This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

600025764U

17572 d. 4(1)

2-23

JULES QUICHERAT

MÉLANGES
D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE

ANTIQUITÉS
CELTIQUES, ROMAINES ET GALLO-ROMAINES

MÉMOIRES ET FRAGMENTS RÉUNIS ET MIS EN ORDRE

PAR

Arthur GIRY et Auguste CASTAN

PRÉCÉDÉS D'UNE

NOTICE SUR LA VIE ET LES TRAVAUX DE J. QUICHERAT

par Robert de LASTEYRIE

ET D'UNE BIBLIOGRAPHIE DE SES ŒUVRES

PARIS
ALPHONSE PICARD, ÉDITEUR
LIBRAIRE DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES
RUE BONAPARTE, 82

1885

17572. d. 4

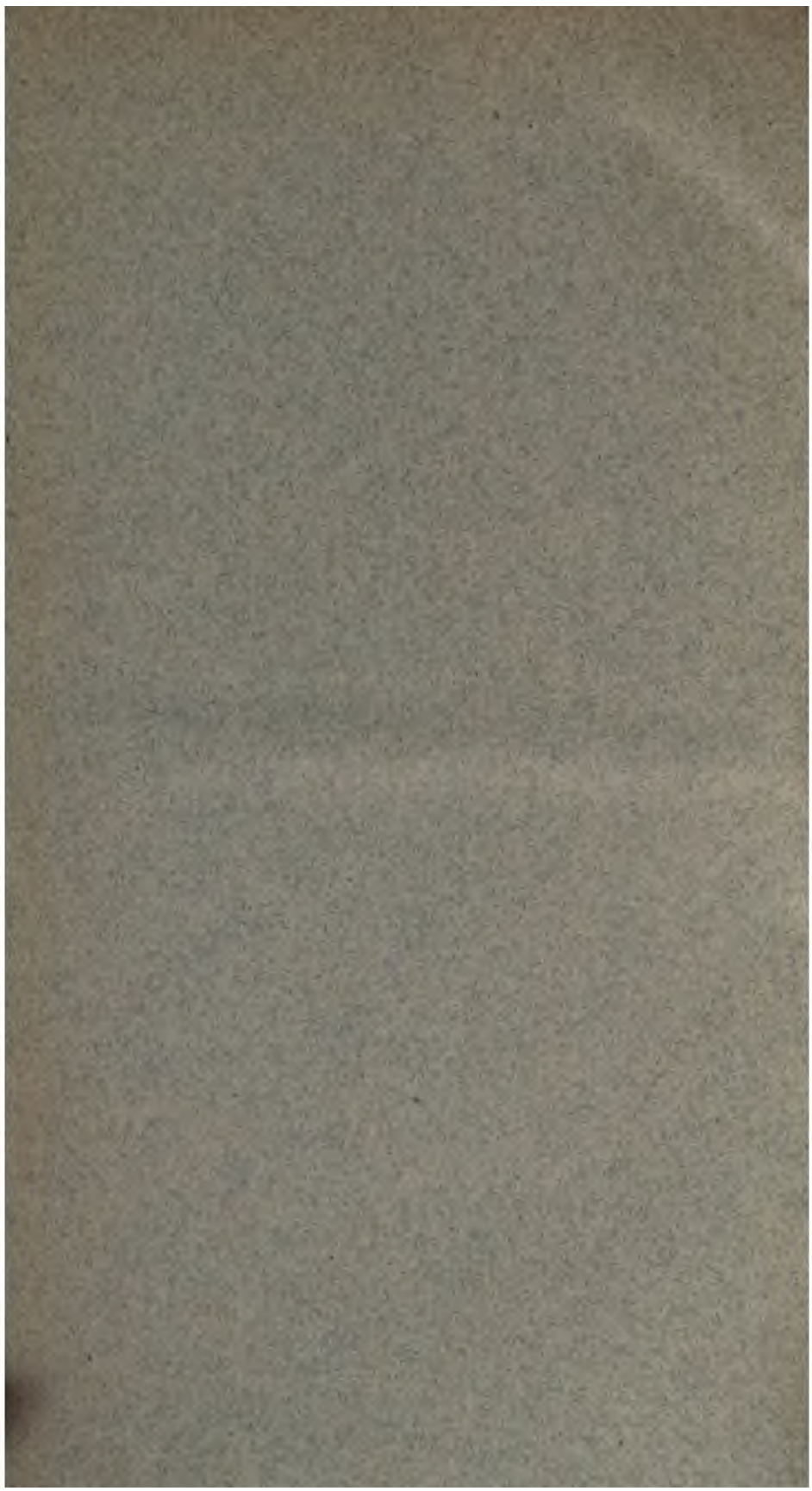

JULES QUICHERAT

MÉLANGES
D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE

ANGERS, IMPRIMERIE BURDIN ET C^ie^, RUE GARNIER, 4

Tony Toulion, pinx.

Heliogr. Dujardin.

JULES QUICHERAT

MÉLANGES
D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE

ANTIQUITÉS
CELTIQUES, ROMAINES ET GALLO-ROMAINES

MÉMOIRES ET FRAGMENTS RÉUNIS ET MIS EN ORDRE

PAR

Arthur GIRY et Auguste CASTAN

PRÉCÉDÉS D'UNE

NOTICE SUR LA VIE ET LES TRAVAUX DE J. QUICHERAT

par Robert de LASTEYRIE

ET D'UNE BIBLIOGRAPHIE DE SES ŒUVRES

PARIS
ALPHONSE PICARD, ÉDITEUR
LIBRAIRE DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES
RUE BONAPARTE, 82

1885

BODLEIAN LIBRARY
20 APR 95
OXFORD

AVERTISSEMENT

Lorsque la mort eut enlevé Jules Quicherat à la science qu'il semblait destiné à servir longtemps encore, ses héritiers, Louis Quicherat, qui ne lui a survécu que deux années, et M. et Mme Touillon, firent généreusement abandon de la propriété littéraire de ses ouvrages à la Société de l'Ecole des Chartes, « en mémoire de la part prise par leur frère à sa fondation et à son développement. » Ils réunirent en même temps quelques-uns des amis et des anciens élèves de J. Quicherat auxquels ils remirent ses papiers et qu'ils désignèrent pour disposer de ses travaux, tant publiés qu'inédits, « de la « manière la plus conforme aux volontés et à l'honneur de la « mémoire de leur ami et de leur maître. » C'étaient MM. Ludovic Lalanne, Henri Bordier, Léopold Delisle, Jules Roy, Robert de Lasteyrie, Emile Chatelain et Arthur Giry.

Le premier soin des personnes auxquelles avait été confiée cette mission pieuse fut de rechercher en quel état se trouvaient les travaux inédits auxquels on savait que le maître avait travaillé. Ils étaient loin d'être achevés; cependant il existait de deux d'entre eux des fragments assez importants pour que l'on pût songer à les donner au public : quelques fragments du *Cours d'archéologie* seront publiés par M. de Lasteyrie; la partie achevée de l'*Histoire de l'industrie et du commerce de la laine* le sera par les soins de M. Giry.

Ce n'était pas seulement sur les travaux inédits que devait se porter l'attention du groupe désigné par les héritiers de Jules Quicherat. L'œuvre du maître se compose pour une

bonne part de mémoires, d'articles, de rapports, d'opuscules divers, dispersés dans des recueils où il est souvent assez difficile de les retrouver. Nous eûmes tous la pensée que ce serait une œuvre utile et qui ne saurait manquer de faire honneur à la mémoire de notre maître vénéré que de réunir en quelques volumes, avec les fragments inédits que l'on jugerait à propos de publier, les plus importants des travaux dus à la plume de Jules Quicherat. Grâce à notre éditeur, M. Alphonse Picard, dévoué comme nous-mêmes à la mémoire du savant qu'il a connu, notre projet a pu être réalisé.

Après de longues réflexions, nous nous sommes décidés à publier successivement quatre recueils différents, réunis sous le titre commun de *Mélanges d'archéologie et d'histoire* : l'un comprenant les travaux relatifs aux *Antiquités celtiques, romaines et gallo-romaines*, le deuxième relatif à l'*Archéologie du moyen âge*, où prendront place les fragments inédits du cours de l'École des Chartes, le troisième composé d'écrits sur l'*Histoire du moyen âge*, le quatrième enfin contenant les chapitres achevés de l'*Histoire de l'industrie et du commerce de la laine*.

C'est le premier de ces recueils que nous avons l'honneur de donner aujourd'hui au public. Nous avons réuni dans le présent volume un grand nombre de courts écrits, mémoires, rapports ou articles, sur des sujets auxquels Quicherat avait consacré de longues études et de mûres réflexions, bien qu'il n'ait pas publié, sur cette partie de nos antiquités, de travaux en rapport avec le temps, les recherches et les méditations qu'il avait consacrés à leur étude.

Attentif depuis de longues années à toutes les découvertes qui s'étaient produites dans ce domaine de l'archéologie, Quicherat n'avait jamais manqué de discuter, d'expliquer et de classer chacune d'elles. Il s'était montré aussi habile à diriger lui-même des fouilles qu'à en exposer et à en critiquer les résultats; de nombreux voyages et une observation attentive lui avaient rendu familiers les objets recueillis dans les collections aussi bien que les ruines et les monuments épars sur notre sol. Il est à peine besoin de rappeler quelle sagacité merveilleuse il déployait pour interroger les textes qui

pouvaient l'aider dans l'investigation ou l'interprétation. De tout cela il ne reste trace que dans quelques mémoires et surtout dans les conseils qu'il prodiguait aux chercheurs par la voie de la *Revue des Sociétés savantes*.

Il nous a paru qu'il importait de recueillir et de grouper les courts écrits qui sont le fruit de cette partie des études du maître, ceux surtout qui contiennent les fragments épars de la doctrine qu'il s'était faite et qu'il n'a pas eu le temps de réduire en un corps, comme il en avait eu le projet à diverses époques de sa vie.

Telle est la pensée qui a présidé à la composition de ce recueil. Nous y avons compris même de simples notes, lorsque nous avons jugé qu'il s'y trouvait une indication importante, une idée personnelle, une partie de la pensée du savant qu'il importait de ne pas laisser oublier.

Le classement que nous avons fait des travaux réunis dans ce volume correspond à la doctrine de Quicherat. Il s'était toujours refusé à séparer l'antiquité dite préhistorique de l'antiquité celtique; jusqu'à la fin de sa vie il a persisté à rapporter aux Gaulois nos ancêtres les monuments que beaucoup d'archéologues de nos jours ont cessé de leur attribuer. Sous le titre d'*Antiquités celtiques* nous avons donc groupé aussi bien ceux de ses écrits qui traitent des antiquités préhistoriques que ceux où il parle des Gaulois.

Nous avons fait une deuxième division pour les travaux relatifs aux *Antiquités romaines et gallo-romaines*. C'est dans cette série qu'auraient dû se trouver les mémoires relatifs à la *Question d'Alesia*. Mais ces travaux avaient tenu tant de place dans ses études, il avait attaché à cette question une importance telle qu'il nous a paru préférable de les en distraire, et nous en avons composé une troisième série pour laquelle nous avons obtenu la collaboration de M. Auguste Castan, son élève et son ami, qui avait été associé à toutes ses recherches sur ce sujet. M. Castan a bien voulu faire précéder les écrits sur la question d'Alesia qu'il a jugé bon de réimprimer, d'une étude où il a expliqué le rôle et l'attitude pris par Quicherat dans ce débat mémorable.

Dans chacune de ces trois séries les articles ont été classés

dans l'ordre chronologique de leur publication. On a jugé qu'on devait en respecter scrupuleusement le texte et n'ajouter de notes ou de corrections que celles que Quicherat avait faites de sa main sur les exemplaires de sa bibliothèque que nous avons eu à notre disposition pour cette réimpression. Ce n'est pas sans quelque hésitation qu'on a placé certains articles dans une série plutôt que dans une autre ; il en est qu'il eût fallu diviser pour arriver à un classement rigoureux ; on a cherché à se régler sur ce qui a paru la partie principale ou le point le plus important de chacun.

Un grand nombre des écrits publiés ici sont des *Rapports* faits au Comité des travaux historiques, soit à l'occasion de communications manuscrites, soit sur des publications de Sociétés savantes. Quicherat avait l'habitude de réunir dans un même rapport ses observations sur les communications les plus diverses ou d'y examiner plusieurs publications relatives à différents sujets. Il a paru sans inconvénient de morceler ces écrits dont les diverses parties n'avaient entre elles aucun lien. On a publié dans ce volume la plupart des morceaux relatifs aux antiquités celtiques, romaines et gallo-romaines, les parties relatives à d'autres sujets pourront, s'il y a lieu, prendre place dans les volumes suivants. Des renvois à la *Bibliographie* placée au commencement du volume permettent de se rendre facilement compte des éléments qui composaient chaque Rapport. On a toutefois respecté l'intégrité de quelques-uns d'entre eux que Quicherat avait fait tirer à part, et qui avaient acquis par là même une unité qu'il n'eût pas été sans inconvénient de détruire.

Les bois et les cuivres qui sont entrés dans la composition de ce volume ont été pour la plupart mis gracieusement à la disposition des éditeurs par le Ministère de l'instruction publique, la Société des Antiquaires de France et les éditeurs de la Revue Archéologique. Le portrait placé en tête est la reproduction d'une lithographie due au beau-frère de J. Quicherat, M. Tony Touillon.

A. Giry.

Paris, le 17 décembre 1884.

JULES QUICHERAT

SA VIE ET SES TRAVAUX

De tous les coups dont la mort a frappé l'érudition française en 1882, aucun n'a causé une émotion plus vive, n'a laissé un vide plus profond que la fin prématurée de l'homme de science et de bien, dont j'ai le triste devoir de rappeler ici la vie et les travaux.

Parmi les esprits d'élite qui, depuis un demi-siècle, ont consacré leur intelligence à mettre en lumière nos gloires nationales, parmi cette foule de savants dont le patient labeur a peu à peu renouvelé ce que nous savions du passé de la France, nul n'a su conquérir par ses travaux une place plus éminente, nul n'a su mériter par l'élévation de son caractère, par l'intégrité de sa vie, par la profondeur de son esprit, un respect et une autorité plus incontestables, que Jules Quicherat, ce savant de grande race, dont le nom reste associé aux pages les plus émouvantes de notre histoire, aux conquêtes les plus importantes de notre archéologie nationale.

Semblable par son amour du travail et par l'austérité de ses mœurs à ces religieux célèbres, qui vouaient à la science leur existence entière, Quicherat s'est adonné à l'érudition presque au sortir du collège et jusqu'à son dernier jour il n'a eu d'autre occupation, d'autre passion qu'elle.

Jules Quicherat naquit à Paris le 13 octobre 1814. C'était un enfant du peuple; son père, simple ouvrier de la petite ville de Paray-le-Monial, était venu à Paris chercher dans le métier d'ébéniste des ressources pour élever sa nombreuse famille. Jules Quicherat était le plus jeune de ses enfants. Il avait quinze ans de moins que son frère Louis, le savant latiniste, auquel est échu le triste privilège de

lui survivre. Comme lui, il dut à la bienfaisance de M. de Lanneau, qui avait su apprécier les heureuses qualités des deux frères, de pouvoir faire de solides études au collège Sainte-Barbe. Il s'y distingua par de nombreux succès et y puisa une instruction classique, que la plupart de ses contemporains ont pu lui envier, en même temps que les sentiments élevés et libéraux, qui lui attirèrent de bonne heure la sympathie de tous ceux qui le fréquentaient.

Il sentit d'ailleurs toujours mieux que personne l'heureuse influence que les excellentes leçons de Sainte-Barbe avaient eue sur le développement de ses facultés naturelles. Il en conçut pour l'asile de sa jeunesse une affection toute filiale, et malgré les brillants succès par lesquels il répondit aux espérances de ses maîtres, malgré le témoignage public de reconnaissance qu'il rendit à son ancien collège en en retraçant l'histoire, il ne se considéra jamais comme quitte envers lui. Il tint à honneur d'en rester sa vie entière un des amis les plus fidèles, il en devint un des conseillers les plus dévoués et les plus écoutés.

Au sortir du collège, Quicherat hésita quelque temps à trouver sa voie. Un moment il pensa aux langues orientales, et pendant plusieurs années il suivit assidûment les cours de Caussin de Perceval au Collège de France. D'autre part, il était sollicité par un goût très vif pour l'étude des arts. De bonne heure il avait montré les plus heureuses aptitudes pour le dessin; sur les bancs du collège, il couvrait ses cahiers de nombreux croquis, qui témoignaient d'un si véritable sentiment artistique, que ses amis ne dédaignaient pas de les recueillir. Nul doute que, s'il avait pu s'abandonner à ses penchants, au lieu d'un érudit de premier ordre, Quicherat ne fût devenu un artiste de grand mérite. Mais sa position de fortune était trop modeste pour lui permettre de s'engager dans une carrière aussi incertaine que celle des arts. Il se borna donc à entretenir des relations assez suivies avec quelques-uns des artistes qui fréquentaient l'atelier de Charlet, et s'inspirant de leur manière, tout en gardant son originalité, il sut acquérir une habileté de crayon qui lui fut d'une singulière utilité dans les études auxquelles il se livra plus tard.

Les conseils de son frère, plus encore peut-être l'influence exercée sur son esprit par l'éclatant enseignement de Michelet, décidèrent sa vocation. Il se mit à suivre les cours de l'École des Chartes en 1834, en fut nommé élève pensionnaire au mois de janvier 1835 et en sortit deux ans après avec le diplôme d'archiviste paléographe.

Depuis cette époque jusqu'à sa mort il n'a cessé de consacrer tous ses instants à l'érudition.

En sortant de l'École des Chartes, il fut chargé de travailler sous la direction de Champollion-Figeac au dépouillement des collections de la Bibliothèque royale. Tout en accomplissant avec zèle le travail dont il était chargé, il se mit à noter tous les documents curieux ou inédits qui lui passaient sous les yeux, et recueillit ainsi bon nombre de textes, qu'il publia quelques années plus tard dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*. Il aidait en même temps Champollion-Figeac dans la publication des *Chartes latines sur papyrus*[1], dont les fac-similés avaient été faits par ordre du Ministre pour l'enseignement de l'École des Chartes. C'est à lui en particulier que revint le soin d'établir le texte des chartes de Ravenne, l'un des plus anciens et des plus importants documents paléographiques que nous conservions en France.

Quicherat était en possession de son diplôme d'archiviste depuis deux ans à peine, quand il conçut, avec quelques amis, l'idée d'une publication qui devait avoir sur l'avenir de l'École des Chartes l'influence la plus féconde.

Cette école était loin de posséder alors la renommée qu'elle a su conquérir depuis. Mal installée, mal dotée, elle était encore peu connue du public, qui restait indifférent à ses travaux et ne s'émouvait guère des vaines réclamations de ses élèves, constamment lésés dans les droits que leur avaient attribués les ordonnances royales.

Quicherat et ses amis eurent l'heureuse inspiration de grouper en société tous les anciens élèves de l'École et d'entreprendre la publication d'un recueil spécialement consacré à l'étude du moyen âge. Quicherat avait alors vingt-cinq ans à peine, mais son mérite était déjà assez reconnu de tous ses condisciples, pour qu'on le fît aussitôt entrer dans le comité chargé de publier le nouveau recueil. Grâce à lui, grâce à l'intelligente activité dont il sut animer ses collaborateurs, la *Bibliothèque de l'École des Chartes* se rangea du premier coup parmi les revues scientifiques les plus estimées de notre pays. Pendant plus de dix ans il en fut l'âme, et jamais, on peut le dire, cette revue, qui a fourni depuis et qui fournit encore une si honorable carrière, n'a paru plus digne du suffrage des érudits. Jamais, du reste, il ne cessa d'en être un des collaborateurs les plus actifs, et depuis l'article qu'il publia en tête du premier volume[2] jusqu'aux quelques lignes qu'il a insérées dans le dernier fascicule qu'il ait vu

1. *Chartes latines sur papyrus du* VIe *siècle de l'ère chrétienne, appartenant à la Bibliothèque royale.* Paris, 1837, in-folio.

2. *Fragment inédit d'un versificateur latin ancien sur les figures de rhétorique*, dans le tome Ier, p. 51 à 78

paraître[1], plus de quatre-vingts mémoires ou comptes rendus critiques attestent la part capitale qui lui revient dans le succès du recueil.

Rien n'égale l'intérêt et la variété des travaux insérés par Quicherat dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*. Dans cette suite d'articles trop nombreux pour que j'en puisse seulement énumérer les titres, il se montre tour à tour philologue émérite, historien exact et ingénieux, archéologue plein d'intuition, critique aussi profond que bienveillant.

Son début dans l'érudition est consacré à un *Fragment inédit d'un versificateur latin ancien sur les figures de rhétorique*[2]. Le commentaire qui précède ce fragment nous révèle déjà toutes les qualités dont l'auteur fera preuve dans tous ses travaux postérieurs : une exposition d'une lucidité merveilleuse, un art dans la discussion, une finesse de critique qu'on ne dépassera jamais, par-dessus tout un talent d'écrivain que peu d'érudits contemporains ont égalé. J'aurai occasion de revenir plus loin sur le style de Quicherat; qu'il me suffise de dire, pour le moment, que, dès le premier jour, et jusque dans ses moindres travaux, il a su manier notre langue en homme qui la possédait à fond, empruntant à nos vieux auteurs leurs locutions heureuses, réveillant l'attention du lecteur par l'originalité de la phrase ou de la pensée, adoucissant l'austérité du fond par la bonhomie de la forme.

D'autres fragments publiés dans les volumes suivants de la *Bibliothèque de l'École des Chartes* vinrent montrer quelle moisson abondante Quicherat avait amassée dans son passage à la Bibliothèque royale. Ce sont des sentences morales, une épigramme des bas temps, des pièces de vers chrétiens[3], une idylle du v^e^ siècle plus remarquable par l'idée que par le style[4], une invocation à l'Éternel traduite du grec par Tiberianus[5], des pensées inédites de Varron[6], une curieuse déclamation en vers latins d'un écolier de la décadence[7], enfin la traduction latine d'un texte inédit du philosophe Priscien[8], traduction qu'il attribue non sans vraisemblance au fameux Scot Érigène.

Ces textes sont pour la plupart d'une valeur si médiocre, que Quicherat pouvait leur appliquer modestement ce qu'Horace disait des

1. Paroles prononcées aux funérailles de M. Thurot le 20 janvier 1882. *Ibid.*, t. XLIII, p. 129.
2. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1839, 1^re^ série, t. I, p. 51-78.
3. *Ibid.*, 1840, 1^re^ série, t. II, p. 115-147.
4. *Ibid.*, 1857-1858, 4^e^ série, t. III, p. 352-369.
5. *Ibid.*, 1842-1843, 1^re^ série, t. IV, p. 267-272.
6. *Ibid.*, 1849-1850, 3^e^ série, t. I, p. 3-13.
7. *Ibid.*, 1849-1850, 3^e^ série, t. I, p. 201-215.
8. *Ibid.*, 1853-1854, 3^e^ série, t. IV, p. 248-263.

livres des pontifes, « que les muses n'ont pas eu besoin de faire le voyage du Latium pour assister à leur enfantement. » Mais ce n'est pas leur mérite intrinsèque qui en fait l'intérêt, ce sont les commentaires lumineux dont l'éditeur les a illustrés.

On peut les citer comme d'incomparables modèles dans lesquels Quicherat a déployé une connaissance approfondie de la langue latine et des mots les moins usités de son vocabulaire, un sens délicat de la versification sous ses formes même les moins connues, un art merveilleux pour restituer les passages les plus corrompus, pour deviner le texte original défiguré par les inepties des copistes. Ce qui étonne plus encore, ce sont les déductions qu'il sait tirer de ces textes si insignifiants en apparence. Il semble au premier abord qu'on ne puisse rien récolter sur une terre si aride. Lui-même l'avoue humblement. « Le champ que j'ai battu, dit-il, n'est pas de ceux où Sénèque dit qu'on voit les lièvres courir après que des chercheurs maladroits n'y ont trouvé que des lézards. » Mais il sait y découvrir ce que tout autre n'apercevrait pas. En veut-on un exemple? Qu'on relise la notice qu'il a consacrée à cette méchante épigramme qu'un manuscrit attribue à Virgile, et qui paraît si indigne du grand poète, qu'aucun éditeur n'a daigné la recueillir. Quicherat la tire de l'oubli où on l'a volontairement laissée, il l'étudie, la discute et démontre avec évidence qu'elle n'est pas du poète de Mantoue, mais d'un autre Virgilius Maro, dont personne ne soupçonnait l'existence. Puis groupant avec art des traits épars dans les auteurs les plus divers, interprétant avec une finesse surprenante des textes incompris jusque-là, il restitue d'une façon lumineuse cette obscure figure d'une des plus obscures époques de l'histoire littéraire[1].

Mais ce n'était là pour Quicherat que des passe-temps par lesquels il se reposait de travaux plus importants. Ils nous montrent qu'il eût pu se faire un grand nom dans la philologie classique, si l'étude de notre histoire et de nos antiquités nationales n'avait ouvert à son activité un champ autrement vaste.

A l'époque où Quicherat et ses amis fondaient la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, Michelet, dont j'ai déjà signalé l'influence sur notre confrère, venait de publier les tomes IV et V de son histoire de France, dans lesquels il a raconté le règne de Charles VII avec une magie de langage et une profondeur de vues plus remarquables ici que dans aucun de ses autres ouvrages. Quicherat fut profondément impressionné par l'intérêt du livre et des événements dont il trai-

1. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1840, 1re série, t. II, p. 130-143.

tait. Nous en pouvons juger par ce qu'il en a dit lui-même dans un compte rendu qu'il lui a consacré [1].

Son âme généreuse fut émue du poignant récit de ces luttes opiniâtres qui remplirent le xv[e] siècle, et dans lesquelles se constitua la nationalité française; son cœur de patriote s'éprit surtout de cette noble figure de Jeanne d'Arc, qui lui apparut comme l'image même de la patrie. Il voulut la connaître et la faire connaître à fond, et conçut l'idée de publier ses deux procès de condamnation et de réhabilitation. La Société de l'histoire de France à laquelle il soumit ce projet en 1840, l'accueillit avec empressement [2]. Quicherat se mit aussitôt à l'œuvre avec une activité telle que, dès l'année suivante, il pouvait donner au public un premier volume contenant le procès de condamnation [3]. Les tomes II et III contenant le procès de réhabilitation parurent en 1844 et 1845; il y joignit deux autres volumes, publiés en 1847 et 1849, dans lesquels il réunit tous les témoignages des contemporains, tous les actes originaux, tous les passages de chroniques, que neuf ans de recherches constantes avaient pu lui faire découvrir [4].

Dans les sommaires et les innombrables notes épars dans ces cinq volumes, il avait analysé par le menu tous les détails intéressants à relever. Il ne se borna pas là, il voulut faire la synthèse de tous les renseignements qu'il avait recueillis, et résumer sous une forme claire et substantielle tout ce que la critique la plus rigoureuse pouvait tirer de ces documents; c'est là le but qu'il s'est proposé en publiant ses *Aperçus nouveaux sur l'histoire de Jeanne d'Arc* [5], l'œuvre la plus profonde, la plus parfaite peut-être, qui soit sortie de sa plume.

---

1. *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1re série, t. III, p. 102-107.

2. *Rapport à MM. les membres du Conseil de la Société de l'histoire de France, sur la publication des deux procès de Jeanne d'Arc*, dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1840, p. 57-65.

3. Un intervalle de quatre ans sépare la publication du premier et du deuxième volume des *Procès de Jeanne d'Arc*. Il fut en partie occupé par trois missions qui furent données à Quicherat en 1841 et 1842 à l'effet d'inventorier les manuscrits d'Arras, d'Amiens, de Charleville et de Metz. Quicherat rédigea à la suite de ces missions d'importants catalogues, qui, par un fâcheux concours de circonstances, sont restés oubliés pendant de longues années. Ils ont été publiés en 1872 et en 1879 dans les tomes IV et V du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques des départements*.

4. *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc, dite la Pucelle*, publiés pour la première fois d'après les manuscrits de la Bibliothèque nationale, suivis de tous les documents qu'on a pu recueillir, et accompagnés de notes et d'éclaircissements. Paris, Renouard, 1841-1849, 5 vol. in-8° de 506, 472 473, 540, 575 pages.

5 *Aperçus nouveaux sur l'histoire de Jeanne d'Arc*, pour servir d'introduction aux *Procès*. Paris, Renouard, 1850, 1 vol. in-8° de 167 pages.

Dans ces quelques pages Quicherat s'est surpassé lui-même, c'est-à-dire qu'il a surpassé tous les historiens de Jeanne d'Arc. Aucun autre n'a su exprimer en termes plus sobres et plus convaincants les caractères de cette grande image, aucun n'a peint avec plus de force ce qu'était la France d'alors, vaincue, mais non soumise; les provinces conquises, peu affectionnées pour les Anglais, dont le petit nombre n'aurait jamais suffi à les contenir sans l'appui des Bourguignons; le parti royal démoralisé par la défaite de Verneuil; les troupes françaises découragées, mais nombreuses encore, et puissamment aidées par une foule de partisans prêts à rentrer en ligne. Nul, pas même Michelet, n'a mieux fait comprendre « l'intelligence, la pureté, le désintéressement de la Pucelle; » nul n'a mieux fait ressortir son grand caractère, n'a mieux dépeint les difficultés qu'elle rencontra à la cour, auprès de ceux mêmes qui auraient dû être ses premiers auxiliaires; nul n'a plus contribué à faire aimer « cette sainte du moyen âge, que le moyen âge a rejetée et qui doit devenir la sainte des temps modernes, » cette noble fille qui « a confessé par sa mort bien des sentiments pour lesquels il convient qu'il y ait encore des martyrs. »

Il semble que les *Aperçus nouveaux* aient été le dernier mot à dire sur l'héroïne d'Orléans. Pourtant Quicherat resta sa vie entière à l'affût des textes et des monuments figurés, qui pouvaient ajouter une pierre nouvelle au bel édifice qu'il avait si patiemment élevé à la gloire de la Pucelle. C'est qu'il était de ces travailleurs infatigables qui ne considèrent jamais leur œuvre comme terminée. Loin d'abandonner les sujets qu'il avait une fois traités, il continuait toujours à s'en occuper, amassant sans relâche de nouveaux documents, cherchant sans cesse d'autres preuves à l'appui des faits qu'il avait pu avancer, n'épargnant aucun soin pour parvenir à serrer de plus près la vérité. Rien ne montre mieux ce côté de son caractère que l'ensemble de ses travaux sur Jeanne d'Arc. Son édition du procès fut un de ses premiers travaux d'érudition. Le dernier qui soit sorti de sa plume est encore consacré à la Pucelle [1]. Quarante-deux ans d'intervalle entre ces deux publications témoignent et de la persévérance de ce grand travailleur et de la séduction qu'exerçait sur son noble esprit l'héroïque figure de la Pucelle.

---

1. *Supplément aux témoignages contemporains de Jeanne d'Arc*, publié dans la *Revue historique* de 1882, t. XIX, p. 60-83. — C'est la réimpression, avec des développements nouveaux, d'un texte publié en 1866 par Quicherat dans la *Revue de Normandie*, t. VI, p. 395-402.

Dans tous les travaux que j'ai énumérés jusqu'ici, on n'a vu en Quicherat que l'érudit. Ce serait le mal connaître que de croire qu'il se contentât de ce rôle. Pour lui, l'érudition n'était pas un but, ce n'était qu'un moyen; le véritable but qu'il s'est toujours proposé, c'est la connaissance et la diffusion de la vérité. Aussi n'a-t-il jamais craint de s'attribuer un rôle auquel répugnent trop souvent les savants de sa trempe, celui de vulgarisateur. Nous verrons plus loin avec quel merveilleux talent il s'en est acquitté dans certains de ses livres; un de ses écrits sur Jeanne d'Arc me fournit dès maintenant l'occasion de le signaler, je veux parler de cette petite *Histoire du siège d'Orléans*, imprimée dans la *Bibliothèque des chemins de fer*[1], et qui, malgré sa brièveté, peut être citée comme un modèle de narration historique.

Les immenses recherches que Quicherat avait dû faire pour réunir et commenter les documents contenus dans les cinq volumes des procès de Jeanne d'Arc, l'avaient entraîné peu à peu à porter ses investigations sur toute l'histoire du xv^e^ siècle. Déjà en 1839, il avait pu montrer dans un simple article de journal qu'il était bien préparé à aborder l'étude de cette époque[2].

L'année suivante, il publia dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* un remarquable mémoire sur Jean Castel, l'abbé de Saint-Maur[3], dont Louis XI avait fait son chroniqueur et sur le compte duquel tous les érudits, à commencer par l'abbé Lebeuf, s'étaient complètement mépris. Quicherat produit des pièces qui tranchent sans réplique toutes les questions douteuses. Il établit qu'il y eut, au xv^e^ siècle, deux littérateurs du nom de Jean Castel, que le chroniqueur de Louis XI n'était pas, comme on le croyait, le fils de Christine de Pisan, mais d'une certaine Jeanne Coton. Il établit l'époque de sa mort et détermine ainsi la part qui peut lui revenir dans la chronique qui lui est attribuée; il passe au crible tout son travail, le dépossède ici, là lui restitue des œuvres nouvelles, et groupe enfin toute une série de faits, qui fixent les traits essentiels de la biographie de ce personnage à peu près inconnu la veille. Voilà plus de quarante ans que le travail de Quicherat a paru et les conclusions qu'il a posées n'ont rien perdu de leur solidité. C'est qu'il excellait à ces travaux de critique; son esprit méthodique et judicieux savait démêler avec une sûreté de coup d'œil incomparable, les impossibilités, les

1. Paris, Hachette, 1854, 1 vol. in-12 de 64 pages.

2. *Encore Quentin Durward.* Feuilleton du *Journal général de France* du 22 décembre 1839.

3. *Recherches sur le chroniqueur Jean Castel* dans la *Bibl. de l'École des Chartes*, 1840, 1^re^ série, t. II, p. 461-477.

contradictions, les erreurs où tant d'autres historiens s'étaient perdus.

Un autre ouvrage qu'il publia quelques années après, nous montre mieux encore cette étonnante perspicacité, qui lui faisait découvrir le véritable auteur d'écrits sur la paternité desquels tous ses devanciers s'étaient trompés, son habileté à reconstituer toute la biographie d'un personnage à l'aide de mentions insignifiantes, dispersées dans mille lieux divers.

Cette fois il s'agit d'un des textes historiques les plus importants du xv^e^ siècle. Depuis longtemps, tous les érudits mettaient sous le nom d'un certain Amelgard une histoire de Charles VII et de Louis XI, dont Camuzat, Du Chesne, Du Puy, Martène et autres avaient publié de nombreux fragments. Un historien du xvi^e^ siècle, Jacques Meyer, avait bien, il est vrai, reconnu après de longs tâtonnements le véritable nom de l'auteur; mais sa découverte avait passé inaperçue, et ce fut une véritable révélation quand Quicherat vint, en 1841, démontrer dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* qu'Amelgard ne pouvait avoir écrit la chronique qu'on lui attribuait, et que le véritable auteur de cet important document était un des personnages les plus considérables du xv^e^ siècle, l'évêque de Lisieux, Thomas Bazin[1].

Après avoir établi cette thèse nouvelle sur des arguments irréfutables, Quicherat reconstitue la biographie du chroniqueur à l'aide d'une foule de textes et de menus détails qu'il a eu la patience de rechercher et l'art de découvrir. Rien de plus intéressant que cette partie de son travail, c'est un véritable roman que cette vie de Bazin. Quicherat a pu suivre son héros dès l'enfance alors qu'il fuyait Caudebec, sa ville natale, devant les incursions des bandes anglaises et françaises, qui battaient le pays. Plus tard, il nous le montre étudiant aux universités de Paris et de Louvain, allant prendre ses grades à Pavie, assistant au concile de Florence, professeur de droit canon à Caen, chanoine à Bayeux et enfin évêque de Lisieux. Il nous le peint tour à tour fidèle serviteur des Anglais, puis passant au roi de France, lorsque la cause anglaise fut perdue, devenant un des conseillers écoutés de Charles VII, un des docteurs qui préparèrent la réhabilitation de Jeanne d'Arc. Tout à coup, au moment où sa fortune était à son comble, la mort de Charles VII amène pour Bazin un revirement fatal. La haine de Louis XI succède à la faveur dont il avait joui jusque-là. Entraîné dans les intrigues de la ligue du Bien public, compromis dans les projets des ennemis du roi en

1. *Thomas Bazin, sa vie et ses écrits*, dans la *Bibl. de l'École des Chartes*, 1^re^ série. t. III, p. 313-376.

Normandie, Bazin est contraint d'aller réclamer un appui à Bruxelles auprès du duc de Bourgogne, puis de chercher à Louvain un refuge contre les rancunes du roi de France. La suite de l'histoire du malheureux évêque de Lisieux n'est plus dès lors qu'une longue persécution. Se fiant après bien des hésitations aux avances de Louis XI, il s'aventure à regagner son diocèse, il n'est pas à moitié chemin, qu'on le mande à la cour, c'est pour l'envoyer bientôt en exil dans le fond du Roussillon. Bazin s'en échappe après quelques mois, et son biographe le suit dans tous les détails d'une longue odyssée à Genève, à Bâle, en Flandre, à Trèves, à Rome, où il espère enfin apaiser son terrible ennemi en renonçant à l'évêché de Lisieux. Quicherat nous le montre alors entreprenant à l'âge de soixante ans ces grands travaux historiques, auxquels il consacra les dernières années d'une vie plus d'une fois encore troublée par l'exil.

Une étude aussi approfondie désignait son auteur comme l'éditeur obligé des écrits de Bazin dont il avait si habilement fait ressortir l'intérêt. La Société de l'histoire de France tint à honneur d'en entreprendre la publication, et c'est à Quicherat qu'elle confia, vers 1855, cette tâche importante[1].

Nul ne pouvait l'accomplir comme lui, car depuis quatorze ans qu'il avait publié le résultat de ses études sur Thomas Bazin, il n'avait cessé de poursuivre ses recherches sur le XV^e^ siècle, qu'il était arrivé à connaître mieux que personne. Plusieurs mémoires publiés dans l'intervalle sont là pour en témoigner. Ce sont d'abord de précieux documents sur la guerre du Bien public qu'il inséra, en 1843, dans le deuxième volume des *Mélanges historiques*[2], publiés sous la direction de Champollion-Figeac ; puis des *Fragments inédits de Georges Chastellain*[3], ce fécond chroniqueur dont Buchon avait déjà publié d'importants extraits, mais de telle façon que Quicherat pouvait comparer son édition « à une statue à laquelle il manquerait les épaules, la poitrine, les cuisses et les pieds ; » enfin un curieux mémoire sur *Henri Baude, poète ignoré du temps de Louis XI et de Charles VIII*[4], mémoire qui fut assez bien accueilli des amis de

1. *Thomas Bazin, évêque de Lisieux, histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI.* Paris, Renouard, 1855-1859, 4 vol. in-8° de CLXIV-336, 436, 399 et 507 pages.

2. *Lettres, mémoires, instructions et autres documents relatifs à la guerre du Bien public en l'année 1465*, dans le tome II, p. 194-470, des *Mélanges historiques* publiés par Champollion-Figeac et qui font partie de la *Collection des documents inédits relatifs à l'histoire de France.*

3. *Bibl. de l'École des Chartes*, 1842, 1^re^ série, t. IV, p. 62-78.

4. *Ibid.*, 2^e^ série, t. V, p. 93-133.

notre vieille littérature pour que l'éditeur Aubry ait prié l'auteur d'en donner une nouvelle édition plus développée dans le *Trésor des pièces rares et inédites*. Quicherat en tira un élégant petit volume qui eut un grand succès et qui est devenu fort rare[1].

Comme d'habitude, c'est la *Bibliothèque de l'École des Chartes* qui eut la primeur de presque tous ces mémoires. Au milieu de ses grands travaux, en effet, Quicherat n'oubliait pas la revue dont il était un des principaux fondateurs. Il trouvait encore le temps de lui donner chaque année d'importants articles, dont on me permettra de rappeler encore quelques-uns.

Les innombrables documents qui lui avaient passé sous les yeux, lui avaient fait rencontrer à plus d'une reprise le nom d'un capitaine, qui paraît avoir joué un rôle considérable au XV^e^ siècle et dont pourtant les faits et gestes étaient presque aussi ignorés que le nom même. Il s'appelait Rodrigue de Villandrando et n'était connu des historiens que par un court article d'une dizaine de lignes que lui avait consacré Moreri. C'en était assez pour piquer la curiosité de Quicherat. Aussi, tout en préparant son grand travail sur les procès de Jeanne d'Arc, eut-il bientôt réuni assez de matériaux pour pouvoir reconstituer la vie de ce personnage et en faire le sujet d'un mémoire, qu'il donna à la *Bibliothèque de l'École des Chartes* en 1845[2].

Mais ce n'était là qu'un essai, qu'une pierre d'attente pour un monument plus considérable. Patiemment, il continua ses recherches. Profitant de ses voyages, de ses lectures, de ses relations avec une foule de savants, qu'il s'était attachés par son caractère et par son talent, il continua, trente ans durant, à recueillir des documents sur Villandrando, si bien qu'un jour, du mémoire primitif, il a su tirer un beau volume de 350 pages[3], nourri de faits nouveaux, bourré de documents curieux, qui sont à la fois le fruit de sa persévérance et un témoignage de l'affectueux empressement que mettaient à le servir ses nombreux correspondants, la plupart ses anciens élèves, devenus ses amis dévoués.

C'est encore la *Bibliothèque de l'École des Chartes* qui profita d'une autre découverte, non moins neuve, de cet infatigable chercheur. Parmi les documents historiques du XV^e^ siècle s'en trouvait un dont

1. Il l'a intitulé : *Les vers de maître Henri Baude*. Paris, Aubry, 1856, in-12 de 128 pages.

2. *Bibl. de l'École des Chartes*, 2^e^ série, t. I, p. 119-168 et 198-238.

3. *Rodrigue de Villandrando, l'un des combattants pour l'indépendance française au XV^e^ siècle*. Paris, Hachette, 1879, 1 vol. in-8° de V-356 pages.

tous les historiens depuis Varillas s'étaient servis, sans jamais prendre la peine d'en élucider l'origine. On le connaissait sous le nom de *Cabinet de Louis XI*, et l'on regardait comme perdu le manuscrit d'après lequel Tristan l'Hermite l'avait mis au jour. Quicherat reconnut que ce manuscrit n'était pas perdu, mais simplement oublié, et qu'il se cachait sous un autre titre, à Paris même, dans le riche dépôt de la Bibliothèque royale. Il se mit alors à l'étudier et s'aperçut que ce document, que tout le monde avait accepté comme un original, n'était en réalité que l'œuvre « d'un plagiaire de mauvaise foi »; que le manuscrit dont s'était servi l'auteur du *Cabinet de Louis XI*, n'était qu'un exemplaire interpolé de la *Chronique scandaleuse*, fabriqué à la fin du xv^e^ siècle pour la glorification d'Antoine de Chabannes, comte de Dammartin. Restait à trouver l'auteur de cette chronique interpolée, et c'est là qu'une fois encore on voit éclater l'étonnante sagacité de Quicherat. Mettant en relief les trop rares particularités que le manuscrit lui fournit, les groupant, les discutant avec autant d'art que d'érudition, il arrive à prouver qu'il n'existait à la fin du xv^e^ siècle qu'un seul homme auquel l'ensemble de ces particularités puisse convenir, c'est un secrétaire du roi Louis XI, nommé Jean Le Clerc. Ce personnage est inconnu, l'histoire est restée muette sur son compte; mais Quicherat sait la faire parler, il sait extraire des pièces les plus brèves, d'une simple quittance par exemple, les renseignements les plus circonstanciés. Ce qu'il a si bien fait pour Bazin, pour Rodrigue de Villandrando, il le fait encore pour Jean Le Clerc, et dans quelques pages appuyées des preuves les plus authentiques, il ressuscite ce personnage oublié depuis plus de trois siècles. Le mémoire se termine par des extraits qui nous donnent tout ce qui mérite d'être relevé dans les interpolations signalées par Quicherat[1].

Pour en finir avec les grandes œuvres historiques de Jules Quicherat, il me reste à parler d'un ouvrage auquel j'ai déjà fait allusion plus haut et qui montre une face nouvelle de son talent.

J'ai rappelé en commençant comment Quicherat avait été accueilli à Sainte-Barbe par M. de Lanneau; j'ai dit la reconnaissance qu'il conserva toute sa vie pour ce maître éminent, l'affection qu'il garda à l'établissement qui avait abrité ses jeunes années. A peine eut-il terminé les travaux qu'il avait entrepris pour la Société de l'histoire de France, qu'il songea à acquitter la dette qu'il avait contrac-

1. *Un manuscrit interpolé de la Chronique scandaleuse.* (*Bibl. de l'École des Chartes*, 4^e^ série, t. I, p. 231-279, 412-442 et t. II, p. 242-267, 556-573.)

tée avec Sainte-Barbe, en faisant l'histoire de cette illustre maison[1].

Quelques-uns des rares amis auxquels Quicherat s'ouvrit de ce projet ne le virent pas sans regret s'embarquer dans une entreprise qui paraissait devoir lui imposer un long travail sans qu'il dût en retirer grand honneur. L'histoire d'un collège, même quand il s'appelle Sainte-Barbe, leur paraissait une tâche inférieure pour cet esprit d'élite. A coup sûr, ils ne se doutaient pas du parti que notre confrère saurait tirer de son sujet, ils ne pouvaient prévoir que, sous un titre modeste, ce livre cacherait un des ouvrages les plus intéressants que nous ayons sur l'histoire de l'enseignement, un des livres qui nous font le mieux connaître et la vie des écoliers du moyen âge, et la façon dont l'instruction leur était départie, et les transformations diverses par lesquelles a passé l'art de la pédagogie.

Si le fond en est excellent, la forme en est attrayante. Quicherat a su en rendre la lecture facile pour tous par le charme de son style. Son tableau d'un collège vers l'an 1500[2], le récit qu'il a fait du passage à Sainte-Barbe d'Ignace de Loyola, le fameux fondateur des Jésuites[3], la plaisante histoire de la barbaromachie, cet épisode tragi-comique des luttes de Sainte-Barbe avec son puissant voisin, le collège de Montaigu, l'exposé si impartial des tribulations éprouvées par les barbistes pendant les mauvais jours de la Restauration, sont des morceaux achevés, dans lesquels on ne saurait trop admirer l'exactitude des informations, l'originalité du style et l'élévation des sentiments.

Mais c'est assez insister sur les œuvres historiques de Quicherat. Si l'histoire a fait l'objet de ses études pendant sa vie entière, l'archéologie a pris une place plus grande encore dans ses travaux, et c'est comme archéologue, plus encore que comme historien, qu'il s'est élevé au premier rang parmi les savants contemporains.

A l'époque où Quicherat sortait de l'École des Chartes, la science de nos antiquités nationales était encore dans l'enfance. Nos vieux monuments étaient pour la plupart abandonnés et inconnus. Quelques rares amateurs comme Du Sommerard, quelques hommes zélés, formés à l'école de M. de Caumont, commençaient à peine à appeler l'attention du public sur tous ces débris matériels du passé, dont on

1. *Histoire de Sainte-Barbe.* Paris, Hachette, 3 vol. in-8° de 382, 415, 428 pages et 5 plans.
2. Chap. IX et X du Ier volume.
3. *Ibid.*, chap. XX.

contestait encore la valeur artistique, dont on ne comprenait guère l'intérêt historique.

Quicherat avait à peine quitté les bancs de l'École des Chartes que son esprit pénétrant était frappé de l'important secours que l'étude des monuments peut apporter à l'histoire. Il comprit que cette étude devait se faire non dans les livres, mais devant les monuments eux-mêmes.

Il commença dès lors à consacrer tous ses moments de liberté à parcourir la France, à visiter nos églises et nos musées. Il notait soigneusement les observations de tout genre que la vue des monuments pouvait lui suggérer, accumulant ainsi dans de nombreux carnets, que sa famille a libéralement abandonnés à l'École des Chartes, de précieux renseignements rendus plus précieux encore par une foule de croquis, dans lesquels il savait allier l'habileté de l'artiste à l'exactitude du savant.

Quicherat continua ainsi pendant plusieurs années à étudier l'archéologie, sans se presser de faire jouir le public du fruit de ses études, entassant patiemment une foule de matériaux, acquérant une expérience, un coup d'œil, qu'ont pu lui envier les premiers archéologues de notre époque.

Il y avait près de dix ans qu'il poursuivait ainsi l'étude de nos antiquités nationales, et le public n'avait encore pu juger de sa compétence dans cette science nouvelle que par quelques comptes rendus publiés de temps en temps dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*[1].

Il est vrai que plusieurs de ces comptes rendus sont de véritables articles de fond, et par leur étendue, et surtout par les idées originales, par la doctrine substantielle et neuve, qui en font des morceaux inoubliables. Qu'on relise, par exemple, l'article qu'il consacrait, en 1843, à l'édition des œuvres du moine Théophile, publiée par M. de l'Escalopier[2]. On y trouve plus qu'une simple critique des principales imperfections du livre. Car après avoir posé avec un bon sens parfait les règles qui doivent présider à l'interprétation des œuvres de cette espèce, Quicherat joint l'exemple au précepte, et refaisant l'œuvre de M. de l'Escalopier, il prend un chapitre entier de Théophile, il le traduit à son tour, émerveillant son lecteur par l'art qu'il sait mettre à interpréter cette langue si confuse du moyen âge, par

1. Le premier de ces articles est, croyons-nous, un compte rendu de quelques lignes qu'il consacra en 1840 au travail de Bolton-Corney sur la Tapisserie de Bayeux. (*Bibl. de l'École des Chartes*, 1re série, t. II, 1840, p. 91.) Le second est le compte rendu du livre de M. de l'Escalopier dont nous allons parler.

2. *Bibl. de l'École des Chartes*, 1re série, t. V, p. 176-187.

la lumière qu'il sait apporter dans des textes aussi obscurs, par la connaissance qu'il possède des procédés techniques et de tous les mots qui servent à exprimer en latin ou en français les détails de ces procédés. Cet article est le second que Quicherat ait écrit sur un sujet d'archéologie, c'est déjà l'œuvre d'un maître, et quiconque voudra reprendre l'interprétation du texte de Théophile devra en méditer jusqu'à la dernière ligne.

Il n'est donc pas étonnant que la valeur de notre collègue comme archéologue se soit affirmée dans l'esprit de tous ceux qui le connaissaient, avant même que les grands travaux historiques qui l'absorbaient lui eussent laissé le temps de justifier sa réputation par ses écrits. Cette réputation était déjà assez bien assise pour qu'en 1845 M. Adolphe Régnier ait cru pouvoir lui demander, pour l'instruction du jeune comte de Paris, un résumé de ce que l'on savait alors de nos antiquités nationales.

Il serait intéressant de connaître ce résumé et de savoir jusqu'à quel point Quicherat avait alors conçu la doctrine qu'il devait professer plus tard. Sans vouloir être trop affirmatif, j'ai quelque raison de croire qu'il en avait dès lors arrêté dans son esprit la plupart des traits essentiels. Comprenant que tout se tient dans l'archéologie du moyen âge, il en avait étudié toutes les branches, et en avait même approfondi quelques-unes, assez pour être en mesure d'entreprendre dans le *Magasin pittoresque* une série d'articles sur l'histoire du costume[1], qu'il continua pendant de longues années et dont il tira plus tard la matière d'un livre de la plus haute valeur [2].

Aussi lorsqu'en 1847 M. de Salvandy reconstitua l'École des Chartes sur de nouvelles bases, et qu'il voulut y introduire l'étude de l'archéologie nationale, Quicherat se trouva-t-il tout désigné pour inaugurer cet enseignement, qui n'avait encore aucun précédent dans les programmes officiels.

Ce que fut Quicherat comme professeur, trente générations d'élèves sont là pour l'attester. Jamais homme ne fut mieux doué pour l'enseignement. La précision et la méthode, ces qualités maîtresses

1. Le premier article de Quicherat est relatif au costume civil du XIVe siècle, il parut dans le *Magasin pittoresque* en 1845, le 48e et dernier, consacré au costume des hommes en 1791, a paru en 1869. L'*Histoire du costume en France* dans laquelle Quicherat a repris tous ses anciens articles, en y joignant l'histoire du costume depuis l'époque romaine jusqu'au XIVe siècle, a paru en 1874. Voilà donc un livre qui représente trente années de travail continu.

2. *Histoire du costume en France*, 1re édition. Paris, Hachette, 1875, 1 vol. in-8° de 680 pages et 481 gravures sur bois; 2e édition, Paris, Hachette, 1877, 1 vol in-8° de 680 pages et 483 gravures sur bois.

qui distinguent tous ses écrits, ont été les traits caractéristiques de son cours. Dès le premier jour, il sut s'imposer un cadre si complet, un programme si bien enchaîné, si parfaitement pondéré, qu'il n'eut guère à le modifier dans la suite. Il prétendit traiter dans son cours toutes les principales branches de l'archéologie nationale et réussit à condenser dans un petit nombre de leçons tout ce qu'il y a de vraiment essentiel dans l'art du moyen âge. Architecture religieuse et militaire, peinture sur verre, iconographie, orfèvrerie, costume, sigillographie, blason, numismatique, tels furent les principales divisions de son enseignement. Et quoique plusieurs de ces sujets fussent assez vastes pour suffire presque isolément à fournir la matière d'un cours, il trouvait moyen d'en déterminer les traits essentiels, d'en décrire les monuments principaux, de graver sur chacun des notions précises dans l'esprit de ses auditeurs.

Mais aussi Quicherat n'était pas de ces professeurs qui ont l'art d'exposer un petit nombre de faits en un grand nombre de paroles. Il n'avait aucune prétention à se faire l'émule de ces maîtres éloquents, qui captivent la jeunesse par l'élégance de leur langage bien plus que par le fond de leur enseignement.

Son cours est l'un des plus substantiels qu'il ait été donné à notre génération d'entendre; il était bourré de faits, il s'enchaînait avec une rigueur scientifique, une logique inflexible, une sûreté de doctrine qui le faisait ressembler à une démonstration mathématique. Il était débité d'une voix nette et claire, avec un mélange de gravité et de bonhomie qui tenait les auditeurs sous le charme. Nul ne connut davantage cette sorte d'éloquence familière, d'éloquence sans prétention et sans apprêt, qui captive l'attention en portant la conviction dans les esprits. A son talent d'exposition, Quicherat en joignait un autre non moins précieux. Il savait s'aider dans ses démonstrations de son talent de dessinateur, et tout en parlant à l'esprit de ses élèves, il parlait à leurs yeux par les croquis qu'il exécutait au tableau d'une main habile. C'était un spectacle merveilleux que de l'entendre exposer le développement de notre art roman, prenant la basilique à ses origines, la suivant dans toutes ses transformations, expliquant tous ses accroissements, et de voir sa main suivre pendant ce temps les développements de sa pensée, de voir des traits nouveaux s'ajouter à l'esquisse qu'il avait tracée, de voir la figure se compliquer à mesure que sa parole racontait des transformations nouvelles, de voir enfin une grande église avec toutes ses parties sortir de cette basilique si simple qui lui avait servi de point de départ.

Ce sont là des choses qu'il faut avoir vues et entendues pour les

sentir, ce sont des qualités que ses élèves seuls ont pu apprécier et dont je regrette que mon faible témoignage soit impuissant à conserver le souvenir.

On ne saurait trop déplorer que ce cours admirable n'ait pu être rédigé par son auteur. Bien des fois les élèves, les amis de notre confrère le supplièrent de le publier, mille travaux, mille devoirs de toute nature, dont le nombre s'accroissait avec les années, lui en enlevaient le loisir. Que de fois nous l'avons entendu gémir de voir son temps gaspillé dans ces commissions de toute sorte où l'appelait la confiance de tous, où l'autorité dont il jouissait, le zèle avec lequel il s'acquittait de toutes les besognes, lui faisaient réserver souvent la plus grosse part du travail. Qu'eût-il dit s'il avait pu deviner le peu de jours qu'il avait à passer sur la terre, s'il avait pu prévoir que la rédaction de son cours, l'œuvre la plus originale de sa vie entière, serait interrompue par la mort.

Sa famille, avec un désintéressement qu'on ne saurait trop proclamer, a fait don à l'École des Chartes de toutes ses notes, de tous ses manuscrits. On espérait y trouver les éléments nécessaires pour reconstituer une partie de son cours, et parmi les élèves qui ont eu le bonheur de l'entendre, qui ont eu le privilège de trouver chez lui un ami à côté du maître, plus d'un se serait disputé l'honneur de faire connaître au public cet admirable enseignement. Il n'en reste malheureusement que des épaves. Tout incomplets cependant qu'ils peuvent être, les fragments de rédaction que Quicherat a laissés seront accueillis avec faveur par quiconque s'intéresse à nos antiquités nationales.

Mais si les débris de ce cours ne trompent pas l'attente des érudits, qu'aurait-ce été si le maître avait pu achever son œuvre, s'il avait pu la mettre au jour dès l'époque où il l'avait conçue, au temps où sa doctrine était encore dans toute sa nouveauté. C'est que, il faut le reconnaître, il est arrivé à Quicherat ce qui attend trop souvent les meilleurs professeurs, les idées qu'il a eues avant tout autre, les principes qu'il a été le premier à enseigner, sont tombés peu à peu dans le domaine public. Toutes ces générations d'élèves qu'il a eus pour auditeurs, les ont partout divulgués après s'en être imprégnés eux-mêmes, et s'il était encore possible de remonter à la source des théories actuellement admises sur l'histoire de nos monuments, on verrait que plus d'une, parmi les plus solidement établies, a été professée pour la première fois dans cette chaire de l'École des Chartes.

Un certain nombre des leçons de Quicherat ont franchi du reste l'espace restreint de la salle de cours. Lui-même a publié plusieurs articles dans lesquels il a fait connaître quelques-uns des points fon-

damentaux de son enseignement, d'autres leçons recueillies par des élèves dévoués ont été publiées à diverses reprises[1].

C'est la *Revue archéologique* qui a fait connaître les premiers et les plus considérables de ces fragments. En 1850, Quicherat y inséra un important mémoire ayant pour titre : *De l'ogive et de l'architecture dite ogivale*[2], dans lequel, s'emparant d'une observation très juste faite quelque temps auparavant par M. de Verneilh, il démontrait avec une grande abondance de preuves que les archéologues modernes ont complètement défiguré le sens du mot ogive; qu'en appliquant à l'arc brisé un terme qui de tout temps avait servi à désigner une des membrures des voûtes gothiques, on privait de nom un des éléments capitaux de l'architecture du moyen âge, on s'exposait à ne plus entendre aucun des textes anciens où il est question d'ogives, on produisait à tout le moins une confusion de termes extrêmement regrettable. Il expliquait ensuite pourquoi l'épithète d'*ogival* appliquée au style d'architecture qui a pris naissance au XII^e^ siècle, lui paraissait impropre, puisque une église pourrait être ogivale sans posséder une seule ogive. Pour lui il préféra toujours conserver l'épithète de *gothique*, employée par tous les archéologues de l'Europe et qui ne risque d'induire personne en erreur.

L'année suivante, il commença la publication d'une série d'articles sur l'architecture romane dans lesquels il fit connaître un des points essentiels de sa doctrine[3]. Recherchant les causes qui ont pu amener les transformations successives de l'architecture du XI^e^ au XII^e^ siècle, il développa cette théorie, alors absolument neuve, que le principe de tous les progrès de l'architecture romane réside dans les voûtes. C'est le désir de voûter les églises qui, vers l'an 1000, a obligé les constructeurs à abandonner les anciennes proportions des basiliques latines. Ce sont les efforts persévérants faits par eux pour résister à la poussée des voûtes qui ont sollicité leur génie, surexcité la fécondité de leur imagination, développé tous les germes de progrès.

1. Ces leçons ont paru dans le *Journal général de l'Instruction publique* (t. XXII, p. 320-322 et 421-423), dans la *Revue des cours publics* (t. I, p. 251-252, 267-269 et 315-316; t. II, p. 24-26; t. III, p. 54-56, 112-113 et 240-242) et dans la *Revue des Sociétés savantes* (t. III, p. 641-652). On en trouvera le détail dans l'excellente bibliographie des œuvres de Quicherat publiée par MM. Giry et de Curzon, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (t. XLIII, 1882, p. 316-360), et réimprimée à la suite de cette notice.

2. *Revue archéologique*, t. VII, 1850, p. 65-76.

3. *De l'architecture romane*, 1^er^ article. *Revue archéologique*, t. VIII, p. 145-158; 2^e^ article, *ibid.*, t. IX, p. 525-540; 3^e^ article, *ibid.*, t. X, p. 65-81; 4^e^ article, *ibid.*, t. XI, p. 668-690.

Le problème n'a pas été partout résolu de la même façon, nos églises romanes présentent bien des variétés de voûtes; de là ces nombreuses différences que l'on rencontre dans les détails de leur construction. Après avoir solidement établi ces principes, Quicherat en déduit logiquement toutes les conséquences. Il propose de classer les différentes écoles de l'époque romane, non plus d'après tel ou tel caractère secondaire, comme le style de l'ornementation, par exemple, mais d'après ce caractère bien autrement considérable puisque tout en découle : le mode de construction des voûtes. Il passe alors en revue tous les genres de voûtes : le berceau, plein cintre ou brisé, la voûte d'arête, la croisée d'ogive; il expose les origines, l'emploi, les perfectionnements de tous ces systèmes, il détermine les régions de la France où chacun d'eux a prédominé, et pose enfin les bases d'une classification véritablement scientifique des écoles d'architecture à l'époque romane.

On peut encore considérer comme une page développée de son cours la curieuse étude qu'il consacra en 1869, à la basilique de Saint-Martin de Tours [1], et dans laquelle, après avoir victorieusement réfuté les ingénieuses hypothèses proposées jadis par MM. Lenoir et Lenormant pour expliquer le texte où Grégoire de Tours décrit ce fameux monument, il restitue non seulement le plan de l'édifice, mais même son élévation. Je ne sais jusqu'à quel point cette restitution mérite une absolue confiance. Des textes aussi vagues que ceux qui servent de point de départ à toute cette discussion, sont malheureusement susceptibles de plusieurs interprétations, et l'avenir nous tient peut-être en réserve une solution du problème toute autre que celle qu'a proposée Quicherat [2]; mais ses plans de restitution devraient-ils être rectifiés sur bien des points, il n'en restera pas moins toute une série de faits qu'il a élucidés avec une rare compétence, une série de textes qu'il a été le premier à rapprocher et dont il a fixé le sens d'une manière indubitable.

Quicherat professait depuis deux ans l'archéologie à l'École des Chartes, il n'avait encore que le titre de répétiteur et de modestes

1. *Restitution de la basilique de Saint-Martin de Tours*, dans la *Revue archéol.*, nouv. série, t. XIX, 1869, p. 313-324; 2e article, *ibid.*, p. 403-414; 3e article, t. XX, 1870, p. 1-12; 4e article, *ibid.*, p. 82-90. Tiré à part sous ce titre : *Restitution de la basilique de Saint-Martin de Tours, d'après Grégoire de Tours et les autres textes anciens.* Paris, Didier, 1869, in-8° de 45 pages et 4 pl.

2. La Commission des Monuments historiques devrait à la mémoire de Quicherat, qui fut un de ses membres les plus éminents, de faire exécuter des fouilles sur l'emplacement de Saint-Martin de Tours. Des voies publiques l'occupent en partie, c'est dire que sans grandes difficultés et dépenses, on aurait chance de retrouver quelques substructions de l'édifice mérovingien.

appointements de 1,800 francs, quand, une place de professeur étant devenue vacante, un arrêté du 11 mai 1849 lui attribua cette place avec mission d'enseigner la diplomatique française. C'était un surcroît de besogne dont il se serait bien passé, il s'en acquitta avec la conscience qu'il apportait à toutes choses, et pendant vingt ans il mena de front ses deux cours, sans cesser pour cela de produire une foule d'œuvres dont chacune aurait suffi à illustrer un autre homme.

Il apporta dans son cours de diplomatique une originalité d'autant plus remarquable qu'il ne s'agissait plus ici d'une science dans l'enfance comme l'archéologie. Le génie de Mabillon, les grands travaux des bénédictins avaient établi sur des bases solides les points essentiels de cette science. Il suffisait, au besoin, de commenter leurs œuvres en rectifiant les inexactitudes de détail qu'avait pu relever la critique moderne. Bien des professeurs moins chargés d'occupations auraient adopté sans scrupule cette façon de procéder. Elle ne pouvait convenir à un esprit de sa trempe. A tout ce qu'il entreprenait, il savait imprimer sa marque personnelle. On le vit une fois de plus dans son cours de diplomatique, où il sut introduire une méthode d'enseignement aussi neuve que propre à développer dans l'esprit de ses élèves le sentiment de la critique et la connaissance de toutes les particularités que présentent les actes du moyen âge.

Moins heureux encore que pour l'archéologie, nous ne possédons rien du cours de diplomatique de Quicherat. Pour juger de ce qu'il a pu être, ceux qui ne l'ont pas entendu doivent lire un curieux mémoire sur l'enregistrement des contrats à la curie[1], et plus encore un important article dans lequel notre confrère a passé au crible de la critique la plus sévère deux des plus anciens diplômes de Saint-Germain-des-Prés[2], et démontré, après une discussion qui est un modèle d'érudition et de dialectique, que, de ces deux chartes, celle que l'on admettait comme authentique était fausse, que celle au contraire que l'on suspectait, pouvait être défendue par de bons arguments.

Ce sont là des pages éparses de son cours, qu'il aurait multipliées peut-être s'il n'avait été absorbé à cette époque par une polémique que le monde savant n'a pas oubliée, sur la position véritable d'Alésia.

On sait qu'un architecte de Besançon, Alphonse Delacroix, frappé de la coïncidence entre les textes anciens et certaines traditions locales, crut pouvoir démontrer qu'Alésia, le dernier boulevard de l'indépendance gauloise, ne devait pas être cherchée à Alise en

1. *Bibl. de l'École des Chartes*, 5e série, t. I, 1860-1861, p. 440-446.
2. *Ibid.*, 6e série, t. I, 1865-1866, p. 513-555.

Auxois, mais dans le massif d'Alaise en Franche-Comté. Cette théorie, habilement présentée par son auteur, séduisit Quicherat, il l'exposa dans un article de l'*Athenæum français*[1], qui fut le point de départ d'un violent débat dans lequel il se jeta avec toute l'ardeur d'une conviction sincère.

Je n'ai pas besoin de rappeler les détails de cette lutte de dix années, dans laquelle Quicherat tint tête à une foule de savants, répondit à une foule de brochures, trouvant toujours des arguments nouveaux à opposer à ses adversaires, dépensant des trésors d'érudition qu'admiraient ceux mêmes qu'il ne pouvait convaincre. Je n'ai pas la compétence nécessaire pour apprécier le plus ou moins de fondement de l'opinion qu'il défendit si vigoureusement. Bien des gens estiment qu'il perdit dans cette polémique des heures précieuses, dont l'emploi aurait pu être plus fructueux pour la science. Mais c'est là un point dont il ne voulut jamais convenir, et l'on est tenté de lui donner raison, quand on pense à l'impulsion que son intervention imprima à l'étude de cette période de notre histoire, quand on repasse les précieuses leçons de critique qu'il accumula dans ses articles, quand on songe aux résultats des fouilles qu'il poursuivit pendant cinq campagnes avec une ardeur de jeune homme, et qui enrichirent le musée de Besançon d'une foule d'objets du plus haut intérêt.

Un autre résultat pratique sortit de cette polémique : les contradicteurs de Quicherat lui avaient plus d'une fois reproché de s'être mépris sur la valeur historique des noms de lieux, d'avoir méconnu les règles de la transformation des mots dans ses interprétations des noms du pays d'Alaise. Le reproche était mal fondé, car il avait étudié depuis longtemps les règles de la philologie, et leurs applications à la géographie historique. Il en avait même fait un des principaux chapitres de son cours de diplomatique. Il crut utile cependant de répondre à cette imputation, et c'est ainsi qu'il fut amené à publier son *Traité de la formation française des noms de lieux*[2].

Ce petit volume obtint un légitime succès, il montra une fois de plus les merveilleuses aptitudes de Quicherat pour toutes les branches de l'érudition. Malgré les immenses progrès accomplis depuis quinze ans dans le domaine de la philologie, malgré le développement des études de géographie historique, c'est encore un type parfait d'ingénieuse critique, un modèle à recommander pour la clarté de l'exposition, l'horreur du pédantisme et le mépris de ces formules algébriques,

1. *Découverte de l'Alesia des Commentaires de César* (*Athenæum français*, 10 mai 1856, 5e année, p. 384-386).

2. Paris, Franck, 1867, 1 vol. in-12 de 176 pages.

qu'affectionnent certains philologues d'outre-Rhin et qu'il jugeait plus propres à rebuter les profanes qu'à faire progresser la science.

Tant de travaux avaient de bonne heure appelé sur Jules Quicherat l'attention des érudits, aussi fut-il admis avec empressement en 1849 dans la Société des Antiquaires de France, et cette compagnie si riche en hommes de valeur ne put que se féliciter d'une pareille recrue, car il fut pendant plus de trente ans un des plus actifs de ses membres. D'une assiduité sans relâche, attentif à tous les travaux de ses collègues, prenant part à toutes les discussions avec une vivacité d'esprit, une netteté d'idées, une vigueur de répartie qui donnaient un intérêt à ses moindres paroles, il acquit rapidement parmi ses confrères une autorité prépondérante. Il s'attacha d'ailleurs à justifier l'estime que tous professaient pour sa science, en enrichissant le recueil des mémoires de la Société de nombreux articles, qui montrent avec quelle supériorité il savait aborder toutes les questions relatives à nos antiquités nationales. Que ce soit un de ces difficiles problèmes de topographie historique, comme dans son mémoire *sur le lieu de la bataille entre Labiénus et les Parisiens*[1]; qu'il s'agisse de déterminer la forme et l'usage d'une arme antique sur laquelle maints auteurs ont disserté en vain, comme le *pilum* de l'infanterie romaine[2], ou d'expliquer la nature d'une pièce du costume des chevaliers du moyen âge comme la *ventaille*[3]; qu'il s'agisse de résoudre une des questions de l'histoire du vieux Paris, qu'il aimait tant, comme dans son article sur *les Trois Saint-Germain*[4] ou sur *la rue et le château de Hautefeuille*[5]; qu'il faille expliquer un objet de l'époque mérovingienne[6], ou mettre en lumière des documents propres à dater une de nos cathédrales[7], partout on retrouve ces mêmes qualités, cette méthode sévère dans la discussion, cette ingéniosité extraordinaire dans l'interprétation des textes, cet instinct archéologique vraiment supérieur, ce merveilleux talent d'exposition par lequel il portait la conviction dans tous les esprits.

---

1. *Mém. de la Soc. des Antiq. de France*, t. XXI (1852), p. 394-432.
2. *Mém. de la Soc. des Antiq. de France*, t. XXIX (1866), p. 245-284.
3. *Explication du mot* ventaille *dans les chansons de gestes*, dans les *Mém. de la Soc. des Antiq. de France*, t. XXVII (1863), p. 231-248.
4. *Ibid.*, t. XXVIII (1864), p. 156-180.
5. *Ibid.*, t. XLII (1882), p. 9 à 44.
6. *Sur un anneau sigillaire de l'époque mérovingienne*, *ibid.*, t. XXVII (1863), p. 186-202.
7. *Notice sur plusieurs registres de l'œuvre de la cathédrale de Troyes*, *ibid.*, t. XIX (1849), p. 41-83.

Mais ce n'est pas tant encore par les mémoires qu'il a soumis à la Société des Antiquaires que l'on peut se faire une idée exacte de la place que Quicherat occupait dans cette compagnie. Pour bien apprécier son activité, il faut se reporter au *Bulletin* dans lequel la Société enregistre depuis 1857 le compte rendu détaillé de ses travaux.

Le nom de Quicherat y revient à chaque page. Il n'est presque pas de séance où il n'apporte quelque document nouveau. Peu à peu on le voit devenir l'intermédiaire entre la Société et une foule de savants habitant la province, ses anciens élèves pour la plupart. C'est à lui qu'ils adressent la primeur de leurs découvertes, sur lui qu'ils comptent pour les communiquer aux érudits qu'elles peuvent intéresser. Avec une obligeance intarissable, avec une science qui n'est jamais en défaut, il accepte ce rôle d'intermédiaire qui ajoute à toutes ses occupations le fardeau d'une correspondance considérable, dans laquelle il répand, sans compter, les trésors de son érudition. Passer en revue toutes ces communications, ce serait analyser les vingt-cinq volumes de bulletins publiés par la Société.

Et ce n'est pas tout, un autre recueil nous a conservé la trace de ces relations de Quicherat avec tout ce que nos départements ont pu produire d'hommes instruits depuis trente ans.

En 1858, Quicherat fut appelé à faire partie du Comité des Travaux historiques et des Sociétés savantes. Il ne tarda pas à acquérir là, comme partout où il a passé, une situation prépondérante. Il fallait voir avec quelle attention silencieuse ses collègues écoutaient ses moindres rapports, avec quelle déférence ils se rangeaient à ses avis. C'est que les travaux qu'il apportait au Comité étaient tous frappés au même coin. Quicherat avait compris l'influence salutaire que le Comité des Travaux historiques pouvait exercer sur les sociétés de province en les encourageant dans leurs efforts, en leur servant de guide dans leurs travaux, en leur rappelant ces points de doctrine, ces règles de critique, que sont trop souvent exposés à perdre de vue les travailleurs isolés au fond de nos départements, privés de bonnes bibliothèques, privés surtout de cette aide précieuse que le savant trouve dans le commerce, dans la fréquentation habituelle d'autres savants.

« Une fausse doctrine qu'on a dans la tête, disait Quicherat, suffit à faire passer à l'état de lettre morte les témoignages les plus apparents qu'on a devant les yeux[1]. » Aussi revient-il sans cesse sur ce point capital.

---

1. *Rev. des Soc. sav.*, 2e série, t. IV, p. 428.

Il combat avec une énergie qui ne se lasse pas toutes ces théories qui encombrent le champ de la science d'hypothèses mal fondées, que trop de gens sont portés à adopter comme des faits acquis. C'est surtout dans le domaine si peu connu des premiers âges de l'archéologie, qu'il trouve l'occasion de donner à tous des leçons de bonne critique. Pendant près de quinze ans, c'est lui qui se charge de l'examen de la plupart des communications relatives à l'époque celtique. Rien n'est plus instructif que de relire la longue suite de rapports qu'il a consacrés à ces communications. Dans chacun il revient à la charge contre ces théories faciles par lesquelles tant de gens croient pouvoir expliquer maints détails, dont l'interprétation vraie ne peut sortir que de la comparaison d'une foule de découvertes. Il s'attaque à tous ces néologismes que des savants mal avisés introduisent dans la langue archéologique, et si ses efforts n'ont pas toujours été couronnés de succès, il faut bien reconnaître que son influence n'a pas peu contribué à bannir de notre terminologie bien des expressions défectueuses, qui ont eu leur moment de vogue. C'est à lui, par exemple, qu'est due la proscription de ces mots barbares comme *ustulum*[1], *celtæ*[2], employés pour désigner les lieux de crémation et les haches de bronze. C'est lui encore qui le premier a fait ressortir, avec autant de vigueur que de persévérance, ce qu'il y a de dangereux pour les études préhistoriques dans ces classifications précises en âge de la pierre, du bronze et du fer, par lesquelles on prétend résoudre une foule de problèmes délicats, dont la solution est encore prématurée[3]. S'agit-il de nos monuments du moyen âge, nous le retrouvons encore sur la brèche, défendant avec autant de science que d'énergie les vrais principes archéologiques. Je ne puis malheureusement citer tous les articles auxquels je fais allusion. Il y en a un cependant que je veux rappeler, car c'est un des morceaux dans lesquels la supériorité du maître se révèle avec le plus d'éclat. Il y a quelques années, un homme de valeur, trop tôt enlevé à la science, s'était fait l'organe d'une école, qui a bien encore quelques partisans dans le midi de la France, et qui prétend faire remonter jusqu'au temps de Charlemagne un certain nombre de nos plus importants monuments du bassin du Rhône. Appliquant cette doctrine à la cathédrale d'Embrun, M. de Saint-Andéol avait cru pouvoir attribuer à l'époque carlovingienne cet édifice, que les meilleurs auteurs ne

1. *Rev. des Soc. sav.*, 3e série, t. II, p. 366.
2. *Ibid.*, 4e série, t. II, p. 47.
3. Voir en particulier dans la *Revue des Sociétés savantes*, 4e série, t. III, p. 394, 695; t. VI, p. 304, et t. VIII, p. 50.

dataient que du XI^e^ ou du XII^e^ siècle[1]. Admettre la théorie de M. de Saint-Andéol pour Embrun, c'était justifier du même coup les prétentions des méridionaux à posséder des monuments d'une période qui ne nous a, pour ainsi dire, rien laissé dans le reste de la France, c'était remettre en question quelques-uns des principes essentiels sur lesquels repose toute la doctrine archéologique. La question méritait d'appeler l'attention de Quicherat. Aussi l'a-t-il examinée sous toutes ses faces, et l'on peut dire qu'après la critique qu'il en a faite, il n'est rien resté du système qu'il a combattu. Dans une discussion, qui doit être citée comme un modèle de science, de clarté et — détail que la critique ne devrait jamais perdre de vue, — de parfaite courtoisie, notre confrère établit sur des preuves irréfragables, que les monuments du Midi n'étaient pas mieux construits que ceux du Nord, qu'il n'ont pas plus que ceux-ci échappé aux désastres qui ont détruit les monuments antérieurs à l'an 1000, que les édifices voûtés de la Provence et du bassin du Rhône ne peuvent donc remonter à Charlemagne, et que l'opinion contraire ne s'appuie sur aucun document certain, sur aucune preuve admissible[2]. La démonstration est péremptoire, et si Quicherat a dû la répéter d'autres fois encore pour convaincre certains archéologues égarés par l'esprit de clocher, on peut affirmer qu'elle a porté la conviction dans tous les esprits non prévenus, et que depuis qu'il a parlé, la cause est entendue[3].

Cette part si considérable prise par Quicherat dans les travaux du Comité, l'autorité qu'il s'était acquise, et parmi ses collègues, et parmi les nombreux érudits qu'attiraient chaque année les réunions de la Sorbonne, le respect, l'estime de tous devaient forcément appeler sur lui l'attention de l'administration. Aussi n'y eut-il qu'une voix pour applaudir le Ministre lorsqu'à la mort du marquis de Lagrange, en 1876, Quicherat fut nommé vice-président de la section d'archéologie, en remplacement de M. Léon Renier, nommé président. La façon dont il répondit à la confiance du Ministre, le zèle, le tact, la fermeté, la courtoisie, qu'il sut déployer toutes les fois qu'il eut occasion de présider la section, je n'ai pas besoin de les rappeler. Ces qualités étaient si bien reconnues de tous,

---

1. Cet article fut publié dans le *Bulletin de l'Académie delphinale*, tome III de la 3^e^ série, 1867.

2. *Rev. des Soc. sav.*, 4^e^ série, t. IX, p. 429-437.

3. Je ne puis m'empêcher de rappeler encore ses articles sur *le ferrage des chevaux* (*Revue des Sociétés savantes*, 5^e^ série, t. VI, p. 250-270), et sur *les Puits funéraires* (*Ibid.*, 4^e^ série, t. IV, p. 365-377). Ce sont des morceaux achevés.

que tout le monde s'attendait à le voir nommer président du Comité, lorsqu'on songea en 1880 à réunir sous une direction unique les deux sections jusqu'alors distinctes. Mais cette fois on se heurta à une de ces difficultés, qui sont habituellement faciles à vaincre, qui, chez Quicherat, étaient insurmontables. Je veux parler de son désintéressement, du dédain qu'il professa toute sa vie pour toutes les distinctions honorifiques. Nul plus que lui ne paraissait propre à assumer la présidence des sections réunies, puisqu'il était un des rares membres du Comité, qui par toute la suite de ses travaux se trouvait aussi bien à sa place dans une section que dans l'autre. On dut s'arrêter devant un refus formel motivé par son désintéressement d'abord, et aussi par l'amitié qu'il professait pour les deux hommes éminents qui avaient jusque-là présidé les deux sections, et qui étaient aussi disposés à s'effacer devant lui, que lui l'était peu à prendre une place qu'il les jugeait si capables de bien remplir. Ce fut à grand'peine même qu'on le décida à accepter la vice-présidence du Comité, et qu'on put faire violence au désir, que depuis quelque temps déjà il manifestait hautement, de renoncer à toutes les fonctions pour se consacrer uniquement à ses travaux personnels.

C'est que, avec les années, des occupations de toute nature étaient venues absorber la meilleure part de son temps. Son concours était trop apprécié au Ministère de l'Instruction publique, pour qu'on ne fût heureux de se l'assurer dans la plupart des grandes commissions. Quicherat ne savait pas marchander sa peine, partout il apportait le même zèle, la même assiduité. Membre de la Commission des missions scientifiques, membre de la Commission des souscriptions aux ouvrages d'art, membre de la Commission des archives, il s'était vu appelé en 1871 à faire partie de la Commission des Monuments historiques.

Nulle part il ne pouvait être plus à sa place que dans cette importante Commission, où sa connaissance approfondie de tous les édifices remarquables de l'ancienne France, son expérience archéologique, son goût éclairé et délicat lui assurèrent dès le premier jour une haute influence. Admirateur passionné de notre art du moyen âge, il ne négligeait aucune occasion de plaider la cause de ces vieux édifices, gloires trop longtemps méconnues de notre pays. Non seulement il s'efforçait de les sauver de l'abandon et de l'oubli, mais il savait les défendre parfois contre le zèle même de ceux qui s'intéressent à leur conservation, et s'il ne marchanda jamais son approbation aux restaurations ingénieuses par lesquelles la Commission a préservé de la ruine un si grand nombre de monuments, il n'hésita jamais non

plus à combattre énergiquement les projets qui ne lui semblaient pas respecter assez le caractère des édifices.

L'organisation du Musée de sculpture du moyen âge au Trocadéro le mit à même de rendre à la Commission des Monuments historiques de nouveaux et importants services. La part qui lui revient dans le succès de cette œuvre est considérable, et ses collègues ne peuvent oublier que les seules critiques que le public ait faites à cette entreprise si utile et si bien accueillie, avaient été prévues par Quicherat, qui avait maintes fois exposé devant eux toutes les objections que l'on devait faire à l'introduction de spécimens de l'art égyptien et grec au milieu d'œuvres qui en diffèrent à tous les points de vue.

L'influence de Quicherat dans la Commission des Monuments historiques était donc considérable, elle n'aurait pas manqué d'être féconde en heureux résultats, s'il avait pu exercer plus longtemps les fonctions de président de la Commission, qu'un ministre ami de nos monuments lui avait fait accepter, à force d'instances, peu de mois avant sa mort.

A toutes ces charges, Quicherat s'en était vu adjoindre une plus lourde que toutes les autres. En 1871, il fut nommé directeur de l'École des Chartes.

Il n'accepta pas sans hésitation. Mais jamais il n'avait su refuser une charge, surtout quand il y voyait un devoir à accomplir sans profit personnel à en retirer. Son acceptation fut un acte d'abnégation véritable. « Prenez-la pour ce qu'elle est, disait-il le lendemain, c'est-à-dire pour ma part de sacrifice lorsque notre pauvre pays met en demeure tous ceux qui l'aiment de faire quelque chose pour lui. »

Et pourtant qui plus que lui avait des titres à de pareilles fonctions. La noblesse de son caractère, la dignité de sa vie, lui avaient valu depuis bien des années une autorité morale devant laquelle s'inclinaient tous ses collègues. Quant aux élèves, aucun maître n'a jamais joui auprès d'eux d'une popularité plus grande. Malgré l'air bourru qu'il affectait quelquefois, malgré la réputation de sévérité dont il jouissait, non sans quelque raison, la jeunesse avait pour lui un culte particulier. C'est que tous savaient que sous cette écorce parfois un peu rude se cachait le maître le plus bienveillant, l'ami le plus dévoué, le juge le plus équitable, le guide le plus éclairé auquel des jeunes gens pussent s'adresser. Tous sentaient qu'ils avaient en Quicherat un ami véritable. Il connaissait tous les élèves de l'École, il savait apprécier le caractère de chacun. Non content de s'intéresser à eux pendant tout le cours de leurs études, il les suivait encore

à leur insu dans la carrière qu'ils avaient adoptée, toujours prêt à leur servir de guide dans les moments difficiles, toujours disposé à leur consacrer, sans marchander, et son temps et ses peines le jour où ils venaient recourir à son appui. Ce que Quicherat savait mettre de dévouement, de délicatesse, au service de ses anciens élèves, ceux-là seuls peuvent l'apprécier, qui ont eu l'occasion de faire appel à lui.

La direction de Quicherat a laissé des traces ineffaçables à l'École des Chartes. Guidant avec une inépuisable bienveillance les débuts des professeurs nouveaux, stimulant par son exemple et par ses avis le zèle des anciens, surveillant les élèves en ami plus qu'en maître, s'immisçant à leurs travaux avec un mélange de réserve discrète et de bonhomie familière qui lui gagnait tous les esprits, il a su, par l'influence de sa parole et de ses exemples, imprimer aux études un élan qu'elles n'avaient jamais eu. Portant son attention sur les détails matériels, comme sur tous les autres, il a su en même temps, malgré les ressources insuffisantes du plus mesquin des budgets, introduire dans l'École de sérieuses améliorations. Par ses soins la bibliothèque s'est presque doublée, la collection de fac-similés paléographiques est devenue sans rivale. Encore quelques mois et un local convenable remplaçait le logement misérable où l'École étouffe actuellement.

A s'acquitter de la sorte de sa tâche de directeur, on se demande comment Quicherat pouvait, malgré toutes les autres occupations que j'ai rappelées, trouver encore des loisirs pour publier des livres. Pourtant loin de se ralentir, son activité n'a jamais été plus grande que pendant cette période de sa vie. C'est alors qu'il remplissait ses doubles fonctions de professeur et de directeur qu'il trouvait le temps de publier un ouvrage dont il ramassait les matériaux depuis de longues années, et qui reste le morceau capital de son œuvre comme archéologue. Je veux parler de son *Histoire du costume en France*[1]. Dès 1845, je l'ai dit plus haut, il avait commencé, dans le *Magasin pittoresque*, la publication d'une série d'articles[2] dans lesquels il avait étudié le costume depuis le XIVe siècle jusqu'en 1791. Le dernier avait paru en 1869. Pendant les années qui suivirent, Quicherat reprit tout son travail, il le compléta, en remontant aussi haut que possible à partir de l'époque à laquelle commençaient ses articles.

---

1. *Histoire du costume en France*, 1re édit., Paris, Hachette, 1875, in-8° de 690 p. et 481 grav.; 2e édit., Paris, Hachette, 1877, in-8° de 680 p. et 483 grav.

2. M. Giry a donné dans sa *Bibliographie* de l'œuvre de Quicherat le détail de tous ces articles.

Enfin, au bout de cinq ans, en 1874, il mit au jour un gros volume de près de 700 pages.

Cette *Histoire du costume en France* est trop connue pour que j'aie besoin de l'analyser longuement.

Elle est entre les mains de tous les archéologues. Elle est le guide auquel se fient tous les amateurs des vieilles choses, le manuel de tous ceux qui ont envie ou besoin de posséder des notions précises sur l'habillement de nos pères. Son succès a été si général et si rapide qu'en moins de deux ans elle a eu la fortune bien rare pour un livre de science de nécessiter une seconde édition.

Mais aussi comme ce succès est justifié ! Quel talent l'auteur a déployé dans l'exposition des faits, que de verve et d'esprit dans le récit des mille caprices de la mode, que de science et de pénétration dans l'explication des termes techniques, dans l'interprétation des monuments obscurs ou mal connus !

Certains critiques lui ont reproché d'avoir systématiquement banni de son livre l'appareil habituel de l'érudition, mais de ce grief il n'avait cure. Il ne voulut pas en effet écrire son *Histoire du costume* pour les savants seuls. Avec cet esprit vulgarisateur que j'ai déjà signalé, il prétendit s'adresser avant tout au grand public. Aussi n'hésita-t-il pas à sacrifier toutes les notes, les citations latines, les détails bibliographiques, qui auraient pu effrayer le commun des lecteurs, pour s'attacher uniquement à rendre son livre d'une lecture attrayante pour le plus grand nombre.

Ce n'était point tâche si facile que d'intéresser le public à des nomenclatures d'habits, de robes, de manteaux, de coiffures, de chaussures, d'éviter la monotonie dans les descriptions, sans cesse à recommencer, de toutes les minuties de la toilette. Quicherat s'est tiré de toutes ces difficultés avec un rare bonheur, et son talent d'écrivain a été pour moitié dans le succès du livre.

A peine avait-il terminé la publication de son *Histoire du costume*, qu'il remettait sur le chantier son ancien mémoire sur Rodrigue de Villandrando, pour en tirer ce beau volume dont j'ai parlé. Entre temps, il multipliait ses rapports au Comité des Travaux historiques, et ses communications à la Société des Antiquaires, il donnait à diverses revues d'importants mémoires, parmi lesquels je ne puis omettre cet article sur *L'âge de la cathédrale de Laon* [1], dans lequel il détermine avec une précision rigoureuse la date si longtemps controversée de ce monument fameux, donnant ainsi la solution d'un

1. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XXXV (1874), p. 249-254.

problème qui l'avait longtemps préoccupé. Je dois citer encore comme un modèle de critique ingénieuse cette étude sur *La basilique de Fanum construite par Vitruve*[1], dont il s'est efforcé de restituer les diverses parties. Dans son ardeur à ne négliger aucun des éléments d'investigation qui pouvaient l'éclairer, Quicherat avait fait le voyage d'Italie avec l'espoir de trouver dans la ville moderne de Fano quelques restes ignorés de la basilique décrite par Vitruve. Sa peine ne fut pas payée comme il l'espérait, mais si son voyage fut infructueux sur ce point, il ne fut pas pour cela inutile; son carnet, rempli de notes, est là pour en témoigner. Malheureusement le temps lui a manqué pour faire part au public de toutes les observations qu'il avait recueillies sur sa route. Un article sur une curieuse tombe de pèlerin conservée à Sainte-Praxède à Rome[2], ne peut donner qu'une faible idée de l'intérêt des matériaux qu'il avait rapportés et qui étaient venus se joindre à la riche récolte qu'il ramassait depuis tant d'années.

Quicherat cependant sentait depuis longtemps déjà qu'il était temps de mettre en œuvre cette précieuse collection de matériaux qu'il avait réunis si patiemment.

L'idée que la mort pourrait le surprendre avant qu'il eût terminé son œuvre était pour lui une préoccupation dont il s'ouvrait fréquemment à ses amis. Cédant aux sollicitations de ses plus fidèles disciples, il avait commencé à rédiger son cours d'archéologie, dans lequel il voulait résumer tout l'ensemble de ses recherches archéologiques, concentrer l'essence même de sa doctrine. Depuis longtemps aussi il avait sur le chantier un travail considérable, qui fut l'œuvre de sa vie entière, et dont il avait hâte d'entrevoir la fin. C'est une *Histoire de la laine*, depuis l'époque gauloise jusqu'à nos jours, travail capital dans lequel il se promettait de révéler une foule de faits du plus haut intérêt pour l'histoire de l'industrie. Une vingtaine de chapitres en ont été retrouvés dans ses papiers. On les trouvera imprimés dans un des volumes de ces *Mélanges*.

La crainte de ne pouvoir terminer des entreprises aussi considérables lui avait inspiré depuis plusieurs années un ardent désir d'abandonner toutes les fonctions dont il était chargé, pour se renfermer dans la plus studieuse et la plus absolue des retraites. Son dévouement à cette École à laquelle il avait voué sa vie le retint pendant longtemps. Le jour enfin où il crut avoir suffisamment préparé le disciple auquel il réservait le redoutable honneur de continuer son

1. *Revue archéologique*, nouv. série, t. XXXV, 1878, p. 23-36 et 65-80.
2. *Revue archéologique*, nouv. série, t. XXXVIII (1879), p. 129-138.

enseignement, il songea à la retraite. Ce fut une émotion générale parmi tous ses amis quand sa résolution fut connue. Du ministre aux professeurs, des professeurs aux élèves, il n'y eut qu'une voix pour le conjurer de revenir sur sa détermination. L'insistance de tous fut si pressante, si unanime, si touchante, que Quicherat ne put y résister. Il céda en reprochant doucement à ses amis de lui rendre un mauvais service, et renonçant à cette chaire qu'il avait, pendant trente ans, occupée avec tant d'éclat, il consentit à conserver la direction de cette École où tout le monde le retenait avec tant d'instances.

La satisfaction de tous ceux qui connaissaient Quicherat fut grande, elle se traduisit par une manifestation qui fut pour lui la récompense méritée de cette vie tout entière consacrée au culte de la science, à l'accomplissement du devoir. Au moment même où il consentait à garder la direction de l'École des Chartes, l'Institut, comme s'il voulait témoigner son regret de ne point le compter dans ses rangs, lui décernait le prix que venait de fonder Me Jean Reynaud.

Les disciples de Quicherat résolurent de célébrer ces deux événements en lui offrant une œuvre d'art, qui lui restât comme un témoignage durable de l'estime et de l'affection de tous. Par une attention qui lui alla au cœur, l'objet choisi fut une reproduction en petit de la Jeanne d'Arc de Frémiet. C'était lui rappeler ses premiers et ses plus beaux travaux. C'était rendre hommage au culte que son patriotisme avait voué

A cette Jeanne au nom trois fois béni,
Dont il avait rajeuni
A tout jamais l'antique gloire.

Elle lui fut offerte le 2 juin 1880 dans le banquet annuel de la Société de l'École des Chartes. Jamais manifestation ne fut plus unanime et plus touchante. Tout ce qui restait encore des trente-trois générations d'élèves qui l'avaient eu pour maître, tint à honneur d'y contribuer. Nul de ceux qui y assistèrent n'oubliera l'émotion qui s'empara de tous, en voyant son profond regard voilé par des larmes de reconnaissance, en entendant les chaudes et vibrantes paroles par lesquels il sut exprimer les sentiments qui débordaient de son cœur.

Ceux qui remarquaient ce jour-là l'éclat de sa voix pénétrante, l'animation de son visage transfiguré par l'émotion, qui applaudissaient aux vœux de longévité que le président de la société lui adressait au nom de tous, ne se doutaient guère que ces vœux dussent recevoir à si bref délai un si cruel démenti.

Jamais Quicherat n'avait paru plus plein de vie et d'activité, jamais

il avait supporté avec plus de vaillance les mille occupations, qui, chaque jour, l'absorbaient davantage. Au mois d'avril, l'École des Chartes l'avait unanimement désigné pour son représentant au Conseil supérieur de l'Instruction publique.

Il fit preuve dans cette fonction nouvelle de la même ardeur, du même zèle que d'habitude. Il y apporta les idées libérales qui furent l'honneur de sa vie entière, et son goût pour les fortes études classiques dont le dépérissement l'affligeait, et pour l'avenir desquelles certaines des réformes préconisées aujourd'hui lui paraissaient redoutables. Aussi ne craignait-il pas d'entrer plus d'une fois en lutte contre la majorité de ses collègues pour la défense de ces vieux exercices latins, qui lui semblaient le fondement indispensable de toute bonne éducation. La hauteur de son esprit, son impartialité reconnue, la loyauté de son caractère le désignaient naturellement pour une des besognes les plus délicates dont le Conseil supérieur ait à s'occuper, le jugement de toutes les questions disciplinaires qui lui sont soumises. Dès son entrée au Conseil il fut appelé dans la Commission de discipline et y joua un rôle des plus actifs.

L'excès de travail que les sessions du Conseil supérieur lui imposaient, n'était pas sans lui causer une réelle fatigue. Sa constitution ne s'était jamais bien remise d'une terrible attaque de choléra, qui avait failli l'enlever dans sa jeunesse. Avec l'âge il sentait de plus en plus les suites de ce terrible mal. Les souffrances du siège de Paris l'avaient aussi particulièrement éprouvé. « Ma santé n'est pas bonne, écrivait-il en 1872, elle ressemble à celle de beaucoup de mangeurs de cheval de 1870. Ce n'était pas du bon cheval, et la portion était véritablement par trop congrue, sans compter la sauce d'angoisse qu'on a eue pour l'accommoder[1]. » Il allait chaque année reprendre une vigueur nouvelle dans les montagnes du Jura au milieu d'amis dévoués, auxquels l'attachait la communauté des sentiments autant que la communauté des études. Il passa encore auprès d'eux l'été de 1881, mais cette fois il n'en rapporta pas le regain de santé qu'il y trouvait habituellement. Dès le commencement de l'hiver, il se plaignit d'un malaise général sur la nature duquel tous se faisaient illusion. Il n'en continua pas moins à s'acquitter de toutes ses charges, et à se livrer au travail avec un redoublement d'ardeur.

A la fin de l'hiver, l'altération de sa santé commença à inquiéter tous ses amis; son énergie leur en cachait cependant la gravité. Il se fit encore violence au moment de Pâques pour assister aux séances

1. Lettre à M. Castan, du 11 juillet 1872

du Conseil supérieur, mais il ne put prendre jusqu'au bout sa part habituelle aux examens de l'École des Chartes. Sentant ses forces décroître, il se décida enfin à chercher le repos dont il avait tant besoin. Hélas! il était trop tard. Le mal qui le menaçait depuis plusieurs mois, prit tout d'un coup un caractère inattendu, et avant qu'aucun de ceux qui l'approchaient eût pu prévoir un dénouement fatal, la mort le frappait à l'âge de soixante-huit ans, le 8 avril 1882.

Le religieux empressement qui réunit à ses funérailles tant d'hommes d'opinions diverses, prouve assez le douloureux retentissement que sa mort eut dans le monde de l'érudition.

Ces regrets si unanimes et si sincères ne s'adressaient pas seulement au savant. L'homme valait plus encore.

Quicherat était de ces natures d'élite qui font de grandes choses, sans y chercher d'autre profit que la satisfaction du devoir accompli. Sa réputation dans le monde ne fut jamais proportionnée à la valeur de ses travaux. Mais il faisait facilement son deuil des suffrages du plus grand nombre, et ne daigna jamais recourir aux petits moyens par lesquels on attire les yeux de la foule.

Il ne brigua jamais aucune place, aucun honneur. Tout au contraire, il sut refuser une position enviable à une époque où bien des gens saisissaient sans scrupule les occasions que leur présentait la fortune. C'était en 1852. Michelet venait d'être privé par le coup d'État de sa chaire du Collège de France. Il fallait pour le remplacer un homme qui joignît quelque talent de parole à une réputation consacrée par de solides écrits. Quicherat parut au Ministre de l'Instruction publique réunir toutes les conditions désirables. Mais il accueillit les ouvertures qui lui furent faites de telle façon, que le Ministre jugea superflu d'insister. Sa délicatesse et son désintéressement en cette circonstance sont d'autant plus honorables qu'il n'en tira jamais vanité; c'est plusieurs mois après sa mort qu'un ancien attaché au cabinet de M. Fortoul m'a révélé le fait. Lui, l'avait laissé ignorer à ses amis les plus intimes.

Son désintéressement et sa modestie étaient d'ailleurs si grands, qu'il ne voulut même pas prétendre à ces titres académiques, qui auraient paru à tout autre le couronnement légitime d'une carrière aussi laborieuse. Un jour, à force d'insistance, ses amis obtinrent de lui faire poser sa candidature à l'Institut. Un fâcheux concours de circonstances l'ayant fait échouer, il excipa de cet échec pour ne plus jamais renouveler une démarche qu'il s'était presque fait arracher. A plus forte raison ne brigua-t-il jamais aucune de ces distinctions

auxquelles ses ouvrages lui donnaient tant de titres. Chevalier de la Légion d'honneur en 1847, il ne reçut qu'en 1880 la rosette d'officier. Mais que lui importait! A ceux qui le félicitaient de cette tardive justice rendue à son mérite, il répondait : « Vous savez que je suis peu friand des marques extérieures, et que je réprouve par principe tout ce qui peut entretenir chez les hommes la manie de paraître différents de ce qu'ils sont. Cette rosette risque fort de dormir plus d'une fois dans mon tiroir comme a fait le ruban son précurseur[1]. »

Cet homme, qui pour lui-même ne sut jamais rien demander, ne craignait pas de multiplier les démarches qui pouvaient être utiles à autrui. C'était la bonté et l'obligeance mêmes. Il rendait service sans s'inquiéter de la reconnaissance qu'on lui devait. Il faisait le bien pour le bien lui-même, et suivait le droit chemin sans s'émouvoir des jugements des hommes. Toutes ses actions semblaient inspirées par cette belle maxime que j'ai relevée dans une de ses lettres :

« Le jour de la justice ne vînt-il jamais pour vous, ayez la force de vous contenter de l'idée qu'elle vous est due. Si un avare vit du son de ses écus, ce serait bien le diable qu'un honnête homme ne vécût pas de celui de sa conscience[2]. »

Il avait l'âme d'un philosophe, mais sa philosophie, pour être austère, ne faisait point tort à la gaieté de son naturel. Il possédait au plus haut point cette verve gauloise, cet esprit mordant et vigoureux, cette franchise d'expression, qui caractérisent nos grands écrivains du XVI^e^ siècle. Il tenait un peu de Rabelais sous ce rapport. Il en avait d'ailleurs quelque chose dans l'expression du visage, dans ce vif regard, dans ce sourire narquois, qui venait souvent animer sa physionomie.

Il conserva jusqu'à la fin son esprit et sa verve; pourtant avec les années bien des tristesses étaient venues l'assombrir. Patriote ardent, il avait ressenti cruellement les événements de 1870. Opposé de tout temps à l'Empire, il s'était réjoui de sa chute, il avait applaudi à l'avènement de la République. Aussi son désappointement fut-il grand lorsqu'il s'aperçut que le régime qu'il avait appelé de ses vœux ne réalisait point tous les rêves qu'avait formés son patriotisme.

L'isolement dans lequel il vivait était pour lui une autre cause de tristesse. Il n'avait jamais voulu associer une compagne à sa trop modique fortune. Il redoutait pour elle la pauvreté, s'il ne la craignait

1. Lettre à M. Castan, du 16 février 1880.
2. Lettre à M. Castan, du 30 novembre 1860.

pas pour lui-même. Pendant longtemps il avait facilement pris son parti de vivre seul; plus tard il sentit cruellement le vide de son foyer.

« Le renouvellement de l'année m'attriste, écrivait-il en 1873. Il me fait compter dans mon cœur le nombre de ceux que j'ai aimés et qui ne sont plus. Mon souvenir se reporte avec une persistance dont je ne suis pas le maître à tous les chagrins du passé. C'est le lot de l'homme qui vieillit dans la solitude [1]. »

Mais il serait trop long de peindre tous les traits de ce noble esprit.

Une voix plus autorisée que la mienne les résumait éloquemment, il y a quelques mois, en présence d'une foule de savants venus des quatre coins de la France, et les applaudissements unanimes de ce public d'élite accueillaient les paroles du Ministre qui retraçait « la noble et fière image de ce grand savant, de ce grand patriote, de ce vrai philosophe [2]. » Ces applaudissements, je n'en doute pas, seront ratifiés par la postérité, le souvenir de Quicherat ne disparaîtra pas avec ceux qui l'ont connu, il vivra aussi longtemps qu'il y aura des hommes pour admirer un grand caractère et pour s'intéresser à l'histoire de notre patrie.

R. DE LASTEYRIE.

---

1. Lettre à M. Castan, du 30 décembre 1873.

2. Discours de M. Jules Ferry, ministre de l'Instruction publique, à la réunion générale des Sociétés savantes, le 15 avril 1882.

BIBLIOGRAPHIE

DES

OUVRAGES DE JULES QUICHERAT[1]

A propos de la découverte de quelques lettres inédites de l'abbé Lebeuf, Jules Quicherat, qui professait pour cet illustre érudit l'admiration la plus vive, écrivait : « Il est du nombre de ces esprits dont les moindres productions méritent d'être conservées. » Ce que Quicherat disait à juste titre du savant qui seul au XVIII[e] siècle sut employer la critique à l'étude des monuments du moyen âge, nous pouvons à notre tour l'appliquer à lui-même. Entre beaucoup d'autres, c'est là un trait qui rapproche l'humble prêtre du XVIII[e] siècle de l'austère savant qui s'est toujours plu à rappeler les droits de l'abbé Lebeuf au titre de précurseur des archéologues de nos jours.

Tous deux, en effet, ont été de ces hommes rares dont tous les écrits méritent d'être lus et médités, tous deux ont marqué au coin de leur originalité toutes les pages sorties de leur plume, et il faut ajouter encore que tous deux sont morts avant d'avoir publié l'ouvrage qui devait résumer leur doctrine et donner complètement la mesure de leur valeur.

Ce n'est pas aux élèves de Quicherat qu'il convient de rappeler ce que valaient la méthode rigoureuse, la critique puissante et la doc-

1. Ce travail bibliographique a été publié d'abord dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, tome XLIII (1882), pp. 316-360. En le reproduisant ici nous y avons ajouté un assez grand nombre d'indications qui avaient échappé à nos précédentes recherches; mais, pour éviter toute confusion, nous avons cru utile de conserver à chaque article le n° qu'il portait dans la 1[re] édition de cette bibliographie. Les additions ont été intercalées et placées sous des n[os] *bis*. Nous nous faisons un devoir de remercier l'un des élèves les plus affectionnés de Quicherat, M. de Curzon, de l'aide qu'il nous a prêtée pour ce travail en dépouillant plusieurs recueils et en particulier le *Magasin pittoresque*, dont les articles sont anonymes; pour retrouver ce qui appartient à Quicherat, il a dû recourir aux registres de l'administration, qui les lui a communiqués avec une parfaite bonne grâce.

trine lumineuse de leur maître. Ces qualités maîtresses de son enseignement ne se rencontrent pas à un moindre degré dans ses écrits, et s'il n'a produit que trop peu d'œuvres de longue haleine pour qu'on puisse retrouver dans ses livres l'homme tout entier, il n'est pas téméraire d'aller demander sa méthode, sa critique, et même sa doctrine, aux mémoires, aux articles, voire aux plus courtes notes dues à sa plume. Il excellait en effet à prendre texte des découvertes, des observations, des publications de documents et des travaux de tous genres pour y chercher les exemples nécessaires à ses démonstrations, en tirer des conclusions, en extraire les éléments qui pouvaient contrôler ou rectifier ses idées. Il donnait à tout ce qu'il écrivait le tour dogmatique qui convient à l'enseignement, mais surtout il ne manquait jamais de ramener à la doctrine chacune des questions qu'il traitait. C'est ainsi que, même dans les nombreux comptes-rendus qu'il a consacrés, soit à des livres, soit aux travaux des Sociétés savantes, il a toujours fait œuvre de maître et de critique au sens le plus élevé; c'est là ce qui fait l'unité de ses écrits et ce qui conserve à tous une réelle valeur.

Il était à peine besoin de ces considérations pour justifier la publication d'une *Bibliographie* aussi complète que possible des œuvres de Jules Quicherat, elles expliqueront du moins pourquoi, au lieu de se borner à indiquer les travaux importants qu'il a donnés aux recueils auxquels il travaillait, et à mentionner d'une manière générale sa collaboration pour les écrits de moindre étendue, on s'est attaché à consacrer un article spécial à chacune de ses productions. Ce qu'il faut essayer de justifier, c'est l'ordre suivi dans cette longue liste que chacun, suivant ses préférences, aurait voulu voir dresser, soit dans un ordre chronologique, soit dans un ordre méthodique. Après plusieurs essais et mûre réflexion, il a été reconnu que l'un et l'autre étaient moins pratiques et seraient moins commodes qu'il peut sembler au premier abord, et, dans tous les cas, que les indications de provenance, qu'il eût fallu répéter après chaque article, eussent absorbé beaucoup trop de place. A l'avantage d'économiser la place, le système adopté joint celui de montrer à première vue la part de collaboration de Quicherat à chacun des recueils auxquels il a travaillé.

Après l'énumération assez courte de ceux de ses ouvrages qu'il a publiés isolément — et qui ne sont pas tous des livres — nous avons placé le dépouillement des cinq recueils qui ont eu la plus grande part de son activité scientifique : la *Bibliothèque de l'École des chartes*, *la Revue des sociétés savantes*, *la Revue archéologique*, les publications de la *Société des Antiquaires de France* et le *Magasin pittoresque*.

Après eux nous avons classé les autres recueils, chronologiquement, d'après la date de sa première collaboration à chacun d'eux. Les tirages à part que nous avons connus ont été indiqués sous les articles des recueils d'où ils sont extraits.

Parmi ces travaux, il en est qui sont des ouvrages considérables, et nous citerons comme exemple les catalogues des manuscrits des bibliothèques d'Arras, de Metz et de Charlevillle qui ont paru dans le *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques des départements*; après quelque hésitation, nous n'avons pas cru devoir déroger pour eux à la règle que nous nous étions tracée.

Nous avons borné les renvois d'un article à l'autre aux réimpressions, aux comptes rendus des différents volumes d'un même ouvrage ou d'une même Société et à quelques travaux qui sont la suite ou la conséquence les uns des autres.

Nous ne nous dissimulons pas que cette bibliographie, qui aujourd'hui comprend plus de 380 numéros, est un labyrinthe où il ne sera pas toujours facile de se retrouver. Pour remédier en quelque manière à ce défaut à peu près inévitable, nous avons fait suivre notre liste d'un essai de classement méthodique où nous nous sommes efforcé de mettre en relief les principaux points de l'histoire et de l'archéologie sur lesquels Quicherat avait entrepris de porter la lumière. Nous croyons qu'en donnant quelque attention à cette table on pourra se rendre compte de la suite constante d'idées qui a présidé à ses travaux si variés, et qu'on comprendra mieux ce que nous disions plus haut de la doctrine qui fait l'unité de l'œuvre scientifique de Jules Quicherat.

A. G.

I

OUVRAGES PUBLIÉS ISOLÉMENT

1. *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc, dite la Pucelle,* publiés pour la première fois d'après les manuscrits de la Bibliothèque nationale, suivis de tous les documents qu'on a pu réunir, et accompagnés de notes et d'éclaircissements. Paris, Renouard, 1841-1849. 5 vol. in-8 de 506, 472, 473, 540, 575 p. (*Société de l'histoire de France.*)

Cf. n° 313.

2. *Aperçus nouveaux sur l'histoire de Jeanne d'Arc,* pour servir d'introduction aux Procès. Paris, Renouard, 1850. 1 vol. in 8 de 167 p.

3. *Histoire du siège d'Orléans* et des honneurs rendus à la Pucelle. Paris, Hachette, 1854. 1 vol. in-12 de 64 p. (*Bibliothèque des chemins de fer.*)

4. *Thomas Basin, évêque de Lisieux. Histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI,* jusqu'ici attribuée à Amelgard et publiée pour la première

fois avec les autres ouvrages historiques du même écrivain. Paris, Renouard, 1855-59, 4 vol. in-8 de clxiv-336, 436, 399 et 507 p. (*Société de l'histoire de France.*)

Cette édition est précédée d'une *Vie de Thomas Basin*, t. I, p. j-lxxxix, et d'une *Notice sur l'histoire et sommaires analytiques*, p. xcj-clxiv. — Cf. n° 31 et 310.

5. *Les vers de maître Henri Baude, poète du XV^e^ siècle*, recueillis et publiés avec les actes qui concernent sa vie. Paris, Aubry, 1856, in-12 de 128 p. (*Trésor des pièces rares et inédites.*)

Cf. n^os^ 55 et 67.

6. *L'Alesia de César rendue à la Franche-Comté*, réfutation de tous les mémoires pour Alise, lue à la Société des Antiquaires de France dans ses séances du 13 et du 20 mai 1857. Paris, Hachette, 1857. 1 vol. in-8 de 46 p.

7. *Conclusion pour Alaise dans la question d'Alesia*. Paris, Hachette, 1858. 1 vol. in-8 de 97 p.

8. *La question d'Alesia dans le Moniteur de l'Armée*. Besançon, Dodivers, 1862. 1 vol. in-8 de IV-48 p.

Cette plaquette contient : 1° *Alaise défendue avec le ministère de l'huissier*, p. 1-21. (Réimpression d'une lettre de Jules Quicherat au rédacteur en chef du *Moniteur de l'Armée*, publiée dans ce journal le 16 avril 1862. Voy. n° 341.) — 2° *Alaise et la carte de l'état-major*, p. 23-37. (Réimpression d'un article de M. Delacroix, publié dans le même journal, le 1^er^ mai 1862). — 3° *Duplique de M. J. Quicherat après la réplique donnée par M. de Coynart le 6 mai* 1862, p. 39-48.

9. *Histoire de Sainte-Barbe*, collège, communauté, institution. Paris, Hachette, 1860-1864, 3 vol. in-8 de 382, 415, 428 p. et 5 plans.

Cf. n^os^ 337 et 339.

10. *De la formation française des anciens noms de lieu*. Paris, Franck, 1867. 1 vol. in-12 de 176 p.

Ce volume contient : 1° *De la formation française des anciens noms de lieu*, p. 7-84. (Réimpression d'un mémoire publié sous le même titre dans la *Revue de l'instruction publique*, cf. n° 353.) — 2° *Remarques sur quelques noms de lieu des médailles mérovingiennes*, p. 85-133. (Réimpression d'un mémoire publié dans la *Bibl. de l'École des chartes*, cf. n° 94.) — 3° *Correction d'un diplôme de Louis le Bègue*, p. 135-139. — 4° *Du lieu où mourut Henri* I^er^, p. 141-148. (Réimpression d'un travail publié dans les *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, cf. n° 318.) — 5° *Table des noms de lieu et de rivière cités dans le volume*, p. 149-176.

11. *Histoire du costume en France*, depuis les temps les plus reculés jusjusqu'à la fin du XVIII^e^ siècle. 1^re^ éd. Paris, Hachette, 1875. 1 vol. in-8 de 680 p. et 481 gravures sur bois. — 2^e^ éd. Paris, Hachette, 1 vol. in-8 de 680 p. et 483 grav. sur bois.

Cf. n^os^ 284 et 317.

12. *Rodrigue de Villandrando*, l'un des combattants pour l'indépendance française au XV^e^ siècle. Paris, Hachette, 1879. 1 vol. in-8 de V-356 p.

Cf. n° 45.

13. *Relation inédite sur Jeanne d'Arc*, extraite du Livre noir de l'hôtel de ville de la Rochelle. Orléans, Herluison, 1879. In-8 de 40 p. (*Opuscules rares ou inédits relatifs à Jeanne d'Arc.*)

Réimpression d'un article de la *Revue historique*. Voy. n° 361.

II

TRAVAUX, MÉMOIRES, ARTICLES, RAPPORTS, COMMUNICATIONS, NOTES ET DOCUMENTS PUBLIÉS DANS DIVERS RECUEILS

1. BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE DES CHARTES.

14. *Fragment inédit d'un versificateur latin ancien sur les figures de rhétorique*, 1839, 1re série, t. I, p. 51-78.

Tiré à part sous le même titre. Paris, Schneider, 1839, in-8 de 32 p.

Cf. n° 38.

15. *Récits des temps mérovingiens*... par M. Augustin Thierry. 2 vol. in-8. (*Compte-rendu critique*), 1839, 1re série, t. I, p. 404-406.

16. *Lettres de rémission et de main-levée en faveur des enfants mineurs de Robert Estienne* (1552), 1839, 1re série, t. I, p. 565-573.

17. *Les Olim*... publiés par le comte Beugnot.... In-4, t. Ier. (*Compte-rendu critique*), 1839, 1re série, t. I, p. 576-578.

18. *Essai historique et littéraire sur l'abbaye et sur la ville de Fécamp*. 1 vol. in-8°. (*Compte-rendu critique*), 1839, 1re série, t. I, p. 579.

19. *Ordonnances des rois de France*, t. XX, Paris, 1840, in-fol. (*Compte-rendu critique*), 1840, 1re série, t. I, p. 86-88.

20. *Histoire du Parlement de Normandie* par A. Floquet, t. Ier, Rouen, 1840, in-8. (*Compte-rendu critique*), 1840, 1re série, t. II, p. 88-89. — 2e art. : t. II, Rouen, 1840, in-8. *Ibid.*, p. 301-303.

Voir nos 29 et 36, les 3e, 4e et 5e articles.

21. *Researches and conjectures on the Bayeux tapestry*, by Mr Bolton Corney. London, 1840, 1 vol. in-8. (*Compte-rendu critique*), 1840, 1re série, t. II, p. 91.

22. *Fragments inédits de littérature latine*, 1840, 1re série, t. II, p. 115-147.

1° Maximes et sentences morales. — 2° Sur Virgile. — 3° D'un autre Virgilius Maro. — 4° Vers chrétiens.

22 *bis*. *Combat de François Ier contre un sanglier*, 1840, 1re série, t. II, p. 282-285.

23. *Œuvres complètes d'Eginhard*, publ. par A. Teulet, t. Ier. Paris, 1840, in-8. (*Compte-rendu critique*), 1840, 1re série, t. II, p. 303-305.

24. *De tristibus Franciæ, libri IV*, etc... poème... sur les guerres de religion publié par M. L. Cailhava. Lyon, 1840, 1 vol. in-4. (*Compte-rendu critique*), 1840, 1re série, t. II, p. 402-403.

25. *Recherches sur le chroniqueur Jean Castel*, 1840, 1re série, t. II, p. 461-477.

26. *Li Romans de Raoul de Cambrai et de Bernier*, publié par M. Edw. Leglay. Paris, 1840, in-12. (*Compte-rendu critique*), 1840, 1re série, t. II, p. 526-529.

27. *Histoire de France*, par M. Michelet, t. V. Paris, 1842, in-8. (*Compte-rendu critique*), 1841-1842, 1re série, t. III, p. 102-107.

Voir n° 43, un 2e article.

28. *Les manuscrits françois de la Bibliothèque du roi*, par A. Paulin Paris, t. IV. Paris, 1841, in-8. (*Compte-rendu critique*), 1841-1842, 1re série, t. III, p. 107-109.

Cf. n° 316.

29. *Histoire du Parlement de Normandie*, par A. Floquet, t. III, Rouen, 1841, in-8. (*Compte-rendu critique*), 1841-1842, 1re série, t. III, p. 196-199 (3e article). — 4e article, t. IV et V, Rouen, 1841-1842, 2 vol. in-8. *Ibid.*, p. 580-585.

Voir n° 20 les deux premiers articles, et n° 36, le 5e.

30. *Histoire de Jeanne de Constantinople*, par M. Edw. Leglay. Lille, 1841, in-8° (*Compte rendu critique*), 1841-1842, 1re série, t. III, p. 295-296.

31. *Thomas Basin*, sa vie et ses écrits, 1841-1842, 1re série, t. III, p. 313-376.

Cf. nos 4 et 310.

32. *Fragments inédits de Georges Chastellain*, 1842-1843, 1re série, t. IV, p. 62-78.

Cf. nos 88 et 91.

33. *Hermanni Sauppii epistola critica ad Godofredum Hermannum*. Leipsick, 1840, in-8. — *Incerti auctoris de figuris vel schematibus versus heroici*, ed. F. G. Schneidewin. Gœttingue, 1841, in-8. (*Compte-rendu critique*), 1842-1843, 1re série, t. IV, p. 79-83.

Cf. n° 14.

34 *Chronique rimée des troubles de Flandre* à la fin du XIVe siècle, publ. par M. Edw. Le Glay. Lille, 1842, in-8. (*Compte-rendu critique*), 1842-1843, 1re série, t. IV, p. 89-90.

35. *Invocation à l'Éternel traduite du grec par Tiberianus*, 1842-1843. 1re série, t. IV, p. 267-272.

36. *Histoire du Parlement de Normandie*, par A. Floquet, t. V et VI, Rouen, 1842 et 1843, 2 vol. in-8. (*Compte-rendu critique*), 1842-1843, 1re série, t. IV, p. 376-382 (5e article).

Voir nos 20 et 29 les quatre premiers articles.

37. *Etudes sur l'histoire, les lois et les institutions de l'époque mérovingienne*, par J. de Pétigny, t. I, Paris, 1843, in-8. (*Compte-rendu critique*), 1842-1843, 1re série, t. IV, p. 570-573.

38. *L'Histoire et plaisante cronicque du petit Jehan de Saintré*, publ. par J.-M. Guichard. Paris, 1843, 1 vol. in-8. (*Compte-rendu critique*), 1842-1843, 1re série, t. IV, p. 584-585.

39. *Theophili presbyteri et monachi libri III*, ed. Car. de L'Escalopier, Paris, 1843, in-4. (*Compte-rendu critique*), 1843-1844, 1re série, t. V, p. 176-187.

40. *Rapport sur les fouilles d'Aix*, par Rouard. Aix, 1843, in-4. (*Compte-rendu critique*), 1843-1844, 1re série, t. V, p. 202-203.

41. *Commentarii critici in codices bibliothecae academicae Gissensis*, scripsit G. Otto. Geissen, 1842, in-4. (*Compte-rendu critique*), 1843-1844, 1re série, t. V, p. 203-204.

42. *Promenades pittoresques à Hyères*, par Alph. Denis. Toulon, 1842, in-8. (*Compte rendu critique*), 1843-1844, 1re série, t. V, p. 405-408.

43. *Histoire de France* (Louis XI et Charles le Téméraire), par M. Miche-

let, t. VI. Paris, 1844, in-8. (*Compte rendu critique*), 1843-1844, 1re série, t. V, p. 502-508.

Voir n° 27, le 1er article.

44. *Evangelia Slavice... vulgo Texte du Sacre*, ed. Silvestre. Paris, 1843, in-4. (*Compte-rendu critique*), 1844-1845, 2e série, t. I, p. 85-86.

45. *Rodrigue de Villandrando*, 1844-1845, 2e série, t. I, 1er article : p. 119-168. — 2e article : p 198-238.

Tiré à part sous ce titre : *Vie de Rodrigue de Villandrando, capitaine de compagnie sous Charles VII.* Paris, Didot, 1845, in-8 de 91 p.

Cf. n° 12.

46. *Théâtre de Hrotsvitha*, publ. par Ch. Magnin. Paris, 1845, in-8. (*Compte-rendu critique*), 1844-1845, 2e série, t. I, p. 570-571.

47. *Histoire de Jeanne d'Arc*, d'après une chronique inédite du xve siècle, 1845-1846, 2e série, t. II, p. 143-171.

48. *Histoire et description pittoresque de la cathédrale de Metz*, par E.-A, Bégin. Metz, 1845, 2 vol. in-8. (*Compte-rendu critique*), 1845-1846, 2e série. t. II, p. 175-177.

49. *Notice sur l'ancienne bibliothèque des échevins de Rouen*, par M. Ch. Richard. Rouen, 1845, in-8. (*Compte-rendu critique*), 1845-1846, 2e série, t. II, p. 596-597.

50. *Titres concernant Raymond du Temple, architecte du roi Charles V*, 1846-1847, 2e série, t. II, p. 55-60.

Tiré à part sous le même titre. Paris, 1847, in-8 de 8 p.

51. *Chronique liégeoise pour les années* 1117, 1118 et 1119. 1846-1847, 2e série, t. III, p. 214-232.

51 *bis*. *Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France*, tome XVIII, (VIIIe de la nouvelle série), Paris, 1846, in-8. (*Compte-rendu critique*), 1846-1847, 2e série, t. III, p. 259-261.

52. *Li romans d'Alexandre*, herausgegeben von H. Michelant. Stuttgart, 1846, in-8. (*Compte-rendu critique*), 1846-1847, 2e série, t. III, p. 350-354.

53. *Notice sur un cachet d'oculiste romain*, par M. Ch. Dufour. Amiens, 1847, in-8. (*Compte-rendu critique*), 1847-1848, 2e série, t. IV, p. 81-82.

54. *Dissertation sur de nouveaux documents trouvés dans les archives du Nord concernant l'église de Brou*, par J.-C. Dufay. Bourg, 1847, in-8. (*Compte-rendu critique*), 1847-1848, 2e série, t. IV, p. 82-84.

55. *Henri Baude*, poète ignoré du temps de Louis XI et de Charles VIII, 1848-1849, 2e série, t. V, p. 93-133.

Cf. nos 5 et 67.

56. *Pensées inédites de Varron*, 1849-1850, 3e série, t. I, p. 3-13.

57. *Mémoires de Philippe de Commynes*, publiés par Mlle Dupont. Paris, 1849, 3 vol. in-8. (*Compte-rendu critique*), 1849-1850, 3e série, t. I, p. 70-74.

58. Discours prononcé à l'inauguration de la statue de du Cange à Amiens le 19 août 1849, 1849-1850, 3e série, t. I, p. 86-88.

59. *Neptune volé par un pêcheur*. Déclamation en vers latins d'un écolier de la décadence, 1849-1850, 3e série, t. I, p. 201-215.

60. *Documents inédits sur la construction de Saint-Ouen de Rouen*, 1851-1852, 3e série, t. III, p. 464-476.

Tiré à part sous le même titre, in-8 de 15 p.

61. *Monumenta Germaniæ historica*. Scriptorum, t. IX. Hanovre, 1851, in-fol. (*Compte-rendu critique*), 1851-1852, 3e série, t. III, p 477-479.

62. *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, t. Ier. Orléans, 1851, in-8 (*Compte-rendu critique*), 1851-1852, 3e série, t. III, p. 494-495.

63. *Une fête brésilienne célébrée à Rouen en* 1550, par F. Denis. Paris, 1851, in-8. (*Compte-rendu critique*), 1851-1852, 3e série, t. III, p. 495-497.

64. *Solution des problèmes proposés par Chosroès*. Texte inédit de Priscien le philosophe, 1853-1854, 3e série, t. IV, p. 248-263.
Tiré à part sous le même titre, in-8 de 16 p.

65. *Gedenkbuch des Metzer Bürgers Philippe von Vigneulles, etc.* (1471-1522), publ. par M. H. Michelant. Stuttgart, 1852, in-8. (*Compte-rendu critique*), 1853-1854, 3e série, t. IV, p. 399-402.

66. *Quelques mots sur la théorie de la peinture sur verre*, par F. de Lasteyrie. Paris, 1853, in-8. (*Compte-rendu critique*), 1853-1854, 3e série, t. IV, p. 519-520.

67. *Nouvelles recherches sur Henri Baude*, par Vallet de Viriville. Paris, 1852, in-8. (*Compte-rendu critique*), 1853-1854, 3e série, t. IV, p. 621-622.
Cf. nos 5 et 55.

68. *Théologie cosmogonique*, par Daniel Ramée. Paris, 1853, in-18. (*Compte-rendu critique*), 1854-1855, 3e série, t. V, p. 380-381.

69. *Recherches sur l'origine du blason et en particulier de la fleur de lis*, par M. Ad. de Beaumont. Paris, 1853, in-8. (*Compte-rendu critique*), 1854-1855, 3e série, t. V, p. 384-386.

70. *Archives d'Anjou*, par P. Marchegay, t. II. Angers, 1853, in-8. (*Compte-rendu critique*), 1854-1855, 3e série, t. V, p. 387-388.

71. *Mémoires pour servir à l'histoire de l'Académie royale de peinture*, publ. par A. de Montaiglon. Paris, 1853, 2 vol. in-18. (*Compte-rendu critique*), 1854-1855, 3e série, t. V, p. 396-398.

72. *Le comte Lucanor*, apologues et fabliaux du XIVe siècle, traduits de l'espagnol de D. Juan Manuel par Ad. de Puibusque. Paris, 1854, in-8. (*Compte-rendu critique*), 1855-1856, 4e série, t. I, p. 80-81.

73. *La Normandie souterraine*, par l'abbé Cochet. Rouen, 1854, in-8. (*Compte-rendu critique*), 1855-1856, 4e série, t. I, p. 182-183.

74. *La cathédrale d'Aoste*, par F. de Lasteyrie. Paris, 1854, in-8. (*Compte-rendu critique*), 1855-1856, 4e série, t. I, p. 192-193.

75. *Un manuscrit interpolé de la Chronique scandaleuse*, 1er article : 1855-1856, 4e série, t. I, p. 231-279. — 2e article : *Ibid.*, p. 412-442. — 3e article : 1856-1857, 4e série, t. II, p. 242-267. — 4e article : *Ibid.*, p. 556-573.
Tiré à part sous ce titre : *Un manuscrit interpolé de la Chronique scandaleuse, dissertation et extraits pour servir à l'histoire du règne de Louis XI*. Paris, Ed. Tross, 1857, in-8 de 124 p.

76. *Dissertation sur la naissance de Pierre l'Ermite*, par L. Paulet. Namur, 1854, in-8. — *Pierre l'Ermite, Picard ou Liégeois*, par L. Polain. Extrait du t. XXI des Bulletins de l'Académie royale de Belgique. (*Compte-rendu critique*), 1855-1856, 4e série, t. I, p. 365-366.

77. *Recherches historiques et critiques sur les anciens comtes de Beaumont-sur-Oise du XIe au XIIIe siècle*, par L. Douët d'Arcq. Amiens, 1855, in-4. (*Compte-rendu critique*), 1856-1857, 4e série, t. II, p. 279-281.

78. *La vie publique de Montaigne*, par Alph. Grün. Paris, 1855, in-8. (*Compte-rendu critique*), 1856-1857, 4e série, t. II, p. 286-287.

79. *Recherches sur la part que l'ordre de Cîteaux et le comte de Flandre prirent à la lutte de Boniface VIII et de Philippe le Bel*, par M. Kervyn de Lettenhove. Bruxelles, 1853, in-4. (*Compte-rendu critique*), 1856-1857, 4e série, t II, p. 601-604.

80. *Les Estienne et les types grecs de François Ier*, par M. Auguste Bernard. Paris, 1856, in-8. (*Compte-rendu critique*), 1856-1857, 4e série, t. II, p. 604-605.

81. *Choix de pièces inédites*. I. Idylle du ve ou vie siècle. — II. Charte-notice de la donation de l'église de Gometz-le-Château à l'abbaye de Saint-Florent de Saumur, 1081. — III. Récit des tribulations d'un religieux du diocèse de Sens pendant l'invasion anglaise de 1358. — IV. Démarche du pape Martin V en faveur du maréchal Boucicaut, prisonnier en Angleterre, 1419. — V. Deux lettres de l'abbé Lebeuf, 1857-1858, 4e série, t. III, p. 352-369.

82. *Cartulaire des sires de Rays*, par Paul Marchegay. Paris et Nantes, 1857, in-8. (*Compte-rendu critique*), 1857-1858, 4e série, t. III, p. 459-460.

83. *Les tragiques*, par Th. Agrippa d'Aubigné, nouv. éd. par L. Lalanne. Paris, 1857, in-18. (*Compte-rendu critique*), 1857-1858, 4e série, t. III, p. 466-467.

84. *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes*, par M. l'abbé Cochet. Paris, 1857, in-8. (*Compte-rendu critique*), 1857-1858, 4e série, t. III, p. 558-561.

85. *Histoire de la ville de Charlieu*, par Aug. Bernard. Paris 1857, in-8. (*Compte-rendu critique*), 1857-1858, 4e série, t. III, p. 561-562.

86. *De l'enregistrement des contrats à la curie*. 1860-1861, 5e série, t. I, p. 440-446.

87. *Description du trésor de Guarrazar*, par F. de Lasteyrie. Paris, 1860, in-4. (*Compte-rendu critique*), 1860-1861, 5e série, t. I, p. 458-459.

88. *Œuvres de Georges Chastellain*, publ. par M. le baron Kervyn de Lettenhove, t. Ier. Bruxelles, 1863, in-8. (*Compte-rendu critique*), 1863-1864, 5e série, t. IV, p. 341-342.

Cf. nos 32 et 91.

89. *Les manuscrits à miniature de la bibliothèque de Laon*, par Ed. Fleury, 1re partie. Laon, 1863, in-8. (*Compte-rendu critique*), 1863-1864, 5e série, t. IV, p. 438-439.

Cf. no 92.

90. *L'abbaye de Marmoutier et le couvent de Sindelsberg*, par Louis Spach. Strasbourg, in-8. (*Compte-rendu critique*), 1864-1865, 5e série, t. V, p. 376-378.

91. *Œuvres de Georges Chastellain*, publ. par M le baron Kervyn Lettenhove, t. II, III et IV. Bruxelles, 1863-1864, in-8. (*Compte-rendu critique*), 1864-1865, 5e série, t. V, p. 671-573.

Cf. nos 32 et 88.

92. *Les manuscrits à miniature de la bibliothèque de Laon*, par Ed. Fleury, 2e partie. Paris, 1863, in-4. (*Compte-rendu critique*), 1865-1866, 6e série, t. I. p. 78-79.

Cf. no 89.

93. *Critique des deux plus anciennes chartes de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, 1865-1866, 6e série, t. I, p. 513-555.
Tiré à part sous le même titre. Paris, imp. Lainé, 1865, in-8 de 43 p.

94. *Remarques sur quelques noms de lieu des monnaies mérovingiennes*, 1837, 6e série, t. III, p. 105-123.
Cf. nos 10 et 344.

95. *Projet d'assassinat de Philippe le Bon par les Anglais* (1424-1426), par M. A. Desplanque. Bruxelles, 1867, in-4. (*Compte-rendu critique*), 1868, 6e série, t. IV, p. 81-83.

96. *Ougovor o savezou*..... — Traité d'alliance et d'amitié entre Charles de Valois et les ambassadeurs du roi de Servie Ouroch, publ. par M. Ubicini. Belgrade, 1870, in-8. (*Compte-rendu critique*), 1873, t. XXXIV, p. 116-118.

97. *L'Age de la cathédrale de Laon*, 1874, t. XXXV, p. 249-254.
Tiré à part sous le même titre, s. l. n. d., in-8 de 6 p.

98. *Jules Michelet*, par Gabriel Monod. Paris, 1875, in-18. (*Compte-rendu critique*), 1875, t. XXXIV, p. 619-620.

99. Discours prononcé aux funérailles de M. Boutaric. 1877, t. XXXVIII, p. 667-668.

100. *Jean de Meung et sa maison à Paris*. 1880, t. XLI, p. 46-52.
Tiré à part sous le même titre, s. l. n. d., in-8 de 7 p.

101. Paroles prononcées au banquet de la Société de l'Ecole des Chartes du 2 juin 1880. 1880, t. XLI, p. 299.

102. *Souscription en lettres grecques d'un ms. de Vendôme*, 1880, t. XLI, p. 452-453.

103. Paroles prononcées aux funérailles de M. Thurot le 20 janvier 1882 1882, t. XLIII, p. 129.

2. REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES, publiée sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique.

104. *L'Architecture romane*. (Leçon recueillie par Aug. Krœber), t. III, 1857, 2e semestre, p. 641-652.

105. *Le camp romain de Dalheim*. — Trois rapports sur les fouilles exécutées par ordre de l'administration générale des travaux publics du grand-duché de Luxembourg. — Extrait des publications de la « Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques du grand-duché de Luxembourg », 1851-1855. (*Compte-rendu critique*), 2e série, t. I, 1859, 1er semestre, p. 583-585.

106. *Société d'émulation de la Vendée*. Annuaire départemental pour 1854, 1855, 1856 et 1857. (*Rapport*), même volume, p. 586-589.
Découvertes romaines, bronze, monnaies, ruines du moyen âge, etc. Cf. nos 116, 126, 128.

107. *Examen d'un rapport sur les fouilles d'Arronville* (Seine-et-Oise). 2e série, t. II, 1859, 2e semestre, p. 183.
Fouilles de l'abbé Grimot dans le cimetière d'Arronville.

108. *Rapport sur les mémoires de la Commission des antiquités du dépar-*

tement de la Côte-d'Or, t. IV et V. — 2e série, t. II, 1859, 2e semestre, p. 551-559.

De l'oppidum gaulois à propos d'Alesia, par M. Rossignol. — Découvertes romaines. — Temple gallo-romain à Pouillenay. — Ruines gallo-romaines de la colline de Vertaut. — Église de Saulieu. — Cf. n° 123.

109. *Conclusions sur un envoi de M. Grimot concernant une découverte de vases grecs et égyptiens à Thun, près Meulan.* 2e série, t. II, 1859, 2e semestre, p. 697-700.

110. *Documents adressés par M. Dumoutet, concernant les monuments de Sainte-Eugénie à Varzy.* (*Rapport*), 2e série, t. II, 1859, 2e semestre, p. 701-702.

111. *Compte-rendu des rapports de MM. Samazeuilh et Mallay sur des tombes reconnues dans les communes de Barbaste* (*Lot-et-Garonne*) *et de Severettes* (*Lozère*), 2e série, t. III, 1860, 1er semestre, p. 578-579.

Sépultures gauloises et chrétiennes.

112. *Rapport sur la partie archéologique des tomes VII, VIII et IX du Bulletin de la Société académique de Laon* (1858 et 1859), 2e série, t. IV, 1860, 2e semestre, p. 426-431.

Pierres levées du Vermandois. — Antiquités de Saint-Quentin. — Sépultures mérovingiennes. — Voies romaines. — Épitaphe de Ribemont, 1596. — Numismatique de Laon. — Découvertes au château de Coucy. — Cf. n° 120.

113. *Mémoires de la Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts*, 1858-1859, t. VI. (*Rapport*), 2e série, t. IV, 1860, 2e semestre, p. 561-564.

Voies romaines du Boulonnais. — Millésimes des maisons de Dunkerque. — Église Notre-Dame d'Avioth (XIVe s.).

114. *Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire*, 1859, t. V. (*Rapport*), 2e série, t. V, 1861, 1er sem., p. 42-44.

Robrica, station romaine. — Monument de Richebourg. — Cf. n° 135.

115. *Bulletin de la Société.... du Var*, 27e année, 1859. (*Rapport*), 2e série, t. V, 1861, 1er semestre, p. 171-172.

Géographie gallo-romaine des cantons de Saint-Tropez et de Grimaud.

116. *Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée*, 1858 et 1859. (*Rapport*), 2e série, t. VI, 1861, 2e semestre, p. 263-268.

Fouilles de l'abbé Baudry à Troussepoil et au Bernard. — Cf. nos 106, 126, 128.

117. *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace*, 1857-1860, t. II et III. (*Rapport*), 2e série, t. VII, 1862, 1er semestre, p. 319-329.

Antiquités celtiques; fouilles de tumulus dans la plaine d'Alsace; enceintes en pierres sèches. — Antiquités du Ziegenberg et du Wasenbourg. — Fouilles de Mack-Willer. — Châteaux d'Alsace. — Châsse de Molsheim (XIIIe siècle). — Vitraux de Wissembourg. — Epitaphier de Strabourg (XVe siècle). — Église de de Bergholtz-Zell, etc. — Cf. nos 136, 145, 154.

117 *bis*. *Rapport sur les pièces produites à l'appui d'une réclamation de M. Pistollet de Saint-Ferjeux, auteur d'un ouvrage intitulé : Mémoire sur l'ancienne lieue gauloise*. 2e série, t. VII, 1862, 1er semestre, p. 350-354.

118. *Rapport sur des communications faites par divers correspondants*, 2e série, t. VIII, 1862, 2e semestre, p. 78-86.

Dolmen de Saint-Même (arrondissement de Cognac). — Tumulus de Bel-

gau (Haut-Rhin). — Découvertes à Villeneuve-le-Roi, près Paris; puits funéraires. — Temple romain de Berthouville (Eure). — Antiquités de Sainte-Sabine (canton de Pouilly-en-Auxois); ex-voto romains. — Cuve et auge de granit à Uzerche. — Chapelle romane de Grezin, dans la commune du Broc, près d'Issoire. — Souterrain refuge de Saint-Sernin-d'Ordailles (Tarn-et-Garonne). — Comptes de fabrique de la cathédrale de Noyon (1333-1465).

119. *Communications diverses.* (*Rapport*), 3e série, t. I, 1863, 1er semestre, p. 137-141.

Antiquités celtiques trouvées à Vertou et à Saint-Nazaire (Loire-Inférieure). — Puits funéraires de Thoré-en-Vendomois. — Étude par les monuments de la voie antique du petit Saint-Bernard. — Découverte de cercueils de plomb à Antibes. — Antiquités trouvées à Nîmes.

120. *Bulletin de la Société académique de Laon*, 1860 et 1861, t. XXXI. (*Rapport*), 3e série, t. I, 1863, 1er semestre, p. 317-321.

Mosaïques de Blanzy et de Basoches. — Anciennes voies du département de l'Aisne. — Tumulus de Brunehamel à Parfondeval. — Cimetières francs. — Peintures des églises de Bruyères, de Jumigny, de Lierval, etc. — Plombs et enseignes du pèlerinage de Notre-Dame de Liesse. — Cf. n° 112.

121. *Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville*, 1857 à 1860. 1 vol. in-8. (*Rapport*), 3e série, t. I, 1863, 1er semestre, p. 322-324.

Archéologie préhistorique. — Pirogue trouvée sous les murs d'Abbeville. — Port romain à l'embouchure de la Somme. — Saint-Wulfran d'Abbeville. — J. Firmin Beauvarlet, graveur. — Cf. nos 146, 176.

122. *Compte-rendu de la situation et des travaux de la Société d'émulation de Montbéliard*, mai 1859 à mai 1860, 3e série, t. I, 1863, 1er semestre, p. 325-326.

Cachets d'oculistes romains. — Sépultures germaniques. — Cf. n° 181.

123. *Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or*, 1857-1860, t. V. (*Rapport*), 3e série, t. II, 1863, 2e semestre, p. 41-44.

Sépultures germaniques de Charnay. — Cf. n° 108.

124. *Nouvelles observations sur la lieue gauloise*, 3e série, t. II, 1863, 2e semestre, p. 186-191.

125. *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 3e série, 6e vol., 1861. (*Rapport*), 3e série, t. II, 1863, 2e semestre, p. 361-363.

Tiré à part sous ce titre : *Rapport sur le 6e volume (3e série) des Mémoires de la Société d'émulation du Doubs contenant le Compte-rendu de M. Castan sur ce qui a été retrouvé des vestiges du siège d'Alesia.* 1863, in-8.

Mémoires divers sur Alesia. — Tumulus du lieu dit la *Combe Massacre*, près Pontarlier. — Melchior Wyrsch, peintre du xviiie siècle.

126. *Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée*, 1860. (*Rapport*), 3e série, t. II, 1863, 2e semestre, p. 364-367.

Antiquités celtiques et gallo-romaines du Bernard. — Souterrain refuge de Réaumur. — Cf. nos 106, 116, 128.

127. *Rapport sur diverses communications*, 3e série, t. III, 1864, 1er semestre, p. 580-586.

Dolmen de la Chapelle-Vendomoise. — Théâtre d'Areines (Loir-et-Cher). Voie romaine, pierre levée et souterrain à Soisy-sur-École (Seine-et-Oise). — Cimetières mérovingiens à Château-Thierry, à Doullens, à Rouillé (Deux-Sèvres). — Empreintes de sceaux.

128. *Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée*, 1861 et 1862. (*Rapport*), 3e série, t. IV, 1864, 2e semestre, p. 255-257.

Ruines romaines de la *Motte-aux-Huguenots*, commune de Saint-Gervais. — Antiquités du canton de Talmond. — Fouilles dans l'ancien cimetière du Bernard. — Souterrain refuge de la Marronière. — Cf. nos 106, 116, 126.

129. *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, 1863-1864, t. XXV. (*Rapport*), 3e série, t. IV, 1864, 2e semestre, p. 258-261.

Sépultures chrétiennes des cimetières de Roux-Mesnil et d'Étran, près Dieppe. — Construction de l'église de la Trinité de Caen. — Saint-Étienne de Caen. — Saint-André de Rouen. — Cf. nos 137, 138, 147, 160.

130. *Rapport sur une nouvelle étude des ruines de Trigueres*, 3e série, t. IV, 1864, 2e semestre, p. 296-300.

131. *Rapport sur diverses communications*, 3e série, t. IV, 1864, 2e semestre, p. 301-304.

Tumulus et dolmens enfouis à Villeneuve-Saint-Georges, à la Varenne, à Meudon, à Neuvillette (Seine-Inférieure), à Ménerbes (Vaucluse).

132. *Rapport sur deux communications de M. Stanislas Prioux*, 3e série, t. IV, 1864, 2e semestre, p. 386-387.

Église romane du prieuré de Saint-Thibault de Bazoches (Aisne). — Cercueils de pierre de Cerseuil (Aisne).

133. *Rapport sur des communications* de MM. Aubertin, de Morlet, Fr. Martin, Arnault, Oudet, abbé Corblet et Mollay, 4e série, t. I, 1865, 1er semestre, p. 183-190.

Le camp de Chassey (Saône-et-Loire). — Cercles de pierre et dolmens dans les tumulus de la forêt de Mackwiller (Bas-Rhin). — Sépultures celtiques près d'Orly (Seine). — Puits funéraires de Gourgé (Deux-Sèvres). — Clouterie romaine de Boviolles (Meuse). — Cimetière mérovingien de Noroy (Oise). — Mosaïque de l'église de Thiers (Puy-de-Dôme).

134. *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, années 1862 et 1863. (*Rapport*), 4e série, t. II, 1865, 2e semestre p. 42-49.

Tumulus de Tumiac. — Fouilles des tumulus de Carnac. — Fouilles diverses. — Numismatique du moyen âge. — Cf. nos 139, 143, 157, 167.

134 *bis*. *Rapport sur une demande de subvention pour fouilles, adressée par M. Bréan*, 4e série, t. II, 1865, 2e semestre, p. 56-57.

Fouilles au Vieux-Gien.

135. *Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire*, t. XIII et XIV, 1863. (*Rapport*), 4e série, t. II, 1865, 2e semestre, p. 110-111.

Ruines romaines aux Provenchères, près Craon. — Cf. no 114.

136. *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace*, 2e série, t. I, 1862-1863. (*Rapport*), 4e série, t. II, 1865, 2e semestre, p. 111-119.

Dolmens et mur païen de la montagne Sainte-Odile. — Val Saint-Ulrich. — Sépultures gauloises et romaines d'Alsace. — Fouilles de Saar-Union. — Peintures de l'église de Wissembourg. — Chapelle romane au mont Saint-Odile. — Églises gothiques de Strasbourg. — Bref historié de l'abbaye de Surbourg (1493). — Cf. nos 117, 145, 154.

137. *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, 3e livraison du XXVe volume. (*Rapport*), 4e série, t. II, 1865, 2e semestre, p. 479-482.

Numismatique gauloise. — Cf. nos 129, 138, 147, 160.

138. *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie à Caen*, t. XXV, 4e livraison. (*Rapport*), 4e série, t. III, 1866, 1er semestre, p. 270-274.

Réimprimé dans la *Société d'émulation du Doubs*. — Cf. nos 129, 137, 147, 160, 350.

139. *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, année 1864 et 1er trimestre de 1865. (*Rapport*), 4e série, t. III, 1866, 1er semestre, p. 389-398.

Fouilles des tumulus de Manné-Lud, de Moustoir, de Kergonfals, etc. — Lande de Lanveaux. — Objets de provenance orientale dans les tumulus. — Cf. nos 134, 143, 157, 167.

140. *Rapport* sur un envoi manuscrit de M. Aubertin, intitulé : *Étude sur un disque en serpentine verte, trouvé à Volnay, arrondissement et canton de Beaune (Côte-d'Or)*, 4e série, t. III, 1866, 1er semestre, p. 692-697.

141. *Bulletin de l'Académie delphinale*, t. III de la 2e série et t. Ier de la 3e série, 1862 à 1866. (*Rapport*), 4e série, t. IV, 1866, 2e semestre, p. 293-298.

Tour romaine de *la Sarrasinière*, entre Andance et Sarras (Ardèche). — Sépultures de Moirans (Isère). — Monuments divers. — Tumulus de la *Buttes-des-Pendus*, près de Tallard (Hautes-Alpes). — Cf. nos 149, 163, 171, 178, 180.

142. *Rapport sur l'état de la question des puits funéraires*, d'après les dernières fouilles exécutées avec les allocations accordées à MM. Bréan et Baudry, 4e série, t. IV, 1866, 2e semestre, p. 365-377.

Tiré à part sous le même titre. Paris, 1867, in-8 de 16 p.

143. *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, 2e semestre 1865 et 1er semestre 1866. (*Rapport*), 4e série, t. V, 1867, 1er semestre, p. 409-412.

Tumulus du mont Saint-Michel. — Fouilles au pied des menhirs. — Monuments romains de la Grée-Mahé et de Kerhan. — Station romaine de *Duretie*. — Cf. nos 134, 139, 157, 167.

144. *Rapport sur les monuments de la sidérurgie gauloise* découverts par M. Quiquerez, 4e série, t. V, 1867, 1er semestre, p. 453-457.

145. *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace*, 2e livr. du t. II; tomes III et IV de la 2e série, 1864-1866. (*Rapport*), 4e série, t. VI, 1867, 2e semestre, p. 302-309.

Fouilles de tumulus à Mackwiller (Bas-Rhin). — Enceinte en pierres sèches reliées par des crampons de bois du château de Frankenbourg. — Ruines romaines d'Helvetus (commune de Benfeld). — Sépultures et inscriptions romaines. — Antiquités mérovingiennes. — Cf. nos 117, 136, 154.

145 *bis*. *Rapport sur une communication de M. Amé, correspondant du Cantal, relative aux menhirs de la montagne de Faillitou*. 4e série, t. VII, 1868, 1er semestre, p. 71-72.

146. *Mémoires de la Société impériale d'émulation d'Abbeville*, 1861 à 1866 (2e partie), 1 vol. in-8, 1867. (*Rapport*), 4e série, t. VIII, 1868, 2e semestre, p. 49-51.

Archéologie antéhistorique. — Cf. nos 121, 176.

147. *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, VIe vol. de la 3e série (XXVIe de la collection), 1re livraison. (*Rapport*), 4e série t. VIII, 1868, 2e semestre, p. 395-397.

Cimetière de l'époque barbare à Évrecy (Calvados). — Cf. nos 129, 137, 138, 160.

148. *Sur une communication de MM. de Ring et de Morlet concernant un bas-relief antique découvert à Strasbourg*, 4e série, t. VIII, 1868, 2e semestre, p. 398-399 et 1 pl.

149. *Bulletin de l'Académie delphinale*, t. III de la 3e série, 1867. (*Rapport*), 4e série, t. IX, 1869, 1er semestre, p. 429-437.

La cathédrale d'Embrun. — Cf. nos 141, 163, 171, 178, 180.

150. *Réponse à une demande de discussion de l'opinion qui place l'Alesia de César en Savoie*, 4e série, t. X, 1869, 2e semestre, p. 524-532.

151. *Rapport sur diverses communications concernant des mosaïques trouvées à Saint-Cricq* (Landes), 5e série, t. I, 1870, 1er semestre, p. 115-119.

152. *Rapport sur des communications manuscrites de MM. de Rochambeau, de Ring et Devals, correspondants*, 5e série, t. II, 1870, 2e semestre, p. 59-63.

Dolmen de Vaugiffard (Loir-et-Cher). — Tumulus de Mussig (Bas-Rhin). — Vestiges antiques dans le département de Tarn-et-Garonne.

153. *Rapport sur diverses communications manuscrites*, 5e série, t. II, 1870, 2e semestre, p. 79-95.

Les fouilles du lac du Bourget, par M. Laurent Rabut. — Une dague trouvée dans la Seille, par M. Chevrier. — Les ruines romaines de Vieux-en-Bugey, par MM. Desjardins et Guigue. — Antiquités découvertes à Sion et à Deneuvres, par M. Cournault. — Poterie curieuse de Sainte-Livrade, par M. Tholin.

154. *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace*, 2e série, t. V, 1re et 2e liv., 1867-1868. (*Rapport*), 5e série, t. II, 1870, 2e semestre, p. 213-217.

Inscriptions romaines. — Urnes cinéraires gallo-romaines. — Abbaye de Saint-Jean-des-Choux. — Bas-reliefs du XIIe siècle de l'église d'Eschau. — Peintures de l'église de Wissembourg. — Église de Neuwiller. — Palais de Haguenau. — Cf. nos 117, 137, 146.

155. *Rapport sur diverses communications manuscrites*, 5e série, t. II, 1870, 2e semestre, p. 411-417.

Cimetières antiques de Verneuil et de Chevincourt (Oise), par M. Woillez. — Camp refuge de Durestal, sur la commune d'Hénansal (Côtes-du-Nord), par M. Gaultier du Mottay. — Sépultures trouvées sur la place du Ralliement à Angers par M. Parrot.

156. *Rapport sur diverses communications de M. Cournault concernant un cimetière barbare à Liverdun* (Meurthe-et-Moselle), 5e série, t. III, 1872, 1er semestre, p. 694-702 et 2 pl.

157. *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, années 1866 à 1872. (*Rapport*), 5e série, t. IV, 1872, 2e semestre, p. 401-406.

Fouilles de la Trinité-sur-Mer, de Crach, de Carnac, de Plouharnel, de Quiberon. — Antiquités celtiques. — Les *lechs* des anciens Bretons. — Sépulture des princes de Bretagne à Saint-Gildas-de-Rhuys. — Cf. nos 134, 139, 143, 167.

158. *Rapport sur diverses communications manuscrites* de M. L. Rabut, correspondant à Chambéry, 5e série, t. V, 1873, 1er semestre, p. 91-93 et 4 fig.

Antiquités pêchées dans le lac du Bourget.

159. *La question du ferrage des chevaux en Gaule*, à propos d'une communication de M. Chevrier, 5e série, t. VI, 1873, 2e semestre, p. 250-270.

Tiré à part sous le même titre. Paris, 1874, in-8 de 23 p.

Réimprimé dans les *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*. Voy. n° 351.

160. *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. VIII de la 3e série (28e de la collection), in-4. Caen, 1873. (*Rapport*), 5e série, t. VII, 1874, 1er semestre, p. 134-141.

Pierres levées de la Plumaudière (canton d'Aunay). — Mosaïque de Lillebonne. — Inscriptions antiques du Calvados. — Cimetière de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen. — Cf. nos 129, 137, 138, 147.

161. *Rapport sur trois communications manuscrites concernant les antiquités du donjon de Pons* (Charente-Inférieure), *un fer de cheval trouvé à Cercamp-sur-Canche* (Pas-de-Calais), *une épée gauloise trouvée à Salon* (Aube), 5e série, t. VIII, 1874, 2e semestre, p. 491-495, 1 fig.

162. *Rapport sur diverses communications manuscrites de M. Cournault, correspondant*, 6e série, t. I, 1875, 1er semestre, p. 104-113, 5 fig.

Ornements gaulois en or. — Épingles gauloises. — Le château de Boviolles. — Nouvelles découvertes d'antiquités à Naix. — Groupe du géant anguipède terrassé par un cavalier. — Découvertes à Grand et à Deneuvre. — Statue du tombeau de saint Elophe. — Masque de sainte Jeanne, fille de Louis XI.

162 *bis*. *Note sur une communication de l'abbé Baudry*, 6e série t. I, 1875, 1er semestre, p. 113-115.

Inscription du genre des *graffiti* du IVe ou Ve siècle.

163. *Bulletin de l'Académie delphinale*, 3e série, t. IV à VIII, 1868-1872. (*Rapport*), 6e série, t. I, 1875, 1er semestre, p. 508-509.

Monnaies mérovingiennes. — Enceinte de Grenoble. — Cf. nos 141, 149, 171, 178, 180.

164. *Sur d'anciens mors de chevaux et sur une borne milliaire et autres antiquités*. Communication de MM. Chevrier et Cournault, 6e série, t. I, 1875, 1er semestre, p. 586-590.

165. *Rapport sur des photographies représentant des antiquités*. Communication de M. Lacroix à Mâcon, 6e série, t. II, 1875, 2e semestre, p. 240-244, 2 fig.

Figurines en bronze et objets de l'époque celtique.

166. *Rapport sur des communications adressées par MM. J. Laurent, Combet, Morel, de Girardot et l'abbé Baudry*, 6e série, t. III, 1876, 1er semestre, p. 510-517, 3 fig.

Sculptures gallo-romaines découvertes dans une forêt des Vosges. — Fouilles d'un puits funéraire à Uzerche (Corrèze). — Fouilles d'un cimetière à Tours-sur-Marne (Marne). — Sondage sous le pavement de l'église de Guérande (Loire-Inférieure). — Fouille sous le sanctuaire de l'église de Saint-Pair (Manche).

167. *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, années 1872, 1873 et 1874. (*Rapport*), 6e série, t. IV, 1876, 2e semestre, p. 109-116.

Tumulus, dolmens, haches de pierre. — Aqueduc de la rivière d'Auray. — Crucifix de Gavrinnis. — Coffret peint du XIIe siècle. — Cercueil de pierre de Noyal-Pontivy. — Statue funéraire du XIIIe siècle de la chapelle Notre-Dame du Bas-Pontscorff. — Cf. nos 134, 139, 143, 157.

168. *Sépulture préhistorique de Brézé* (Maine-et-Loire). Communication de M. Joly-Leterme, correspondant honoraire à Saumur, 6e série, t. IV, 1876, 2e semestre, p. 237-238.

169. *Bulletin de la Société d'émulation du département de l'Allier*, tome XIII, 1875. (*Rapport*), 6e série, t. V, 1877, 1er semestre, p. 698.

Antiquités gallo-romaines.

170. *Rapport sur des communications de MM. de Castelnau d'Essenault, Julliot, de Verneilh, Bourdet, de Cessac, de Saint-Genis, et l'abbé Tremey*, 6e série, t. VI, 1877, 2e semestre, p. 166-172.

Vasque de marbre à Monsolin (Gironde). — Découverte d'une mosaïque à Sens (Yonne). — Bas-relief de l'église de Salons (Corrèze). — Chapiteau historié et pupitre en plein air de Ferrière (Loiret). — Chaire en granit du Grand-Bourg-de-Salagnac (Creuse). — Fouilles dans la ci-devant église des Cordeliers de Châtellerault (Vienne). — Croix processionnelle de Notre-Dame du Pré (Savoie).

171. *Bulletin de l'Académie delphinale*, t. XII, de la 3e série, 1876. (*Rapport*), 6e série, t. VII, 1878, 1er semestre, p. 349-353.

Inscription romaine de Die. — Dieux indigètes du pays des Voconces. — Cf. nos 141, 149, 163, 178, 180.

172. *Rapport sur une notice du château de la Serre* (Lot-et-Garonne). Communication de M. de Verneilh, correspondant à Nontron, 6e série, t. VII, 1878, 1er semestre, p. 474-476.

173. *Marché conclu pour l'achèvement de l'église de Saint-Gilles en Languedoc* (1261). Communication de M. de Lamothe, correspondant, 6e série, t. VIII, 1878, 2e semestre.

174. *Rapport sur des communications manuscrites*, 7e série, t. I, 1879, 1er semestre, p. 316-331, 2 fig. et 1 pl. en héliogravure.

Tiré à part sous ce titre : *Rapport sur diverses communications présentées au Comité des travaux historiques*, 1880, in-8 de 16 p., 2 fig. et 1 pl. en héliogr.

Dessins d'antiquité gauloise recueillis par M. Cournault. — Tumulus de Run-Aour et de la Torche (Finistère). — Continuation des fouilles du mont Beuvray (Saône-et-Loire). — Sépulture gallo-romaine de Rochega (Gers). — La statue du Mas d'Agenais (Lot-et-Garonne). — Sculpture gallo-romaine de Bligny-sous-Beaune (Côte-d'Or). — Figure mithriaque de Saint-Clair (Gers). — Substruction d'un édifice gallo-romain près Sainte-Foy (Gironde). — Enceinte et tertre funéraire à Serre-Gaston (Landes). — Fouille du cimetière antique de Saint-Nicolas-les-Arras.

175. Paroles prononcées le 18 avril 1879 à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne (analyse), 7e série, t. I, 1879, 1er semestre, p. 489-490.

176. *Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville*, 3e série, t. II, 1873, à 1876. (*Rapport*), 7e série, t. II, 1879, 2e semestre, p. 93-98.

Mémoires sur d'anciennes découvertes. — Monnaies mérovingiennes. — Détails sur la construction de l'église de Saint-Riquier. — Cf. nos 121, 146.

177. *Rapport sur des communications manuscrites*, 7e série, t. II, 1879, 2e semestre, p. 287-295, 2 fig.

Vase à figures trouvé à Moutiers-sur-Saulx (Meuse). — Attribution de divers noms de lieux d'un diplôme de 855 à Moutiers-sur-Saulx, par M. Morel. — Découvertes d'antiquités gallo-romaines à Arras, par M. Terninck.

178. *Bulletin de l'Académie delphinale*, t. III de la 3e série, année 1877, in-8 de 378 p. Grenoble, 1878. (*Rapport*), 7e série, t. III, 1880, 1er semestre, p. 85-91.

Notice sur la cathédrale de Grenoble. — Exploration archéologique de la voie romaine de l'Oisans. — Cf. nos 141, 149, 163, 171, 180.

179. Opinion de M. Quicherat sur l'hypogée-martyrium découvert à Poitiers par le P. Camille de la Croix. (Séance du 1er avril 1880 du congrès des Sociétés savantes), 7e série, t. IV, 1880, 2e semestre, p. 78-81.

180. *Bulletin de l'Académie delphinale*, t. XIV de la 3e série, année 1878. Grenoble, 1879. (*Rapport*), 7e série, t. V, 1881, p. 150-153.

Antiquité préhistorique. — Inscriptions romaines. — Marques des notaires du Dauphiné. — Cf. nos 141, 149, 163, 171, 178.

181. *Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard*, 3e série, t. II (1re partie). Montbéliard, 1878. (*Rapport*), 7e série, t. V, 1881, p 166.

Antiquités préhistoriques. — Cf. n° 122.

182. *Mémoires et comptes rendus de la Société scientifique et littéraire d'Alais*, année 1878, 2e bulletin du t. X, 188 p. in-8. (*Rapport*), 7 série, t. V, 1881. p. 166-167.

Les Fumades, station d'eaux thermales. — Cf. *Ibid.*, 6e série, t. V, 1877 2e sem., p. 172.

183. *Rapport sur diverses communications*, 7e série, t. VI, 1881, p. 60-62.

Fragment de sculptures gallo-romaines trouvées à Bourges par M. Buhot de Kersers. — Hypogée ou salle funéraire à Auch, par M. Collard. — Sarcophage de forme singulière à Girolles (Loiret), par M. Edm. Michel. — Sépultures mérovingiennes du mont de Hermes (Oise), par M. l'abbé Hamard.

184. *Notice concernant la crypte de Saint-Geosmes* (Haute-Marne), 7e série, t. VI, 1881, p. 487.

Crypte de la fin du XIIe siècle; communication de M. Brocard.

185. *Découverte de plusieurs tuyaux de terre cuite* à Corlée (Haute-Marne), 7e série, t. VI, 1881, p. 483-487.

Antiquités gallo-romaines; communication de M. l'abbé Garnier.

186. Rapport sur la communication de M. de Montégut relative à la croix du trésor de Granmont conservée aujourd'hui dans l'église de Gorre (Haute-Vienne.)

Ce rapport, lu à la séance du Comité des travaux historiques du 20 juin 1881, n'a pas encore été publié.

3. REVUE ARCHÉOLOGIQUE ou recueil de documents et de mémoires relatifs à l'étude des monuments, à la numismatique et à la philologie de l'antiquité et du moyen âge.

187. *La porte de l'hôtel de Clisson*, t. IV, 1847, p. 760-769, 2 pl.

Tiré à part sous ce titre : *Sur la porte de l'hôtel de Clisson servant actuellement d'entrée à l'Ecole des Chartes.* Paris, Leleux, 1848, in-8 de 12 p. et 2 pl.

188. Discours prononcé aux funérailles de M. Letronne, t. V, 1848, p. 624-625.

189. *Notice sur l'album de Villard de Honnecourt, architecte du XIIIe siècle*, t. VI, 1849; 1er art., p. 65-80; 2e art., p. 164-188; 3e art., p. 209-226.

Traduit en anglais par Robert Willis dans *Fac-simile of the sketchbook of Wilars de Honecort... with commentaries and descriptions by M. J. B. A. Lassus and by M. J. Quicherat.* London, John Henry and J. Parker, 1859, in-4.

190. *De l'ogive et de l'architecture dite ogivale*, t. VII, 1850, p. 65-76.

191. *De l'architecture romane.* 1er article, t. VIII, 1851, p. 145-158. — 2e article, t. IX, 1852, p. 525-540. — 3e article, t. X, 1853, p. 65-81. — 4e article, t. XI, 1854, p. 668-690.

192. *Chronique de Guines et d'Ardre*, par Lambert, curé d'Ardre (918-1203)... revue sur huit manuscrits par le marquis de Godefroy-Ménilglaise, 1855. (*Compte-rendu critique*), t. XII, 1855, p. 630-634.

193. *Objections au sujet d'Alesia*, t. XIII, 1856, p. 374-378.

194. *Compte de fabrique de l'église Saint-Lazare d'Autun* pour l'an 1294-1295, t. XIV, 1857, p. 173-181.

195. *L'opinion de M. de Saulcy sur la bataille entre Labiénus et les Parisiens*, t. XV, 1858, p. 101-108.

Tiré à part sous le même titre et avec la pagination conservée.

Réponse à un article publié dans la *Revue contemporaine*, numéro du 15 avril 1858. — Cf. n° 206.

196. *La question d'Alesia dans la Revue des Deux-Mondes*, t. XV, 1858, p. 158-172.

Tiré à part sous le même titre, 1858, in-8 de 15 p.

Réponse à un article attribué au duc d'Aumale publié dans le numéro du 1er mai 1858.

197. *Examen des armes trouvées à Alise-Sainte-Reine*, nouvelle série, t. XI, 1865, p. 81-99 et 2 pl.

Tiré à part sous ce titre : *Examen des armes trouvées à Alise-Sainte-Reine, dissertation relative à la question d'Alesia*. Paris, 1865, in-8 de 20 p. et 2 pl.

Réimprimé dans les *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*. Voy. n° 348.

198. *Restitution de la Basilique de Saint-Martin de Tours*, 1er article, nouv. série, t. XIX, 1869, p. 313-324. — 2e article, *ibid.*, p. 403-414. — 3e article, nouv. série, t. XX, 1870, p. 1-13. — 4e article, *ibid.*, p. 81-90, av. 3 pl.

Tiré à part sous ce titre : *Restitution de la Basilique de Saint-Martin de Tours, d'après Grégoire de Tours et les autres textes anciens*. Paris, Didier, 1869, in-8 de 45 p. et 4 pl.

199. *De quelques pièces curieuses de verrerie antique*, nouv. série, t. XXVIII, 1874, p. 73-82, 1 pl.

200. *Puits funéraires gallo-romains du Bernard* (Vendée), par MM. l'abbé Baudry et L. Ballereau. Paris, 1874, in-8. (*Compte-rendu critique*), nouv. série, t. XXIX, 1875, p. 276-278.

201. *Un architecte français du XIIIe siècle en Hongrie*, nouv. série, t. XXXII, 1876, p. 248-251.

202. *Encore l'inscription de Calocza*, nouvelle série, t. XXXIII, 1877, p. 240-241.

Cf. l'article précédent.

203. *La basilique de Fanum construite par Vitruve*, nouv. série, t. XXXV, 1878, p. 23-36 et 65-80, av. 5 fig. et 1 pl.

Tiré à part sous le même titre. Paris, Didier, 1878, in-8 de 31 p., 5 fig. et 1 pl.

204. *Une tombe plate dans l'église de Sainte-Praxède à Rome*, nouv. série, t. XXXVIII, 1879, p. 129-138 et 1 pl.

Tiré à part sous le même titre. Paris, Didier, 1879, in-8 de 12 p. et 1 pl.

4. MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.

205. *Notice sur plusieurs registres de l'œuvre de la cathédrale de Troyes*, t. XIX, 1849, p. 41-83.

Tiré à part sous ce titre : *Notice sur plusieurs registres de l'œuvre de la cathédrale de Troyes constatant les travaux faits à cet édifice de* 1372 *à* 1385. Paris, Duvergier, 1848, in-8 de 43 p.

206. *Du lieu de la bataille entre Labiénus et les Parisiens*, t. XXI, 1852, p. 384-432 et 1 carte.

Tiré à part sous le même titre. Paris, Lahure, 1852, in-8 de 48 p. et 1 carte.

Cf. n° 195.

207. *Sur un anneau sigillaire de l'époque mérovingienne*, t. XXVII, 1863, p. 186-202, av. 2 fig.

Cf. n° 221.

208. *Explication du mot ventaille dans les chansons de geste*, t. XXVII, 1863, p. 231-248.

Tiré à part sous le même titre, Paris, 1863, in-8 de 18 p.

209. *Les trois Saint-Germain de Paris*, 1864, t. XXVIII, p. 156-180.

Tiré à part sous le même titre, Paris, 1864, in-8 de 36 p.

210. *Le pilum de l'infanterie romaine*, t. XXIX, 1866, p. 245-284, av. 2 pl.

Tiré à part sous le même titre. Paris, Lahure, 1866, in-8 de 44 p. et 2 pl.

Cf. n° 345.

211. *D'un peuple Allobrige différent des Allobroges*, t. XXXI, 1869, p. 147-159.

Tiré à part sous le même titre. Paris, 1869, in-8 de 15 p.

212. *La rue et le château Hautefeuille à Paris*, t. XLII, 1882.

Tiré à part sous le même titre, Paris, 1882, in-8 de 36 p. et 1 pl.

5. BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.

213. Communications sur des objets trouvés à Sarraz et à Alaise (Doubs), 1858, p. 103, 118, 129-130, 146-149.

214. Communication sur une tapisserie de Lucerne représentant l'arrivée de Jeanne d'Arc auprès de Charles VII, 1858, p. 130.

215. Communication de fragments de poterie gallo-romaine trouvée dans le jardin du Luxembourg, 1859, p. 97.

216. Communication sur la *Question d'Alesia*, 1859, p. 180-182.

217. Communication sur des couteaux de kaolin découverts à Alaise, 1860, p. 39.

218. Autel de Diane découvert au xvii[e] siècle dans l'église de Sainte-Geneviève, 1860, p. 50-51.

219. Communication sur plusieurs objets de l'époque mérovingienne, 1863, p. 71-79.

220. Communication sur une inscription du genre des *Graffiti*, trouvée à Poitiers, 1863, p. 138-139.

221. Réplique aux observations de l'abbé Auber sur le mémoire relatif à un anneau sigillaire mérovingien, 1864, p. 62-64.

Cf. n° 207.

222. Communication sur une plaque d'argent estampé, trouvée à Maizières-les-Vic, 1865, p. 36-37.

223. Réponse à deux articles de la *Revue archéologique* sur l'identité prétendue des mots : Alesia, Alisia, Alise, 1865, p. 79-80.

224. Communication sur des découvertes archéologiques faites par lui en Savoie et en Franche-Comté, 1865, p. 149-153.

225. Réponse aux arguments de M. Grellet-Balguerie sur l'âge de l'ivoire de Sainte-Bazeille, 1865, p. 180-183.

226. Date de la destruction du phare d'Alexandrie, 1867, p. 114.

227. Communications sur un portrait de Jean Molinet au musée de Boulogne-sur-Mer, 1867, p. 123, av. fig.

228. Observation sur des substructions romaines retrouvées derrière le *parloir aux bourgeois* et sur le *château de Hautefeuille*, 1867, p. 177-178.

229. Communication d'une inscription du XVI^e^ siècle de l'église de Montbenoît (Doubs), 1867, p. 181.

230. Communication sur une exploration archéologique faite par lui à Ballancourt (Seine-et-Oise), 1863, p. 90-92.

231. Communication sur un passage de la *Chronique de Cologne* relatif à une sépulture barbare d'Andernach, 1868, p. 95-97.

232. Statue de bronze trouvée à Dieulouard. — Objets antiques trouvés à Puxieux (Moselle), 1869, p. 77-78.

233. Communication sur les fouilles des puits funéraires de Troussepoil, commune du Bernard (Vendée), 1869, p. 79.

234. Étoffe du VII^e^ siècle trouvée dans un tombeau à Paris, 1869, p. 102-103.

235. Découvertes à Vieux en Valromey (Ain), 1870, p. 92.

236. Communications sur un ingénieur-architecte, contemporain de Philippe-Auguste, 1870, p. 126, 128-130.

237. Communications sur les fouilles du Clos des Arènes à Paris, 1870. p. 126-127 et 131-132.

238. Communication sur un coffre de sarcophage romain trouvé en Corse, 1870, p. 130-131.

239. Note sur le théâtre antique de Besançon, 1870, p. 133-134.

240. Observations sur la borne milliaire d'Ahun et la légende de Saint-Martial, 1870, p. 139-141, 1872, p. 69-70.

241. Statuette en bois d'une déesse mère trouvée dans les fouilles de Troussepoil, commune du Bernard (Vendée), 1872, p. 54-55.

242. Communication sur une inscription antique trouvée à Avenches (Suisse),1872, p. 158-159.

243. Communication sur une inscription chrétienne trouvée à Luxeuil (Haute-Saône), 1873, p. 139-140.

Cette communication a été reproduite dans les *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*. Voy. n° 352.

244. Communication sur des inscriptions de Clermont-Ferrand et de Luxeuil, 1873, p. 172-174.

245. Note au sujet d'un bras de la Bièvre, 1874, p. 38-40.

246. Os de renne gravé trouvé dans la caverne de Thayngen (Suisse), 1874, p. 55-56.

247. Inscription chrétienne trouvée à Arles, 1874, p. 158-159.

248. Communication de deux inscriptions relevées par lui à Milan concernant la mémoire de Français morts pendant l'occupation de Louis XII, 1874, p. 162-164.

249. Communication sur le sceau des treize sociétés d'armes de Bologne au XIII^e^ siècle, 1875, p. 53.

250. Communication sur les fouilles du cimetière antique de Caranda (Aisne), 1875, p. 74.

251. Communication de deux inscriptions latines trouvées à Arles et d'une inscription gauloise trouvée à Bourg, 1875, p. 76-77.

252. Note sur deux passages du Scaligeriana relatifs à des monuments gallo-romains, 1875, p. 110-111.

253. Communication sur une découverte de haches celtiques qui eut lieu en Bretagne en 1731, 1875, p. 136-139.

254. Observations sur le chapitre 34 du livre V de Tite-Live sur les migrations des Gaulois en Italie, 1875, p. 168-169.

255. Note sur des sculptures du VII^e^ siècle découvertes à Tours, 1875, p. 176-177.

256. Inscription du XV^e^ siècle de la cathédrale de Moutiers en Tarentaise, 1875, p. 183-184.

257. Communication sur une inscription romaine trouvée au Châtelet (Haute-Marne), 1876, p. 46-47.

258. Observations sur un tableau représentant Jeanne d'Arc, 1876, p. 56-59.

259. Communication sur le sceau de l'Université d'Angers 1876, p. 99-100.

260. Communication sur deux épitaphes de Français morts en Italie, à Turin et à Bologne. — Simon Godius, bénédictin et peintre, 1876, p. 204-205.

261. Communication d'une inscription de l'église de Saint-Éloi de Naples, 1877, p. 143-144.

262. Observations sur l'identification d'*Arisitum* avec Alais proposée par M. Longnon, 1878, p. 101-105.

263. Communication sur les fouilles de la rue Nicole à Paris, 1878, p. 105-107.

Sépultures gallo-romaines.

264. Communication sur une bague avec monogramme trouvée à Marcenay (Côte-d'Or) et sur une inscription votive gravée sur le manche d'une passoire d'argent, 1878, p. 156.

265 Communication sur une agrafe en bronze de l'époque franque découverte en Tarentaise, 1878, p. 206-207, av. fig.

266. Communication sur une statuette de panthère en bronze découverte à Penne (Lot-et-Garonne), 1878, p. 215-216.

267. Communication sur des objets antiques et inscriptions provenant de Saint-Marcel et de Aime (Savoie), 1879, p. 115. — Nouveaux détails, p. 125.

268. Renseignements sur les découvertes faites en 1878 à Arcy-Sainte-Restitue (Aisne), 1879, p. 76-77.

Sépultures barbares.

269. Observations sur les travaux entrepris à la cathédrale de Reims et sur les restaurations des monuments du moyen âge, 1879, p. 138-139.

270. Communication sur une bague du xv[e] siècle et sur une inscription trouvée à Mercury-Gemilly (Savoie), 1879, p. 155.

271. Observation sur la lecture d'une inscription antique de Bourg-Saint-Maurice (Savoie), 1879, p. 171.

272. Communication sur une inscription relative à Gilbert Jehan, orfèvre de Charles VII et de Louis XI, 1879, p. 188.

273. Observation sur une inscription énigmatique provenant du cimetière gallo-romain de Poitiers, 1879, p. 271.

274. Communication sur une inscription antique trouvée à Die, 1879, p. 284.

275. Communication de documents sur l'histoire de l'art au xvi[e] siècle; 1879, p. 276-278.

275 *bis*. Note sur les fouilles faites à Trugny (Aisne), par M. F. Moreau, 1880, p. 76-78.

276. Communication sur une inscription trouvée à Saint-Médard (Vendée) sur une tablette de jaspe et conservée au musée de Cluny, 1880, p. 86 et 98.

276 *bis*. Percement des Alpes sous François 1[er], 1880, p. 86-88.

277. Notes sur les fouilles faites à Poitiers par le père C. de la Croix, 1880, p. 103, 116 et 141.

278. Communication sur un fragment de poterie sigillée de style grec trouvé à Poitiers, 1880, p. 189.

279. Communication sur une inscription de Mercure sur un disque d'argent, 1880, p. 254.

280. Communication au sujet des débris du Musée des Monuments Français conservés à Saint-Denis, 1881, p. 176-178.

281. Communications relatives à des antiquités gallo-romaines trouvées sur la colline du Panthéon, rue des Sept-Voies, 1881, p. 181 et 200.

282. Communication de fragments d'un fourreau de poignard du xii[e] siècle, trouvés à Poitiers, 1881, p. 201.

283. Communication d'antiquités provenant du lit de la Saône et des tumulus de la lande Saint-Bernard auprès de Trévoux, 1881, p. 223-224.

283 *bis*. Communication d'une inscription latine de Mandeure (Doubs). — Anneaux en fer conservés au musée lorrain, 1882, p. 139-40.

283 *ter*. Communication relative aux fouilles de M. F. Moreau à Armentières (Aisne), 1882, p. 191-192.

6. MAGASIN PITTORESQUE.

284. *Histoire du costume en France.* 1er article, 1845[1], p. 91-95 (XIVe s., costume civil). — 2e art., 1845, p. 205-208 (même sujet.) — 3e art., 1846, p. 51-52 (XIVe s., costume civil). — 4e art., 1846, p. 82-85 (même sujet). — 5e art., 1846, p. 250-254 (même sujet). — 6e art., 1847, p. 97-101 (XVe s., costume civil). — 7e art., 1847, p. 203-205 (XVe s., costume civil). — 8e art., 1847, p. 275-278 (époque de Charles VII, costume civil). — 9e art. 1847, p. 306-310 (même sujet). — 10e art., 1847, p. 369-373 (époque de Charles VII, costume militaire). — 11e art., 1848, p. 211-213 (Louis XI, Charles VIII et Louis XII, costume militaire). — 12e art., 1849, p. 43-47 (Louis XI et Charles VIII, costume civil). — 13e art., 1849, p. 283-285 (même sujet) — 14e art., 1849, p. 331-334 (Louis XII, costume civil). — 15e art., 1851, p. 50-54 (XIVe et XVe s., costume religieux). — 16e art., 1852, p. 27-31 (François Ier, costume civil). — 17e art., 1852, p. 323-327 (François Ier, costume militaire). — 18e art., 1853, p. 171-175 (Henri II, costume civil). — 19e art., 1853, p. 331-333 (Henri II, costume militaire). — 20e art., 1853, p. 364-365 (même sujet). — 21e art., 1854, p. 43-47 (Charles IX, costume civil). — 22e art., 1854, p. 131-134 (Charles IX, costume militaire). — 23e art., 1854, p. 300-301 (Charles IX, costume civil, supplément). — 24e art., 1855, p. 85-87 (Henri III, costume civil). — 25e art., 1855, p. 123-125 (même sujet). — 26e art., 1855, p. 323-326 (Henri III, costume militaire). — 27e art., 1856, p. 51-54. (Henri IV, costume civil). — 28e art., 1856, p. 171-173 (Henri IV, costume militaire). — 29e art., 1857, p. 113-117 (Louis XIII, costume civil). — 30e art., 1857, p. 187-191 (même sujet). — 31e art., 1857, 290-294 (même sujet). — 32e art. 1858, p. 140-142 (Louis XIII, costume militaire). — 33e art., 1858, p. 172-173 (même sujet). — 34e art., 1858, p. 363-368 (Louis XIV, costume civil). — 35e art., 1859, p. 42-46 (même sujet). — 36e art., 1860, p. 107-110 (même sujet). — 37e art., 1860, p. 347-349 (Louis XIV, costume militaire). — 38e art., 1860, p. 388-390 (même sujet). — 39e art., 1864, p. 19-21 (Louis XV, costume civil). — 40e art., 1864, p. 251-254 (costume depuis 1750). — 42e art., 1864, p. 332-333 (même sujet). — 43e art., 1866, p. 284-286 (costume militaire depuis 1750). — 44e art., 1866, p. 348-350 (même sujet). — 45e art., 1867, p. 198-201 (Louis XVI, costume des femmes jusqu'à 1783). — 46e art., 1868, p. 97-98 (Louis XVI, costume des hommes jusqu'à 1783). — 47e art., 1868, p. 275-278 (costume des femmes jusqu'à 1791). — 48e art., 1869, p. 19-22 (costume des hommes jusqu'à 1791).

Cf. nos 11 et 317. — Ces articles sont illustrés d'un grand nombre de gravures, dont plusieurs n'ont pas été reproduites dans l'*Histoire du costume*, publiée en 1875.

285. *Le Château de Roche-Chinard* (Drôme), 1845, p. 329-330, 1 fig.

286. *Le Commerce et les métiers de Paris*, 1846, p. 217-222, 56 fig.

A propos d'une miniature représentant le Grand-Pont de Paris.

287. *Festin avec entremets de Charles V*, 1846, 297-298, 1 fig.

288. *Les masques et les mystifications du carnaval du temps de Louis XIV*, 1850, p. 139-142, 6 fig.

289. *Élisabeth d'Autriche, femme de Charles IX*, 1850, p. 153-154, 1 portr.

290. *Les afficheurs de l'ancien régime*, 1850, p. 187-188, 1 fig.

---

1. Les articles sur le même sujet parus avant cette époque sont de M. Fellmann.

291. *Le château de Meillant.* — *Le duc de Charost-Béthune*, 1850, p. 196-198, 2 fig.

292. *Le plus ancien acte de l'autorité royale en France*, 1853, p. 42.
Dipl. de Clovis de 504.

293. *La première lunette d'approche vue à Paris*, 1853, p. 71.

294. *Projet du canal de la Moselle à la Saône*, 1853, p. 100.

295. *Scène de ventriloquie sous Louis XIII*, 1853, p. 151.

296. *Fête religieuse de la cornomannie à Rome*, 1853, p. 183.

297. *Pensée de Salluste*, 1853, p. 200.

298. *Une ordonnance de* 1436 *à l'occasion de la peste*, 1853, p. 218-219.

299. *De l'usage des sonnettes dans les appartements*, 1853, p. 223.

300. *Pensée de Varron*, 1854, p. 43.

301. *La misère de* 1709, 1854, p. 170-172.

302. *L'if de la Motte-Feuilly*, 1854, p. 301, 1 fig.

303. *Alphabets découpés par un aveugle*, 1854, p. 311.

304. *Auguste établit à Lyon le centre du gouvernement de la Gaule*, 1854. p. 345-347.
A propos d'une composition de K. Girardet.

305. *Inscription singulière*, 1854, p. 348.

306. *Baptême de Clovis*, 1855, p. 25-27.
A propos d'une composition de K. Girardet.

307. *Pensée de J.-F. Payen*, 1855, p. 31.

308. *La bataille de Ravenne*, 1858, p. 341-343, 1 fig. d'après un croquis de lui.

309. *La rotonde de Ravenne*, 1859, p. 51, 1 fig.

310. *Thomas Basin*, 1865, p. 19-21, 1 fig.
A propos de son portrait dans un vitrail de l'église de Caudebec. — Cf. nos 4 et 31.

7. CHARTES LATINES SUR PAPYRUS DU VIe SIECLE DE L'ÈRE CHRÉTIENNE *appartenant à la Bibliothèque royale et publiées pour l'École royale des chartes d'après les ordres de M. le ministre de l'instruction publique.* Paris, 1837, in-fol.

311. *Chartes de Ravenne*, (fasc. II.)
Le texte de ces documents a été établi par J. Quicherat, ainsi qu'en témoigne la notice de Champollion-Figeac.

8. JOURNAL GÉNÉRAL DE FRANCE.

312. *Encore Quentin Durward.* Feuilleton du numéro du 22 décembre 1839.

9. BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE, in-8

313. *Rapport à MM. les membres du Conseil de la Société de l'Histoire de France sur la publication des deux procès de Jeanne d'Arc*, 1840, p. 57-65.
Cf. n° 1.

10. DOCUMENTS INÉDITS SUR L'HISTOIRE DE FRANCE. — MÉLANGES HISTORIQUES, par Champollion, in-4.

314. *Lettres, mémoires, instructions et autres documents relatifs à la guerre du bien public en l'année* 1465, t. II, 1843, p. 191-470.

11. LE PLUTARQUE FRANÇAIS, Paris, 1844-1847, 6 vol. grand in-8.

315. *Etienne Marcel, né en* 13.., *mort en* 1358, t. I, 1844, p. 319-341.

12. JOURNAL DES DÉBATS POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

316. *Les manuscrits françois de la Bibliothèque du Roy*, par M. A. Paulin Paris. Paris, 1837-1842, 5 vol. in-8. (*Compte-rendu critique*). Feuilleton du n° du 15 juin 1845.

Cf. n° 28.

12 *bis.* ALBUM HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE ET NOBILIAIRE DU DAUPHINÉ, publié sous la direction de MM. Champollion-Figeac, par A. Borel d'Hauterive, Paris, in-4.

316 *bis. Notice historique et généalogique sur la famille des Allemans, seigneurs de Valbonnais, d'Uriage, de Rochechinard, etc.* [1] Année 1846-1847, p. 6-17.

13. ECOLE ROYALE DES CHARTES. SÉANCE D'INAUGURATION (5 mai 1847), Paris, 1847, in-8 de 56 p.

317. *Histoire du costume en France au* XIV^e^ *siècle*, p. 13-33.

Cf. n^os^ 11 et 284.

14. MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORLÉANAIS, in-8.

318. *Du lieu où mourut Henri I^er^*, t. II, 1853, p. 1-6.

Réimprimé dans le volume intitulé : *De la formation française des anciens noms de lieu.* — Cf. n° 10.

319. *Histoire de Vitry-aux-Loges*, t. II, 1853, p. 7-17.

Tiré à part sous le même titre. Orléans, 1853, in-8 de 16 p.

15. REVUE DE L'ANJOU ET DE MAINE-ET-LOIRE, in-8.

320. *Notre-Dame de Béhuard*, t. II, 1853, p. 129-141.

Tiré à part sous le même titre. Angers, 1853, in-8 de 15 p.

16. JOURNAL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, in-4.

321. *Cours d'archéologie française du moyen âge*, t. XXII, n° 41, 21 mai 1853, p. 320-322.

Origine de l'art du moyen âge. — Son caractère religieux. — Importance

---

1. Ce mémoire est anonyme, mais une note fait connaître le nom de son auteur : « Cette notice est résumée d'un travail plus étendu de M. Jules Quicherat, sa première rédaction remonte déjà a 1841. »

relative de l'architecture. — Étude de l'architecture appliquée aux églises. — Disposition et construction de l'église au v^e^ siècle. — Modifications introduites sous le régime barbare. — Idée des voûtes appliquées aux églises. — Avènement de l'architecture romane. — Caractère du roman. — Transformation de l'architecture romane en architecture gothique. — Le gothique au xiii^e^, au xiv^e^, au xv^e^ et au xvi^e^ siècle. — Conclusion.

322. *Cours d'archéologie française du moyen âge*, recueilli par Aug. Garin, t. XXII, n° 54, 6 juillet 1853, p. 421-423.

Constructions accessoires de l'église. — Confessions. — Cryptes. — Autels; leur forme et leur emplacement. — Ciborium, turris, retable, cincelier. — Entourage de l'autel; colonnade, balustrade, chancel, jubé. — Ambons. — Chaire épiscopale. — Stalles. — Fonts baptismaux. — Inhumation dans les églises. — Cimetières. — Distinction entre les sarcophages et les tombeaux. — Anciens cercueils. — Tombes levées. — Usage de représenter l'image du défunt sur la tombe. — Gisants et priants. — Tombes plates et leur décoration.

323. *Architecture monastique*, par M. Albert Lenoir, 1 vol. in-4. Paris, 1852. (*Compte rendu critique*), t. XXII, n° 88, 2 novembre 1853, p. 726-727.

17. ATHENAEUM FRANÇAIS, in-4.

324. *Histoire de Flandre*, par M. Kervyn de Lettenhove, 2^e^ éd., Bruges, t. I^er^, 1853, in-12 (*Compte rendu critique*), 1^er^ article : n° du 26 novembre 1853, 2^e^ année, p. 1123-1125. — 2^e^ article : t. II, 1853, n° du 23 septembre 1854, 3^e^ année, p. 882-885.

325. *Recueil de chroniques de Touraine*, publié par André Salmon. Tours et Paris, 1854, in-8 (*Compte rendu critique*), n° du 4 novembre 1854, 3^e^ année, p. 1031-1032.

326. *Etude sur le parage émaillé dans le département de l'Aisne*, par Ed. Fleury. Paris, 1855, in-4 (*Compte rendu critique*), n° du 21 avril 1855, 4^e^ année, p. 321.

327. *Découverte de l'Alesia des Commentaires de César*, n° du 10 mai 1856, 5^e^ année, p. 384-386.

18. REVUE DES COURS PUBLICS ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER, in-4.

328. *Archéologie du moyen âge. — Histoire de l'industrie et des arts; étude des sceaux.* I, n° du 2 décembre 1855, t. I, p. 251-252. — II, n° du 9 décembre 1855, p. 267-268.

329. *Archéologie du moyen âge. — Les appareils; construction des combles; les points d'appui.* I, n° du 30 décembre 1855, t. I, p. 315-316. — II, n° du 13 janv. 1856, t. II, p. 24-26.

Cours recueillis par Napoléon La Cecilia.

330. *Archéologie du moyen âge. — Architecture latine; origine et construction des basiliques*, n° du 11 janvier 1857, t. III, p. 54-56.

Cours recueilli par Aug. Kroeber.

331. *Archéologie du moyen âge. — Architecture latine; construction des églises du* vi^e^ *au* x^e^ *siècle*, n° du 25 janvier 1857, t. III, p. 54-56.

Cours recueilli par Aug. Kroeber.

332. *Archéologie du moyen âge. — Architecture romane; de la voûte en berceau*, n° du 26 février 1857, t. III, p. 112-113.

Cours recueilli par Aug. Kroeber.

333. *Archéologie du moyen âge. — Architecture romane ; formation de ses membres*, n° du 19 avril 1857, t. III, p. 240-242.

Cours recueilli par Aug. Kroeber.

19. CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, in-4.

334. *Découverte d'un monument contemporain de Jeanne d'Arc*, n° du 5 août 1858, 2e année, p. 221-223.

335. *Les Gaulois en Egypte*, n° du 20 avril 1859, 3e année, p. 227.

336. *Quelques traits à ajouter à la vie de Rabelais*, n° du 20 août 1859, 3e année, p. 414-416.

337. *Un collège au commencement du* XVIe *siècle*, nos du 18 et du 25 janvier 1861, 5e année, p. 106-108 et 129-132.

Extrait du t. Ier de l'*Histoire de Sainte-Barbe*. — Cf. n° 9.

338. *Nouvelle objection au sujet des découvertes faites à Alise Sainte-Reine*, n° du 25 juillet 1861. 5e année, p. 412-415.

Tire à part sous ce titre : *Nouvelle défaite des défenseurs d'Alise sur le terrain d'Alesia*. Paris, Aubry, s. d. (1861), in-8.

L'auteur a ajouté à ce tirage un *Avant-propos* de 2 pages.

339. *Etablissement du collège des Jésuites à Paris*, n° du 25 novembre 1862, 7e année, p. 15-18.

Extrait du t. II de l'*Histoire de Sainte-Barbe*. — Cf. n° 9.

19 *bis*. BULLETIN DU BOUQUINISTE, in-8.

339 *bis*. *Lettre à M. Aug. Aubry, éditeur du* Bulletin du Bouquiniste *au sujet de la* Notice *de M. Vergnaud Romagnesi* sur les divers ouvrages et sur les nombreux écrits relatifs à Jeanne d'Arc. 1858, p. 5.

20. COURRIER DE L'AIN.

340. *Le projet d'un Musée archéologique du département de l'Ain*. Feuilleton du n° du 24 octobre 1861.

21. MONITEUR DE L'ARMÉE.

341. *Lettre au rédacteur en chef du* Moniteur de l'armée, n° du 16 avril 1862.

Réponse à un article de M. de Coynart sur la question d'Alésia. — Cf. n° 8.

22. MÉMORIAL ARTÉSIEN.

342. *Lettre au sujet des puits cinéraires de Bayenghem-les-Eperlecques*. n° du 15 juillet 1863.

23. ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS BARBISTES. ANNUAIRE DE 1864, in-8.

343. Discours prononcé au 48e banquet de l'association, p. 151-153.

23 *bis*. L'AUTOGRAPHE.

343 *bis*. Fac-similé d'une réponse au directeur de l'*Autographe*, relative à l'authenticité d'une lettre de Jeanne d'Arc, 1861, n° du 15 novembre, p. 205.

24. REVUE CRITIQUE D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE, in-8.

344. *Liste des noms de lieux inscrits sur les monnaies mérovingiennes*, par An. de Barthélemy. (*Compte-rendu critique*), 1866, 1er semestre, p. 34-36.

Cf. nos 10 et 94.

345. *A messieurs les directeurs de la Revue critique*, 1867, t. II, p. 77-80.

Observations à propos d'un compte-rendu de son mémoire sur le Pilum. — Cf. n° 210.

25. JOURNAL DE ROUEN.

346. Lettre au Comité de souscription pour le rachat de la tour de Jeanne d'*Arc*, n° du 2 juin 1866.

26. REVUE DE LA NORMANDIE.

347. *Nouveaux documents sur Jeanne d'Arc*, t. VI, 1866, p. 395-402.

Tiré à part sous ce titre : *Nouveaux documents sur Charles VII et Jeanne d'Arc*. Rouen, 1866, in-8 de 8 p.

Réimprimé dans la *Revue historique*. — Cf. n° 362.

27. MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DOUBS.

348. *Examen des armes trouvées à Alise-Sainte-Reine*, 4e série, t. I, 1865, p. 1-24, 1 pl.

Tiré à part sous ce titre : *Question d'Alesia. — Examen des armes trouvées à Alise-Sainte-Reine*. Besançon, 1865, in-8 de 21 p. et 1 pl.

Réimpression de l'article paru sous le même titre dans la *Revue archéologique*. — Cf. n° 197.

349. *Notice sur Alexandre Bixio*, 4e série, t. II, 1866, p. 372-384.

Tiré à part sous le même titre. Besançon, 1867, in-8 de 16 p.

350. *La question d'Alesia en Normandie*. 4e série, t. II, 1866, p. 344-348.

Tiré à part sous le même titre. Besançon, 1866, in-8 de 6 p.

Réimpression d'un rapport au *Comité des travaux historiques*. — Cf. n° 138.

351. *La question du ferrage des chevaux en Gaule*, 4e série, t. IX, 1873, p. 589-514, 5 fig.

Réimpression d'un rapport au *Comité des travaux historiques*. — Cf. n° 159.

352. *Deux inscriptions chrétiennes appartenant à la région franc-comtoise*, 1873, 4e série, t. IX, p. XII-XIV, 5 fig.

Réimpression de deux notes publiées dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*. — Cf. n° 243.

28. REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

353. *De la formation française des anciens noms de lieu.* 1er article : 26e année, 1866. N° 18, 2 août, p. 276-279. — 2e article : Ibid., n° 20, 16 août, p. 308-309. — 3e article : Ibid., n° 21, 23 août, p. 322-323. — 4e article : Ibid., n° 22, 30 août, p. 338-339. — 5e article : Ibid., n° 23, 6 septembre, p. 354-355.

Cf. n° 10.

353 *bis*. Discours prononcé aux obsèques d'Antoine-Jean-Victor Le Roux de Lincy (15 mai 1869). 1869, p. 5.

Tiré à part sous le même titre, in-8 de 4 p.

29. LE NOUVELLISTE DE MELUN.

354. Lettre au directeur du *Nouvelliste de Melun* sur l'orthographe du nom d'Arc, n° du 20 juillet 1867.

30. DICTIONNAIRE HISTORIQUE DE LA FRANCE, par Ludovic Lalanne. Paris, 1872, in-8.

355. *Amphithéâtre*, p. 69-70. — *Architecture*, p. 102-103.

31. CATALOGUE GÉNÉRAL DES MANUSCRITS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DES DÉPARTEMENTS, in-4.

356. *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque d'Arras*, t. IV, 1872, p. 1-426.

Quoique publié en 1872, ce catalogue avait été complètement rédigé en 1841.

357. *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Metz*, t. V, 1879, p. 1-243.

Ce catalogue avait été rédigé en 1842. — Les notes prises alors par J. Quicherat, communiquées à M. V. Jacob, ont servi à la rédaction du *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Metz*, publié dans les *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de la Moselle*, 1874, p. 165-338.

358. *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Charleville*, t. V, 1879, p. 545-677.

Ce catalogue avait été également rédigé en 1842.

32. SAINTE-BARBE. — DISTRIBUTION DES PRIX SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. JULES QUICHERAT. 13 août 1872. Paris, in-8.

359. Discours du président, p. 11-15.

33. JEAN, SIRE DE JOINVILLE, *HISTOIRE DE SAINT LOUIS*..., texte original accompagné d'une introduction par M. N. de Wailly. Paris, Didot, 1874, in-8.

360. *Éclaircissements* relatifs aux armes et aux vêtements au temps de saint Louis, p. 462-476.

Haubert. — Gamboison. — Cotte d'armes. — Heaume. — Chapeau de fer.

Ecu. — Roelle. — Targe. — Gants. — Epée. — Couteau. — Cimeterre. — Hache. — Masse. — Lance. — Glaive. — Espie. — Pile. — Saiette. — Carreau. — Arc. — Arbalète. — Chemise. — Lange. — Braies. — Chausses. — Bottes. — Cotte. — Corset. — Surcot. — Pelisse. — Courroie. — Housse. — Chape. — Manteau. — Coiffe. — Chaperon. — Chapeau.

34. REVUE HISTORIQUE, in-8.

361. *Relation inédite sur Jeanne d'Arc*, 1877, t. IV, p. 327-344.

Réimprimé à Orléans sous le même titre. — Cf. n° 13.

362. *Supplément aux témoignages contemporains de Jeanne d'Arc*, 1882, t. XIX, p. 60-83.

Réimpression avec des développements d'un texte déjà paru dans la *Revue de Normandie*. — Cf. n° 347.

35. LE CABINET HISTORIQUE, in-8.

363. *Certificat d'étudiant en l'Université de Paris au XV^e^ siècle*, 1880, p. 20-22.

36. BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE TOURAINE.

364. Fragment d'une lettre adressée à Mgr C. Chevalier au sujet du tombeau de saint Martin, t. V (1880), p. 17-18.

37. GAZETTE DU VILLAGE.

365. *Les impôts au village avant la Révolution*, 1880, n^os^ des 4 juillet et 1^er^ août.

CLASSEMENT CHRONOLOGIQUE

DE

L'ŒUVRE DE JULES QUICHERAT

N. B. Les chiffres renvoient aux numéros que portent les articles dans la liste précédente.

1837. Texte des Chartes de Ravenne, 311.

1839. Fragment d'un versificateur latin, 14. — Lettres de rémission pour les enfants de Henri Estienne, 16. — Article sur Quentin Durward, 312. — Comptes-rendus, 15, 17, 18.

1840. Rapport sur le projet de publier les procès de Jeanne d'Arc, 313. — Fragments inédits de littérature latine, 22. — Combat de François Ier avec un sanglier, 22 *bis*. — Recherches sur Jean Castel, 25. — Comptes-rendus, 19, 20, 21, 23, 24, 26.

1841-1849. Publication des procès de Jeanne d'Arc, 1.

1841. Notice sur Thomas Basin, 31. — La famille des Allemans (publ. en 1847), 316 *bis*. — Catalogue des mss. d'Arras (publ. en 1872), 356. — Comptes-rendus, 27, 28, 29, 30.

1842. Catalogue des mss. de Metz (publ. en 1879), 357. — Catalogue des mss. de Charleville (publ. en 1879), 358. — Fragments de Georges Chastellain, 32. — Invocation à l'Éternel par Tiberianus, 35. — Comptes-rendus, 33, 34, 36, 37, 38.

1843. Documents sur la guerre du Bien public, 314. — Comptes-rendus, 39, 40, 41, 42, 43.

1844. Rodrigue de Villandrando (1re éd.), 45. — Étienne Marcel, 315. — Comptes-rendus, 44, 46.

1845-1869. Publication de l'Histoire du costume dans le *Magasin pittoresque*, 284.

1845. Chronique inédite sur Jeanne d'Arc. 47. — Comptes-rendus, 48, 49, 316. — Article dans le *Magasin pittoresque*, 285.

1846. Raimond du Temple, 50. — Chronique liégeoise, 51. — Compte-rendu, 52. — Articles dans le *Magasin pittoresque*, 286, 287.

1847. La porte de l'hôtel Clisson, 187. — Le costume au XIVe siècle, 317. — Comptes-rendus, 53, 54.

1848. Notice sur Henri Baude, 55. — Discours aux funérailles de Letronne, 188.

1849. Pensées de Varron, 56. — Discours à l'inauguration de la statue de Du Cange, 58. — Neptune volé par un pêcheur, 59. — Villard de Honnecourt, 189. — Registres de l'œuvre de la cathédrale de Troyes, 205. — Compte-rendu, 57.

1850. Aperçus nouveaux sur l'histoire de Jeanne d'Arc, 2. — L'ogive et l'architecture ogivale, 190. — Articles dans le *Magasin pittoresque*, 288, 289, 290, 291.

1851-1858. De l'architecture romane, 191.

1851. Documents sur Saint-Ouen, 60. — Comptes-rendus, 61, 62, 63.

1852. Du lieu de la bataille entre Labiénus et les Parisiens, 206. — Compte-rendu, 323.

1853. Solution des problèmes proposés par Chosroès, 64. — Du lieu où mourut Henri Ier, 318. — Histoire de Vitry-aux-Loges, 319. — Notre-Dame de Béhuard, 320. — Cours d'archéologie (leçons reproduites), 321, 322. — Comptes-rendus, 65, 66, 67, 323. — Articles dans le *Magasin pittoresque*, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299.

1854. Histoire du siège d'Orléans, 3. — Comptes-rendus, 68, 69, 70, 71, 324, 325. — Articles dans le *Magasin pittoresque*, 300, 301, 302, 303, 304, 305.

1855-1859. Publication de la chronique de Thomas Basin, 4.

1855. Chronique scandaleuse, 75. — Archéologie du moyen âge (leçons reproduites), 328, 329. — Comptes-rendus, 72, 73, 74, 76, 192, 326. — Articles dans le *Magasin pittoresque*, 306. 307.

1856. Découverte de l'Alesia des commentaires de César, 327. — Objections au sujet d'Alesia, 193. — Édition d'Henri Baude, 5. — Comptes-rendus, 77, 78, 79, 80.

1857. L'Alesia de César rendue à la Franche-Comté, 6. — Choix de pièces inédites, 81. — Compte de fabrique de Saint-Lazare d'Autun, 194. — L'architecture romane (leçon reproduite), 104. — Archéologie du moyen âge (leçons reproduites), 330, 331, 332, 333. — Comptes-rendus, 82, 83, 84, 85.

1858. Conclusion pour Alaise, 7. — L'opinion de M. de Saulcy sur la bataille entre Labiénus et les Parisiens, 195. — La question d'Alesia dans la *Revue des Deux-Mondes*, 196. — Découverte d'un monument contemporain de Jeanne d'Arc, 334. — Lettre au sujet de la bibliographie de Jeanne d'Arc, 339 *bis*. — Communications aux *Antiquaires*, 213, 214. — Article dans le *Magasin pittoresque*, 308.

1859. Rapports au *Comité des travaux historiques*, 105, 106, 107, 108, 109, 110. — Communications aux *Antiquaires*, 215, 216. — Articles dans la *Correspondance littéraire*, 335, 336. — Article dans le *Magasin pittoresque*, 309.

1860-1864. Histoire de Sainte-Barbe, 9.

1860. Enregistrement des contrats à la curie, 86. — Rapports au *Comité*, 111, 112, 113. — Communications aux *Antiquaires*, 217, 218. — Compte-rendu, 87. — Article dans le *Magasin pittoresque*, 310.

1861. Nouvelle défaite des défenseurs d'Alise, 338. — Lettre au *Courrier de l'Ain*, 340. — Rapports au *Comité*, 114, 115, 116. — Articles dans la *Correspondance littéraire*, 337, 338.

1862. Lettre au *Moniteur de l'Armée* sur Alesia, 341. — La question d'Alesia dans le *Moniteur de l'Armée*, 8. — Rapports au *Comité*, 117, 117 *bis*, 118. — Article dans la *Correspondance littéraire*, 339.

1863. Lieue gauloise, 123. — Anneau sigillaire mérovingien, 207. — Le mot Ventaille dans les Chansons de geste, 208. — Lettre au *Mémorial artésien* sur des puits funéraires, 342. — Rapports au *Comité*, 119, 120, 121, 122, 123, 125, 126. — Communications aux *Antiquaires*, 219, 220. — Comptes-rendus, 88, 89.

1864. Les trois Saint-Germain de Paris, 209. — Lettre au directeur de l'*Autographe* sur Jeanne d'Arc, 343 *bis*. — Discours au banquet des Barbistes, 343. — Rapports au *Comité*, 127, 128, 129, 130, 131, 132. — Communication aux *Antiquaires*, 221. — Comptes-rendus, 90, 91.

1865. Critique des Chartes de Saint-Germain-des-Prés, 93. — Examen des armes trouvées à Alise, 197, 348. — Rapports au *Comité*, 133, 134, 134 *bis*, 135, 136, 137. — Communications aux *Antiquaires*, 222, 223, 224, 225. — Compte-rendu, 92.

1866. Le Pilum, 210. — Lettre au comité de souscription pour le rachat de la tour de Jeanne d'Arc, 346. — Nouveaux documents sur Jeanne d'Arc, 347. — La question d'Alesia en Normandie, 350. — Formation des noms de lieu (1re éd.), 353. — Notice sur Bixio, 349. — Rapports au *Comité*, 138, 139, 140, 141, 142. — Compte-rendu, 344.

1867. Formation des noms de lieu, 10. — Noms des monnaies mérovin-

giennes, 94. — Réponse à un article sur le Pilum, 345. — Lettre sur l'orthographe du nom d'Arc, 354. — Rapports au *Comité*, 143, 144, 145. — Communications aux *Antiquaires*, 226, 227, 228, 229.

1868. Rapports au *Comité*, 145 *bis*, 146, 147, 148. — Communications aux *Antiquaires*, 230, 231. — Compte-rendu, 95.

1869. Restitution de la basilique de Saint-Martin de Tours, 198. — D'un peuple Allobrige différent des Allobroges, 211. — Discours aux funérailles de Le Roux de Lincy, 353 *bis*. — Rapports au *Comité*, 149, 150. — Communications aux *Antiquaires*, 232, 233, 234.

1870. Rapports au *Comité*, 151, 152, 153, 154, 155. — Communications aux *Antiquaires*, 235, 236, 237, 238. 239, 240. — Compte-rendu, 96.

1872. Articles du *Dictionnaire historique de la France*, 355. — Discours à la distribution des prix de Sainte-Barbe, 359. — Rapports au *Comité*, 156, 157. — Communications aux *Antiquaires*, 241, 242.

1873. La question du ferrage des chevaux, 159, 351. — Inscriptions chrétiennes de la région franc-comtoise, 352. — Rapports au *Comité*, 158, 160. — Communications aux *Antiquaires*, 243, 244.

1874. L'Age de la cathédrale de Laon, 97. — De quelques pièces curieuses de verrerie antique, 199. — Notes pour le Joinville de M. de Wailly, 360. — Rapport au *Comité*, 161. — Communications aux *Antiquaires*, 245, 246, 247, 248. — Compte-rendu, 200.

1875. Histoire du costume, 11. — Rapports au *Comité*, 162, 162 *bis*, 163, 164, 165. — Communications aux *Antiquaires*, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256. — Compte-rendu, 98.

1876. Un architecte français en Hongrie, 201, 202. — Rapports au *Comité*, 166, 167, 168. — Communications aux *Antiquaires*, 257, 258, 259, 260.

1877. Relation inédite sur Jeanne d'Arc, 361. — Discours aux funérailles de Boutaric, 99. — Rapports au *Comité*, 169, 170. — Communication aux *Antiquaires*, 261.

1878. La basilique de Fanum, 203. — Rapports au *Comité*, 171, 172, 173. — Communications aux *Antiquaires*, 262, 263, 264, 265, 266.

1879. Rodrigue de Villandrando, 12. — Relation inédite sur Jeanne d'Arc, 13. — Tombe plate de l'église de Sainte-Praxède, 204. — Rapports au *Comité*, 174, 175, 176, 177. — Communications aux *Antiquaires*, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275.

1880. Jean de Meung et sa maison à Paris, 100. — Souscription grecque d'un ms. de Vendôme, 102. — Certificat d'étudiant, 363. — Lettre sur le tombeau de saint Martin, 364. — Les impôts au village avant la Révolution, 365. — Paroles au banquet de la Société de l'École des Chartes, 101. — Rapports au *Comité*, 178, 179. — Communications aux *Antiquaires*, 275 *bis*, 276, 276 *bis*, 277, 278, 279.

1881. Rapports au *Comité*, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186. — Communications aux *Antiquaires*, 280, 281, 282, 283.

1882. La rue et le château Hautefeuille, 212. — Supplément aux témoignages contemporains sur Jeanne d'Arc, 362. — Discours aux funérailles de Thurot, 103. — Communications aux *Antiquaires*, 283 *bis*, 283 *ter*.

ESSAI DE CLASSEMENT MÉTHODIQUE

ANTIQUITÉS ANTÉHISTORIQUES ET GAULOISES. 84, 109, 110, 335, 111, 112, 117, 117 *bis*, 118, 119, 121, 124, 126, 127, 131, 133, 134, 136, 137, 139, 140, 143, 144, 145, 145 *bis*, 146, 230, 211, 152, 155, 157, 241, 159, 351, 160, 161, 246, 162, 165, 250, 253, 254, 167, 168, 171, 174, 180, 181.

ANTIQUITÉS ROMAINES ET GALLO-ROMAINES. 40, 53, 206, 195, 304, 84, 105, 106, 111, 112, 113, 114, 115, 118, 119, 120, 121, 122, 126, 127, 128, 130, 133, 135, 136, 222, 224, 141, 210, 345, 143, 145, 148, 232, 151, 152, 153, 154, 155, 235, 238, 239, 240, 242, 158, 243, 352, 244, 160, 199, 247, 251, 162, 164, 252, 166, 167, 257, 169, 170, 171, 266, 274, 174, 177, 267, 270, 271, 273, 178, 276, 277, 278, 279, 180, 182, 183, 283, 283 *bis*, 185. — *Question d'Alesia*. 327, 193, 6, 7, 213, 108, 216, 217, 196, 338, 341, 8, 125, 223, 197, 348, 138, 350, 150. — *Puits funéraires*. 116, 118, 119, 126, 342, 128, 133, 154 *bis*, 142, 233, 200, 166. — *Antiquités parisiennes*. 206, 195, 215, 218, 209, 93, 228, 234, 237, 245, 263, 281, 212.

LITTÉRATURE ANCIENNE. 14, 33, 22, 35, 56, 59, 64, 297, 300, 81.

ANTIQUITÉS GERMANIQUES ET MÉROVINGIENNES. *Sépultures*. 73, 84, 112, 120, 122, 123, 127, 129, 133, 145, 147, 231, 234, 156, 268, 179, 183, 364. — *Monnaies, anneaux, inscriptions et objets divers*. 344, 162 *bis*, 163, 176, 207, 221, 264, 219, 220, 255, 265, 275 *bis*, 283 *ter*. — *Histoire, institutions, diplomatique*. 15, 37, 86, 209, 93.

ARCHÉOLOGIE ET HISTOIRE DE L'ART. *Doctrine (mémoires et leçons)*. 190, 191, 321, 322, 323, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 104, 198, 203, 355. — *Architecture; monuments divers*. 48, 285, 54, 187, 205, 291, 60, 320, 74, 194, 108, 309, 113, 117, 118, 106, 129, 132, 136, 226, 149, 154, 97, 256, 170, 173, 172, 176, 178, 269, 184. — *Architectes et artistes*. 39, 236, 189, 201, 202, 50, 272, 16, 80, 121, 125. — *Histoire du costume*. 284, 317, 208, 210, 345, 360, 11. — *Histoire de l'art et de l'industrie*. 21, 39, 42, 286, 66, 293, 299, 303, 71, 69, 326, 107, 120, 87, 89, 92, 225, 157, 162, 167, 204, 275, 276 *bis*, 186, 280, 282. — *Épigraphie, numismatique, sigillographie*. 305, 229, 260, 261, 112, 134, 127, 248, 249, 259.

HISTOIRE. *Mémoires*. 315, 318, 319. — *Publications de textes*. 81, 311. — *Comptes rendus critiques*. 17 à 20, 29, 34, 36, 23, 24, 30, 38, 44, 51, 61, 63, 324, 65, 325, 68, 70, 192, 76, 77, 79, 82, 85, 90, 95, 96. — *Notes et articles divers*. 22 *bis*, 180, 287 à 290, 292, 294 à 296, 301, 302, 306 à 308, 316 *bis*, 365. — *Histoire de Sainte-Barbe et de l'Université*. 9, 337, 339, 363. — *Noms de lieu*. 344, 353, 94, 10, 177, 262.

HISTOIRE DU XV^e^ SIÈCLE. *Jeanne d'Arc*. 313, 1, 2, 47, 62, 3, 214, 334, 339 *bis*, 343 *bis*, 346, 347, 354, 258, 361, 13, 362. — *Rodrigue de Villandrando*. 45, 12. — *Chastellain*. 32, 88, 91. — *Louis XI*. 312, 25, 314, 57, 75. — *Thomas Basin*. 31, 4, 310. — *Henri Baude*. 55, 67, 5. — *Articles divers*. 27, 43, 227, 298.

CATALOGUES DE MANUSCRITS. 356, 357, 358. — 28, 316, 41, 49.

HISTOIRE LITTÉRAIRE. 26, 46, 52, 72, 78, 83, 336, 100, 102.

DISCOURS ET NOTICES. 188, 58, 340, 343, 349, 353 *bis*. 359, 98, 99, 175, 101, 103.

PRÉFACE

D'UN MANUEL D'ARCHÉOLOGIE

(Fragment inédit écrit vers 1867.)

Vers 1867, J. Quicherat avait formé le dessein d'écrire à l'usage de ceux qu'il nommait les pourvoyeurs naturels de l'archéologie, c'est-à-dire des habitants de la campagne, des instituteurs, des paysans, des ouvriers, un court manuel qui les aurait renseignés sur les divers monuments de l'antiquité qu'ils peuvent rencontrer. En leur apprenant à connaître les objets que recèle le sol de la France, il espérait éveiller suffisamment leur curiosité pour les pousser à entreprendre des recherches ; à tout le moins il pensait pouvoir les intéresser aux découvertes amenées par le hasard et à la conservation des monuments de tous genres qui se trouveraient à leur portée. Dans ce but, il avait recueilli tout un dossier de notes sur les vestiges laissés par les anciens habitants de notre pays et avait esquissé le plan de l'ouvrage. La préface de ce petit livre devait retracer à grands traits l'histoire des civilisations qui se sont succédé en France depuis l'antiquité la plus reculée ; c'est la seule page de ce travail qu'il ait écrite. Bien qu'elle soit inachevée, nous pensons qu'elle mérite d'être donnée au public et nous la plaçons ici comme l'introduction naturelle de ce recueil d'articles et de mémoires.

A. G.

La terre est bonne gardienne de ce qu'on lui a confié ; tous les jours elle rend sous le soc de la charrue ou sous la pioche du terrassier des objets enfouis depuis nombre de siècles. Ce sont les débris d'édifices qui couvrirent le sol, les restes des hommes qui le cultivèrent ou qui s'abattirent dessus pour le ravager ; et la plupart du temps nous n'aurions aucune connaissance des uns ni des autres sans ces choses qui viennent nous apprendre qu'ils ont existé. Il im-

porte donc de ne rien perdre de ce qui se trouve. S'il est impossible de conserver, au moins qu'on ne détruise qu'après qu'il aura été pris note des objets, ou mieux encore, après qu'on les aura dessinés. Car, de même qu'à l'aide des plantes et des animaux pétrifiés nous sommes parvenus à nous faire une idée de ce qu'était le monde avant qu'il eût pris la figure que nous lui voyons aujourd'hui, de même nous referons l'histoire ignorée des temps anciens en tenant registre des vestiges que l'homme a laissés de lui dans chaque lieu.

L'ouvrier qui travaille la terre est celui de qui il dépend que rien ne se perde. Il faut qu'il sache quels services il est appelé à rendre en cette partie, et qu'il se regarde comme le collaborateur du savant. Mais pour qu'il sache cela, il faut qu'il l'ait appris. On gémit de l'ignorance qui est la cause de tant de destructions. Que fait-on pour la dissiper? Sans doute la raison publique abandonnée à elle-même accomplit d'incontestables progrès. On ne croit plus, comme autrefois, que les pots enfouis dans la terre y ont poussé comme des truffes, ni que les silex taillés sont tombés du ciel. On ne broye plus les beaux vases antiques pour extraire de leur pâte l'or qui n'y fut jamais mêlé; on a cessé depuis longtemps de briser comme idoles les statues et autres ouvrages façonnés à la ressemblance humaine. Mais l'indifférence exerce ses ravages à la place de la superstition, ou bien la cupidité suggère le brocantage, presque aussi désastreux pour la science que la destruction.

Il ne coûterait pas beaucoup d'introduire dans l'enseignement des écoles primaires, surtout des écoles rurales, la notion de l'antiquité. Dût-on se borner à prévenir les enfants qu'elle a laissé partout des vestiges, que ces restes reposent sous leurs pieds, que lorsque devenus grands ils en feront sortir de terre à la faveur de leurs travaux, ils devront les recueillir avec soin pour les montrer à ceux qui s'y connaissent. On leur ferait comprendre par comparaison que tout est digne d'attention, même les choses les plus informes, même les débris de la matière la plus vile; ne savent-ils pas la plupart comment, à l'aide des indices les moins apparents, on reconnaît le passage des bêtes dans la campagne ou dans les bois. Quant aux objets de prix, on leur apprendrait qu'ils gagnent à être connus avant d'être vendus; que celui qui a trouvé quelque chose de cette espèce et qui s'empresse d'aller s'en défaire à la ville, est trompé infailliblement, car le marchand lui en donne toujours le moins possible; qu'au contraire, la même pièce soumise au contrôle des savants, estimée par l'un et par l'autre, aurait atteint sa valeur réelle; enfin, que ces marchés hâtifs sont préjudiciables non seulement au vendeur, mais à tout le monde,

parce que l'acheteur qui revend très cher ce qu'il a acquis à bas prix, déguise d'ordinaire la provenance, et que par là se trouve perdue l'instruction qu'il y avait à tirer de la découverte pour le lieu où elle s'est effectuée.

De même que les paysans sont les pourvoyeurs naturels de l'archéologie, les instituteurs primaires devraient être pour elle autant d'agents attentifs à l'informer des découvertes. Quelques-uns déjà se sont donné cette mission dont ils s'acquittent très bien. Les savants habitent les villes; ils n'apprennent que par hasard ce qui se passe à la campagne. Le maître d'école, au contraire, peut savoir jour par jour les nouvelles de la commune où il est fixé; il en connaît tous les habitants; il n'a qu'à leur recommander de le prévenir de ce qu'ils trouveront. Lorsque des antiquités seront sorties de terre, qu'il en dresse procès-verbal; on ne lui demande pas de faire de l'érudition, il ne s'agit que de décrire exactement la façon dont les objets se sont présentés, leur matière, leur forme, leur couleur, leurs dimensions. La note où ces diverses circonstances seront clairement consignées aura le prix d'un renseignement utile. Elle sera accueillie avec reconnaissance soit par les journaux du département, soit par la société savante qui a son siège au chef-lieu; ou plutôt, comme la correspondance entraîne des frais, les instituteurs useront d'un autre moyen de publicité qu'ils ont tous à leur disposition : c'est d'écrire à leur chef suprême, le Ministre de l'Instruction publique. Le Ministre reçoit toutes les communications qu'on lui adresse en matière d'antiquités. Il les fait examiner par un Comité attaché à son administration; elles sont ensuite publiées dans une revue spéciale.

Insister sur les services que les instituteurs sont appelés à rendre à l'archéologie, ce n'est pas en détourner les autres qui s'y sentent attirés par leur goût. Il importe que le plus grand nombre possible prenne intérêt aux découvertes. Plus il y aura d'yeux ouverts, plus la conservation des choses sera assurée et plus aussi les renseignements se multiplieront au profit de nos connaissances.

Ne désirant rien tant que de voir les esprits s'ouvrir à un genre d'attention qui est si digne d'un peuple éclairé, j'ai composé ce livre, avec l'idée qu'il pourrait, non pas faire des savants, mais guider les curieux. Il n'y faut pas chercher la doctrine transcendante. Je me suis borné à exposer d'une manière succincte et dans l'ordre qui m'a paru le meilleur, les résultats produits par les trouvailles et par les fouilles qui ont eu lieu en France depuis une quarantaine d'années, c'est-à-dire depuis que l'esprit scientifique est entré dans ce genre d'observation. En voyant ce que la terre a coutume de rendre en notre

pays, on aura des termes de comparaison pour juger au moins à peu près des objets qui se présentent. On saura dire à quoi ils ressemblent, s'ils se rattachent à des séries connues, ou s'il y a apparence qu'on puisse les considérer comme conquêtes nouvelles.

Mais avant de descendre dans le détail des choses, il est bon d'esquisser le tableau des civilisations différentes qui se sont succédé sur notre sol, et d'indiquer les catastrophes qui les ont détruites au point que de tant d'ouvrages qu'elles ont produits pendant des suites de siècles, il ne subsiste que de si faibles débris.

Les plus anciens hommes dont nous retrouvions les vestiges furent des sauvages peu différents de la brute, à en juger par la conformation de leurs crânes. La France, de leur temps, était une contrée glaciale. Ils y vivaient dans la neige pendant la plus grande partie de l'année comme font aujourd'hui les Lapons au nord de la Suède. Leur existence est attestée par leurs ossements et par de grossiers outils de pierre qu'emportèrent les débâcles. Il faut renoncer à représenter par un nombre d'années l'époque à laquelle ils appartiennent. Une infinité de siècles les séparent de nous, comme une infinité de siècles les séparait eux-mêmes des temps où se formèrent les roches qui contiennent dans leur pâte des animaux pétrifiés.

D'autres sauvages plus intelligents succédèrent à ceux-là. Ils habitèrent les cavernes ouvertes dans les côtes rocheuses le long des rivières, lorsque le climat était encore rigoureux, mais que les eaux des dégels n'étaient plus assez abondantes pour couler à pleins bords dans les vallées. Ces hommes possédèrent les premiers rudiments de la civilisation. Ils crurent déjà que la vie se prolonge au delà du trépas, car ils déposaient des aliments auprès de leurs morts; ils surent dessiner sur les os des figures de bêtes et donner à leurs outils des formes ingénieuses.

Le sol devenant de plus en plus habitable par l'adoucissement graduel de la température, il reçut des émigrations de peuplades étrangères, celles-ci chassées du lieu natal par le trop plein de la population, ou par des tribus belliqueuses, ou par des calamités naturelles. Il dut en venir de toutes les directions, même par mer, sur des pirogues; mais c'est surtout par les passages des Pyrénées et des Alpes qu'elles entrèrent sur notre territoire. Hommes non moins primitifs que ceux qu'ils déplaçaient, réunis d'ailleurs en bandes peu nombreuses, ces nouveaux venus furent incapables de changer l'ordre établi avant eux. Les générations se succédèrent longtemps dans l'immobilité qui est

encore aujourd'hui le partage des peuples de l'Afrique intérieure. Il arriva à la fin des régions de l'Orient une grande nation qui extermina ou assujettit à ses mœurs ou à son langage toutes les autres qui l'avaient précédée. C'est la nation des Gaulois ou des Celtes.

Les Gaulois apportèrent avec eux une civilisation très avancée pour le temps où ils parurent; mais la religion qui les avait tirés de l'état sauvage les tint enchaînés à l'état barbare, de sorte que leur industrie demeura stationnaire quoiqu'ils fussent adroits de leurs mains, ingénieux et excellents imitateurs, quand ils le voulaient, de ce qu'ils voyaient faire aux autres. Instruits par les druides, leurs prêtres, que la vie est une épreuve et que l'homme doit éviter de s'attacher trop étroitement à la terre qu'il habite, ils méprisèrent des choses sans lesquelles il est impossible aux arts de se développer. Ils n'eurent pas de villes, mais seulement des refuges fortifiés où ils allaient s'enfermer en cas de danger avec leurs effets et leurs troupeaux. En temps de paix ils habitèrent de misérables villages composés de huttes; leurs temples furent des enclos en plein air. Comme il leur était défendu de sculpter et même d'appareiller la pierre, ils n'ont laissé aucun ouvrage d'architecture ni de maçonnerie; il ne reste d'eux, en fait de construction, que des entassements de pierraille ou des blocs de pierre brute, les uns dressés debout, les autres assemblés en manière de table ou de galerie couverte. C'est seulement par les tissus, par le travail du bois et des métaux qu'ils montrèrent ce dont ils étaient capables. Les étoffes et le bois ont péri; le fer ne s'est conservé que par de rares hasards. Des objets d'or et de bronze, et plus souvent encore des outils en pierres dures dont les Gaulois ne cessèrent jamais de se servir, sont la dépouille que nous recueillons de ce puissant peuple pour la période de deux mille ans peut-être pendant laquelle il garda son indépendance.

Six cents ans avant Jésus Christ, les Phocéens d'Asie-Mineure abordèrent en Gaule. Ils étaient une fraction de ces Grecs qui furent les civilisateurs de l'ancien monde. Ils fondèrent Marseille, puis jetèrent des colonies sur la côte de la Méditerranée et sur les bords du bas Rhône. Quoique leurs établissements aient longtemps prospéré, ils ont laissé peu de traces de leur présence. Au lieu d'importer les arts par lesquels se distinguait déjà leur nation, ils se conformèrent à la simplicité gauloise. Marseille, qui passa dans l'antiquité pour la plus sage des républiques, n'avait encore, du temps de César, que des maisons de bois recouvertes de chaume. Cependant, comme les Marseillais faisaient le commerce dans toute la Gaule, il est impossible que des objets de fabrication grecque colportés par eux ne se trouvent pas

mêlés à la dépouille des Gaulois. On ne s'est pas encore appliqué à en faire la distinction.

Les Romains, que les Gaulois étaient allés autrefois attaquer dans leur pays, vinrent à leur tour prendre position dans la Gaule. Ils s'établirent derrière les Marseillais et conquirent le bassin du Var avec celui du Rhône presque tout entier. Ensuite César soumit en huit ans le reste de la nation. L'an 50 avant notre ère, les Romains étaient les maîtres de tout le pays depuis les Alpes jusqu'à l'embouchure du Rhin, depuis les Pyrénées jusqu'à la Manche.

Il leur fallut plus d'un siècle et toutes les ressources du pouvoir absolu qui succéda chez eux à la république pour arriver à détruire la nationalité gauloise. Le régime de l'état de siège fut établi en permanence, l'ordre administratif créé, la jeunesse recrutée pour aller servir au loin à la suite des légions, la noblesse corrompue par l'ambition de parvenir aux honneurs. On ouvrit des routes, on construisit des villes, on chercha à séduire les imaginations par des monuments élevés à la gloire de Rome; puis, comme les séditions recommençaient toujours, on prit le parti d'abolir la religion druidique. Les convulsions qui suivirent cette mesure violente furent les dernières. Bientôt il n'y eut plus de Gaulois, mais des Gallo-Romains. L'œuvre de transformation fut consommée sous le règne de l'empereur Vespasien, soixante-dix ans après J.-C.

La Gaule entra alors dans une période de paix et de félicité qui ne s'est pas renouvelée depuis, même pour la France moderne. La force armée, échelonnée sur toute la longueur du cours du Rhin, protégeait la frontière contre les barbares; à peine comptait-on dans l'intérieur deux mille hommes de troupes, qui étaient distribués entre les grandes villes pour escorter les fonctionnaires suprêmes de l'administration. Le pays fut sillonné de routes. Il y eut partout des villes décorées de statues, de temples, de bains publics, de théâtres où pouvaient tenir des milliers de spectateurs; même de simples villages possédèrent de ces monuments. Les campagnes se couvrirent de vastes habitations où l'on trouvait tout ce qu'il faut pour l'utilité et pour l'agrément. Les eaux vives, soigneusement recueillies, furent conduites dans les établissements publics et chez les particuliers par des aqueducs établis à grands frais. La Gaule rivalisa de splendeur avec l'Italie.

Après un siècle et demi de cette prospérité on éprouva ce qu'il faut attendre d'un régime sous lequel les hommes n'ont qu'à penser à la jouissance. La ligne défensive du Rhin s'étant trouvée un jour moins bien garnie qu'à l'ordinaire, les barbares Germains firent irruption. Ils se répandirent partout, ne trouvant devant eux qu'une multitude sans

patriotisme et sans énergie, éperdue, incapable de pourvoir à son salut, tant les sujets de l'Empire avaient été habitués à tout attendre du gouvernement. La dévastation fut épouvantable. Tout périt sur le passage des envahisseurs, non seulement les maisons de campagne et les villages, mais aussi bien les villes, dont aucune n'était alors fortifiée.

Ce fut le commencement de calamités sans fin. Ce qui s'était fait une fois devint une habitude pour les barbares. Tous les dix ou quinze ans depuis leur première invasion, ils revinrent visiter la Gaule. A mesure que les ruines qu'ils avaient faites étaient réparées, ils recommençaient le ravage. Les décombres s'entassèrent sur les décombres.

Pour se préserver du fléau, les villes s'environnèrent de murailles. Le territoire fut hérissé de citadelles; des postes d'observation occupèrent tous les points culminants, et dans les lieux d'un accès difficile on disposa des camps retranchés prêts à recevoir les habitants des campagnes à l'approche de l'ennemi. Cet état d'alarme perpétuelle amena la misère, la dépopulation, l'abrutissement, l'aversion pour un gouvernement qui devenait plus oppressif, à mesure que son impuissance se manifestait davantage. On vit des masses d'hommes, renonçant à la vie civilisée, se réfugier dans les forêts et constituer au cœur du pays une barbarie non moins redoutable que celle du dehors. D'autres vécurent dans les conspirations et suscitèrent, en vue de la sécurité publique, des usurpateurs dont le règne éphémère n'était qu'une cause nouvelle de désastres. Le reste tomba dans l'apathie du désespoir. Il n'y avait plus de nation. Les Empereurs essayèrent d'en refaire une en transplantant sur notre sol, ici des peuplades enlevées des bords de l'Elbe, du Danube et du Volga, là des colonies militaires d'Asiatiques et d'Africains; ils ne réussirent qu'à augmenter la confusion.

C'est au milieu de ces circonstances que le christianisme prit racine dans la Gaule. Prêchant le mépris des biens terrestres il convenait à des misérables. D'autres religions qui procuraient, par des dogmes et par des rites différents, l'oubli des choses du monde et auxquelles tenaient très fort ceux dont elles faisaient la consolation, entravèrent longtemps ses progrès. Il finit par l'emporter, et lorsqu'il se sentit le plus fort, il voulut régner sans partage. Il devint violent et démolisseur. Les monuments des anciens cultes qu'avaient épargnés les ravages antérieurs périrent de la main des chrétiens.

Telle est l'origine de la couche épaisse de débris que recouvre encore sur tant de points la terre de notre France. Ce sont les restes de la magnificence romaine anéantie par un concours de destructions

sans exemple ; c'est l'ouvrage des fureurs réunies de la barbarie, du brigandage, de la guerre civile et du fanatisme.

Après deux cent cinquante ans de ces tempêtes, à la fin du v^e^ siècle de notre ère, l'Empire romain avait cessé de peser sur l'Europe occidentale. La Gaule ne dépendit plus de l'Italie ; elle fut au pouvoir des Germains établis sur son territoire. Ceux-ci avaient pris domicile à côté des anciens habitants, sans se mêler à eux. Comme ils vivaient sous des lois distinctes, ils eurent leurs villages, leurs lieux de réunion, leurs cimetières séparés. La fusion qui devait finir par s'opérer entre les deux races, ne s'annonça d'abord que par leur rencontre dans les emplois du gouvernement et dans les ordres de l'Église.

Il y eut de terribles conflits entre les Germains de diverse origine, Allemands, Bourguignons, Goths, Saxons, Francs ; ils étaient sans cesse aux prises, chacun cherchant à agrandir son lot au détriment du voisin. Les Francs eurent l'ambition de dominer tous les autres, et ils réussirent à les soumettre. Alors il fut loisible de respirer. Le travail put arriver à produire quelque chose ; on laissa tomber en ruines les anciens asiles où la multitude était allée chercher tant de fois son salut. Mais l'heure où devait se former une nation n'était pas encore venue. Si les barbares s'étaient adoucis, les Gallo-Romains s'étaient barbarisés. Leurs yeux s'étaient fermés à toute vue d'intérêt public, et les hommes éclairés n'avaient qu'une chose en tête : réaliser ce qu'on croyait être le règne de Dieu sur la terre. La richesse eut pour unique emploi de fonder des monastères, et tout ce qui s'était conservé de l'ancienne industrie fut appliqué exclusivement à construire des églises. Le pays, absorbé dans la dévotion, devint la proie des Musulmans. Il ne se réveilla que lorsque la moitié de son territoire avait été ravagée de nouveau avec cette rage qui s'applique à ne rien laisser debout.

La Gaule fut sauvée par Charles Martel, restaurée par Pépin le Bref et par Charlemagne, mais fourvoyée par ce dernier dans une entreprise dangereuse autant que chimérique. Elle refit un nouvel empire romain, qui produisit absolument les mêmes fruits que le premier ; car il donna vingt ans de paix, vingt ans de guerre civile, et cent ans de tribulations au milieu desquelles la société tomba de nouveau en dissolution. C'est encore par des barbares que fut accomplie l'œuvre de destruction, les Sarrasins exerçant leurs ravages au midi, les Hongrois à l'est, les Normands partout. Pas un coin ne fut épargné, pas une église n'échappa aux flammes. Tous les ouvrages qui s'étaient faits sous la domination des Francs, et tous ceux qui pouvaient subsister encore du temps des Romains, périrent sans rémission.

Ce moment est celui où se place, à proprement parler, la fin de l'antiquité. C'est alors que furent abandonnés les anciens errements sur lesquels on s'était trainé jusque-là. Dans l'ordre matériel, le fil de toutes les traditions fut rompu, et dans l'ordre politique, sous les vieux noms qui se conservèrent, les choses subirent une complète transformation. Les hommes commencèrent à connaître la puissance des deux forces au jeu desquelles allaient tenir désormais les destinées de l'Europe occidentale : à savoir, l'association et la liberté. Formés en petits groupes pour le besoin de leur défense, ils apprirent à compter sur eux-mêmes. L'union de ceux qui vivaient du travail de leurs mains procura à l'industrie une vigueur qu'elle n'avait pas eue jusque-là. L'activité, l'invention, la fécondité redevinrent le partage des esprits, ou du moins d'un certain nombre d'esprits. Cette rénovation, qu'on peut regarder comme l'enfantement de la nation française, a pour époque le x^e^ siècle.

Le x^e^ siècle ne fut pourtant pas un temps de paix, non plus que ceux qui le suivirent. Loin de là. Jamais, peut-être, on ne vit aux prises un si grand nombre d'intérêts ennemis. Les seigneurs entre eux, les villes contre les seigneurs, les provinces contre les provinces soutinrent des luttes acharnées; et plus tard, l'autorité d'un seul ayant repris le dessus, les rois jetèrent leurs sujets dans de cruelles aventures; la guerre sous toutes ses formes causa d'effroyables dégâts. Mais il n'y eut plus de ces chocs qui renversent tout ce qui existait auparavant, il ne se fit plus qu'exceptionnellement et sur des points isolés de ces ruines par-dessus lesquelles un sol nouveau a le temps de se former. L'agent le plus énergique pour effacer les œuvres de la civilisation fut, depuis lors, la civilisation elle-même. D'âge en âge, par le progrès des idées ou par la mobilité du goût, on défit ce qui avait été fait auparavant. La matière fut transformée incessamment.

I

ANTIQUITÉS CELTIQUES

RAPPORT AU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

SUR LE BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ
POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'ALSACE
(1857-1860, T. II ET III)

FOUILLES DE TUMULUS DANS LA PLAINE D'ALSACE. — ENCEINTES EN PIERRES SÈCHES. — ANTIQUITÉS DU ZIEGENBERG ET DU WASENBOURG.

(*Revue des Sociétés savantes*, 1862. — Bibliogr., n° 117.)

Les renseignements contenus dans ce recueil sont si nombreux qu'il serait impossible de les mentionner tous. Je ne m'arrêterai qu'à ceux qui ont un intérêt général.

L'antiquité celtique est celle qui a été l'objet des travaux les plus considérables. Dans les quatre années sur lesquelles s'étendent les deux volumes que nous avons sous les yeux, dix Mémoires ou rapports ont été lus à la Société strasbourgeoise rien que sur des fouilles de tumulus. M. Maximilien de Ring a présidé à la plupart de ces explorations. Elles ont eu pour théâtre les forêts de la plaine d'Alsace entre Brumath et Colmar.

Dans toute cette région, le sol, naturellement humide, n'a pas été favorable à la conservation des corps; ce n'est que par une rare exception que des squelettes ont été retrouvés dans leur entier, et il s'en faut que toutes les inhumations aient pu être constatées par des débris d'ossements; mais, même dans le cas d'une destruction complète, assez d'autres indices se sont réunis pour établir la destination funéraire des tombelles.

Un fait capital signalé par M. de Ring, et qui s'est trouvé confirmé par les recherches du même genre qui ont eu lieu simultanément en Franche-Comté et en Suisse, c'est la présence d'un ou de plusieurs foyers dans tous les tumulus. La terre brûlée et des amas de cendres plus ou moins considérables attestent que sur le lieu choisi pour déposer le mort on commençait par allumer un feu, et ce feu est visiblement celui dont a voulu parler César, lorsqu'il a indiqué comme

le trait principal du rite funèbre des Gaulois qu'ils jetaient dans le feu tous les objets auxquels les gens avaient tenu pendant leur vie, même les animaux : explication incomplète, comme toutes celles que donne César, et d'où il semblait résulter que les Gaulois brûlaient ces choses en même temps que leurs morts. Telle fut effectivement l'opinion jusqu'à ces derniers temps. L'archéologie seule a mis en lumière le sens véritable du texte.

Il n'est pas rare de rencontrer dans la couche de cendre des os calcinés et concassés. C'est la preuve de l'incinération des animaux qui avaient été chers au défunt.

Si dans ces débris il s'en trouvait que l'on pût attribuer au squelette humain, cela reporterait l'inhumation à cette époque antérieure de peu à la conquête romaine, où, d'après le témoignage de César, les esclaves et même les clients des grands propriétaires gaulois étaient brûlés comme les animaux sur le lieu de la sépulture de leur patron. Ce fait s'est produit une seule fois dans le cours des investigations de M. de Ring. Un tumulus de la forêt d'Ensisheim a livré une urne qui renfermait des ossements brûlés d'homme et de cheval. L'urne était vers la tête de la personne inhumée.

Sur le foyer ou à côté du foyer, après qu'il avait été éteint, le défunt était couché tout de son long et revêtu de ses habillements. Cette dernière circonstance résulte de la présence des bijoux, colliers, bracelets, armilles de jambes et autres décorations en métal qui se trouvent engagés dans le squelette lorsqu'il subsiste encore, ou qui indiquent sa position lorsque le temps l'a consommé.

Quelquefois on a pourvu à la conservation du corps en l'enfermant entre deux couches de charbon. Ce rite exceptionnel s'est présenté deux fois à M. de Ring. Un enfant de moins d'un an et un homme de haute stature ont été trouvés préservés de la sorte, l'un dans la forêt de Brumath, l'autre dans celle d'Ensisheim.

Il n'y a pas d'uniformité quant à l'orientation des corps. Chaque tumulus offre à cet égard une disposition particulière, différence qui a sans doute eu sa raison; mais celle-ci nous est inconnue.

Dans toutes les grandes tombelles attaquées par M. de Ring, le centre a apparu comme l'emplacement d'une sépulture principale autour de laquelle étaient disposées d'autres sépultures. Celles-ci, par la situation qu'elles occupaient, figuraient les côtés d'un polygone inscrit dans la circonférence du tertre.

Plusieurs tumulus de la forêt d'Ensisheim, remarquables par leur relief qui atteignait jusqu'à trois mètres, ont présenté deux couches superposées de sépultures.

Des pièces de poterie plus ou moins endommagées par l'affaissement des terres ont été rencontrées invariablement auprès de chaque mort. M. de Ring est parvenu à rétablir dans leur entier plusieurs de ces vases. Il y a dans le nombre des écuelles, des tasses à anse, des cruchons et des pots à gros ventre avec un bord renversé. Presque tous les tumulus de la forêt d'Ensisheim ont fourni l'assemblage de deux grandes écuelles, dont l'une, renversée par-dessus l'autre, lui servait de couvercle. La poterie s'est montrée en plus grande abondance dans la région d'Ensisheim, et avec cette particularité que la plupart des pièces étaient d'une grosse terre rouge. Le fond d'une sépulture, couvert de tessons qui étaient séparés souvent par de grands intervalles, quoiqu'ils appartinssent à la même pièce, a fait naître la conjecture que l'on avait ajouté au rite ordinaire une cérémonie consistant à casser de la vaisselle autour du foyer.

Les vases que l'on trouve entiers ou presque entiers servaient vraisemblablement à contenir les aliments que les Gaulois déposaient auprès de leurs morts. M. de Ring a répété cette opinion, que d'autres avaient déjà émise avant lui. Il ajoute que les vases reposaient sur une tablette de bois revêtue d'une plaque de bronze, et il cite comme preuve de cela les débris d'une plaque estampée qui a été tirée d'un tumulus de la forêt de Schlestadt. Mais M. de Ring, n'ayant pas assisté à la fouille de ce tumulus, s'est certainement mépris sur le véritable gisement de la plaque. Cette pièce, figurée sur une planche du *Bulletin*, est identique aux lames de bronze estampé qui dans ces derniers temps ont été trouvées en si grande abondance soit en Suisse, soit en Franche-Comté, et qui ont l'air d'avoir servi d'ornement sur le devant du corps. J'invoque à cet égard les Mémoires de M. A. Castan publiés dans le recueil de la Société d'émulation de Besançon, et le bel ouvrage de M. de Bonstetten sur les antiquités helvétiques. J'ajoute que M. P. Raymond, archiviste des Basses-Pyrénées, m'a signalé récemment une plaque de ce genre trouvée par lui dans un tumulus près de Pau et qui adhérait à un fort cuir encore conservé.

Deux fois M. de Ring a constaté la présence d'une boîte de bois déposée auprès du mort. Dans l'un et l'autre cas, il ne restait de la boîte que des ais en décomposition formant deux couches entre lesquelles se sont rencontrés des objets de diverse nature : ici un bracelet d'une substance analogue au jais, là une lame en bronze à deux tranchants avec une hache celtique également en bronze. M. de Ring voit dans la lame et dans la hache des instruments de sacrifice. Je ne voudrais pas m'associer à toutes les considérations que lui suggère cette pensée, mais j'ai vu tant de fois la hache celtique sortir des tumulus, et sou-

vent avec une forme ou des dimensions qui excluaient l'idée d'un instrument propre aux usages de la vie, que je la considérerais volontiers, lorsqu'elle se rencontre dans les sépultures, comme un symbole qui caractérise un certain rite funèbre des Gaulois. Il y a plus; quand je vois la dernière forme à laquelle est arrivée la hache celtique par suite de ses perfectionnements successifs, et que cette forme faisait de l'instrument, lorsqu'il était emmanché, l'équivalent exact de l'*ascia* romaine, je suis tenté de conclure que la fameuse formule des tombeaux gallo-romains dédiés *sub ascia* ne désignait pas autre chose qu'une particularité du rite funèbre conservée des anciens temps. Il est digne de remarque que la hache recueillie par M. de Ring est de celles qui se rapprochent le plus par leur forme de l'*ascia* romaine.

L'expérience m'a convaincu que dans les tumulus où ne se trouve pas la hache celtique il y a presque toujours un autre objet qui me semble avoir aussi la valeur d'un symbole. C'est une pierre brute, ou épannelée, ou usée par le frottement, quelquefois assez grosse, dans d'autres cas extrêmement petite, car elle peut n'être pas autre chose qu'un caillou; mais, pierre ou caillou, l'objet dont je veux parler se reconnait toujours en ce qu'il n'appartient pas au terrain sur lequel le tumulus a été construit. Une sépulture de la forêt d'Ensisheim a livré, avec des ossements, de la poterie et des parcelles de bronze, un petit cube de grès vosgien.

Parlons des bijoux et autres objets de toilette. Ce sont des torques, des bracelets, des armilles, des anneaux de doigt ou d'oreille, des épingles, des fibules. Toutes ces pièces sont généralement en bronze. Une paire de boucles d'oreille en or creux est le seul objet de ce métal qu'on ait recueilli. Il s'est présenté en fait de fer une fibule, un petit anneau enfermé dans un vase et un autre anneau avec une rainure dans laquelle étaient disposés des grains perlés d'une substance analogue à la craie. On a eu à constater aussi de ces anneaux de bois, qui ressemblent à des coulants de serviette.

Les bijoux de bronze, sans être aussi beaux que d'autres déjà découverts par M. de Ring, en 1855 et 1856, portent cependant l'empreinte du même goût et proviennent évidemment de la même fabrique. La circonstance si remarquable de perles d'ambre incrustées dans les colliers ou montées en têtes d'épingle s'est notamment reproduite.

Aux Mémoires dans lesquels M. de Ring a consigné le résultat de ses propres recherches, il en a joint un autre pour conserver le souvenir d'une fouille opérée en 1851 sur un tumulus exceptionnel de la forêt de Hatten. M. Zaepfel, auteur de la fouille et possesseur de la plupart des objets qu'elle a fournis, avait heureusement conservé des

notes qui ont permis de rédiger un compte rendu assez satisfaisant, quoique postérieur de tant d'années à l'opération.

Le tumulus en question était comme une borne, haut de quatre mètres, large de huit. On trouva dedans, à deux mètres au-dessus du sol, les bandes en fer de quatre roues, seul débris reconnaissable d'un char qu'annonçaient des traces de bois consommé.

Au-dessous reposaient trois pièces de vaisselle en bronze extrêmement mince, savoir : une bassine dont le fond adhérait à la forme par des clous rivés, et deux aiguières, dont l'une avec une anse ornée d'une tête d'animal. La bassine était remplie de cendres sans ossements. Il n'y avait pas trace de poterie de terre. Sur le même point on a recueilli un cercle en or fin, aplati comme un ruban, qui paraît avoir servi de bandeau, un fer de lance très oxydé et une dent de sanglier.

Plus bas de cinquante centimètres et vers le bord de la sépulture, s'est rencontré un foyer composé de tuiles à rebords, posées bout à bout dans le sens de leur longueur, le rebord en dessous. Le feu allumé sur ces tuiles avait été si violent qu'elles étaient calcinées par endroits et vitrifiées dans d'autres. Là, entre les cendres, on ramassa des fragments de colliers creux dans lesquels avaient été introduites des baguettes de bois, un autre fer de lance, plusieurs bracelets et un anneau de fer, orné intérieurement de quinze dents humaines qui avaient été enchâssées dans le sens où se montrent les fleurons du trescheur héraldique.

L'auteur du Mémoire hésite sur la date qu'il convient d'attribuer à cette singulière sépulture. Il me semble que la présence des tuiles à rebord indique assez clairement les premiers temps de la domination romaine.

J'ai insisté sur les tumulus parce qu'il devient de mode de les fouiller, et qu'il est utile d'éclairer les personnes qui se livrent pour la première fois à ce genre d'exploration par l'expérience des savants qui en ont déjà l'habitude. M. de Ring est de ceux qui ont fait le plus en cette partie. On peut trouver qu'il a l'imagination un peu vive et que parfois il va chercher trop loin l'explication des choses; mais on n'est pas forcé de le suivre dans le champ des hypothèses, du moment qu'il donne minutieusement le détail de ce qu'il a trouvé. Il a d'ailleurs la bonne habitude de mettre sous les yeux de ses lecteurs les coupes et plans des tumulus fouillés par lui; de sorte qu'à ses descriptions, qui sont déjà très claires, se joint la vue des positions occupées par chaque objet. C'est une excellente méthode dont la pratique ne saurait être trop recommandée.

Je place résolument parmi les antiquités celtiques des monuments

sur l'âge desquels les savants alsaciens hésitent encore, car ils les appellent gallo-romains. Ce sont ces enceintes en pierres sèches qui enveloppent les plateaux les plus élevés des Vosges, et dont la montagne de Sainte-Odille offre un exemple sur lequel on a tant de fois disserté. Deux ruines de ce genre beaucoup moins connues, le Gross-Limmersberg et les Heidenmauern de la forêt de Haberacker, ont attiré l'attention de M. Alfred Goldenberg, qui en a donné des plans et une description.

Le mur du Gross-Limmersberg, qui est double en quelques endroits, surmonte la crête rocheuse d'un plateau qui n'a pas moins de vingt-quatre kilomètres de tour. Ce mur, dont l'épaisseur moyenne est de $1^{m},30$, est formé de pierres non appareillées qui cependant présentent une certaine régularité. D'autres murs descendent de l'enceinte dans les vallées adjacentes. Dans l'intérieur il y a des murgers qui s'étendent en divers sens et des tas de pierres en forme de tumulus.

Les Heidenmauern de Haberacker consistent en deux épaisses murailles de $2^{m},50$ d'épaisseur, qui coupent en travers le plateau d'un rocher éminent appelé Krappenfelsen. Ces murs, à cause de leur épaisseur, ont été formés d'un noyau de pierraille entre deux parements d'une construction pareille à celle de Gross-Limmersberg. L'un est tout droit dans son plan, l'autre présente à son extrémité un retour d'équerre pour couvrir un défaut dans l'escarpement naturel du plateau. Dans l'une des enceintes qu'ils produisent, est une roche longue posée sur deux pierres basses, comme un banc, et à l'un des bouts de cette roche on voit une excavation ronde, très régulière, faite inconstestablement de main d'homme.

M. Goldenberg a rencontré en ce lieu une meule romaine; sur le Gross-Limmersberg, il a vu plusieurs monuments votifs à Mercure et les débris d'une colonne. Cela paraît l'avoir détourné d'attribuer la plus haute antiquité aux constructions des deux localités. Cependant il ne laisse pas de dire que le Gross-Limmersberg n'a pas pu servir à autre chose qu'à abriter une population réfugiée sur la montagne avec ses troupeaux, et quant au Krappenfelsen, il établit par d'excellentes raisons que ce rocher se serait prêté difficilement à l'usage de citadelle.

Pour moi, je le répète, les murailles décrites par M. Goldenberg sont gauloises; elles sont sœurs des constructions qui entourent le Hohenbourg, le camp d'Habend, et tant d'autres enceintes grandes et petites disséminées sur les cimes des Vosges allemandes et françaises. J'appellerai le Gross-Limmersberg un oppidum celtique, le Krappenfelsen, un temple de la même époque, et la rencontre d'antiquités

romaines sur l'un et sur l'autre n'infirme pas cette opinion, car il est tout naturel de supposer que d'anciennes habitudes ou des nécessités impérieuses aient ramené plus d'une fois les populations en ces lieux après leur abandon.

C'est encore un temple ou enceinte sacrée que M. Oppermann a décrit dans une notice du bulletin intitulée : ***Les Antiquités du Ziegenberg***. Le Ziegenberg est une montagne conique qui s'élève au-dessus de Niederbronn. Un petit plateau qui forme la cime est bordé d'une muraille construite autrement que celles dont je viens de parler, car elle est formée de pierres irrégulières de médiocre dimension entremêlées de blocs de grès. En dehors de l'enceinte, sur le versant du mont, on voit une pierre debout qui a été fendue en deux par la gelée.

Le Ziegenberg se relie par une dépression à une autre montagne un peu plus élevée. Là une roche de grès fait saillie hors du sol par un accident naturel on ne peut plus fréquent dans la région vosgienne de Niederbronn. Cette roche, comme toutes ses pareilles, a été consacrée et elle en offre une preuve curieuse. Une statue de divinité a été sculptée devant, à l'époque romaine. L'image est celle d'une femme assise, nue jusqu'à la ceinture; elle tient à la main une patère; des trous pratiqués sur son front indiquent qu'elle eut autrefois une couronne de métal. M. Oppermann a donné un dessin de ce précieux monument. Il est connu dans le pays sous le nom de ***Gaïler-Liss***, qui n'a pas de sens dans le patois alsacien, ou du moins qui n'a qu'un sens incomplet, car une personne à qui ce langage est familier m'a dit qu'elle voyait dans *liss* l'équivalent de *meretrix*, mais personne ne sait ce que veut dire *gaïler*.

Je regrette que M. Oppermann n'ait pas rattaché à la description du Ziegenberg celle du Wasenbourg, autre montagne située en face, du côté opposé de la vallée de Niederbronn. On a souvent parlé du Wasenbourg, mais seulement pour signaler les ruines d'un château féodal qui le couronnent, et une inscription romaine gravée dans le roc, sous les murs du château. Cette cime a eu aussi son usage à l'époque celtique. Elle fut associée par la religion à celle du Ziegenberg : témoin une tradition qui prétend qu'autrefois on allait d'une montagne à l'autre par un pont jeté au travers de la vallée; témoin encore le sens de l'inscription, rapproché des singuliers accidents naturels qui se présentent sur le plateau.

Ce plateau, excessivement étroit et long d'environ cent mètres, est terminé, du côté où la montagne s'abaisse dans la vallée, par une roche plate comme un mur, haute d'environ dix mètres, longue de quatorze. A cinquante pas plus loin, d'autres roches, moins régu-

lières et moins élevées, sortent également du sol et circonscrivent une enceinte qui est devenue celle du château féodal. C'est sur la face extérieure de l'une de ces roches qu'est gravée, en grands caractères de la plus belle époque, l'inscription dont j'ai déjà parlé. Elle nous apprend qu'un certain Severinus Satullinus éleva là, en vertu d'un vœu qu'il avait fait à Mercure, le dieu local, une hutte composée de tuiles : *Deo Mercurio attegiam tegulitiam compositam..... ex voto posuit.* Je ne doute point d'après cela que l'enceinte naturelle de rochers n'ait été primitivement un temple du dieu gaulois qui fut plus tard assimilé à Mercure, ni que la roche allongée de l'autre bout du plateau n'ait figuré le dieu lui-même, tout ainsi que la roche du Ziegenberg figura une déesse du même olympe.

La hutte construite par Satullinus fut comme une chapelle extérieure adossée au temple. On voit au-dessus de l'inscription des trous de scellement, où furent engagées des pièces de bois. Je ne suis pas parvenu à me faire d'après ces indices une idée exacte de la forme qu'avait l'édifice. Les Romains appelaient *attegia* le genre de cabane que se construisaient les peuples de la Mauritanie ; mais à quoi ressemblaient ces cabanes? C'est ce qu'on ne dit pas. Celle du Wasenbourg était formée tout entière de tuiles, et de tuiles creuses, car *tegula*, pour les Romains, était la tuile creuse qui se posait à recouvrement sur les rebords de la tuile plate ou *imbrex*. Le dictionnaire de Forcellini a donné une interprétation inexacte de *tegulitius* (mot qui ne s'est rencontré jusqu'ici que dans notre inscription), quand il dit que cet adjectif signifie ce qui est couvert de tuiles. De même que *lateritius* veut dire ce qui est fait de briques, *tegulitius* veut dire ce qui est fait de tuiles creuses. Le participe *compositam*, qui vient après, lève tous les doutes à cet égard. La hutte était construite en tuiles creuses avec l'art que de tels matériaux comportaient, et l'inspection des lieux confirme cette interprétation. Non seulement on trouve encore une masse de débris de ces tuiles à l'endroit où était la cabane sacrée, mais un terre-plein de soixante mètres de long, construit sur le bord du plateau et qui paraît remonter au temps des invasions barbares est, à la lettre, farci de tessons du même genre.

Voilà ce que m'a fait remarquer une étude de près d'une journée que j'ai consacrée au Wasenbourg. Il serait à désirer que les savants strasbourgeois complétassent cette exploration, surtout en visitant le fourré qui couvre le prolongement de la crête du mont.

RAPPORT

SUR LES

PIÈCES PRODUITES A L'APPUI D'UNE RÉCLAMATION

DE

M. PISTOLLET DE SAINT-FERJEUX

Auteur d'un ouvrage intitulé :

MÉMOIRE SUR L'ANCIENNE LIEUE GAULOISE[1]

(*Revue des Sociétés savantes*, 1862. — Bibliogr., n° 117 *bis*.)

M. Pistollet de Saint-Ferjeux, membre de la Société historique et archéologique de Langres, s'est plaint d'une erreur que j'ai commise à son préjudice, dans l'un de mes rapports sur les travaux des Sociétés savantes, en concluant, d'après une information incomplète, que la nouvelle mesure qu'il a proposée pour la lieue gauloise n'avait pas d'autre fondement qu'une lecture erronée de l'inscription itinéraire d'Autun[2]. A l'appui de sa réclamation, M. Pistollet de Saint-Ferjeux a adressé au Comité un Mémoire manuscrit rédigé pour la circonstance et un exemplaire de la brochure, déjà ancienne, où il a exposé ses vues sur la contenance de la lieue gauloise. La section m'ayant fait l'honneur de me renvoyer ces deux pièces, je vais exposer le résultat de l'examen que j'en ai fait.

Je n'ai qu'un mot à dire du Mémoire manuscrit. En dehors de ce qu'il a de commun avec l'imprimé, son unique objet est de retirer du débat l'inscription d'Autun. L'auteur déclare avoir reconnu lui-même que ce monument ne se prête pas à sa doctrine, et il désire que son travail soit jugé sans tenir compte de ce qu'il a pu dire de l'inscription. C'est donc de l'imprimé tout seul, abstraction faite des passages où l'inscription a été alléguée, que j'entretiendrai la section.

L'ouvrage est intitulé *Mémoire sur l'ancienne lieue gauloise*. Publié en 1852, il n'a pas trouvé beaucoup de faveur à Paris. Pour ma

---

1. 1852, in-8°.
2. *Rev. des Soc. savantes*, 2e série, t. V, 1861, p. 43.

part, je le connaissais seulement de nom, et jamais je n'en entendis parler autrement que comme d'une conception chimérique. La lecture que je viens d'avoir l'occasion de faire a totalement changé mon impression. La rédaction, par sa lucidité et par sa sobriété, décèle un esprit qui mérite la confiance, et la méthode au moyen de laquelle a été obtenu le résultat principal est tout à fait scientifique.

Essayant d'appliquer aux grandes voies du pays lingon les mesures en milles ou en lieues indiquées soit par l'Itinéraire d'Antonin, soit par la Carte Théodosienne, l'auteur du Mémoire rencontra la difficulté qu'éprouvent tous ceux qui se livrent à une semblable recherche : les mesures ne concordaient pas avec les distances. L'ordinaire, en pareil cas, est de rejeter le désaccord sur une erreur de chiffre qu'on impute aux manuscrits, ou sur ce que, dans les additions, les fractions en sus des nombres pleins de milles ou de lieues auraient été négligées. M. Pistollet de Saint-Ferjeux ne se paya pas de cette raison : le désaccord constaté par lui consistait toujours en ce que les mesures de l'Itinéraire et de la Carte étaient plus courtes que la distance réelle. « J'avais cru remarquer, dit-il en propres termes, que les lacunes que je trouvais pour chaque distance que je mesurais étaient en proportion de la longueur des distances, c'est-à-dire que quand la distance mesurée était plus longue, la lacune était plus grande, et que, quand la distance était plus courte, la lacune l'était aussi. Il me semblait donc que, si la mesure que j'employais eût été un peu plus longue, elle eût parfaitement concordé avec les distances marquées dans la Carte ou dans l'Itinéraire. J'eus alors la pensée de diviser une des distances dont les deux extrémités m'étaient connues en autant de parties que la Carte indiquait de lieues, puis je portai la mesure que j'avais obtenue par ce moyen sur les autres portions de la voie, et je remarquai qu'elle concordait parfaitement avec les longueurs indiquées par la Carte. Je fis la même expérience sur les autres voies, et j'obtins le même résultat sur deux de ces voies avec une exactitude extraordinaire. »

La mesure dégagée de la sorte par M. Pistollet de Saint-Ferjeux représentait une lieue de 2,415 mètres. En l'appliquant à d'autres voies du nord, du centre, de l'ouest de la Gaule, il parvint à justifier pour un grand nombre de distances les chiffres marqués sur la Carte et sur l'Itinéraire, chiffres qui sont faux si l'on donne à la lieue la contenance de 2,220 mètres, représentant quinze cents pas romains.

Tel est le premier fait qui ressort du Mémoire sur la lieue gauloise. Mon devoir a été de le contrôler, en recommençant sur la carte de l'état-major une partie des opérations auxquelles s'était livré M. Pis-

tollet de Saint-Ferjeux. J'ai pris au hasard et sur des voies de toutes les contrées des distances que j'ai mesurées en me servant de la lieue de 2,415 mètres. Si je ne suis pas toujours arrivé à des résultats entièrement décisifs, du moins j'ai constaté le fait un assez grand nombre de fois pour être assuré que la découverte de M. Pistollet de Saint-Ferjeux n'était ni une illusion ni un paradoxe. Je citerai surtout comme une épreuve décisive la précision avec laquelle la mesure de 2,415 mètres s'applique sur plusieurs points des voies du Nord, qui sont des voies tirées au cordeau, existant encore sous le nom de *Chaussées Brunehaut*, et dont le tracé est complet sur la carte moderne. Ainsi, sur la voie de Thérouanne à Tongres, l'Itinéraire marque entre Thérouane et Arras, 22; entre Arras et Cambrai, 14; entre Cambrai et Bavay, 18. Au compas, on trouve entre Thérouanne et Arras 22 fois 2,415 mètres, lesquels 2,415 mètres, sont 14 fois entre Arras et Cambrai, 18 fois (avec un petit excédent) entre Cambray et Bavay. Sur la route de Bavay à Reims, le même Itinéraire marque entre Bavay et *Duronum* (Estreung) 12, entre Duronum et Vervins, 10. Après Vervins, la voie est effacée et l'incertitude règne sur l'emplacement de la station suivante, de sorte qu'on n'a plus une base aussi solide pour la vérification; cependant, en réunissant les deux traites de Vervins à *Catusiacum* et de *Catusiacum* à *Minatiacum* qui répond incontestablement à Nizy-le-Comte, l'Itinéraire donne le nombre 13. Or ces chiffres 12, 10, 13 représentent exactement le nombre de fois que 2,415 mètres, mesurés sur la carte, sont contenus entre les points que je viens d'indiquer.

J'étais curieux de voir si la lieue de 2,415 mètres serait justifiée par un monument qui n'aurait point été exposé comme les manuscrits au danger d'une correction postérieure. Indépendamment de l'inscription d'Autun, M. Pistollet de Saint-Ferjeux avait allégué plusieurs bornes milliaires. J'en ai choisi une dans celles-là qui m'a semblé se prêter à toutes les conditions d'un contrôle irréfragable, la borne d'Alichamps, dont le texte a subi la recension de M. Léon Renier d'après une empreinte prise sur le monument, dont les indications se rapportent, au moins pour un tronçon, à une voie qui passe en plaine et qui est entièrement conservée. Ce tronçon est la *Chaussée de César*, entre Alichamps et Bourges. La borne marque 14 pour la distance jusqu'à Bourges, *Avaricum*. Or, la chaussée, mesurée dans le même intervalle, contient exactement 14 fois 2,415 mètres.

Ce sont là, dans toute la force du terme, des résultats mathématiques contre lesquels je ne vois pas d'objection à élever.

Maintenant cette lieue de 2,415 mètres est loin d'être d'un emploi

constant. Elle mesure une, deux, trois distances, à la suite desquelles se trouvera une autre distance qui ne peut être mesurée que par la lieue de 2,220 mètres. Bien plus, sur les mêmes voies où des distances se mesurent successivement par la lieue de 2,415 et 2,220 mètres, d'autres distances ne peuvent se mesurer ni par l'une ni par l'autre, et pas davantage par le mille de 1,481 mètres.

L'esprit investigateur de M. Pistollet de Saint-Ferjeux a voulu tirer la lumière de ce chaos, et de là est sorti ce que j'appellerai la partie hypothétique de son Mémoire.

Avant la conquête romaine, s'est-il dit, les Gaulois comptaient par lieues. Nous ne connaissons pas la contenance exacte de leur lieue; nous voyons seulement que sous le régime romain, elle est évaluée à un mille et demi, ou 2,220 mètres. Mais est-il supposable que la lieue gauloise se soit trouvée représenter justement 2,220 mètres? Cette lieue gauloise d'un mille et demi n'est-elle pas plutôt une réduction approximative de la mesure des vaincus à la mesure des vainqueurs, et ne doit-elle pas être comparée à ce que sont pour nous dans l'usage actuel le pied métrique, l'aune métrique, la livre métrique? Et là-dessus l'ingénieux antiquaire a conclu que la véritable lieue gauloise nous est fournie par la mesure de 2,415 mètres, qui se rapporte si souvent au chiffre des itinéraires. Il est allé plus loin. Il a supposé, en retournant son principe dans un autre sens, que, si l'on avait pu faire une lieue composée d'un mille et demi, on avait pu faire aussi un mille qui fût le tiers de deux lieues gauloises, et de cette façon il a dégagé une autre mesure composée de 1,610 mètres, qu'il a appelée le mille gaulois, et dont l'emploi lui a paru résoudre la difficulté de plusieurs indications qui résistaient et au mille romain, et à la lieue milliaire, et à la lieue, selon lui, gauloise.

La plupart de ces déductions me semblent trop sujettes à controverse pour que je m'y associe. Je veux bien que les Romains aient fait avec leur mille une lieue de convention : ce serait, à mon sens, un motif pour que l'ancienne lieue gauloise eût disparu, de même que nos anciens poids et mesures ont disparu par le fait même de leur réduction au système métrique. D'autre part, si l'habitude de la lieue prétendue gauloise était tellement enracinée que son usage a résisté à la mesure de transaction introduite par le vainqueur, pourquoi l'emploi de cette lieue n'est-il pas universel dans les pays où l'on comptait par lieues? Pourquoi, à la suite d'une section qui se mesure parfaitement au moyen de la lieue de 2,415 mètres, en trouve-t-on sur une même voie, une autre qui se mesure autrement, et comment expliquer par exemple ce fait étrange du milliaire d'Alichamps, qui marque

25 pour la distance jusqu'à Néris, tandis qu'entre Alichamps et Néris, si l'on mesure en ligne droite, c'est-à-dire sans tenir compte des sinuosités du Cher, dont la voie romaine suivait la côte, on trouve un peu plus de 26 fois 2,415 mètres?

J'ai souvent réfléchi sur l'incohérence des itinéraires, et j'ai été tenté de l'attribuer à ce que les mesures se prenaient au pas de marche. Le fait constaté par M. Pistollet de Saint-Ferjeux me confirmerait assez dans cette supposition. Mon pas ordinaire à moi (et par pas j'entends le mouvement qui me porte deux fois en avant), mon pas, dis-je, mesure entre 1^m,40 et 1^m,50, de sorte que mille de ces pas feraient le mille géométrique des Romains; mais, si j'allonge ce même pas, sans toutefois le forcer, j'arrive à la mesure de 1^m,60 et au mille de 1,610 mètres. Un homme plus grand que moi franchirait de son pas ordinaire 1^m,60, et un autre plus grand encore, 1^m,70. Après que les barbares, qui étaient de haute stature, se furent établis dans notre pays, on vit le mille atteindre 2,000 mètres et plus; et comme néanmoins il resta toujours de principe qu'il fallait un mille et demi pour composer une lieue (Notker, qui écrivait au x^e siècle, le dit positivement dans la *Vie de saint Remacle*), on arriva à constituer une lieue double de ce qu'elle avait été autrefois, et qui suivant les pays offrit les mêmes variétés qu'il paraît que l'autre avait comportées primitivement.

Je ne tiens pas outre mesure à l'opinion que je viens d'indiquer. J'ai voulu montrer seulement qu'on peut opposer d'autres hypothèses à celle dont M. Pistollet de Saint-Ferjeux a invoqué le secours pour expliquer le résultat très intéressant d'une recherche bien faite. S'il est incontestable que les chiffres des itinéraires peuvent être justifiés dans un très grand nombre de cas par l'application de la lieue de 2,415 mètres, dans d'autres cas, mais plus rarement, par l'application du mille de 1,610 mètres, il ne l'est pas que la lieue de 2,415 mètres soit la lieue des anciens Gaulois, ni que le mille de 1,610 ait été formé systématiquement sur la base de cette lieue conjecturale. Et quoique l'auteur, dans la partie de son travail où il a proposé cette explication, ait eu soin de dire qu'il ne se sentait plus appuyé sur une base aussi solide que lorsqu'il opérait le compas à la main ; quoiqu'il ait laissé ses lecteurs à peu près libres de prendre ou de laisser sa dénomination de lieue gauloise, il est certain qu'en faisant de cette dénomination le titre de son ouvrage, il s'est nui à lui-même. On a cru voir un système là où il y a avant tout un ensemble d'observations judicieuses et la démonstration d'un procédé qui pourra devenir utile pour la recherche des localités antiques.

J'exprimerai en terminant la satisfaction que me cause l'incident qui a provoqué ce rapport, puisqu'il m'a procuré le double plaisir de prendre connaissance d'un travail bien fait et de rendre justice à un savant de mérite. Quant au point particulier d'où est sorti le débat, qui était la position de *Tasciaca*, je la maintiens à Thézé.

NOUVELLES OBSERVATIONS

SUR LA LIEUE GAULOISE

(*Revue des Sociétés savantes*, 1863. — Bibliogr., n° 124.)

Dans le rapport général de M. le marquis de la Grange sur les progrès que les Sociétés savantes des départements, ont fait faire depuis dix ans à l'étude de nos antiquités, à la suite d'un paragraphe relatif aux recherches qui ont lieu sur tous les points de la France pour en reconstituer la carte ancienne, on lit ces mots : « Un fait capital a été démontré par M. Pistollet de Saint-Ferjeux, président de la Société de Langres, c'est que le pas, unité de la mesure itinéraire, n'a point été partout de la même dimension [1].

M. Alexandre Bertrand, secrétaire de la Commission de la Carte des Gaules, a cru devoir protester contre cette phrase dans un article dont les éléments lui ont été fournis, dit-il, par les travaux encore inédits de la même commission [2]. »

Comme l'éloge de M. Pistollet de Saint-Ferjeux a été motivé par un rapport de moi, imprimé l'année dernière dans la *Revue des Sociétés savantes* [3], il est de mon devoir de démontrer que je n'ai pas induit en erreur notre honorable président, mais que c'est au contraire la protestation de M. Bertrand qui est erronée.

Je rappellerai d'abord pourquoi et comment j'exprimai mon jugement dans la question dont il s'agit.

---

1. Compte rendu de la séance solennelle de la Sorbonne, du 11 avril 1863; Discours de M. le marquis de la Grange, sénateur, membre de l'Institut. (Voyez *Moniteur universel*, n° du 15 avril 1863.)

2. *Revue archéologique*, mai 1863 : *Un mot sur les mesures itinéraires en Gaule à l'époque gallo-romaine.*

3. C'est le mémoire précédent.

M'étant prononcé incidemment et sur la foi d'autrui contre la doctrine de M. Pistollet de Saint-Ferjeux, je fus amené par une réclamation de ce savant à faire après coup ce par quoi j'aurais dû commencer. Je pris connaissance de son Mémoire. Le fait principal qui ressortait de l'argumentation était celui-ci :

Essayant d'appliquer aux voies antiques du pays Lingon les mesures de l'Itinéraire d'Antonin ou de la Carte Théodosienne, M. Pistollet de Saint-Ferjeux avait trouvé que les distances réelles excédaient toujours les mesures indiquées. Après avoir recommencé plusieurs fois l'épreuve, il acquit la certitude que l'excédent était en raison directe de la longueur des distances. La mesure dont il s'était servi étant la lieue gauloise formée de quinze cents pas romains, c'est-à-dire de 2,220 mètres, il lui sembla que, si cette mesure devenait un peu plus longue, l'anomalie cesserait. Alors il divisa l'une des distances dont les deux extrémités lui étaient connues en autant de parties que la carte exprimait de lieues, puis il porta la mesure qu'il avait obtenue par ce moyen sur les autres sections de la voie, et il tomba juste avec les indications de la carte. La mesure dégagée de la sorte par M. Pistollet de Saint-Ferjeux représentait une lieue de 2,415 mètres. Il constata qu'elle s'appliquait avec la plus grande précision à trois des voies de son pays, puis à d'autres voies ou sections de voies dans le nord, le centre et l'ouest de la Gaule; et ainsi il parvint à justifier pour un grand nombre de distances les chiffres marqués sur la Carte ou dans l'Itinéraire, lesquels ne sont point exacts si l'on donne à la lieue la contenance de 2,220 mètres.

Je contrôlai sur ce point l'assertion de M. Pistollet de Saint-Ferjeux en recommençant sur la carte de l'état-major une partie des opérations auxquelles il s'est livré. Je pris au hasard et sur des voies de toutes les contrées des distances que je mesurai à la lieue de 2,415 mètres. J'arrivai aux mêmes résultats que lui un assez grand nombre de fois pour être assuré qu'il n'y avait point d'illusion de sa part : l'existence de la lieue de 2,415 mètres devint pour moi un fait hors de doute.

J'admis le fait; je ne jugeai pas prudent d'admettre l'explication qu'en donnait M. Pistollet de Saint-Ferjeux. Dans cette lieue de 2,415 mètres il voyait une lieue coutumière qui aurait subsisté à côté de la lieue légale, et, à cause de cela, il l'avait appelée la lieue gauloise par excellence, comme si elle nous représentait la mesure itinéraire employée lorsque la Gaule était indépendante. Il ne me sembla pas que l'administration romaine aurait toléré cela. Je présumai que la différence était de pratique plutôt que de principe, qu'elle procédait,

non pas de ce qu'il y avait eu plusieurs mesures établies, mais de ce que la mesure établie n'avait pas été prise d'une manière uniforme. Aussi bien M. Pistollet de Saint-Ferjeux avait signalé des irrégularités dont on n'avait raison ni par la lieue de 2,415 ni par celle de 2,220 mètres : ne parviendrait-on pas à tout expliquer en supposant que les distances avaient été souvent mesurées à la marche?

Je m'assurai de la contenance du pas de marche. Je constatai que, si l'on prenait pour le pas le mouvement qui porte le corps deux fois en avant, on obtiendrait du plus grand nombre des hommes, selon qu'ils seraient moyens ou grands de taille, des milles de 1,480 ou de 1,610 mètres, par conséquent des lieues de 2,220 ou de 2,415. J'opposai cette remarque à la conjecture de M. Pistollet de Saint-Ferjeux. Mais cela n'ôtait rien au mérite de sa découverte. Je fis ressortir l'avantage de celle-ci, tout en évitant de m'associer aux déductions présentées par l'auteur. Mes éloges contenus dans cette mesure revenaient à dire que M. Pistollet de Saint-Ferjeux avait démontré pour les mesures itinéraires l'emploi d'un pas dont la contenance n'était pas toujours la même. C'est ce que M. le marquis de la Grange, résumant mes conclusions, a exprimé dans son rapport.

C'est aussi ce que conteste M. Bertrand : ce jeune savant s'inscrit en faux contre les résultats annoncés par M. Pistollet de Saint-Ferjeux. Il affirme que la mesure itinéraire est partout la même, que toutes les distances en lieues se mesurent par la lieue de 2,220 mètres. Voyons comment il s'y prend pour le prouver.

Il choisit d'abord cent dix-neuf distances, en éloignant autant que possible celles que M. Pistollet de Saint-Ferjeux déclare avoir mesurées sur la carte de l'état-major, si bien que huit seulement de ces dernières apparaissent parmi les noms dont M. Bertrand se prépare à faire usage. Et il faut que le lecteur devine cela ; il faut aussi qu'il cherche ce que sont cent dix-neuf sections de voies par rapport à la totalité de celles qui ont été mesurées en lieues. Or je demande si c'est procéder rigoureusement que de commencer de la sorte par un triage arbitraire quand il s'agit d'établir une thèse générale? Si la mesure a toujours été la même, c'est que toutes les distances y répondent ; si le dire de M. Pistollet de Saint-Ferjeux ne mérite aucune considération, c'est que tous les résultats qu'il a allégués sont faux.

Ainsi le point de départ n'est pas acceptable. La conduite de la démonstration l'est-elle davantage? On va en juger.

M. Bertrand annonce comme un résultat décisif que, sur les cent dix-neuf distances qu'il a choisies, « *soixante-quinze* sont scrupuleusement exactes en prenant pour unité la lieue de 2,220 mètres. »

Là-dessus il cite par leurs noms les soixante-quinze distances; il en cite même soixante-dix-huit. Puis, quand il a fini son énumération, il ajoute : « Reste trente-quatre distances plus ou moins inexactes », et il a soin d'écrire *trente-quatre* en toutes lettres, afin qu'il soit bien visible qu'il n'y ait pas de faute d'impression dans le chiffre insignifiant, selon lui, qu'il accuse. Je mets, moi, *quarante-quatre* en toutes lettres aussi, pour qu'il soit bien visible que son opération est fausse, car, lorsqu'on retranche soixante-quinze de cent dix-neuf, le reste de la soustraction est quarante-quatre, et non pas trente-quatre.

Laissons à M. Bertrand ses trente-quatre, sauf à reprendre tout à l'heure nos quarante-quatre.

Sur les trente-quatre, il fait une élimination, puis deux.

La première élimination est fondée sur des erreurs supposables dans les chiffres que donnent les manuscrits. Quelques-unes de ces erreurs sont évidentes, en effet, d'autres ne le sont pas du tout; j'accorde néanmoins à M. Bertrand les huit nouvelles distances qu'il se propose de mettre hors de compte par ce moyen.

Il en fait partir cinq autres par la considération que les bornes initiales des voies d'embranchement prenaient leur nom de la station la plus voisine, cette station fût-elle éloignée de plusieurs milles. Il affirme que c'est là un fait *presque indubitable* qui résulte des travaux de la commission. S'il en est ainsi, c'est un fait étrange, et il était à propos de donner au lecteur le moyen de l'apprécier en rapportant pour chacune des distances qui sont, dans ce cas, le double chiffre de la mesure réelle et de la mesure de convention. Quoique cela n'ait pas été fait, j'accepte encore l'exclusion de ces cinq, qui, ajoutées aux huit de la catégorie précédente, font treize.

Treize et soixante-quinze font quatre-vingt-huit. M. Bertrand nous dit que cela fait quatre-vingt-dix-huit, et qu'ainsi des cent dix-neuf distances, il n'en reste plus que vingt et une. Son addition est de la même espèce que sa soustraction de tout à l'heure.

Je comprends parfaitement que, si 119 moins 75 moins 13 faisait 21, et que si 75 plus 13 faisait 98, cela conviendrait mieux à M. Bertrand, qui a commencé par déclarer que toutes les distances se mesuraient rigoureusement à la lieue de 2,220 mètres, qui a choisi ces exemples pour avoir raison, et qui, en fin de compte, est obligé d'avouer des exceptions en grand nombre. Ces exceptions, avec les chiffres 98 et 21, seraient dans la proportion d'à peu près un sixième. Mais ce n'est ni 98 ni 21 qu'il faut dire, c'est 88 d'une part et 31 de l'autre ; de sorte que les exceptions sont dans la proportion d'un peu plus du

quart : en d'autres termes, sur quatre distances, il y en a une et quelquefois même deux qui ne répondent pas à la mesure de 2,220 mètres. Voilà ce qui résulte implicitement des aveux de M. Bertrand. Il n'en faut pas davantage pour justifier les paroles de M. le marquis de la Grange, qui a dit que le pas, unité de la mesure itinéraire, avait été démontré n'avoir pas eu partout la même dimension.

Arrivons au cas si fréquent, parmi les exceptions, de l'emploi d'une lieue représentant 2,415 mètres.

M. Bertrand, à la fin de tous ses calculs, veut bien convenir que trois ou quatre des distances sur lesquelles il s'est appuyé s'expliqueraient par cette lieue de 2,415 mètres. Il s'empresse d'ajouter, il est vrai, qu'il ne faut voir dans cette coïncidence qu'un simple jeu du hasard. Mais un autre jeu du hasard fait que des cent dix-neuf distances annoncées d'abord, cent douze seulement ont été nommées, au profit de qui compter les sept qui manquent? Au profit de M. Bertrand ou de M. Pistollet de Saint-Ferjeux? Si c'est au profit de M. Pistollet de Saint-Ferjeux, cela commencerait à donner à ce savant plus de dix fois raison contre son contradicteur.

Mais je ne m'en tiens pas là. Je reviens à présent sur la série des soixante-quinze distances qu'on nous a données tout d'abord comme scrupuleusement exactes si l'on prend pour unité la lieue de 2,220 mètres.

J'en mesure une, celle d'Harfleur à Lillebonne, marquée dix dans l'Itinéraire d'Antonin, et je trouve qu'entre Harfleur et Lillebonne il y a dix fois, non pas 2,220, mais 2,415 mètres, de sorte que celle-ci est à reporter au compte de M. de Saint-Ferjeux.

J'en mesure une seconde, entre Seveux et Besançon, que la carte Théodosienne exprime par le chiffre 18, et de Seveux à Besançon, en suivant la voie romaine, je trouve encore 18 fois 2,415 mètres.

Il en est de même pour la distance de Toul à Naix, pour celle de Naix à Bar-le-Duc, distances marquées 16 et 9 dans l'Itinéraire.

Il en est de même pour les deux premières sections de la voie de Verdun à Metz, dont l'une, celle de Verdun à *Fines*, admettrait la lieue de 2,220 mètres, si l'on pouvait souscrire à l'hypothèse qui place *Fines* à Fresnes-en-Woëvre, c'est-à-dire hors de la voie romaine, lorsque la voie romaine existe encore; mais cette erreur, dans laquelle on n'est tombé que pour avoir voulu à toute force appliquer la mesure régulière, cette erreur n'a pas préservé celui qui l'a commise de la nécessité de faire la distance suivante, celle de *Fines* à *Ibliodurum*, trop grande pour la lieue de 2,220 mètres, exacte à la lieue de 2,415, si bien qu'il vaut mieux, à l'exemple de M. Pistollet de Saint-Ferjeux, cher-

cher les deux sections sur le parcours de l'ancienne voie, et proposer comme lui deux distances en lieues de 2,415 mètres.

Bref, de toutes les vérifications que j'ai faites, il n'y en a pas une qui ne tourne contre M. Bertrand. C'est avoir le droit de refuser toute confiance aux opérations consignées dans son article. La série des soixante-quinze distances certifiées régulières est à revoir dans son entier aussi bien que la série des quarante-quatre qu'on avoue exceptionnelles, ou plutôt il est nécessaire d'opérer d'ensemble et à frais nouveaux, non pas seulement sur 119 distances arbitrairement choisies, mais sur 260 ou 270, représentant le nombre des sections qui sont à mesurer en lieues dans les anciens itinéraires. Qu'une personne habituée à l'exactitude que les travaux d'érudition requièrent se livre à ce contrôle, je réponds du résultat : il sera ce que j'ai dit et ce que M. le marquis de La Grange a consacré en accordant une distinction méritée aux travaux de M. Pistollet de Saint-Ferjeux.

VOIE ROMAINE

PIERRE LEVÉE ET SOUTERRAIN A SOISY-SUR-ÉCOLE

(SEINE-ET-OISE)

RAPPORT AU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

(*Revue des Sociétés savantes*, 1864. — Bibliogr., n° 127.)

M. Émile Décosse est un jeune instituteur primaire qui montre des dispositions pour l'archéologie. L'instruction qu'il a reçue a du bon et du mauvais : du bon, en ce qu'elle l'a imbu d'un louable esprit d'observation ; du mauvais, en ce qu'elle a mis dans sa tête beaucoup de notions erronées dont il fait usage à tout propos pour expliquer la destination des objets signalés par lui. A cela près, les résultats qu'il nous envoie méritent l'attention. Ils concernent une région peu explorée, les environs du village de Soisy-sur-École, à l'extrémité méridionale du département de Seine-et-Oise. Là existe un chemin en *pierres cimentées*, selon les termes du Rapport, qui se poursuit à travers champs dans la direction de Melun à Étampes. On l'appelle le *Chemin des Fées*. Sa largeur est de 3^{m},33 centimètres, et l'épaisseur de la couche dont il est garni atteint 66 centimètres. Sur ses bords on a trouvé des tuiles et de la poterie romaine, ainsi que des cercueils de pierre. L'un des points de son parcours présente un monument qui me paraît avoir beaucoup d'importance. C'est une vingtaine de pierres debout, alignées avec soin ; elles confinent un vaste emplacement dont l'aire, soigneusement aplanie, est impropre à la végétation. On appelle cela la *Maison brûlée*. M. Décosse y voit un camp romain ; mais rien n'est moins probable que cette hypothèse, attendu que l'emplacement est dans un fond, au pied d'une côte. Près de là existent une allée couverte et un dolmen incliné.

A la suite d'éboulements ou de travaux qui ont eu lieu dans le village même de Soisy, on a reconnu l'existence de galeries souterraines qui paraissent avoir une grande étendue. Toutes les tentatives faites

jusqu'ici pour les explorer ont été inutiles, parce que l'air n'y est pas respirable. Néanmoins elles ont servi de refuge; ceux qui y sont descendus disent avoir vu près de l'entrée un foyer éteint et des ossements disséminés à l'entour.

Le rapport signale en outre diverses découvertes de haches de pierre, de couteaux en silex et de sépultures mérovingiennes.

L'école archéologique à laquelle appartient M. Décosse croit fermement que les Gaulois brûlaient leurs morts à l'instar des Romains, et, à cause de cela, elle a donné le nom d'*ustulum* aux sépultures celtiques, ou du moins aux sépultures qu'elle répute telles. J'ai déjà expliqué, pour l'instruction de nos antiquaires de la campagne, que la science, au point où elle en est, ne peut pas établir que les Gaulois brûlaient leurs morts; que tout ce que l'on peut induire des observations faites jusqu'à présent, c'est qu'ils allumaient sur le lieu de la sépulture un feu dans lequel ils consumaient soit des animaux, soit même les esclaves du défunt, inhumant ensuite celui-ci sur les restes éteints de cet holocauste. Les Romains, au contraire, on en a la certitude, brûlaient leurs morts dans un enclos réservé à cet usage, et qu'on appelait *ustrinum*, du verbe *urere*, brûler. Après la crémation, les cendres, soigneusement recueillies dans une urne, étaient portées au lieu de la sépulture. Il faut donc se garder d'affirmer pour les temps antérieurs à la conquête romaine un rite funéraire qui paraît n'avoir été pratiqué en Gaule qu'après la conquête, et il faut dans tous les cas renoncer à l'emploi du mot *ustulum*, qui est un barbarisme. Cette observation me paraît nécessaire parce que le mot dont il s'agit s'est répandu avec une effrayante rapidité dans toute la vallée de la Seine au-dessus de Paris. Non seulement je le retrouve dans le rapport de M. Décosse, mais depuis quelque temps, il revient sans cesse dans la correspondance du Comité. Déjà même on l'imprime, et dernièrement une Revue scientifique l'a laissé passer. Si l'on n'y faisait attention, il s'enracinerait par l'habitude et finirait par acquérir le droit de cité.

RAPPORT

AU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

SUR

DIVERSES COMMUNICATIONS DE M. L'ABBÉ BARRANGER

CURÉ DE VILLENEUVE-LE-ROI (SEINE)

ET DE M. L'ABBÉ ANDRÉ, CORRESPONDANT

TUMULUS ET DOLMENS ENFOUIS

(*Revue des Sociétés savantes*, 1864. - Bibliogr., n° 131.)

M. l'abbé Barranger est l'auteur du mouvement archéologique qui s'est propagé depuis quelque temps dans la campagne au midi de Paris. Par ses préceptes et par son exemple, il a ouvert les yeux, non pas encore des populations, mais au moins d'un certain nombre de personnes instruites, sur des choses qu'avant lui on ne jugeait pas dignes d'intérêt. Nous regrettons qu'une prédilection excessive, qui le porte à voir partout du celtique, commande la défiance à l'égard de ses observations ; nous regrettons aussi qu'il traite tous ses rapports comme des morceaux de littérature, où il s'étudie à rendre ses impressions personnelles plutôt qu'à décrire rigoureusement l'apparence, la matière, les dimensions de ce qu'il voit. Ces défauts sont surtout sensibles dans l'ouvrage qu'il a adressé au Comité sous le titre de *Promenade d'archéologie celtique et de géologie de Paris à Étampes par l'est de Seine-et-Oise*. C'est de l'archéologie qui se laisse trop souvent emporter sur les ailes de l'imagination. En dehors des antiquités de Villeneuve-le-Roi, déjà signalées au Comité, je ne vois dans ce travail que des indications trop peu précises ou trop peu certaines pour que je puisse me permettre de les interpréter dans le langage qui convient à la science. C'est pourquoi je ne m'arrêterai qu'à une lettre dans laquelle M. Barranger nous annonce des recherches exécutées par M. Roujou, élève de l'école des Chartes, auprès de Villeneuve-Saint-Georges. Il se présente là des faits que je suis allé constater moi-même, et que, d'après des renseignements venus d'autres lieux, j'ai reconnu avoir un certain caractère de généralité. Rien ne me paraît plus digne de fixer l'attention des archéologues.

A quelques centaines de mètres au-dessous de Villeneuve-Saint-Georges, le lit de la Seine, sur la rive droite, est contenu par une berge élevée que les grandes eaux viennent ronger chaque année, de sorte que le terrain se trouve coupé à pic. Sur la tranchée apparaissent de larges taches de forme triangulaire. C'est à ces taches que s'est attaqué M. Roujou. Il a reconnu qu'elles étaient la coupe de sépultures déposées en pleine terre, à 50, 60, 80 centimètres au-dessous du sol. L'enfouissement a eu lieu à une époque où, la rivière ayant son cours plus à gauche, la berge, qui est aujourd'hui à pic, formait un plan incliné. Non seulement la pente depuis longtemps détruite, mais encore le terrain au bas de la pente ont servi de cimetière. Des sépultures existent dans leur entier presque à fleur des plats-bords, qui restent à sec pendant la saison des basses eaux.

Le déplacement du cours de la Seine n'est pas une hypothèse. On distingue très bien l'ancien lit au bas de la plaine qui sépare Ablon de Choisy-le-Roi. D'autre part, comme la drague retire sans cesse du lit actuel des objets romains et même de l'art celtique avancé, il s'ensuit qu'il faut reporter à des temps très reculés le déplacement du fleuve, et par conséquent l'âge des sépultures qui précédèrent ce déplacement.

Quant aux sépultures elles-mêmes, à part leur enfouissement, elles sont construites de la même manière que les tumulus dont j'ai donné si souvent la description dans mes Rapports. Un foyer disposé en rond a été allumé; puis sur les cendres on a étendu un ou plusieurs morts avec des animaux ou portions d'animaux, tels que chiens, sangliers ou ruminants de diverses espèces, avec des morceaux de pots cassés, avec des outils et des armes, la plupart cassés également. En dernier lieu, le tertre a été formé au moyen de pierraille ou de moellon; et tout cela, au lieu d'être fait à la surface du sol, l'a été au fond d'un trou creusé dans cette intention, qu'on a ensuite recouvert de terre. Dans les cendres se trouvent du charbon, et quelquefois des os humains calcinés. Les poteries ne sont pas des plus grossières que l'on connaisse; quelques-unes sont d'une pâte assez serrée; elles ont été fabriquées avec le secours de l'ébauchoir. Les armes et outils sont tous en pierre, trémolithe, grès, calcaire compact ou silex. Les silex sont innombrables par leur quantité; ils présentent dans leurs formes et leurs dimensions des variétés infinies.

Lorsque M. Roujou commença l'exploration du cimetière de Villeneuve, un architecte de Paris, M. Leguay, avait constaté des faits semblables sur le bord de la Marne, à la Varenne-Saint-Maur. Le gisement de la Varenne n'a fourni non plus, en fait d'objets manufac-

RAPPORT

AU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

SUR

DIVERSES COMMUNICATIONS DE M. L'ABBÉ BARRANGER

CURÉ DE VILLENEUVE-LE-ROI (SEINE)

ET DE M. L'ABBÉ ANDRÉ, CORRESPONDANT

TUMULUS ET DOLMENS ENFOUIS

(*Revue des Sociétés savantes*, 1864. - Bibliogr., n° 131.)

M. l'abbé Barranger est l'auteur du mouvement archéologique qui s'est propagé depuis quelque temps dans la campagne au midi de Paris. Par ses préceptes et par son exemple, il a ouvert les yeux, non pas encore des populations, mais au moins d'un certain nombre de personnes instruites, sur des choses qu'avant lui on ne jugeait pas dignes d'intérêt. Nous regrettons qu'une prédilection excessive, qui le porte à voir partout du celtique, commande la défiance à l'égard de ses observations ; nous regrettons aussi qu'il traite tous ses rapports comme des morceaux de littérature, où il s'étudie à rendre ses impressions personnelles plutôt qu'à décrire rigoureusement l'apparence, la matière, les dimensions de ce qu'il voit. Ces défauts sont surtout sensibles dans l'ouvrage qu'il a adressé au Comité sous le titre de *Promenade d'archéologie celtique et de géologie de Paris à Étampes par l'est de Seine-et-Oise*. C'est de l'archéologie qui se laisse trop souvent emporter sur les ailes de l'imagination. En dehors des antiquités de Villeneuve-le-Roi, déjà signalées au Comité, je ne vois dans ce travail que des indications trop peu précises ou trop peu certaines pour que je puisse me permettre de les interpréter dans le langage qui convient à la science. C'est pourquoi je ne m'arrêterai qu'à une lettre dans laquelle M. Barranger nous annonce des recherches exécutées par M. Roujou, élève de l'école des Chartes, auprès de Villeneuve-Saint-Georges. Il se présente là des faits que je suis allé constater moi-même, et que, d'après des renseignements venus d'autres lieux, j'ai reconnu avoir un certain caractère de généralité. Rien ne me paraît plus digne de fixer l'attention des archéologues.

A quelques centaines de mètres au-dessous de Villeneuve-Saint-Georges, le lit de la Seine, sur la rive droite, est contenu par une berge élevée que les grandes eaux viennent ronger chaque année, de sorte que le terrain se trouve coupé à pic. Sur la tranchée apparaissent de larges taches de forme triangulaire. C'est à ces taches que s'est attaqué M. Roujou. Il a reconnu qu'elles étaient la coupe de sépultures déposées en pleine terre, à 50, 60, 80 centimètres au-dessous du sol. L'enfouissement a eu lieu à une époque où, la rivière ayant son cours plus à gauche, la berge, qui est aujourd'hui à pic, formait un plan incliné. Non seulement la pente depuis longtemps détruite, mais encore le terrain au bas de la pente ont servi de cimetière. Des sépultures existent dans leur entier presque à fleur des plats-bords, qui restent à sec pendant la saison des basses eaux.

Le déplacement du cours de la Seine n'est pas une hypothèse. On distingue très bien l'ancien lit au bas de la plaine qui sépare Ablon de Choisy-le-Roi. D'autre part, comme la drague retire sans cesse du lit actuel des objets romains et même de l'art celtique avancé, il s'ensuit qu'il faut reporter à des temps très reculés le déplacement du fleuve, et par conséquent l'âge des sépultures qui précédèrent ce déplacement.

Quant aux sépultures elles-mêmes, à part leur enfouissement, elles sont construites de la même manière que les tumulus dont j'ai donné si souvent la description dans mes Rapports. Un foyer disposé en rond a été allumé; puis sur les cendres on a étendu un ou plusieurs morts avec des animaux ou portions d'animaux, tels que chiens, sangliers ou ruminants de diverses espèces, avec des morceaux de pots cassés, avec des outils et des armes, la plupart cassés également. En dernier lieu, le tertre a été formé au moyen de pierraille ou de moellon; et tout cela, au lieu d'être fait à la surface du sol, l'a été au fond d'un trou creusé dans cette intention, qu'on a ensuite recouvert de terre. Dans les cendres se trouvent du charbon, et quelquefois des os humains calcinés. Les poteries ne sont pas des plus grossières que l'on connaisse; quelques-unes sont d'une pâte assez serrée; elles ont été fabriquées avec le secours de l'ébauchoir. Les armes et outils sont tous en pierre, trémolithe, grès, calcaire compact ou silex. Les silex sont innombrables par leur quantité; ils présentent dans leurs formes et leurs dimensions des variétés infinies.

Lorsque M. Roujou commença l'exploration du cimetière de Villeneuve, un architecte de Paris, M. Leguay, avait constaté des faits semblables sur le bord de la Marne, à la Varenne-Saint-Maur. Le gisement de la Varenne n'a fourni non plus, en fait d'objets manufac-

turés, que des tessons de poterie et des outils en pierre ou en silex ; mais néanmoins les pièces mieux travaillées semblent annoncer une antiquité un peu moins reculée. C'est de là que vient le tumulus exposé dans le jardin du musée des Thermes. M. Leguay lui-même en a fait transporter les pierres, après les avoir dessinées et numérotées de façon à les remettre dans l'ordre où elles étaient primitivement. Il ne manque au monument rétabli par ses soins que d'être dans une fosse, pour donner l'idée exacte de ce qu'il fut d'abord.

Les tombes enfouies de Villeneuve-Saint-Georges et de la Varenne m'ont rappelé l'immense dolmen qui fut trouvé, il y a une vingtaine d'années, sous le sol de la grande avenue qui monte au château de Meudon. Quand on eut retiré les blocs de grès qui le composaient, on trouva des crânes humains en grand nombre, des silex taillés et de la poterie; de sorte que ce monument, par sa destination, était identique à ceux du même genre qui forment encore ou ont formé autrefois le noyau des grands tumulus. C'était une chambre sépulcrale qu'on avait cachée dans le sein de la terre, au lieu de l'enfermer dans les flancs d'un tertre factice.

Faut-il conclure de ces faits que le rite funèbre des environs de Paris, à l'époque celtique, comporta toujours l'enfouissement des monuments, qui ailleurs étaient construits de manière à s'annoncer aux regards? Non, car un tumulus apparent, qui contenait des objets de bronze mêlés à des armes de fer, a été ouvert près de Choisy-le-Roi sous les yeux du même M. Roujou. La Tombe-Issoire, dont le nom subsiste encore dans le faubourg méridional de Paris, désigne un grand tumulus. Le dolmen qui était dedans a été décrit par Gervais de Tilbury comme le sépulcre du géant Isoré, tué en combat singulier par Guillaume d'Orange. Dubreul parle d'un autre dolmen qui s'élevait encore de son temps sur le territoire de l'abbaye de Saint-Germain. Tout ce qu'il est permis de dire, c'est qu'à une certaine époque ou dans de certains cas, les habitants de ce pays-ci ont mis en terre les monuments qu'en d'autres temps ou pour des raisons différentes ils construisaient sur le sol.

Ce qui s'est passé à cet égard aux environs de Paris a eu lieu aussi en Normandie. Nous le savons par l'annonce récente de tumulus enfouis dont M. l'abbé Cochet a décrit le contenu, et par celle d'un dolmen trouvé sous terre à Neuvillette (Seine-Inférieure).

Enfin, j'ai sous les yeux une lettre de M. l'abbé André, notre correspondant pour le département de Vaucluse, qui nous informe qu'un dolmen enfoui sous le sol vient d'être découvert au bourg de Ménerbes. Plusieurs charretées d'ossements humains gisaient autour du

monument. Un grain de collier en jaspe et des couteaux en silex ont été recueillis parmi ces restes.

Voilà les faits dont j'ai cru devoir entretenir le Comité, quoique la plupart ne lui aient pas été communiqués directement; mais il était nécessaire de les grouper ainsi pour leur assurer la place qu'ils méritent d'occuper dans la science. Il est prouvé dès à présent qu'il existe pour l'époque antérieure aux Romains des sépultures enfouies qui ont été exécutées d'après les mêmes données que les sépultures apparentes. On aura désormais à chercher la raison sur laquelle repose la différence des deux rites. S'il est possible d'y parvenir, ce sera par des observations minutieuses et réitérées. Que nos honorables correspondants fassent donc appel à toute leur perspicacité lorsqu'ils seront appelés à étudier les monuments de l'une ou de l'autre espèce.

RAPPORT

AU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

SUR LE

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ POLYMATHIQUE DU MORBIHAN

(ANNÉES 1862 ET 1863)

TUMULUS DE TUMIAC. — FOUILLES DES TUMULUS DE CARNAC. FOUILLES DIVERSES.

(*Revue des Sociétés savantes*, 1865. — Bibliogr., nº 134.)

Les travaux d'archéologie imprimés dans le *Bulletin* de ces deux années sont ceux pour lesquels la Société a été couronnée aux concours des Sociétés savantes de 1862 et de 1864. M. le marquis de La Grange et M. Chabouillet en ont fait l'éloge dans des rapports lus en Sorbonne et publiés depuis à plusieurs reprises. Pour n'avoir point à revenir sur ce qui a été dit, et bien dit, je laisserai de côté les considérations générales, et je me renfermerai dans une analyse aussi étroite que possible.

Le cahier de 1862 a débuté par un rapport de M. Fouquet sur la découverte d'une grotte sépulcrale dans la butte de Tumiac en 1853. Cet ouvrage dormait depuis près de dix ans dans les archives de la Société. On l'a publié afin de rattacher la fouille de Tumiac aux autres fouilles dernièrement entreprises. Ce rappel était de toute justice. Le tumulus de Tumiac avait été exploré avec ce soin qui marquera une ère nouvelle dans l'étude des monuments de la Bretagne. D'ailleurs l'observation avait fourni en 1853 des faits qui viennent de se confirmer à Locmariaker et à Carnac. Enfin c'est l'admiration de l'habile archéologue suisse, M. de Bonstetten, à la vue des haches celtiques de Tumiac déposées au Musée de Vannes, qui paraît avoir provoqué la croisade scientifique entreprise par les Morbihanais dans ces dernières années.

Le mémoire de M. Fouquet se résume dans les points suivants :

1º La chambre visitée à Tumiac n'était pas précédée d'une allée couverte;

2º Deux des pierres qui composaient cette chambre présentaient

la gravure de traits bizarres auxquels il est impossible de ne point attribuer la valeur de caractères d'écriture, ou tout au moins de symboles;

3° Le sol de la chambre était couvert d'un détritus semblable au terreau qui résulte de la pourriture du bois. Dans cette couche ont été ramassés les débris d'un crâne humain qui n'avait pas subi l'action du feu; des grains de collier de jaspe en grand nombre; trente haches celtiques qui étaient séparées en deux groupes, la moitié en jade, l'autre moitié en trémolithe, les unes cassées, les autres entières.

Arrivons aux nouvelles fouilles. Elles ont commencé au mois de septembre 1862 par celle du mont Saint-Michel en Carnac. Cette première opération a donné lieu à quatre rapports, et ce n'est pas trop, vu l'importance du monument. Le mont Saint-Michel de Carnac mérite d'être appelé le *Roi des tumulus*. C'est un tertre factice de 10 mètres de haut (il en avait bien 15 autrefois), et de 115 de long à la base, sur son grand axe.

Le premier rapport est de M. René Galles, chargé par le préfet du Morbihan de reconnaître si la butte était pleine ou si elle recélait des chambres, car la question était controversée entre les savants. Un puits fut percé verticalement, à peu près dans le milieu du mont. On traversa tour à tour une enveloppe pierreuse, puis une couche de vase marine, qui était posée comme une calotte sur un noyau de pierraille amoncelée. A une profondeur de 6 mètres dans ce noyau on atteignit de plus grosses pierres que l'on regarda avec raison comme l'annonce d'une chambre. Effectivement en conduisant les recherches dans la direction horizontale on ne tarda pas à trouver cette chambre. Ses dimensions étaient loin de répondre à l'immensité du tertre. Elle n'a que 2 mètres de long sur 60 centimètres de large en moyenne. Trois de ses côtés sont murés par entassement de pierres posées l'une sur l'autre sans taille ni mortier; le côté de l'orient, par où l'on entra, avait seul une clôture de grosses pierres debout. Une autre grande pierre, qui s'est brisée sans s'effondrer, forme le plafond.

Une épaisse couche de matière pulvérulente garnissait le fond de la chambre. Là fut recueilli un riche butin consistant en haches celtiques de diverses sortes de pierre et de toutes les dimensions, en pendeloques et grains de collier de jaspe, en petites perles d'une substance qu'on a cru être de l'ivoire. Il est remarquable que les haches étaient plantées dans le terreau, le tranchant en l'air, et qu'elles semblaient avoir formé bordure autour de quelque chose de long qui aurait occupé le milieu de la chambre.

Il y avait un dallage de pierres plates qu'on a levées. Dessous s'est trouvée une nouvelle couche terreuse dans laquelle il y avait des charbons et des débris d'ossements.

Le second rapport est le compte rendu d'opérations chimiques exécutées par M. de Closmadeuc sur les ossements dont je viens de parler. L'analyse a démontré que ces os avaient subi l'action du feu. Faut-il pour cela s'empresser de conclure avec le savant praticien que la chambre sépulcrale de Carnac atteste chez le peuple qui l'a construite l'usage de brûler les morts? Je ne le pense pas. Maintes fois des corps brûlés et des corps non brûlés se sont rencontrés ensemble dans les sépultures gauloises avec l'apparence que c'est aux corps non brûlés qu'appartenait l'honneur de ces sépultures. Rien ne prouve qu'il n'en fut pas de même à Carnac, et que la forme dessinée par les haches sur le sol de la chambre n'était pas celle d'un cadavre qui se sera entièrement détruit par la décomposition naturelle.

Un troisième rapport, dont l'auteur est encore M. de Closmadeuc, concerne un réduit, qui fut découvert postérieurement, au fond de la chambre sépulcrale du mont Saint-Michel. Cet emplacement, très bas de plafond et sans profondeur, était, selon l'expression du rapporteur, « bourré par une mixture de terre, de charbon, de cendres et d'ossements calcinés. » Plusieurs pièces du squelette humain ont été reconnues et déterminées, malgré l'état de fractionnement des morceaux. Cette seconde visite a été pour M. de Closmadeuc l'occasion de constater que la combustion des corps n'avait pas eu lieu sur place.

Les résidus terreux de Tumiac et de Carnac ayant été soumis en dernier lieu au jugement de M. Malagutti, doyen de la Faculté des sciences de Rennes, cet examen a donné lieu à un quatrième rapport. Les conclusions de l'éminent chimiste sont qu'il a reconnu l'action du feu sur les matières ramassées à Carnac, tandis que celles de Tumiac présentaient l'indice d'une décomposition naturelle. Mais il faut noter que les expériences n'ont pas pu porter sur la poussière qui recouvrait le milieu de la chambre du mont Saint-Michel, cette poussière n'ayant pas été recueillie.

La campagne de 1862 s'était ouverte sous les auspices et par a libéralité du préfet du Morbihan. Grâce à ce généreux administrateur, les travaux continuèrent en 1863. C'est encore M. René Galles qui en a eu la direction. Les résultats ont été décrits par ce savant dans trois rapports dont je vais donner le sommaire :

1° *Tumulus de Kercado en Carnac.* — Il est de forme ronde, haut

de 3m,50 seulement, et portant 20 mètres de rayon. Il contenait une belle chambre de pierres debout, précédée d'une allée couverte. Le sol de la chambre et de l'allée était recouvert d'un mètre épais de terreau d'où l'on a retiré force poterie, du charbon, des ossements humains, deux haches celtiques, dont une toute petite en jade, de grossières pendeloques et des grains de collier en jaspe, des silex diversement taillés. Du désordre dans lequel se sont présentés les objets le rapporteur a cru pouvoir induire que la tombe avait été violée anciennement. Il a noté comme une chose digne de remarque la présence de la poterie, qui faisait absolument défaut à Carnac. Quant aux ossements, ils ont été livrés à M. de Closmadeuc qui a reconnu dans le nombre des os humains et des os d'oiseau. Ils lui ont paru avoir été brûlés, mais à un feu moins intense que ceux du mont Saint-Michel.

2° *Tumulus de Manné-er-r'hoëk à Locmariaker*. — C'est le frère du mont Saint-Michel de Carnac. Il a la même hauteur de 10 mètres, mais son grand axe n'est que de 100 mètres. Des cartes marines le désignent sous le nom de *Butte de César*. Cela n'a pas de rapport avec le nom breton, qui veut dire *Montagne de la fée*. On l'attaqua en y creusant un cratère central. La chambre ne fut rencontrée qu'à deux mètres en contre-bas de la base extérieure du tumulus, dans un trou par conséquent. La terre du sommet fournit des débris de vases romains et autres résidus funéraires du premier siècle de l'empire, datés par une série de monnaies qui vont de Tibère à Trajan. L'antiquité celtique ne se révéla qu'à près de sept mètres de profondeur par du charbon, des rondelles en terre cuite, et des tessons de poterie. Un entassement de grosses pierres annonça, de même qu'au mont Saint-Michel, la construction intérieure. Là s'est trouvée une dalle en granit, équarrie de main d'homme, qui, sur celle de ses faces qui regardait le sol, portait des caractères gravés en creux. C'est une écriture inconnue, dont l'élément principal paraît être la hache celtique emmanchée de toutes sortes de façons. Cela ne ressemble ni aux caractères dits *ogham*, qu'on a relevés sur divers monuments de l'Irlande, ni aux dessins de la chambre de Gavrinnis, ni à ceux des *pierres plates* de Locmariaker, signalés jadis par M. de Fréminville.

En continuant à déblayer tout droit dans le sens de cette pierre, on arriva à la chambre sépulcrale. Personne n'y avait jamais pénétré. Sur la poussière du fond on ne trouva pas autre chose que deux haches celtiques dont la plus grande, qui était en jade, avait sa pointe posée sur un annean plat ou cercle également de jade. Des pendeloques de jaspe accostaient les haches. Tous ces objets étaient dirigés suivant la diagonale de la chambre, dans l'orientation de sud-est à nord-ouest.

Il y avait un dallage sous lequel reposait un bien plus riche butin. Là furent trouvées séparées en deux groupes, d'une part cent et une haches de jade ou de trémolithe dont onze étaient brisées ; d'autre part, trois petites haches de silex, des grains de collier, des pendeloques et beaucoup de charbon. Ni dessous ni dessus le dallage il ne fut possible de recueillir la moindre parcelle de matière osseuse.

3° *Tumulus de Manné-Lud* — Il est encore de ceux qui atteignent les proportions d'une colline. Malgré son nom, qui veut dire en breton *Montagne de cendre*, il n'est pas fait de cendre, mais de vase marine. Depuis longtemps on connaissait sa chambre sépulcrale. Les touristes ne manquaient pas de la visiter. Un savant irlandais, M. Ferguson, qui y vint tout récemment, découvrit des signes ou caractères gravés sur les grosses pierres qui forment le plafond, et sur celles qui garnissent le couloir d'entrée.

M. Ferguson ayant exprimé le vœu que les derrières de la chambre fussent visités, M. Galles fit faire dans ce sens une tranchée à ciel ouvert. A cinq mètres du bord, on atteignit un alignement de pierres debout. Cela formait comme une enceinte curviligne. Treize pierres furent mises à nu : cinq d'entre elles étaient surmontées chacune d'une tête de cheval, réduite, bien entendu, à ses ossements. Plus loin s'est rencontré un cirque plus étroit de pierres plus grosses, et enfin un entassement de pierraille rougie par l'action d'un feu violent.

Pendant que M. Galles accomplissait ces fructueuses explorations, M. de Closmadeuc était appelé à donner son avis sur une trouvaille faite par un paysan dans la lande de Questembert. Il s'agissait d'un de ces dépôts d'objets de bronze, cassés ou défectueux, que les Gaulois réservaient pour la fonte. C'est ordinairement dans une grossière marmite de terre que les pièces de ce genre se trouvent réunies. Le dépôt de Questembert ne faisait point exception à cette règle.

M. de Closmadeuc a cité, comme terme de comparaison, une découverte semblable faite à Belle-Isle-en-Mer en 1820. Le parallèle est irréprochable, car ce sont, à peu de différences près, les mêmes objets qui se sont présentés de part et d'autre. Je ne trouve rien à redire qu'à deux des conclusions du rapport, qui me paraissent un peu précipitées.

Parce que de certaines lames en forme de raclette, qui se sont trouvées à Questembert, n'existaient pas dans le dépôt de Belle-Isle, le savant breton les répute uniques en leur genre.

Un peu plus loin, je trouve toute une doctrine sur un bracelet en forme de sangsue qui s'est rencontré, à Questembert et à Belle-Isle, à l'état d'une pièce creuse remplie par une substance noire. La substance noire serait la *cadmie*, sur le compte de laquelle les médecins grecs

et romains sont intarissables, quoiqu'ils n'aient pas dit au juste ce que c'était, et le bracelet en forme de sangsue serait l'étui consacré de la cadmie.

Pour le premier point, je renvoie M. de Closmadeuc aux *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*. Dans le volume de 1844, il pourra lire un rapport de M. Benjamin Fillon sur un amas de bronze gaulois découvert à Notre-Dame-d'Or, en Poitou. Une planche qui accompagne ce rapport lui montrera la figure de la raclette.

Quant au bracelet en forme de sangsue, il faisait aussi partie du dépôt de Notre-Dame-d'Or. Rien n'est plus commun que cet objet. On le trouve partout où la civilisation gauloise a laissé des traces. Tantôt il est en métal plein, tantôt creux, et, dans ce dernier cas, l'ordinaire est qu'on l'ait consolidé par un mastic ou un ciment coulé dans l'intérieur. Il est difficile d'attribuer un autre caractère à la substance qui remplissait le bracelet de Questembert. L'analyse chimique y a constaté 70 p. 100 de matière siliceuse.

Pendant que j'en suis aux critiques, je me permettrai d'éveiller les scrupules des savants morbihanais sur un mot qui doit être banni de notre langue, si respectable que puisse être la source d'où il dérive. Ils appellent une hache celtique un *celtæ*. Je me demande si c'est du latin. Il y a un mot latin *celtis* qui veut dire un ciseau de sculpteur, et je conçois qu'on ait assimilé la hache celtique à un ciseau de sculpteur; mais *celtis* ne fait *celtæ* à aucun de ses cas. S'est-on mépris d'abord en disant *celta* au lieu de *celtis?* Alors pourquoi la désinence du pluriel? J'ai remarqué que M. de Closmadeuc disait *celt*, et j'aime mieux cela; mais ne serait-il pas mieux encore de se conformer à l'usage du plus grand nombre des archéologues français, qui disent *hache celtique?*

Je confesserai encore que je vois avec une sorte d'effroi les conseils et l'exemple des savants irlandais menacer le Morbihan de l'invasion d'un nom nouveau par lequel ils prétendent désigner les chambres sépulcrales, allées couvertes, menhirs et autres ouvrages de ce genre. Ces monuments ne seront plus les *monuments celtiques*, mais bien les *monuments mégalithiques*. Passons sur le barbarisme; il est facile à corriger, et nos savants bretons le corrigeront certainement en disant *mégalolithiques*. Mais comment pourront-ils consentir à appeler *mégalolithiques*, c'est-à-dire *monuments en grandes pierres*, les chambres du mont Saint-Michel et du Manné-er-r'hoëk qui sont au contraire construites en petites pierres? Comment désigneront-ils les autres constructions, en matériaux moindres encore, qu'ils sont appelés à découvrir sous les petites tombelles, lorsqu'ils en viendront à

l'exploration de celles-ci? Je les vois d'ici forcés de créer une famille *microlithique* à côté de la famille *mégalolithique*. Et le résultat sera non seulement d'augmenter le nombre de ces mots étrangers, qui sont un embarras pour la langue, mais encore de substituer une notion obscure à une notion claire.

La notion obscure, c'est que les chambres sépulcrales sous de grands tumulus seraient les monuments de la sépulture d'une race d'hommes inconnue.

La notion claire, c'est que ces monuments ont la même origine que les tumulus les plus incontestablement gaulois, et cela par la raison que les tumulus reconnus comme gaulois par tout le monde, ceux d'où l'on exhume du bronze et du fer, contiennent les mêmes choses que les tumulus à chambre sépulcrale, c'est-à-dire des os brûlés, en compagnie d'autres os non brûlés, des traces de foyer éteint, des silex, des haches celtiques ou autres objets de pierre, de la grossière poterie en morceaux.

Le *Bulletin* de 1863 nous apprend une circonstance où la Société polymathique s'est montrée pleine de sagesse à l'égard des importations étrangères. M. de Caumont l'avait consultée sur une doctrine archéologique venue du Danemark, que voudraient nous imposer des personnes plus instruites de ce qu'on fait au loin que de ce qui se passe dans leur pays. Elle a répondu sensément que, de même que la doctrine danoise résultait d'observations faites en Danemark, la doctrine morbihanaise devait résulter d'observations faites en Morbihan, et que, dès à présent, elle osait affirmer que l'état des choses dans les deux pays n'était pas du tout le même. L'Irlande, par ses monuments, ressemble plus à la Bretagne que le Danemark. Que ce ne soit pas un motif pour que la Bretagne reçoive sans contrôle tout ce que lui offriront les savants irlandais.

RAPPORT

AU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

SUR LES

MEMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE

(3e LIVRAISON DU XXVe VOLUME)

NUMISMATIQUE GAULOISE

(*Revue des Sociétés savantes*, 1855. — Bibliogr., n° 137.)

Cent quarante pages de ce cahier, qui en compte cent soixante, sont occupées par un mémoire intitulé : *Essai sur la numismatique gauloise du Nord-Ouest de la France.* L'auteur est M. Lambert, conservateur de la bibliothèque de Bayeux, savant consciencieux, dont le nom restera attaché au travail qui se fait depuis quarante ans pour débrouiller le chaos de la numismatique gauloise. Son mémoire d'aujourd'hui est la continuation et le complément d'un autre, qu'il publia sous le même titre en 1844. Dans l'intervalle, il n'a pas cessé d'avoir l'œil ouvert sur les découvertes et publications nouvelles, il n'a négligé aucune occasion de s'instruire des types qui se sont produits, et toute sa réflexion s'est concentrée sur ces types, qui disent tant de choses que nous ne savons pas comprendre.

La science n'en est pas encore arrivée au point d'expliquer. Elle inventorie, et, pour le présent, c'est tout ce que l'on a le droit d'exiger d'elle. Il faut tenir pour un grand progrès qu'elle discerne les figures et jusqu'à un certain point, le style d'ornementation propre à chaque contrée. Par là est devenu possible le travail de classification.

Le titre choisi par M. Lambert ne dit pas tout ce qu'il y a dans son mémoire. Il ne s'est pas rigoureusement renfermé dans la numismatique du nord-ouest de la Gaule; il a touché aussi bien à celle du nord est, et même à celle du centre et du midi.

Dans un premier chapitre, il examine certains objets qui ont plus ou moins l'apparence de la monnaie, et qui sont considérés comme les espèces primitives des Gaulois.

Il passe ensuite aux espèces fabriquées sur le modèle des statères macédoniens, en les suivant dans leur dégénérescence et dans les types sans nombre qu'elles ont engendrés à mesure qu'elles se sont corrompues.

Dans un troisième chapitre, M. Lambert parle des monnaies imitées des types romains, famille à laquelle il rattache les espèces de Marseille.

La partie doctrinale du mémoire se termine par des considérations sur quelques symboles qui entrent dans la décoration des monnaies armoricaines.

Il y a ensuite l'explication de dix-neuf planches qui suivent le texte, sur lesquelles planches sont figurées cinq cent vingt-trois types différents.

Tout à la fin vient un tableau chronologique des découvertes de monnaies gauloises qui ont eu lieu, à la connaissance de l'auteur, dans la vaste région qui s'étend de l'embouchure de la Seine à celle de la Loire.

La classification de M. Lambert, aussi bien que ses considérations, ont fait naître dans mon esprit une infinité de doutes, dont je me bornerai à exprimer quelques-uns.

De ce que les monnaies de Marseille et des colonies de Marseille dans la Narbonnaise ont un trait commun, qui est la légende, avec les monnaies celtiques frappées à l'imitation des quinaires romains, était-ce une raison suffisante pour faire une seule catégorie des unes et des autres? Je ne le pense pas, car, par l'origine, par le type, par la frappe, les monnaies de Marseille sont quelque chose de tout à fait à part. Il faut qu'elles forment à elles seules une classe où elles ne peuvent souffrir aucune compagnie, sinon celle des monnaies coloniales et de quelques contrefaçons barbares qu'elles ont engendrées.

Est-ce aux temps reculés du monnayage gaulois, antérieurement à l'imitation des statères macédoniens, qu'il faut rapporter ces petites monnaies de potin, attribuées à la Belgique, dont l'effigie, qui paraît avoir été primitivement le taureau cornupète, ressemble à une sarigue, à cause de la longueur démesurée des jambes de derrière? Une si haute antiquité est bien difficile à admettre en présence de l'ensemble des monuments, surtout lorsqu'on voit les types de ces prétendues espèces primitives avoir leurs analogues sur des pièces que M. Lambert lui-même a classées parmi les dégénérescences du type grec.

Est-il légitime de placer également dans la classe des espèces primitives de la Gaule certaines pièces d'argent du travail le plus primitif, il faut en convenir, mais qui ont été fournies par une décou-

verte unique et dont le lieu est la vallée de l'Adour? Il me semble que la vallée de l'Adour est un pays frontière, sur lequel il faut s'attendre à trouver les vestiges des Ibères autant que ceux des Gaulois, et que la matière seule des pièces dont il s'agit serait un motif de la rapporter aux Ibères plutôt qu'aux Gaulois.

Faut-il revenir sur la sentence portée par M. Hucher, et par Duchalais avant M. Hucher, quand ces savants ont exclu de la série monétaire les rouelles de bronze et d'autre métal qu'une pure hypothèse avait érigées en espèces des temps antérieurs au monnayage? Je ne le pense pas, non plus que je ne trouve décisive la raison invoquée par M. Lambert contre M. Hucher. Cette raison est que la rouelle est figurée sur les monnaies du temps où les Gaulois eurent de la monnaie. La croix est figurée sur toutes les monnaies du moyen âge; en résulte-t-il que les petites croix en métal qui nous restent du moyen âge aient été de la monnaie? La rouelle était un symbole pour les Gaulois, comme la croix l'est pour nous. Ils l'ont représentée quelquefois sur la monnaie, ils l'ont surtout portée sur eux comme amulette. Ils lui ont donné toutes les dimensions jusqu'à vingt centimètres de diamètre et davantage. La rouelle se trouve dans les sépultures gauloises, d'où est toujours absente la monnaie, et jamais on n'en a déterré des piles ou des amas, comme c'est le cas des autres objets qui ont circulé à titre d'espèces.

Est-il permis d'attribuer aux Andécaves une monnaie qui porte la légende ANDOB? Je ne le pense pas, parce que Duchalais, qui avait l'œil fin, reconnaissait à cette pièce le style aquitain et que ANDOB annonce un tout autre nom que ANDEC.

Y-a-t-il quelque probabilité que des symboles égyptiens, tels que la nacelle isiaque et l'épervier, aient été figurés sur les monnaies gauloises? Non, car les Gaulois n'empruntèrent ni leurs mythes ni rien de leur religion aux peuples étrangers. S'ils ont eu des légendes qui ressemblaient à celles des Grecs, c'est à cause de la communauté d'origine qu'ils avaient avec les Grecs. Ils n'ont rien eu de commun avec les Égyptiens, qui étaient une race à part, sans affinité connue. L'opinion de Tacite, invoquée par M. Lambert, que le culte d'Isis régnait de son temps dans la Forêt-Noire, ne peut être que le résultat d'une équivoque. Enfin la nacelle isiaque est surmontée d'une chapelle et terminée à ses extrémités par des têtes de bélier, tandis que le vaisseau des monnaies gauloises, que M. Lambert assimile à cette nacelle, est surmonté d'un mât et décoré à ses extrémités de têtes de cheval. La figure du prétendu épervier n'est pas davantage égyptienne : c'est un corbeau plutôt qu'un épervier.

Les enseignes appelées les Immobiles, que les Gaulois Insubres, au dire de Polybe, conservaient dans le sanctuaire de leur Minerve, avaient-elles la forme d'un *peplum?* Non seulement aucun mot du texte ne le dit, mais, au contraire, la manière dont l'historien s'exprime donne à entendre quelque chose de tout différent; car voici ses paroles : « Ayant réuni ensemble, à cette fin, toutes leurs enseignes, jusque-là qu'ils avaient enlevé du temple de Minerve celles d'or, appelées d'un nom qui voulait dire qu'elles ne devaient pas être remuées, etc. [1] » Et j'induirais plutôt de ces termes qu'il s'agit d'enseignes figurées en manière d'animaux, comme on en voit dans les trophées de l'arc d'Orange.

C'est assez de critiques. Il est trop naturel d'y prêter le flanc lorsqu'on s'exerce sur une matière si neuve. L'ouvrage de M. Lambert vaut par le nombre des renseignements qu'il renferme. Quelques objections qu'on fasse à la doctrine, le chiffre de cinq cent vingt-trois types monétaires, réunis d'une manière si commode pour l'étude, recommande assez l'auteur à la reconnaissance du public.

---

1. Συναθροίσαντες οὖν ἁπάσας ἐπὶ ταὐτον, καὶ τὰς χρυσᾶς σημαίας τὰς ἀκινήτους λεγομενας καθελόντες ἐκ τοῦ τῆς Ἀθηνᾶς ἱεροῦ, κ. τ. λ. (Lib. II, cap. XXXII.)

RAPPORT

AU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

SUR LE

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ POLYMATHIQUE DU MORBIHAN

(ANNÉE 1864 ET 1er TRIMESTRE DE 1865)

FOUILLES DES TUMULUS DE MANNÉ-LUD, DE MOUSTOIR, DE KERGONFALS, ETC.
— LANDE DE LANVEAUX. —
OBJETS DE PROVENANCE ORIENTALE DANS LES TUMULUS.

(*Revue des Sociétés savantes*, 1866. — Bibliogr., n° 139.)

L'ardeur de la Société morbihanaise s'accroît en raison des utiles résultats qu'elle produit. MM. Closmadeuc, Fouquet et Galles, à peine revenus d'une expédition, se préparent pour une autre, et tous les monuments celtiques de l'arrondissement de Vannes, successivement attaqués, sont forcés de dire le secret de ce qu'ils recèlent. Les esprits bouillonnent et, comme dit Montaigne, les imaginations s'élancent. Les idées naissent, se heurtent, et sont abondonnées presque aussitôt qu'émises; mais le talent d'observation se perfectionne, et chaque recherche nouvelle est mieux faite que celle qui l'a précédée.

Le dernier volume dont j'ai eu l'honneur de rendre compte au Comité nous avait laissés sur la fouille du Manné-Lud, commencée par M. Galles.

Il est à propos de rappeler que ce tumulus est allongé; qu'il mesure 80 mètres sur son grand axe; qu'il se termine à son extrémité ouest par une allée couverte, depuis longtemps visitée et vidée; que M. Galles porta ses recherches à l'extrémité opposée, c'est-à-dire du côté de l'est; qu'il ne tarda pas à découvrir deux rangées successives de pierres debout, chacune des pierres de la seconde rangée supportant un crâne de cheval.

La tranchée, poursuivie dans le sens du grand axe, fit rencontrer un entassement de pierraille ou tumulus intérieur, qui occupait le centre de la colline factice. Il avait 10 mètres de rayon à la base, et en hauteur 2m,60. Il fut ouvert. On trouva qu'une cellule, semblable à une grande fosse sépulcrale, était pratiquée au milieu et recouverte

d'une toiture en pierres plates qu'on avait fait mordre l'une sur l'autre.

Ce caveau était dirigé du sud au nord. Le fond était garni d'une couche de terreau sur laquelle apparurent des ossements humains posés obliquement. On reconnut d'abord les débris de deux têtes, et plus tard d'autres pièces doubles, qui forcèrent de conclure que deux corps avaient été déposés ensemble. D'ailleurs un de ces corps avait subi l'action du feu, et l'autre non.

Dans le milieu de la fosse, que la position des deux corps avait laissé libre, était un petit tas de charbon accompagné d'autres os complètement calcinés. Un couteau de pierre, des éclats de silex pyromaque et des morceaux de poterie grossière, sont l'unique butin ramassé dans le terreau. Un dallage de pierre, qu'on leva, recouvrait une légère couche de terre et les détritus parfaitement reconnaissables d'un plancher de bois. La roche naturelle était dessous. Il fut reconnu, non seulement en cet endroit, mais dans toute la longueur du Manné-Lud, qu'avant de commencer aucune construction, le sol naturel avait été dénudé et nivelé.

L'opération se termina par une recherche sous le dallage du dolmen situé à l'ouest. Le sol de la chambre sépulcrale était pavé d'une seule pierre. Elle posait sur le roc, mais dans celui-ci avait été pratiqué un trou en forme de poche, d'où l'on retira de la terre des éclats de silex, des têts de pots cassés, une rondelle en terre cuite et une perle de jaspe.

Afin de réunir sous un seul chef toutes les découvertes de M. Galles, je résumerai sur le champ, et sans m'astreindre à l'ordre chronologique, les fouilles conduites par ce savant à Moustoir-Cornac et à Kergonfals.

Le tumulus appelé du nom significatif de *Moustoir* (moutier, église), entre Cornac et Auray, est de 5 mètres plus long que le Manné-Lud; il a 85 mètres au lieu de 80; encore suppose-t-on avec assez de vraisemblance qu'il a été rogné du côté de l'est. Un menhir se dresse sur la cime à cette extrémité. De mémoire d'homme, une pierre semblable a existé à l'autre bout du tertre.

Cette colline artificielle, coupée d'abord par le milieu, laissa voir un noyau de pierraille à travers lequel on exécuta une tranchée longitudinale, en fouillant à la fois dans le sens du couchant et dans le sens du levant.

A l'ouest, la fin du noyau se montra à peu près aux trois quarts de la butte. Dès lors on n'eut plus affaire qu'à un sol compact, formé de la vase des marais voisins. Là fut rencontrée une chambre en grosses

pierres, dont le plafond s'était effondré. La couche de terreau qui, suivant l'ordinaire, recouvrait le fond, a fourni un assez riche butin, savoir :

1° Trois gâteaux de débris osseux disposés en long dans le milieu de la chambre ;

2° Cinq vases, dont deux entiers, et remarquables chacun à un point de vue différent, l'un par la finesse de son travail, l'autre par sa forme, qui est celle d'une coupe en terre rouge, affectée à usage de lampe ou d'encensoir ;

3° Une boule percée en calcaire tendre ;

4° Une perle en serpentine ayant la forme d'une olive ;

5° Quatre couteaux en silex ;

6° Une petite hache en serpentine, percée d'un trou vers la pointe. Elle a subi l'action du feu.

Il n'y avait pas de galerie en avant de la chambre, et le tertre fut percé jusqu'au bout sans fournir autre chose.

Dans la direction de l'est, en un point que l'on suppose avoir été primitivement le milieu du tumulus, le noyau présentait un vide circonscrit par un petit cercle de pierres. Là gisaient des ossements calcinés d'animaux entre les débris d'une grande jatte brisée.

En continuant la tranchée dans la même direction, on recueillit plusieurs dents de cheval, puis on atteignit une nouvelle chambre sépulcrale de la forme la plus singulière. Son plan était celui d'une hache qui aurait eu son tranchant profilé sous un angle obtus. La partie large était seule couverte. Il n'y avait dedans que quelques vestiges d'ossements avec des débris de poteries et un silex taillé.

A 5 mètres de cette chambre fut trouvée une cellule ronde construite en forme de dôme au moyen de pierres plates. On l'avait enveloppée d'une épaisse couche de vase marine pour en assurer la solidité. Il n'y avait rien dans l'intérieur qu'une terre humide et grasse, où l'on reconnut à l'analyse la présence de beaucoup de phosphate de chaux.

Le noyau de pierraille, au-dessus de cette cellule, prenait la forme conique et s'élevait jusque sous le pied du menhir, dont, en commençant, j'ai signalé la présence à l'extrémité orientale de la butte, et c'est par ce tumulus intérieur que finissait brusquement la construction.

Kergonfals, nous dit M. Galles, signifie *lieu des faux souvenirs*. C'est le nom d'un tumulus de la commune de Bignan, qui se présentait sous la forme d'une calotte sphérique, haut de 3m,50, large de 31 mètres. Il recélait une allée couverte, inclinée, suivant un angle très aigu, sur la chambre à laquelle elle conduisait. Ce n'était pas la

seule singularité de cette allée. En deux endroits de son parcours elle était obstruée par un mur transversal en pierres sèches. On ramassa entre les deux cloisons un ossement, de la poterie, du charbon et un vase en forme de coupe façonné à la main. Cette pièce était intacte. Elle avait été posée soigneusement contre la seconde cloison, l'orifice se présentant presque dans une attitude verticale.

La chambre était orientée du nord-ouest au sud-est. La couche de terre qui en recouvrait le fond fournit les restes peu considérables de deux corps qui avaient été posés obliquement devant les deux angles antérieurs de la pièce. On ramassa à l'entour deux couteaux en silex et trois haches en grès d'un travail tout à fait primitif.

La totalité du dolmen était enveloppée d'un noyau de pierraille, par-dessus lequel avait été étendue et battue une épaisse couche de terre.

Ce sont là les faits observés et consignés par M. Galles. Voici ce que nous apprend M. Closmadeuc.

Ayant fait dénuder des pierres dont on voyait percer quelque chose au sommet d'un tumulus du village de Crubelz, dans la commune de Belz, ce savant reconnut la table en trois pièces d'un dolmen dont le flanc fut ensuite découvert. La construction était non pas en pierres debout, mais en gros quartiers posés l'un sur l'autre sans maçonnerie. La hauteur des parois, qui était de 3^{m},30, fut notée comme exceptionnelle. Il n'y avait pas d'allée antérieure. Le dedans était rempli de terre et de sable jusqu'au plafond, probablement par suite de glissements qui avaient eu lieu par les fentes du plafond, car des briques et de la poterie romaines furent trouvées dans les couches supérieures.

En descendant davantage, la terre plus compacte contenait des morceaux de poterie, des éclats de silex et une pointe de flèche taillée dans la même substance. Plus bas encore on voyait une véritable couche de terreau. Une dernière couche de terre brûlée fut trouvée entre le dallage de la chambre et le roc.

Dans la paroi du fond de la chambre étaient engagés quatre gros morceaux de granit, aplatis, creusés régulièrement en ovale et polis. L'une de ces auges avait subi visiblement l'action d'un feu intense.

Le plus curieux de cette fouille fut une sorte de récipient en forme de ruche, qui fut trouvé à 1 mètre plus loin que le chevet de la chambre. Ce petit dôme avait été modelé avec de la terre rouge mêlée de charbon. Il était haut de 0^{m},35, large de 0^{m},50 à la base, et percé à son sommet d'une ouverture qui était recouverte par une pierre plate. Au fond s'adaptait un conduit sans issue, de 0^{m},50 de long, fabriqué avec la même substance. Tout cela contenait une terre extrêmement fine, humide et grasse, mêlée de charbon et d'un peu de

poterie. L'analyse chimique constata la présence d'une quantité notable de phosphate de chaux dans cette terre, ainsi que dans le terreau ramassé au fond de la chambre.

M. Closmadeuc a aussi recueilli une légende intéressante sur le tumulus de Crubelz. On assurait que pendant l'orage il s'ouvrait et laissait voir à la lueur des éclairs deux personnages agenouillés devant des bassins remplis jusqu'au bord de pièces d'or et de pierreries.

C'est à une légende d'un caractère tout différent que doit son nom un second tumulus fouillé, sinon par les soins, du moins sous les yeux de M. Closmadeuc. Il s'appelle *Mannè boker noz* (Butte du hurleur de nuit). Il est situé dans la presqu'île de Quiberon, et classé depuis longtemps parmi les monuments celtiques à cause d'un dolmen dont il est surmonté; mais on n'avait pas encore jugé digne de remarque une bosse de peu de saillie qui se rattachait à un point de sa circonférence. L'éveil fut donné par des carriers qui, en cherchant de la pierre de ce côté, mirent à découvert une cellule en forme de cercueil que recouvrait une longue dalle soulevée par eux. Cette fosse, formée de pierres debout, avait seulement $1^{m},12$ de long sur $0^{m},40$ à $0^{m},52$ de large. Il y avait dedans une urne de terre, grossièrement façonnée à la main, et le squelette d'un adulte d'assez grande taille, qu'on n'avait pu faire tenir là qu'en le couchant sur le flanc, les jambes pliées et les genoux relevés à la hauteur de l'estomac.

M. Closmadeuc fait remarquer que les antiquaires anglais et écossais ont décrit des sépultures pareilles, qu'ils appellent *stonecoffins* (coffres de pierre). On n'est pas d'accord sur leur âge. Les uns les rejettent dans les temps les plus éloignés, les autres leur assignent pour date les premiers siècles de notre ère. Celle de Quiberon a fourni un indice qui pourra contribuer plus tard à la solution du problème.

Le crâne du squelette, extrêmement prolongé en arrière, ou, comme on dit, dolichocéphale, a été soumis à l'examen de la Société anthropologique de Paris. Il a été déclaré le plus dolichocéphale qui ait encore été trouvé en France, appartenant par conséquent à un homme de race inférieure, telle qu'on peut se figurer la population qui occupait le sol avant l'arrivée des Indo-Européens.

Ce jugement est celui qui a été exprimé par M. Broca, secrétaire général de la Société d'anthropologie. En l'enregistrant, j'en retranche une conclusion qu'on y a jointe et qui me paraît excessive. C'est que la sépulture où un pareil crâne s'est trouvé, remonterait à cette époque reculée au delà de toutes les supputations chronologiques, qu'on appelle l'*âge de pierre*.

Je dirai d'abord qu'on me paraît faire un grand abus de cette locution, *âge de pierre*. Si l'on entend par là l'époque où les hommes ne connaissaient pas l'usage des métaux, il faudrait y regarder à deux fois avant de rapporter à l'âge de pierre toute sépulture qui fournit exclusivement des objets de pierre ou d'argile sans cuisson. Une convenance quelconque peut avoir fait que, dans des temps où l'usage des métaux, ainsi que de la poterie tournée et cuite était connu, on n'ait cru devoir déposer dans les tombeaux que des objets d'une industrie tout à fait primitive. Et cela n'est pas une pure hypothèse; c'est un fait qui est mis hors de doute par les fouilles de tumulus exécutées dans la totalité de la France depuis une dizaine d'années, c'est-à-dire depuis qu'on procède à ces fouilles avec méthode.

Or, si l'âge de la pierre n'est pas infailliblement annoncé par la nature des objets déposés autour du mort, le sera-t-il davantage par la conformation physique que présente le mort lui-même? Je ne le pense pas. Il est incontestable que des hommes de races bien différentes ont habité simultanément notre territoire, même dans les temps historiques, et quand on parviendrait à établir que les dolichocéphales aborigènes furent exterminés par les Gaulois, il resterait toujours la supposition possible que des hommes ainsi conformés ont pu venir terminer leurs jours en Gaule et sous le régime pleinement gaulois, soit à titre d'étrangers, soit dans la condition de captifs ou d'esclaves.

La fin de tout ceci est qu'il ne faut pas se hâter de conclure. C'est un conseil que je ne suis pas le premier à donner à la Société polymathique. Elle l'a déjà reçu de M. Fouquet, l'année dernière son président, duquel il me reste à résumer les recherches.

Laissant à ses collègues le soin d'éventrer les tumulus qui ont l'apparence de montagnes, M. Fouquet s'est attaché à l'étude de monuments plus humbles. L'immense lande de Lanveaux lui a fourni matière à de très intéressantes observations.

D'abord ce sont des tumulus d'un très petit relief, qu'il a fouillé pour en voir la conformation intérieure.

Dans l'un était une cellule de 1 mètre en tout sens, orientée du sud au nord, couverte au moyen de trois dalles. Deux pierres debout, qui formaient l'une des extrémités, étaient écartées de $0^m,20$, et leur intervalle soigneusement bouché d'argile. Un petit murger formait le coude devant cette entrée, qu'il avait pour objet de protéger.

Dans un autre, la cellule était en fer à cheval, et les moellons de granit qui la formaient, maçonnés avec de la terre glaise mêlée de parcelles de charbon. L'ouverture était au nord, bouchée aussi avec

de la terre glaise; et, au lieu du mur de pierraille qui précédait l'entrée du premier tumulus, il n'y avait ici qu'un dallage.

Trois autres tumulus, sondés plutôt que fouillés, n'ont laissé voir que des pierres amoncelées sans aucune forme de construction.

Nul ossement d'homme ou d'animal, nul objet d'industrie n'a été fourni par ces fouilles; ce qui n'empêche pas les monuments qui en ont été l'objet d'être des tombeaux. M. Fouquet établit ce point d'une façon péremptoire, et j'ajoute, pour ma part, que ces tombeaux nous représentent en petit les montagnes factices qui recèlent dans leur sein des chambres sépulcrales et des allées couvertes.

De plus, je rappelle au Comité que M. de Morley nous signalait l'année dernière des monuments tout à fait semblables, explorés par lui aux environs de Brumath (Bas-Rhin).

Sur la lande de Lanvaux il y a, indépendamment des tumulus, une colline naturelle, qui est couronnée par une roche à cuvettes, et sur les versants de laquelle sont plantés des menhirs, dont la position fait juger qu'ils faisaient partie autrefois de plusieurs cercles concentriques descendant du sommet à la base du mont. Ce lieu est appelé *butte du Brétin*, et les philologues bretons donnent au mot *Brétin* le sens de *butte roide*.

Il faut dire que depuis nombre d'années, M. Fouquet revendique une place en archéologie pour de certaines roches ou blocs de pierre, dans lesquels ont été creusés de main d'homme des trous en forme d'écuelles ou de cuvettes. Ce seraient là, au dire du savant breton, les autels de la religion gauloise. Que ce soit cela ou autre chose, il n'est possible de contester ni l'existence de ces monuments (il y en a dans toutes les régions de la France), ni leur destination religieuse. L'idée de M. Fouquet, à la vue du Brétin, fut de chercher quel rapport il pouvait y avoir entre le rocher à cuvettes du sommet et les menhirs encore debout sur les versants. Il fouilla autour de cinq de ces menhirs, et, au pied de chacun, du côté qui regardait la cime du mont, il trouva soit un dallage en grandes pierres, soit un amas de pierraille rougie par le feu, soit un murger formant enclos, et toujours l'accompagnement d'une terre humide et grasse où l'analyse chimique a révélé la présence de matières animales. L'épreuve parut suffisante au savant breton. Il regarda le Brétin comme un temple dans lequel avaient eu lieu des inhumations, et telle est la conclusion qu'il cherche à établir dans son mémoire.

Je ne contesterai pas sur ce point la doctrine de M. Fouquet. J'y suis d'autant moins disposé, que tout récemment j'ai eu connaissance d'un fait qui la confirme. C'est à Fondremand, dans la Haute-Saône.

Fondremand doit son nom à une source de la force d'une rivière, qui est appelée dans les anciens titres *Fons romanus*. Ce cours d'eau sort de dessous une petite montagne qui est faite absolument comme un tumulus. Là apparaissent, depuis le bas jusqu'en haut, des enceintes concentriques, bien mutilées au pied du mont, mais presque intactes quand on approche du sommet. Des empilements continus de pierres plates, fournies par la dalle nacrée (c'est la pierre qui affleure le sol de la contrée), produisent à Fondremand les cercles qu'on a formés, sur le Brétin, au moyen de blocs de granit distancés. La roche naturelle, qui est la chose vers laquelle convergent toutes les constructions de la montagne bretonne, est remplacée à la cime de la montagne franc-comtoise par plusieurs massifs carrés, beaucoup plus hautsque la stature humaine, et construits avec les mêmes matériaux que les enceintes circulaires. A ces différences près, qui ont été commandées par la nature des lieux, l'analogie des deux monuments est incontestable; mais un trait achève la ressemblance : c'est que, lorsqu'on a labouré à la place où étaient autrefois les enceintes inférieures du temple de Fondremand, on a trouvé des os.

M. Fouquet me semble donc parfaitement autorisé à dire que les Gaulois enterraient dans leurs temples ; seulement avant d'assimiler, comme il a fait, ce mode de sépulture à celui des chrétiens, peuplant de morts leurs églises, je crois qu'il sera bon d'attendre qu'on ait vérifié, par de nouveaux exemples, si les os trouvés dans les enceintes sacrées des Gaulois sont bien des os d'hommes. L'idée peut venir, en effet, que l'on ait inhumé de la sorte les bêtes immolées dans les sacrifices.

Malgré la longueur de ce rapport, je toucherai encore un point où m'amène le jugement porté par un naturaliste éminent sur l'origine des ustensiles de pierre qu'on retire des tumulus.

Des scrupules s'étant élevés dans la Société polymathique relativement à l'authenticité du jade, dont on disait qu'étaient faits plusieurs de ces objets, divers échantillons de haches et de pendeloques furent envoyés à M. Damour, afin que ce savant en dît son opinion. Le jade est une substance qui ne se trouve que dans les montagnes du Thibet; par conséquent, des objets de jade, en quelque lieu qu'il se rencontrent, proviennent de la haute Asie, qu'ils en aient été apportés tout travaillés ou seulement à l'état brut.

Voici le résultat de l'examen accompagné d'analyses chimiques auquel M. Damour s'est livré.

Les grandes haches qu'on avait cru être en jade, sont en fibrolite, minéral infusible dont les gisements connus existent aux États-Unis

d'Amérique, en Finlande, dans le Tyrol, et, en France, dans le département de la Haute-Loire. C'est avec la fibrolite française qu'a paru avoir le plus de ressemblance l'échantillon examiné.

Deux petites haches, au contraire, représentent incontestablement deux espèces de la substance appelée *jade :* l'une est en jadéite, l'autre en jade néphritique. L'origine orientale de toutes les deux ne saurait être révoquée en doute.

Deux grains de colliers sont des turquoises, essentiellement différentes de celles que nous tirons d'Allemagne, et conformes de tout points aux turquoises orientales que nous envoie la Perse.

Ainsi la provenance asiatique d'objets trouvés sous les dolmens est un fait désormais acquis à la science, et cela ne vient pas mal à point, vu l'état de défaillance où est tombée la foi des savants bretons relativement aux antiques monuments de leur pays. Ce pour quoi leurs devanciers auraient subi mort et martyre, ils n'y veulent plus croire. Pour eux les dolmens, les menhirs, les tumulus ne sont plus l'ouvrage des Gaulois.

Hâtons-nous de dire qu'il n'y a rien d'alarmant à cela. En matière d'érudition, mieux vaut ne pas croire que croire superstitieusement. Le doute est l'acheminement à la science. Mais il ne faut pas embrasser le paradoxe à la place de ce qu'on juge n'être qu'une erreur accréditée. Toute nouveauté qui se produit, en archéologie comme en tout autre matière, n'est pas bonne à prendre. Paris, en ce genre, envoie aux départements des choses aussi peu louables que tant de modes auxquels on ferait bien de ne pas se soumettre. Je pense à la doctrine épousée par les Bretons (non pas par M. Fouquet cependant), qu'une nation maritime, antérieure aux Gaulois, vint du nord peupler notre pays par les côtes, et que c'est par la main de ces hommes, dont il faut renoncer à savoir jamais le nom, que furent plantées les grandes pierres et amoncelés les tumulus. Qu'est cela, sinon une visée des antiquaires danois et norwégiens, raisonnant à leur point de vue sur nos origines? Les arguments se présentent en foule pour combattre un pareil système. Est-ce que la ligne non interrompue de dolmens et de tumulus, qui règne depuis le centre de l'Asie jusqu'à la pointe du Finistère, ne marque pas l'itinéraire de la race par qui ces monuments ont été élevés? Est-ce que des dolmens aussi primitifs par leur construction que ceux qu'on explore depuis quelques années dans le Morbihan, n'ont pas rendu des objets en métal reconnus par tout le monde pour des ouvrages gaulois? Est-ce que nous ne possédons pas à notre musée des Thermes la dépouille d'un des grands tumulus bretons, celui de Carnoët, dans lequel gisaient ensemble des haches

de pierre, des pointes de flèche en silex, une lance et une épée de bronze, des bracelets d'or et d'argent? Est-ce que les livres les plus répandus, l'Histoire de France de M. Michelet, celle de M. Henri Martin, ne contiennent pas la preuve du rôle perpétuel que la pierre a joué chez les peuples celtiques, et comme talisman, et comme symbole, et comme terme de comparaison dans la poésie aussi bien que dans le langage? Quand à tous ces indices se joint la certitude que des objets d'origine asiatique ont été mis dans les dolmens, il ne me semble guère possible de ne pas admettre que les dolmens soient l'ouvrage du peuple qui apporta sur notre territoire la langue et les idées d'une partie de l'antique Asie.

Voilà ce que j'avais à soumettre aux réflexions d'une compagnie intelligente, qui travaille et qui a déjà réussi à affermir sur plus d'un point les données de la science.

RAPPORT

AU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

SUR UN ENVOI MANUSCRIT DE M. AUBERTIN, INTITULÉ :

ÉTUDE SUR UN DISQUE EN SERPENTINE VERTE

trouvé à Volnay, arrondissement et canton de Beaune (Côte-d'Or).

(*Revue des Sociétés savantes*, 1866. — Bibliogr., n° 140.)

J'appellerai *anneau* ce que M. Aubertin appelle *disque*, et je vais dire pourquoi :

Discus en latin, de même que δίσκος en grec, signifie un palet, une assiette, un cadran, une cymbale, en un mot tout objet rond à surface pleine et plate. *Disque* a le même sens en français, au propre aussi bien que dans toutes ses acceptions plus ou moins détournées. C'est toujours une chose qui, réellement ou par l'apparence, se présente sous la forme d'un rond plein. Or la pièce trouvée à Volnay est un rond évidé, un rond qui ressemble, non pas à la face apparente du soleil, justement appelée par les poètes le *disque du soleil*, mais un rond qui est comme le cercle lumineux qu'on aperçoit, au télescope, autour de la planète Saturne, et qu'on appelle l'*anneau de Saturne*. Nommons donc anneau l'objet en question. S'il importe de conserver la propriété des termes, c'est lorsqu'il s'agit de créer une dénomination scientifique. M. Aubertin, j'en suis sûr, consentira au changement que je propose, d'autant plus volontiers que ce n'est pas lui qui a imaginé d'appeler disque un rond évidé. Il n'a fait que se conformer à un exemple autorisé par des savants de Paris. Tout en reconnaissant l'impropriété de l'expression, il se sera incliné devant l'usage. Mais, Dieu merci, l'usage n'est point encore consacré, et, le fût-il, il faudrait en revenir.

Cet anneau donc est en serpentine d'un très beau poli, tranchant sur ses bords, d'un diamètre total de $0^m,10$, qui se réduit à $0^m,05$ dans la partie évidée, de sorte que la largeur du cercle est de $0^m,025$.

Le village de Volnay, où il a été trouvé, s'est appelé *Volenaium*,

nom analogue, selon M. Aubertin, à celui de Beaune, *Belna*, et dans lequel figurerait comme radical le nom du dieu Bélénus. Cette étymologie, donnée au commencement du mémoire, prépare le lecteur à une conjecture qui viendra plus loin, savoir, que l'anneau de Volnay est l'équivalent de la rouelle gauloise en bronze, équivalente elle-même du κύκλος μαντικός, ou roue fatidique du trépied d'Apollon Pythien, lequel Apollon ne fut pas autre chose que le Bélénus des Gaulois.

Il y a longtemps que la rouelle gauloise a été assimilée, et avec raison, je crois, à la roue fatidique de Delphes; mais je ne sais pas si le même rapprochement peut se faire d'une manière légitime à l'égard de l'anneau de pierre, car celui-ci n'a pas de rayons, et manque, par conséquent, du trait qui caractérise les rouelles et roues.

D'autre part, je ne puis reconnaître ni dans *Volenaium* ou *Bolenaium*, qui a fait Volnay, ni dans *Belna*, qui a fait *Beaune*, la présence du nom de Bélénus. La raison en est que dans *Belenus*, la syllabe *le* était longue et fortement accentuée; que, par conséquent, elle n'a pas dû se perdre dans le dérivé français. Le latin *Belenus* a produit *Belin* et *Blin*, où l'on voit que s'est maintenue la syllabe forte du primitif; et il en est de même pour le composé *Beleniacum*, qui a fait *Belignat*, *Beligneux*, *Beligny*, *Bligny*. *Volnay*, manquant à ce principe, n'a pas le droit de revendiquer le dieu Bélénus pour parrain; et puisse-t-il ressortir de cette simple remarque que la présence des mêmes lettres dans deux mots ne suffit pas pour en conclure qu'ils dérivent l'un de l'autre!

Pour les deux motifs que je viens d'expliquer, je crois que le mieux est d'attendre encore avant de se prononcer sur la destination des anneaux de pierre. Je dis les anneaux de pierre, parce que plusieurs pièces de ce genre ont été déjà signalées. M. Aubertin le savait. Il a eu l'idée louable de s'enquérir, afin de dresser l'inventaire de ceux dont l'existence a été signalée. Je rapporte textuellement le résultat de cette information.

« M. le docteur Marchand, directeur du cabinet d'histoire naturelle de Dijon, en possède un qui offre beaucoup d'analogie avec celui de Volnay, sous le rapport des dimensions; seulement, il n'est pas en serpentine. Comme le nôtre, il a été trouvé dans un puits à Ruffey-lez-Échirey, près de Dijon, en 1848.

« Il en existe au musée d'Avranches deux, dont l'un a été découvert au Mont-Saint-Michel. M. Laisné, président de la Société archéologique d'Avranches, l'avait apporté au congrès des délégués à la Sorbonne, le 22 avril de cette année (1865). Après examen, suivi de discussion, personne n'a rien conclu.

« M. Boucher de Perthes a bien voulu m'informer qu'il en conserve un, trouvé aux environs d'Amiens. D'après la description de M. de Perthes, cet instrument, qui n'est ni poli ni tranchant, remonterait au premier âge de la pierre.

« Le musée gallo-romain de Saint-Germain-en-Laye en a deux, qui viennent de Torent. L'un est rond et l'autre ovale.

« Un autre a été trouvé dans la lande de Beauvoir.

« M. Zæppfell, de Colmar, en a rencontré un à Herlisheim.

« Le tumulus de Mané-er-Hroek, en Bretagne, en a fourni un.

« Enfin celui qu'on peut voir au Musée de Lyon a été apporté du Mexique.

« Je dois la plus grande partie de ces renseignements à l'obligeance de M. Alexandre Bertrand. M. le docteur Marchand vient de livrer à l'impression une publication intéressante, où les lieux de découverte des divers disques connus en France, leur matière, leurs dimensions, ainsi que l'indication des musées ou collections particulières où on peut les consulter, sont relatés avec une exactitude scrupuleuse. »

Tels sont les utiles renseignements recueillis par M. Aubertin.

Je me permettrai d'y ajouter la mention de six autres anneaux en serpentine, qui furent trouvés en 1828 dans une même sépulture enfouie à un mètre sous terre, près de Mezidon (Calvados). Il y en avait trois grands et trois petits. Les trois grands étaient sous la tête du mort, et les trois petits sous ses pieds. C'est M. de Caumont qui a consigné ce fait dans le premier volume (p. 155) de son *Cours d'antiquités monumentales*. Je ne doute pas que d'autres ouvrages ne contiennent l'indication d'objets semblables.

Il me reste à parler des conjectures de notre correspondant sur l'âge de son anneau.

Il le rapporte à l'industrie du *second âge de pierre*, « à cette époque relativement moderne, si on la compare à celle qui n'a produit que des instruments peu ou pas travaillés. »

J'irais loin avec ce qu'on appelle l'*âge de pierre* si je disais tout ce que j'en pense. La mesure de ce rapport m'oblige à me renfermer dans quelques observations seulement.

Un docte antiquaire danois, excellent observateur, et d'une expérience consommée par la quantité de fouilles auxquelles il a présidé, M. Worsae, a établi, d'après les dépôts d'objets trouvés dans les sépultures de son pays, que l'antiquité s'y révèle par trois périodes successives, à chacune desquelles appartient respectivement l'industrie de la pierre, celle du bronze et celle du fer. Depuis quelques années, cette distinction si commode a été transportée chez nous.

Elle y a fait fortune; il n'y a plus un mémoire, plus une nouvelle concernant nos antiquités antérieures à la domination romaine, où ne reviennent les expressions : âge de pierre, âge de bronze, âge de fer.

Pour moi, s'il ne s'agit que de la façon dont les choses se sont passées en Danemark, je m'en rapporte pleinement à M. Worsae. J'admets encore, en ce qui concerne l'humanité tout entière, que le travail de la pierre a précédé ici-bas celui des métaux, et je tiens compte du témoignage de l'antiquité classique, qui a été unanime pour dire que l'usage du bronze avait été connu avant celui du fer. Voilà ma profession de foi. Mais que les choses trouvées dans notre Gaule constituent une série chronologique uniquement parce qu'elles sont de pierre, de bronze ou de fer, je le nie. D'après les relations de fouilles exécutées depuis soixante ans sur toutes les parties de notre territoire, d'après ce que j'ai vu par les recherches exécutées sous mes yeux, je me crois autorisé à soutenir que l'usage d'une matière n'a pas fait renoncer à l'usage de l'autre matière qui était employée auparavant. Les Gaulois ont continué à travailler la pierre lorsqu'ils travaillaient déjà le bronze et le fer. Des sépultures des derniers temps de leur indépendance peuvent fournir des instruments de pierre, rien que des instruments de pierre, et même des instruments d'un travail aussi primitif que celui des pièces que leur gisement nous oblige de rapporter aux premiers âges de l'humanité.

On va dire que c'est là une doctrine qui tend à tout confondre. Non, c'est une doctrine qui tend à éveiller l'esprit d'observation, à stimuler la sagacité des chercheurs en les avertissant que dans un dépôt, outre la nature et la façon des objets qui le composent, il y a à considérer l'emplacement, la juxtaposition et mille autres circonstances d'où ressortiront à la longue des différences assez marquées pour devenir des dates. La confusion, elle est dans les jugements qu'on assoit sur de fausses bases; et déjà je la vois s'introduire partout, depuis qu'on a fait croire à nos archéologues qu'ils possèdent l'antiquité celtique rien qu'avec la notion des trois âges successifs de la pierre, du bronze et du fer. Cette clef, qui semble tout ouvrir, ferme au contraire toutes les issues par lesquelles l'évidence cherche vainement à se faire jour. Journellement je lis des rapports de fouilles où, parce que la pierre s'est montrée, on se refuse à reconnaître la présence légitime du bronze et du fer. On déclare que la rencontre de ces métaux est anormale; on cherche toutes sortes de raisons, ou plutôt de défaites, pour établir que cette rencontre est due à des accidents postérieurs.

Le jugement porté sur l'anneau de Volnay est de ce genre. Cet instrument est sorti d'un trou en forme de puits, comblé jusqu'à son

orifice, qu'un vigneron entreprit de vider dans l'espoir, comme toujours, de trouver un trésor. Bien entendu la fouille eut lieu sans soin, sans ordre, sans observation aucune, et tout donne à penser qu'elle n'a pas été faite à fond. Telle quelle, elle a donné, outre l'anneau, un morceau de plomb fondu, un fragment de ciseau et deux clefs en fer, « dont la forme, dit M. Aubertin, indique le très bas-empire. » Notre correspondant ajoute que le rapprochement de ces objets ne signifie absolument rien.

Je crois, au contraire, qu'il signifie beaucoup, et que le vigneron de Volnay s'est attaqué à un puits funéraire de la même époque que tous les autres puits funéraires signalés jusqu'à présent, c'est-à-dire du IIe ou du IIIe siècle de notre ère. Et, comme dans plusieurs de ces puits on a rencontré des objets pareils à ceux qui caractérisent l'époque purement gauloise, il n'y a pas lieu de s'étonner que, cette fois encore, un instrument de pierre se soit montré en compagnie d'outils romains.

Ma conclusion dernière est que nos archéologues doivent se convaincre que la science de l'antiquité celtique est à la fois plus ancienne et moins avancée qu'ils ne le pensent. Ils voient éclore des systèmes qui ont été précédés par d'autres systèmes, et auxquels d'autres encore succèderont. C'est une raison pour eux de se renfermer aussi étroitement que possible dans l'observation. Qu'ils n'aillent pas chercher des lunettes d'emprunt pour voir ce qui se présente à leurs yeux. Qu'ils regardent avec toute l'attention dont ils sont capables, et qu'ils disent l'état des choses tel qu'ils l'auront constaté, sans s'inquiéter des doctrines à la mode. Leurs travaux profiteront d'autant plus qu'ils seront le résultat de leur libre et rigoureux examen. Un antiquaire aussi dévoué que M. Aubertin, qui est sans cesse à la piste des découvertes, qui a su créer dans une petite ville un musée déjà important, possède assurément le don de voir par lui-même. La rédaction de son mémoire prouve qu'il saura dire à merveille ce qu'il aura observé.

RAPPORT

AU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

SUR LE

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ POLYMATHIQUE DU MORBIHAN

(2e SEMESTRE 1865 ET 1er SEMESTRE 1866)

TUMULUS DU MONT SAINT-MICHEL-EN-CARNAC. — FOUILLES AU PIED DES MENHIRS.

(*Revue des Sociétés savantes*, 1867. — Bibliogr., n° 143.)

L'année dont ces deux livraisons contiennent les travaux a vu la Société morbihannaise se partager entre l'antiquité celtique et l'antiquité romaine. Ce n'est pas que le champ des recherches sur le celtique commence à s'épuiser ou que la fatigue succède à l'ardeur des précédentes campagnes; mais des tumulus qui sont gros comme des collines coûtent beaucoup à fouiller. Après tous ceux qu'elle a éventrés, la Société, arrivée au bout de ses ressources, éprouve le besoin de se reposer pour faire les épargnes qui lui permettront de se remettre à l'œuvre. La dernière de ses grandes opérations a été un sondage effectué sur le grand axe du mont Saint-Michel-en-Carnac. On espérait trouver de nouvelles sépultures sur l'alignement de la cellule funéraire découverte en 1862. Rien ne s'est montré que la pierraille dont le tumulus avait été fait, de sorte qu'il est établi à présent que quarante mille mètres cubes de matériaux ont été apportés et entassés uniquement pour couvrir une chambrette dont le vide est à peine de trois mètres cubes. Voilà assurément un fait qui mérite une mention à part dans l'histoire de la sépulture celtique.

M. le docteur Fouquet a continué ses recherches au pied des menhirs. Dix-huit fouilles de ce genre ont été exécutées en 1865, sur différents points des communes de Saint-Congard, de Ploemeur, de Pluherlin et de Plaudren. Toutes ont fourni, bien qu'à des orientations différentes, des charbons, des terres rougies par l'action du feu, de la terre chargée de phosphate de chaux en quantité notable : ce qui confirme M. Fouquet dans l'opinion déjà émise par lui, que

les menhirs ont eu une destination funéraire. M. de Caumont concluait de même, il y a trente ans, d'après le résultat du plus grand nombre des fouilles exécutées autour des menhirs tant en France qu'en Angleterre. Mais les menhirs ne pourraient-ils pas être aussi des monuments religieux que l'on inaugurait par un sacrifice, de sorte qu'il faudrait voir les vestiges de leur consécration dans les restes de foyers et de victimes qui se rencontrent à leur pied ? J'émets cette hypothèse sans y tenir autrement, mais seulement pour faire comprendre qu'une pierre posée sur des débris humains n'est pas nécessairement un monument funèbre. Le fait incontestable allégué par M. de Caumont, confirmé par M. Fouquet, c'est qu'on trouve au pied des menhirs des vestiges de combustion et d'inhumation; ce n'est pas que les menhirs aient été plantés pour annoncer des sépultures.

Dans les explorations de notre savant correspondant, les objets manufacturés ne se sont pas présentés avec abondance. Il a trouvé quatre fois des fragments de poterie, une fois un morceau de hache celtique, une fois un fer de cheval. Cette dernière découverte a cela de notable que c'était la seconde du même genre qui se présentait à M. Fouquet. A cause des discussions auxquelles l'origine de la ferrure des chevaux a donné lieu en ces derniers temps, il s'est arrêté à préciser toutes les circonstances qui empêchent de supposer que ce fer aurait été enterré postérieurement. Voilà donc une nouvelle preuve que les Gaulois ont connu l'usage du fer de cheval.

RAPPORT

AU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

SUR LES MONUMENTS DE LA SIDÉRURGIE GAULOISE

DÉCOUVERTS PAR M. QUIQUEREZ

(*Revue des sociétés savantes*, 1867. — Bibliogr., n° 144.)

Je reprends, d'après le vœu du Comité, la communication que j'ai déjà eu l'honneur de lui faire verbalement, sur de très anciennes forges découvertes dans le Jura bernois, par M. A. Quiquerez[1]. Comme ce savant, dans l'intervalle, nous a fait présent de l'intéressant mémoire où sont réunies ses observations[2], je ne puis mieux faire que de me livrer à l'analyse de cet ouvrage.

Je dois dire d'abord que M. Quiquerez, quoique citoyen suisse, n'est pas un étranger pour nous. Outre que le français est sa langue maternelle, il appartient à presque toutes les Sociétés savantes de ceux de nos départements qui confinent à la Suisse et, grâce à sa collaboration active, son nom paraît souvent dans les recueils de ces Sociétés. Ingénieur des mines par état, il publia en 1855 une notice sur les mines, les forêts et les forges de l'ancien évêché de Bâle. Il n'avait point alors l'expérience archéologique qu'il a acquise depuis. Jugeant insuffisante la partie de son livre où il traitait des origines de l'industrie, il soumit à une nouvelle exploration la contrée sur le sol de laquelle étaient écrits les seuls documents à consulter en pareille matière. Dès ses premières courses, il vit apparaître les traces d'une antiquité bien plus reculée que celle qu'il cherchait; puis, la piste qu'il venait de découvrir dans le Jura bernois, il la suivit avec

1. Compte-rendu de la séance de la section d'archéologie du 19 novembre 1866, *Rev. des Sociétés savantes.* 4e série, t. V, 1867, 1er semestre, p. 13. A. G.

2. *De l'âge du fer, recherches sur les anciennes forges du Jura bernois* (publié par la Société jurassienne d'émulation). Porrentruy, 1866, in-8°. A. G.

un égal succès dans les cantons de Soleure et de Neufchâtel. Après la même rencontre plus de deux cents fois renouvelée, il put dire qu'il tenait les monuments de la sidérurgie gauloise.

C'est par des amas de scories que l'attention de M. Quiquerez fut d'abord éveillée. Le volume de ces dépôts n'était pas considérable; il variait entre 100 et 400 mètres cubes. La matière n'avait pas l'aspect vitreux du laitier de nos forges, indice que la fonte avait été opérée sans le secours de fondants. C'était un résidu terne et poreux, riche en métal, laissant facilement reconnaître la nature du minerai employé. Le fer pisolitique qui abonde dans le Jura, qui souvent y affleure le sol, était le seul dont on eût fait usage. D'ailleurs ce n'est pas toujours à côté des gisements que le travail avait eu lieu. Les scories se montraient plutôt dans les gorges boisées, sur des espaces étroits et inhabitables, comme si la préoccupation exclusive des ouvriers avait été d'avoir le combustible sous la main, et en même temps de se dérober aux regards.

La réunion de ces circonstances annonçait quelque chose de très ancien. Un premier élément chronologique fut fourni à M. Quiquerez par la rencontre de tumulus funéraires, dans la construction desquels avaient été employées des scories absolument pareilles à celles que je viens de décrire. Alors l'infatigable investigateur s'attaqua, la pioche à la main, aux dépôts qu'il avait remarqués. Il fouilla les amas de scories et le sol tout autour de ces amas. Il recueillit des tessons de poterie celtique et des outils en silex; il découvrit des places à charbon séculaires, enfouies sous la couche végétale; il reconnut les fourneaux d'où les résidus étaient sortis.

Ces fourneaux sont l'objet sur lequel il convient surtout d'insister.

Ils se sont présentés à M. Quiquerez avec des différences de dimensions et de construction, qui, aux yeux du savant ingénieur, révèlent trois âges successifs de l'industrie. D'une manière à l'autre il y a eu progrès, sans que cependant les Gaulois jurassiens soient parvenus aux procédés considérés aujourd'hui comme les plus primitifs. Comparés par exemple aux forges catalanes, leurs fourneaux ne sont que des appareils de sauvages. Ils consistent en des trous, qui ont pour caractère commun d'avoir été creusés dans des terrains en pente, cette disposition ayant paru la plus commode pour retirer le métal fondu. Les plus anciens n'atteignent pas une profondeur de plus de 30 à 40 centimètres; ils sont de forme cylindrique avec un fond creusé en cuvette. Tous ont été garnis intérieurement d'un fort crépissage en argile, et c'est l'argile toute seule qui forme la paroi du côté où s'abaissait le sol. Comme ce côté, qui était le devant du four-

neau, se montre toujours ébréché, il en résulte que c'est en crevant le creuset qu'on faisait sortir le lopin du métal obtenu par la fusion.

Les fourneaux de l'époque intermédiaire (ce sont les plus nombreux) ont, en hauteur, de 2m,30 à 2m,50. Ils sont construits en argile réfractaire, et d'une épaisseur de plus de 30 centimètres. Lorsqu'ils ont été établis sur une pente rapide, ils sont engagés de toute leur hauteur dans le sol qui enveloppe les deux tiers ou les trois quarts de leur pourtour. Là où la déclivité n'était pas assez prononcée, le fourneau a été élevé en partie au-dessus du sol et contrebuté par un amas de pierraille et de terre. La partie antérieure, qui dans tous les cas restait dégagée, était soutenue par de grosses pierres empilées. Cela fait comme un petit mur en maçonnerie sèche, au bas duquel se présente une ouverture carrée, ménagée à dessein à quelques centimètres au-dessus du creuset qui occupe le fond du fourneau, fermée à moitié au moyen d'une motte d'argile que M. Quiquerez a trouvée encore en place. Cette ouverture était à deux fins. C'est par là qu'était établi le courant d'air indispensable pour activer le feu, car il n'y a pas trace d'évent, ni d'un conduit quelconque qui aurait amené le vent d'un soufflet. D'autre part, la même ouverture servait à passer un bâton pour brasser le métal et faire sortir les scories lorsqu'il en était temps. La preuve du brassage au moyen d'un bâton se voit par les scories qui ont conservé ici l'empreinte du rondin, là des parties d'écorce carbonisée.

La troisième espèce de fourneaux consiste en un cylindre légèrement obliqué, de 2 mètres d'élévation, construit ordinairement en mollasse avec revêtement et jointoiement d'argile. L'appareil est engagé dans un massif en argile plastique, de 45 à 55 centimètres d'épaisseur, extérieurement muré de pierres calcaires en maçonnerie sèche. La cuvette du fond est placée à environ 50 centimètres au-dessus du sol. Dans celui de ces fourneaux qui était le mieux conservé, on a cru reconnaître le conduit d'un soufflet. C'était une ouverture construite en mollasse, qui allait se rétrécissant de dehors en dedans et qui débouchait au-dessus du creuset.

Il n'est pas douteux, pour M. Quiquerez, que ces fourneaux aient brûlé en plein air. Non seulement les vestiges de constructions qui les auraient abrités n'existent pas, mais autour de la plupart ne se trouve pas la place où aurait pu être élevée même une simple hutte. Cette circonstance s'accorde d'ailleurs avec une tradition générale dans le pays. Partout où il y a des vestiges de forges, on prétend que jadis de petits hommes noirs (d'autres disent des Sarrasins) étaient vus de nuit danser des rondes autour de grands feux.

Si on réfléchit à la lenteur des progrès qui s'accomplissent dans les procédés manuels des peuples encore voisins de l'état de nature, on sera obligé d'admettre qu'entre chacun des régimes auxquels se rapportent les diverses espèces de fourneaux jurassiens, un grand nombre de siècles s'est écoulé. M. Quiquerez, partant de cette conclusion si légitime, recule bien au delà du terme indiqué par la nouvelle école archéologique, la période de civilisation qu'on appelle *l'âge du fer*. A l'appui de sa conclusion, il invoque d'ailleurs des inductions auxquelles il avait déjà eu l'occasion de se livrer sur l'âge d'objets par lui découverts à diverses profondeurs dans une tourbière de son pays. La place où s'étaient trouvées des monnaies du xv^e^ siècle, lui ayant permis de calculer l'accroissement progressif du dépôt tourbeux, il a évalué à deux mille cinq cents ans l'antiquité d'un fer de cheval qui gisait plus bas, et à quatre mille ans celle d'une aire à charbon, battue sur le sol que recouvrait la tourbière.

Par ces raisons et par le résultat des fouilles qui lui avaient prouvé que les forgerons gaulois avaient dans leur outillage des instruments de pierre, le savant Bernois aurait été autorisé à affirmer que l'emploi de la pierre, du bronze et du fer ne se présente pas séparément aux yeux de l'archéologue attaché à la recherche des antiquités gauloises, que, par conséquent, conserver la distinction des âges de pierre, de bronze, de fer, c'est entretenir la confusion dans les esprits et l'erreur dans la science. Par déférence pour une opinion très accréditée, M. Quiquerez ne s'est pas exprimé d'une manière si catégorique. Je n'userai pas de la même réserve, ayant toujours été l'adversaire déclaré de cette opinion; et puisque des observations d'un ordre tout nouveau viennent encore la contredire outre et par-dessus tant d'autres arguments que j'ai déjà fait valoir dans la *Revue des Sociétés savantes*, j'enregistre le fait, en signalant à l'attention des critiques toute sa gravité. L'âge de pierre serait le temps où l'on ne connaissait pas l'usage des métaux. Eh bien, voici des hommes qui ont connu le fer, puisqu'ils l'ont fabriqué, et ces mêmes hommes se sont servis pour leur fabrication d'instruments de pierre.

Pour terminer, j'emprunterai encore quelque chose à M. Quiquerez. Dans un endroit de son Mémoire, il s'adresse aux antiquaires français des régions où le fer a été anciennement exploité. Il les exhorte à chercher, dans des sites analogues à ceux qu'il a décrits, s'il n'existerait pas des fourneaux de forge, construits dans les divers systèmes jurassiens. C'est à cet appel que je m'associe, persuadé que, s'il est entendu, il ne peut pas manquer d'amener des résultats fructueux. L'année dernière, M. Boutiot lisait en Sorbonne un mémoire sur

l'importance des forges romaines de la Champagne, constatée par le mâchefer qui servit à faire le *nucleus* des voies antiques. D'autres vestiges archéologiques ont permis de rapporter aussi aux Romains plusieurs des exploitations de la Normandie. Il appartient aux auteurs de ces découvertes de suivre la voie indiquée par M. Quiquerez.

RAPPORT

AU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

SUR LE

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES D'ALSACE

(1864, 1865 ET 1866)

FOUILLES DE TUMULUS A MACKWILLER (BAS-RHIN). — ENCEINTES EN PIERRES SÈCHES RETENUES PAR DES CRAMPONS DE BOIS DU CHATEAU DE FRANKENBOURG.

(*Revue des Sociétés savantes*, 1867. — Bibliogr., n° 145.)

L'excellente organisation de cette Société et le zèle éclairé de ses membres se manifestent par ses œuvres. Grâce à elle, l'Alsace est devenue le pays modèle, non seulement pour la conservation, mais encore pour la recherche des antiquités; et, comme les recherches engendrent les découvertes, les conquêtes archéologiques se multiplient entre les Vosges et le Rhin au profit de la science non moins qu'à la satisfaction du patriotisme local. On en jugera par le résumé suivant, qui contient seulement les résultats d'un intérêt général produits par deux ans et demi de travaux.

Pour l'époque celtique, M. le pasteur Ringel a fourni de précieux matériaux par l'exploration de plusieurs tertres d'un faible relief qui formaient groupe sur la commune de Mackwiller (Bas-Rhin), en un lieu dit *Todtenberg* (mont des morts). M. de Morley, présent sur les lieux, a rédigé le rapport.

Cinq de ces tumulus ont été ouverts. Leurs diamètres variaient entre 16 et 9 mètres. Ils avaient pour caractère commun d'être bordés d'un cercle de grosses pierres; mais la disposition intérieure de chacun était différente.

Au milieu du plus grand, une table en pierre brute était posée sur un tas de pierraille, qui avait la forme d'un cône tronqué. Les sépultures occupaient de larges cellules, maçonnées de terre grasse, alignées entre le cône et le cercle du pourtour, orientées du nord-est au sud-ouest. Il n'y avait pas eu de sépulture dans la région du levant. Là, l'espace était rempli en partie par un foyer de forme ovale, cons-

truit en petites dalles sur une couche de terre dure comme du béton. Plus près du cône apparaissait une petite excavation remplie d'une terre brune et gluante. On trouva un dallage au fond, après qu'on l'eut vidée.

Dans le second tumulus, qui avait 14 mètres de diamètre, le cercle de pierres enveloppait huit cellules oblongues, rangées deux à deux sur quatre lignes parallèles.

Dans le troisième, de 11 mètres de diamètre, une auge, remplie de charbons et de cendres, occupait le milieu, comme un centre autour duquel rayonnaient les cellules.

Le quatrième, de 10 mètres de diamètre, avait aussi à son centre un dépôt de charbons et de cendres, mais chargé de pierres calcinées et renfermé dans une cellule ovale, qu'on avait maçonnée avec du béton. Tout l'intervalle entre le réduit central et le cercle extérieur était rempli de pierraille, sauf quatre cellules à peu près rondes, qui répondaient aux deux axes du cercle. C'est là que les morts avaient été déposés.

Enfin, le plus petit tumulus ne contenait qu'une seule sépulture, renfermée dans une cellule oblongue qui occupait le centre. La construction était d'une régularité parfaite. Une dalle plus haute que les autres se dressait du côté des pieds comme un menhir; une autre dalle avait été posée sous la tête. Une masse de cendres, de pierres calcinées et de débris céramiques environnait la cellule.

Disons tout de suite que ces résidus portaient leur date avec eux par la présence de tuiles à rebords et d'un fragment de poterie rouge sigillée. C'est donc à l'époque romaine qu'il faut attribuer la construction du cinquième tumulus. Les autres ont donné des colliers, des bracelets, des fibules de bronze. Par là, ils appartiendraient à l'*âge de bronze*. Ils appartiendraient avec autant de droit à l'*âge de bois*; car on en a tiré également de ces bracelets de bois qui sont faits comme nos ronds de serviette. Mais personne ne s'est avisé encore d'établir en archéologie un âge de bois. Le Comité laissera à d'autres le soin de combler cette lacune. Comme à ses yeux la présence d'objets en bronze dans des sépultures ne prouve pas que ces sépultures remontent à une époque où le fer n'était pas connu, je me bornerai à dire que les tumulus de Mackwiller, où l'on n'a trouvé que du bronze sans accompagnement de poterie romaine, sont vraisemblablement plus anciens que celui où il y avait de cette poterie.

Un autre groupe de moindre apparence que le précédent, quoiqu'il contienne près de deux cents sépultures, a été observé encore par M. Ringel. Là, les tumulus, s'il est permis de se servir de ce

terme, consistaient principalement en un bourrelet de terre dirigé du nord au sud, avec un petit fossé tracé le long du côté de l'est. Dix ont été fouillés. Tous contenaient deux rangs de pierres plates disposées en bâtière. On n'a rien trouvé dedans que du charbon, et, dans un seul, une petite boule de grès.

Jusqu'à présent, le mur qui couronne la montagne de Sainte-Odille était le seul où l'on eût constaté l'emploi de crampons de bois pour relier les pièces entre elles. M. Walch vient de signaler l'existence d'une enceinte construite de la même manière sous le plateau où s'élève le château de Frankenbourg. Le mur peut avoir 600 mètres de développement. Il s'élève encore dans des endroits à la hauteur de 2 mètres et demi. Son épaisseur est de 3 mètres. Il est consolidé intérieurement par un fort terre-plein.

RAPPORT

AU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

SUR UNE

COMMUNICATION DE M. AMÉ

CORRESPONDANT DU CANTAL

RELATIVE AUX MENHIRS DE LA MONTAGNE DE FAILLITOU

(*Revue des Sociétés savantes*, 1868. — Bibliogr., n° 145 *bis*.)

Malgré des hypothèses à perte de vue, on n'est pas encore parvenu à expliquer les alignements de pierres qui ont fait la célébrité de Carnac. C'est un monument qui se rapporte à des usages dont la notion nous fait absolument défaut. Il faut renoncer à l'interpréter d'une manière plausible avec le secours de nos réminiscences. S'il y a espoir de pénétrer jamais le mystère, ce n'est que par l'observation archéologique qu'on y sera conduit. Il importe donc de signaler tout ce qui se présente avec un air de ressemblance sur d'autres points de notre territoire.

La communication de M. Amé a pour objet un monument de la commune de Thiézac (Cantal) qui est certainement à rapprocher de celui de Carnac. Ce sont aussi des alignements de pierres. Ils occupent le sommet d'un promontoire élevé de 200 mètres au-dessus de deux vallons étroits à l'extrémité de la montagne de Faillitou. Ils sont plantés sur neuf lignes dans la direction du sud au nord, qui est celle du promontoire lui-même. Ils débordent le plateau, qui n'aurait pas été assez large pour contenir toutes les rangées : deux lignes descendent sur le versant oriental. Il y a beaucoup de vides causés par l'enlèvement des pierres. Le nombre de celles qui restent va de trois cents à trois cent cinquante. Elles varient pour la hauteur entre 4 et 2 mètres. Ce sont des trachytes qui n'ont pas leur gisement sur le lieu; elles ont dû être charriées d'une distance de 4 à 5 kilomètres. Leur éloignement respectif dans les alignements est de 7 mètres, tandis que l'intervalle entre chaque ligne est de 5 mètres. Les rangs s'arrêtent avant l'extrémité du promontoire,

laissant libre une partie assez spacieuse, sur laquelle on voit une cellule sépulcrale bâtie en pierres brutes et un tumulus.

La cellule est carrée, avec un couloir de dégagement du côté de l'est. Un bourrelet de terre d'un relief assez sensible atteste que tout cela fut caché autrefois sous un tumulus qu'on a détruit. M. Amé induit de là que le tumulus encore apparent fait la même fonction au-dessus d'une autre cellule, à la recherche de laquelle il ne lui a pas été possible de se livrer. Mais peu importe la conformation intérieure de ce tumulus. Il n'est pas douteux, d'après le monument qui l'avoisine, qu'il ne recèle une sépulture, et le fait intéressant qui ressort de la communication de notre correspondant, c'est que les alignements de la montagne de Faillitou sont subordonnés à des tombeaux. Dès lors, il est impossible de ne pas songer qu'à Carnac aussi les alignements se combinent avec l'immense tumulus de Saint-Michel, reconnu pour un tombeau par les antiquaires bretons qui l'ont fouillé récemment, et l'opinion qui attribue une signification funèbre aux menhirs alignés commence à prendre de la consistance.

RAPPORT

AU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

SUR LES

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION D'ABBEVILLE

(1861 A 1866, 1 VOL. IN-8°, 1867.)

ARCHÉOLOGIE ANTÉHISTORIQUE

(*Revue des Sociétés savantes*, 1868. — Bibliogr., n° 146.)

Ce volume, quoiqu'il ait 800 pages, n'abonde pas en travaux d'archéologie. Il serait difficile de considérer comme tel un catalogue de l'œuvre de J.-C. Levasseur, dressé par M. Delignières. Levasseur est un graveur abbevillois qui naquit en 1737 et mourut en 1816. Le plus grand nombre des pièces qui portent son nom ont paru après la Révolution, et le genre vignette, dans lequel il s'est exercé, lui assigne sa place parmi les artistes modernes. Reste un mémoire sur les outils de pierre, composé par M. Boucher de Perthes, dans l'intention de signaler quelques échantillons nouveaux qui ont été trouvés aux environs d'Abbeville depuis la publication de son livre sur les ***Antiquités celtiques et antédiluviennes***.

Je n'ai pas à m'étendre sur les préliminaires du savant abbevillois. Ils sont surtout philosophiques ; leur objet est la marche probable de l'industrie primitive et l'influence des outils sur les destins de l'humanité. M. Boucher de Perthes a développé plus d'une fois ces considérations. Il y revient à cause des préventions dans lesquelles il voit certains esprits persévérer, malgré les résultats si nombreux et si décisifs de ses découvertes. Mais, à l'heure qu'il est, ces préventions méritent-elles qu'on les combatte? Elles n'ont pas de retentissement hors du département de la Somme, où vraisemblablement elles ne se font entendre qu'en vertu de l'adage : « Nul n'est prophète en son pays. » Partout ailleurs la doctrine de M. Boucher de Perthes est acceptée et professée. Elle est même exagérée par l'effet de cette malencontreuse dénomination d'*âge de pierre*, qui est cause que l'on classe comme outils de l'homme primitif, comme objets contemporains

des haches sorties des sablières du Moulin-Quignon, tout ce qui se présente de silex éclatés.

Le créateur de l'archéologie antéhistorique aurait le droit de protester contre cette erreur. Elle n'est légitimée par aucune de ses conclusions. Loin de là. Il a toujours eu soin d'avertir (et cette observation est encore répétée dans le mémoire que j'ai sous les yeux) que les mêmes silex éclatés se rencontrent à la fois dans les terrains diluviens et dans les dépôts de l'antiquité celtique; de sorte que l'âge des objets doit être déterminé d'après le gisement, et non pas d'après la matière ou la façon.

Le Comité sait que mon opinion sur ce point ne diffère pas de celle de M. Boucher de Perthes. Je l'ai exprimée toutes les fois que les travaux ou les communications de nos correspondants m'en ont fourni l'occasion. Qu'il me soit permis d'ajouter une preuve nouvelle à toutes celles que j'ai précédemment alléguées.

Au Musée du Puy, que je visitais il y a peu de temps, M. Aymard, notre correspondant, me fit voir le contenu d'une sépulture gallo-romaine découverte sur la commune de Saint-Privat-d'Allier. Les objets étaient contenus dans une même urne cinéraire. Voici en quoi ils consistent : 1° des outils de chirurgie en fer damasquiné, véritable chef-d'œuvre de coutellerie; 2° un cachet d'oculiste; 3° plusieurs monnaies impériales, la plus récente de Gallien; 4° deux haches en silex pyromaque, et ces haches, qui ont à peu près la grandeur de la main, n'ont été ni polies ni aiguisées; elles sont à l'état de cailloux façonnés par une suite de petits éclats. Ainsi des pièces identiques à celles qui servirent d'outils aux hommes contemporains de l'*elephas primigenius* eurent encore leur emploi au IIIe siècle de notre ère. Qu'on suppose un musée où la base du classement serait la forme des objets et non pas leur provenance : les haches de Saint-Privat-d'Allier auraient pris place parmi les produits de l'âge de pierre.

Venons aux espèces nouvelles décrites par M. Boucher de Perthes. Ce sont d'abord des silex qui paraissent informes à première vue mais lorsqu'on les examine avec attention, on s'aperçoit qu'ils sont munis d'une pointe ou d'un tranchant artificiel. Au côté opposé de celui qui perce ou qui tranche, on constate presque toujours qu'un éclat a été enlevé pour faire mieux tenir l'outil dans la main. Plusieurs planches qui accompagnent le mémoire montrent à la fois les aspects divers sous lesquels se présentent ces outils primitifs et le moyen dont on s'en servait.

M. Boucher de Perthes appelle ensuite l'attention des observateurs sur des pierres de forme bizarre, où l'industrie n'est pour rien, mais

qui ont pu avoir un emploi comme jouets ou comme idoles. Tout ce qui offre une ressemblance quelconque avec la figure humaine ou avec les animaux est dans ce cas. Plus d'une fois j'ai vu sortir des tumulus gaulois des pierres de cette espèce, et l'idée m'est venue aussi qu'elles avaient été mises là à dessein ; mais lorsque je conseillais de les mettre avec les autres produits de la fouille, on me mettait au défi de prouver qu'elles eussent la valeur que je leur supposais. Il est prudent en matière scientifique de se tenir en garde contre l'arbitraire. Le fondement pour être autorisé à composer de pareilles séries serait, ou que la pierre fût étrangère au terrain où on la rencontre, ou bien qu'il y eût quelque apparence que la main de l'homme se fût ajoutée au travail de la nature.

Pour terminer, je mentionnerai trois pièces dont la discussion n'a pas été abordée dans le mémoire, mais qui sont figurées sur l'une des planches, avec une légende indiquant les provenances :

1° Une figurine taillée dans un morceau de craie et qui représente un homme accroupi dans une sorte de fauteuil. Cette pièce gisait à 6 mètres de profondeur dans une tourbière de la Somme. Le travail ressemble à celui des fétiches fabriqués par les sauvages de la Polynésie, ou bien encore à celui de cette figurine en terre à peine cuite, retirée par M. Laurent Rabut de l'une des stations antiques du lac du Bourget, et dont le dessin passa l'année dernière sous les yeux du Comité.

2° Une autre figurine, provenant aussi d'une tourbière. Elle est habillée d'un vaste manteau à capuchon, et paraît dater de l'époque romaine.

3° Un palet de marbre blanc, de forme oblongue, comme une hache celtique, et taillé en dépouille de façon à produire un tenon sur environ un tiers de sa superficie. Le reste de chacune de ses deux faces est occupé par une tête de barbare représentée de profil en bas-relief. Le travail a l'air bon ; il doit être gallo-romain. C'est dans un terrain remanié que ce morceau a été trouvé.

COMMUNICATION

SUR UNE

EXPLORATION ARCHÉOLOGIQUE

A BALLANCOURT (SEINE-ET-OISE)

(*Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1868. — Bibliogr., n° 230.)

M. Quicherat rend compte à la Société d'une excursion archéologique qu'il vient de faire à Ballancourt (Seine-et-Oise) en compagnie de M. Henri Martin [1].

Ballancourt est situé près de la Ferté-Alèps, dans la vallée de l'Essonne, et au pied d'une butte naturelle appelée *le Mont*, qui s'élève isolément du milieu de la plaine, comme un immense tumulus. Ce monticule peut avoir 20 mètres de hauteur. Il est formé d'un entassement de roches de grès pareilles à celles qui abondent dans la forêt de Fontainebleau. Plusieurs des blocs qui s'élèvent au-dessus du sol présentent des dispositions singulières. Informés de ce fait par M. Francis Castan, capitaine d'artillerie attaché à la poudrerie du Bouchet, MM. Henri Martin et Quicherat sont allés la vérifier.

Au sommet du Mont se dressent deux grosses roches, entre lesquelles la nature a ménagé un étroit passage. Un bloc d'environ 6 mètres de long a été couché artificiellement au-dessus de ce défilé, ce qui a produit un dolmen gigantesque, ou plutôt une espèce de porte triomphale. La pierre couchée engrène par ses saillies dans les coches

---

1. Les communications à la Société des Antiquaires sont d'ordinaire verbales et il n'en est rendu compte dans le *Bulletin* de cette compagnie que d'une manière impersonnelle; nous croyons cependant qu'on nous saura gré de reproduire ici quelques-unes des plus intéressantes parmi celles qui ont été faites par J. Quicherat. Pour que ses idées fussent fidèlement exprimées, il avait coutume de rédiger lui-même le compte-rendu de ses communications; elles sont donc complètement son œuvre. A. G.

de l'un des rochers qui la supportent, et en outre elle est calée. Le travail de la main de l'homme est manifeste.

A quelques pas en descendant du côté de l'ouest, une autre pierre plate, d'un gros volume, a été dressée et calée sur un rocher de peu d'élévation qui lui sert de piédestal. Il semble que, par la disposition donnée à cette pierre, on ait voulu mettre en évidence une de ses faces sur laquelle l'érosion des eaux a produit des reliefs bizarres, un entre autres qui rend assez bien la figure d'un gros reptile à tête de vipère.

Plus bas encore, du même côté, existe un autre bloc qui a été creusé artificiellement, de manière à former une petite grotte où pourraient tenir trois personnes; mais ce n'est pas pour servir d'abri que ce travail a été fait, car le sol sous la voûte a été évidé en forme de cratère. Ses pentes aboutissent à une cuvette, très régulière, profonde de 30 centimètres. Sur les parois de la grotte on remarque des entailles pratiquées au moyen d'un outil grossier, tel qu'aurait pu être une hache en pierre dure. La paroi du fond présente en outre une suite de traits gravés profondément (près de 2 centimètres par endroits) qui ne peuvent avoir été faits qu'avec une lame tranchante de métal. Ces traits semblent former des caractères, dont M. Henri Martin s'est rappelé avoir vu les analogues dans la chambre sépulcrale de plusieurs tumulus de l'Irlande. En voici la figure :

Telles sont les curiosités du mont de Ballancourt. Personne, avant M. Castan ne les avait remarquées. Elles sont inconnues des gens du village. MM. Martin et Quicherat ne doutent pas qu'il n'y faille voir des monuments de l'époque celtique. Ballancourt a été très anciennement habité. On y voit une église dont quelques parties, notamment la façade, appartiennent à l'architecture romane la plus primitive. Elle est dédiée à Saint-Martin, vocable de beaucoup d'églises qui ont remplacé des temples du Mars romain ou de l'Esus gaulois.

RAPPORT

AU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

SUR DES

COMMUNICATIONS MANUSCRITES DE MM. DE ROCHAMBEAU, DE RING ET DEVALS

DOLMEN DE VAUGIFFARD (LOIR-ET-CHER).
— TUMULUS DE MUSSIG (BAS-RHIN).
— VESTIGES ANTIQUES DANS LE DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE.

(*Revue des Sociétés savantes*, 1870. — Bibliogr., n° 152.)

La commune de Vaugiffard (Loir-et-Cher) possède un dolmen renversé qui passe dans le pays pour une pierre que Gargantua secoua de son soulier. Il est connu sous le nom de *pierre Brau*. L'usage est d'allumer dessus le feu des brandons, tout comme sur les tumulus du pays d'Alaise, décrits il y a quelques années par M. Castan. M. de Rochambeau nous informe qu'il a fait faire autour de la pierre Brau une fouille qui n'a fourni que des os de ruminants avec quelques débris de poterie grossière.

Une nouvelle campagne de M. de Ring sur les tumulus de Mussig (Bas-Rhin) n'a pas été plus féconde en résultat.

M. Devals, correspondant de Tarn-et-Garonne, a profité d'une tournée qu'il a faite récemment dans les cantons du Bourg-de-Visa, de Montaigu, de Lauzerte et de Molières, pour se livrer à des observations dont il fait part au Comité.

Pour la première fois depuis qu'il explore son département, M. Devals a rencontré cette forme de retranchements si commune dans nos pays, qui consiste en fossés avec terre-pleins, coupant la gorge d'un promontoire à l'extrémité d'un plateau. Des emplacements ainsi fortifiés existent sur la commune de Roquecor, au lieu dit *Espermont-Haut*, et sur la commune de Valeilles, au lieu dit *le Pic de l'Abat*. Dans les deux endroits, il y a double tranchée avec un intervalle assez grand entre chacune pour former deux enceintes. M. Devals rejette la dénomination de Camp romain donnée dans le pays à ces retranchements. Il y voit des *oppidum* gaulois, et des oppidum de la plus

vieille époque. Il allègue à l'appui de son opinion que l'on trouva, en 1854, une sépulture celtique remplie d'outils de pierre tout près des tranchées d'Espermont-Haut.

Les promontoires à la rencontre de deux vallées sont des fortifications naturelles dont se sont servis les barbares de toutes les époques. Il est peu de points offrant cette configuration où l'on ne trouve les vestiges d'une occupation celtique ; mais il ne faut pas pour cela attribuer aux Celtes tous les travaux qui se présentent sur ces mêmes emplacements. Les Gallo-Romains du bas-empire y ont cherché aussi un refuge contre les invasions germaniques, et les Français du IX^e^ siècle contre les invasions normandes. C'est aux uns ou aux autres, et non pas aux Gaulois, qu'appartiennent les retranchements du genre de ceux qu'a remarqués M. Devals.

Notre correspondant signale encore les galeries donnant accès à des chambres souterraines, qu'il a vues à Férussac (commune de Roquecor) et à Lauzerte. Ces galeries ont été pratiquées sous un sol tout rempli de débris romains ; de là la conclusion qu'elles sont antérieures à l'époque romaine, et qu'elles ont servi d'habitations à la population primitive du pays. Mais la superposition de ruines d'un âge connu à des travaux souterrains n'est d'aucun secours pour se fixer sur l'âge de ceux-ci. De ce que des souterrains existent sous des bâtisses romaines, on n'en peut pas induire *ipso facto* qu'ils aient été creusés avant l'époque romaine, et c'est attribuer aux hommes primitifs une puissance qu'ils n'avaient pas, que de supposer qu'ils ont fouillé le sein de la terre pour s'y abriter, eux qui, faute de moyens pour se construire des demeures, étaient obligés de disputer aux bêtes la possession des cavernes. Il y a à dire sur les refuges souterrains la même chose que sur les fossés au moyen desquels on a coupé la gorge des promontoires. Ce sont des ouvrages qui se rapportent au temps des invasions. De tous ceux qui ont été étudiés jusqu'à présent, je n'en connais pas un seul qui remonte au delà de l'époque carolingienne.

Les pierres avec des empreintes qui ont à peu près la forme d'une semelle abondent dans le département de Tarn-et-Garonne. On les désigne sous le nom de *Piada de Roland*. M. Devals en avait déjà reconnu trois sur les communes de Belvèze et de Saint-Amans ; il en signale une nouvelle près de Touffailles, dans un hameau qui porte le nom significatif de Lapiade.

Au Rouch (commune de Saint-Vincent-Lespinasse), un gros tumulus a été fouillé récemment. Il renfermait beaucoup de squelettes qui avaient entre les dents, les uns des monnaies consulaires, les autres des monnaies de bronze de la même époque. Les morts avaient

tous été couchés dans la même attitude, les pieds tournés du côté de l'Orient. M. Devals se borne à consigner ces renseignements qui lui ont été fournis sur les lieux. Il ne paraît avoir vu aucune des pièces découvertes. Au nom du Comité, je ferai appel à son zèle pour qu'il se livre à un supplément d'enquête, et qu'il tâche de nous faire connaître les types de ces monnaies. Des morts inhumés de la sorte sont des Romains, et des Romains qui ont succombé dans un combat. Quoi de plus intéressant que de déterminer avec le secours de la numismatique l'époque ou s'est livré ce combat ?

M. Devals a fait suivre ses communications d'un autre envoi dont l'objet n'est plus de signaler des monuments. Dans ce travail, qui est intitulé *Coup d'œil sur l'âge antéhistorique dans le département de Tarn-et-Garonne*, notre correspondant s'est efforcé de classer chronologiquement les résultats de ses découvertes et constatations antérieures, de manière à faire sortir de là le tableau de la civilisation considérée dans sa marche progressive depuis que le pays a commencé d'être habité jusqu'à l'arrivée des Romains.

Rien de plus légitime que les essais de ce genre. L'archéologie ne serait qu'une pure curiosité, si elle ne devait pas conduire à répare les lacunes de l'histoire. Les recherches auxquelles tant d'observateurs se livrent depuis quelques années avec l'ardeur la plus louable auron certainement pour résultat définitif de rétablir les véritables origines de la Gaule.

Déjà un fait capital a été mis hors de doute : c'est l'ancienneté de l'homme dans nos contrées, c'est l'existence de races qui partout précédèrent celles que l'opinion de l'antiquité, acceptée sans contrôle, nous avait habitués à regarder comme les premières en date. Mais cette conquête est comme toutes les conquêtes : il faut en user avec circonspection, et ne pas vouloir lui faire rendre immédiatement tous ses fruits.

Ma pensée est que M. Devals se hâte un peu trop de remplir l'immense intervalle de temps qui sépare l'homme contemporain du rhinocéros, quand le rhinocéros s'accommodait de nos climats, d'avec les Cadurques et les Ruthènes, qui sont les premiers habitants attribués par l'histoire au département actuel de Tarn-et-Garonne. Les observations faites depuis que l'on sait qu'il y a une si grande lacune à combler ne sont ni assez nombreuses ni assez concluantes pour nous mettre en état, je ne dis pas de combler le vide, mais seulement de poser les premiers jalons.

En second lieu, il ne faut pas, dans cette recherche, espérer d'arriver jamais à un résultat scientifique, si on limite ses études à un

petit coin du territoire. Il n'est possible de conjecturer l'âge des monuments qu'à la suite d'observations réitérées. Avant de se prononcer sur le groupe qu'on a devant les yeux, il est indispensable de prendre connaissance des congénères qui sont disséminés dans le reste du pays; car la moindre circonstance fournie par ceux-ci et qui manquerait aux autres suffit pour modifier l'opinion qu'on se serait faite *a priori*.

Je vois, par exemple, notre correspondant reculer la construction des dolmens jusqu'à l'époque où les hommes n'étaient pas encore groupés en tribus. Comment a-t-il été amené à cette conclusion? Probablement par la considération que les dolmens encore intacts qui ont été récemment explorés dans le département de Tarn-et-Garonne ne contenaient que de ces objets grossiers qui forment le contingent de l'époque appelée l'âge de pierre, et l'âge de pierre, faute d'une définition qu'on attend encore de ceux qui ont mis inconsidérément ce terme à la mode, l'âge de pierre s'est retracé dans l'esprit de M. Devals comme le temps où il n'y avait encore d'autre lien social que la famille. Cependant on fouille les dolmens depuis bien des années, et, quoique ces explorations n'aient pas toutes été faites avec discernement, nous possédons assez de relations dignes de foi, nous voyons dans nos musées assez d'objets tirés notoirement de ces sépultures, pour affirmer que les produits de l'art celtique le plus avancé s'y sont rencontrés maintes fois. Il est donc prouvé à l'heure qu'il est que les Celtes déposaient leurs morts, ou certains de leurs morts, sous des dolmens. Est-ce une mode qu'ils avaient empruntée à une race qui occupa notre territoire avant eux? Quoiqu'il y ait bien des choses à dire contre une pareille supposition, admettons qu'elle soit prouvée; il n'en résultera pas qu'on puisse regarder les dolmens comme l'ouvrage d'hommes ne connaissant encore d'autre organisation que celle de la famille. S'il y a des monuments qui prouvent l'existence de la tribu, ce sont ceux dont les matériaux n'ont pu être apportés et dressés que par un nombre infini de bras et avec une dépense énorme de temps.

Ces objections ne sont pas les seules auxquelles donne lieu le travail de M. Devals. Les dates qu'il assigne dans son premier rapport aux galeries souterraines, ainsi qu'aux extrémités des plateaux défendues par des fossés, lui servent à introduire dans l'histoire une époque troglodytique où les hommes habitaient des cavernes artificielles, et à établir la formule de ce qu'il croit être les premiers *oppidum* gaulois. Que deviennent ces conclusions après les remarques que je me suis permis de lui faire précédemment?

Je n'insisterai pas davantage. Notre studieux correspondant n'a certainement point entendu mettre au jour un système définitif. C'est à titre d'essai qu'il a fourni au Comité ses idées sur l'ensemble des monuments à la recherche desquels il s'est livré jusqu'ici. Cela prouve qu'il joint à l'esprit d'observation celui de généralisation. Nous ne voudrions pas réprimer en lui une tendance louable; nous lui conseillons seulement de se défier des généralisations précipitées.

RAPPORTS

AU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

SUR LES

FOUILLES DU LAC DU BOURGET

(*Revue des Sociétés savantes*, 1870 et 1873. — Bibliogr., nos 153 et 158.)

— · —

I

M. Laurent Rabut continue de fouiller avec un zèle digne des plus grands éloges, et toujours avec le même succès, l'emplacement des habitations sur pilotis du lac du Bourget. Le rapport que j'ai sous les yeux concerne les recherches exécutées du mois de juillet 1868 au mois de mai 1869 avec l'argent de l'allocation accordée par M. le Ministre à la demande du Comité. Les stations explorées ont été celles de Châtillon, Conjux, Grésine et Tresserve, d'où notre correspondant avait déjà retiré tant de pièces remarquables. C'est une mine qu'il n'est pas près d'avoir épuisée. Le butin recueilli n'est pas inférieur à celui des précédentes campagnes. Grésine est le point qui a le plus fourni.

Avant d'en venir au détail des objets, je m'arrête un instant aux conclusions historiques qui forment le préambule du rapport.

La fouille de Grésine a donné deux pointes de lance et une pointe de flèche en bronze, avec une hache celtique également en bronze. Cette circonstance, jointe à la présence de crânes humains, de pièces de bois converties en braise et de tous les indices d'un violent incendie, amène M. Rabut à supposer que le village fut détruit par le feu à la suite d'un siége.

Rien n'étant plus facile à discerner que les traces du feu, on peut tenir pour certain le genre de destruction que M. Rabut assigne au village, ou tout au moins à la partie du village, sur laquelle il a opéré. Mais est-il possible de reconnaître, aux résidus d'un incendie, s'il a été allumé par l'ennemi ou s'il a été le résultat de tout autre accident? Des armes et des os humains ne prouvent pas le fait d'une agression

hostile, puisqu'il y avait dans toutes les huttes des villages lacustres, aussi bien que dans celles des autres villages, des hommes possédant un attirail de combat plus ou moins complet. Il me semble même que, si l'on voulait à toute force fonder une conjecture sur ces indices, ils dénoteraient plutôt un incendie accidentel qui aurait surpris les habitants dans leur sommeil. Autrement, ceux-ci se seraient enfuis dans leurs bateaux, au lieu d'attendre la mort dans les flammes.

La conclusion de M. Rabut ne découle donc pas rigoureusement de l'inspection des objets pêchés à Grésine, et je doute fort qu'elle lui fût venue à l'esprit, s'il n'avait pas été sous l'empire d'une idée préconçue. Je me souviens effectivement que, dans son mémoire présenté au concours des Sociétés savantes pour 1868, il émettait l'opinion qu'une palissade, découverte autour de la station de Conjux, devait être une contrevallation élevée par les Romains. Les Romains ayant assiégé Conjux, il va de soi qu'ils assiégèrent aussi Grésine, et ainsi du reste, de sorte que chacun des villages lacustres du pays allobroge aurait eu à subir un siège dans les règles.

M. Chabouillet, dans son rapport sur le concours de 1868, a noté l'improbabilité du fait en ce qui concerne Conjux. Plus on chercherait à étendre une pareille supposition, moins elle serait admissible. C'est ici le cas de répéter à M. Rabut ce que notre judicieux secrétaire lui disait du danger qu'il y a pour les explorateurs à vouloir expliquer tout, et trop tôt. J'ajouterai à ce conseil la recommandation de se tenir en garde contre une tendance naturelle de l'esprit, qui est de préférer aux interprétations simples celles qui donnent aux choses une tournure dramatique. Des palissades existent autour de certaines stations lacustres : tenons-les jusqu'à nouvel ordre pour des clôtures au moyen desquelles les habitants se mettaient en sûreté contre les rôdeurs de nuit. Les décombres des maisons annoncent que celles-ci ont été brûlées : disons qu'elles ont été brûlées, sans imputer gratuitement l'incendie aux légions qui firent la conquête définitive du pays allobroge.

Les objets d'antiquité décrits par M. Rabut se rapportent généralement à des espèces qu'il a eu déjà l'occasion de signaler. Il faut citer en premier lieu la jolie poterie d'applique que l'on ne connaissait point avant ses recherches. Ce sont des vases d'une pâte plus fine que les autres, dont la panse a été sillonnée d'ornements linéaires, et dans les creux on a insinué des filets découpés d'une feuille d'étain.

Les vases pour l'usage commun présentent une grande variété. Ce sont des plats, des assiettes, des bols, des tasses, des écuelles, des jarres, des terrines, des urnes en forme de pots à fleur. Toutes ces

pièces ont été fabriquées sur les lieux avec le limon du lac, auquel on a mêlé du sable grossièrement broyé pour donner de la consistance à la pâte. Aidé des lumières d'un chimiste archéologue, M. Rabut s'est livré à des remarques intéressantes sur les procédés céramiques des Allobroges, procédés qui d'ailleurs ne diffèrent point de ceux des autres Gaulois.

Les poteries ont été construites avec des colombins, c'est-à-dire au moyen de boudins d'argile superposés l'un à l'autre et plus ou moins parfaitement agglutinés. Elles n'ont qu'une face lisse : pour les vases, c'est la face extérieure; pour les plats et assiettes, c'est la face intérieure. L'autre côté laisse toujours voir la trace des doigts.

Le savant consulté par M. Rabut induit de là l'ignorance du tour à potier et l'emploi du tour horizontal.

Le premier terme de cette conclusion est juste, si l'on a en vue le tour à potier muni de la tête, qui est son complément. Le tour à tête aurait donné naissance à des produits lissés des deux côtés à la fois. Mais, avant de faire honneur aux Gaulois d'un engin aussi savant que le tour horizontal, il me semblerait plus naturel de supposer qu'ils ont employé la tournette, la simple rondelle de bois sur pivot, qui constitua le tour primitif. Et il y aurait encore à émettre une autre hypothèse, selon moi préférable, qui serait que ces barbares n'eurent besoin du secours d'aucun mécanisme, se bornant à la manœuvre d'un calibre pour régulariser le galbe de la pièce. L'habitude en ce genre conduit à une grande dextérité. Tel ouvrier de nos fabriques est capable de produire avec ses mains toutes seules des vases d'une forme qui ne laisse presque rien à désirer.

Les ornements linéaires gravés sur les pièces n'ont pas de régularité. Le parallélisme parfait n'existe jamais pour plus de deux lignes, et encore lorsque celles-ci sont très rapprochées l'une de l'autre : d'où l'on induit l'emploi d'un ébauchoir fourchu. Lorsque les lignes se multiplient davantage, il y a des écarts d'un et de deux centimètres, comme si elles avaient été tracées avec un instrument attaché au bout d'un fil, lequel fil aurait tenu à une tige plantée dans une pelotte d'argile, au fond de la pièce. Cette façon expliquerait très bien pourquoi les cercles ont toujours plus de régularité dans les assiettes dont la gravure est à l'intérieur, que sur les vases où la gravure a été pratiquée extérieurement.

La cuisson de toute cette vaisselle est très imparfaite. De là vient que les pièces ont conservé une couleur noirâtre qui passe au rouge lorsqu'on les soumet à la température de nos fours à potier. Quelques-unes se présentent avec des taches rouges, qui sont dues à ce

que, pendant leur service, on les a exposées au feu; mais tel n'était point leur usage ordinaire.

Les enduits noirs lustrés, dont certains vases sont recouverts, ont été obtenus au moyen d'une légère bouillie d'argile ferrugineuse, délayée avec une matière amylacée, comme serait la farine de blé ou de seigle. Les pièces étaient plongées dans cette solution; lorsqu'elles étaient sèches, on polissait à l'estèque.

Les précédentes campagnes avaient fait connaître une poterie naine dont les pièces sont si petites, qu'on n'a pu les considérer que comme des jouets d'enfant. Les derniers dragages ont amené de nouveaux échantillons de ce singulier produit.

M. Rabut signale encore un assortiment on ne peut plus varié de ces boutons percés en terre cuite, qu'on a coutume de considérer comme des pesons de fuseau. Ils peuvent en effet avoir servi à cet usage; mais la quantité de ces objets est si grande, qu'il faut que beaucoup d'entre eux aient eu d'autres emplois. On peut se demander s'ils n'auraient pas eu leur place dans l'habillement. On s'expliquerait par là le soin avec lequel ils ont été souvent décorés. J'en vois un qui a été incrusté de lamelles de bronze. C'est un ouvrage qui, tout en se rattachant à la poterie d'applique, ouvre dans cette espèce une série à part, dont il est jusqu'ici l'unique échantillon.

En fait d'ouvrages en bois, la station de Grésine a fourni une écuelle très régulière de forme, une grande pelle plate, comme celles dont se servent les boulangers, et une pelle creuse à vider l'eau ou à remuer le grain. Il faut joindre à cela un manche rond, très artistement travaillé, dans lequel était planté un poinçon. Un manche pareil, qui avait été ajusté dans la douille d'un instrument de bronze, a été pêché à Tresserve.

Je cite pour mémoire des perles de verre bleu et d'ambre, ainsi que des fragments de bracelet en jais, qui sont des produits exotiques. Il est intéressant de constater que le commerce les ait apportés jusque dans ces villages reculés du pays allobroge.

Les objets de bronze consistent en bijoux, outils de travail et armes. Il y a une boucle d'oreille d'une forme curieuse : c'est un anneau creux auquel adhère le croissant renversé, qu'on a trouvé si souvent exécuté en découpure dans les sépultures et les dépôts de bronze de l'âge celtique. La figure de cet objet accompagne une communication de M. Quiquerez récemment imprimée dans la *Revue des Sociétés savantes* [1].

1. 4e série, t. IX, p. 216 (numéro de mars 1869).

Les couteaux recueillis dans les diverses stations sont invariablement munis d'une douille dans laquelle entrait un manche rond, comme ceux que j'ai mentionnés ci-dessus.

Les haches et pointes de lance se rapportent à des types déjà connus. Une pointe de flèche a la forme d'un dard surmontant une petite broche que l'on plantait dans le bois. Une palmette d'ornement en ronde bosse ferait le plus grand honneur au goût et à l'industrie des Gaulois, s'il n'y avait pas plus d'apparence que cette pièce est romaine.

Le travail du fer n'est représenté que par une pointe de lance, que l'on peut considérer comme celtique et par une lame de coutelas dont notre correspondant n'a pas su reconnaître l'origine. Elle est certainement germanique. C'est un avertissement que tout ce qu'on trouve sur les stations lacustres n'est pas à porter au compte des Gaulois, et que des pièces d'époques bien différentes peuvent être amenées pêle-mêle par la drague.

Je ne suis pas le seul à appeler sur ce point l'attention de M. Rabut. Une communication qui nous est envoyée de Châlon-sur-Saône par M. Chevrier abonde dans le même sens.

L'objet dont ce savant entretient le Comité est une magnifique dague qui a été récemment retirée du lit de la Seille, un des affluents de la Saône. La lame est à un seul tranchant. Elle est surmontée d'une soie qui se termine par un lourd pommeau de fer, aplati et découpé sur son contour d'une engrêlure à sept dents. La soie est enfermée dans une poignée de bois, revêtue de feuilles de cuivre estampé. Le dessin très élégant représente le motif si fréquent au XIIe siècle d'une chimère dont la queue se prolonge par un enroulement de rinceaux. Sur l'une des faces du pommeau est incrusté un disque également de cuivre estampé. Il représente une figure équestre, identique à toutes celles qui décorent les sceaux de l'époque. Il y a autour la légende **AVE MARIA GRACIA PLENA.**

Cette belle pièce fait partie aujourd'hui du musée archéologique de Châlon. M. Chevrier la compare à un poignard que M. Rabut retira il y a trois ans de la station de Tresserve, et qu'il publia comme contemporain des autres objets pêchés dans le lac [1].

La forme, la monture, les proportions des deux armes, sont absolument les mêmes. Il n'y a de différence que dans la décoration. Aussi M. Chevrier est-il parfaitement autorisé à corriger l'opinion de M. Rabut, et à conclure qu'il faut s'attendre à trouver de tout dans les fouilles lacustres, même des objets du moyen âge.

---

1. Mémoires lus à la Sorbonne en 1868, *Archéologie*, pl. III.

II

Un singulier tube de bronze, pêché dans le lac du Bourget, fut dans le courant de l'année dernière (1872) l'objet de deux communications successives de M. Laurent Rabut au Comité. Tout récemment le même correspondant nous a envoyé le dessin de deux autres tubes semblables, provenant aussi du lac du Bourget, et qui ont été acquis par le musée d'Aix-les-Bains.

Ces tubes, qui ont de 12 à 14 centimètres et moins de 2 centimètres de diamètre, sont tous les trois garnis à l'extérieur de neuf petites anses dans chacune desquelles est passé un anneau.

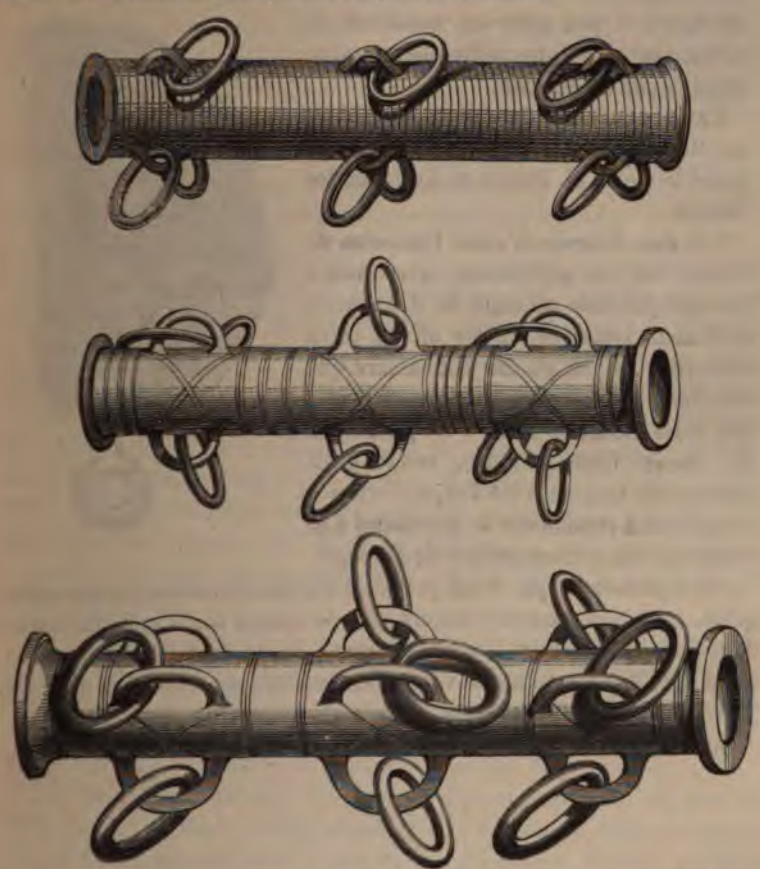

Notre correspondant s'est livré à diverses conjectures sur la desti-

nation de cet objet. Il pourrait être, selon lui ou selon les personnes à qui il l'a montré, une enseigne de guerre, une garniture de fuseau, un ornement qui entrait dans les agrès d'un bateau; mais aucune de ces hypothèses ne le satisfait, ni nous non plus. Mieux vaut mettre sous les yeux du public les figures dessinées par M. Rabut, et qui ont l'avantage de montrer les variétés d'un même type.

Deux de ces objets sont sortis de la station lacustre de Grésine. Le plus considérable a été tiré des eaux de Châtillon. Le musée de Chambéry en possède un quatrième dont nous n'avons pas le dessin.

Il y a lieu de reproduire aussi une nouvelle forme de rasoir gaulois que M. Rabut nous a fait connaître d'après une pièce de sa collection. Ce rasoir est en bronze. La lame, qui figure à peu près un quadrant de cercle, surmonte une petite queue qui se termine par un annelet.

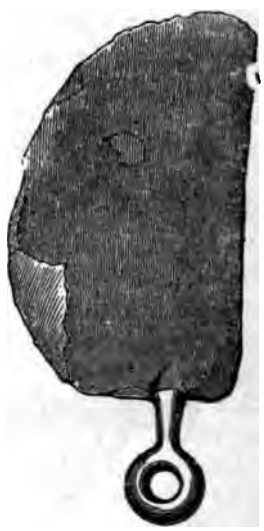

Enfin la publicité doit être donnée à un avertissement qui se trouvait dans la première lettre de M. Rabut, et dont voici les termes :

« Je suis heureux d'avoir l'occasion de revenir sur une précédente communication que j'ai faite au sujet de deux vases de bronze lacustres. Je les ai eus entre les mains, et j'ai pu me convaincre que ces objets étaient faux et d'une fabrication toute moderne. L'un a été publié par M. Joceyn Costo; l'autre, vendu à un amateur de Genève, a été l'objet d'un procès qui a fait condamner le marchand à la restitution du prix exorbitant de cet objet.

« Les pêcheurs, qui n'ont pas cessé de faire le commerce des antiquités lacustres, ne se contentent plus de vendre ceux qu'ils prennent dans les palafittes du lac du Bourget ; ils en font fabriquer. C'est ainsi qu'ils ont vendu des vases, des assiettes de bronze, et des poignards dont la brisure elle-même portait l'empreinte du moule. »

Avis aux amateurs et aux archéologues.

STATUETTE EN BOIS

D'UNE DÉESSE MÈRE

(*Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 1872. — Bibliogr., n° 241.)

M. Quicherat met sous les yeux de la Société le dessin d'une statuette en bois, du plus grand intérêt, trouvée récemment dans l'un des puits funéraires de Troussepoil, sur la commune du Bernard (Vendée).

M. Quicherat a déjà eu l'occasion d'entretenir la société de ce lieu de Troussepoil, qui est un cimetière antique où les sépultures consistent en puits plus ou moins profonds : quelques-uns vont jusqu'à 12 et 15 mètres. Il y a au fond de chacun un assortiment de vases dans l'un desquels se trouvent toujours des cendres mêlées de débris d'ossements calcinés. Le puits est bouché jusqu'à son orifice par une succession de couches soigneusement formées de pierraille, de tessons de poterie, de coquilles d'huitres, d'ossements d'animaux, d'argiles, etc.; les couches les plus profondes contiennent toujours des ustensiles de ménage, des objets de toilette ou des armes, et des médailles dont la série est renfermée entre le règne de Vespasien et celui d'Aurélien.

M. l'abbé Baudry, curé du Bernard, explore depuis douze ans ce curieux gisement. Il en est au vingtième puits. C'est celui qui lui a fourni l'objet en question, qui est la représentation d'une femme assise, voilée, et sur les genoux de laquelle on voit l'arrachement d'une figurine d'enfant qu'elle soutenait de ses deux mains.

L'ajustement, l'attitude, l'expression du personnage, ainsi que le style du travail, sont ceux qui caractérisent les saintes vierges en bois du XII^e^ siècle, connues sous le nom de *Vierges noires*. Trouvée partout ailleurs, cette pièce aurait été considérée par tous les antiquaires comme un produit de la sculpture romane. Il ne saurait cependant y

avoir de doute sur son origine antique. Elle a été trouvée vers le fonds d'un puits de 13 mètres dont l'orifice était fermé par 4 mètres de blocage maçonné. Elle était accompagnée de plusieurs vases de façon romaine dont l'un porte le nom du potier *Marianus*. Elle est d'assez grande dimension; sa hauteur est de 51 centimètres.

La déesse mère de Troussepoil, portée à Nantes, a causé l'étonnement de l'évêque et de tout le clergé de cette ville à qui elle a été montrée. M. Quicherat pense que la découverte de l'abbé Baudry pourra servir à expliquer l'origine d'un certain nombre d'églises du vocable de Notre-Dame bâties sur des emplacements où la légende raconte que des statues de la Vierge furent trouvées par miracle.

RAPPORT

AU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

SUR LE

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ POLYMATHIQUE DU MORBIHAN

(ANNÉES 1866 A 1872)

FOUILLES DE LA TRINITÉ-SUR-MER, DE CRACH, DE CARNAC, DE PLOUHARNEL, DE QUIBERON. — ANTIQUITÉS CELTIQUES.

(*Revue des Sociétés savantes*, 1872. — Bibliogr., n° 157.)

On se rappelle avec quelle ardeur et avec quelle intelligence la Société morbihannaise se mit, vers 1860, à explorer les grands tumulus de la contrée. Si les fouilles exécutées alors ne répondirent pas à l'attente de ceux qui pensaient que des entassements si considérables devaient recéler des antiquités en nombre infini, elles permirent du moins de constater des faits inattendus, et la connaissance des anciennes sépultures y a beaucoup gagné. Les cahiers du bulletin dont j'ai à rendre compte à la section attestent, à l'égard de ce genre de recherches, un ralentissement progressif qui serait regrettable, s'il avait sa cause ailleurs que dans les douloureuses préoccupations des dernières années.

En 1866 et 1867, les zélés pionniers que la Société avait employés aux découvertes précédentes, MM. Galles, Closmadeuc et de Cussé, se partagèrent les opérations, qui eurent pour théâtre les communes de la Trinité-sur-Mer, Crach, Carnac et Plouharnel; plus de trente sépultures furent fouillées. Le plus grand nombre étaient des dolmens encore enveloppés d'une partie de la terre qui les avait entièrement recouverts autrefois. Plusieurs offrirent dans leur plan des dispositions curieuses. Les uns étaient composés de plusieurs chambres qui s'ouvraient sur les côtés de l'allée couverte, les autres avaient une cellule unique, mais ronde ou en hémicycle. Les cellules de cette dernière forme s'ouvraient de côté, au fond de la galerie.

Un dolmen a présenté huit pierres, sillonnées de figures dans le genre de celles qui décorent le monument de Gavrinnys.

La récolte de silex et de poterie grossière a été abondante; mais

c'est, à peu de chose près, tout ce qu'on a trouvé. Les exceptions sont si peu nombreuses qu'il ne sera pas long de les signaler.

Une hache en quartz-agate, accompagné d'une autre hache en grès et de pointes de flèche à bords dentelés, reposait dans le dolmen de Kersu, commune de Crach; une urne en terre fine, assez cuite pour avoir contracté la couleur rouge, dans le dolmen de Park-er-Gueren, au même finage; un bracelet de bois et un objet d'or déformé, qu'on croit avoir été une fibule, dans l'un des dolmens de la Trinité-sur-Mer; enfin un fragment de tube en fer s'est trouvé avec des silex taillés dans un des dolmens de Carnac qui a nom les Autels, *en auterieu.*

Les investigations furent portées, en 1868, dans la presqu'île de Quiberon. Elles mirent à découvert un groupe de sept sépultures enfouies. C'étaient des fosses murées avec des dalles mises sur champ ou de la pierraille, et fermées par de larges pierres, couchées à plat. Elles avaient en moyenne 90 centimètres sur 50, preuve que les morts y avaient été accroupis ou repliés. On y a trouvé des débris osseux, et des poteries dont l'épaisseur dépassait tout ce qu'on peut imaginer. Cette circonstance jointe à la grossièreté de la pâte les a fait considérer à juste titre comme des produits de la céramique la plus primitive.

Pendant que M. Closmadeuc explorait ces fosses, M. l'abbé Collet faisait percer un puits dans un tumulus elliptique du lieu dit Beg-en-Au, tumulus de 51 mètres sur 25, qui présentait encore, après l'affaissement que lui avaient fait éprouver les siècles, un relief de 6^{m},50. Les résultats fournis par ce sondage étaient de nature à éveiller l'attention de la Société. M. Galles se rendit sur les lieux l'année suivante et, de concert avec M. Collet, entreprit une fouille dans les règles.

La gigantesque tombelle se trouva être analogue par sa composition à plusieurs de celles qui avaient été naguère étudiées aux environs de Carnac.

Un entassement de pierres et de gros galets constituait le noyau, que l'on avait recouvert d'une calotte épaisse de vase, et par-dessus la couche de vase reposait l'enveloppe extérieure de terre gazonnée.

Sur tous les points, à l'intérieur, se sont présentés en quantité innombrable des tessons de poterie rouge, des noisettes, des traces de cuivre, des clous de fer à grosse tête, des plaquettes oxydées dans lesquelles on a cru reconnaître des débris de bandes de fer forgées au marteau. Les clous avaient de 22 à 27 centimètres de longueur. Les praticiens auxquels ils furent montrés jugèrent qu'ils avaient servi à la construction d'un très fort vaisseau. Des clous de même forme,

mais qui n'ont que 16 centimètres, suffisent aujourd'hui pour assembler les bordages d'un navire de 200 tonneaux.

D'après la nature des objets découverts, on a conclu que le tumulus de Beg-en-Au appartenait à la période la plus avancée de la civilisation celtique.

Il faut encore mentionner des fouilles exécutées avec soin, sur le territoire de Carnac, par M. l'abbé Lavenat. Ce judicieux observateur s'est attaqué à des tumulus de moindre dimension. L'un était divisé intérieurement en plusieurs compartiments par des pierres debout dont la tête sortait hors de la couche gazonnée. Tous avaient servi pour la sépulture, car dans tous on a trouvé des os. Dans tous aussi des silex taillés et des éclats de silex accompagnaient des outils en pierre polie. L'inventaire des objets recueillis se résume de la manière suivante :

Vases de terre en forme de bombe; haches en diorite et en fibrolite, silex; perles ou boutons percés en argile rouge, en schiste ardoisier et en quartz.

Une discussion sur les peuples constructeurs de monuments dits mégalithiques a donné lieu en 1870 à deux mémoires, l'un de M. l'abbé Euzenot, l'autre de M. Burgault.

La thèse soutenue par M. Euzenot est que les Celtes, arrivés en Gaule à la fin de l'âge de bronze, ne sont pas les auteurs des dolmens, et que l'on ne doit attribuer à cette race que les tumulus, parce que l'on a constaté dans les tumulus la présence du fer.

M. Burgault me semble avoir très bien démontré ce qu'il y a de hasardé à vouloir établir une chronologie dans les monuments de la sépulture d'après la matière des objets qu'on y trouve. Il a émis à ce sujet une idée que je ne saurais trop recommander aux méditations des savants qui professent la doctrine des trois âges.

M. Burgault pense que le bagage funéraire des morts a été réglé par des prescriptions religieuses, et que ce rite qui, comme tous les rites, devait consacrer le maintien des plus anciennes pratiques, expliquerait que des objets de pierre aient garni la couche funèbre de l'homme qui avait connu en son vivant l'usage du bronze et même du fer. Je me rallie d'autant plus volontiers à cette doctrine, qu'elle m'était déjà venue à l'esprit en songeant à quelque chose d'analogue qui s'est passé dans l'antiquité classique. Chez certains peuples de la Grèce, les guerriers étaient inhumés avec des armes en terre cuite. Toutefois il y a un point sur lequel je ne suis pas d'accord avec M. Burgault. Comme son point de départ est que les rites n'autorisaient que le dépôt d'objets de pierre, pour expliquer la présence du

métal dans un si grand nombre de dolmens, il a recours à l'hypothèse que les objets en métal seraient des offrandes faites aux morts à des époques postérieures. La vraie raison me paraît être plutôt dans le relâchement des pratiques religieuses.

M. Burgault juge très bien que le seul ordre chronologique qu'il soit possible d'introduire dans les sépultures antérieures à l'époque romaine est de mettre en premier les morts déposés dans les cavernes, puis ceux qui ont été ensevelis dans des fosses garnies de pierres; puis ceux des dolmens. J'ajoute pour mon compte : et ceux des tumulus; car les dolmens et les tumulus, quand les tumulus ont été des monuments funéraires, ne se rapportent pas à deux modes de sépulture différents. Tous les dolmens ont été recouverts d'un entassement de terre, et tous les tumulus contiennent, en pierres plus ou moins grosses, la cellule où était placé le mort. Il ne faut pas se payer de mots. On a pris pour une conquête de la science l'introduction du terme *mégalithique*, et tout de suite une doctrine est sortie de là. Un peuple à part ayant eu la spécialité de remuer les grosses pierres, il s'en est suivi que les monuments microlithiques étaient l'ouvrage d'un autre peuple. Autant dire que les grands et les petits monuments de nos cimetières appartiennent à des races différentes.

Quant à rejeter au delà de l'époque celtique les constructions mégalithiques de la Bretagne, c'est là une hypothèse sans fondement contre laquelle s'élève à juste titre M. Burgault, et qui, à ce qu'il me semble, pouvait être combattue plus fortement qu'il ne l'a fait.

En vain M. l'abbé Euzenot a invoqué les récentes découvertes de la science en matière d'ethnographie. Les travaux accomplis depuis quinze ans ont mis hors de toute contestation que notre sol est peuplé depuis un nombre de siècles incalculable; mais rien n'a été changé par là au fait capital qui est le point de départ de notre histoire. Les Celtes sont les premiers hommes qui aient formé un corps de nation sur le territoire de la France. Avant eux il n'y eut que des groupes de sauvages vivant à l'état d'isolement, incapables de réunir leurs efforts et de se livrer à des ouvrages qui auraient exigé le concours de beaucoup de bras. Ce n'est pas à cette population misérable qu'il convient d'attribuer des monuments où se révèle le travail d'une multitude disciplinée, soumise à l'autorité de chefs puissants et aux pratiques d'une religion avancée. Tout ce que nous savons des Celtes au contraire les en proclame les auteurs.

LA QUESTION

DU

FERRAGE DES CHEVAUX EN GAULE

RAPPORT AU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

(*Revue des Sociétés savantes*, 1873. — Bibliogr., n° 159.)

La note de M. Chevrier, correspondant à Chalon-sur-Saône, que la section d'archéologie a renvoyée à mon examen, se rapporte à la question toujours controversée du ferrage des chevaux dans l'antiquité. Elle est accompagnée de dessins représentant huit de ces sabots de fer que l'on désigne sous le nom d'hipposandales, et deux fers de cheval de la forme encore usitée aujourd'hui.

Des dix pièces figurées, cinq seulement (quatre sabots et un fer) sont inédites. Notre correspondant a emprunté les autres à des publications récentes.

L'intention de M. Chevrier n'a pas été de faire une dissertation. Il n'a voulu qu'une chose : mettre, par l'entremise du Comité, à la disposition des personnes que cela intéresserait, des matériaux qu'il a recueillis et qu'il juge susceptibles de contribuer à l'éclaircissement d'une question obscure.

Comme cette question est de celles qui me préoccupent, que j'ai pris une part active au débat qu'elle suscita il y a quelques années, et qu'aujourd'hui j'ai par devers moi des preuves décisives en faveur de l'opinion que j'ai toujours soutenue, je profiterai de l'occasion qui m'est offerte de dire mon dernier mot, tout en faisant ressortir ce qu'il y a d'utile dans la communication de notre correspondant.

Au sujet des ferrailles qu'on est convenu d'appeler hipposandales, M. Chevrier fait une distinction qui me semble de toute nécessité.

Tels de ces objets consistent en une semelle rendant assez exactement l'empreinte d'un pied de cheval, avec deux larges pinçons ou oreillons amortis en boucles qui se relèvent sur les côtés, et un quar-

tier également relevé par derrière; tandis que d'autres, beaucoup plus irréguliers de forme quant à la semelle, ont ordinairement deux oreillons de chaque côté et de plus deux crochets : l'un qui se projette en avant de la semelle, l'autre qui se dresse verticalement par derrière. Pour saisir la différence, on n'a qu'à jeter les yeux sur les figures ci-jointes, nos 1 et 2.

M. Chevrier ne tient pour hipposandales que les sabots de la première espèce.

Fig. 1.

Il se réfère aux pièces du même genre publiées dans le *Traité de la maréchalerie vétérinaire* de M. Rey[1]. Il ne pouvait pas invoquer une meilleure autorité. Les exemples de M. Rey sont peu nombreux, mais bien choisis. Il y en a un surtout qui est d'une valeur inestimable pour la science; c'est celui d'un sabot ayant fait partie d'une

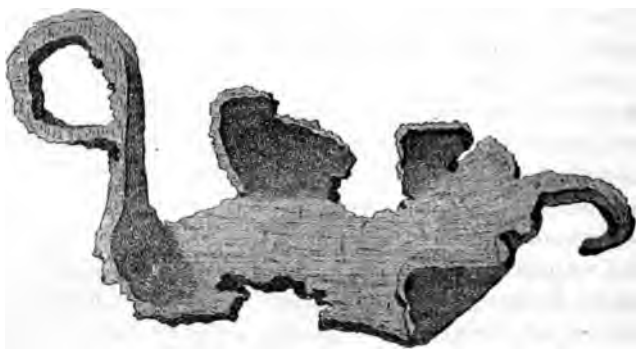

Fig. 2.

1. Deuxième édition. Un vol. in-8°. Paris, 1865.

garniture complète dont furent trouvés chaussés les quatre pieds d'un même animal enseveli sous les ruines d'un établissement romain à Granges dans le canton de Vaud (Suisse). Cette précieuse découverte a fourni à un vétérinaire du pays, M. Bieler, le sujet de la dissertation la plus instructive qui ait été écrite sur la matière[1]; elle a mis hors de doute l'identité de l'objet dont il s'agit avec la *solea ferrea* des auteurs latins. Elle a légitimé le terme d'hipposandale qui avait été adopté un peu à la légère.

Le nouvel échantillon produit par M. Chevrier (c'est celui auquel j'ai renvoyé le lecteur il n'y a qu'un instant) a été trouvé à Lux, près de Châlon, à une profondeur de 1^{m},30, dans un terrain d'alluvion. La semelle est forée. L'un des oreillons est muni d'un anneau par où passait la courroie destinée à lier l'appareil autour du pied. Il y a au quartier de derrière des rivures sur lesquelles notre correspondant ne s'explique pas. Elles indiquent la présence d'une gâchette, qui maintenait la courroie sur le talon. La gâchette existe à l'un des types reproduits par M. Rey; mais elle est placée en dedans. Sur les quatre pièces trouvées à Granges, elle est remplacée par un crochet rabattu derrière le talon.

Je puis ajouter que la talonnière n'était pas une partie indispensable de la *solea ferrea*. Elle manque à l'un des échantillons tirés des ruines du Vieil-Évreux, que M. de Caumont a fait connaître[2]. Un autre type que j'ai vu au musée d'Autun, est dans le même cas, mais avec une différence digne de remarque. La semelle est non seulement forée, mais ouverte jusqu'au talon, de sorte qu'elle se rapproche de la forme des fers. C'est un fer très couvert, cannelé en dessous, et muni sur les côtés de deux oreillons avec boucles et anneau.

Sans doute il se présentera encore d'autres variétés d'hipposandales, quand on aura fait l'inventaire de tout ce que possèdent en ce genre les collections publiques et privées.

Pour ce qui est des sabots munis de crochets par derrière et par devant, M. Chevrier déclare que de pareilles chaussures eussent infailliblement blessé les jambes des chevaux, et il est conduit par là à leur chercher une autre destination. Il se demande s'ils n'auraient pas servi d'étriers. Cette hypothèse ne le satisfait pas pleinement. Il y voit bien des objections; mais, somme toute, il lui paraît plus raisonnnable de se prononcer pour des étriers incommodes que pour des fers impossibles.

1. Note sur l'histoire de la ferrure, dans le *Journal de médecine vétérinaire de l'école de Lyon*, t. XIII (1857), p. 211.

2. *Bulletin monumental*, t. VI, p. 473, fig. 3 de la planche.

Impossibles, oui, en tant qu'il se serait agi de chausser ainsi les chevaux; mais, si ces appareils ont été destinés à des bœufs, la difficulté n'est plus la même. Les bœufs, avec leur démarche et la conformation de leurs jambes, ont pu porter impunément cette chaussure.

Or, plusieurs fois déjà, on a proposé de rapporter aux bœufs ceux des sabots antiques qui, à cause de leur conformation, ne pouvaient de toute évidence convenir aux chevaux. Cette opinion fut énoncée dans une séance de la Société française pour la conservation des monuments, tenue à Dieppe en 1840[1]. « Les antiquaires d'Autun, est-il dit dans le rapport d'où je tire ce fait, pensent que ces objets étaient à l'usage des bœufs engravés. »

Plus récemment, M. A. Delacroix a émis la même opinion à propos d'une découverte faite à Besançon[2]. L'objet était d'une conservation parfaite, et par sa forme annonçait mieux que d'autres pour quel genre de pied il avait été fait. Le savant franc-comtois ne voulut pas cependant s'en rapporter à sa seule impression. Il porta le sabot dans un atelier de maréchalerie fréquenté par les gens de la campagne. A première vue, un ouvrier dit que c'était un fer de vache. Des paysans qui étaient là furent du même avis, et ajoutèrent que cette chaussure ne conviendrait pas pour le travail, mais qu'elle serait très utile pour remédier aux blessures que se font les bêtes quand les troupeaux sont en marche. M Delacroix écrivit là-dessus un petit mémoire dont la conclusion est que cette pièce et toutes celles qui lui ressemblent doivent être appelées *busandales*.

Le musée lorrain de Nancy possède un monument qui confirme pleinement l'opinion des paysans franc-comtois et la conclusion de M. Delacroix : c'est une stèle funéraire sur laquelle est représenté en bas-relief un personnage qui n'a pu être qu'un conducteur de bœufs. La sculpture est grossière; elle est de plus mutilée; mais on en voit assez pour reconnaître tout d'abord un homme de la campagne. Il est affublé d'une large et courte blouse que je crois être le *birrus*. Il porte au cou un sachet d'amulette, dont la forme semble indiquer qu'il contenait une petite hache celtique, c'est-à-dire le talisman dont on se sert encore aujourd'hui dans les montagnes du centre de la France pour toucher les bestiaux malades. Mais la profession de notre Gallo-Romain est indiquée d'une manière plus certaine par l'objet qu'il tient dans sa main droite. C'est un bâton pointu d'un bout et de l'autre terminé par un pommeau, qui nous représente l'aiguillon des

1. *Bulletin monumental*, t. VI, p. 474.
2. *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, t. IX (3e série), p. 142.

anciens, tel que Rich l'a figuré dans son dictionnaire, au mot *Stimulus*. Il est donc hors de doute qu'on a voulu représenter un bouvier. Or il tient dans sa main gauche une courroie au bout de laquelle pend le sabot à deux crochets. Le complément de ses attributs est l'instrument qu'il portait par précaution pour mettre au pied de ses bêtes, s'il arrivait que quelqu'une se blessât en chemin.

La conclusion de tout ce qui précède est que, pour être en possession de la vérité, la doctrine archéologique devra combiner la distinc-

tion établie par M. Chevrier avec l'attribution et la dénomination proposées par M. Delacroix. Les sabots de fer qu'on déterre en si grande quantité sur le parcours des anciennes voies seront, suivant leur forme, des hipposandales ou des busandales.

Passons aux fers de cheval.

Les deux dont M. de Chevrier nous a envoyé le dessin ont déjà été gravés par lui pour les Mémoires de la Société historique et archéologique de Châlon-sur-Saône[1]. Il les a trouvés lui-même dans une sépulture qui était incontestablement de l'époque mérovingienne. Ces fers, quoique ayant, selon toute apparence, appartenu au même cheval, sont de façon différente. L'un est percé de six étampures, ondulé sur ses rives et dénué de crampons aux éponges, tandis que l'autre, bigorné sur ses contours, porte des crampons et présente huit étampures pratiquées dans les rainures. Cette diversité, qui s'explique en supposant que les deux fers auraient été posés dans des lieux différents, n'est pas ce qui frappe le plus le savant châlonnais. Il attache plus d'importance à la date du dépôt, parce qu'il voit un point de repère au moyen duquel pourra être fixée l'époque « où la *solea ferrea* cessa d'être employée pour faire place au système plus pratique du fer à clous. »

Ces dernières expressions, que j'emprunte à la note de M. Chevrier, mettent suffisamment sa pensée à découvert. Selon lui, il y a eu gradation dans la pratique qui consiste à garnir de fer les pieds des chevaux. D'abord on leur attacha, au moyen de courroies, des sabots postiches; on n'en vint que plus tard à leur clouer des patins sous les ongles. Telle est la doctrine, ou plutôt telle est la doctrine à laquelle il s'est rallié; car il n'est pas le premier qui considère les fers à clous comme un perfectionnement tardif des hipposandales. La même opinion est exprimée dans la plupart des traités spéciaux; elle a dirigé les recherches d'où est sorti le v[e] chapitre du *Tombeau de Childéric* de M. l'abbé Cochet; c'est celle qui prévaut aujourd'hui.

Elle est acceptée par le plus grand nombre; mais elle a aussi des adversaires, et plus d'une atteinte sérieuse lui a été portée.

M. Bieler, le vétérinaire de Rolle qui a disserté sur les hipposandales, ne la partage pas.

M. Rey, après l'avoir exposée dans la dernière édition de son traité, présage qu'elle devra être modifiée par suite de découvertes nouvelles qu'il ne connaissait encore qu'imparfaitement[2].

---

1. Tome V, 2[e] partie, 1869, p. 221.
2. *Traité de la maréchalerie vétérinaire* (1865), p. 20.

La haute antiquité du ferrage a été soutenue, avec pièces à l'appui, dans le sein des Sociétés archéologiques du Doubs et du Morbihan[1].

Dans un mémoire très étudié, où sont réunies toutes les preuves qui semblent établir que ni les Grecs ni les Romains n'ont ferré leurs chevaux, M. Nicard se prononce pour l'origine gauloise de cette pratique[2]. Moi-même, depuis dix ans, je n'ai laissé échapper aucune occasion de conclure dans le même sens.

Le Comité, sans doute, n'a pas oublié la discussion qui s'éleva à ce sujet entre M. Duplessis, de la Société d'Ille-et-Vilaine, et moi, à la réunion des Sociétés savantes de 1866[3]. Je puis, sans être taxé de vanité, évoquer ce souvenir. Il n'est pas celui d'un triomphe; car je ne parvins à convaincre ni M. Duplessis ni les autres archéologues de la même école qui prirent part au débat.

Il s'agissait de deux moitiés de fer trouvées dans deux tumulus différents sur le territoire d'Alaise (Doubs). La découverte avait eu lieu sous mes yeux; je pouvais donc en parler sciemment. J'eus beau faire ressortir toutes les circonstances qui prouvaient que ces fers n'avaient pas pu être apportés là postérieurement, et que le dépôt datait du temps de l'indépendance de la Gaule : comme il était écrit que le premier fer connu est celui que l'on trouva, sous le règne de Louis XIV, dans le tombeau de Childéric Ier, mort en 481, aux yeux des uns, j'avais été la dupe d'une hallucination, et, dans la pensée des autres, les tumulus que j'avais fouillés étaient les sépultures de guerriers contemporains de Clovis ou de ses fils.

Aujourd'hui que les motifs qui jetèrent la défaveur sur tout ce qui était annoncé comme provenant d'Alaise n'existent plus, aujourd'hui que des fers de la même famille que ceux qu'a fournis cette localité ont été trouvés ailleurs, je reprends ma thèse.

Oui, les moitiés de deux fers de cheval ont été trouvées dans deux tumulus situés aux deux extrémités du massif d'Alaise, à 4 kilomètres de distance l'un de l'autre; et, de plus, un troisième tumulus a donné des clous à ferrer sans l'accompagnement du fer. Ces objets sont au

---

1. Voyez ci-après, p. 175.

2. *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, t. XXIX (1866), p. 127.

3. Le titre du mémoire de M. Duplessis était : *Étude sur l'origine de la ferrure du cheval à l'aide de fers à clous chez les Gaulois*. Il a été lu à la séance du 5 avril 1866 de la réunion annuelle des Sociétés savantes et publié dans le volume *Archéologie*, 1867, des *Mémoires lus à la Sorbonne*. Voy. le procès-verbal de la séance, *Revue des Sociétés savantes*, 4e série, t. III, 1866, 1er semestre, p. 454, et le rapport de M. Chabouillet, *Ibid.*, p. 554. A. G.

musée archéologique de Besançon. Ils ont été décrits et gravés dans les Rapports si précis de M. Castan sur les fouilles d'Alaise[1].

Les sépultures qui ont fourni les fers étaient des tumulus à foyers : ce qui ne les classe pas parmi les sépultures barbares du VI^e^ ni même du V^e^ siècle.

Ils offraient tous les deux le même mélange d'ossements d'homme, de cheval, de chien et d'ours, avec accompagnement d'un marteau de fer, de petits outils à forer et de poterie celtique. L'un des deux a donné de plus le mors de cheval en fer tordu, si caractéristique de l'époque gauloise.

Quant à l'hypothèse d'un apport postérieur, elle est de toute impossibilité.

Le fer de l'un des tumulus reposait, avec les autres objets, dans une épaisse couche de cendres couverte par un entassement gigantesque de quartiers de roches. C'était une sépulture tout à fait monumentale, qui avait été construite au bord d'un précipice, sur une plate-forme produite par des couches calcaires relevées et fendillées de toutes parts, au point que l'accès du tumulus était dangereux même pour les piétons. Jamais cheval de selle ni de travail n'avait eu à passer en cet endroit. L'autre tumulus était construit dans un fourré sur un versant rocailleux; le foyer qui recélait les objets avait été recouvert de larges dalles que les ouvriers ne soulevèrent qu'à grand'peine. Le dépôt s'est montré intact et inviolé.

De part et d'autre, un clou à ferrer a été recueilli à côté du fer. Ce sont des clous en forme de T, aplatis sur les côtés; mais la traverse qui fait la tête de l'un est droite, tandis que celle de l'autre est profilée en courbe au sommet. A ce dernier modèle appartiennent les clous isolés qui ont été tirés du troisième tumulus.

Voilà pour Alaise.

En 1862, un habitant de Thionville, faisant défricher un bois sur la commune de Colmen, lieu dit Dampontswald, rencontra un tumulus qu'il fit fouiller avec soin. On y trouva des os calcinés, des cendres et du charbon, une massue en bois de chêne incrustée de cailloux blancs, une pointe de flèche en silex, une hachette de fer, enfin la moitié d'un fer de cheval[2].

M. Fouquet, de la Société polymathique du Morbihan, qui s'est

1. *Les tombelles celtiques et romaines d'Alaise*, 1859, p. 20. — *Les tombelles et les ruines du massif et du pourtour d'Alaise*, 1861, p. 23. — *Les champs de bataille et les monuments du culte druidique au pays d'Alaise*, 1864, p. 12.

2. *Bulletin de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle*, année 1863, p. 154.

particulièrement occupé de recherches sur la destination des menhirs, a trouvé à deux reprises le fer de cheval au pied de ces monuments. La seconde fois, c'était en 1865, lorsque s'était déjà produite la résistance à l'idée que les Gaulois eussent pratiqué le ferrage. M. Fouquet s'appliqua, dans le compte rendu de sa découverte, à constater l'état de parfaite intégrité du gisement, et les raisons qui s'opposaient à ce qu'on pût dire que l'objet aurait glissé là accidentellement, ou y aurait été mis pour préparer une mystification[1]. Ses observations, corroborées par celles de deux autres savants qui l'accompagnaient, mettent hors de doute l'antiquité du dépôt. Le fer reposait à une profondeur de 1m,15. Il était fragmenté en cinq morceaux par l'oxydation, et non seulement oxydé, mais cristallisé en plusieurs endroits. La longueur de flèche était de 11 centimètres, le plus grand diamètre de 10.

Une découverte d'un ordre tout différent, qu'un savant de la Suisse, M. Quiquerez, signala dès 1856, est encore plus décisive : c'est celle d'un squelette de cheval rencontré à 3m,60 de profondeur dans une formation de tourbe compacte à Bellelay (canton de Berne). Ni la nature de la tourbière, ni la situation des os, qui étaient posés à plat et dispersés, ne se prêtaient à l'hypothèse que l'animal se fût enfoncé dans le sol. Il avait visiblement été exposé à l'air après sa mort et dévoré par les bêtes. A l'un de ses pieds adhérait un petit fer à bords ondulés. La rencontre d'un rouleau de monnaies du xve siècle, plongé à 60 centimètres dans la même tourbière, permit à M. Quiquerez de calculer le progrès de la formation. L'accroissement du dépôt tourbeux étant de 15 centimètres par siècle, l'antiquité du squelette, et celle du fer par conséquent, remontait à six ou sept siècles avant notre ère[2].

Nanti de ce terme de comparaison, M. Quiquerez se mit à la recherche des fers gaulois. Le succès a dépassé son attente. Il en a recueilli plus de vingt en fouillant certains reliefs de terre qui abondent dans la région supérieure du Jura bernois, et qu'il avait reconnus pour être les restes des établissements formés par la population primitive. Les pièces qu'il en a tirées se sont toujours trouvées en compagnie d'outils de pierre et de tessons de la plus grossière poterie.

On trouvera dans le Recueil des mémoires de la Société d'émulation du Doubs l'exposition étendue des faits que je viens de résumer[3].

1. *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, année 1865, p. 67.

2. *De l'âge du fer. Recherches sur les anciennes forges du Jura bernois*, p. 9. Porrentruy, 1866.

3. Tome IX de la 3e série, année 1864, p. 129.

M. Quiquerez lui-même est l'auteur de ce travail, à l'appui duquel il a publié le dessin des variétés que présente sa collection. Les différences sont à peine sensibles. On voit que ces fers, ramassés dans un rayon de pays très restreint, ont été faits pour une même race de chevaux et par des ouvriers qui travaillaient tous de la même façon. Ils sont petits, étroits, faibles de métal, d'un fer très doux, constamment percés de six étampures qui ont été fraisées en long en vue de la forme que présentait la tête des clous. La distension du métal à chacune des étampures a produit sur les bords l'ondulation dont nous avons parlé à propos du cheval de la tourbière de Bellelay. L'épaisseur ne dépasse pas 4 millimètres, ni la largeur 16 centimètres. Le poids est renfermé entre 90 et 120 grammes.

M. Quiquerez est un savant ingénieur, praticien consommé en matière de sidérurgie et l'un des meilleurs archéologues de la Suisse. Personne n'a poussé plus avant les recherches sur les origines de l'industrie du fer dans nos pays. Je ne crois pas pouvoir abriter d'un nom plus autorisé que le sien le premier point de la doctrine que je me suis proposé d'établir dans ce rapport. Ses recherches achèvent de mettre hors de toute contestation l'antiquité du ferrage des chevaux.

Si nous sommes encore à compter les pièces à conviction d'où il résulte que les Gaulois se livrèrent à cette pratique du temps de leur indépendance, il n'en est pas de même pour la période subséquente. On peut dire que les fers gallo-romains sont innombrables. Depuis que l'on exécute des fouilles dont le résultat est consigné, on ne s'est pas attaqué une fois aux substructions d'un établissement d'importance datant de l'époque romaine, qu'on n'y ait trouvé le fer de cheval. Telle localité en a fourni, non pas un ou deux, mais des masses. A la vérité, les antiquaires à qui nous devons la mention de ces découvertes ont rarement pris la peine de préciser la position occupée en terre par les objets, de sorte qu'on a toujours fait la même objection : « Ces fers ne sont-ils pas tombés du pied des chevaux qui passèrent plus tard par-dessus les ruines? » Et de ce scrupule est sortie l'incrédulité d'où il est difficile aujourd'hui de faire revenir la plupart des archéologues.

Cependant, si l'enquête avait été poussée à fond, il eût été possible de recueillir un certain nombre de faits qui ne laissent pas de place au doute.

Dans la *Statistique monumentale du Puy-de-Dôme*[1], M. Bouillet a

1. Page 64 et planche III.

donné la figure d'un fer à planche, c'est-à-dire fermé au talon, et garni de cinq clous, qui fut trouvé en 1835, à 3 mètres en terre, sous le pavé d'une voie romaine, tout près de Clermont. Personne assurément ne pensera que ce fer, détaché du pied d'un cheval au moyen âge, soit allé percer la croûte de pierre sous laquelle il reposait.

En 1842, dans la cave d'une maison de Troyes, à 3 mètres sous le sol de cette cave, on découvrit l'orifice d'un puits funéraire bouché avec des briques, et l'on retira de ce puits des chaînes, des clefs, des figurines d'*ex-voto* et un fer de cheval[1].

M. de Pibrac, dans l'exploration qu'il fit, en 1857, des puits funéraires de Beaugency, retira de l'une de ces sépultures, avec d'autres objets qui annonçaient les premiers temps de la domination romaine en Gaule, un fer de cheval[2].

Plus récemment, M. l'abbé Baudry, à son tour, a vu sortir de l'un des puits funéraires les plus profonds de Troussepoil (Vendée) un autre fer sur lequel je reviendrai tout à l'heure.

Ne voilà-t-il pas assez d'exemples du même fait pour dissiper toute incertitude, et pour autoriser les plus timides à admettre que les Romains purent voir des chevaux ferrés longtemps avant que les barbares leur eussent enlevé la possession de la plus grande partie de la Gaule?

Mais ce n'est pas tout. Tandis qu'on se tue à dire qu'aucun des monuments figurés que l'antiquité nous a transmis ne représente le fer aux pieds des chevaux, l'un de nos beaux musées départementaux et des plus visités, le musée Calvet, à Avignon, possède un bas-relief du IIe siècle au plus tard, qui donne le démenti le plus formel à cette assertion. Et ce bas-relief, ce n'est pas d'hier qu'il est exposé aux yeux du public. Il est à Avignon depuis 1835; il a été signalé par Mérimée, qui a appelé particulièrement l'attention des antiquaires sur la circonstance de la ferrure[3].

Un monument de cette importance mérite qu'on s'y arrête. J'ai la satisfaction de pouvoir le mettre sous les yeux du Comité et des lecteurs de la *Revue des Sociétés savantes*, d'après un dessin qu'a eu l'obligeance de me communiquer M. Deloye, conservateur du musée Calvet, notre correspondant à Avignon.

Sur un *carpentum* élégant, attelé de deux chevaux que dirige un cocher armé d'un fouet en façon de martinet, est assis un personnage

1. *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, t. XIX, p. 90.

2. *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans*, t. IV (année 1859), p. 97.

3. *Notes d'un voyage archéologique dans le midi de la France*, p. 176.

habillé à la gauloise. La hauteur de son siège désigne un fonctionnaire public d'un rang élevé. Derrière lui se tient debout un licteur, la hache à la main. Cette représentation ne constitue qu'une partie

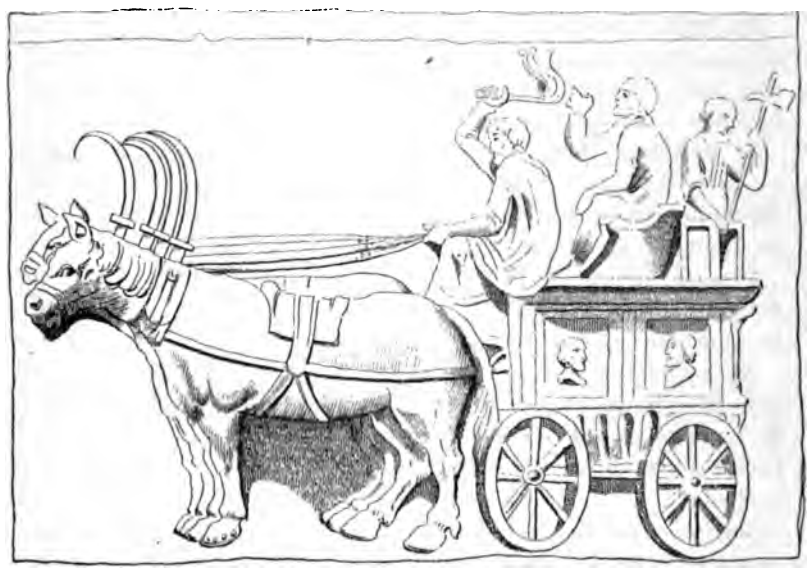

du monument. Il y a au-dessus une frise où l'on voit figurée une course en chars, puis un fronton encadrant un buste de grandeur naturelle.

Ce monument vient de Vaison, où il était encore lorsqu'il fut décrit par Mérimée. M. Deloye m'apprend qu'il fut recueilli, avec d'autres pièces d'antiquité, par Sébastien Blégier, gouverneur de Vaison en 1560, pour servir à la décoration de la demeure que ce personnage se faisait alors construire. Notre correspondant voit là le mausolée d'un des quatuorvirs de l'antique Vaison. Le *carpentum* nous représenterait la voiture de cérémonie du corps municipal de la cité Vocontienne, et les deux têtes sculptées sur le panneau en évidence, lesquelles en font supposer d'autres sur le panneau qu'on ne voit pas, seraient les portraits des membres du quatuorvirat en exercice.

Relativement aux chevaux, qui sont pour nous l'objet important, M. Deloye me donne le renseignement que voici :

« On distingue très bien sur le pied de devant du premier cheval le fer avec quatre clous qui le fixent tandis qu'on aperçoit à peine

quelques légères traces du ferrement sur les deux pieds de devant du second cheval, et peut-être sur un des pieds de derrière du premier. »

Ainsi, il n'est pas du tout certain que les pieds de derrière aient été ferrés, et il faut un effort d'attention pour constater que ceux de devant l'ont tous été. Mais cela ne fait rien. Pour détruire l'argument tiré de ce que les anciens n'auraient jamais figuré un cheval avec le fer à clous, il suffit que le bas-relief de Vaison nous montre un seul pied dont personnne ne puisse contester la ferrure, et cette preuve, nous l'avons dans le pied de devant du premier cheval, car ce pied est ferré aussi visiblement que possible, et ferré avec l'attache de quatre clous qui ont été, non pas rivés, mais rabattus et tamponnés sur le sabot de la bête.

Voilà donc un monument devant lequel il faut à toute force que l'on s'incline. Est-il unique en son genre? Pas précisément. Je suis en mesure d'en invoquer un autre dont le contrôle sera plus facile, car il a sa place au musée du Louvre. Oui, au musée du Louvre; mais il ne crève pas les yeux pour cela. Il est on ne peut pas plus défavorablement placé, scellé très haut dans un mur et à contre-jour[1]. Bouillon et de Clarac l'ont décrit et fait graver chacun à leur tour, sans tenir compte de la circonstance si curieuse qu'il présente pour l'objet de ce rapport: de sorte que ce monument, rendu depuis si longtemps du domaine public, mérite encore le nom d'inédit[2].

C'est un bas-relief d'Hector traîné derrière le char d'Achille. L'un des chevaux de l'attelage est représenté dans son entier. Il a aux quatre pieds des fers à clous tamponnés sur le sabot. De plus, comme le pied gauche de devant est levé, on voit le dessous du fer et les trous fraisés dans lesquels étaient logés les clous.

Cet ouvrage accuse le style de la sculpture romaine de l'époque des premiers Césars. On sait qu'il est venu de la villa Borghèse. Ainsi, tout se réunit pour accabler la critique négative contre laquelle je suis en lutte.

Comme on s'est prévalu aussi de ce que la numismatique ne fournissait aucun indice dont pussent faire leur profit les défenseurs de l'antiquité du ferrage, je suis bien aise d'alléguer au contraire l'autorité du répertoire de M. Cohen. Je trouve dans cet ouvrage[3] la

1. Première salle au rez-de-chaussée, sous la galerie d'Apollon, à gauche en entrant.

2. Bouillon, *Musée du Louvre*, t. III, bas-reliefs, p. 25 et pl. 21. — De Clarac, *Musée de sculpture antique et moderne*, t. II, première partie, p. 661 et pl. 111 de l'atlas.

3. *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain*, t. VI, p. 513.

mention d'une tessère de bronze, attribuée conjecturalement à Domitien, mais datant, dans tous les cas, du Haut-Empire, qui semble avoir été frappée à l'occasion d'une victoire remportée sur de la cavalerie gauloise. Elle a pour empreinte, au droit, deux fers de cheval au milieu d'un *torques*, et au revers un rameau d'olivier accompagné de la légende IO IO TRIVMP.

Du moment que l'usage du fer de cheval est démontré par des monuments figurés du Haut-Empire, et que ce fer a été rencontré en Gaule à des profondeurs qui garantissent l'antiquité du dépôt, il n'y a pas de raison pour qu'on rejette les pièces qui ont été fournies par les fouilles, quand les fouilles ont été dirigées par de bons observateurs et qu'elles n'ont rendu que des objets antérieurs au v[e] siècle. Je ne crains donc pas d'être taxé de témérité en acceptant comme gallo-romains les fers trouvés, en 1846, dans les décombres enfouis sous la forêt de Brotonne[1], et ceux qui ont été recueillis au camp de Dalheim en Luxembourg[2], et ceux qui, lors de la construction des égouts de Besançon, en 1863, sont sortis des ruines du IV[e] siècle amoncelées sous le sol de cette ville[3], et ceux de la collection formée par M. Quiquerez avec le produit de ses fouilles tant au Mont-Terrible que sur l'emplacement des autres stations romaines du Jura bernois. Je ne cite que les découvertes dont j'ai conservé la mémoire. La quantité de pièces qu'elles ont fournies suffit pour justifier l'expression dont je me suis servi d'abord, quand j'ai dit que les fers gallo-romains étaient innombrables.

On est à même de reconnaître à présent combien peu est fondé le jugement en vertu duquel une succession chronologique a été établie entre les hipposandales et les fers. Ceux-ci ne sont pas le moins du monde un perfectionnement de celles-là, et tous les raisonnements édifiés sur cette hypothèse tombent à plat. Les Gaulois ont pratiqué le ferrage avant la conquête romaine; ils l'ont pratiqué après, sous les yeux de leurs dominateurs, qui ne furent émerveillés en aucune façon de leur procédé, puisque, loin de se faire une loi de l'imiter, ils importèrent et maintinrent concurremment la mode italienne d'enfermer les pieds des bêtes dans des chaussures de fer. Qu'on dise tant qu'on voudra qu'une telle préférence est inexplicable, qu'il y a une loi de nature qui veut qu'après une conquête vainqueurs et vaincus

1. *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, t. XIV, p. 9.
2. *Publications de la Société archéologique du grand-duché de Luxembourg*, t. VII, p. 185; t. IX, p. 126; t. XI, p. 92.
3. *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, t. XVIII, 3[e] série (année 1868).

s'empruntent mutuellement leurs pratiques utiles, que les Romains se sont distingués entre tous les peuples par leur intelligence à s'approprier ce qu'ils trouvaient de bon chez les autres, que la ferrure à clous leur aurait été d'un trop grand secours dans leurs guerres sur le Rhin et sur le Danube pour qu'ils aient consenti à s'en passer lorsqu'elle était usitée en Gaule : ces arguments, qui sont ceux de M. Duplessis lorsqu'il traita la question en Sorbonne, ne sont que des arguments spécieux. Le fait est là, pour prouver une fois de plus que le vraisemblable n'est pas le vrai.

Enregistrons-le donc, ce fait, et contentons-nous de le consigner tel qu'il se présente, sans lui faire dire plus qu'il ne dit.

De ce qu'il y a des fers qui remontent à l'antiquité celtique, cela ne veut pas dire que tous les chevaux gaulois aient été ferrés. Il se peut que cette précaution n'ait été prise qu'à l'égard des bêtes qui avaient à faire de certaines évolutions, ou bien que ç'ait été un signe de distinction pour la monture ou pour les attelages des chefs; il se peut encore que les quatre pieds du cheval n'aient pas toujours été ferrés.

Les mêmes restrictions sont à faire au sujet de la coutume observée à l'époque romaine. Il n'y a pas de fers au plus grand nombre des représentations de chevaux trouvées dans notre pays, et, si la garniture se montre au complet sur le bas-relief du Louvre, sur celui de Vaison elle parait n'avoir été attribuée qu'aux pieds de devant.

En somme, il n'y a de certitude que quant à l'existence du ferrage et quant à la forme des pièces qu'on employait à cette opération.

Les caractères des fers gallo-romains ont été précisés d'abord par M. Bieler, et plus tard par MM. Delacroix et Quiquerez.

Ceux que M. Bieler avait eu l'occasion d'observer en 1857, date de la publication de son mémoire, étaient à six étampures oblongues, distribuées sur une rainure continue, analogue à la rainure qui règne encore sous les fers anglais. Les étampures, plus larges que la rainure, avaient produit sur les rives les mêmes festons qui caractérisent la plupart des fers gaulois. L'ajusture était nulle ou presque nulle; les éponges, refoulées sur quelques échantillons, étaient munies sur d'autres de crampons peu travaillés. Quelquefois il y avait aussi un crampon à la pince. Les clous avaient la tête arquée et la lame carrée.

La description de M. Delacroix répond parfaitement à celle-là, sauf que la rainure n'existe pas sous les fers recueillis à Besançon[1]. Presque tous ont les crampons d'éponges, et la saillie des têtes de

1. Fouilles des rues de Besançon, en 1863, dans les *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, t. VIII, 3e série, p. 205.

clous hors de la fraisure où ils sont engagés répond à celle des crampons. La lame de quelques-uns de ces clous a été complètement bouclée à la pointe : ce qui explique les saillies figurées sur les sabots des chevaux du Louvre et de Vaison. Les festons du contour ont été effacés sur cinq ou six pièces qui ont subi le travail du marteau après l'étampage. Deux fers plus petits que les autres, au lieu d'être percés de six trous, le sont de quatre seulement. Dans tous, le métal est d'une pâte très blanche et d'une extrême ductilité.

M. Quiquerez[1], en comparant les fers des ruines romaines avec ceux de l'époque celtique, a constaté une augmentation sensible dans les dimensions, d'où il a induit qu'un des effets de la conquête avait été d'améliorer la race des chevaux. Il a trouvé le double type avec ou sans rainure. D'après les pesées qu'il a faites, ces fers contiennent de 180 à 245 grammes de métal, tandis que, pour ceux de l'âge antérieur, le poids se tient entre 90 et 120 grammes, et que les fers du moyen âge descendent rarement au-dessous de 300 grammes et montent jusqu'à 365.

Quoique le plus grand nombre des fers gallo-romains soient percés seulement de six trous, ceux qu'on a trouvés à Dalheim l'étaient de huit, comme aujourd'hui, et c'est aussi le cas de celui du bas-relief de Vaison, puisque quatre têtes de clous ressortent du sabot qui est figuré de profil.

Le fer à planche de Clermont, qui n'a que cinq étampures, peut passer pour avoir appartenu à un pied malade ou difforme.

Enfin on a trouvé des fers sans étampure.

J'insisterai sur cette singularité, qui a certainement une signification, car, à ma connaissance, elle s'est déjà présentée trois fois, et toujours dans des sépultures.

L'un des fragments découverts à Alaise provient d'un fer de cette espèce. Il n'a point été percé, quoiqu'un clou à ferrer eût été déposé auprès de lui.

M. de Bonstetten a publié la figure d'une moitié de fer, également sans trous, retirée par lui d'un tumulus qu'il jugea être de l'époque helvéto-romaine[2].

Enfin le fer rendu par l'un des puits funéraires de Troussepoil est dans le même cas. Ce dernier offre de plus une circonstance curieuse. Il est muni à la pince d'un tenon qui s'élève de 2 centimètres sur

1. Sur les anciens fers de chevaux dans le Jura, *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, t. IX, 3e série (année 1864), p. 129.

2. *Recueil d'antiquités suisses*, pl. VI, fig. 13.

toute la largeur de la lame, comme si ce fer avait été destiné, non pas à garnir un pied de cheval, mais à être fiché contre un mur ou dans du bois.

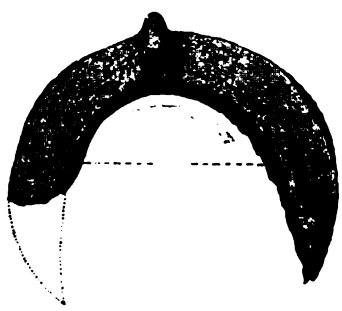

Ainsi donc, on a déposé dans les sépultures, tant gauloises que gallo-romaines, des fers impropres au service. Dans quelle intention? La pensée qui se présente tout d'abord à l'esprit est que ces objets ont eu la valeur de symboles.

La signification la plus simple d'un fer déposé à côté d'un mort serait d'indiquer que le personnage, en son vivant, avait pratiqué la maréchalerie, qui a pu être considérée comme un art d'une excessive difficulté. Il se peut aussi qu'une idée différente, une idée religieuse ait été attachée au fer, et qu'on l'ait mis comme offrande dans les tombeaux.

Ici se présente tout naturellement le souvenir des fers cloués aux portes des églises pendant le moyen âge. On en voit encore quatre sur la porte de la cathédrale d'Embrun, qui passent pour avoir appartenu au cheval de Lesdiguières. On dit Lesdiguières, parce que, en Dauphiné, Lesdiguières est le personnage légendaire sur le compte duquel ont passé la plupart des anciennes traditions. L'église d'Embrun possédait certainement cet *ex-voto* avant le règne de Henri IV.

Un fer désigné sous le nom de fer du cheval de saint Georges fut jadis l'une des reliques les plus renommées de Leipsick.

Sur la face de lit d'une pierre ornée de moulures, qui paraît avoir servi de base à un pilier du baptistère antique de Besançon (elle a été retirée récemment des décombres de cet édifice), on voit la figure d'un fer de cheval gravée en creux très profondément.

M. Aymard, l'un de nos correspondants du département de la Haute-Loire, m'a appris qu'en Velay, d'anciennes pierres plantées dans les champs portent la même image, gravée en creux aussi. Les paysans appellent ces pierres *roche-chevalade*, *pierremule*, *pierremur*, et la figure qui est dessus est pour eux le fer du diable, car l'opinion dans le pays est que le diable a des pieds de cheval et non pas de bouc. Le fer ici est donc pris en mauvaise part, et la même chose est arrivée à l'égard de toutes les superstitions qui dérivent de l'antiquité. Suivant les lieux, il s'y est attaché une idée de sainteté ou de réprobation.

Pour moi, je ne serais pas éloigné de croire qu'il y eut dans l'olympe gallo-romain un dieu ou un génie forgeron du fer de cheval. Les singuliers attributs de saint Éloi dans l'imagerie du moyen âge m'ont suggéré cette opinion. Vainement la vie du célèbre évêque de Noyon a été écrite par un autre évêque, son contemporain, avec la plus rare exactitude; vainement cette biographie présente sans interruption ni lacunes l'enchaînement des travaux du saint, d'abord comme orfèvre attaché à l'administration des finances de Dagobert, et ensuite comme apôtre de la Belgique : le peuple, transportant sur sa personne des réminiscences d'un autre temps, a fait de lui un maréchal ferrant. Les peintres et sculpteurs ont ajouté à son costume d'évêque le tablier de cuir; au lieu de crosse, ils lui ont mis dans la main droite un marteau, tandis que de l'autre main ils lui ont fait tenir un pied de cheval. Pour comble de bizarrerie, ce pied est détaché de l'animal, qui figure presque toujours à quelque distance, ayant l'une de ses jambes de derrière coupée au jarret[1]. Cette scène ne se rapporte à aucun texte, et les traditions débitées à son sujet ne sont que des légendes forgées *a posteriori* pour expliquer l'image. Il n'y a rien à dire, sinon qu'on voit là un de ces mythes païens qui, malgré les efforts de l'Église, ont pris place dans le christianisme. Trouvera-t-on que c'est abuser de la permission des rapprochements que d'établir un lien de parenté entre les fers votifs des sépultures antiques et les croyances perdues dont notre art religieux a conservé la dernière expression? Dans tous les cas, le Comité ne trouvera pas mauvais que j'aie appelé l'attention des praticiens de l'archéologie sur un ordre de faits dans lequel des découvertes d'un véritable intérêt peuvent se produire.

Je terminerai ce rapport par deux remarques sur des faits mal interprétés de l'histoire ancienne de la maréchalerie.

La philologie a été invoquée comme donnant, sinon la preuve décisive, du moins un indice, que le ferrage des chevaux est d'origine germanique plutôt que gauloise[2].

En effet, nous appelons *maréchal* celui qui ferre les chevaux; percer le fer se dit *étamper;* l'instrument avec lequel on pare le pied du cheval avant d'y appliquer le fer est le *boutoir :* autant de mots dont il faut aller chercher la racine dans la langue des anciens Germains.

A ce compte, l'armure de nos anciens chevaliers serait aussi d'origine germanique, car leur casque s'appelait *heaume*, leur cotte de

1. Le P. Cahier, *Caractéristique des saints*, t. I, p. 209; Forgeais, *Plombs historiés trouvés dans la Seine*, 2e série, p. 152.

2. *Mémoires lus à la Sorbonne en 1866 (Archéologie)*, vol. publié en 1867, p. 199.

mailles *haubert*, leur épée *branc*, l'aiguillon de leurs souliers *éperon*, la flamme de leur lance *gonfanon*, la bosse de leur bouclier *boucle :* toutes dénominations qui dérivent également de la langue des Germains. Cependant il n'y a pas une des choses qu'elles expriment qui n'ait été à l'usage des Gaulois, même du temps de leur indépendance. Comment cela a-t-il pu se faire?

L'explication est la même dans les deux cas.

Au IX^e^ siècle, lorsque se forma la langue française, la cavalerie était composée des grands propriétaires de la Gaule, presque tous Francs d'origine. Il est tout naturel que les termes pour désigner ce qui tenait à l'attirail du cavalier et de sa monture aient été empruntés à la langue des Francs.

L'auteur anonyme de la vie de Louis le Débonnaire, qu'on désigne sous le nom de « l'Astronome limousin, » raconte qu'à la fin de l'année 832, lorsque l'empereur se rendit en Aquitaine pour châtier son fils Pépin, révolté contre lui, une forte gelée étant survenue à la suite de pluies abondantes, l'âpreté du sol abîma les pieds des chevaux au point qu'une partie de la cavalerie fut obligée de mettre pied à terre[1]. Cela revient à dire que le plus grand nombre des chevaux de ce temps-là n'étaient point ferrés.

Le P. Daniel a introduit dans son *Histoire de France* le fait rapporté par l'Astronome limousin, mais en y ajoutant une glose de sa façon. Répugnant à admettre que les chevaux de la cavalerie de Louis le Débonnaire n'étaient point ferrés, il imagina qu'ils l'étaient seulement pendant l'hiver, et que cette fois on n'avait pas pu procéder à l'opération à cause de l'hostilité du pays où l'on se trouvait. C'est ce qu'il exprime dans son récit[2].

Le P. Daniel ne cite jamais ses autorités, mais il jouit d'une réputation d'exactitude qui a entraîné Beckmann et d'autres critiques après lui[3]. On a cru de bonne foi que tout ce qu'il disait avait été tiré d'un auteur original, et l'opinion sortie de là est qu'au IX^e^ siècle on ne ferrait les chevaux qu'en hiver.

On saura maintenant que le ferrage au IX^e^ siècle n'était pas plus d'hiver que d'été, et qu'à cette époque, de même que dans les siècles antérieurs, il ne fut encore pratiqué qu'exceptionellement.

---

1. « Asperrima hiemis incubuit inclementia, primo quidem pluviarum inundantia, deinde humectationem terræ glaciali rigore adstringente ; quæ adeo noxia fuit, ut, subrutis pedibus equinis, rarus quisque foret qui vectione equorum uteretur. » (Dans Duchesne, *Historiæ Francorum scriptores*, t. II, p. 309.

2. *Histoire de France*, t. II, p. 257.

3. *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, t. XXIX, p. 137.

Nous avons de plus la preuve indirecte que les chevaux auxquels on mit des fers, à l'époque carolingiennne, n'en eurent qu'aux pieds de devant.

L'article 12, livre II, du *Miroir saxon* obligeait le juge, en cas d'appel, de déléguer des commissaires à l'effet de conduire les parties devant la justice supérieure. Des fournitures étaient dues à ces commissaires, entre autres des fers pour « les pieds de devant de leurs chevaux[1]. »

Cette loi fut écrite en un temps où l'on ferrait les chevaux des quatre pieds. Pourquoi le fisc ne faisait-il les frais que de deux fers sur quatre? Évidemment parce qu'on n'avait ferré que les pieds de devant à l'époque où s'était établie la coutume, et, comme il s'agit des Saxons, la coutume ne peut pas être reculée plus loin que le IX^e^ siècle.

Il faut donc en venir à cette conclusion dernière, que malgré l'antiquité du ferrage, cette pratique ne prit d'extension, même dans les pays qui l'avaient vue naître, qu'à l'époque où son introduction dans les armées de l'empire grec est constatée par des textes, c'est-à-dire au X^e^ siècle[2].

---

1. « Cuilibet equo quatuor manipuli infra diem et noctem erogentur, et in anterioribus pedidus equi sufferrentur. » Le *Jus feodale*, qui est une retouche du *Speculum*, dit (cap. 34, art. 15) : « Equi eorum debent in anterioribus pedibus sufferrari, et non retro. » (Dans Goldast, *Collectio consuetudinum et legum imperialim*, t. I, part. 2.)

2. La question des fers des chevaux gaulois continua à préoccuper J. Quicherat et, à diverses reprises, il eut l'occasion d'entretenir la Société des Antiquaires ou le Comité des travaux historiques de monuments de cette nature. J'extrais la note suivante d'un de ses rapports au Comité en 1874. (*Rev. des Soc. Sav.*, Bibliogr., n° 161) :

« Nous avons reçu de M. Dusevel, membre non résident à Amiens, le dessin d'un fer de cheval trouvé sur le bord de la Canche, dans le marais de Frévour, à 200 mètres environ de l'ancienne abbaye de Cercamp. Cette pièce reposait à 5 mètres de profondeur, sur un pilotis qui paraît avoir servi de radier à une voie antique ayant traversé le marais. La découverte a eu lieu par suite des travaux exécutés par la construction du chemin de fer de Béthune à Doullens.

« Le fer de Cercamp est du genre de ceux que j'ai décrits dans mon dernier rapport sur le ferrage des chevaux. Il est ondulé, muni de crampons aux éponges, percé de six trous fraisés, dans trois desquels étaient encore les clous. Ceux-ci ont la tête arquée et la pointe bouclée. Largeur de la lame entre les festons, 17 millimètres; largeur totale du fer, 94 millimètres; hauteur de flèche, lame comprise, 103 millimètres. » (A. G.)

UNE ÉPÉE GAULOISE

TROUVÉE A SALON (AUBE)

RAPPORT AU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

(*Revue des Sociétés savantes*, 1874. — Bibl., n° 161.)

Une découverte vraiment digne de ce nom, parce qu'elle met la science en possession d'un objet jusqu'ici sans analogue, du moins en France, nous est signalée par M. Morel, percepteur à Courtisols (Marne).

Un particulier, tirant du sable dans la commune de Salon (Aube), a trouvé, à la profondeur de 30 centimètres, une épée gauloise placée à côté d'un squelette. Cette épée appartient à la classe des épées de fer. Comme toutes les armes de la même espèce, elle avait un fourreau de fer mince dont on n'a rien pu conserver à cause de son état de destruction. La longueur totale, lame et poignée, est de 45 centimètres; elle est moindre par conséquent que celle des autres épées de fer; mais ce qui distingue celle-ci toute particulièrement, c'est que sa poignée est en bronze ou du moins en fer recouvert d'une enveloppe de bronze. De plus, cette partie est figurée en façon d'un homme qui lève les bras et écarte les jambes. La tête et les bras produisent un pommeau accompagné de deux antennes. La tige de la poignée est fournie par le buste, les jambes forment la garde, qui est rabattue sur la lame à la mode gauloise. Au lieu de pieds et de mains, les membres ont pour extrémités des boutons.

Ce qui fait l'intérêt de cette pièce, c'est la représentation de la figure humaine comme motif d'ornement. L'art celtique est d'une pauvreté excessive du côté de l'imagerie. C'est au point que l'on a pu croire que, pour qu'une race aussi industrieuse que les Gaulois aient laissé si peu de monuments figurés, il fallait qu'ils s'en abstinssent par principe. En effet, si l'on excepte les types monétaires auxquels

ils furent amenés du moment qu'ils trouvèrent bon de contrefaire les monnaies grecques, il ne nous reste d'eux que quelques figurines en terre cuite trouvées dans les stations lacustres et les sculptures de l'*oppidum* d'Entremont, conservées aujourd'hui au musée d'Aix-en-Provence.

Si la section se rappelle les dessins des figurines retirées du lac du Bourget, qui ont été mis sous ses yeux il y a quelques années, elle m'approuvera de les qualifier d'ouvrages d'enfants, car l'enfant le moins adroit, s'essayant à modeler avec de l'argile ou avec de la cire, ferait aussi bien que cela. Quant aux sculptures d'Entremont, ce sont des bas-reliefs qui représentent un cavalier et des masques, images probables des têtes coupées que les Gaulois ont conservées comme trophées dans leurs demeures, au témoignage de Diodore de Sicile. Le travail de ces masques, tout barbare qu'il est, ne laisse pas d'être traité avec une véritable énergie. Il a surtout de remarquable un style qui le distingue des autres ouvrages de l'antiquité. Les traits du visage sont massifs, les bouches larges, les yeux bridés, les cheveux tirés

du front sur le derrière de la tête. Or, ces caractères sont justement ceux du personnage qui surmonte l'épée de Salon. Il nous est donné à présent d'entrevoir que les procédés pour représenter la figure furent les mêmes dans toute la Gaule.

Nous donnons la gravure d'un dessin dont M. Morel a accompagné son intéressante communication.

RAPPORT

AU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

SUR

DIVERSES COMMUNICATIONS MANUSCRITES DE M. COURNAULT

CORRESPONDANT

ORNEMENTS GAULOIS EN OR. — ÉPINGLES GAULOISES.
— LE *chilté* DE BOVIOLLES. — NOUVELLES DÉCOUVERTES D'ANTIQUITÉS A NAIX.

(*Revue des Sociétés savantes*, 1875. — Bibliogr., n° 162.)

J'éprouve toujours le même regret lorsque je rends compte des envois de M. Cournault : c'est que le Comité ne puisse pas mettre sous les yeux des lecteurs de la *Revue* les dessins dont cet habile artiste, notre correspondant-modèle, accompagne ses communications. Ce sont presque toujours des dessins à l'aquarelle et de la grandeur des objets. Pour les publier, il ne faudrait rien moins que des planches exécutées en lithochromie dans le format d'atlas. C'est dire que nous sommes obligés de les tenir serrés dans nos archives, ou de n'en donner qu'un faible aperçu par quelques gravures réduites. Espérons qu'un jour viendra, par la suite des temps, où ils pourront être publiés dans leur dimension et avec tout l'éclat de leurs couleurs. L'ouvrage où ils seront réunis aura pour l'étude la valeur d'un musée.

En classant dans l'ordre chronologique les objets sur lesquels M. Cournault appelle l'attention du Comité, je trouve en premier lieu des ornements gaulois en or dont s'est enrichi depuis peu le musée de Colmar. Ils ont été fournis par un complément de fouille exécuté dans un tumulus de la forêt d'Ensisheim (Alsace) qu'avait déjà exploré feu M. de Ring. J'ai résumé, il y a déjà longtemps, les résultats de la campagne de M. de Ring dans la forêt d'Ensisheim, d'après le Bulletin de la Société pour la conservation des monuments de l'Alsace[1]. La moisson d'antiquités gauloises avait été si abondante, et l'explorateur avait une si grande habitude des fouilles, qu'on devait

1. *Revue des Sociétés savantes*, 2e série, t. VII, 1862, p. 319. Voyez plus haut p. 80 et suiv.

croire qu'il ne restait plus rien à trouver après lui. Mais voilà que l'administrateur actuel de la forêt s'avise de creuser le fond des tumulus retournés il y a quinze ans, et dans l'un se rencontre une poche creusée en terre qui contenait un diadème et un bracelet d'or, les deux pièces estimées, valeur métallique, à la somme de 1,700 fr. Avis au fouilleurs de tumulus. Il y a de ces sépultures qui recèlent des objets enfouis dans le sol sur lequel elles ont été établies. Cela avait été déjà dit, mais jamais pareille découverte n'avait recommandé ces cachettes aux investigations des archéologues.

Le diadème consiste en une lame d'or « plus épaisse qu'une pièce de vingt francs, » dit M. Cournault. Il semble avoir été coulé dans sa forme circulaire, attendu qu'on n'aperçoit sur tout son pourtour aucune trace de soudure. Avant d'être enfoui, il a été déformé au moyen d'une pince dont la morsure est visible en plus de vingt endroits.

La largeur de la lame est de 4 centimètres. Dans le milieu court un ornement en relief, d'une finesse extrême. Il est composé comme il suit : 1° un rang de perles; 2° un listel; 3° un rang de feuilles semblables à celles du lotus; 4° un listel; 5° un rang de couples de perles encadrées d'un cartouche; 6° un listel; 7° un entrelac produit par la course inverse de deux tigettes; 8° un listel; 9° en dernier lieu, un nouveau rang de perles précédé d'un bandeau lisse. Le tout est disposé parallèlement.

M. Cournault a ajouté sur son dessin, comme terme de comparaison, une petite plaque d'or du musée de Berne, découverte aux environs de cette ville, et qui présente un ornement analogue, dans la composition duquel entre, de plus, une course de méandres. C'est l'occasion pour lui de faire ressortir la ressemblance de ces dessins avec ceux qui décorent un grand nombre de bijoux étrusques.

Le bracelet est d'un travail plus simple. C'est une verge d'or massif avec une ouverture. Le bout de l'une des branches est creux, et le creux traversé par une goupille. Cinq boutons, deux gros et trois petits, sont relevés sur la verge à l'endroit de l'ouverture.

L'empereur Guillaume a fait don au musée de Colmar de ces bijoux qui revenaient au domaine de la Couronne, d'après les lois allemandes.

Une seconde feuille de dessins de M. Cournault représente des objets en bronze du Musée lorrain, rapprochés de pièces analogues que notre correspondant a copiées au musée de Zurich. C'est un assortiment de grosses et massives épingles gauloises, dont les têtes ont jusqu'à 32 et 33 millimètres de diamètre. Les longueurs sont

très diverses. Telle n'a que 8 centimètres et telle autre près de 40. A ces objets s'ajoute un singulier anneau trouvé à Frouard (Meurthe-et-Moselle). Il a 95 millimètres de diamètre. Il est denté à l'extérieur et surmonté d'une courte queue qui se terminait par une belière. M. Cournault y voit une pendeloque provenant d'un harnais de cheval.

Il y a dans le département de la Meuse un village du nom de Boviolles, situé au pied d'une colline environnée d'immenses terrassements, qu'on appelle *Châté*. Les deux localités ont été décrites dans le *Dictionnaire archéologique de la Gaule*. Elles ont cela de commun qu'elles paraissent avoir été, l'une à l'époque celtique, l'autre à l'époque romaine, le centre d'une fabrication active de menus objets de bronze. On ne cesse de trouver sur Châté des rouelles gauloises, et à Boviolles des clous d'une forme singulière, dont j'ai entretenu le Comité au sujet d'une communication qui lui fut faite il y a dix ans[1]. A Châté on récolte aussi en abondance des monnaies au nom de MATVGIINOS, qu'on appelle *macettes* dans le pays.

M. Cournault s'étant rendu l'année dernière à Boviolles, pour le compte de la Commission de la carte des Gaules, a exploré le plateau de Châté. Il a recueilli de la bouche des paysans qu'à l'occasion de grandes guerres qui avaient eu ce lieu pour théâtre, des trésors y avaient été cachés et qu'il y en avait en terre pour plusieurs millions. Il n'en a rapporté qu'une monnaie d'or gauloise d'un type connu, quelques bronzes à peu près frustes et plusieurs rouelles dont il nous envoie le dessin. Son voyage lui a servi d'ailleurs à relever une erreur du *Dictionnaire archéologique de la Gaule*. Les auteurs de ce recueil, trompés par une hypothèse qui n'a pas d'autre fondement que l'amour du clocher, ont admis que Châté était le *Castrum Nasium* mentionné par Frédégaire. Mais un castrum mérovingien était une ville entourée de murailles, et Naix, à trois kilomètres de Boviolles, joint cette condition à la ressemblance du nom; on ne peut contester l'identité du Nasium de Frédégaire avec Naix.

M. Cournault n'a pas manqué de pousser son chemin jusqu'à Naix. Dans cette localité, il a visité les décombres d'une vaste salle mise à découvert par les travaux d'un embranchement d'un chemin de fer de l'Est sur Gondrecourt; il a mesuré des murs qui s'élevaient encore à la hauteur de 1m,60 au-dessus du pavement et qui étaien couverts d'un enduit peint en rouge; il a vu des pierres de taille entassées en désordre, des tronçons de colonnes, des briques, des

1. *Revue des Sociétés savantes*, 4e série, t. I, 1865, p. 187.

tuiles, des éclats de marbre ; enfin il a appris que tous les objets de quelque valeur produits par les fouilles étaient allés dans la poche des ouvriers pour passer de là entre les mains des brocanteurs. Combien de fois le même fait ne s'est-il pas reproduit depuis le commencement de ces grands travaux qui ont retourné le sol de la France entière! Tant de trouvailles faites dans ces trente dernières années, qui auraient dû enrichir les musées, n'ont enrichi que les marchands et ont été à peu près en pure perte pour la science.

M. Cournault a rapporté de Naix, pour le Comité, le dessin de plusieurs bijoux de bronze de l'époque romaine. Il s'est appliqué à réunir les types différents de la fibule qui se compose d'une épingle fixée sur un anneau. C'est l'*afiche* du moyen âge, qui fut d'un usage

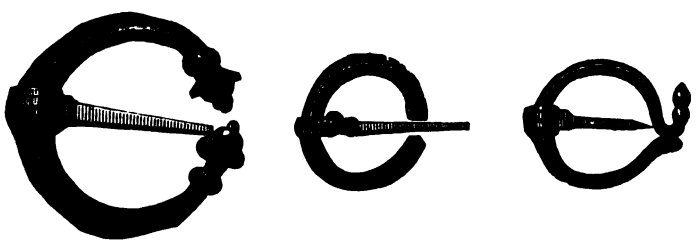

universel en France aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles. Sa place était sur la poitrine; elle s'est conservée jusqu'à nos jours dans les campagnes. C'est avec ce bijou que les paysans de la Bretagne et de l'Auvergne ferment encore leur chemise.

L'anneau de l'afiche moderne est fermé. Il était ouvert dans l'antiquité, et les deux bouts, à l'endroit de l'ouverture, étaient souvent décorés de petites pommettes.

Plusieurs boucles d'oreille, figurées sur la même feuille, présentent cela de remarquable qu'elles ont pour fermoir une cuvette profonde à plusieurs pans ou en forme d'olive, dans laquelle entrait l'autre bout de l'anneau.

HACHES CELTIQUES

DÉCOUVERTES EN BRETAGNE EN 1731

(*Bulletin de la Société des Antiquaires*, 1875. — Bibliogr., n° 253.)

M. Quicherat donne lecture à la Société, et demande l'insertion au Bulletin, de la relation d'une curieuse découverte de haches celtiques, qui eut lieu en Bretagne vers la fin de l'année 1731. Ce morceau se trouve dans un ouvrage où l'on n'irait pas le chercher ; les *Traités de physique et d'histoire naturelle*, publiés en 1750 par l'inspecteur de la marine Deslandes. Le voici textuellement :

« Dans la paroisse de Lanrivoaré, à cinq lieues et demie ou six lieues de Brest, est un palu ou marais qui sèche en partie l'été, et qui tient à plusieurs rochers fort escarpés, au travers desquels coulent différents petits ruisseaux. On juge que ce marais a été autrefois un grand étang. Des paysans de Lanrivoaré ayant besoin de pierres plates pour asseoir des ruches à miel, en virent dans ce marais. Mais sous la première qu'ils s'efforcèrent de tirer et qui leur coûta beaucoup de peines, ils trouvèrent plusieurs coins de fonte semblables à ceux que j'ai fait dessiner[1]. Leur curiosité étant piquée par cette découverte, ils fouillèrent dans le reste du marais et en tirèrent plus de deux mille. Le village entier fut occupé pendant dix ou douze jours à ce travail, lequel ne se trouva interrompu que par les fermiers du domaine.

« Tous ces coins sont de fonte et creux, avec un petit anneau à la base. J'en ai vu de trois grandeurs différentes, plus de grands cependant que de petits. La matière en est aigre, mais assez particulière par son mélange, et presque aussi pure que de l'acier.

« Deux questions se présentent d'abord à l'esprit de ceux qui entendent parler de ces coins. La première : à quoi ont-ils servi ? La

---

1. La relation est accompagnée en effet de deux gravures en taille-douce représentant sous toutes ses formes la hache celtique creuse, garnie extérieurement d'un petit anneau.

seconde : à quel dessein un si grand nombre se trouva-t-il rassemblé en un même lieu? Car ce ne peut être l'effet du hazard. Il me semble évident que ces coins étant creux, ils ont servi à mettre au bout de quelques bâtons ou de quelques hampes, moins comme arme offensive que comme arme défensive. On attachoit à l'anneau qui est près de la base quelque banderolle par forme d'ornement, ou plutôt de reconnoissance dans un combat : ce que l'on sait avoir été d'usage parmi les Celtes et les Gaulois, qui d'ordinaire mettoient de ces sortes de banderolles au bout de leurs lances, près du fer.

« Ce qui m'a donné lieu de former cette conjecture, c'est la tradition du pays qu'il s'est donné autrefois dans la paroisse de Lanrivoaré une grande bataille; mais on ne sait en quel temps, ni entre qui. On voit seulement dans cette paroisse un cimetière fort singulier, et dont on raconte des choses extraordinaires. Il se nomme le *Cimetière des Saints* ou le *Cimetière des Sept-Mille*. Au reste, Lanrivoaré n'est guère qu'à une lieue de la mer; il est encore plus près du château de Trémazan, autrefois très considérable, et le chef-lieu de la terre du Châtel, mais entièrement ruiné pendant que la maison de Brissac possédoit cette terre. Quelques monuments échappés du château de Trémazan font connoître que le fameux Tannegui y avoit pris naissance; ce qui n'a point été remarqué, ce me semble, par aucun historien de Bretagne.

« Il y a apparence que des étrangers encore payens, soit Allemands, soit Bretons de l'isle, soit Hybernois, ayant fait descente subitement en Basse-Bretagne, tuèrent un grand nombre de gens du pays qui voulurent s'y opposer. Je suppose que les autres prirent la fuite, et, de peur que leurs armes ne tombassent entre les mains des vainqueurs, ils les jetèrent dans le marais ou l'étang de Lanrivoaré. Les morts furent enterrés dans le cimetière de cette paroisse, auquel on donna le nom de Cimetière des Saints, parce qu'anciennement ceux qui étoient tués en combattant contre les idolâtres, et ensuite contre les mahométans, portoient le même nom. Il y en a plusieurs exemples dans notre histoire pendant le temps des Croisades. Je ne rappellerai point ici tout ce qui se débite de surprenant au sujet du cimetière de Lanrivoaré. C'est une suite de l'ignorance, et elle ne manque guère de répandre le merveilleux et de nourrir la superstition partout où elle est la plus forte.

« Dans le temps que j'écris ceci, il me vient un doute que je crois décisif. Ces coins n'auroient-ils pas servi à terminer des bâtons d'étendarts? Or, les étendarts des anciens, soit le *labarum* des Romains, soit les bannières des Gaulois, n'étoient qu'un léger drapeau qui,

étant suspendu à une lance, formoit une croix à peu près semblable à celles que forment les bannières de notre temps affectées aux églises.

« Cela posé, je dirai que nos coins de fonte, avec leur petit anneau, pouvoient aisément servir à cet usage et tenir les bannières dans la situation qui leur convenoit [1]. Mais le nombre de 2,000 me paroit exorbitant. Comment réunir tant de drapeaux ensemble? Quel en pouvoit être le but ? A peine trouveroit-on cette quantité dans une armée entière. Mais la difficulté peut sans peine se lever, en supposant qu'il y avoit autant de drapeaux que de bourgs et de villages; ce qui se remarque encore aujourd'hui en Bretagne parmi les milices gardes-côtes. Quant elles sont rassemblées, on voit une grande confusion de drapeaux, y en ayant autant que de paroisses et de villages sujets à la garde des côtes et exempts par là de beaucoup d'autres corvées. »

Tel est le récit de Deslandes. M. Quicherat fait ressortir ce qu'il offre d'intéressant, quoiqu'il contienne un certain nombre d'erreurs.

Nous possédons aujourd'hui, dit-il, la certitude que ces instruments, qui justifient mieux la dénomination de *coins* donnée par Deslandes, que celle de *haches* qui a prévalu, n'ont pas rempli l'office de bouts de lance. On peut même douter, malgré une opinion assez généralement partagée, qu'ils aient servi d'arme offensive. Leur usage a été plutôt celui d'outils à corroyer le bois. La science est en droit d'affirmer qu'ils ont eu, dans la religion gauloise, un sens symbolique. C'est comme *ex-voto* qu'ils avaient été jetés en si grand nombre dans l'étang, depuis marais, d'où on les a tirés.

Quant à la tradition d'une bataille qui aurait eu pour théâtre le territoire de Lanrivoaré, elle subsiste encore, mais à l'état de pure légende. Il n'y a rien à en tirer pour l'histoire. Tout ce qu'on peut dire, c'est que le cimetière des Saints, distinct du cimetière de la paroisse, est un lieu de pèlerinage. Les fidèles qui le visitent le jour du Pardon doivent y entrer déchaussés, et en faire le tour sur leurs genoux. Dans les dévotions qu'ils accomplissent, la commémoration de saint Rivoaré et de saint Hervé, apôtres de l'endroit, s'associe avec l'adoration de sept pierres rondes, plantées au pied de la croix, et d'une vieille souche dont on enlève des parcelles pour préserver les maisons de l'incendie.

1. L'une des tailles-douces qui accompagnent le mémoire figure cette restitution bizarre. La hache est plantée toute droite au bout d'un bâton et, par son anneau, est passée une corde qui va s'attacher aux deux bouts d'une vergue à laquelle tient un petit drapeau.

OBSERVATIONS

SUR LE CHAPITRE 34 DU LIVRE V DE TITE-LIVE

SUR LES MIGRATIONS DES GAULOIS

(*Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1875. — Bibliogr., n° 254.)

Cette communication n'est qu'une brève réponse à une note de M. d'Arbois de Jubainville, lue dans la séance du 10 novembre 1875 de la Société des Antiquaires de France. S'appuyant d'une part sur l'autorité de Niebuhr, de Zeuss, de Jacques Grimm et de M. Mommsen, d'autre part sur ce fait que Tite-Live aurait commis une erreur en attribuant aux Salyes la nationalité ligure, M. d'Arbois de Jubainville avait contesté le synchronisme établi par Tite-Live entre la première émigration des Gaulois en Italie et la date de la fondation de Marseille, et soutenu que l'apparition des Gaulois dans la péninsule ne remontait pas au delà du IV^e^ siècle avant J.-C. Nous avons cru utile de reproduire les observations de M. Quicherat parce qu'elles sont presque l'unique témoignage écrit d'une des opinions auxquelles il tenait le plus; jusque dans les derniers temps de sa vie il n'a cessé de croire que, sur ce curieux problème de l'histoire de nos ancêtres, les critiques les plus autorisés s'étaient mépris. A. G.

En matière de critique, il n'y a qu'une autorité : c'est l'évidence. Les meilleurs érudits, les plus habitués à rencontrer juste, peuvent se tromper parfois, et leur mérite bien connu ne fait pas que l'erreur où ils ont été entraînés devienne vérité. Les Allemands ne sont pas à l'abri de cette éventualité. Il y a des questions sur lesquelles ils se méprennent. L'antiquité de la nation gauloise est du nombre.

Il est certain qu'il y a eu dans l'antiquité deux opinions sur l'époque de la conquête de la haute Italie par les Gaulois. Suivant les uns cet événement précéda immédiatement la prise de Rome; suivant les autres, il en fut séparé par un grand intervalle de temps.

La seconde opinion est à coup sûr celle qui offre le plus de vraisemblance; car comment admettre qu'une nation aussi puissante,

aussi avancée en civilisation que les Étrusques, ayant des armes perfectionnées et des villes fermées de murailles, aurait été dépossédée d'une immense étendue de pays tout d'un temps, par l'effet d'une seule poussée de barbares?

L'opinion contraire ne s'appuie pas sur un si grand nombre de témoignages, la plupart des auteurs ayant mentionné les deux faits à la suite l'un de l'autre sans assigner de date à aucun. Seul, Diodore de Sicile a établi le synchronisme ou plutôt a fourni de quoi l'établir.

Le témoignage de Tite-Live se présente avec bien plus de titres à la recommandation, puisque cet historien donne les deux versions; et c'est parce que la première lui a paru inacceptable qu'il a cherché et trouvé la seconde.

Les épithètes dont il s'est servi pour peindre l'effarement des Romains et des autres à la vue des barbares, n'impliquent de sa part aucune contradiction. Dans sa pensée, les Gaulois, quoique maîtres depuis longtemps du bassin du Pô et renouvelés sans cesse par l'émigration des Transalpins, étaient restés cependant sequestrés dans leurs possessions et sans rapports avec les autres peuples d'Italie, séparés qu'ils en étaient par la chaîne des Apennins.

Quant aux arguments allégués pour détruire le synchronisme de la première invasion des Gaulois en Italie avec la fondation de Marseille, ces arguments ne consistent qu'en des conjectures tout à fait gratuites, sauf un seul, qui est la revendication de la nationalité gauloise pour les Salyes. Or, si quelque chose est établi par les témoignages de l'antiquité, c'est la nationalité ligurienne des Salyes. Strabon dit positivement que les Salyes avaient été appelés Lygyes ou Ligures par les anciens auteurs grecs, et l'*Ora maritima* d'Avienus, qui est l'écho de ces anciens auteurs, place les Salyes sur la rive ligurienne du Rhône, après avoir signalé ce fleuve comme la ligne de démarcation entre les Ibères et les Ligures.

De ce que la critique moderne est entrée, non sans raison, en défiance contre Tite-Live, il ne serait pas juste de lui refuser tout discernement. Il n'est pas de ceux dont on peut dire que le sens commun leur a manqué. Ses fautes en histoire ont leur source dans sa partialité pour Rome. Il était homme à voir juste et à choisir les bonnes sources. C'est ce qu'il fait dans le cas présent, et si son récit de l'entrée des Gaulois en Italie contient des détails de mise en œuvre qu'on est libre de rejeter, le fait capital qui en est le fond subsistera tant qu'on n'aura pas à y opposer d'autres arguments que ceux dont on s'est servi jusqu'à présent.

RAPPORT

AU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

SUR LE

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ POLYMATHIQUE DU MORBIHAN

(ANNÉES 1872, 1873 ET 1874)

TUMULUS, DOLMENS, HACHES DE PIERRE

(*Revue des Sociétés savantes*, 1876. — Bibliogr., n° 167.)

La composition de ces derniers cahiers annonce un heureux retour de la Société du Morbihan aux travaux qui sont le plus de sa compétence. Je regrettais dans mon dernier Rapport, dont la publication date déjà de trois ans [1], que les recherches sur les anciennes sépultures, si actives avant la guerre, eussent été à peu près abandonnées. Elles ont été reprises, et le groupe des anciens travailleurs s'est recruté de sujets nouveaux dans lesquels il est permis d'espérer de dignes émules de leurs devanciers.

Un petit tertre de 1^{m},50 de relief, duquel sortaient deux pointes de granit, a révélé à M. Fouquet, qui l'a fouillé, un spécimen de tumulus circonscrit par un cercle de pierres brutes. C'est au milieu du cercle ou *cromlech*, comme l'appellent nos archéologues bretons, que les deux pierres saillantes étaient plantées. Ce tumulus différait de tous ceux de la même forme qui ont été déjà signalés, par la grosseur des pierres employées pour faire le cercle. Elles avaient en moyenne 2 mètres de long sur 1 mètre de haut. La terre ayant été accumulée seulement dans leur intérieur, pour compléter le talus à l'extérieur, il y avait un remblai circulaire de pierraille.

Au fond du tertre, la terre était mélangée de cendre et de charbon. Il s'est présenté là une petite hache celtique en silex pyromaque, éclatée d'un côté, polie de l'autre. Louons M. Fouquet de ce qu'il ne s'est pas autorisé de cette circonstance pour établir une classe de

---

1. *Revue des sociétés savantes*, 1872, 5^{e} série, t. IV, p. 401. Voy. plus haut, p 163. A. G.

produits de transition entre l'âge de la pierre brute et l'âge de la pierre polie.

C'est près de la Haye-en-Saint-Gravé qu'a été faite cette intéressante exploration.

Deux autres tumulus également cerclés de pierres, mais bien différents du précédent par leur contenu, ont été explorés par M. L. Galles sur la commune de Plougoumelan, près de l'embouchure de la rivière d'Auray.

Le premier de ces tumulus, de 11m,50 de diamètre, avait son cromlech taluté de pierraille au dedans aussi bien qu'au dehors. Cet entourage était interrompu de la largeur de 1 mètre sur un point où s'ajustait un appendice extérieur ressemblant à un petit dolmen ruiné. C'était le débouché d'une galerie ou ruelle étroite entre deux rangs de pierres, qui pénétrait jusqu'au centre du tumulus, et se terminait là par deux pierres debout. Le sol, au fond de cette galerie, consistait en une terre noire et visqueuse, dans laquelle on a recueilli : 1° un petit silex taillé; 2° un fragment de vase; 3° une bague de cuivre; 4° un *torques* de bronze formé d'un gros fil rond; 5° deux groupes de douze bracelets chacun, se rapportant au type du bracelet à tige massive pommettée. Par la position dans laquelle se présentèrent les deux groupes, il fut évident pour M. Galles qu'ils avaient formé la garniture de deux bras croisés l'un sur l'autre.

Le second tumulus de Plougoumelan, moins grand que l'autre, car son diamètre ne mesurait que 7m,50, était parementé de pierres qui formaient enveloppe sur la totalité de sa superficie. La sépulture était à 1m,70 en contre-bas du sol, dans une fosse oblongue, de 3 mètres sur 1m,45. On a trouvé dedans un vase de cuivre, de la forme d'une urne conique, qui reposait sur une couche de charbon de bois. Il contenait des os reconnus pour des os d'homme, quoiqu'ils eussent subi la combustion, plus un petit crampon de fer et une lame, également de fer, munie de deux rivets. Un bassin de même métal que le vase avait été posé sur l'orifice en guise de couvercle.

Voilà donc un exemple fourni par la Bretagne de ces tumulus recouvrant des fosses, comme on en a découvert plusieurs en Champagne dans ces derniers temps. Cela démontre qu'il ne faut pas se hâter de localiser les pratiques funéraires d'après un genre de sépulture trouvé dans tel ou tel département: car rien ne dit que la même chose ne se rencontrera point dans un autre département, à cent lieues et plus de celui-là. A plus forte raison doit-on s'abstenir des systèmes historiques qui n'auraient pour fondement que des conclusions de cette espèce.

L'inconvénient des conclusions précipitées se fait sentir dans deux petites dissertations du même M. L. Galles sur la diversité d'origine des dolmens et sur les auteurs présumables de ces monuments en France. Ce sont là des questions rebattues et qui ne pourraient être rajeunies que par l'étendue des informations et par l'exactitude extrême des faits allégués. On ne reconnait pas le résultat d'une étude assez approfondie de la matière dans les propositions qui servent de prémisses au savant morbihannais. Ainsi, par exemple, il n'est pas juste de dire que jusqu'à ce jour on a attribué l'érection des dolmens à un peuple préhistorique, autochtone ou nomade, car le plus grand nombre de ceux qui ont écrit sur les dolmens les ont considérés comme l'œuvre des Gaulois, et ce n'est que depuis une vingtaine d'années que, concurremment avec cette opinion, a été émise celle qui fait intervenir un peuple inconnu.

Il n'est pas juste non plus d'établir en principe que le dolmen est l'œuvre de toute société naissante; car dans les relations de voyages qui se multiplient de jour en jour avec une publicité qu'on peut dire populaire, nous avons la peinture d'une foule de sociétés naissantes où il ne se fait rien qui ressemble aux dolmens. Et lorsque M. Galles ajoute que tous les peuples se sont livrés à ce genre de construction du moment qu'ils ont eu la pensée de préserver la cendre des morts, il n'a pas tenu compte des témoignages contraires qui nous sont parvenus de l'antiquité : comme par exemple, celui de Tacite à l'égard des Germains, qui tenaient pour insupportable aux morts le poids de toute construction élevée sur la sépulture; celui de Silius Italicus à l'égard des Celtibères, qui croyaient que l'homme n'était reçu par les dieux, après le trépas, que si son corps avait été abandonné en proie aux oiseaux. Et la coutume des anciens Perses, observée encore aujourd'hui par les Parses, n'était-elle pas de laisser aussi aux oiseaux ou aux agents atmosphériques le soin de détruire le cadavre?

Enfin je contesterai cette autre proposition, que dans les dolmens de la Bretagne on n'a jamais trouvé d'objets de bronze. Nous avons à Paris, dans notre musée des Thermes, tout un assortiment de bijoux d'or et d'armes de bronze qui proviennent du dolmen de Carnhoët, fouillé en 1843. La *Revue archéologique* de 1868 (p. 364) a publié une notice de cette découverte. Un autre dolmen, situé à Plésidy, dont l'exploration est relatée dans les Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord, a fourni deux lames de poignard.

Quant à la doctrine de M. L. Galles, qui est que les Gaulois pourraient bien avoir été les constructeurs des dolmens, je crois qu'elle

pourrait être fondée sur une raison plus probante que celle qu'il allègue; car son principal argument est la ressemblance de quelques-uns des signes gravés sur les pierres de certains dolmens avec les symboles de monnaies gauloises.

Il y a plus de précision et plus d'habitude des procédés scientifiques dans une monographie des haches de pierres composée par M. de Closmadeuc. Ce travail ne concerne que les pièces du musée de Vannes, celles qu'il a été possible et loisible à l'auteur d'examiner à tous les points de vue. Une collection comme celle-là offrait en outre cet autre avantage bien précieux pour l'étude, qu'on sait la provenance des objets. M. de Closmadeuc était certain de n'avoir devant lui que des pièces recueillies dans le département du Morbihan, et, pour plus de sûreté encore, il a éliminé toutes celles à l'égard desquelles il n'avait pas la preuve qu'elles eussent été fournies par les dolmens.

Les remarques les plus intéressantes de M. de Closmadeuc sont les suivantes :

Sur 186 pièces, 171 sont en pierres étrangères à la Bretagne. Il y en a 133 en fibrolite de l'Auvergne ou du Forez, et 36 en jadéite ou chloromélanite, supposées de provenance asiatique.

Le travail de ces dernières est incomparablement plus parfait que celui des autres. Au dire des experts en minéralogie, elles n'ont pu être exécutées qu'à l'aide d'instruments en métal. De ce témoignage M. de Closmadeuc infère très légitimement que le même peuple qui fournissait ces haches aux habitants de nos contrées a dû leur fournir aussi des instruments de métal, et que par conséquent il serait téméraire d'affirmer que le bronze ou même le fer furent inconnus aux hommes dans la sépulture desquels on ne trouve que de la pierre sans métal.

Les haches qui proviennent des tombeaux sont toutes neuves. Quand elles y furent déposées, elles n'avaient servi à aucun usage. Quelques-unes, qui se présentent avec des cassures, ont été visiblement abîmées à dessein.

Il n'y a pas d'apparence qu'elles aient été jamais emmanchées. Un trou dont un petit nombre sont percées au talon (le musée de Vannes n'en possède que huit qui soient dans ce cas) n'a pu servir qu'à passer une cordelette pour suspendre l'objet.

L'hypothèse qu'elles auraient pu être employées comme instruments de sacrifice ne se justifie pas par l'expérience. M. de Closmadeuc a essayé en vain de faire une section anatomique avec la mieux affilée de celles qu'il avait à sa disposition.

On lit dans plusieurs ouvrages d'archéologie qu'aujourd'hui encore les Bretons tirent parti des haches de pierre en les entant sur un arbre, dans une branche vive qu'ils coupent après une année révolue. Ce fait, dont la *Géographie* de Malte-Brun paraît être la source, se trouve, après enquête, n'être qu'une assertion erronée. Si quelques campagnards bretons ramassent, pour les conserver, les instruments de ce genre, c'est comme amulettes, comme préservatifs des maléfices et de la foudre; et en cela l'opinion des Bretons ne diffère pas de celle des paysans de tant d'autres contrées de l'Europe et de l'Asie. Le nom même qu'ils donnent à ces objets est le même qu'on retrouve dans toutes les langues : ils les appellent *mengurun*, qui veut dire « pierres de foudre. »

Voilà des propositions d'une grande netteté, et dont la science ne peut que faire son profit. Il est à regretter que le savant qui a traité la question avec cette rigueur de méthode ait cru devoir, par respect pour un usage tout local, conserver à la hache de pierre le nom de *celtæ*. A la vérité, il confesse que c'est une mauvaise expression, mais il lui trouve l'avantage d'être brève et de n'avoir pas de sens déterminé. Pour brève, elle l'est sans doute, mais elle a un sens très précis, puisqu'elle est le nom d'un peuple et que Cambry, qui l'a le premier introduit dans l'archéologie, ne l'avait adoptée qu'à cause de l'opinion où il était que les Celtes, seuls de tous les anciens peuples, avaient fabriqué des haches de pierre. D'ailleurs la raison ne réprouve-elle pas qu'un mot latin à terminaison plurielle serve à désigner en français un objet que l'on mentionne aussi souvent au singulier qu'au pluriel? En rendant les armes à la routine sur ce point, M. de Closmadeuc me semble avoir usé de trop d'indulgence.

RAPPORT

AU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

SUR LE

BULLETIN DE L'ACADÉMIE DELPHINALE

(T. XIV DE LA 3e SÉRIE, ANNÉE 1878, GRENOBLE 1879.)

ANTIQUITÉS PRÉHISTORIQUES

(*Revue des Sociétés savantes*, 1881. — Bibliogr., n° 180.)

L'arrondissement de Montélimar avant l'histoire, tel est le titre un peu ambitieux d'un morceau en forme de discours, composé par M. Florian Vallentin pour sa réception à l'Académie delphinale. Ce travail n'est, à proprement parler, qu'un exposé de la doctrine professée aujourd'hui en matière d'antiquités préhistoriques. La plus grande partie des faits allégués sont ceux que l'on trouve dans les écrits de MM. Chantre et Cartailhac. L'appropriation du sujet à l'arrondissement de Montélimar ne consiste que dans l'énumération d'instruments de pierre qui appartiennent à des curieux du pays, et dans l'indication du lieu de Clansayes comme gisement principal de cette sorte d'objets. Évidemment l'exploration de la contrée au point de vue où s'est placé M. Vallentin n'a pas encore été faite. Il le reconnaît lui-même, et le but de son discours paraît être d'exciter ses nouveaux confrères à ce genre de recherches. Il voudrait être en mesure de leur présenter bientôt l'inventaire de tout ce que le Dauphiné a conservé de vestiges des anciens âges. Ce dessein n'a rien que de louable, à condition toutefois qu'il ne détournera pas M. Vallentin de l'antiquité romaine, dont l'étude est plus féconde, et qui lui a fourni déjà l'occasion de se distinguer. Nous lui recommanderons aussi, lorsqu'il voudra invoquer la tradition, de faire appel à toute sa critique afin d'éviter le danger que l'on court presque toujours en pareil cas, qui est de prendre pour un écho de l'antiquité un propos qui aura été mis en circulation depuis très peu d'années. Ainsi, par exemple, lorsque les habitants de Clansayes ont raconté à M. Vallentin qu'autour de la *Pierre Pertus* qu'on voit sur leur territoire, les peuplades du voisinage fai-

saient anciennement leurs assemblées et que les druides y officiaient, ils n'ont fait que répéter une chose sortie, il y a un demi-siècle tout au plus, de l'imagination d'un membre ou d'un adepte de l'Académie celtique. De semblables explications ne sont pas choses à recueillir pour le profit de la science.

RAPPORT

AU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

SUR LES

MEMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE MONTBÉLIARD

(3e SÉRIE, T. II (1re PARTIE), MONTBÉLIARD, 1878.)

ANTIQUITÉS PRÉHISTORIQUES

(*Revue des Sociétés savantes*, 1881. — Bibliogr., n° 181.)

Une notice sur les antiquités préhistoriques des pays de Montbéliard et de Belfort, par M. Tuefferd, occupe la moitié du fascicule.

Les résultats apportés par l'auteur ne répondent pas à la peine que ses recherches lui ont coûtée. Il a gravi des hauteurs d'un accès difficile pour en prendre les mesures et en dresser le plan; il a parcouru les villages pour en tirer de la bouche des habitants des informations sans précision ni portée; il a fait des fouilles et trouvé des instruments de pierre, des os humains, des débris d'animaux. Cela prouve que dans ce pays, comme dans toutes les autres parties de la France, et l'on peut dire de l'Europe, les hommes primitifs se postèrent sur les lieux hauts, qu'ils eurent partout le même outillage, et qu'il n'est resté d'eux aucun souvenir dans la mémoire des générations actuelles.

Là où il existe des retranchements annonçant le travail de l'homme, les fouilles de M. Tuefferd ne lui ont rien procuré d'où il pût inférer la date de ces ouvrages. La rencontre de débris appartenant à des époques différentes lui a seulement permis de conclure que le même lieu avait servi de refuge à plusieurs reprises. Il en est partout ainsi, et il commence à y avoir bien de l'apparence que l'étude du préhistorique n'en apprendra jamais davantage. C'est un motif pour que le Comité engage les sociétés qui correspondent avec lui à raison des travaux historiques à porter leurs recherches sur des sujets d'où l'histoire puisse espérer de tirer plus de profit.

II

ANTIQUITÉS ROMAINES
ET
GALLO-ROMAINES

DU LIEU DE LA BATAILLE
ENTRE
LABIÉNUS ET LES PARISIENS

(*Mémoires de la Société des antiquaires*, 1852. — Bibliogr., n° 206.)

L'an 52 avant Jésus-Christ, pendant la septième campagne de César dans les Gaules, et au moment même où ce grand capitaine perdait devant Gergovie sa réputation d'invincible, son lieutenant Titus Labiénus anéantit, dans un combat livré près de Lutèce, l'une des armées de la confédération ennemie. Grâce à cette victoire, les Romains purent opérer leur jonction et se porter sur Alise, où, comme on sait, la nationalité gauloise trouva son tombeau. César raconte cela dans un passage de ses Commentaires sur lequel l'attention des critiques s'est particulièrement arrêtée, à cause de la célébrité postérieurement acquise par les lieux où se place le récit. Comme le latin est très vague, qu'il n'énonce que des positions relatives au cours de la Seine, on a voulu l'éclaircir par la topographie moderne et retrouver sur la carte le point précis où se donna la première bataille de Paris. De là des discussions nombreuses d'où est résultée une certaine opinion qui, aujourd'hui, se trouve avoir force d'axiome historique.

Sans m'éloigner du respect dû aux auteurs éminents qui ont, les uns mis en avant, les autres accrédité l'opinion que je veux dire, je vais me mettre en devoir de la détruire, afin de la remplacer par une autre. Une longue méditation du texte, une exploration minutieuse du terrain m'ont convaincu que ni l'un ni l'autre n'avaient été regardés d'assez près; qu'ils recèlent en eux des témoignages dont on n'a pas tiré parti, et que, bien qu'ils ne demandent qu'à s'éclairer récipro-

quement, ils ne l'ont point fait jusqu'ici, faute d'avoir été rapprochés par leurs véritables points de contact.

Voici, pour commencer, le récit de César, que j'extrais du VII[e] livre de ses *Commentaires*. Je le traduis avec l'aveu bien humble de mon impuissance à en atteindre la concision; mais le texte mis en regard permettra au lecteur de faire les corrections convenables.

Laissant son matériel à Agendicum sous la garde du renfort nouvellement arrivé d'Italie, Labiénus partit pour Lutèce à la tête de quatre légions. Lutèce est une ville des Parisiens, située dans une île de la Seine. A la nouvelle de son approche, toutes les peuplades environnantes contribuèrent à la formation d'une armée considérable dont le commandement supérieur fut déféré à Camulogène, vieillard du pays des Aulerques : des talents militaires peu communs le firent appeler pour recevoir cet honneur malgré son âge avancé. Ayant reconnu l'existence d'un marais continu, produit par l'un des affluents de la Seine, et qui fournissait une défense excellente dans la totalité de sa longueur, il s'y posta pour barrer le passage aux Romains.

Labiénus fit d'abord avancer les mantelets, et se mit en devoir de remblayer le marais avec de la terre et des fascines, de manière à y établir un chemin solide; mais comme il s'aperçut que l'opération était trop difficile, il sortit en silence de ses quartiers vers le milieu de la nuit, et retourna sur ses pas jusqu'en face de Melun. Melun est une ville des Senonais placée dans une île de la Seine, comme j'ai dit tout à l'heure qu'était Lutèce. Il trouva là une cinquantaine de bateaux, les fit attacher promptement l'un à l'autre, et lança par-dessus un corps de troupes qui

... Labienus eo supplemento, quod nuper ex Italia venerat, relicto Agendici, ut esset impedimentis præsidio, cum IV legionibus Lutetiam proficiscitur. Id est oppidum Parisiorum, positum in insula fluminis Sequanæ. Cujus adventu ab hostibus cognito, magnæ ex finitimis civitatibus copiæ convenerunt. Summa imperii traditur Camulogeno Aulerco, qui, prope confectus ætate, tamen propter singularem scientiam rei militaris ad eum est honorem evocatus. Is quum animadvertisset perpetuam esse paludem, quæ influeret in Sequanam atque illum omnem locum magnopere impediret, hic consedit nostrosque transitu prohibere instituit.

Labienus primo vineas agere, cratibus atque aggere paludem explere atque iter munire conabatur. Postquam id difficilius confieri animadvertit, silentio e castris tertia vigilia egressus, eodem quo venerat itinere, Melodunum pervenit. Id est oppidum Senonum in insula Sequanæ positum, ut paulo ante de Lutetia diximus. Deprehensis navibus circiter L celeriterque conjunctis, atque eo militibus impositis, et rei novitate perterritis oppidanis, quorum magna pars erat ad bellum evocata, sine contentione oppido potitur. Refecto ponte, quem

prit la ville sans trouver de résistance de la part des habitants, effrayés à la vue d'une manœuvre nouvelle pour eux et fort réduits d'ailleurs par le contingent qu'ils avaient dû fournir à l'armée. Ayant rétabli un pont coupé par eux l'un des jours précédents, Labiénus fit passer le gros de son armée et se remit en marche sur Lutèce en suivant le cours du fleuve. Les Parisiens eurent avis de ce mouvement par des gens qui s'étaient sauvés de Melun. L'ordre fut aussitôt donné d'incendier Lutèce et de couper ses ponts. Ils quittèrent le marais où ils s'étaient tenus jusque-là pour aller s'établir sur les bords de la Seine, dans la direction de Lutèce, en face du camp de Labiénus.

superioribus diebus hostes rescideRant, exercitum traducit et secundo flumine ad Lutetiam iter facere cœpit. Hostes, re cognita ab iis qui a Meloduno profugerant, Lutetiam incendi pontesque ejus oppidi rescindi jubent; ipsi profecti a palude, in ripis Sequanæ, e regione Lutetiæ contra Labieni castra considunt.

Déjà on savait la retraite de César de devant Gergovie, déjà commençaient à s'ébruiter la défection des Éduens et le soulèvement de toute la Gaule, et les Gaulois, dans leurs entretiens, affirmaient que César ne pouvant plus ni avancer ni passer la Loire, manquant de vivres, s'était rejeté sur la province romaine. En même temps les Bellovaques, jusque-là très mal disposés par eux-mêmes, se décidaient, par l'exemple des Éduens, à réunir des troupes, se préparaient ouvertement à la guerre. La face des choses étant si complètement changée, Labiénus comprit qu'il fallait renoncer à ses plans et ne songer plus à gagner du terrain ni à prendre l'offensive, mais seulement à ramener son armée saine et sauve jusqu'à Agendicum; car, d'un côté, il était menacé par les Bellovaques, réputés l'un des peuples les plus vaillants de la Gaule; de l'autre, Camulogène était en présence avec son armée

Jam Cæsar a Gergovia discessisse audiebatur. Jam de Æduorum defectione et secundo Galliæ motu rumores afferebantur, Galliique in colloquiis, interclusum itinere et Ligere Cæsarem, inopia frumenti coactum, in Provinciam contendisse confirmabant. Bellovaci autem, defectione Æduorum cognita, qui ante erant per se infideles, manus cogere atque aperte bellum parare cœperunt. Tum Labienus, tanta rerum commutatione, longe aliud sibi capiendum consilium, atque antea senserat, intelligebat; neque jam ut aliquid acquireret, prœlioque hostes lacesseret, sed ut incolumem exercitum Agendicum reduceret, cogitabat. Namque altera ex parte Bellovaci, quæ civitas in Gallia maximam habet opinionem virtutis, instabant, alteram Camulogenus parato atque instructo exercitu tenebat : tum legiones a præsidio atque impedimentis interclusas maximum

toute prête et rangée en bataille; enfin un fleuve considérable ajoutait à la distance dont les légions étaient séparées à la fois de leur réserve et de leur matériel. Contre des difficultés si grandes et si soudaines il ne vit de recours qu'en sa propre énergie.

flumen distinebat. Tantis subito difficultatibus objectis, ab animi virtute auxilium petundum videbat.

Au conseil de guerre qu'il tint à la tombée du jour, il recommanda par-dessus toute chose la précision et l'ensemble dans les manœuvres qu'il allait commander. Alors il distribue entre les chevaliers romains de grands bateaux qu'il avait amenés de Melun, leur donnant l'ordre, aussitôt la première veille achevée, de suivre sans bruit le cours de l'eau jusqu'à la distance de quatre milles pour s'arrêter là et l'attendre. Cinq cohortes qui ne lui paraissaient pas assez solides pour l'action, sont laissées à la garde du camp; quant aux cinq autres cohortes qui complétaient la légion, il leur commande de partir au milieu de la nuit, chargées de tout ce qu'on avait de bagage et marchant en amont du fleuve avec le plus de bruit possible. Il fait aussi réquisition de batelets, qu'il envoie dans la même direction et non moins tumultueusement, par l'effet de leurs rames violemment agitées. Lui-même, un peu après tout cela, sort dans le plus grand silence avec trois légions qu'il conduit à l'endroit où il avait fait arrêter les grands bateaux.

Itaque sub vesperum consilio convocato, cohortatus ut, ea quæ imperasset diligenter industrieque administrarent, naves, quas a Meloduno deduxerat, singulas equitibus Romanis attribuit, et, prima confecta vigilia, IV millia passuum secundo flumine silentio progredi ibique se exspectari jubet: V cohortes, quas minime firmas ad dimicandum esse existimabat, castris præsidio relinquit; V ejusdem legionis reliquas de media nocte cum omnibus impedimentis adverso flumine magno tumultu proficisci imperat. Conquirit etiam lintres. Has magno sonitu remorum incitatas, in eamdem partem mittit. Ipse post paulo, silentio egressus, cum III legionibus eum locum petit, quo naves appelli jusserat.

Comme on y arrivait, il survint un violent orage, qui permit de surprendre et d'accabler les sentinelles gauloises disposées tout le long de la Seine. En un clin d'œil, l'armée, y compris la cavalerie, fut passée, par la diligence des chevaliers ro-

Eo quum esset ventum, exploratores hostium, ut omni fluminis parte erant dispositi, inopinantes, quod magna subito erat coorta tempestas, ab nostris opprimuntur; exercitus equitatusque, equitibus Romanis administrantibus, quos ei

mains préposés à l'opération. Ce ne fut qu'au petit jour et presque en même temps que les ennemis furent prévenus qu'il se faisait un tumulte extraordinaire dans le camp des Romains, qu'on entendait en amont, la marche d'un gros corps d'armée mêlée à un fort bruit de rames, enfin, qu'un peu plus bas des soldats passaient en bateaux. Convaincus d'après ces rapports que les légions effectuaient leur passage sur trois points, et que l'armée tout entière, démoralisée par la défection des Éduens, ne cherchait qu'à fuir, ils distribuèrent aussi leurs forces en trois corps. Un poste d'observation fut laissé du côté du camp romain, une petite division fut dirigée vers Metiosedum pour suivre la marche des bateaux qui remontaient; le reste des Gaulois fut conduit contre Labiénus.

negotio præfecerat, celeriter transmititur. Uno fere tempore, sub lucem, hostibus muntiatur, in castris Romanorum præter consuetudinem tumultuari, et magnum ire agmen adverso flumine, sonitumque remorum in eadem parte exaudiri, et paulo infra milites navibus transportari. Quibus rebus auditis, quod existimabant tribus locis transire legiones, atque omnes, perturbatos defectione Æduorum, fugam parare, suas quoque copias in tres partes distribuerunt. Nam præsidio e regione castrorum relicto, et parva manu Metiosedum versus missa, quæ tantum progrederetur quantum naves processissent, reliquas copias contra Labienum duxerunt.

Aux premiers feux du jour, les nôtres avaient effectué leur passage et l'on apercevait l'armée ennemie rangée en bataille. Labiénus harangue les soldats, leur rappelle leur valeur, illustrée par tant d'heureux exploits, les exhorte à se figurer que César en personne les commande, lui qui les a conduits si souvent à la victoire; puis il donne le signal du combat. Au premier choc, l'aile droite, tenue par la septième légion, rompt les lignes ennemies et fait tout fuir devant elle; mais à gauche, où opérait la douzième légion, les premiers rangs des Gaulois tombent sous la grêle des javelots, sans que les autres cessent d'opposer la plus vive résistance, sans que personne fasse mine de reculer. Leur général en chef Camulogène était avec eux et échauffait leur courage. La victoire

Prima luce et nostri omnes erant transportati et hostium acies cernebatur. Labienus, milites cohortatus ut suæ pristinæ virtutis et tot secundissimorum prœliorum memoriam retinerent atque ipsum Cæsarem, cujus ductu sæpenumero hostes superassent, præsentem adesse existimarent, dat signum prœlii. Primo concursu ab dextro cornu, ubi VII^a^ legio constiterat, hostes pelluntur atque in fugam conjiciuntur; ab sinistro, quem locum XII^a^ legio tenebat, quum primi ordines hostium transfixi pilis concidissent, tamen acerrime reliqui resistebant, nec dabat suspicionem fugæ quisquam. Ipse dux hostium Camulogenus suis aderat atque eos cohortabatur. At incerto etiam nunc exitu victoriæ, quum VII^æ^ legionis tribunis esset nuntia-

restait donc indécise, lorsque les tribuns de la septième légion, avertis de ce qui se passait à la gauche, amènent leurs soldats au dos de l'ennemi, et font avancer leurs enseignes au pas de charge. Même à ce moment personne ne lâcha pied. Les Gaulois se firent tous tuer dans le cercle qui les enveloppait; Camulogène partagea leur sort. Quant à ceux qui composaient le poste laissé devant le camp de Labiénus, ils vinrent au secours des leurs lorsqu'ils surent la bataille engagée; ils s'emparèrent même d'une colline, mais il leur fut impossible de tenir contre l'impétuosité de nos soldats lancés à la poursuite des vaincus. Ils durent se mêler aux fuyards et ceux qui ne parvinrent point à se dérober dans les bois ou derrière les hauteurs, furent massacrés par la cavalerie.

Après cette action, Labiénus retourna prendre à Agendicum le dépôt de son armée et de là rejoignit César au grand complet.

tum quæ in sinistro cornu gererentur, post tergum hostium legionem ostenderunt signaque intulerunt. Ne eo quidem tempore quisquam loca cessit, sed circumventi omnes interfectique sunt. Eamdem fortunam tulit Camulogenus. At ii qui præsidio contra castra Labieni erant relicti, quum prœlium commissum audissent, subsidio suis ierunt, collemque ceperunt, neque nostrorum militum victorumque impetum sustinere potuerunt. Sic, cum suis fugientibus permixti, quos non silvæ montesque texerunt, ab equitatu sunt interfecti.

Hoc negotio confecto, Labienus revertitur Agendicum, ubi impedimenta totius exercitus relicta erant. Inde cum omnibus copiis ad Cæsarem pervenit.

C'est ainsi que s'exprime César, et de son récit ressortent ces points incontestables :

1° Que Labiénus descendit du pays haut sur Lutèce en suivant l'une des rives de la Seine;

2° Qu'arrivé à un certain endroit plus bas que Melun, il fut arrêté par un marais derrière lequel s'étaient retranchés les Gaulois, et qu'il reconnut l'impossibilité de franchir;

3° Qu'ayant redescendu le fleuve par la rive opposée à partir de Melun, il s'arrêta pour camper dans un endroit où il avait les ennemis en face, ceux-ci se trouvant en même temps sur les bords de la Seine et dans la direction de Lutèce;

4° Qu'il effectua son passage à quatre milles en aval de ses quartiers, et qu'il acheva cette opération juste à temps pour engager la bataille avec les Gaulois qui l'étaient venus chercher.

Autant de questions naissent de ces assertions, car il n'est personne qui n'ait le désir de savoir :

1° Le long de quelle rive Labiénus exécuta sa première marche, et par conséquent la seconde;

2° Où est situé le marais qui l'arrêta;

3° Où il posa son camp, et par conséquent où les Gaulois eurent le leur;

4° Où il effectua son passage, et par conséquent où se donna la bataille.

Pour mon point de départ, j'adopterai la solution donnée généralement au premier de ces problèmes. Elle a été déduite de ce que César compte au nombre des périls courus par Labiénus dans sa seconde marche, l'obstacle que la Seine mettait entre lui et ses quartiers d'Agendicum. Agendicum, chef-lieu des Sénonais, étant supposé, d'après toutes les probabilités, correspondre à Sens, si, après avoir traversé la Seine à Melun, Labiénus avait ce fleuve entre lui et Agendicum, c'est qu'il n'avait point commencé par le traverser en pays haut, à Montereau ou à Bray comme cela s'est fait depuis pour venir de Sens à Paris. La première marche s'était donc accomplie en longeant la Seine par celle de ses rives qui est de plain-pied avec Sens, c'est-à-dire la gauche. La seconde marche, par conséquent, eut lieu sur la rive droite. Cela est d'une logique rigoureuse. Un doute cependant pourrait troubler dans quelques esprits la netteté de cette conclusion. De ces érudits qui ne trouvent jamais la vérité et qui empêchent les autres de la trouver, se sont avisés de mettre à Provins l'emplacement d'Agendicum; et comme on ne peut pas les réfuter mathématiquement, leur système conduit à interpréter les manœuvres de Labiénus précisément au rebours de ce qui vient d'être établi. Mais, grâce à Dieu, ce système est plus malade que jamais depuis la découverte faite à Sens, en 1839, d'une inscription qui s'appliquait à un monument en l'honneur d'un édile des *Vicani Agiedicenses*[1]. Cela joint aux bonnes raisons qui ont été données auparavant[2], achève de mettre hors de débat l'identité d'Agendicum (ou Agedincum) et de Sens.

Je me hâte d'arriver aux autres points, qui malheureusement ne pourront point être traités en aussi peu de paroles.

Et d'abord pour ce qui est des marécages qui arrêtèrent l'armée romaine, on les place à l'embouchure de la Bièvre, de sorte que La-

1. Elle a été publiée pour la première fois par M. de Longpérier dans la *Revue de Philologie*, t. II, p. 356.

2. On les trouvera résumées dans l'*Histoire de Provins*, de M. F. Bourquelot, tome I, chapitre III.

[illegible] aurait suivi sans obstacle la rive gauche de la Seine jusqu'au lieu où est aujourd'hui l'embarcadère du chemin de fer d'Orléans, car la Bièvre aujourd'hui sort, enfermée comme un égout, de dessous ce vaste établissement. Voyons si cela s'accorde avec la configuration du terrain et avec le texte de César.

Le marais était continu, *perpetua*, s'étendant au loin à perte de vue. Pour que cette continuité fît obstacle aux Romains, il fallait qu'elle existât dans le sens de leur marche, c'est-à-dire d'amont en aval de la Seine, et qu'ainsi la rive gauche du fleuve fût noyée à une grande distance. C'est bien ainsi effectivement qu'on l'a entendu; et comme il s'élevait cette difficulté de concevoir comment la Bièvre, qui tombe perpendiculairement dans la Seine, avait pu produire jadis des marais prolongés parallèlement au cours de ce fleuve, des explications ont été cherchées. Les plus spécieuses sont celles que l'abbé Lebeuf a données dans un Mémoire de sa jeunesse sur l'emplacement de *Metiosedum* [1]. Selon cet ingénieux critique, qui ne possédait point encore la connaissance profonde qu'il eut plus tard des antiquités de Paris, la Bièvre se déchargeait originairement par plusieurs bras très éloignés les uns des autres; leur intervalle formait le marais en question; et là-dessus il allègue l'origine de la rue de Bièvre [2], que l'on dit être le lit comblé d'un de ses anciens bras. Mais tout cela n'est qu'hypothèse et qu'erreur. Le sol entre l'embouchure actuelle de la Bièvre et la rue de ce nom ne présente pas une constitution d'où l'on puisse inférer l'existence d'anciens marais : il est constamment sablonneux; l'argile ne s'y montre absolument que dans le lit actuel de la Bièvre. Quant au bras de cette rivière qui passait jadis où est la rue de Bièvre, ce n'était point un bras naturel, mais bien un canal de dérivation qui fut pratiqué en 1147 seulement, pour la commodité de l'abbaye de Saint-Victor. Nous avons le titre de cette concession, obtenue de l'abbé de Sainte-Geneviève, à la requête de saint Bernard [3]. Par l'effet d'une autre saignée, le fossé de Paris forma depuis l'an 1356, un troisième bras dans la direction que suit aujourd'hui la clôture occidentale de l'entrepôt des vins. Ainsi le prétendu delta à l'embouchure de la Bièvre est une chose relativement moderne.

---

1. *Recueil de divers écrits pour servir à l'éclaircissement de l'histoire de France*, tome II, page 142.

2. C'est celle qui débouche de la rue de la Montagne-Sainte-Geneviève sur la pointe orientale de la Cité.

3. *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, tome XV, page 232.

Mais supposons que l'abbé Lebeuf ait dit juste; que, du temps de César, sur tout l'espace compris entre l'embarcadère d'Orléans et la place Maubert, on n'ait pas pu mettre un pied devant l'autre, sans enfoncer jusqu'aux jarrets, Labiénus aurait été bien maladroit de se butter contre cette difficulté. Il n'avait qu'à regarder à sa gauche pour voir, à moins d'un demi-mille, la vallée de la Bièvre tellement resserrée entre le coteau d'Ivry et la montagne Sainte-Geneviève, que le marais n'avait pas en cet endroit trois cents pas de largeur. Le travail de ses quatre légions, c'est-à-dire d'au moins vingt mille hommes exercés à manier la pelle et la pioche, aurait eu bientôt fait de combler un si étroit espace; tandis que les Gaulois, forcés de rester échelonnés sur les pentes de la colline opposée, auraient essuyé le jet des machines romaines sans pouvoir y répondre utilement. Les chances d'une bataille heureuse sur la montagne et du gain immédiat de la ville auraient été si grandes dans de telles conjonctures, qu'il suffit, selon moi, de voir le général romain agir autrement pour être convaincu que son théâtre d'opération ne fut pas celui qu'on suppose.

Notons d'ailleurs plusieurs traits du récit de César, qui, sous la plume d'un écrivain aussi sobre, ne laissent pas que d'être significatifs. D'abord il nous montre Camulogène faisant une certaine dépense d'attention pour reconnaître la position du fameux marais : *is quum animadvertisset perpetuam esse paludem*. En eût-il été ainsi si ce marais avait régné en face même de la ville? Camulogène étranger au pays, il est vrai, mais général en chef d'une grande armée réunie à Lutèce, connaissait à tout le moins le terrain où ses hommes étaient posés. Il y aurait du ridicule à dire qu'un personnage de cette importance attend l'arrivée de l'ennemi pour remarquer que sous ses yeux, tout le long de la place qu'il est chargé de défendre, le sol présente telle ou telle configuration. Évidemment César fait allusion, par son *quum animadvertisset*, à une étude du pays parisien et à la reconnaissance d'une localité qui n'était pas si voisine qu'il suffit de regarder devant soi pour la voir.

J'observe encore qu'au moment où César nous montre Labiénus se remettant en marche après la prise de Melun, il a soin de dire que les Gaulois quittent le marais où ils étaient postés pour se rendre quelque part sur les bords de la Seine, dans la direction de Paris. Or, ce marais étant ce que pensent l'abbé Lebeuf et les autres, les Gaulois n'auraient point eu à bouger, car, comme ils se tenaient vers la place Maubert, ils étaient tout rendus sur le bord de l'eau et autant dans la direction de Lutèce qu'il est possible d'y

être. Tout ce que le latin dit de leur déplacement serait donc non seulement oiseux, mais faux.

Pour toutes ces raisons, je cherche ailleurs que sous les murs de Lutèce l'obstacle devant lequel l'armée de Labiénus rebroussa chemin ; et je crois le trouver sur le territoire actuel de la commune de Juvisy, à cet endroit où la Seine, après avoir coulé longtemps de l'est à l'ouest, détourne brusquement son cours pour le porter du sud au nord. Là en effet débouche la vallée de l'Orge et dans des conditions telles que cette petite rivière se divise en deux bras, dont l'un va se jeter immédiatement dans le fleuve, tandis que l'autre continue à baigner le pied du coteau qui fait faire à la Seine le coude dont je viens de parler. Il en résulte qu'à partir de ce coude, un bras de l'Orge (le plus fort) s'avance presque parallèlement à la Seine et cela jusqu'à Athis-Mons ; c'est-à-dire dans la longueur d'une lieue : ligne fort étendue, comme on voit, et devant laquelle le bras forme un premier obstacle. Ce n'est pas tout : ces terres arrosées par l'Orge sont ce qu'il y a de plus foncièrement marécageux dans tous les environs de Paris. Il y paraît assez à l'heure qu'il est, malgré les travaux d'assainissement dont cette vallée a été l'objet. Au point même que je viens de signaler, entre Juvisy et Viry, règne une prairie large d'au moins un kilomètre où l'on enfonce pendant plusieurs mois de l'année. La station de Châtillon, établie au coude de la Seine pour le service du chemin de fer, est entourée d'oseraies où l'eau séjourne à plus d'un mètre ; enfin l'existence de la vieille chaussée pour aller de Juvisy à Corbeil, celle des remblais plus modernes qui s'ajustent à la montée de la Cour-de-France, la trace de plusieurs filets d'eau qui sont marqués sur les cartes comme des échappées naturelles de l'Orge, tout cela témoigne d'un pays anciennement noyé. Labiénus, après avoir dépassé Melun, dut donc voir la rive gauche de la Seine se transformer en un marais à une demi-lieue en avant de la dernière côte dont le plateau le séparait encore de Lutèce, et c'était bien là un *perpetua palus* : à droite et à gauche il se prolongeait sans laisser d'espoir de pouvoir être tourné ; force était de le traverser, de jeter sur sa largeur peut-être huit ou dix mille mètres cubes de remblai pour, après cela, aboutir au pied d'une côte abrupte dont l'armée gauloise se tenait prête à empêcher l'escalade. On conçoit que le général n'ait pas cru devoir persister en présence de difficultés si grandes. Autant il eût été honteux pour lui d'échouer dans la vallée de la Bièvre, autant il était digne de sa prudence de renoncer au passage de celle de l'Orge. On conçoit aussi qu'après sa retraite, les ennemis ayant quitté la ligne de l'Orge pour

aller couvrir Lutèce, une marche de cette importance ait mérité d'être consignée dans la narration de César, tout abrégée qu'elle est.

Ainsi je m'arrête à cette conclusion que Labiénus, lors de sa première marche, n'outrepassa point les abords de Juvisy. Voyons maintenant sur quel point de la rive droite il alla poser son camp après le passage effectué à Melun.

On prétend qu'il s'avança jusque sous les murs de Lutèce, et l'érudition en est depuis longtemps à n'hésiter plus que sur le lieu où il s'arrêta de préférence, les uns opinant pour la place de Grève ou le monceau Saint-Gervais, les autres pour la place du Châtelet ou le quartier des Halles.

Je crois ces diverses hypothèses contraires au texte de César et voici pourquoi :

Si Labiénus vint se mettre en face de la cité, c'est qu'il avait traversé la Marne. Traverser la Marne à son confluent était tout aussi difficile que traverser la Seine.

Pourquoi n'est-il pas dit un mot de cette opération dans les Commentaires? Serait-ce parce que l'occasion d'en parler a manqué à César? Loin de là; l'occasion s'est présentée deux fois pour une : d'abord lorsqu'il expliquait la position prise par Labiénus, ensuite lorsqu'il énumérait les dangers dont cette position ne tarda pas à être environnée. Or, dans les deux circonstances il se tait. La Marne est pour lui comme si elle n'existait pas : c'est donc que les opérations de son lieutenant étaient tout à fait indépendantes de cette rivière, et qu'ainsi l'armée romaine s'était arrêtée avant de donner contre ce nouvel obstacle.

Ce sont là, je le confesse, des preuves indirectes. On va voir que le latin en fournit également de positives.

Les Gaulois, dit César, ayant quitté le marais où ils s'étaient postés d'abord, allèrent s'établir sur les bords de la Seine, dans la direction de Lutèce, en face du camp de Labiénus *in ripis Sequanæ, e regione Lutetiæ, contra castra Labieni*. En mettant les Romains à la Grève et les Gaulois à la place Maubert, on croit avoir rempli toutes les conditions de ce programme. Il n'en est rien. En premier lieu, la rive gauche, où se serait tenue la totalité des Gaulois, ne constitue pas les bords de la Seine : César, prosateur sévère, ne ferait point usage de la locution poétique *ripis* pour *ripa*[1]. Ensuite, les Gaulois, postés

1. On peut s'assurer par d'autres exemples du soin que César met à ne pas confondre *ripa* et *ripæ*, Cf. II, v : « Quæ res et latus unum castrorum *ripis* fluminis muniebat. » VII, LV : « Præsidia custodiasque ad *ripas* Ligeris dispo-

comme on le suppose, se seraient trouvés dans la même relation à l'égard de Lutèce et à l'égard des Romains, regardant la ville comme ils regardaient le camp, *contra Lutetiam et castra*, eut dit César, se dispensant alors d'employer deux termes différents pour exprimer une seule position. Je conclus de là que, pour être exact, il faut placer les Gaulois sur la rive droite aussi bien que sur la rive gauche, et dans une situation telle, que regardant le camp romain, ils étaient dans le sens de la ville sans la regarder. Les mots *e regione*, d'où je tire cette dernière relation, s'y prêtent parfaitement ; César les emploie à tout propos pour indiquer que deux choses sont sur la même ligne, lors même qu'elles ne se regardent pas ou qu'elles ont des objets interposés [1]. C'est tout à fait, pour lui, l'équivalent de notre ancienne locution « au droit de. »

Réunissons, sans différer davantage, les divers traits qui viennent d'être précisés.

Le camp de Labiénus était sur la rive droite de la Seine, au-dessus du confluent de la Marne. Il avait en face de lui l'armée gauloise établie sur les deux rives de la Seine et dans la direction de Lutèce. Tout cela revient à dire qu'une même ligne aurait passé par Lutèce, par le milieu de l'armée gauloise et par l'endroit de la rive droite où était le camp romain. Or, la configuration du pays est telle qu'il n'y a qu'un point qui puisse satisfaire au problème, et en ce qui concerne la position des Romains et en ce qui concerne celle des Gaulois. Les premiers étaient vers Créteil ; les autres avaient formé leurs lignes sur les emplacements actuels du Jardin des Plantes et du Grenier d'Abondance.

Qu'on réfléchisse à ces deux positions, et l'on reconnaîtra qu'elles étaient aussi bien choisies que les autres auraient été défavorables aux deux armées.

En effet, puisqu'à la nouvelle de la prise de Melun, Lutèce avait été brulée et ses ponts coupés, on ne voit pas quel avantage aurait eu Labiénus à venir se planter devant cette ville, surtout lorsque la marche pour y arriver se compliquait d'une opération aussi difficile que le passage de la Marne. Il y a plus ; nous savons que les Bellovaques étaient attendus d'un moment à l'autre, *instabant*, et que le

---

nere. » Et, IV, IV : « Menapii ad *utramque ripam* fluminis agros, ædificia vicosque habebant. » V, XVII : « Animadvertit ad *alteram* fluminis *ripam* magnas esse copias hostium instructas. *Ripa* autem erat acutis sudibus præfixis munita. »

1. Il y en a un exemple bien notable dans ce qu'il dit d'une position prise derrière un bois à la hauteur d'un des ponts de l'Allier : « Silvestri loco castris positis *e regione* unius eorum pontium. » *De bello gallico*, VII, XXXV.

général romain en était fort alarmé. Est-ce pour les éviter qu'il se serait avisé précisément de passer cette Marne dont sa bonne fortune lui faisait un rempart contre eux ? Quoique César fût homme à excuser l'imprudence de ses lieutenants lorsqu'elle tournait à bien, j'imagine qu'il se serait difficilement défendu de blâmer celle de Labiénus ui avouant qu'il s'était emprisonné de la sorte entre deux rivières et deux armées.

Quant à Camulogène, l'habile tacticien dont les Romains eux-mêmes reconnaissaient le mérite, il n'aurait guère justifié non plus sa réputation, en se tenant si près d'un ennemi qui avait sur lui une supériorité de moyens incontestable. Plutôt que de s'exposer à une attaque imprévue, plutôt que de monter la garde devant une île réduite en désert et qui l'empêchait de surveiller le bras principal de la Seine, il aurait mieux fait d'aller se mettre derrière la Marne en attendant la venue des Bellovaques ; car, dans cette position, il coupait la retraite à son ennemi sur la rive droite, et il défendait également la rive gauche, n'ayant, pour la tenir fermée, qu'à se préparer une communication avec le côté des marais de l'Orge où les Romains avaient échoué d'abord.

Au contraire, supposons Labiénus établi à Créteil ; son camp est défendu de tous les côtés à la fois ; la Marne le met à couvert des Bellovaques, la Seine des Parisiens, et en même temps le val marécageux de Sucy éloigne toute appréhension du côté des épaisses forêts étendues alors sur tout le plateau entre la Seine et la Marne, le *saltus Briegius*, d'une part, et plus loin ce *nemus Ardanum*, dont la mémoire durait encore au XIII[e] siècle[1]. Les Romains sont donc là comme dans une île, ayant devant eux une prairie découverte par-dessus laquelle la vue enfile le cours de la Seine jusqu'à la pointe de Lutèce, tandis qu'à gauche la perspective prolongée sur le retour d'équerre de la vallée n'a pour bornes que les hauteurs de Juvisy. Un panorama non moins vaste du bassin de la Marne se découvre de la montagne de Mesly, dernier gradin du coteau de Créteil que la nature a placé là comme pour servir d'observatoire et de citadelle à la pointe des deux fleuves.

De son côté Camulogène, que rien ne presse de chercher un engagement, se tient à deux lieues de là, à cheval, en avant de Lutèce,

1. Lebeuf, *Histoire du diocèse de Paris*, XIII[e] partie, paroisse de Dravern, p. 103, d'après une charte de l'abbaye d'Yerres : « Terram de Raviaco quæ est a nemore Ardano, sicut via Muneria dirigitur. » La forêt de Sénart en est un reste.

sur le fleuve dont probablement une passerelle ou une flottille de bateaux relie les deux rives pour la communication de ses deux corps d'armée; il attend, pour se porter d'un côté ou d'un autre, que Labiénus tente le passage ou de la Marne ou de la Seine. Comme le coteau d'Ivry lui dérobe la vue de ce dernier fleuve à partir du confluent, une division postée vers Choisy, lui garde sa ligne en amont. La phrase si brève des Commentaires où est rapportée la prise des positions ne dit pas cela; mais, comme nous le verrons en son lieu, il en est parlé plus loin, incidemment et en manière de rappel.

Ainsi les deux armées sont en présence sans que trop de proximité nuise à leur liberté d'action; elles s'observent en se tenant couvertes de tout ce que le terrain leur procure de défense : les deux généraux sont dans leur devoir.

Je conclurais dès à présent, si cette question des positions n'était tellement inhérente à celle de la bataille, qu'elle a besoin, pour recevoir sa solution définitive, d'être éprouvée par la discussion des mouvements qui amèneront le combat. En effet, celui-ci ayant été engagé au lieu même où les Romains effectuèrent le passage de la Seine, et le passage ayant eu lieu à quatre milles au-dessous de leur camp, il faut qu'on voie que mon système place la bataille sur un terrain, non seulement convenable, mais préférable à la donnée qui résulte de l'autre système.

La distance de quatre milles au-dessous du camp romain, fait mettre le passage à Auteuil par ceux qui placent ce camp devant Lutèce. Examinons les manœuvres de Labiénus dans cette hypothèse. Vers dix heures et demie ou onze heures du soir, *prima confecta vigilia*, il fait partir sa flottille en silence, comme si le silence et l'obscurité suffisaient pour dérober un grand mouvement à un ennemi qui veille en face du point de départ, qui a des sentinelles échelonnées sur toute la longueur du fleuve jusqu'à l'endroit du débarquement. Il me paraît bien imprudent de la part du général romain de n'avoir point calculé qu'il suffisait d'un rôdeur lancé à la nage pour rendre inutile tout le mystère de cette expédition. Aussi je ne partage pas sa sécurité lorsque je le vois, deux heures plus tard, se mettre en marche dans la même direction. Sans doute il a eu soin de faire explorer la rive droite; mais quelque précaution qu'il ait prise, peut-il être absolument sans appréhension du côté des collines alors boisées de Chaillot [1] et de Passy : cependant il a à faire une bonne partie de son trajet resserré

1. La terminaison *Gilum* de l'ancien nom de Chaillot *Calogilum* est la preuve de cela. Cf. Du Cange, v° *Brolium*.

entre ces collines et la rivière. Ce n'est pas tout ; il laisse une demi-légion en face de Lutèce, il envoie une autre moitié de légion vers le confluent de la Marne. Voilà donc son armée éparpillée sur une ligne de trois lieues, et sur une ligne côtoyée dans toute sa longueur par les Parisiens, tandis que l'autre flanc reste découvert sur le pays par où devaient venir les Bellovaques. Qu'il soit vainqueur, il n'est pas sûr de trouver au retour son camp debout ni ses hommes épargnés ; qu'il échoue,tout ce qu'il laisse derrière lui périt infailliblement. Tant de témérité ne serait égalée que par la négligence du général gaulois à qui l'agitation de l'ennemi aurait complètement échappé, malgré la proximité ; qui n'aurait rien recueilli du départ des bateaux ni de celui des troupes ; qui aurait eu besoin d'exprès, comme dit le latin, pour apprendre le bruit qui se faisait à quelques cents mètres de son oreille ; enfin, qui n'aurait rien entendu, rien vu, rien su avant le point du jour.

Les choses changent du tout au tout si c'est à Créteil qu'est le camp. Dans ce cas, les bateaux des Romains stationnent vers l'emplacement actuel du pont de Choisy, qui est le point de la rivière le plus à portée de Créteil. Quatre milles en aval comptés à partir de là vous conduisent à la pointe du confluent qu'on appelle aujourd'hui la Bosse de Marne. C'est donc en face de la Bosse de Marne, sur le territoire d'Ivry, que les légions opèrent leur descente. Adossées à la Seine dans leur ordre de bataille, elles couvrent non seulement les embarcations qui les ont amenées, mais encore leur camp qui se dresse à une lieue derrière elles, de l'autre côté de l'eau. La garnison qu'on y a laissée a vue sur le champ de bataille ; elle sera témoin de l'action ; si l'issue est défavorable, elle aura du temps pour aviser. Quant au détachement expédié en amont, c'est-à-dire dans la direction de Draveil, il peut exécuter sa marche en toute sûreté : il s'avance en pays découvert et désert ; ce n'est pas de sitôt que le corps de Gaulois envoyé pour l'observer l'aura rejoint.

Ainsi Labiénus, défendu sur les deux flancs, occupe la tête de sa ligne d'opération avec faculté de se replier sur son centre, et d'y ramener sa queue. Il s'avance sur la route de Lutèce sans se dessaisir de celle de Melun ; il laisse du monde derrière lui, mais sans cesser de le protéger, tout engagé qu'il est sur la rive opposée.

Quant à Camulogène, on ne pourra le taxer ni d'ignorance volontaire, car il n'avait pas d'yeux ni d'oreilles à percevoir les choses de si loin, ni même de lenteur, car il répond aussi vite qu'il peut le faire aux mouvements de son antagoniste. La descente de la flottille au confluent est une manœuvre sur laquelle il n'y a rien à décider. Est-

elle vraie ou feinte? Est-ce la Marne ou la Seine qu'on se propose de passer? La marche des troupes d'embarcation s'exécute, le long de la côte de Créteil, à une distance du bord de l'eau où il est impossible qu'elle se découvre aux observateurs gaulois. L'intention de l'ennemi ne devient claire qu'au moment ou il se met en devoir de traverser, c'est-à-dire vers une heure du matin, puisqu'il est sorti de ses quartiers à minuit. Mais voilà que survient cet orage à la faveur duquel la rive gauche est abordée et nettoyée de tout ce qu'on y avait posé de sentinelles. Camulogène ne reçoit plus de nouvelles jusqu'à ce que l'inquiétude ou l'impatience lui fasse envoyer de nouveaux émissaires qui l'informent du débarquement. Alors il est petit jour, *sub lucem*, soit deux heures et demie du matin. Les divisions gauloises sont aussitôt réunies, leur ordre de bataille réglé; elles accourent à Ivry, elles sont en ligne au lever du soleil, à quatre heures. On voit que je suppose la saison des plus grands jours, quoique le récit que j'ai traduit ne contienne pas un mot d'où cela puisse être inféré. Je me fonde à cet égard sur un autre passage des *Commentaires* où César dit qu'aussitôt après avoir détaché Labiénus sur Agendicum il se mit, lui César, à chercher le passage de l'Allier pour tirer droit à Gergovie, et qu'il trouva ce passage si bien défendu par Vercingétorix, qu'il craignit un moment d'avoir à rester là le plus long de l'été, attendu, ajoute-t il, que ce n'est guère avant l'automne que l'Allier devient guéable [1]. On était donc alors aux approches de l'été, comme qui dirait au milieu ou à la fin de mai. En mettant un mois d'intervalle entre cette marche sur l'Allier et la retraite de Gergovie, la bataille contre Camulogène qui coïncide avec la retraite de Gergovie, tombe dans la seconde quinzaine de juin.

Pour que ma démonstration soit complète, il me reste encore à expliquer, conformément à mon système, le rôle des deux corps détachés par Camulogène du gros de l'armée gauloise.

Le premier de ces corps est laissé pour tenir en respect la garnison du camp romain, *præsidio e regione castrorum relicto*. Ceux qui prétendent que les deux armées n'avaient que Lutèce entre elles deux comprennent par là que le général gaulois, ébranlant ses colonnes dans la direction d'Issy, fait rester en place une brigade, qui effectivement se trouve être *e regione castrorum*, puisqu'elle conserve la position de l'armée qui était *contra castra*. Pour nous, qui n'admettons pas la

1. Lib. VII, cap. XXXV : « Erat in magnis Cæsari difficultatibus res, ne majorem æstatis partem flumine impediretur, quod non fere ante autummum Elaver vado transiri solet. »

synonymie de *e regione* et de *contra*, qui avons d'ailleurs tant de raisons de placer tout autrement les Romains et les Gaulois, nous nous rappellerons que le verbe latin *relinquere* signifie à la fois « faire rester derrière soi » et « ne point déranger ce qui est en place; » et cette dernière acception, qui est particulièrement césarienne, nous permettra d'entendre que Camulogène laisse dans la direction du camp ennemi un corps de défense qui y était déjà. La force des choses nous a déjà amenés à supposer cela, parce que les Romains, placés sur un coude de la Seine, dominaient deux directions de la vallée, et que Camulogène, qui n'en gardait qu'une de sa personne, avait besoin qu'on lui gardât l'autre. De là ce corps de défense dont César n'avait encore rien dit. Son silence, joint à l'expression de *præsidium* dont il se sert, n'indique pas qu'il s'agisse d'une troupe bien considérable, et l'infériorité numérique de ce corps s'explique à son tour par le fait d'une défense naturelle dont la rive gauche paraît avoir été munie à cet endroit. Le nom de Choisy, commun à tant de lieux en France, annonce constamment l'existence d'une ancienne forêt [1]. Ainsi ce serait quelque part dans les bois, peut-être à Choisy même, peut-être à la montée de Thiais, que se serait tenue la brigade mise en observation du côté du camp *e regione castrorum*.

L'autre détachement est envoyé vers *Metiosedum*? Ce lieu n'est nommé nulle part ailleurs que là, et César passe sans rien dire de plus, malgré sa constante habitude de donner une courte explication toutes les fois qu'un nom nouveau se présente sous sa plume. Plutôt que d'imputer une inadvertance à un si grand écrivain, des critiques ont mieux aimé conjecturer une erreur de copie et lire *Melodunum* au lieu de *Metiosedum*. Par suite de ce raisonnement, *Melodunum* pour *Metiosedum* a pris place dans quelques manuscrits du XIV^e^ et du XV^e^ siècle. Mais cette correction est inadmissible à cause de l'accord de tous les manuscrits anciens. Pour cette dissertation que j'ai déjà eu l'occasion de citer, l'abbé Lebeuf en avait consulté plus de trente dont vingt-huit lui fournirent soit *Metiosedum*, soit des variantes peu éloignées de *Metiosedum*. Aussi, au lieu de contester l'existence de cette localité, se mit-il à en chercher l'emplacement. Pour y parvenir, il n'eut d'autre recours que de supposer l'identité de Métiosedum avec un endroit de l'ancien pays de Josas, appelé Gesedis ou Jesedis, qu'il plaçait sur la rivière d'Orge, auprès de Juvisy. Plus

1. *Cociacum* ou *Cotiacum*, dérivé du mot *coet*, *coat*, forêt, qui se trouve latinisé dans le nom de *Cotia* donné autrefois à la forêt de Compiègne ou de Cuise.

tard, en écrivant son histoire du diocèse de Paris, il transporta Gesedis, et par conséquent Métiosedum, de la vallée de l'Orge à Villejuif. Ces deux positions ne valaient rien dans son système à lui qui faisait partir les cinq cohortes expéditionnaires de devant Lutèce ; car, pour empêcher le passage à des gens qui remontent la rive droite depuis ce point, Villejuif est trop loin de la rivière, Juvisy trop loin de Lutèce. Mais il est bien singulier que le voisinage de Juvisy convienne à ma propre doctrine au point de se déduire rigoureusement des autres positions que j'ai déjà déterminées. En effet, les Romains partant de Créteil pour remonter la Seine, comme la rive gauche était gardée à Choisy par les Gaulois, il n'y avait point d'apparence qu'ils tentassent le passage tant qu'ils se sentiraient à portée du poste de Choisy; et comme à partir du confluent de l'Orge, la rive gauche était encore gardée, c'est-à-dire défendue par ces marécages trop connus des Romains pour qu'ils y retournassent, on était sûr qu'ils n'essayeraient pas non plus de passer plus haut que le confluent de l'Orge. Ainsi, pour les tenir en respect, il suffisait de se montrer sur la ligne, entre Choisy et Athis, où est la bouche de l'Orge : Metiosedum devait être par conséquent l'un des points de cette ligne.

En supposant que Metiosedum et Athis soient la même chose, on aurait une explication toute naturelle du laconisme de César. En effet cette position qui domine le cours de l'Orge et celui de la Seine, avait été certainement le point d'appui de l'armée gauloise lorsqu'elle défendait le passage du marais. Dès lors Labiénus avait nommé Metiosedum dans ses premiers rapports; et César, familiarisé avec ce nom, a été conduit à le consigner comme une chose connue à l'endroit de son récit où il l'introduisait pour la première fois. Quoiqu'il en soit de cette conjecture, personne ne contestera que, sur tout le littoral dont il s'agit, Athis est le point qui répond le mieux aux conditions dans lesquelles les Celtes avaient coutume d'établir leurs villes. J'ajouterai qu'il y a un écart d'Athis appelé la Fosse de la Mardelle[1], et que cette dénomination de la Mardelle, dans tous les lieux où elle se trouve, décèle l'existence actuelle ou passée de certaines excavations qui sont les vestiges les plus authentiques qui nous restent des anciens établissements gaulois[2]. Quant à tirer parti de l'assonnance d'Athis et de Metiosedum pour faire dériver l'un de l'autre, c'est une ressource qu'il faut s'interdire parce qu'Athis, qui

1. Lebeuf, *Histoire du diocèse de Paris*, t. XII, p. 130.

2. Voy. la dissertation de M. de la Villegille sur les mardelles, *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, t. XIV, p. 144.

devait s'écrire Athies, se disait en latin *Athegiæ* ou *Attegiæ*, mot punique latinisé et fort répandu à la décadence lequel signifie quelque chose comme « les huttes[1]. » Le prolongement d'Athis s'appelle Mons, *Montes*; au bas d'Athis il y a Chaiges, *Caveæ*. Ainsi, toute cette partie de la côte a été dénommée seulement à l'époque romaine, mais cela n'empêcherait pas qu'il y eût existé primitivement une ville celtique dont le nom se serait perdu.

Il est temps de me résumer sur la position des deux armées et sur les mouvements qui précédèrent la bataille.

1° Le camp romain était à Créteil, l'armée gauloise sur les deux rives de la Seine vers l'emplacement actuel du pont d'Austerlitz avec un avant-poste à Choisy.

2° Labiénus, prenant l'initiative, fit mine de forcer la rive gauche par trois points différents, entre Ivry et Athis, bien qu'il ne dirigeât de tentative sérieuse que sur le point le plus bas.

3° Camulogène, calculant judicieusement les chances des trois attaques, porta ses gros bataillons contre la plus rapprochée, laissant au poste de Choisy et à un détachement envoyé vers Athis le soin de contenir les deux autres.

Tout ce que j'ai touché jusqu'ici du texte des *Commentaires* se prête à ces conclusions sans être forcé le moins du monde. Je dois avouer qu'il reste un passage dont on pourrait faire usage contre moi. C'est celui où César exprime sous l'empire de quelles pensées Labiénus arrêta son plan de bataille. « Il ne songeait plus, dit-il, à gagner du terrain ni à prendre l'offensive ; mais seulement à ramener son armée saine et sauve, jusqu'à Agendicum. » Or, au contraire de cela, je le montre se portant contre l'ennemi, exposant le plus fort de son armée aux chances d'une bataille, abandonnant une rive dont il était le maître pour en aller chercher une autre où tous les empêchements s'offraient à lui.

Il y a là contradiction marquée mais c'est une contradiction qui existe également dans l'autre système. Car Labiénus étant supposé avoir son camp devant Lutèce, s'il ne songe qu'à retourner à Agendicum, pourquoi, au lieu de s'enfoncer encore dans le pays ennemi, ne tente-t-il pas la retraite par un point moins exposé de la rive droite dont il est le maître jusqu'à Melun ?

S'il ne veut pas attaquer les Gaulois, pourquoi cherche-t-il à diviser leurs forces par une feinte, et pourquoi rompt-il leur ligne de défense ?

Ici, évidemment, la difficulté tient à ce qu'il y a quelque chose de

1. *Histoire du diocèse de Paris*, ibid., p. 109.

sous-entendu. César continue de montrer l'inconvénient d'une brièveté excessive : ou plutôt le peu d'intérêt qu'il présume que ses lecteurs prendront à des détails secondaires lui fait brusquer à dessein l'ordre des faits. Il veut dire que Labiénus renonce à un premier dessein, qui était de s'emparer de Lutèce pour en faire un centre d'attaque contre les Gaulois, mais non pas qu'il s'interdit l'occasion d'assurer sa retraite par une attaque, si cela est nécessaire. De même, ce qu'il ajoute de la résolution de ramener l'armée saine et sauve à Agendicum, marque seulement la nécessité sentie par son lieutenant de rejoindre avec le plus de monde qu'il pourra l'armée de Gergovie, sans impliquer l'intention de se soustraire à tout engagement. La preuve de cela est dans les dispositions même de Labiénus, qui sont celles, non pas d'une retraite, mais bien d'une bataille, d'une bataille résolument cherchée autant qu'habilement amenée, et à laquelle il a soin de ne conduire que ceux de ses soldats qu'il sait être de bons combattants.

Ainsi le défaut du latin est de confondre ensemble les points de vue de la situation prise à deux moments différents. Pour rétablir la clarté il est nécessaire de paraphraser la circonstance du fleuve *tum legiones maximum flumen distinebat*. Réfléchissons, comme le fit certainement Labiénus, que la Seine est une rivière non pas seulement très large, ainsi que le dit César, mais très tortueuse; que toutes ses sinuosités, lui, Labiénus, était forcé de les suivre, tandis que Camulogène, prenant les raccourcis, traversant à son gré les plateaux et les forêts, se trouverait à temps partout où les Romains feraient mine de passer : nous comprendrons alors qu'il n'y avait d'issue possible que par une bataille; car la question n'était pas de se soustraire par une rive plutôt que par l'autre, mais de se débarrasser d'une surveillance qui les rendait toutes les deux également dangereuses.

Ayant déterminé toutes les positions, ayant mis mon système à couvert de toutes les objections que j'ai pu prévoir, il ne me reste plus qu'à accommoder les détails de la bataille à la localité où je la transporte, et à chercher sur le terrain les traces que peut y avoir laissées ce grand mais si lointain événement.

Les Romains devaient s'être développés entre la pointe d'Ivry, où est aujourd'hui le pont d'Alfort et le Port-à-l'Anglais, la douzième légion occupant la gauche, la septième la droite. La position respective des deux légions nous est donnée par César; celle de la ligne de bataille résulte à la fois du point où j'ai placé le débarquement et de la tournure que l'action prend tout d'abord. De ce que l'aile droite

rompt et chasse les Gaulois au premier choc, de ce que l'aile gauche éprouve au contraire la plus vive résistance, j'induis que les Gaulois opposés à l'aile droite barraient le travers de la vallée sans être soutenus par rien, tandis que ceux de la gauche s'appuyaient contre l'angle que la côte d'Ivry forme sur elle-même pour aller rejoindre les hauteurs de Thiais. Les deux légions, opérant ainsi chacune à part soi, se perdent de vue; car la septième, lancée du côté de Lutèce, ne tarde pas à être séparée de la douzième par le mamelon en saillie où est à présent le fort d'Ivry : c'est pourquoi il est nécessaire d'envoyer dire aux officiers de la septième ce qui se passe à la gauche pour qu'ils amènent leurs cohortes au dos de l'ennemi. Dans tout cela il n'est point question du centre. César n'en parle pas, non plus que de la légion qui devait y combattre, puisque Labiénus avait fait passer l'eau à trois légions et qu'on n'en voit agir que deux. Ce silence me paraît un signe assez certain que la tenue du centre ne fut point digne d'éloges. Je conjecturerais volontiers qu'il fut employé contre ce mamelon qui séparait la droite de la gauche et où l'ennemi ne pouvait pas ne pas avoir posté l'une de ses divisions. Après être parvenu à grand'peine sur le sommet de l'éminence, il en aurait été chassé lorsque se présenta le corps qui accourait du poste opposé au camp romain pour se mêler à la bataille. César dit en effet que ces tard-venus s'emparèrent de la colline, *ceperunt collem;* or, elle ne fut prise que parce qu'elle avait été disputée et mal disputée. Il fallut l'impétuosité des deux légions victorieuses pour dissiper la résistance sur ce point. La position de Choisy, attribuée aux Gaulois qui firent ce mouvement, explique très bien leur triomphe passager; car, comme ils étaient venus par les hauteurs, ils avaient l'avantage pour attaquer. Après qu'ils furent dispersés, la poursuite de la cavalerie commença sur le plateau. Il n'échappa que ceux des fuyards qui furent assez heureux pour gagner Mons-Ivry, les hauteurs de Villejuif et les forêts dont on reconnaît encore le terrain sur tout ce parage.

Je viens de nommer Villejuif, il est bien singulier que ce lieu paraisse aussi dans une version très défigurée du récit de César qui eut cours au moyen âge parmi les érudits de l'Université de Paris. Cette version a été introduite comme glose dans la vieille traduction française de la *Cité de Dieu* que fit faire le roi Charles V. Elle mérite d'être rapportée textuellement :

Il se trouve au VIe livre de Julius Celsus[1], *De bello gallico,* duquel Julius

1. Nom d'un éditeur des *Commentaires* fourni par plusieurs manuscrits, et qui passait au moyen âge pour être celui de l'auteur même.

César fist partie, que quand ce Julius vint en France de par les Rommains, Paris estoit habité des gens grans et puissans qui s'appeloient Parisiens et tenoient la Cité seulement, laquelle estoit si fort pour lors et estoit telement fermée d'yaue, que luy mesmes tesmoigne que l'en n'y povoit passer. Or est tout aterry par gravois, fiens et autres ordures que l'en y a depuis getté. Il fu longuement devant, car les Parisiens qui estoient environ Paris et jusques à Meleun, avoient une telle coustume que, tantost comme guerre leur sourdoit, il venoient tous à Paris à secours et pour estre plus fors, et ne leur chaloit du remenant. Or avint que, si comme il faisoit siege devant Paris et que tous les Parisiens se estoient retraiz et vuidié tout le remenant, il s'avisa de prendre Meleun, et le print de fait, et par ce fu signeur de la rivière, et povoit venir assaillir de quelque part que il ly plaisoit. Quant il eust esté longtemps devant sans rien faire, il fist semblant que il se partist et de lever son siege, et s'en ala droit à la Ville-Juyve qui, à droit parler, est appelée Ville-Julitte, pour le corps de celle saincte qui y repose[1]. Et comme ung appellé Camulogenus, qui estoit de Rouen, auquel, combien qu'il feust ancien, estoit baillé pour sa vaillance tout le gouvernement des gens d'armes, leur deist que ce n'estoit que toute feintise, et qu'il se gardassent bien que il ne le poursuivissent, il ne le vouldrent croire, mais alèrent après et l'atteindirent; et tantost ses gens qu'il avoit laissié en embusche vindrent et les encloirent et y ot grant desconfiture. Et ce fu la cause qui pour lors les fist estre tributaires des Romains, car oncques homme n'y entra ne ne la print par force; dont ils fist le Palais des Termes, qui estoit ainsi appellé pour ce que là se paioient les trehuz[2] aux termes qui estoient ordonnez. Et adont les gens commencèrent à édiffier maisons à l'environ de ce chastel et à eux loger, et commença ceste partie lors à estre premièrement habitée; n'encores ne depuis longtemps ne fu l'autre partie de Paris devers Saint-Denys, laquelle est à présent la plus grant, habitée, mais avoit par tout forestz et grans bois et y faisoit l'en moult d'omicides. »

Au lieu de nous récrier sur les erreurs que contient ce récit, cherchons plutôt à nous les expliquer. Il est clair que ce n'est pas l'analyse des *Commentaires* que nous fait là le vieux traducteur français. Son récit est un composé de circonstances prises dans les *Commentaires* et d'autres choses fournies, les unes par la fausse érudition du temps (la ridicule étymologie du palais des Thermes est du nombre), les autres par la tradition, comme ce qu'il dit de la rive gauche habitée avant la rive droite. A laquelle de ces deux sources rapporter son opinion sur Villejuif? On ne l'accusera pas d'avoir été chercher ce village à cause d'une ressemblance présumable de son nom avec celui

1. L'église paroissiale de Villejuif est sous le vocable de saint Cyr et de sainte Julitte. Lebeuf a réfuté cette étymologie.

2. Tributs.

de César, *Villa Julii*, puisqu'il lui donne précisement une autre origine; ce n'est pas le texte non plus qui l'y a pu conduire : supposant, comme il faisait, que le marais, terme de la première marche, avait été le quartier du Marais au nord de Paris, par conséquent faisant revenir les Romains par la rive gauche, il aurait mis la bataille en un point quelconque de la rive droite. Je ne vois donc pour justifier le choix de Villejuif, que l'hypothèse d'une croyance accréditée au XIV^e^ siècle par la tradition ou par les ruines de quelque monument, ou par des débris trouvés en terre.

Mais si l'action s'est terminée sur le territoire de Villejuif, les flots de sang versés autour de Camulogène indiquent bien mieux la place où furent portés les coups décisifs. Retournons en ce lieu, arrêtons-nous à ce renfoncement de la côte sur lequel s'étaient appuyés les Gaulois : nous trouvons là le village de Vitry.

Le nom de Vitry n'a aucun sens en français : il se disait anciennement *Victoriacum*, et plus souvent *Victoricium*, dénominations qui appartiennent si visiblement à la langue latine que personne ne songerait à les tirer d'un autre idiome. L'abbé Lebeuf l'a compris de la sorte. Il fait remonter l'origine de Vitry à un propriétaire romain du nom de Victorius, de même que celle de Savigny (*Saviniacum* ou *Sabiniacum*) à un Sabinus; celle d'Orly (*Aureliacum*) à un Aurélius, etc. Comme le mot *Victoria* ne pouvait pas ne pas s'être présenté à l'esprit de ce savant homme, qu'il savait même que des lieux du nom de *Victoriacum* viennent positivement de *Victoria* et nous conservent la mémoire de batailles gagnées par les Romains, il a eu soin de dire, pour Vitry-sur-Seine, qu'il ne faut pas croire qu'une victoire y ait été remportée. Après tout ce qui précède, je crois avoir le droit de prétendre le contraire. Vitry doit son nom à la victoire de Labiénus sur les Parisiens ; *Victoriacum*, *Victoricium*, signifient le lieu de la Victoire.

Nous avons, depuis le commencement du XII^e^ siècle, une série de titres sur Vitry, d'où il résulte que ce lieu, qui ne fut jamais ville ni bourg, possédait de toute ancienneté deux paroisses dont les édifices se touchaient presque. L'une de ces paroisses était Saint-Germain, qui est l'église actuelle du village, l'autre, du vocable de Saint-Gervais et Saint-Protais, exista jusqu'au siècle dernier à une cinquantaine de pas derrière Saint-Germain [1]. L'institution, dans un si petit rayon, de deux paroisses, chacune avec son cimetière et ses dîmes, ne peut être attribuée qu'au temps de désordre où les biens d'églises, convertis en

1. Lebeuf, *Histoire du diocèse de Paris*, t. XII, p. 168.

fiefs, eurent à se plier soit aux intérêts rivaux des bénéficiers, soit aux convenances de famille. L'une des deux paroisses de Vitry était donc vraisemblablement plus moderne que l'autre. Le vocable de Saint-Germain, plus récent que celui de Saint-Gervais et Saint-Protais, me semble désigner la dernière en date des deux fondations. L'église primitive de Vitry aurait ainsi reconnu pour patrons deux saints militaires. N'aurait-elle pas remplacé, d'après cette circonstance, un autel aux dieux quirites, monument voué par le général romain sur le lieu de sa victoire? On aurait par là l'emplacement probable où le chef gaulois tomba percé de coups; on aurait peut-être en même temps le quantième de la bataille, car la Saint-Gervais se fête le 19 juin, et j'ai prouvé que la campagne de Labiénus se plaçait au moment des plus grands jours de l'année.

Si nous quittons maintenant la rive gauche de la Seine pour explorer le terrain où nous avons conclu que devait être établi le camp romain, en suivant cette ligne même qui en détermine la position d'une manière si rigoureuse, nous tombons sur un point du territoire de Créteil où se présentent des choses non moins faites pour donner à réfléchir.

Ce lieu s'appelle Notre-Dames-des-Mèches. Il consiste en une grande habitation rurale dont le principal corps de logis fut, jusqu'à la fin du siècle dernier, une chapelle sous le vocable de Notre-Dame. C'est par corruption que cette Notre-Dame a été surnommée des Mèches, car les titres latins l'appellent *Beata Maria de Meschio*, et les anciens auteurs français Notre-Dame-du-Mesche. Lebeuf a très bien établi cela, en conjecturant que le nom de Mesche est celui du fonds sur lequel la chapelle fut élevée [1].

Placée au moins à cinq cents mètres en avant de Créteil, plus bas que ce village, mais plus haut que le reste des terres environnantes qui vont en s'affaissant jusqu'à la Seine, Notre-Dame-des-Mèches est l'un des points les plus apparents du pays. Rien n'en borne la vue. Avec une lunette d'approche on peut la découvrir des tours de Notre-Dame de Paris.

L'édifice de Notre-Dame-des-Mèches est moderne, tout à fait dénué d'ornements, couvert en charpente, en un mot répondant on ne peut mieux à la destination de grange qu'il a reçue en dernier lieu. Au siècle dernier, on distinguait sur le linteau de la porte un écusson chargé de trois mèches, armes parlantes de la patronne du lieu. Tout insignifiante qu'elle est, cette chapelle présente néanmoins une

1. *Histoire du diocèse de Paris*, t. XII, XIII[e] partie, p. 25.

curieuse particularité. Elle est tournée du nord au midi, sans qu'il soit possible de prétendre qu'un obstacle quelconque se soit opposé jadis à son orientation régulière. L'abbé Lebeuf trouvait cela si étrange, qu'il se crut obligé d'en trouver une explication : ce qu'il fit en supposant que la chapelle que nous voyons n'est que l'un des croisillons d'une grande église orientée à la façon ordinaire, et qui aurait été en partie détruite. Cette supposition est insoutenable quand on est en présence du bâtiment, lequel est tout d'une pièce, ne présente la trace d'aucune reprise sur ses quatre faces et a des proportions qu'il n'aurait point s'il eût jamais fait partie d'un plus grand édifice. Mieux vaut regarder l'orientation insolite de Notre-Dame-des-Mèches comme une chose traditionnelle, ses reconstructions successives ayant été exécutées conformément à un plan primitif qui était tel ; et ce serait là une marque de haute antiquité.

Les titres les plus anciens où l'on ait trouvé le nom de Mesche datent du XIV^e^ siècle; c'est de même au XIV^e^ siècle que la tradition de Créteil fixait l'origine de la chapelle ; voici à quel propos :

Les Anglais, disait-on, étant campés dans la plaine d'Ivry, et les Français sous la conduite du roi Jean, dans les vignes en avant de Créteil, il arriva que le roi, qui voyait les forces ennemies bien supérieures aux siennes, eut recours à un stratagème pour faire croire qu'il avait au contraire l'avantage du nombre. En conséquence, il fit dresser de nuit, au bout d'un piquet, un grand mannequin qu'on habilla de cuirasse et de tout le harnais afférent à un chevalier. Au casque était mise, en guise de cimier, une mèche qu'on alluma, et qui fit si beau feu, que les ennemis épouvantés délogèrent incontinent. Le roi, par reconnaissance envers la sainte Vierge à qui il s'était voué, lui bâtit une église du nom de *Mèche* pour rappeler le mannequin à la mèche, etc., etc.

L'abbé Lebeuf, qui rapporte ce conte ridicule, n'a pas de peine à le détruire par l'impossibilité que les Français sous la conduite du roi Jean se soient trouvés en présence des Anglais dans les environs de Paris. Il conjecture, avec non moins de justesse, que c'est le nom du lieu qui a fait inventer une histoire de mèches. Pour lui, Notre-Dame-des-Mèches est beaucoup plus ancienne que le XIV^e^ siècle. Il ne serait pas éloigné d'y voir une fondation religieuse que Philippe-Auguste prescrivit de faire auprès du pont de Charenton par une clause de son dernier testament. Toutefois il n'insiste pas trop sur cette hypothèse, et il a raison, car la dotation tout à fait royale portée au testament de Philippe-Auguste était destinée à l'entretien de vingt chanoines réguliers de Saint-Victor. Or ce n'est pas un pareil établis-

sement qu'il est possible de confondre avec une modeste chapelle rurale desservie, comme le fut toujours Notre-Dame-des-Mèches, par un bénéficier à la nomination de Saint-Germain l'Auxerrois de Paris. Comme l'église de Saint-Germain était fille de Notre-Dame, qu'elle tenait d'elle presque toute sa dotation, il est bien probable que la chapellenie des Mèches lui avait été donnée par la libéralité de quelque évêque, et cela antérieurement au XII^e^ siècle, à partir duquel nous possédons tous les titres des dons faits par les évêques.

Dépouillons maintenant de tous ses faux ornements la légende précédemment rapportée. Comme l'obit du roi Jean se célébrait à Notre-Dame-des-Mèches, cette circonstance est sans aucun doute ce qui a fait introduire ce roi dans le récit. Le roi, à son tour, a amené les Français et les Anglais. Tout cela est donc à effacer, ainsi que la mèche et le mannequin, et l'histoire se réduit à un monument votif, bâti par un chef d'armée qui, étant tenu en échec sur le terrain du Mesche, usa de stratagème pour tromper à la faveur de la nuit ses ennemis postés de l'autre côté de l'eau.

Ce n'est point dépasser les limites du vraisemblable que de considérer cette tradition comme une réminiscence altérée du fait raconté par César. Dès lors le Mesche serait l'emplacement du camp romain; dès lors aussi la chapelle, avec son orientation insolite, pourrait passer pour avoir été bâtie sur les ruines d'un petit temple élevé par la reconnaissance, sur le lieu même du prétoire, au génie qui avait si bien inspiré Labiénus. Les Gaulois, convertis à la religion et à l'esprit des Romains, auraient payé à ce temple des champs le tribut d'un culte assidu que le christianisme transforma, sans pouvoir lui ôter tout à fait son caractère primitif. La preuve de cela serait dans une pratique qui s'observait encore il y a un siècle et demi. Tous les ans le dimanche de Quasimodo, on allait processionnellement d'Ivry à Notre-Dame-des-Mèches « en commettant mille indécences tant au passage de la Seine qu'à une station qu'on faisait à un cabaret du village de Maisons, où l'on arborait la bannière et la croix en attendant que les chantres eussent bu. » Je me sers des termes mêmes dans lesquels l'abbé Lebeuf rend compte de cette cérémonie, qu'il dit avoir été abolie vers le temps de sa naissance[1]. Il n'y a rien dans tout cela qui ne cadre à merveille avec ma conjecture, car on sait que ces processions du temps de Pâques, appelées aussi Rogations et Litanies, remontent, partout où elles se sont conservées, à l'époque même du triomphe de la religion, et qu'elles ont été établies pour

1. *Histoire du diocèse de Paris*, t. XII, p. 188.

détourner les populations de certaines pratiques auxquelles elles avaient l'habitude de se livrer au commencement du printemps, notamment à cause des Palilies ou fêtes de Palès, qui étaient en même temps la fête de la nativité de Rome. En expliquant ainsi l'origine des Rogations d'Ivry, il serait permis d'induire que la dame honorée primitivement au Mesche fut la déesse Rome. Elle recevait les hommages réguliers d'Ivry à l'exclusion des villages voisins, parce que Ivry est vraisemblablement l'unique centre de population qui ait existé sur ce parage lors de la conquête romaine. La preuve de l'origine postérieure des autres localités se trouve soit dans la racine toute latine de leur nom, soit dans des témoignages historiques d'où résulte leur institution tardive ; au contraire l'antiquité d'Ivry éclate par l'étendue de son territoire et les pointes qu'il fait sur toutes les paroisses environnantes, par la physionomie si gauloise de son nom (*Ivriacum*, *Iveriacum*, *Iberiacum*), par l'attribution de ce nom à l'éminence de Mons-Ivry (*mons Iberiacus*), située sur le territoire de Gentilly, enfin par le souvenir ou l'invention d'un héros homonyme, le roi de Paris, Ibor ou Ivor, qui est mêlé dans les fables de nos vieux conteurs au sujet de la colonisation du Parisis par les Troyens[1].

Mais je m'aperçois que je touche la limite qui sépare l'histoire du roman. Je m'y arrête de peur qu'on ne perde de vue ou qu'on n'accueille avec moins de confiance mon unique et véritable propos, je veux dire la thèse qui consiste à transporter de Grenelle à Vitry-sur-Seine le lieu de la bataille entre Labiénus et les Parisiens.

1. Guillaume le Breton, *Philippidos*, lib. I, v, 89 et sqq.

EXPLICATION DES LETTRES

QUI MARQUENT LES POSITIONS SUR LA CARTE

1° Conformément au système exposé dans le mémoire.

A . . . . Terme de la première marche de Labiénus.
a, a, a . . Ligne occupée par Camulogène pour la défense du marais.
B, B, B, B. Seconde marche de Labiénus.
C. . . . . Camp romain.
D. . . . . Station de la flottille romaine avant le départ pour la bataille.
E . . . . Lieu du passage de la Seine.
F . . . . Ordre de bataille du centre des Romains.
G. . . . . Id. de la XII^e^ légion.
H . . . . Id. de la VII^e^ légion.
C, D, I. . Marche d'une demi-légion en amont de la Seine.
KL. . . . Lignes des Gaulois en avant de Lutèce.
M . . . . Aile gauche des Gaulois en bataille.
O . . . . Aile droite tenue par Camulogène.
P . . . . Poste gaulois devant le camp romain.
P, P, N. . Marche du même poste pour se mêler à la bataille.
Q, Q, Q. . Marche d'un corps gaulois dans la direction de Metiosedum.

2° Conformément à l'opinion reçue.

R, R. . . Marais qui arrêta les Romains.
S . . . . Camp des Romains et station de leur flottille.
T, T. . . Lignes gauloises.
V, X. . . Lieu du passage de la Seine et de la bataille.

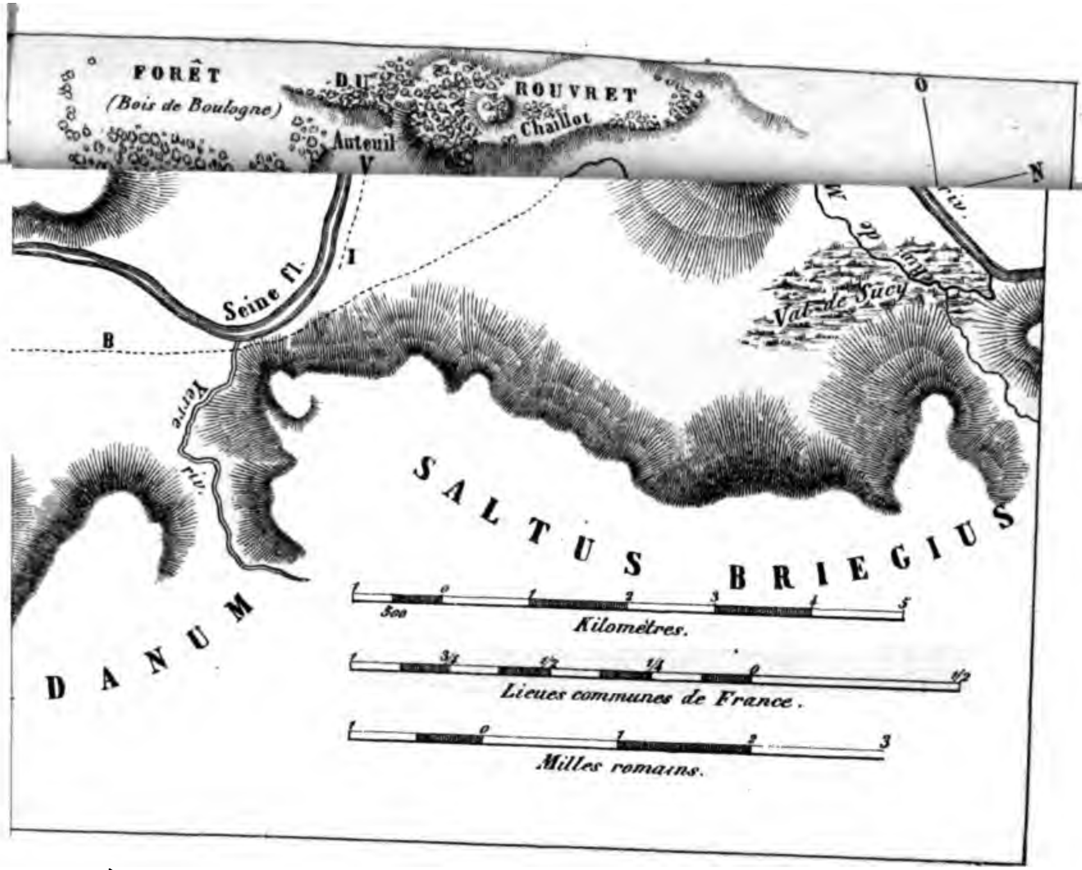
FORÊT
(Bois de Boulogne)
DU
ROUVRET
Auteuil
Chaillot
V
I
B
O
N
Seine fl.
Yerre riv.
Val de Sucy
SALTUS BRIEGIUS
DANUM
Kilomètres.
Lieues communes de France.
Milles romains.

L'OPINION DE M. DE SAULCY

SUR

LA BATAILLE

ENTRE LABIÉNUS ET LES PARISIENS

(*Revue archéologique*, 1858. — Bibliogr., n° 195.)

Il y a plusieurs années déjà, je m'avisai d'examiner l'opinion qui prévaut depuis plus d'un siècle au sujet de la bataille que Labiénus livra aux Parisiens pendant que César assiégeait Gergovie. Cette opinion impliquant, à mon sens, trop de circonstances incompréhensibles dans les mouvements des deux armées, je fus conduit par l'étude du texte à placer au-dessus de Lutèce, dans la plaine d'Ivry, ce qu'on plaçait au-dessous, dans la plaine d'Issy. La dissertation où j'exposai ce nouveau système est dans le recueil des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France* [1].

M. de Saulcy, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, vient de reprendre la question dans la *Revue contemporaine* [2]. Il ne pense pas que j'aie rencontré juste. Selon lui, l'ancienne attribution est celle qui doit rester, sauf quelques modifications qu'il y introduit, et dont je vais tout de suite examiner la valeur.

Labiénus, campé sur la rive droite de la Seine, alla chercher les Gaulois sur l'autre rive en traversant le fleuve. Il est dit que le passage eut lieu à quatre milles au-dessous du camp. D'après cela les anciens auteurs que j'ai réfutés ont compté quatre milles ou 5925 mètres à partir du Grand-Châtelet, position qu'ils donnaient tous au camp romain, et cette distance les a fait tomber sur Auteuil, juste à l'endroit où est aujourd'hui le pont de Grenelle. C'est là qu'ils ont fixé le lieu du passage.

---

1. Tome XXI (nouvelle série). C'est le mémoire précédent. A. G.
2. Numéro du 15 avril 1858.

M. de Saulcy, qui remet le camp romain au Châtelet, transporte l'opération du passage à Billancourt ; mais en faisant cela, il a oublié de se servir de son compas. Billancourt est à 9 kilomètres de la place du Châtelet ; 9 kilomètres font plus de 6 milles ; c'est donc la moitié en sus de la distance précisée dans le texte.

La raison pour laquelle M. de Saulcy change ainsi le lieu du passage, c'est qu'on a trouvé dernièrement des armes celtiques en draguant la Seine entre l'île Séguin et le Bas-Meudon. Pour que des armes se trouvent dans l'eau, il faut qu'on se soit battu sur l'eau. Y a-t-il quelque chose dans les *Commentaires* de César qui autorise à croire que des bateaux gaulois aient essayé d'empêcher le passage des bateaux romains ? Loin de là, le texte dit au contraire qu'à la faveur d'un orage qui s'éleva pendant l'opération, les Romains purent aborder la rive gauche et accabler à l'improviste les sentinelles qui la surveillaient. D'un autre côté la bataille se passa de telle sorte que les Romains, s'étant formés dans la plaine, poussèrent l'ennemi devant eux et le refoulèrent sur les hauteurs. Les armes retirées de la Seine ne peuvent donc rien prouver pour une action qui commença et finit de cette manière. Elles sont le témoignage d'un autre combat que l'histoire n'a pas enregistré.

Autre changement introduit par M. de Saulcy dans le thème de ses devanciers, ou du moins dans le thème accepté depuis l'abbé Lebeuf, car l'opinion qu'on va voir fut celle de Guillaume Sanson et d'Adrien Valois.

Labiénus couvrit d'une feinte l'opération de son passage. Afin de faire croire qu'il voulait aborder la rive gauche par trois points, en même temps que de grands bateaux, *naves*, descendirent à 4 milles du camp pour recevoir le gros de l'armée, cinq cohortes restèrent à faire tout le bruit possible dans le camp même, et cinq autres cohortes remontèrent le fleuve, aussi en tumulte, escortant une flottille de batelets, *lintres*. Les Gaulois crurent effectivement à trois irruptions, et pour y faire face, d'une part Camulogène, leur général en chef, partit avec ses gros bataillons dans la direction prise par les grands bateaux ; d'autre part un corps d'observation resta en face du camp romain ; enfin un petit détachement, *parva manus*, fut envoyé du côté de Metiosedum, *Metiosedum versus*, dit le latin ; et il ajoute : *quæ tantum progrederetur, quantum naves processissent.*

Ce dernier passage offre un peu d'obscurité, parce que c'est là seule fois que le nom de Metiosedum apparaît dans le récit, et qu'aucun autre auteur n'a parlé d'un lieu ainsi appelé. Mais le sens est fixé de la manière la plus certaine par le reste de la période. Puisque l'on

veut, du côté des Gaulois, répondre aux trois démonstrations de Labiénus, que Camulogène s'oppose à la démonstration d'en bas, et le corps laissé en face du camp à la démonstration du milieu, le terme obscur, c'est-à-dire le détachement envoyé vers Metiosedum, est pour s'opposer à la démonstration d'en haut. Metiosedum est donc en amont, et *naves* doit s'entendre des mêmes bateaux qui ont été appelés précédemment *lintres*.

« Non, dit M. de Saulcy, *naves* ne peut avoir été employé pour *lintres*; il n'y a pas d'autres *naves* que les grands bateaux avec lesquels Labiénus compte opérer réellement son passage, et ainsi les Gaulois détachés dans la direction de Metiosedum sont l'avant-garde de l'armée conduite par Camulogène. » Mais s'il en est ainsi, le tour de phrase des *Commentaires* est absurde, car César énumérerait de deux côtés trois termes relatifs, sans que le troisième de la seconde énumération répondit au troisième de la première, et après avoir annoncé que les Gaulois ont prévu trois attaques, il les ferait agir comme s'ils n'en avaient prévu que deux, tout en s'exprimant comme s'ils avaient obvié aux trois. Évidemment M. de Saulcy a perdu de vue le sens général par l'attention excessive qu'il a accordé au mot *naves*. Cependant *navis* est générique. Il veut dire aussi bien un petit bateau qu'un grand bateau. Qu'on le traduise par *embarcation* et l'on aura l'équivalent exact en français. César, sans déroger à la précision habituelle de son style, a donc pu appeler *naves* les chalands ou toues dirigés en aval pour l'usage de Labiénus, et *naves* encore les batelets, *lintres*, dirigés en amont pour tromper les Gaulois. Il en avait dit assez auparavant pour qu'une confusion fût impossible.

Du moment que M. de Saulcy a adopté l'interprétation que je viens de dire, tout naturellement il cherche Metiosedum au-dessous de Paris, et il abonde dans le sens de ceux qui ont cru le trouver à Meudon, en s'appuyant toutefois sur des raisons que n'ont pas données les autres : « Quelle est, dit-il, la forme la plus ancienne du nom de Meudon dans les titres des XII^e^ et XIII^e^ siècles, analysés par l'abbé Lebeuf? *Meodum!* or *Meodum* n'est que le squelette du nom primitif *Metiosedum*. »

C'est là, je suis forcé de le dire, de l'anatomie tout à fait contraire aux lois invariables qui ont présidé à la transformation du latin en français. La désinence *edum* est des plus fréquentes dans nos anciens noms de lieux. Il en est sorti constamment des dérivés en *ay* ou en *oy* : *Gerboredum*, Gerberoy; *Paredum*, Paray ou Paroy; *Brennedum*, Brunoy; *Gomedum*, Gomay (qu'on écrit à tort Gometz), etc. Si le nom de *Metiosedum* s'était conservé, il serait devenu (en observant

la contraction qui affecte toujours les dentales) Moissay ou Messoy. Quant au Meodum de l'abbé Lebeuf, c'est par inadvertance que M. de Saulcy l'a pris pour une forme latine ; car l'abbé Lebeuf explique lui-même que c'est une forme vulgaire : « Dans ces titres (de la fin du XII^e^ et du commencement du XIII^e^ siècle) ce lieu est appelé ***Meodum***, ou ***Meudon***, ou bien ***Meudun*** : de manière qu'il est visible qu'on ne savait alors comment le latiniser [1]. » Et ce savant homme, qu'on peut appeler le créateur de la science étymologique des noms de lieux, indique plus loin quelle devait être la forme latine, par les radicaux qu'il dégage de cette façon : « Il est certain que la fin du mot venant de ***dun***, terme celtique, fait allusion à l'élévation et à la profondeur corrélative du château et du village. En anglo-saxon, anglais ou flamand, *mou* et *mul* signifie sable, poussière. C'est tout ce qu'on peut dire de plus approchant. » Ainsi, d'après lui, Meudon devait se dire en latin ***Mudunum*** ou ***Mulodunum***. Eh bien, un exemple qu'il n'a pas connu confirme son dire, au moins pour la désinence. Nous voyons un ***Johannes de Meuduno*** figurer dans la cartulaire de Notre-Dame de Paris [2].

Ainsi Meudon n'a rien de commun avec Metiosedum, pas plus par l'étymologie que par l'interprétation du texte ; ainsi c'est bien au-dessus de Paris que Metiosedum doit être cherché ; et comme des indices d'un établissement celtique m'ont conduit à le placer au confluent de l'Orge et de la Seine, je continuerai à le maintenir là jusqu'à ce qu'on ait administré la preuve irréfragable qu'il était ailleurs.

Maintenant que j'ai dissipé les points de vue nouveaux sous lesquels M. de Saulcy envisage la question, je me retrouve en face du système que je croyais avoir ruiné. On va voir si les moyens employés pour relever ce fragile édifice sont si puissants que je doive abandonner mes premières conclusions.

J'ai placé à Juvisy le marais qui arrêta Labiénus dans sa première marche sur Lutèce, me fondant sur deux expressions de César d'où il résulte que cet obstacle était éloigné de la ville ; car d'abord Camulogène ne le reconnut qu'après avoir fait une étude du pays, ***quum animadvertisset perpetuam esse paludem*** ; et ensuite, lorsque les Gaulois l'abandonnèrent à la nouvelle que Labiénus revenait par un autre chemin, ils eurent une marche à faire pour regagner Lutèce : ***ipsi profecti a palude***. Ces expressions n'eussent pas été de mise si le marais avait été la vallée de la Bièvre, comme on l'a généralement

1. ***Histoire du diocèse de Paris***, t. VIII, p. 366.
2. Tome II, p. 84.

supposé. L'impossibilité de maintenir *profecti* dans cette hypothèse est surtout manifeste ; si manifeste que la plupart des commentateurs ont corrigé *profecti* par *protecti*, quoique cette correction impliquât une faute de latin. Tout récemment encore le savant M. Nipperdey n'a pas vu d'autre issue à la difficulté que de conjecturer *projecta* à la place de *profecti a*, ce qui lui a attiré les sarcasmes de M. Schneider; mais M. Schneider s'est noyé à son tour en voulant expliquer *profecti*[1].

Quelle objection M. de Saulcy fait-il à mon opinion sur le marais? C'est qu'en le mettant à Juvisy, « je prête à Labiénus la plus lourde des fautes : celle d'une marche en flanc dans un terrain effondré entre les coteaux qu'il doit supposer garnis de Gaulois et la Seine dans laquelle rien n'est plus facile que de culbuter l'armée envahissante. » Je cherche vainement à quoi cela peut répondre. Ce n'est assurément ni à la configuration des lieux, ni aux explications que j'ai données. Les marais de Juvisy, tels que je les ai restitués d'après les anciennes cartes, sur une planche qui accompagne mon travail, s'étendent à une demi-lieue en avant des coteaux; de plus, ils se prolongent jusque sur les bords de la Seine. Non seulement une marche de flanc ne peut pas être supposée dans cette région-là, mais j'ai tracé moi-même la direction des Romains s'attaquant de front au marais, sous les yeux des Gaulois qui garnissaient la côte de Juvisy. Je n'encours donc pas le reproche que m'adresse M. de Saulcy, tandis que lui s'est exposé à celui d'avoir voulu me battre à toute force par des raisons militaires, dans une circonstance où il ne s'agissait que de juger si une conjecture qui dispense de corrompre le texte ne vaut pas mieux que toutes les autres. Il a joint à cela le tort d'avoir traduit *perpetua palus* par « un marais constamment noyé. » Jamais, dans la bonne latinité, *perpetuus*, appliqué à un objet matériel, n'a eu le sens de « perpétuel. » *Perpetua palus* est un marais qui se prolonge indéfiniment, et non pas un marais qui ne se dessèche pas ; de même que *perpetui montes* nous représente une chaîne de montagnes, et non pas des montagnes qui défient le temps; de même que *perpetui tergum bovis* est l'aloyau d'un bœuf dans toute sa longueur, et non pas l'aloyau du bœuf Apis.

Au sujet des positions prises par Camulogène et par Labiénus, après que celui-ci est revenu par la rive droite de la Seine, j'ai démontré que la place du Châtelet, assignée aux Romains, et la place

1. *Commentarii de bellis C. Julii Cæsaris*, recensuit et illustravit C. Ern. Crist. Schneider, part. II (t. IV), p. 513. Halle, 1855.

Maubert ou le quai Saint-Michel, assignés aux Gaulois, étaient impossibles pour deux raisons que voici :

1° En supposant les deux armées si voisines l'une de l'autre, on ne s'expliquerait pas que les Gaulois, aient eu besoin qu'on leur apportât la nouvelle des dispositions prises par Labiénus : *uno fere tempore hostibus nuntiatur*, etc., ni surtout qu'on leur apprît qu'on faisait un bruit extraordinaire dans le camp romain, et qu'on en faisait encore en remontant la rivière;

2° Si les Gaulois avaient été postés vers le quai Saint-Michel, ils se seraient trouvés dans la même relation à l'égard de Lutèce et à l'égard des Romains, regardant la ville et regardant le camp de Labiénus, tandis que César se sert d'une expression différente pour exprimer leur position relativement à Lutèce et relativement au camp, *e regione Lutetiæ contrà Labieni castra.*

Pour toute réponse à cette partie fondamentale de mon mémoire, le savant académicien se borne à une discussion sur la valeur de *e regione* et de *contra* qu'il trouve parfaitement synonymes ; et il se résume en les assimilant aux deux locutions françaises *à côté* et *en face.*

Je n'ai pas autre chose à répliquer sinon que *à côté* et *en face* ne sont pas plus synonymes que *e regione* et *contra.* Sans doute dans plus d'un cas les deux expressions pourront se prendre l'une pour l'autre aussi bien en français qu'en latin; mais toutes les fois que dans les deux langues elles seront employées ensemble, gouvernant chacune un régime particulier, alors deux relations seront exprimées, et non pas une seule. Que M. de Saulcy traduise, d'après sa propre doctrine, la phrase dont il s'agit, et qu'il demande à qui il voudra comment on se figure les deux positions rendues par les mots « à côté de Lutèce, en face du camp de Labiénus : » il verra s'il vient à personne l'idée de mettre l'un des points sur la rive gauche de la Seine et l'autre sur la rive droite avec la cité entre les deux.

Maintenant, je sais très bien ce que vaut une distinction grammaticale du genre de celle que j'ai faite sur *e regione* et *contra*, et ce n'est pas moi qui ferai reposer tout le plan d'une campagne sur quelque chose d'aussi délicat. Aussi cette distinction n'a-t-elle été pour moi qu'un argument subsidiaire. La véritable raison qui m'a fait rejeter les positions fixées par les savants du siècle dernier est l'absurdité des conséquences que ces positions entraînaient avec elles. C'est après avoir fait ressortir cela de mon mieux que j'ai montré comment le latin se prêtait à une autre interprétation. Pourquoi M. de Saulcy n'a-t-il pas suivi la même marche? Pour-

quoi, avant de descendre à une dispute de mots d'où il est toujours si facile de faire sortir les ténèbres, ne s'est-il pas attaqué aux raisons de gros bon sens que j'avais alléguées tout d'abord? Vraisemblablement parce qu'il ne m'a pas suivi avec assez d'attention, m'ayant condamné dès le moment qu'il a eu connaissance de ces armes découvertes au Bas-Meudon. Mais passer de la sorte à travers les mailles d'une argumentation, ce n'est pas la défaire, et je ne désespère pas de ramener M. de Saulcy lui-même à mon parti, si je dresse de nouveau l'obstacle que sa préoccupation l'a empêché d'apercevoir, c'est-à-dire si je pose cette simple question : César aurait-il reconnu, comme il l'a fait pour Camulogène, les talents militaires d'un général qui, campé vers le quai Saint-Michel, non seulement n'aurait pas été en mesure de s'opposer à une invasion de la rive gauche, préparée au Châtelet, mais n'aurait même rien soupçonné du départ qui s'effectuait si près de lui?

L'article de la *Revue contemporaine* contient bien d'autres assertions qui demanderaient la réplique, comme, par exemple, la tentative de Labiénus pour traverser la Bièvre, transportée à Gentilly pendant que les Gaulois se seraient tenus sur les pentes de la montagne Sainte-Geneviève; comme les difficultés chimériques créées pour cette opération du passage qui, eût-elle nécessité des remblais, aurait pu se faire en deux heures par le travail de mille hommes; comme les raisons données pour établir que les Romains ont dû passer la Marne; comme l'étymologie proposée pour le nom de Montrouge afin d'identifier ce lieu, qui n'est ni mont ni colline, avec une certaine colline mentionnée dans le récit de la bataille et dont la prise coûta beaucoup de sang aux Romains, etc., etc. Mais ce sont là des conséquences du système, qui tombent d'elles-mêmes du moment qu'on n'accorde, ni que Labiénus s'avançant par la rive gauche ait échoué devant la Bièvre, ni que, s'étant transporté sur la rive droite, il soit venu camper devant Lutèce. Par conséquent, j'en ai dit assez pour maintenir mes conclusions d'autrefois qui sont :

1° Que les Romains, dans leur première marche sur Lutèce, furent arrêtés en avant de Juvisy par des marais très prolongés que formait l'Orge avant d'arriver à la Seine;

2° Qu'au terme de leur seconde marche, ils prirent position sous Créteil, dans la presqu'île formée par le confluent de la Seine et de la Marne;

3° Que, pour aller livrer bataille, ils passèrent la Seine à la hauteur d'Alfort, faisant croire qu'ils voulaient passer également à Choisy, et au-dessus de Choisy;

4° Que les Gaulois, postés du côté de Lutèce, en vue du territoire de Créteil, ne purent pas faire mieux, même avec toute la diligence et toute l'intelligence dont l'homme est capable, que de se mettre en ligne lorsque l'armée romaine tout entière était déjà sur la rive gauche ;

5° Que la bataille se livra dans la plaine qui forme les territoires d'Ivry et de Vitry, le nom de ce dernier village étant à lui seul un monument, puisque *Victoriacum* veut dire le lieu de la victoire.

Aurai-je le regret de terminer en disant que dans le travail de M. de Saulcy je n'ai rien trouvé dont je pusse faire mon profit?

Non, j'accepte une correction qu'il fait à mon système sur un point où je me suis exagéré la portée d'un mot. César, en parlant de la position des Gaulois, les représente comme campés sur les bords de la Seine, *in ripis Sequanæ*. D'après un certain nombre d'exemples que j'avais recueillis dans les *Commentaires* sur l'emploi de *ripa* et de *ripæ*, j'avais cru que le pluriel entraînait toujours pour notre auteur l'idée des deux rives, et j'avais placé les Gaulois de Camulogène sur la rive droite aussi bien que sur la rive gauche. M. de Saulcy a retourné contre moi un passage que j'avais allégué en faveur de cette opinion, et qui reste incertain, car il s'y agit d'un camp protégé par les rives de l'Aisne, les Romains occupant l'une et l'autre rive. Mais en cherchant de nouveau, j'ai rencontré un autre exemple qui donne raison à mon honorable adversaire. C'est ce que César dit du Doubs relativement à Besançon : *ita ut radices ejus montis ex utraque parte ripæ fluminis contingant* (B. G. I, 38). Je renonce dès lors à mettre des Gaulois sur la rive droite de la Seine, et je me félicite, pour mon travail, d'une discussion d'où il sort amendé.

En dehors de la question, j'ai remarqué encore une excellente conjecture que je m'empresse de signaler. Dans le chapitre où César mentionne les rumeurs qui circulaient parmi les Gaulois pendant sa retraite de Gergovie, les manuscrits et les éditions donnent cette phrase inintelligible : *Gallique in colloquiis interclusum itinere et Ligere Cæsarem, inopia frumenti coactum, in provinciam contendisse confirmabant*. Les commentateurs se sont exténués à raisonner sur *itinere* sans arriver à rien de plausible. M. de Saulcy remplace ce mot par *Elavere*, l'Allier. C'est là une de ces restitutions qui se recommandent par elles-mêmes. Je ne craindrais pas de la proposer comme incontestable, si je donnais une édition des *Commentaires*.

RAPPORT

AU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

LE CAMP ROMAIN DE DALHEIM

TROIS RAPPORTS SUR LES FOUILLES EXÉCUTÉES PAR ORDRE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DES TRAVAUX PUBLICS DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

EXTRAIT DES PUBLICATIONS DE LA *Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques du grand-duché de Luxembourg.* 1851-1855.

(*Revue des Sociétés savantes,* 1859. — Bibliogr., nº 105.)

Sur l'un des vastes plateaux du duché de Luxembourg d'où l'œil embrasse la vallée de la Moselle depuis Remich jusqu'à Metz, exista autrefois un grand établissement militaire, et, selon toute apparence, la station où l'on relayait entre Metz et Trèves, station dont le nom manque dans l'itinéraire d'Antonin. Ce lieu, qui dépend de la commune de Dalheim, est appelé Petzel dans la langue du pays. Au commencement du XVII^e^ siècle, il était encore couvert de ruines apparentes qui furent signalées par l'érudit Guillaume Wiltheim. Tous les topographes du Luxembourg en ont parlé comme d'une mine inépuisable d'antiquités. L'ouverture d'une grande route qui le traverse aujourd'hui ayant été votée en 1850 par la Chambre des députés du grand-duché, l'administration des travaux publics prit des mesures pour assurer la conservation de tous les objets qui seraient découverts. Des subventions furent allouées en même temps pour pousser les explorations au delà du tracé de la route. La société savante du Luxembourg a fait connaître le résultat des travaux dans trois rapports consécutifs, qui sont dus à la plume de son secrétaire, M. Namur.

Le rapporteur a eu soin de résumer les découvertes antérieures à celles dont il avait à tenir registre. Avant 1851, assez de choses étaient déjà sorties du sol pour qu'on pût reculer jusqu'au temps de la Gaule indépendante l'origine du camp de Dalheim. Les Romains s'y étaient établis lors de la conquête et n'avaient pas cessé d'y séjourner pendant toute la durée du haut empire. La composition d'un enfouissement considérable de monnaies, déterré en 1842, semblait indiquer

qu'ils en avaient été chassés temporairement entre les années 312 et 317.

Les nouvelles fouilles ont confirmé pleinement le fait d'une première destruction, par le grand nombre de fondations qu'on a trouvées où avaient été employés comme matériaux des débris de monuments plus anciens. On a pu également acquérir la conviction qu'une seconde destruction, dont l'établissement ne se releva plus, fut consommée du temps de Valentinien III : cela résulte de l'absence de toute monnaie postérieure à cet empereur ; et tout le monde acquiescera aux conclusions de la Société archéologique du Luxembourg, lorsqu'elle déduit de cette circonstance que le camp de Dalheim a péri sous les coups d'Attila.

La direction d'une centaine de murs de fondation a été reconnue et relevée sur un plan qui accompagne le deuxième rapport. En fait de ruines qu'il soit permis de rapporter au camp proprement dit, on signale un énorme massif qui paraît avoir été la base d'une pyramide, et un tronçon de rempart. Les autres lignes de pierres seraient les décombres de logis intérieurs ou d'habitations établies hors du camp.

Environ 6,000 monnaies romaines d'argent et de bronze présentent 912 types différents. La série des impériales y figure presque au complet jusqu'à la limite précédemment indiquée, c'est-à-dire jusqu'à Valentinien III. Les consulaires sont en petit nombre et toutes des dernières années de la république. Il faut joindre à ce contingent trois bronzes gaulois anépigraphes et très frustes.

Une hache en silex est, avec ces trois pièces, le seul objet de l'époque celtique qu'on ait recueilli. Ceux de l'époque romaine sont innombrables. Ce sont des fibules de bronze de toutes les formes, quelques-unes émaillées, des boutons d'attache, des bagues d'or et de bronze, des boucles d'oreilles, des cuillers en bronze et en argent, des statuettes en bronze et en terre cuite, des balances romaines, des clefs, des outils de tailleur de pierre, de charpentier et de potier de terre, des débris d'armes, des fers de chevaux, de ces sabots de fer qu'on est convenu d'appeler hipposandales [1], des perles en terre cuite, des fragments de verre, des tessons ou pièces entières de poterie de toutes les qualités, rouge, noire, jaune, grise, unie ou chargée d'ornements.

---

1. Le texte imprimé dans la *Revue des Sociétés savantes* porte : « de ces prétendues hipposandales qui sont bien plutôt des étriers de barbares ». J. Quicherat avait de sa main corrigé cette phrase sur son exemplaire ; le texte que nous publions est conforme à cette correction. A. G.

L'épigraphie n'est représentée que par des fragments d'inscriptions très mutilés, par un cachet d'oculiste et par les marques de fabrique qui sont sur un certain nombre de vases. Deux mots moulés en relief et à l'envers sur la panse d'une grande jatte nous semblent devoir être lus autrement que l'a fait le judicieux rapporteur des fouilles. Il a cru distinguer **ALPINI EORVM**, et, sur ce fondement, il a émis l'opinion que le vase aurait appartenu à l'une des cohortes alpines. Nous proposons à la place de **ALPINI EORUM**, **ALPINI FORM**, car le second mot ne se compose que de quatre lettres et l'initiale n'a pas de traverse par en bas. C'est, selon nous, une simple marque de fabrique.

Quinze planches très soigneusement gravées représentent les principaux objets mentionnés dans les rapports; sur la dernière est l'image d'un monument commémoratif qui doit être élevé sur le lieu des fouilles aux frais de l'administration des travaux publics. Il y a, de plus, le plan ci-dessus mentionné, des substructions qui ont été mises à découvert, et une carte topographique des environs de Dalheim.

CONCLUSIONS

SUR UN ENVOI DE M. GRIMOT CONCERNANT

UNE DÉCOUVERTE DE VASES GRECS ET ÉGYPTIENS

faite à Thun, près Meulan (Seine-et-Oise).

(*Revue des Sociétés savantes*, 1859. — Bibliogr., n° 109.)

La section se rappelle que j'ai déjà eu l'honneur de l'entretenir du rapport de M. Grimot; elle n'a pas oublié non plus les objections présentées par plusieurs de ses membres contre la découverte qui fait l'objet de ce rapport [1].

Après ce qui avait été dit, il m'a semblé nécessaire de me rendre auprès de notre honorable correspondant pour voir de mes yeux les objets signalés par lui au Comité, et pour recueillir de sa bouche, s'il était possible, un supplément d'information. Ainsi le compte rendu que je vais faire portera sur ma visite à M. l'abbé Grimot autant que sur son rapport.

Il s'agit, comme on sait, de vases égyptiens et grecs, aujourd'hui en la possession de M. Grimot, lesquels proviendraient d'une fouille exécutée dans le département de Seine-et-Oise.

J'exposerai d'abord les faits relatifs à la découverte.

Vers 1832, on nivelait un tertre dans une propriété du nom de Thun, qui est située au bas du vieux Meulan. Pendant toute la durée des travaux, on ne cessa de trouver des débris qui attestaient que le tertre avait servi pendant des siècles à usage de cimetière. Sous la première couche du sol, qui contenait des restes d'inhumations modernes, se montrèrent de ces cercueils de plâtre si fréquemment employés au moyen âge, et plus bas encore, lorsqu'on eut atteint une profondeur de 4 ou 5 mètres, on mit à découvert un grand sarcophage en grès et une douzaine de fosses revêtues de pierres calcaires superposées. Le sarcophage renfermait des ossements humains, des figurines égyptiennes, un morceau de bois très dur, et deux pots allongés en albâtre oriental, ayant aussi tous les caractères de vases égyptiens.

---

1. Voy. *Revue des Sociétés savantes*, 1859, 2e série, t. I, p. 705 et t. II, p. 13. A. G.

Dans l'une des sépultures en forme de fosse il y avait une lampe et quatre vases de terre cuite, dont deux furent considérés comme étrusques ; le fond de la fosse était saupoudré d'un résidu noirâtre. Enfin l'on rencontra pêle-mêle, dans le sol environnant, quelques monnaies de cuivre, des silex, des fragments informes de fer et de bronze oxydés.

M. Langevin, percepteur à Meulan, suivit ces travaux, mais non pas avec assiduité. Il se procura la plupart des pièces découvertes et recueillit la poudre noire dont je viens de parler. Il n'eut pas les figurines égyptiennes, qui furent brisées. Quant au sarcophage de grès, il fut brisé également ; mais quelques morceaux se conservèrent, et on les a vus longtemps chez M. Daguin, propriétaire du domaine de Thun. Il y avait dessus des caractères avec une décoration d'oiseaux et de losanges. Ils se sont égarés depuis.

Tels sont les souvenirs consignés par M. Langevin lui-même dans une lettre à M. Grimot, dont j'ai eu la communication. Je dois ajouter que les antiquités de Thun ont passé dans les mains de M. Grimot par un don tout à fait désintéressé. M. Langevin lui en a fait hommage parce qu'il le voyait y attacher une importance toute particulière.

Je me suis rendu chez M. Grimot, à l'Isle-Adam, en compagnie de M. Théodule Devéria, employé au Musée égyptien du Louvre : la présence d'un égyptologue exercé m'avait semblé d'autant plus nécessaire que le rapport mentionnait des inscriptions tracées au pinceau sur les vases d'albâtre.

Les dessins qui nous étaient parvenus en même temps que le rapport donnent l'idée la plus exacte de ces vases. Ils sont de forme allongée ; l'un, haut de 30 centimètres, est un canope qui a pour couvercle une tête de singe cynocéphale ; l'autre, plus bas de moitié, n'a pas de couvercle, son unique décoration est une bordure d'oves exécutée au pinceau autour de l'orifice. Tous deux semblent avoir été salis par un long usage ; les inscriptions, autrefois appliquées dans des cartouches, sur le milieu de leurs panses, sont complètement effacées. Néanmoins M. Devéria a pu reconnaître que celle du plus petit vase avait été en écriture hiératique. Il a même cru déchiffrer le mot égyptien qui signifie mesure. Dans tous les cas, il avait déclaré, à la première vue de l'objet, que c'était une mesure de capacité.

Les vases de terre cuite sont tous de petite dimension. Trois (je compte la lampe dans le nombre) appartiennent certainement à l'industrie romaine, et ne se distinguent en rien des produits analogues de la bonne époque ; les deux autres, qui nous avaient été signalés comme étrusques, sont de fabrique grecque, mais plus épais que les vases de Samos. Il y en a un en forme d'aiguière avec une anse posée

comme une bride par-dessus le col ; l'autre est un lécythe dont le goulot a été brisé, ce qui permet d'apercevoir la couleur de la pâte, qui est rose. La décoration de l'aiguière consiste en une bordure de petites feuilles cordiformes posée au sommet de la panse ; celle du lécythe est une figure de femme coiffée de la mitre. Ces ornements s'enlèvent en blanc sur un fond noir qui couvre la totalité de chaque pièce. La couverte du lécythe a un brillant qui lui donne de l'analogie avec les vernis émaillés de la poterie moderne.

A la vue de ces pièces, nous n'avons pas douté un moment de leur authenticité. Leur âge nous a semblé offrir une différence notable. M. Devéria juge les vases égyptiens antérieurs d'un grand nombre de siècles à l'ère chrétienne ; selon toute apparence, les vases grecs sont beaucoup moins anciens que ceux que l'on trouve dans les sépultures de l'Italie méridionale.

Maintenant, la section voudra savoir notre avis sur le degré de certitude que présente la provenance qu'on leur attribue.

Si l'on s'en rapporte aux médailles que M. Grimot a envoyées au Comité, comme pièces justificatives de son Mémoire, les sépultures de Thun dateraient du règne des premiers empereurs. M. Chabouillet, qui a déterminé ces médailles, y a reconnu :

1° Une monnaie d'Alexandrie au type d'Adrien ;

2° Une monnaie hébraïque de l'an 67 de J.-C. ;

3° Une monnaie grecque de Corcyre.

Ainsi il faudrait admettre qu'un comptoir, où s'étaient fixés des marchands égyptiens, juifs et grecs, exista à Meulan dans le premier siècle de notre ère.

Là-dessus M. Devéria fait cette objection. Comment des vases, qui remontent à l'époque de l'autonomie égyptienne et qui sont des produits les plus communs de cette époque, auraient-ils été conservés pendant des siècles pour être enfin apportés en Gaule ? D'ailleurs, en admettant les circonstances déjà si difficiles à expliquer de la conservation et du transport, c'est-à-dire en faisant la supposition qu'un commerçant égyptien, émigré à Meulan, aurait emporté avec lui de quoi être inhumé suivant l'ancien rite de son pays, comment se fait-il que ce rite n'a pas été observé de point en point et qu'on n'ait trouvé qu'un canope, lorsqu'il aurait fallu en trouver quatre ? car le vase à tête de cynocéphale est invariablement accompagné dans les tombeaux égyptiens de trois autres vases à têtes d'animaux représentant d'autres attributs de la divinité.

En présence de cette difficulté et de celle du même genre à laquelle donneraient lieu les vases grecs, j'ai dû me rappeler les récits

qui ont été faits dans le sein de la section, de prétendues découvertes d'antiquités égyptiennes et grecques annoncées plusieurs fois en divers lieux de la France, lesquelles, lorsqu'on a voulu les constater, se sont complètement évanouies ou n'ont montré que de grossières contrefaçons, ou bien encore ont laissé la conviction que les objets rendus par le sol y avaient été déposés depuis peu.

Ici, à la vérité, nous avons, avec des antiquités dont le caractère n'est pas douteux, la coïncidence de monnaies peu communes en France, très effacées, et dont des archéologues consommés auraient pu seuls connaître la signification, de sorte qu'il faudrait supposer bien des ressources et une science peu commune de la part de ceux qui auraient profité des fouilles de Thun pour préparer une déception aux antiquaires du pays.

Mais, d'un autre côté, il s'agit d'une opération qui remonte à près de trente ans ; M. Langevin, collecteur zélé d'objets rares, prend de toutes mains les antiquités qu'on lui présente : même en écartant l'idée qu'on ait voulu lui tendre un piège, n'y a-t-il pas lieu d'appréhender que sa mémoire ne le serve pas bien et qu'il n'ait associé, comme produits des fouilles de Thun, des objets ayant une tout autre provenance ? Des souvenirs qui datent de tant d'années ne peuvent pas fournir le degré de certitude requis pour la validité d'une enquête.

Par ces considérations, je pense que nous ne devons accueillir qu'avec réserve le fait dont nous ne sommes pas moins obligés à M. l'abbé Grimot de nous avoir donné connaissance. Notre honorable correspondant comprendra de combien de circonspection il faut user avant d'admettre, dans le répertoire des objets que recèle notre sol toute une classe d'antiquités dont la présence chez nous s'explique si difficilement, surtout lorsqu'il est avéré que la supercherie a déjà tenté plusieurs fois de les y introduire. Mais si nous conservons des doutes, notre avis n'est pas que la question soit de celles qui ne recevront jamais une solution favorable. Dans la lettre dont j'ai résumé précédemment la substance, M. Langevin affirme que les objets de Thun ne sont pas les seuls de leur genre qu'ait fournis la contrée, que des analogues ont été trouvés à Mézières, à Épones, à Breuil, à Triel, à Vaux, etc., et qu'il s'occupe actuellement de les rechercher. Espérons que M. Grimot voudra bien apporter à la constatation des découvertes ultérieures le concours de son savoir et de son intelligence et qu'avec le même zèle dont il a déjà donné tant de preuves au Comité, il s'emploiera, si l'occasion s'en présente, à fixer définitivement un point de première importance pour l'archéologie.

RAPPORT

AU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

SUR LA PARTIE ARCHÉOLOGIQUE DES TOMES VII, VIII ET IX

DU

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE LAON

(1858 ET 1859)

VOIES ROMAINES DU VERMANDOIS

(*Revue des Sociétés savantes*, 1860. — Bibliogr., n° 112.)

Plusieurs Mémoires, de M. Piette, forment une étude complète des voies romaines du pays. Ils sont consacrés à la description successive des grands chemins qui mettaient en communication, d'une part, Reims avec Arras, Amiens et Térouanne; d'autre part, Soissons avec Senlis, Troyes et Paris. L'auteur s'attache plus particulièrement à l'examen des tronçons contenus dans le département de l'Aisne.

Le sujet n'est pas nouveau. Il y a peu de voies romaines sur lesquelles on ait plus disserté que sur celles de la Picardie. Toutefois, M. Piette s'est donné la peine de vérifier sur le terrain les résultats précédemment obtenus; il ajoute ses observations à celles de ses devanciers. Sur plusieurs points, il propose des corrections dont nous ne nous permettrons pas de juger la valeur, car ce sont là de ces choses sur lesquelles il n'est possible de se prononcer que lorsqu'on possède la parfaite connaissance des lieux.

L'auteur nous paraît avoir suivi une méthode louable en ne se bornant pas à enregistrer des mesures et à indiquer l'état actuel des chaussées. Il jette les yeux à droite et à gauche, pour signaler tous les vestiges d'antiquités existant à proximité du parcours. Peut-être est-il allé trop loin en profitant de l'occasion pour aborder à peu près toutes les questions controversées de l'histoire ancienne du pays. Nous n'aurions qu'à applaudir s'il avait dit le dernier mot sur ces questions; mais il ne fait que résumer des incertitudes et laisse la science dans le doute où elle était auparavant.

Pour la partie pratique du métier, M. Piette se montre dominé par un certain nombre d'idées préconçues qui l'empêchent de tirer de ses explorations tout le parti désirable. Ainsi, il suppose invariablement la préexistence de capitales gauloises sur les emplacements où se sont élevées des cités romaines, ce qui est loin d'être un fait prouvé; il fixe l'étendue de ces mêmes cités à toutes les époques de la domination romaine, d'après les enceintes fortifiées dont on retrouve les vestiges, quand il est certain que ces enceintes, construites aux derniers temps de l'empire, n'enfermèrent que des espaces très réduits comparativement à ceux sur lesquels les villes s'étaient d'abord développées; il voit d'anciens magasins à blés dans les lieux du nom de Basoche, *basilica*, où il y aurait à chercher et peut-être à trouver les traces de prétoires, ou tout au moins de très anciennes églises qui s'y élevèrent primitivement; il attribue à la présence de colonies romaines l'appellation locale de Cologne, qui n'indique pas autre chose dans nos campagnes que l'exploitation ancienne du terroir par cette espèce de cultivateurs qui étaient désignés sous le nom de *coloni*, etc., etc. Voilà autant de traits sur lesquels M. Piette reconnaîtra qu'il importe de ne pas se méprendre, car ils caractérisent l'état de choses dont ce savant emploie ses courses et son zèle à chercher les traces encore visibles. L'archéologue voyageur est celui qui est appelé à rendre à la science les plus grands services ; mais il faut pour cela qu'il ait la notion exacte des faits acquis qui peuvent éclairer sa recherche. Une fausse doctrine qu'on a dans la tête suffit pour faire passer à l'état de lettre morte les témoignages les plus apparents qu'on a devant les yeux.

RAPPORT

AU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

SUR LES

MEMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE MAINE-ET-LOIRE

(CINQUIÈME VOLUME, 1859)

ROBRICA STATION ROMAINE

(*Revue des Sociétés savantes*, 1861. — Bibliogr., n° 114.)

Robrica ne nous est connu que par la carte de Peutinger, qui en marque la position entre Juliomagus (Angers) et Cæsarodunum (Tours). D'Anville et Lapie ont identifié ce lieu l'un, avec Longué, l'autre avec Beaufort, deux villes situées sur la rive droite de la Loire. Les historiens et antiquaires du pays, tels que Robin, La Sauvagère, Bodin, ont porté au contraire Robrica sur la rive gauche du fleuve, et ils lui ont assigné pour emplacement le plateau de Chénehutte, mine abondante d'antiquités que la tradition dit être les restes d'une ville qui se serait appelée Orval.

M. Boreau se prononce également pour la rive gauche; et sur ce point il nous semble difficile de contester l'opinion des Angevins, car le Vallage, qui borde la rive droite à une grande distance dans l'intérieur, était un pays exposé aux inondations avant l'établissement des levées de la Loire; la circulation aurait été sans cesse interrompue si elle s'était faite de ce côté. Au contraire, une côte élevée, où l'on n'a rien à redouter des caprices du fleuve, règne tout le long de la rive gauche. D'ailleurs la grande voie qui aurait traversé le Vallage n'a pas été rigoureusement constatée, tandis que celle qui longeait la côte se révèle encore par plusieurs tronçons, et, là où elle n'existe plus, son parcours est indiqué par des ruines si rapprochées les unes des autres qu'elles forment comme une rue. Enfin, c'est sur la rive gauche que la carte romaine figure le tracé.

Quant à la position de Robrica, M. Boreau l'enlève à Chénehutte pour la transporter à Pont-Fouchard, qui est un faubourg de Saumur. Voici sur quels motifs il appuie son opinion à cet égard :

D'abord le nom de Robrica peut être considéré comme une contraction de *Toarobrica* ou *Toarobriga*, et s'interpréter *Passage du Thouet*, ce qui s'applique on ne peut mieux au Pont-Fouchard.

En second lieu, la distance marquée par la carte de Peutinger entre Juliomagus et Robrica est de 17 lieues gauloises. Or 17 lieues gauloises, évaluées d'après le système de M. Pistollet de Saint-Ferjeux, qui a démontré que la lieue gauloise contenait 2,415 mètres, font 41 kilomètres, et 41 kilomètres représentent la distance d'Angers à Saumur.

L'une et l'autre de ces propositions prêtent le flanc à des objections péremptoires.

Il n'est pas démontré que Robrica soit la contraction d'un composé où entre le nom du Thouet, car, s'il en était ainsi, même en supposant l'aphérèse des deux syllabes *Toa*, il resterait *Riobrica*, le nom latinisé du Thouet ayant été *Toarius* et non *Toarus*. D'ailleurs le radical *briga* dans les composés celtiques ne signifie pas un pont ou un passage de rivière, comme le *brug* ou *bruck* germanique, mais bien une éminence. C'est un point que M. Roget de Belloguet a mis hors de contestation dans son *Ethnogénie gauloise*.

Quant au système de M. Pistollet de Saint-Ferjeux sur la mesure de la lieue gauloise, il est fondé sur une lecture de la fameuse inscription géographique d'Autun, que M. le général Creuly vient de réformer, et, par suite de la leçon nouvelle, la lieue gauloise reprend sa contenance de 2,220 mètres, qui résultait d'ailleurs de tant d'autres données [1].

La conjecture de M. Boreau sur Robrica ne nous paraît donc pas admissible. Il faut chercher ce lieu à 37 ou 38 kilomètres d'Angers. et non pas à 41. Nous convenons que, si, en opérant d'après cette base, la station dont il s'agit ne peut pas se rencontrer à Saumur, elle ne peut pas non plus se rencontrer à Chénehutte : Chénehutte est trop près d'Angers, Saumur est trop loin.

Incidemment, M. Boreau s'est livré à une discussion sur le lieu appelé Tasciaca dans la carte Théodosienne. Selon lui, cette station n'aurait pas existé sur la voie de Tours à Bourges, où on l'a toujours cherchée, mais bien sur un embranchement de Robrica à Bourges. En introduisant, dans cette hypothèse, le calcul de la lieue gauloise égale à 2,415 mètres, il trouve Tasciaca à Tauxigny en Touraine.

---

1. C'est là le passage qui a donné lieu à une réclamation de M. Pistollet de Saint-Ferjeux, et par suite aux recherches de J. Quicherat sur la lieue gauloise que nous avons publiées plus haut. A. G.

Indépendamment des objections qu'il y aurait à faire, comme ci-dessus, relativement au nom des lieux et à la mesure des distances, nous ne voyons pas ce qui autoriserait la critique à supposer un embranchement là où le dessin de la carte montre incontestablement une même ligne qui se continue ; par conséquent nous laisserons Tasciaca à Thézé, emplacement déterminé par l'accord unanime des savants, et confirmé par la présence d'une ruine des plus importantes, la seule de la Gaule par laquelle il soit possible de se faire l'idée du genre d'établissement que les Romains appelaient *Statio* ou *Mansio*.

RAPPORT

AU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

SUR

L'ANNUAIRE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE LA VENDÉE

(ANNÉES 1858 ET 1859)

FOUILLES DE L'ABBÉ BAUDRY A TROUSSEPOIL ET AU BERNARD.

(*Revue des Sociétés savantes*, 1861. — Bibliogr., n° 116.)

Presque tout le contingent archéologique de ces deux volumes a été fourni par M. l'abbé Baudry, curé de la paroisse du Bernard, et concerne des fouilles auxquelles cet antiquaire, aussi entendu que zélé, s'est livré sur deux points de sa paroisse, d'abord au lieu dit *Troussepoil*, ensuite au village même du Bernard.

Troussepoil est un vallon voisin de l'Océan, fermé entre ces collines que les Poitevins appellent *terriers*. Ce sont des langues de terre qui vont en s'abaissant autour de basses prairies ou marais que plusieurs indices témoignent avoir été des baies de mer à une époque peu reculée, tellement que, dans l'opinion des savants du pays, le fond du vallon de Troussepoil était autrefois rempli à marée haute.

Ayant eu l'avantage de visiter ce lieu l'année dernière, en compagnie de M. Benjamin Fillon, j'ai recueilli une curieuse tradition de la bouche de cet infatigable explorateur, qui connaît le département de la Vendée comme un propriétaire connaît son domaine. Je rapporterai ce conte, parce qu'il n'est pas sans rapport avec les antiquités découvertes par M. l'abbé Baudry.

Le vallon de Troussepoil était anciennement le repaire d'une grosse bête noire à long poil, faite comme un ours, qui ravageait le pays à plusieurs lieues à la ronde. Le monstre prenait plaisir à se baigner dans un ruisseau qui coule au fond de la vallée, et le nom de Troussepoil vient de ce qu'il se retirait de là le poil tout hérissé. Les vaches et les femmes étaient la viande qu'il préférait, de sorte qu'il n'y avait jour où il ne fît ample consommation des unes et des autres. Les habitants consternés implorèrent toutes les puissances pour être dé-

livrés d'un si grand fléau. Le légat du pape se proposa pour exorciser la bête ; mais il ne réussit pas, ayant perdu sa vertu parce qu'il avait embrassé une fille le matin. L'abbé de Fontaines échoua également pour avoir bu quatre chopines de vin passé minuit, et celui de Talmont pour avoir cassé la tête à un paysan qui lui barrait son chemin. L'abbaye d'Angles était alors gouvernée par un saint homme du nom de Martin, qui voulut aussi tenter l'aventure ; mais il eut soin de passer d'abord cinq jours et cinq nuits en prières. Avec ses signes de croix, il réduisit la bête à venir se ranger sous son bâton et il l'amena ainsi, docile et douce comme un agneau, jusqu'au milieu de la cohue d'Angles. Les hommes et les femmes chantaient *alleluia*, mais les filles virent là dedans matière à risée et dirent : « Père Martin, dompis quand êtes vous breger dau diable ? » L'abbé, sans rien répondre, fit monter la bête au pignon de l'église où elle est encore (il faut savoir que le pignon de l'église d'Angles, sur la façade, est surmonté d'une statue d'ours qui sert de piédestal à une croix dressée sur son dos), et quand l'ours eut été changé en pierre par un nouveau signe de croix, le saint homme lui dit : « Tu ne vivras dès mesuy que de la beauté des filles d'Angles. » Et aussitôt les filles d'Angles, qui jusque-là avaient été jolies, devinrent laides.

Il y aurait peut-être lieu de rapprocher la bête de Troussepoil de l'ours dont il est question dans la légende de Saint-Vaast, et de celui qui désigna à sainte Richarde l'endroit où elle devait fonder l'abbaye d'Andlau. L'image de ce dernier, taillée dans un bloc de porphyre des Vosges, était placée autrefois, comme en sentinelle, à la porte de l'église d'Andlau : on l'a descendue dans la crypte où elle est devenue l'objet d'une sorte de vénération. Elle diffère, par son mouvement, de la statue posée sur le pignon de l'église d'Angles, car l'ours d'Andlau tourne la tête pour regarder derrière lui.

En attendant qu'on ait trouvé la signification exacte de ces animaux, il est permis de les considérer comme des symboles du paganisme vaincu, et la légende poitevine, par le tour qu'elle a, semble indiquer que les vieilles croyances se maintinrent très tard dans la vallée de Troussepoil.

Quoi qu'il en soit, ce lieu, qui est aujourd'hui désert, fut autrefois très habité. Sur les pentes des coteaux le sol est plein de débris, et depuis longtemps les chercheurs d'or, qui savent cela, s'évertuent à le fouiller pour en retirer des trésors.

C'est une tentative de ce genre qui donna l'éveil à M. l'abbé Baudry en 1858. Des gens avaient cherché et trouvé, au lieu d'or, des pots romains qu'il lui fut possible de recouvrer en partie. Lorsqu'il sut d'où

cela venait, il jugea à propos d'y aller fouiller ou faire fouiller à son tour.

Des substructions furent bientôt constatées sur toute l'étendue d'un champ dit l'*Essermilière*, qui tient à la côte à laquelle appartient en propre le nom de Troussepoil. Les bâtiments, disséminés à des intervalles inégaux, semblaient avoir été autant de dépendances d'un autre bâtiment plus considérable. Celui-ci formait un ensemble de constructions, distribué en plus de quarante petites pièces ou cellules, toutes contiguës et qui couvraient environ vingt ares de terrain. Au bas de la côte une berge en briques, qui paraît avoir été établie pour la prise d'eau d'un moulin, n'a pas moins de 300 mètres de développement.

L'état des ruines de l'un des petits bâtiments a donné lieu à des observations pleines d'intérêt. L'édifice avait 15 mètres de long sur 8m,50 de largeur. Le mur du nord, épais de 90 centimètres, était garni de cinq contreforts ; le mur au levant présentait 1m,33 d'épaisseur, et sur les deux autres côtés la même dimension était seulement de 50 centimètres. La construction était grossièrement appareillée, reliée par un simple mortier de terre ; le mortier à la chaux n'apparaissait qu'au parement intérieur des deux murs les plus épais.

Les couches de débris accumulées entre les murs indiquaient ce qu'avait été la maison. Voici dans quel ordre M. l'abbé Baudry les décrit à partir du fond.

Il y avait d'abord une couche de 30 centimètres de cendre, d'où on a extrait un linteau de porte en pierre taillée, une clé de serrure, une boule en grès percée, de la grosseur d'une noix, un grand vase à goulot, beaucoup de petits os jugés appartenir à des brebis, un bois de cerf, deux petits trépieds en terre cuite, beaucoup de grands clous. Avec les cendres étaient mêlés les résidus charbonnés d'un ouvrage en charpente, plancher ou comble, dont les poutres, de 35 centimètres d'équarissage, avaient conservé leur forme. Par-dessus ce dépôt gisaient des tuiles à rebord, toutes avariées et portant la trace de l'incendie qui les avait précipitées d'en haut. Il y en avait près de deux charretées. Le lit de tuiles était recouvert d'une nouvelle couche de cendre, un peu plus épaisse que la première, remplie de coquilles d'huîtres et de tessons de poterie grise et rouge. M. Baudry signale des pièces en terre samienne d'une grande finesse, plusieurs avec des ornements en relief, avec la marque de fabrique IVIN. La couche de terre étendue sur ces décombres était d'environ 80 centimètres.

Dix-huit médailles ou monnaies de bronze ont été données par les fouilles des divers édifices. Il y a dans le nombre une pièce gauloise,

une monnaie juive frappée à Jérusalem du temps d'Auguste, une autre monnaie de la colonie de Nîmes. La moitié des pièces sont au type d'Auguste ou de Néron ; la plus récente est un petit bronze de Claude le Gothique.

Les dates fournies par ces monnaies auront l'avantage de modifier l'opinion, professée d'une manière trop absolue, que les constructions effectuées dû temps du Haut-Empire se présentent partout avec le caractère de solidité inhérent aux édifices publics de la même époque, et que la négligence de l'appareil et la mauvaise qualité des mortiers sont un signe infaillible de la décadence. Si ce principe est vrai pour les localités où l'on a pu se procurer facilement des ouvriers et des matériaux, il faut faire une exception à l'égard de beaucoup d'habitations rurales, bâties en des lieux retirés avec les seules ressources que fournissait le terrain.

Ce résultat n'est pas le seul qui ressorte des fouilles de Troussepoil. M. l'abbé Baudry a trouvé la confirmation d'un fait déjà constaté à Baugency par M. Dufour de Pibrac, et en d'autres endroits par divers archéologues, mais dont la science ne s'est pas encore emparée. Il s'agit de morts inhumés dans des fosses en forme de puits.

Le champ de l'Essermilière a laissé voir une dizaine de ces sépultures. Leur orifice était indiqué par des pierres brutes posées en cercle sur le sol. Elles variaient par la profondeur et par le diamètre, de sorte que leurs dimensions semblaient avoir été proportionnées à l'importance du défunt. Les chercheurs d'or vendéens en ont bouleversé plusieurs. Voici les observations de M. l'abbé Baudry sur les deux plus grandes.

L'une descendait à dix mètres de profondeur et se terminait en entonnoir. Son diamètre à l'orifice était de $1^{m},20$, et au fond de 50 centimètres seulement. On fouilla jusqu'à cinq mètres sans trouver autre chose que de la terre rapportée et des tessons de poterie romaine, dont quelques-uns avaient subi l'action d'un feu violent. Sous ce premier dépôt se présentèrent sept couches successives renfermant des ossements et séparées les unes des autres par des amas de terre. Les os n'étaient pas brûlés, et comme plusieurs appartenaient, ainsi qu'on va le voir, à des animaux de grande taille, on a jugé que ces animaux n'auraient pas pu passer par l'orifice du puits, à moins d'avoir été coupés d'abord en morceaux.

Dans la première couche entamée, il y avait des os de bœuf avec un poids en terre cuite ; dans la seconde, une tête de chien de grande taille ; dans la troisième, des os de vache avec un morceau de bois d'orme ; dans la quatrième, un bois de cerf, trois têtes de chiens, une

tasse en bois dur, analogue à un coco taillé, une tuile à rebord, et deux fragments de petits vases en terre fine ; dans la cinquième, des têtes avec divers ossements qu'on croit avoir appartenu à des renards, et deux planchettes d'ormeau ; dans la sixième, les ossements de deux chevaux et d'un petit chien ; dans la septième, une urne funéraire, grossière par la substance et par le travail, remplie de cendres noires ; à côté de l'urne six os humains non brûlés, que les gens de l'art ont attribués à une femme, une lame en fer à deux tranchants, un style de bronze virolé d'or, une clé de bronze, un morceau de quenouille en buis, une statuette en pierre d'une divinité assise dans un fauteuil, un vase à goulot, presque aussi grand que l'urne, mais de meilleure fabrication, qui contenait plus de cent moules à couler des monnaies, Ces moules sont aux types de Trajan, d'Adrien, de Faustine, d'Antonin le Pieux, de Marc-Aurèle, de Caracalla et de Julia Mammea. Une pièce d'argent toute neuve et de bas aloi remplissait l'alvéole de ce dernier.

La seconde fosse, large également de 1m,20 à son orifice, n'avait que six mètres de profondeur. A un mètre sous le sol, elle a fourni un lit de tuiles à rebord sous lequel était un coutelas de fer pesant plus de quatre livres, un vase à parfums en terre cuite et un magnifique bidon de bronze muni d'une anse de cuivre passée dans ses oreilles. Dans les trois mètres inférieurs c'était un pêle-mêle de coquilles d'huîtres, de tessons de poterie romaine, d'ossements de porc et de bœuf, de charbons et de terre. A quatre mètres, il y avait un lit de grosses pierres à partir duquel la fosse, de ronde qu'elle était, devenait carrée. Sous les pierres étaient des ossements brûlés d'animaux domestiques, étendus sur une masse épaisse de charbon mêlée de nouveaux tessons de poterie, mais plus belle. La dernière couche n'a fourni que de la terre et quelques os de ruminants, non brûlés. Des ais et des clous, disséminés dans les diverses couches, annonçaient la présence de caisses dans lesquelles ont dû être renfermés des résidus humains.

Tels sont les faits observés par M. l'abbé Baudry. Ils se rapportent, je le répète, à une pratique déjà connue, mais qui ne s'était pas encore révélée par des monuments si instructifs. La présence d'une série de moules monétaires dont le dernier, encore rempli de sa coulée, fournit une date certaine, ajoute surtout au prix de la nouvelle découverte. Il est certain que nous avons là des sépultures du IIIe siècle où les anciens rites gaulois se trouvaient associés avec les rites romains. Faut-il s'empresser de conclure que le même usage a été observé par toute la Gaule à la même époque ? Faut-il voir dans

les puits funéraires un genre de sépulture particulier aux Gallo-Romains?

Cette dernière question me semble résolue négativement par une découverte, postérieure à celle de M. l'abbé Baudry, dont le département de la Vendée a été également le théâtre. M. Parenteau, de la Société archéologique de Nantes, a reconnu, près du château de Pouzauges, un groupe considérable de puits funéraires. Ils sont beaucoup moins profonds que ceux de Troussepoil, car ils ne descendent pas à plus de deux mètres sous le sol, et quelques-uns n'ont pas même un mètre. On a trouvé dedans des urnes cinéraires accompagnées de pierres brûlées, de poterie et d'armes en fer, et ni cette poterie ni ces armes ne paraissent être de façon romaine; à mon sens, elles se placeraient plutôt dans la série des objets d'origine germanique.

Il n'est donc pas encore temps de généraliser les faits qui se rapportent au mode d'inhumation dans des fosses en forme de puits. Attendons pour cela que les faits se soient produits en plus grand nombre, et souhaitons que tous les observateurs qui se livreront à l'étude de monuments analogues y apportent autant de soins et de discernement que M. l'abbé Baudry.

J'ai dit en commençant que ce consciencieux archéologue avait porté aussi ses investigations sur le sol du village qu'il habite. Tout près de l'église du Bernard, il a mis à découvert environ 160 mètres carrés d'une substruction romaine, où il a facilement reconnu un établissement thermal. C'est une rencontre importante pour la Vendée, où l'on n'avait point encore signalé de monument de ce genre; mais elle n'ajoute rien à la somme des notions que l'on possède sur la matière. Il suffit de la consigner ici par une simple mention.

Je me bornerai également à l'indication sommaire d'un souterrain-refuge, dépendant de l'ancien château de la Cacaudière, près Pouzauges, dont M. Audé a donné la description. C'est un boyau sans maçonnerie, creusé dans un terrain de granit mal agrégé. On y descend par un puits de deux mètres de profondeur. La galerie, qui a la hauteur d'un homme, est aérée par d'étroits soupiraux. Il y a sur les côtés plusieurs cellules de dégagement. D'autres galeries qui s'ouvraient sur celles-là ont été bouchées par des éboulements. M. Audé s'abstient sagement de toute conjecture sur l'âge de ce souterrain, n'ayant rencontré aucun indice qui lui permît d'avancer quelque chose de plausible à cet égard.

RAPPORT

AU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

SUR DIVERSES COMMUNICATIONS.

ÉTUDE PAR LES MONUMENTS

DE LA VOIE ANTIQUE DU PETIT SAINT-BERNARD

(*Revue des Sociétés savantes*, 1863. — Bibliogr., n° 119.)

M. Ducis, professeur d'histoire au collège Chappuisien d'Annecy et membre de plusieurs sociétés savantes de la Savoie, envoie à l'appui du titre de correspondant qu'il sollicite une étude de la grande voie qui traversait l'Alpe Graïenne. Ce travail a le mérite d'avoir été fait après une inspection attentive des lieux. L'auteur a parcouru toute la distance entre Chambéry et le petit Saint-Bernard, dont il a même visité la descente jusqu'à la seconde station sur le revers italien. Il résulte de là que non seulement il indique avec plus d'autorité que ses devanciers les positions restées incertaines, mais qu'il signale encore les antiquités dont les vestiges sont innombrables sur toute la longueur du trajet. Par exemple, il a reconnu sur le plateau du petit Saint-Bernard les substructions parfaitement accusées de la station romaine, celles d'un édifice qui lui paraît avoir été un temple, et un cromlech de soixante pierres, que la route moderne traverse, mais que la voie antique avait respecté en faisant pour cela un détour incommode.

La station d'*Ariolica*, indiquée sur la carte Théodosienne comme la première qui se présentait en descendant du côté de l'Italie, avait été mise à la Thuile. M. Ducis apporte une nouvelle preuve en faveur de cette opinion : c'est que la Thuile est entourée d'un cercle de forêts qu'on appelle *les Arioles*. Il place au pré Saint-Didier, en retranchant dix milles du chiffre XVI donné par la carte, le lieu d'*Arebrigium*, qui venait après *Ariolica*.

Voici les autres attributions proposées ou adoptées par l'archéologue savoisien pour les stations en deçà du petit Saint-Bernard.

Bergintrum, au bourg Saint-Maurice, où la présence du torrent de la Borgeat, appelé autrefois *Bergenta*, présente une synonymie que confirme la distance marquée sur la carte Théodosienne.

Axima, Aixme, position fixée depuis longtemps.

Darantasia, au confluent du Doron et de l'Isère, sur la rive gauche de cette dernière rivière, par conséquent à l'opposite de la ville de Moutier-en-Tarentaise, bâtie depuis le XI^e^ siècle sur la rive droite. C'est à Moutier même qu'on plaçait la cité antique.

Obilunum, au village d'Albine, autrefois Ablène.

Ad Publicanos, à Saint-Vital, limite probable de la Viennoise, selon M. Ducis.

Mantala, au Bourg-Evescal, entre Saint-Jean-de-la-Porte et Saint-Pierre-d'Albigny, dans une contrée où, sur quatre kilomètres de long, on ne voit que ruines romaines. L'auteur conjecture que le nom latin Bourg-Evescal, qui fut d'abord *Burgus episcoporum*, ne peut venir que de ce qu'une assemblée d'évêques s'est tenue en ce lieu, et il en conclut avec assez de vraisemblance que le concile de l'an 879, qui conféra au comte Boson la royauté de la Provence, se réunit au Mantala des Itinéraires, et non pas à Mantaille, dans le département de la Drôme. La seule difficulté à élever contre cette opinion est que l'acte de l'élection de Boson semble attribuer au diocèse de Vienne le *Mantala*, d'où il est daté : *Apud Mantalam territorii Viennensis*, y est-il dit; mais M. Ducis répond que *territorium Viennensis* peut s'entendre de la circonscription de la province ecclésiastique aussi bien que de celle du diocèse, et telle est la confusion des termes dans le latin du IX^e^ siècle que le contraire serait fort difficile à prouver.

Après la station de Mantala vient celle de *Lemincum*, qui est pour tout le monde l'antique Chambéry.

RAPPORT

AU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

SUR LE

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE LAON

TOMES X ET XI, IN-8°, 1860-1861.

MOSAÏQUES DE BLANZY ET DE BASOCHES. — ANCIENNES VOIES DU DÉPARTEMENT DE L'AISNE. — TUMULUS DE BRUNEHAMEL A PARFONDEVAL.

(*Revue des Sociétés savantes*, 1863. — Bibliogr., n° 120.)

La Société de Laon poursuit ses travaux avec une activité digne des plus grands éloges. Chaque année elle publie un volume où abondent les communications, et celles qui concernent les antiquités ne sont ni les moins nombreuses ni les moins importantes. Ainsi que nous avons déjà fait lorsqu'il s'est agi de rendre compte du même recueil, nous nous bornerons à faire ressortir des deux livraisons que nous avons sous les yeux les Mémoires susceptibles de contribuer à l'avancement des questions d'archéologie.

Parlons d'abord d'un rapport de M. Édouard Fleury sur l'extraction de la mosaïque découverte à Blanzy en 1859. Les travaux préliminaires pour dégager ce somptueux pavement permirent de reconnaître la forme de la salle pour laquelle il fut fait. C'était une vaste pièce terminée par des absides sur deux de ses côtés, et qui l'avait été probablement sur trois. La figure d'Orphée avait apparu tout d'abord. Lorsque les terres furent enlevées, elle se montra avec l'entourage traditionnel des animaux charmés par les sons de la lyre. Le musicien est représenté avec l'habit phrygien. Dix cordes sont montées sur son instrument. Il frappe du plectrum sur la quatrième corde à droite, en même temps que de la main gauche il pince la septième et appuie sur la neuvième. L'ouvrage est d'un dessin remarquable ; la fondation et le dressement de l'aire attestent le soin avec lequel il fut exécuté. Les pièces de mosaïque reposaient sur un enduit de douze à quinze centimètres. Grâce à la solidité qui résultait de là, on a enlevé sans aucun accident le groupe d'Orphée et des morceaux de bordure qui ont

jusqu'à deux mètres de long. Ces fragments ont été transportés à Laon, sauf une partie de bordure, qu'on a laissée comme souvenir dans l'église de la commune.

Une autre mosaïque, découverte dans le même temps près du village de Basoches, a donné lieu à une opération semblable, décrite également par M. Fleury. Le succès n'a pas été le même qu'à Blanzy. L'ouvrage, imparfaitement cimenté et posé sur un sol malsain, s'est détruit presque entièrement lorsqu'on l'a enlevé. On n'a pu sauver qu'un morceau d'un mètre, que le musée de Laon possède aujourd'hui comme échantillon. Le dessin général formait un immense entrelacs entrecoupé de cartouches. L'exécution, aussi négligée que la pose, annonce un ouvrage de la décadence.

Le sous-sol de Basoches n'est qu'un amas de décombres. Ce village, situé sur la grande voie de Lyon à Boulogne, paraît avoir été un centre administratif du temps des Romains. La légende y place le martyre de deux apôtres du pays, saint Rufin et saint Valère. Son nom atteste qu'il posséda une basilique. A ce propos, M. Fleury se demande si Basoches vient réellement de *basilica*, comme on le prétend, et ce n'est que sous toute réserve qu'il finit par admettre cette étymologie. Aucune cependant n'est plus certaine. Basoches s'est formé, suivant les règles générales de la dérivation, sinon sur *basilica*, du moins sur le thème barbare *baseleca* qui, par l'accentuation forte de l'antépénultième, a donné successivement *baselche*, *baseuche* et enfin Basoches.

M. Piette continue ses études sur les anciennes voies du département de l'Aisne. Deux mémoires de lui nous exposent le tracé des chemins de Châtillon-sur-Oise au Câteau-Cambrésis, de Saint-Quentin à Noyon, de Cutz vers Ham, de Soissons à Noyon, de Noyon à Villers-Cotterets, de Reims à Crépy, de Corbény vers Noyon, et enfin du fameux chemin de la Barbarie, dont on a tant parlé en ces derniers temps. L'auteur a joint la mention des antiquités existant dans les diverses directions qu'il parcourt, et c'est par là que son travail rentre dans l'archéologie. Cette façon de grouper les choses a de l'agrément, mais elle ne comporte pas des descriptions étendues. Nous ne cachons pas notre préférence pour les sujets plus restreints qui permettent à l'antiquaire de donner le résultat d'une observation attentive.

M. Martin a exécuté et décrit la fouille du tumulus de Brunehamel, situé sur le territoire de Parfondeval. C'est un tertre immense de forme ovoïde, élevé de six mètres au-dessus du sol, et qui présente sur son pourtour un développement de 142 mètres. Un vieux chemin, dit le *Chemin des fées*, y aboutit. Quelques-uns l'appellent la *Hottée du*

diable, parce que le diable aurait jeté là par dépit une charge de terre qu'il portait on ne sait pas où ; mais à côté de cette tradition, qui porte avec elle la marque du moyen âge, il y en a une autre de date plus ancienne. La butte, dit-on, fut la résidence d'une bonne fée, maîtresse d'une vache qu'elle envoyait paître avec les autres du village sur le communal. Journellement la bête apportait au pâtre, pour prix de sa garde, des tournioles, ou pâtisseries en forme d'anneau enfilées dans ses cornes, et une fois par an elle venait avec une somme d'argent soigneusement empaquetée sur sa tête.

Cette fable semblait assigner au monument une antiquité plus reculée que celle qui fut reconnue après vérification. Deux puits ayant été creusés dans toute la hauteur du tertre et rejoints par une galerie horizontale, on ne trouva que de la terre uniformément argileuse qu'on avait battue à mesure qu'elle avait été entassée. Seulement les couches, en approchant du fond, étaient mêlées d'une matière blanchâtre et de quelques brins de charbon. Enfin, un lit de gros cailloux noirs, liés comme de la maçonnerie avec de la terre naturelle, recouvrait le sol qui était brûlé comme si un feu violent eut été allumé dessus. On se trouvait donc en présence d'une de ces sépultures recélant les restes d'une infinité de corps qui ont été réduits en cendres. Une tuile romaine trouvée dans la galerie intérieure a enseigné l'âge du dépôt.

RAPPORT

AU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

SUR

DIVERSES COMMUNICATIONS

LE DOLMEN DE LA CHAPELLE-VENDÔMOISE ET LE THÉATRE D'AREINES (LOIR-ET-CHER),

Par M. LAUNAY, correspondant.

(*Revue des Sociétés savantes*, 1864. — Bibliogr., nº 127.)

Le beau dolmen de la Chapelle-Vendômoise, outre la réputation que lui a faite le regrettable M. de Pétigny dans son ouvrage sur le Vendômois, a été l'objet d'un rapport présenté récemment à la Section par M. de la Villemarqué. Je n'y reviendrai pas autrement que pour avertir que la Notice de M. Launay est accompagnée d'un bon dessin qui représente le monument de profil, de face et en plan.

Le théâtre d'Areines est une découverte de la fin de 1862 due à l'œil investigateur de M. Neilz, membre de la Société archéologique du Vendômois, qui avait été averti de la présence de substructions circulaires par l'aspect des blés au temps de la moisson. Le village d'Areines est presque un faubourg de Vendôme. Son nom, rapproché des observations de M. Neilz, donna l'éveil à la Société. Elle fit faire des fouilles, et l'on eut bientôt la preuve que l'on tenait l'emplacement, non pas de l'amphithéâtre qu'on s'attendait à trouver, mais d'un théâtre, car la construction circulaire est coupée par un mur droit, un peu au-dessous du diamètre. On a dégagé la fondation de cinq murs concentriques bâtis en fort libage avec parements de petit appareil soigneusement jointoyés. M. Launay a constaté que les dimensions de ce théâtre sont les mêmes à l'extérieur que celles du théâtre de Néris, mais qu'à Areines les gradins couvraient une étendue plus grande de terrain. On n'a rien trouvé dans les déblais que des tuiles à rebords, de nombreux débris de poterie rouge et plusieurs squelettes d'enfants. Comme on s'est rappelé que des urnes funéraires et des médailles avaient été déterrées, il y a une trentaines d'années, dans un champ contigu, une enquête à laquelle on s'est livré au sujet

de cette découverte a fait retrouver quatre monnaies de Domitien, de Trajan, d'Adrien et de Marc-Aurèle.

Notre correspondant ajoute à son Rapport des considérations sur les théâtres de la Gaule qui font voir qu'il n'est pas au courant des constatations les plus récentes de l'archéologie. Le Midi n'est pas, ainsi qu'il le pense, la seule région où des restes de théâtres se soient conservés. Il est avéré aujourd'hui que la Celtique et la Belgique, aussi bien que l'Aquitaine et la Narbonnaise, possédaient de ces monuments ; et non seulement chaque chef-lieu de cité avait le sien, mais on en trouve dans la campagne, sur des points où ne se montre aucun indice d'où l'on puisse inférer qu'ils ont fait partie d'une ville. Celui d'Areines assurément n'est pas dans ce cas. Sa proximité de Vendôme dénote qu'il fut construit pour la population dont le déplacement ultérieur a donné naissance à la ville actuelle ; il est même prouvé par ses dimensions qu'il répondait au besoin d'une population nombreuse. Il peut fournir des déductions importantes pour l'histoire de la localité ; au point de vue général, il ne fait que confirmer une notion acquise à la science.

RAPPORT

AU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

SUR UNE

NOUVELLE ÉTUDE DES RUINES DE TRIGUÈRES

(LOIRET, ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS, CANTON DE CHATEAU-RENARD),

ENVOYÉE PAR M. BOUTET DE MONVEL,

Directeur de l'École primaire d'Orléans.

(*Revue des Sociétés savantes*, 1864. — Bibliogr., n° 130.)

Le travail de M. de Monvel a été provoqué par une demande de renseignements adressés du ministère à la Société d'agriculture, belles-lettres et arts d'Orléans.

Il contient la description de ce qui fut retrouvé, jusqu'au printemps de l'année dernière, d'une ville romaine située en partie sur le lieu qu'occupe aujourd'hui le village de Triguères. La découverte remonte à 1857. L'éveil fut donné par un paysan qui trouva une construction sous le sol de son champ. Des fouilles exécutées aussitôt révélèrent l'existence d'un théâtre dont la superficie put être mesurée et jugée capable d'avoir contenu environ sept mille spectateurs. M. Petit, membre du Conseil général du Loiret, avait fait faire les premiers travaux [1]. Il a poursuivi depuis l'exploration du terrain avec un zèle et un désintéressement qui ne se sont point un seul instant ralentis; le résumé de M. de Monvel nous apprend avec quel succès.

Au milieu du village a été trouvé un établissement de bains publics, en deux corps de bâtiments séparés, probablement pour l'usage des hommes et des femmes. Chacun est muni de son étuve, terminée en abside, avec une aire établie sur de petits piliers de briques. Des conduits de chaleur rayonnent sous l'une des absides, et se dégagent

---

1. Le tome IV des *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais* contient un travail sur cette découverte par M. F. Dupuis, dont il a été rendu compte dans la *Rev. des Soc. sav.*, 2e série, t. III, 1860, p. 303 et 304. (Note de la Commission de rédaction de la Revue.)

dans l'épaisseur d'une banquette en maçonnerie établie contre les parois. On a retiré des décombres deux strigiles de bronze.

Plus loin, à l'ouest, en se dirigeant vers Château-Renard, dont Triguères n'est éloigné que d'une lieue, se sont montrées les substructions de quelques maisons de chétive apparence. Sous l'une d'elles régnait un cellier. En dégageant les soupiraux, on a été conduit au niveau d'une ancienne voie établie d'après les règles, car il y avait *statumen*, *ruderatio* et *nucleus* ; mais le pavement faisait défaut.

Une autre voie, moins bien construite que ce tronçon, mais autrement importante par son développement, traverse Triguères. Elle vient de Sens, et se poursuit jusqu'à Gien. On l'appelle dans le pays le *Chemin perré*. Elle n'est formée que d'une couche en cailloutage d'environ cinquante centimètres d'épaisseur, et contenue par un encaissement de pierres plus grosses. M. de Monvel y voit un chemin celtique ; pour ma part, je le crois romain.

Un canal souterrain engagé dans les coteaux qui bordent la vallée de l'Ouanne amenait à Triguères, d'une distance de six kilomètres, l'eau d'une source appelée la *Fontaine Sainte-Anne*. On n'a pas pu retrouver le point de la ville antique où aboutissait ce conduit.

Au lieu dit le *Moulin du chemin*; qu'on rencontre en sortant de Triguères pour aller à Château-Renard, à droite et à gauche de la grande route, se sont montrées les substructions d'un vaste quadrilatère oblong n'ayant pas moins de 6,000 mètres carrés. L'enceinte était partagée au moyen d'un mur de séparation en deux parties égales de forme carrée. Dans l'une de ces pièces ont apparu d'autres carrés inscrits, et, dans ces carrés, des murs en labyrinthe qui ne sont pas sans analogie avec ceux du temple de Berthouville, dont j'ai eu l'honneur d'entretenir le Comité [1]. La même pièce présentait en saillie, sur l'une de ces clôtures, une abside entre deux cellules carrées. L'aire du bâtiment, dans toute sa longueur, était couverte d'un pêle-mêle effroyable de débris de toute sorte : entablements, colonnes, statues et poteries brisées, et, parmi ces décombres, un nombre considérable de monnaies impériales de toutes les époques.

Plus loin encore, et toujours dans la direction de Château-Renard, au lieu dit *aux Vallées*, on a mis à découvert dix chambres d'une villa considérable, formant l'une des ailes de l'édifice. La galerie qui régnait du côté de l'atrium a été retrouvée.

---

1. *Rev. des Soc. sav.*, 2e série, t. VIII, année 1862, p. 80. (Note de la Commission de rédaction de la Revue.)

Sur Triguères débouche un vallon sinueux et étroit au fond duquel coule un ruisseau appelé la Dardenne. En amont, ce vallon se ramifie en plusieurs ravins dont le principal a offert sur chacun de ses versants des vestiges d'édicules bien curieux. D'un côté, deux enceintes carrées inscrites l'une dans l'autre se sont trouvées former l'enveloppe d'un menhir brisé en trois. Cette pierre, qui a toujours été en évidence, et qu'on croyait couchée sur le sol nu, est appelée dans le pays la *Roche du vieux garçon*. C'est un bloc de grès qui doit avoir été apporté de loin, car il n'y a de grès que dans la partie du Gâtinais qui avoisine la forêt de Fontainebleau. La cellule intérieure dont il fut environné avait cinq mètres de côté, et la cellule extérieure onze. Les deux constructions étaient en maçonnerie posée sur des fondations en pierres sèches. On a retrouvé des parties considérables d'un carrelage informe en terre cuite qui garnissait l'aire entre les deux carrés. Les fouilles ont produit en outre des monnaies gauloises et romaines, un vase de pierre en forme de bassin à deux anses, une passoire en bronze du même dessin que celles qu'on a trouvées tant de fois dans les ruines des temples, un barillet, également en bronze, orné de bandeaux guillochés, de la contenance de trois litres.

De tous les monuments signalés par M. de Monvel, celui-là m'a paru le plus curieux. C'est la première fois, à ma connaissance, qu'un symbole religieux de l'ancienne Gaule se montre avec la preuve qu'il fut l'objet d'un culte régulier sous les Romains. La pierre celtique de Triguères, enfermée dans un édicule sacré, continua de recevoir les hommages solennels de la population sous les yeux des conquérants : elle avait son prêtre et ses instruments de sacrifice. Si quelque chose méritait d'être conservé, c'étaient les restes de ce temple rustique. J'ajoute avec regret que, m'étant rendu à Triguères au mois de septembre dernier, je n'ai plus vu autour de la pierre que des sillons tracés au milieu des gravois et des carreaux brisés. Le propriétaire du terrain, après avoir employé les matériaux de l'enceinte, a jugé à propos de labourer l'emplacement.

La construction retrouvée de l'autre côté du ravin consistait également en deux carrés inscrits, mais de plus grande dimension. L'enveloppe extérieure avait trente mètres de côté. Entre les deux enceintes, on a recueilli des figurines en terre cuite, entre autres la déesse Nourrice dans son fauteuil d'osier; il y avait aussi des monnaies romaines et gauloises, et, dans le carré intérieur, deux haches en silex, des bracelets de bronze, des fibules, dont une d'argent, des épingles en os, des clefs, des vases à parfums.

A l'issue du vallon de la Dardenne s'élève une côte abrupte dont le sommet servit à l'établissement d'un poste militaire. C'est un des plus beaux camps antiques que l'on puisse voir. Il est de forme carrée, et de la contenance de six hectares. Les terre-pleins qui forment les remparts sont d'une grande puissance. A l'extrémité du front principal il y a une éminence qui a fait donner au lieu le nom de *donjon*, soit qu'il y ait eu là un château féodal, soit (ce que je serais plus disposé à conjecturer) que cette dénomination soit due au souvenir d'une tour d'observation comme en possédaient les postes militaires dans les derniers temps de l'empire.

Il est certain que ce camp est de l'époque romaine. Près de l'entrée a été découvert un cimetière du genre de ceux qu'on appelle mérovingiens. Une quinzaine de morts avaient été mis dans des cercueils de pierre; les autres reposaient en pleine terre. L'un des cercueils contenait les squelettes d'une femme et d'un enfant, ce dernier placé entre les jambes de celle qui probablement fut sa mère. L'orientation n'était pas la même pour toutes les sépultures. Peu d'objets ont été recueillis; mais il y en a assez pour caractériser la découverte. Ce sont des coutelas, une épée de 65 centimètres de lame, des boucles en bronze, des perles de collier en pâte émaillée.

Il faut citer enfin un puits funéraire qui s'est rencontré dans le village, malheureusement pendant une absence de M. Petit, de sorte qu'il n'a pas été vidé avec le soin nécessaire. Le trou avait $5^{m},60$ de profondeur. Il était rempli aux deux tiers de cendres, de bois charbonné, d'ossements d'animaux parmi lesquels on a remarqué des mâchoires de bœufs, de porcs et de moutons, des cornes de buffles et de béliers. Tout au fond reposait un vase de terre grossièrement fabriqué et noirci à la fumée sans avoir été cuit. Il était rempli de cendres.

Tel est l'ensemble qui nous est signalé par M. de Monvel. Tant de vestiges de toute sorte décèlent un centre de population important. Il y eut là une ville dont l'origine remontait aux Gaulois, et qui fut détruite par les barbares. La série des monnaies recueillies, qui s'arrête brusquement à Honorius, permet de rapporter cette catastrophe à la grande invasion de 409. L'occupation militaire se prolongea beaucoup plus tard, à en juger par le cimetière germanique qui est aux portes du camp.

Les constructions sont uniformément composées de maçonnerie en gros cailloux du pays avec parements en pierre smillée de petit appareil. L'insertion d'assises de briques apparait dans quelques parties du théâtre et au grand établissement de bains. La poterie est

de toutes les qualités et de toutes les façons, dont les échantillons sont si nombreux pour l'époque romaine; les marques de fabrique déchiffrées sont : MARTIO, FLAVS FEC., CREIRO OF. Les débris de sculpture sont d'un style un peu rustique, mais vigoureux. Sur quelques pièces d'entablement on voit cette prodigalité de décoration qui caractérise l'époque des Antonins; d'autres morceaux paraissent remonter aux premiers temps de l'empire. J'attribuerai volontiers cette antiquité à des fûts de colonnes cannelées du style dorique pur, qui gisaient parmi les décombres au lieu dit le ***Moulin du chemin***. Tous ces fragments ont été transportés dans la maison de M. Petit.

M. de Monvel, en terminant son Mémoire, exprime succinctement la pensée où il est que Triguères représente le Vellaunodunum des *Commentaires* de César. Cette opinion est aussi celle de M. Petit. Tous deux l'ont exposée dans des écrits à part, avec les développements que comporte une question si difficile[1]. Ils appuient l'un et l'autre leur sentiment, d'une part sur l'antiquité aujourd'hui constatée de Triguères, d'autre part sur l'interprétatiou des *Commentaires* déjà donnée par l'abbé Lebeuf, et d'où il résulterait que c'est à Gien, et non pas à Orléans, qu'il faut chercher le Genabum dont a parlé César. Triguères se trouve effectivement à mi-chemin entre Sens et Gien, et, en faveur de l'identification de Genabum avec Gien, vient militer une découverte qui a eu lieu récemment dans la Loire, au pied de la côte appelée le Vieux-Gien. Là existe sous les eaux du fleuve un radier très grossièrement construit en troncs d'arbres et en quartiers de roche, ouvrage d'une antiquité extrême, qui ne peut avoir servi que pour l'assiette d'un pont. Plusieurs des pilots ont été retirés; je les ai vus chez M. Bréan, ingénieur civil à Gien. J'ai visité aussi le Vieux-Gien, et j'y ai trouvé tous les caractères d'un grand oppidum celtique. Néanmoins, mettant toutes ces raisons en balance avec celles sur quoi se fonde la doctrine contraire, j'hésite encore. Plutôt que de prendre un parti lorsque je ne me sens pas suffisamment éclairé, il vaut mieux que je me renferme dans mon rôle de rapporteur. Laisser de côté la question d'attribution ne préjudicie en rien à la question archéologique, et que Triguères ait ou n'ait pas été Vellaunodunum, les résultats obtenus par M. Petit et consignés par M. de Monvel n'en restent pas moins une découverte du plus grand intérêt.

1. *Études sur les expéditions de Jules César dans les Carnutes* (extrait des *Mémoires* de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans), par M. B. de Monvel. In-8°, Orléans, 1863. — *Dissertation sur Genabum-Gien, Vellaunodunum-Triguères*, par M. Petit. In-8°, Orléans, Montargis, Gien, Caen, 1863.

RAPPORT

AU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

SUR

DIVERSES COMMUNICATIONS.

PUITS FUNÉRAIRES DE GOURGÉ (DEUX-SÈVRES). — CLOUTERIE ROMAINE DE BOVIOLLES (MEUSE).

(*Revue des Sociétés savantes*, 1865. — Bibl., n° 133.)

M. Arnault annonce la découverte d'un groupe de puits funéraires sur la commune de Gourgé, arrondissement de Parthenay (Deux-Sèvres). Ils sont sur la côte du Thouet, dans un terrain qui longe le *chemin Saint-Hilaire*, ancienne voie romaine de Poitiers à Nantes.

Six de ces sépultures ont été fouillées, l'une par des paysans qui furent les auteurs de la découverte, les cinq autres par la Société de statistique des Deux-Sèvres. Je suis obligé de dire que c'est la fouille exécutée par les paysans qui a été la mieux conduite.

Deux hommes de la campagne en remuant la terre rencontrent une pierre assez large sous laquelle d'autres pierres étaient placées avec ordre. Ils défont cette première couche, puis une autre, et bientôt s'aperçoivent qu'ils ont affaire à un puits creusé dans la roche tendre. Ce puits a été comblé avec un soin particulier, car les couches alternent régulières avec des couches de terre. L'idée d'un trésor enfoui se présente à leur esprit. Arrêtés par l'eau à environ quatre mètres de profondeur, ils quittent l'ouvrage se promettant de le reprendre à l'arrière-saison, parce que c'est le temps où les puits sont ordinairement à sec dans le pays. En effet, au mois de septembre suivant, il leur est possible de recommencer à fouiller. Ils traversent encore plusieurs couches successives de terre et de pierres, après quoi se montre un moulin à bras avec ses deux meules, l'une en pierre volcanique, l'autre en grès. Ils parviennent ensuite à un lit de tuiles creuses, dans un état parfait de conservation placées avec beaucoup d'ordre les unes sur les autres. Enfin sous les tuiles gisaient vingt

vases, tous intacts. Plusieurs étaient remplis d'une matière qui s'était durcie comme du mortier, de sorte que nos hommes les cassèrent pour voir si l'or qu'ils cherchaient n'était pas caché dans cette pâte. Neuf pièces qui ont échappé à ce massacre sont conservées aujourd'hui au musée de Niort. Il y a dans le nombre deux urnes, un pot à trois anses, et quatre petits vases à goulot. Sur chacun de ces derniers, est un mot écrit à la pointe. La figuration donnée par M. Arnauld permet de lire les quatre mots : **GLIM, GEMS, SEM, EZVINVS.**

La totalité de la profondeur du puits était de 7m,55, son diamètre de 1m,55 à l'orifice et de 1 mètre seulement au fond.

Les autres puits, vidés, comme je l'ai dit plus haut, aux frais de la Société niortaise, variaient pour la profondeur entre 5 et 7 mètres. L'un d'eux, au dire de M. Arnauld, n'a fourni absolument rien : ce qui me fait craindre qu'on n'ait pas bien regardé. Je résume à l'égard des quatre autres, qui ont donné quelque chose, les indications du rapport.

On a trouvé dans l'un un vase entier et d'autres vases en morceaux; dans un autre, une quantité considérable d'os d'animaux, un lit de pierres debout entremêlées de tuiles plates et de briques romaines, six vases en terre dont l'un avait été enfermé dans une caisse de bois; dans un troisième, encore des ossements d'animaux, un bois de cerf, des débris de pots, un vase de terre entier, et vingt-cinq poids de terre, chacun avec sa marque, formant une couche symétriquement rangée, enfin dans le dernier, une meule, des débris de bois et de vases en verre, et six médailles en bronze *sans intérêt*.

J'emprunte ces deux derniers mots à l'auteur de la communication, et je les souligne, en l'adjurant de les rayer de son vocabulaire. Il n'y a rien qui n'ait son intérêt dans une fouille; mais les monnaies sont par-dessus tout de précieux documents, elles qui disent toujours de quel temps elles sont, et souvent de quel temps sont les objets avec lesquels elles se rencontrent. Les pièces dédaignées par la Société de Niort donnaient tout bonnement la date du cimetière de Gourgé.

Je lis avec non moins de regret le compte rendu tout à fait écourté de travaux subséquents qui ont été jugés aussi sans intérêt, parce qu'ils n'ont fourni que des briques, des têts de poterie, un vasé rouge entier, une clef et un de ces sifflets auxquels on applique improprement le nom de flûte. La pauvreté de ce butin ne fait pas que le lieu d'où il est sorti n'eût été digne de toute l'attention des

chercheurs. Autant qu'il est permis de l'inférer des termes du rapport, on avait trouvé une sorte de catacombe. Des couloirs qui circulaient autour d'une pièce plus grande étaient remplis de cendre, et dans cette cendre abondaient les charbons, les clous, les ossements de toute sorte. Que n'a-t-on recueilli ces os? Que n'a-t-on relevé le plan de cette nécropole, et cherché le rapport qu'elle pouvait avoir avec les puits environnants? En faisant cela, on constatait scientifiquement un fait qui, à ma connaissance n'a pas encore été consigné. Que cela soit une leçon pour la société de Niort, et que cette studieuse compagnie se défasse du préjugé que l'intérêt des fouilles est en raison des objets de prix qu'on en retire.

Une communication de M. Oudet, correspondant à Bar-le-Duc, a pour objet des clous romains, qui paraissent avoir été fabriqués à Boviolles près de Naix, car on ne peut pas remuer le sol en cet endroit sans en trouver des masses. M. Oudet a envoyé au Comité plusieurs échantillons, les uns ramassés à Boviolles même, les autres provenant d'un dépôt qui fut déterré à Bar-le-Duc en 1843. L'identité de fabrication est évidente. Ce sont de ces clous qu'on appelle *pointes* et qui servent à fixer les grosses étoffes dont on recouvre le bois. Ils ont de 20 à 25 millimètres de long; leur tête est en pyramide à six ou huit pans, et il y a à la base de la pyramide des pois en relief, dont l'effet était de mordre sur l'étoffe. D'après cet indice, M. Oudet juge, non sans apparence de raison, que l'usage de ces clous était spécialement de clouer le cuir, comme par exemple le cuir dont on recouvrait les boucliers.

RAPPORT

AU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

SUR LES

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE MAINE-ET-LOIRE

T. XIII ET XIV, ANNÉE 1863

RUINES ROMAINES AUX PROVENCHÈRES, PRÈS CRAON

(*Revue des Sociétés savantes*, 1865. — Bibliogr., n° 135.)

L'unique mémoire d'archéologie contenu dans ces deux volumes, ou plutôt dans ce volume en deux tomes, concerne les ruines d'un édifice romain découvert déjà depuis plusieurs années aux Provenchères, près de Craon. MM. de Bodard et Pommerais ont exécuté sur ce point une fouille intelligente, dont le premier de ces savants a consigné les résultats.

Il s'agit encore d'un de ces édifices à plusieurs enceintes concentriques qui paraissent avoir été des temples. Aux Provenchères, c'était d'abord une aire carrée environnée de murs contre lesquels les explications données par M. de Bodard me font penser que des portiques étaient établis. Au milieu du carré se trouvait une première rotonde de 11^{m},50, de rayon, et intérieurement, à une distance de 2^{m},97, une autre rotonde. Je ne serais pas éloigné de croire, d'après l'extrême épaisseur des deux murs en tour ronde, 1^{m},60 d'une part et 1^{m},40 de l'autre, que l'édifice était voûté.

Les choses dignes de remarque qui ont été observées ou recueillies sont :

1° Des briques dont un cordon a été employé comme première assise de l'une des rotondes au-dessus de la fondation. Au lieu d'être carrées, selon la façon ordinaire des briques antiques, elles sont oblongues, portant 36 centimètres sur un côté, et 28 seulement sur l'autre. Leur épaisseur est de 4 centimètres ;

2° Des morceaux d'enduit recouverts de fine peinture d'ornement, sur plusieurs desquels existent des noms tracés à la pointe. Une

planche jointe au mémoire donne le fac-similé de onze de ces noms. L'écriture ressemble assez à celle des *graffiti* de Pompei. Plusieurs des lectures de M. de Bodard sont sujettes à contestations. Je n'oserais m'associer qu'à celles d'où résultent les noms suivants : *Amianus, Ariius, Nurci, Vuliductus, Mullonis,* et je propose les noms *Proculus Adonnisi, Fabiula,* à la place de ceux qui sont lus *Crowus, Adonilli, Sabius.*

Sur l'un des fragments a été tracé, non pas un nom, mais le dessin, comme un enfant aurait pu le faire, d'un cerf mené en laisse par un homme.

Deux bronzes d'Antonin le Pieux et de Claude le Gothique sont sortis de terre à quelques mètres de la rotonde. C'est à l'époque indiquée par la première de ces pièces, c'est-à-dire au milieu du IIe siècle de notre ère, que me semblent devoir être rapportés la plupart des noms inscrits sur les murs des Provenchères.

MM. de Bodard et Pommerais ont eu l'attention de porter tout ce qu'ils ont découvert de ce genre au musée de Craon, ce dont il faut les louer, et louer en même temps la ville de Craon, puisqu'elle a eu le bon esprit d'ouvrir un lieu où peuvent être déposées les antiquités qui se trouvent sur son territoire.

RAPPORT

AU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

SUR LE

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES D'ALSACE

(2e SÉRIE, T. I, 1862-1863.)

ANTIQUITÉS DE LA MONTAGNE SAINTE-ODILE. — SÉPULTURES GAULOISES ET ROMAINES DE L'ALSACE. — FOUILLES DE SAAR-UNION.

(*Revue des Sociétés savantes*, 1865. — Bibliogr., n° 136.)

C'est le commencement d'une série nouvelle qui diffère par le format des volumes précédemment publiés. La Société alsacienne a adopté le grand in-8° afin que les planches qui accompagnent ses travaux représentent les objets à une échelle moins réduite. Les livraisons sont composées de deux parties qui ont chacune leur pagination particulière, de sorte que dans les volumes, les procès-verbaux des séances et les mémoires ne soient plus confondus.

Les travaux archéologiques qui m'ont paru offrir le plus d'intérêt concernent l'antiquité. J'indiquerai les principaux :

Dans une notice sur quelques antiquités de la montagne Sainte-Odile et de ses environs, M. Oppermann, de la faculté des Sciences de Strasbourg, a donné le plan et les mesures des deux dolmens situés sous le fameux *mur Païen*. L'étrange assertion émise en ces derniers temps, qu'il n'y a pas de dolmens dans la région orientale de la Gaule, donne à l'exploration du savant Strasbourgeois un mérite tout particulier d'à-propos. Schweighœuser avait signalé ces monuments dès 1825. On ne fait pas l'ascension de la montagne de Sainte-Odile sans les visiter. L'un d'eux paraissait avoir eu une issue par une fente bouchée qu'on apercevait au fond de la galerie. C'est ce qui a motivé la visite de M. Oppermann, chargé par la Société d'Alsace de constater si cette fente était véritablement un passage. Il fallut déblayer, à grand'peine, à cause des ruines du *mur païen*, qui sont venues s'entasser sur ce point en roulant d'une hau-

teur de six à huit mètres. On parvint à suivre un couloir par lequel on fut conduit à un espace où aboutissaient plusieurs galeries. On s'arrêta quand on eut acquis la certitude que l'une de celles-ci se dirigeait vers le second dolmen, tandis qu'une autre montait dans la direction du mur Païen.

Les dénominations de *Druidenhübel* (tertre des Druides) et *Dolmenhütten* (Hutte-dolmen) appliquées à ces grottes artificielles par les bûcherons, les récits qu'ils font de sacrifices épouvantables jadis accomplis en cet endroit ont donné le change à M. Oppermann. Il a pris pour une tradition venue de l'antiquité ce qui n'est certainement qu'un écho des explications données il y a quarante ans par Schweighœuser. Le mot *dolmen*, qui est bas breton, et la notion des Druides appliquées aux vieilles pierres sont des choses qui n'ont cours que depuis la fondation de l'Académie celtique, c'est-à-dire depuis le commencement de ce siècle.

Non loin des dolmens, le mur Païen est interrompu par deux ouvertures, distantes l'une de l'autre d'environ dix mètres. Deux chemins passent par cette double brèche, l'un établi à niveau sur le sol et pavé avec de larges pierres; l'autre creusé par un long usage, enfoncé entre des berges qui atteignent jusqu'à huit mètres de haut. M. Oppermann regarde le premier de ces chemins comme une voie romaine en ayant soin de dire qu'il n'est pas le premier qui ait eu cette opinion, puisque le nom consacré par l'usage est *Barrer-Römer-Weg*, « chemin romain de Bar ». Quant au chemin creux, le savant professeur le compare avec raison aux chemins gaulois qu'il a vus en Franche-Comté. J'ajouterai à ce propos que plusieurs autres chemins se présentent avec les mêmes caractères dans le massif de montagnes qui s'appuie sur le flanc méridional de Sainte-Odile. Il en est deux ou trois que je me rappelle avoir suivis sur les indications des gens du pays. Le plus curieux monte au fond du val Saint-Ulrich le long de la rive gauche de la Kirneck. A peine s'y est-on engagé qu'on le voit s'enfoncer dans la roche, de même que cette Languetine d'Alaise, qui est devenue le prototype des chemins gaulois; mais en Alsace, la roche consistant en un granit mal agrégé s'est creusée bien plus profondément que le calcaire compacte de la montagne jurassienne. L'aspect de cette brèche sur laquelle de grands sapins projettent leur ombre, a quelque chose de terrible. On ne peut pas s'empêcher de songer aux combats dont de tels défilés durent être témoins, lorsque des ennemis ou des rivaux s'y rencontraient les armes à la main.

Il y en aurait long à dire sur le val Saint-Ulrich. Le celtique y

apparaît de tous les côtés. A gauche en venant de Barr, on a les Silberfelsen, crête granitique d'un mamelon d'où l'œil embrasse toute la plaine d'Alsace, et à l'horizon les montagnes de la Forêt-Noire. Les roches qui ont motivé le nom *Silberfelsen* (roches d'argent) sont disposées comme un siège pour contempler ce magnifique point de vue. Tout autour règnent des murgers formés de main d'homme, se rapportant au genre de monuments qu'on appelle des *Enceintes sacrées*.

Au fond du val, un monticule factice formé de gros quartiers de roche se dessine sur l'horizon derrière les ruines du château d'Andlau, tandis que, à droite, on voit s'élever comme un fort détaché du mont Sainte-Odile la cime du Kienberg, qui est couverte de tumulus.

Mais c'est surtout le mur Païen qui se recommande à l'étude. Que les antiquaires strasbourgeois ne croient pas la matière épuisée. La dernière notice dont le mur Païen a été l'objet, excellente pour le temps où elle a paru, ne répond plus à l'état de nos connaissances. L'incertitude qu'elle laisse planer sur l'origine du monument, s'il est gaulois ou romain, n'est plus permise aujourd'hui. Sans doute, les Romains ont tiré parti de la montagne Sainte-Odile. Ils eurent un poste d'observation à l'endroit qu'occupe aujourd'hui le monastère. Leur présence est attestée et par des débris de poterie rouge et par la marque du ciseau sur des rochers qui ont été taillés pour faciliter les abords de ce point de la montagne. Mais ce ne sont pas les Romains qui ont passé leur temps à murer sur une étendue de dix kilomètres un plateau qui ne pouvait faire, à cause de son altitude, qu'une place de guerre inutile pour la défense des vallées environnantes, et, à cause de son aridité, une place incommode et dangereuse attendu qu'on y était obligé, ainsi qu'à Uxellodunum, d'aller s'approvisionner d'eau, sur les versants du mont.

Aussi bien le système de construction n'est pas du tout romain. Le mur est posé sans fondations sur des saillies rocheuses ou sur le sol. Il est formé de pierres à peu près équarries, parce qu'elles ont été débitées au coin dans des bancs de poudingue d'une cassure régulière; mais ces pierres n'ont pas reçu d'appareil. Une liaison très imparfaite a été obtenue au moyen de tenons de bois, taillés en queue d'aronde, qui tiennent le plus grand nombre des pierres accrochées l'une à l'autre par la tête. Le mur étant formé de deux parements, il n'y avait pas d'attache entre celui de devant et celui de derrière : ce qui a rendu assez facile la destruction de l'ouvrage, malgré son apparence herculéenne.

Le mur Païen est bien le fait d'un peuple primitif, et c'est à ce

point de vue qu'il demande à être examiné de nouveau. Il faut qu'on en décrive minutieusement l'état actuel sans négliger aucun des éléments qui permettront de restituer les parties détruites. La description devra être accompagnée de dessins bien faits, tels que ceux qu'on exécute avec le secours de la photographie, afin que le lecteur puisse se former une idée exacte de la construction; et comme il y a sur la cime des Vosges d'autres murs païens qui ne sont pas faits de même, il sera à propos de montrer la différence par des dessins comparatifs. Plusieurs coupes du plateau achèveront d'établir aux yeux, par la différence de relief qu'il y a entre une partie et une autre, l'étrange physionomie que présentait un *oppidum* gaulois.

Mais c'est assez parler de ce qu'il y a à faire. Je reviens à ce qui a été fait.

M. de Ring, continuant sa fructueuse exploration des sépultures gauloises de l'Alsace, s'est transporté successivement aux deux extrémités de la province ; à Schirrein, dans la forêt de Haguenau, et à Dossenheim près de Neufbrisach. Les groupes de tumulus qu'il a fouillés dans les deux localités appartenaient à la dernière période de l'autonomie celtique. Une de ces sépultures lui a même fourni les débris d'un beau vase romain, en terre rouge vernissée, qu'il a été impossible, vu la profondeur de son enfouissement, d'attribuer à une inhumation postérieure.

Une particularité intéressante qui s'est présentée à Dossenheim est celle d'un couple qui avait été inhumé en même temps, soit que les deux époux fussent morts ensemble, soit que l'un d'eux se fût tué pour ne pas survivre à l'autre. Ce qu'il y a de certain, c'est que le squelette de la femme avait le bras passé sous le squelette du mari.

L'épée gauloise en fer s'est trouvée à la fois à Schirrein et à Dossenheim. M. de Ring en a figuré trois échantillons dont la forme est pareille. La pointe très effilée, est procurée par le rétrécissement graduel de la lame. La longueur de celle-ci varie entre 80 et 90 centimètres. Elle est contenue dans un fourreau de fer mince qui est muni par le bas de deux oreillons. Je suppose qu'on mettait là des glands, des houppes ou tout autre ornement léger ou pendeloque. L'une des épées avait été cassée en petits morceaux avant d'être mise dans le tumulus, et l'autre avait été repliée sur elle-même, lame et fourreau, nécessairement après avoir été rougie au feu. Cela a bien du rapport avec les épées du Vaudreuil, signalées par M. l'abbé Cochet dans la *Revue des Sociétés savantes* de l'année dernière[1].

1. Année 1864, t. III, p. 610.

Une notice de M. le colonel de Morlet est consacrée à une famille de tombeaux qui est disséminée sur le sommet des Vosges auprès de Saverne, et que Schœpflin signala le premier à l'attention des érudits. Ce sont des stèles qui affectent la forme d'un prisme et dont les côtés obliques sont quelquefois bombés, comme s'ils eussent été profilés d'après la formule du cintre gothique. Ces stèles recouvrent, soit des auges, soit des pierres en chantier entre lesquelles a été déposée une urne cinéraire ; ailleurs, l'urne est enfoncée et la stèle ne fait qu'indiquer son emplacement.

Ces tombeaux ne sont point isolés. Il se présentent par groupes et constituent de véritables cimetières. Les groupes étaient jadis très nombreux : la destruction les a rendus plus rares. M. de Morlet en signale encore huit qui ont été préservés, grâce à leur situation dans d'épaisses forêts. Ils côtoient les mürgers qui dominent la vallée de la Zorn, entre Lutzelbourg et Saverne.

L'époque des monuments dont il s'agit ne peut pas donner lieu à controverse. Le sol qui les environne abonde en débris romains ; eux-mêmes sont munis d'inscriptions latines, ils ont été érigés pour des personnes dont le corps avait été réduit en cendres, suivant le rite romain. Ils sont donc du temps de l'empire romain, et du temps où l'on brûlait les corps. M. de Morlet a trouvé des données chronologiques encore plus précises dans l'examen des objets fournis par ces tombeaux. De l'un d'eux est sortie une monnaie de Titus que sa légende permet de rapporter à l'an 80 de notre ère.

Le savant Alsacien ne doute pas, d'après cela, que les sépultures conservées sur la cime des Vosges ne soient celles des Gaulois nouvellement assujettis aux usages romains ; et quant aux stèles qui les recouvrent, il ne serait pas éloigné de leur assigner une origine orientale. Leur forme est celle des monuments funèbres de l'Asie-Mineure. N'aurait-elle pas été importée par les Gaulois à la suite de leurs pérégrinations aventureuses ?

Cette supposition ne me semble pas acceptable. Tant que les Gaulois conservèrent leur indépendance, ils s'abstinrent d'imiter les autres peuples, et l'on ne peut pas douter qu'en cela ils n'aient obéi à des principes religieux ou autres. Or, si quelque chose paraît avoir contrarié ces principes, c'est le travail qui consistait à façonner la pierre. De leurs excursions, ils ne rapportèrent pas plus l'art de sculpter des tombeaux que celui de construire des temples et des maisons.

Je ne crois pas non plus qu'il faille trop se presser d'appeler *gallo-romains* des cimetières où pourraient bien se rencontrer les os de gens qui n'étaient pas des Gallo-Romains. Sans doute, c'est au voca-

bulaire gaulois qu'appartiennent les noms DIVIXTE, MAGIORIX, DALLOMARI, rapportés par M. de Morlet, ou figurés sur les dessins de tombeaux qui accompagnent sa notice ; mais le nom CODO que je lis dans une autre épitaphe, n'a guère l'apparence celtique ; mais je crois apercevoir des caractères ibériens dans le dessin d'un tombeau où l'inscription est montrée en raccourci ; mais l'urne qui a fourni la monnaie de Titus, contenait en même temps un coutelas et un fer de lance germaniques. Ne voilà-t-il pas assez d'indices d'un mélange de races, et les cimetières où ce mélange se rencontre, n'ont-ils pas été ceux des troupes auxiliaires qui complétaient les légions romaines cantonnées en Alsace ?

C'est par le moyen des inscriptions que la question pourra être complètement résolue. L'honneur de les publier revient de droit à M. de Morlet, qui, non content d'avoir remis à l'étude ces curieux monuments, a assuré la conservation des derniers qui subsistaient en les faisant transporter aux musées de Saverne et de Strasbourg.

M. le pasteur Riegel, dont j'ai déjà signalé le zèle à chercher les ruines, a eu encore une fois la main heureuse en faisant fouiller un *Heidenhübel*, ou butte païenne, aux environs de Saar-Union. Cette butte est dans une forêt de hêtres, sur le bord d'une clairière, appelée *Heiden-Tempel*, temple païen. La légende racontait qu'une cloche d'argent était enterrée sous le tertre, et que le temple recélait le cercueil en or d'un ancien roi. Maintes fois des gens de Saar-Union étaient allés fouiller dans ces deux endroits, sans trouver ni la cloche ni le cercueil. Les fouilles commandées par M. Riegel n'ont pas amené davantage la découverte de ces deux objets. Ce sont tout bonnement les substructions d'un vaste établissement romain qu'on a vu se dessiner sous le sol.

La butte était formée de décombres entassés sur un point qui paraît avoir été une cuisine. Tout y était brisé et broyé. Seul un joli flacon de verre s'était trouvé préservé par des pierres lors de la chute du comble sur le pavé. Il y avait dedans un liquide incolore. On n'a pu savoir ce que c'était parce que les ouvriers, mal surveillés, brisèrent le flacon en se le disputant. Ils croyaient avoir trouvé de l'essence d'or.

Le sous-sol de la clairière était composé de cendres et autres résidus résultant de l'incendie. Le plan de l'édifice, relevé pendant les travaux, a été soumis à la Société Alsacienne mais n'a pas été publié. Il est dit seulement dans le rapport que l'une des pièces paraissait avoir été un atelier de forge. Deux cheminées courant sous le sol débouchaient dans un emplacement où était plantée une grosse pierre, qui fut jugée

avoir servi de base à une enclume. A côté reposait un marteau à deux têtes, des clous, des morceaux de métal. Plus loin on découvrit une fournaise et une masse de débris de creusets.

La destruction de cet établissement doit remonter à la fin du IVe siècle, car la série des monnaies recueillies s'arrête à l'empereur Gratien.

D'autres ruines romaines ont été mises à découvert sur le Schimmelrain, colline voisine d'Hartmannwiller (Haut-Rhin). C'est M. de Ring qui dirigeait les recherches. On a dégagé le soubassement d'un portail élégant, par lequel on s'engageait dans un corridor donnant entrée à plusieurs chambres. Le Bulletin donne des échantillons coloriés en lithochromie de la peinture qui décorait ces chambres ; on y voit aussi le dessin d'un aigle en marbre très mutilé qui a été ramassé parmi les décombres.

DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES

EN SAVOIE ET EN FRANCHE-COMTÉ

(*Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 1865. — Bibliogr. n° 224.)

M. Quicherat entretient la Société de plusieurs découvertes d'antiquités accomplies par lui ou sous ses yeux, pendant un voyage qu'il vient de faire dans l'est de la France.

A Saint-Gervais (Haute-Savoie) il a reconnu l'emplacement d'un *oppidum* ou *castellum* dans un bois de sapins qui couronne l'un des escarpements de la gorge où est situé l'établissement des bains. Le lieu s'appelle *Bois des Amerans*. Il finit par un promontoire qui s'avance sur la vallée de Sallanches. Son ancienne destination est indiquée par divers empierrements, dont l'un constitue un épais rempart au-dessus de la gorge de Saint-Gervais. De nombreux tumulus sont groupés, soit le long de ce mur, soit à proximité de divers mürgers disséminés dans l'enceinte, lesquels ne sont pas autre chose que des blocs erratiques entre lesquels de la pierraille a été accumulée de main d'homme. On remarque aussi au milieu de ces vestiges une mardelle du travail le plus régulier. C'est un entonnoir de quarante mètres de diamètre sur douze de profondeur. Il passe dans le pays pour avoir été un étang qui se serait tout à coup desséché ; et l'on ajoute que, par suite de cet événement, les gens d'un village, qui était établi autour de l'étang, furent obligés de se transporter ailleurs. La tradition est fausse assurément, car la mardelle est creusée dans un terrain de moraine on ne peut plus perméable. Il est impossible que l'eau y ait jamais séjourné.

Vis-à-vis du lieu dont il vient d'être question, de l'autre côté de la vallée de Sallanches, apparaît sur les premières pentes d'une haute montagne le village de Passy. Là sont deux inscriptions romaines

bien connues des savants savoisiens. M. Quicherat les a copiées de nouveau, afin qu'il y ait trace d'elles dans les publications de la Société. Elles sont gravées en magnifiques capitales, sur des cippes qui ont été employés comme plinthes au pied de la tour de l'église. Cette tour est appliquée contre la façade du monument ; sa construction est du xi[e] siècle.

Inscription de droite, sur un cippe de 1[m],16 de haut et 0[m],75 de large.

MARTI' AVG
PRO SALVTE
L'VIBI' L' FIL
FLAVINI ·
L'VIBIVS' VESTNVS
PATER
IIVIR' IVR'DIC
IIIVIR'LOC · P · P ·
EX VOTO

Inscription de gauche de 0[m],82 sur 0[m],68 :

MARTI
A'ISVGIVS·AF
VOLT · VATVRVS
FLAMEN · AVG
IIVIRAERARI
EX VOTO

S'étant rendu de la Savoie en Franche-Comté, M. Quicherat a fait une nouvelle excursion à Alaise et dans ses environs. Il a assisté au travail d'une tranchée qui a été ouverte sur la commune de Myon. Myon est un village en face du massif d'Alaise, dont le sépare une vallée. La commision des fouilles de la Société d'Émulation du Doubs avait jugé que la circonvallation des Romains devant Alésia dut passer derrière Myon. C'est afin de constater le fait que la tranchée a été ouverte. L'opération a été couronnée d'un plein succès. D'abord se sont montrés des débris de poterie romaine et gauloise, puis des morceaux informes de fer et de bronze, enfin, à la profondeur de plus de deux mètres, une masse de rondins et de poutrelles faisant l'effet d'une palissade renversée. Le bois était carbonisé par son long séjour dans un fond de marne.

Sur la ligne de tumulus qui s'étend entre Alaise et les gués de la

Saône, des fouilles ont été entreprises par M. Gannard, de Quingey. Plusieurs sépultures, ouvertes à proximité de cette ville, ont fourni des ossements d'hommes et de chevaux, de la poterie celtique, des objets de fer et de bronze, identiques à ceux des tumulus d'Alaise.

Ces différentes découvertes, ajoute notre confrère, feront l'objet du rapport annuel que M. Castan présente à la Société d'émulation du Doubs sur les progrès de la question d'*Alesia*.

M. Quicherat parle ensuite de la découverte d'une sépulture, chrétienne selon toute apparence, qui a eu lieu près de Saint-Ferjeux, hors les murs de Besançon, dans le lieu dit : *Le Champ des Saints*.

Un cultivateur, voulant débarrasser son champ d'une pierre qu'il croyait être une roche, où le soc de sa charrue heurtait depuis plusieurs années, reconnut avec surprise que la pierre était taillée en forme de toit. C'était le couvercle d'un coffre de pierre. Il était si massif qu'il fallut un cric pour le lever. Dans le coffre on trouva un squelette entier d'un homme de belle race, ayant passé la cinquantaine. A ses pieds était un petit flacon carré en verre commun. D'après la position du squelette, on put constater que le cadavre avait été étendu dans le sarcophage, la tête relevée contre le bout de celui-ci, de sorte que le crâne était retombé sur les clavicules. Une autre particularité remarquable est l'orientation du mort, qui avait les pieds tournés au midi.

La forme du coffre est parfaitement rectangulaire. Il a 2m,03 de long sur 0m,80 de largeur. L'orifice s'engage par une enture dans l'épaisseur du couvercle qui le déborde de toutes parts. L'extérieur est d'une exécution grossière, mais le dedans a été paramenté avec soin.

M. Quicherat attribue cette sépulture au IVe siècle de notre ère.

A Lons-le-Saunier, notre confrère a vu chez M. Zéphirin Robert, bibliothécaire de la ville, une hottée de bronzes gaulois, que venait de découvrir un paysan des environs. C'était un de ces dépôts, comme on en trouve assez souvent, d'objets défectueux ou cassés, destinés à la fonte. Les serpes, les couteaux, les maillets, les anneaux de toutes les dimensions, les bracelets, les chaînettes abondent dans cette collection qui se distingue par un innombrable assortiment de bossettes pareilles à celles dont on orne encore les harnais de cheval.

M. Quicherat termine en disant qu'il a reçu de M. Servois, archiviste-paléographe, avec prière de la répandre par tous les moyens de publicité, une inscription du plus grand intérêt. Elle a été recueillie tout récemment par M. Boëre, curé de Mèves (Nièvre). Elle formait le fond d'un cercueil de pierre qu'on a retiré des substructions de l'église du lieu, dont la nef est en reconstruction. M. Quicherat s'est

empressé de communiquer ce document à notre confrère, M. Léon Renier, qui en a donné connaissance à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et en a fait ensuite l'objet d'un article dans la *Revue archéologique*. La Société, ajoute M. Quicherat, voudra bien me mettre à même de m'acquiter de l'engagement que j'ai contracté en accueillant à son tour dans son bulletin l'inscription dont il s'agit. C'est un monument de notre ancienne géographie. Elle prouve, ainsi que l'a fait remarquer M. Renier, que c'est au village de Mèves que répond, suivant l'attribution de d'Anville, la station *Massava* de la carte de Peutinger.

Voici le texte :

AVGSACRDEAECLVTOn
DAE · ETVCANISMASAVENSIBVs
MEDIVSACERMEDIANNIf
MVRVMINTERARCVSDVOSCum
SVISORNAMENTISDSDd

Lecture :

Augusto Sacrum, deae Clutondae et vicanis Masavensibus Medius Acer, Medii Annii filius, murum inter duos arcus cum suis ornamentis de suo dono dedit.

RAPPORT

AU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

SUR LE

BULLETIN DE L'ACADÉMIE DELPHINALE

T. III DE LA 2e SÉRIE ET T. I DE LA 3e SÉRIE, 1862 A 1866

TOUR ROMAINE DE LA SARRASINIÈRE — SÉPULTURE DE MOIRANS (ISÈRE). — MONUMENTS DIVERS. — SÉPULTURES DE LA *Butte-aux-Pendus*, PRÈS DE TALLARD (HAUTES-ALPES).

(*Revue des Sociétés savantes*, 1866. — Bibliogr. n° 141.)

J'annonce avec plaisir un progrès marqué dans les travaux de nos antiquaires dauphinois. Ils commencent à opérer d'après la nouvelle méthode d'observation. Au lieu de concentrer leur attention sur les villes reconnues depuis longtemps pour être des dépôts d'antiquités, ils parcourent le pays ; ils arrêtent leurs regards sur tout ce qui se présente, soit à la surface du sol, soit dans les fouilles exécutées pour les besoins publics ou particuliers, et ils ne dédaignent pas, comme l'auraient fait leurs devanciers, de consigner les objets informes, les vulgaires fragments qui n'ont aucun agrément pour les yeux. Je dirai d'abord une découverte de première importance en ce genre, qui est due à M. de Saint-Andéol.

Ce savant, recherchant la trace du passage des Sarrasins sur la rive droite du Rhône, arrive à une plaine étroite, appelée *la Sarrasinière*, entre les villages d'Andance et de Sarras, qui sont aujourd'hui du département de l'Ardèche. La tradition désigne ce lieu comme celui d'une sanglante bataille où les Francs de Charles Martel auraient fait reculer les Sarrasins lorsque ceux-ci s'avançaient d'Avignon sur Vienne. Une ruine informe s'élève au milieu de cette plaine. C'est un massif de moellons, fortement maçonné, de dix mètres de long et de haut sur sept de large. L'apparence est celle d'une tour, mais d'une tour qui n'aurait eu ni portes ni fenêtres, car bien que le massif soit vide à l'intérieur, il n'y a de baie sur aucune de ses faces. Un

tel monument est-il une construction qu'on doive attribuer aux Sarrasins ?

M. de Saint-Andéol a fait preuve ici d'une sagacité qu'on ne saurait trop louer. Sans se préoccuper du nom du lieu, et quoique ignorant l'acception étendue qu'eut au moyen âge le nom de Sarrasin, il s'est attaché d'abord à l'inspection minutieuse de la ruine qu'il avait sous les yeux. Le mortier était d'une qualité qui lui fit reporter sur-le-champ sa pensée au delà de l'époque mérovingienne. Malgré la destruction complète du revêtement, il discerna des saillies régulièrement distancées qui n'avaient pu être que des pilastres. Il fit fouiller à la base, et aperçut un stylobate enfoncé de près de deux mètres dans le sol. Il pénétra par le sommet dans le creux de la construction, et il le trouva revêtu de petit appareil. Enfin il en vit assez, non seulement pour reconnaître un ouvrage romain, mais pour acquérir la certitude que cet ouvrage était un monument commémoratif du genre de ceux qui précédèrent les arcs de triomphe. Or Florus atteste que c'est en Gaule que des trophées de pierre, ou plutôt des tours de pierre destinées à supporter des trophées, furent élevées pour la première fois. Contre l'usage de la République, qui avait été jusque-là de s'abstenir des manifestations offensantes pour les vaincus, les consuls Domitius Ænobarbus et Quintus Fabius introduisirent cette innovation afin d'éterniser le souvenir des deux défaites qu'ils avaient infligées sur les bords du Rhône aux Allobroges et aux Arvernes. Éclairé par ce témoignage, M. de Saint-Andéol s'est demandé si le monument reconnu par lui ne serait pas l'un de ceux dont a voulu parler l'historien latin.

Il ne pouvait s'agir que de la bataille gagnée par Quintus Fabius, et c'est sur la rive gauche du Rhône, au confluent de ce fleuve et de l'Isère, qu'on s'accorde généralement à la placer. Mais des indications succinctes, contradictoires autant que peu précises, sont tout ce que les abréviateurs des anciens auteurs perdus nous ont laissé sur ce grand événement. La discussion de ces lambeaux de témoignages avait déjà amené des érudits à conjecturer qu'on s'était battu sur la rive droite et non sur la rive gauche du Rhône, au pied de la chaîne des Cévennes, toujours mentionnée par Strabon, qui revient à deux reprises sur cette bataille. Après contrôle de toutes les opinions, M. de Saint-Andéol s'est arrêté plus fortement à la sienne. Il revendique pour la ruine de la Sarrasinière l'avantage de nous représenter à la fois le second monument triomphal élevé par les Romains, et la plus ancienne construction romaine qui existe aujourd'hui en France.

Je ne suis pas éloigné de souscrire au jugement du savant dau-

phinois. Toutefois il est bon que l'attribution qu'il propose soit encore discutée. Une gravure accompagne la notice de M. de Saint-Andéol. On y voit le monument dans l'état où il est, et la restauration très intelligente qui en a été faite, en rapprochant, comme terme de comparaison, la forme consacrée des arcs de triomphe.

Au même M. de Saint-Andéol est due la description de divers objets trouvés à Moirans (Isère).

Ce sont d'abord des sépultures d'époques et de formes diverses, qui ont été mises à découvert en enlevant la terre d'un vieux cimetière qui attient à l'église du village. On a commencé par rencontrer douze cellules en forme de cercueils, lesquelles, au lieu d'être orientées selon l'usage ordinaire, avaient été disposées en cercle, la croix du cimetière, qui indiquait le centre, était plantée par-dessus. Chaque cellule était composée de pierres plates, le fond garni d'une seule pierre avec une cavité pour recevoir la tête du mort. M. de Saint-Andéol attribue ces sépultures au XI^e^ siècle, époque où l'église de Moirans fut donnée par un évêque de Grenoble à des religieux bénédictins.

Dans une couche plus profonde de 60 centimètres se sont montrés des cercueils de pierre d'une forme rectangulaire parfaite. Deux seulement dans le nombre contenaient chacun un petit pot de terre. De ce que l'un des pots était plus grossier de façon, M. de Saint-Andéol a assigné une date différente aux deux sépultures. L'une serait d'environ l'an 400 de notre ère; l'autre appartiendrait à l'époque barbare, V^e^, VI^e^, ou VII^e^ siècle. J'hésiterais, pour ma part, à tirer une conséquence si rigoureuse d'une circonstance qui, par elle-même, n'est rien moins que décisive. Un même tombeau a souvent fourni de la poterie grossière associée à de la poterie fine, et l'on ne doute plus aujourd'hui que des produits du travail le plus barbare en cette partie ne puissent être contemporains d'autres produits admirablement fabriqués. La différence d'époque n'est donc pas suffisamment établie à mes yeux par la différence de qualité des poteries.

Ce scrupule n'est pas le seul qui m'arrête ici. Aucune des dates proposées par le savant dauphinois ne me paraît convenir.

Si l'on s'en rapporte aux usages de nos régions septentrionales, il est bien vrai que des cercueils rectangulaires annoncent au plus tard la première moitié du VI^e^ siècle; mais il faut considérer aussi la forme des pots. Ce sont de petits pichets à anse et à large gueule, du genre de ceux qui caractérisent chez nous la sépulture des temps carlovingiens. Or le témoignage de la poterie me semble plus décisif que celui des cercueils; car, autant il est vraisemblable que la forme romaine

des cercueils a pu persister jusqu'au x^e^ siècle dans une province méridionale, autant il l'est peu que cette même province ait devancé les autres dans la fabrication d'une poterie qui annonce l'abandon des traditions romaines.

La continuation des fouilles dans le cimetière de Moirans a fourni quelque chose qui justifie pleinement ma conjecture. A un mètre sous les cercueils dont je viens de parler s'est rencontré un fragment d'épitaphe chrétienne, et le style est celui des épitaphes du v^e^ ou vi^e^ siècle :

HIC REQVIESCET IN PACE BONAE MEMORIAE... S QVI VIXIT...

Le nom du personnage est malheureusement détruit. Le cimetière de l'époque barbare avait donc été déjà bouleversé et violé lorsque furent déposés les cercueils étudiés par M. de Saint-Andéol.

C'est sur le territoire de Moirans que l'on s'accorde à placer l'ancienne station de *Morginnum*. Sur le point particulièrement désigné pour répondre à cette attribution s'est rencontrée une urne cinéraire d'une espèce que je ne me rappelle pas avoir vu jamais signaler. C'était un gros œuf en mortier, parfaitement moulé et qui n'avait aucune ouverture. L'épithète de cinéraire que j'applique à ce récipient, et que lui applique aussi M. de Saint-Andéol, n'est pas très juste, car on ne trouva dedans ni cendre ni débris d'ossements, mais seulement trois ampoules et une tasse de verre munie d'un manche, comme une casserole.

Une colonne milliaire, qui sert de support au bénitier de l'église de Saint-Paul-d'Izeaux (Isère), a été découverte par M. Gustave Vallier. Il ne reste de l'inscription que les mots :

IMP CAES
FL VAL
CONSTANTINO
PF
AVG

La suite a été martelée.

Une autre borne, avec une inscription conçue dans la même formule, mais plus complète, fut retirée du Rhône, à Vienne même, en 1751. Le texte fut donné pour la première fois par Mermet. Il a été reproduit depuis par d'autres éditeurs, et toujours avec des variantes. M. Vallier donne la lecture définitive, en signalant cette circonstance omise par tous ses devanciers, qu'il y a deux lignes martelées à la fin.

Un tumulus, appelé *la Butte aux pendus*, existait naguère près de Tallard (Hautes-Alpes). Il a été détruit ; mais ceux qui ont enlevé la terre ont laissé subsister une cellule funéraire qui occupait le fond. C'est comme un grand cercueil fait avec des pierres plates. Il a $2^{m},50$ de long sur $1^{m},30$ de large et $1^{m},20$ de haut. Les dalles qui servaient de couvercle se sont effondrées dans l'intérieur et l'ont obstrué complètement. M. Chaper a vu les choses en cet état, et n'a eu le moyen de faire aucune recherche. Il a cru néanmoins devoir signaler le fait, ne fût-ce que pour attirer l'attention de ses compatriotes sur les monuments du même genre. Le comité joindra son appel à celui de ce savant. L'étude des monuments celtiques a été jusqu'ici à peu près nulle dans nos départements méridionaux. Il en résulte que l'opinion commence à se répandre que les antiques sépultures, à la façon de celles qui abondent dans nos départements de l'ouest, n'existent pas et n'ont jamais existé entre les Alpes et le Rhône. En voici une cependant qui est l'exacte copie de celles à la recherche desquelles notre correspondant M. Fouquet s'est voué dans le Morbihan. Elle n'est pas la seule de son espèce. Quand les savants dauphinois auront fait le relevé de tout ce qu'ils possèdent en ce genre, la conclusion ne sera pas que les Allobroges aient suivi, en matière de sépulture, d'autres usages que les Armoricains ; elle sera que, dans le pays des Allobroges, qui fut si complètement assimilé à l'Italie et si peuplé du temps de la domination romaine, les anciennes sépultures gauloises furent plus exposées à la destruction que celles de l'Armorique.

RAPPORT

AU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

SUR

L'ÉTAT DE LA QUESTION DES PUITS FUNÉRAIRES

D'APRÈS LES FOUILLES EXÉCUTÉES
AU MOYEN DES ALLOCATIONS ACCORDÉES PAR LE MINISTÈRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

A MM. BRÉAN ET BAUDRY

(*Revue des Sociétés savantes*, 1866. — Bibliogr., n° 142.)

Messieurs,

J'ai la satisfaction de vous annoncer que les recherches prescrites et rétribuées l'année dernière par M. le ministre ont été couronnées d'un plein succès. Vous les aviez appuyées de votre recommandation dans la pensée qu'il en sortirait des lumières nouvelles sur les *puits funéraires*. Cette intéressante question, éclose en quelque sorte sous les yeux du Comité, et qui n'a point cessé d'être en progrès, grâce à l'attention que vous lui donnâtes tout d'abord, vous semblait encore éloignée du point où l'amènera l'observation. Votre attente n'aura point été déçue. La dernière campagne a produit les plus heureux résultats.

Je n'ai point à vous entretenir des détails de l'opération. MM. Baudry et Bréan les ont consignés avec un soin minutieux dans leurs rapports, que j'ai l'honneur de vous signaler dès à présent comme des pièces à mettre sous les yeux du public, et dont, par conséquent, je vous propose l'insertion dans la *Revue des Sociétés savantes*. Je me bornerai à en dégager ce qui peut contribuer à l'avancement de la doctrine, en vous demandant la permission de résumer d'abord l'historique des faits.

Vous n'avez pas oublié que c'est en 1859 que l'*Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée* vous apporta la première nouvelle de puits qui avaient été creusés pour servir de fosses d'inhumation. Deux excavations de ce genre avaient été aperçues et bouleversées

dans des travaux de terrassement que le génie civil exécutait à Trous-sepoil, région déserte de la commune du Bernard (Vendée). M. l'abbé Baudry, curé de la paroisse, étant venu sur les lieux, on lui avait montré l'orifice d'un trou qui s'annonçait comme une fosse pareille aux deux autres. Il fit fouiller sous ses yeux avec ordre et méthode, et jusqu'à la profondeur de neuf mètres il vit, non sans étonnement, se succéder des couches superposées avec une régularité qui ne pouvait pas résulter d'un travail ordinaire de remblai. D'ailleurs, plusieurs des couches contenaient des objets fragiles qui avaient dû être descendus et non pas jetés pêle-mêle par l'orifice. Dans le nombre figurait une urne cinéraire. M. Baudry ne quitta point le terrain sans s'être assuré que d'autres trous existaient autour de celui qu'il avait vidé. Il en remit l'exploration à une autre campagne, et, d'après ce qu'il avait vu, il n'hésita point à annoncer la découverte d'un cimetière où les fosses d'inhumation étaient creusées de la même façon que des puits. Vous savez que, depuis lors, cet intelligent investigateur a consacré l'arrière-saison de chaque année à de nouvelles fouilles, qui eurent le même succès que la première.

On a dit souvent, et avec raison, qu'il y a des moments qui semblent marqués à l'avance pour le triomphe des vérités scientifiques. L'année même où les puits funéraires se révélèrent en Vendée, ils venaient de se révéler encore également dans le département du Loiret. Le volume des *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et belles-lettres d'Orléans*, publié en 1859, contenait un rapport de M. le vicomte de Pibrac sur un groupe considérable de sépultures de cette forme, qu'il avait été appelé à visiter auprès de Beaugency. L'épreuve ne fut pas moins décisive pour l'observateur orléanais que pour l'abbé Baudry, bien qu'ils n'eussent eu aucune communication l'un avec l'autre.

M. de Pibrac avait fait, de plus, quelques recherches dans les livres. Il lui fut possible d'invoquer à l'appui de son opinion un passage de l'*Histoire de la religion des Gaulois*, par dom Martin. Le savant bénédictin connut en effet des « fosses fort enfoncées, et quelquefois ornées d'une maçonnerie ronde, » où les cendres des morts avaient été déposées dans notre pays.

Tels sont les faits sur l'autorité desquels je crus pouvoir vous signaler comme une chose acquise à la science l'existence des puits funéraires.

Cette déclaration, publiée dans la *Revue des Sociétés savantes*, ne tarda pas à porter ses fruits. Des sépultures de la même espèce furent reconnues à Thoré (Loir-et-Cher), à Triguères (Loiret), à Villeneuve-

le-Roi près Paris, à Paris même sur l'emplacement des nouveaux bâtiments de l'École des mines, à Châteaubleau (Seine-et-Marne), à Bayenghem-lez-Eperlecques (Pas-de-Calais), à Gourgé (Deux-Sèvres). Mes informations particulières m'ont appris qu'il en existe aussi en Limousin, en Gascogne, en Savoie. On est en droit d'affirmer, à l'heure qu'il est, que ce fut un usage général dans la Gaule.

Des objections se sont produites. La plus spécieuse est tirée de ce que tous les puits contiennent en abondance de la poterie cassée, et que ces débris, que l'on trouve pêle-mêle, semblent mal s'accorder avec l'ordre dans lequel on prétend que le trou a été comblé. Mais cette difficulté n'en est pas une pour qui sait que, dans le rite funèbre des Gaulois, on cassait de la vaisselle sur la tombe du défunt, et que les tumulus contiennent toujours, en plus ou moins grande quantité, des débris céramiques. J'en citerais d'où l'on en a tiré de pleines voitures. D'ailleurs, si la poterie se présente en morceaux dans les couches supérieures des puits, dans les couches inférieures on la trouve entière. Là sont des urnes, ordinairement protégées par des tuiles ou par des pierres qui forment autour du vase une petite cellule.

On a dit aussi que les os d'animaux, les coquilles d'huîtres et d'escargot, la ferraille oxydée, qui sont une autre partie du contenu de la plupart des puits, pourraient bien n'être que les balayures de la cuisine des grandes maisons. Mais des objets de toilette, des vases de bronze d'une parfaite conservation, des armes, un cercueil de bois, des résidus de bûcher renfermés dans les urnes entières, toutes ces choses, qui ont été fournies par les fouilles dont le Comité a reçu les rapports, peuvent-elles passer aussi pour des balayures de cuisine? Évidemment les débris animaux ont ici la même signification que ceux que l'on retire en non moins grande abondance des tumulus.

L'âge de ces sépultures a donné lieu à des discussions plus sérieuses.

La première fosse vidée à Troussepoil fournit une urne cinéraire de fabrication celtique; mais au-dessus s'étaient montrées la poterie rouge vernissée et les tuiles romaines; mais, à côté, un autre vase contenait des moules à couler de la monnaie, et les types étaient ceux des empereurs depuis Trajan jusqu'à Julia Mammæa. L'abbé Baudry n'eut garde de méconnaître cet indice chronologique. Les objets déposés avec les autres sépultures qu'il visita depuis ne l'ont pas autorisé à en faire remonter une seule au delà de l'époque des Antonins.

Ce sont encore les monnaies des Antonins ou les caractères de l'industrie de leur temps qui ont apparu à Triguères, à Villeneuve-le-Roi, à Châteaubleau, à Bayenghem, à Gourgé.

A Beaugency, on a trouvé deux fois la hache de pierre et beaucoup de poterie celtique. Cette rencontre, jointe à l'absence de toute monnaie, et à ce que dom Martin regardait les *sépultures enfoncées*, dont il parle, comme un mode d'inhumation particulier aux Celtes, est cause que M. de Pibrac a daté le cimetière de Baugency de l'époque antérieure à la conquête romaine. Cependant il en est sorti un couteau de fer à manche d'ivoire, ainsi que de la poterie fine et sonore, d'une terre jaune et d'un galbe élégant, qui suffisent, dans mon opinion, pour caractériser l'époque romaine.

A Thoré, les fosses n'ont pas été vidées avec assez d'attention pour qu'on puisse en tirer des arguments décisifs pour la question de date. On n'a vu dans la plupart que des ossements d'hommes et d'animaux. Une seule, visitée postérieurement à toutes les autres, a fourni les tessons d'un vase de terre rouge qu'on a regardé comme un apport postérieur, parce qu'on était dans l'opinion qu'il ne fallait rencontrer que des objets celtiques.

A l'égard des corps inhumés, ceux de Thoré avaient été abandonnés à la corruption naturelle ; presque partout ailleurs ils avaient été réduits en cendres, et les cendres recueillies dans des urnes ; à Troussepoil, un squelette qui n'avait point subi l'action du feu s'est montré à côté du vase rempli d'ossements humains calcinés.

De tout cela il est permis de conclure que les puits funéraires fouillés jusqu'à présent nous représentent un mode d'inhumation gallo-romain dans toute la force du terme, puisqu'on y trouve, en même temps que la réunion d'objets gaulois et d'objets romains, l'accouplement des rites funèbres usités chez les deux peuples.

Je vais plus loin : je crois que, dès à présent, on peut affirmer qu'il n'y a pas de puits funéraires purement gaulois.

Assez d'observations ont mis en lumière les usages observés en matière de sépulture avant la conquête romaine, ou, pour parler plus exactement, avant l'assujettissement de la Gaule au régime romain. Le tombeau celtique est une cellule dans un tas de pierres ou même de sable. Cette cellule, qui peut être formée des plus grosses pierres comme aussi des plus petites, est disposée avec l'amas qui l'enveloppe, soit sous le sol, mais à une profondeur qui ne dépasse pas un mètre, soit sur le sol, et alors une butte de terre recouvre le monument, qui devient un tumulus. Il y a des différences sans nombre quant à l'arrangement des choses et à leurs dimensions ; mais la conception se rapporte toujours à ces deux manières d'être : le sépulcre au-dessus ou au-dessous de la couche végétale. Ajoutez à cela l'emploi des cavernes, qui sont des sépulcres dont la nature a fait les frais, et où l'on a trouvé

des dépôts de morts gaulois, comme on y a trouvé aussi d'autres dépôts remontant incontestablement à des races qui peuplèrent notre territoire avant les Gaulois. Donc, dans aucun cas, l'emplacement de la sépulture celtique ne se montre différent de ce qu'il est chez tous les peuples primitifs.

Au contraire, l'idée de cacher la dépouille des morts dans les entrailles de la terre, à des profondeurs de 6, 8, 10 et 12 mètres, ne décèle-t-elle pas un peuple d'une civilisation déjà très avancée? Effectivement, c'est en Orient qu'elle apparaît d'abord. Les Phéniciens et les Égyptiens ont creusé des puits au fond desquels étaient des chambres funéraires. L'Italie adopta à son tour ce genre de tombeau, dont un exemple a été découvert à Rome, au mont Aventin. C'est un *columbarium* construit à 13 mètres de profondeur, auquel on accédait par un puits. Rich en a donné le dessin dans son dictionnaire, au mot *conditorium*.

L'année dernière, lorsque je vous rendis compte des fouilles de Gourgé[1], j'exprimai le regret qu'on eût détruit, sans l'avoir observée, une chambre souterraine, maçonnée et pleine d'ossements, qu'on avait trouvée entre les puits funéraires. J'entrevoyais dans cette construction quelque chose à rapprocher du *columbarium* de l'Aventin. Des recherches auxquelles je me suis livré depuis lors pour trouver un analogue en Gaule m'ont appris qu'on avait découvert, en 1832, auprès des arènes de Saintes, un puits maçonné qui, à la vérité, ne conduisait pas à un *columbarium*, mais qui était lui-même un *columbarium*. Des niches, occupées chacune par une urne cinéraire, étaient pratiquées dans ses parois[2]. L'une des urnes, sur laquelle était une inscription à la pointe, a été dessinée. Elle accuse la fin du Ier ou le commencement du IIe siècle de notre ère.

Ces diverses dispositions ne sont pas encore nos puits funéraires, quoiqu'elles procèdent de la même idée. Pour nous fournir les premiers anneaux de la série archéologique à laquelle se rattachent les sépultures de Troussepoil, Beaugency et autres lieux, il a fallu le hasard d'une découverte récemment faite dans la circonscription de l'ancienne Gaule Cisalpine. Le fait est venu à ma connaissance par un rapport très intéressant de M. Gozzadini, président de la commission historique de la Romagne, sur une nécropole antique située près de Marzabotto, en Bolonais[3]. Là, au milieu d'un ensemble de

1. *Revue des Sociétés savantes*, 4e série, t. I, p. 186. Voy. plus haut p. 273.
2. *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*, t. I.
3. *Di un' antica necropoli a Marzabotto nel Bolonese*, relazione del conte Giovanni Gozzadini, etc. In-fol., Bologne, 1865.

cellules funéraires construites en pierres sèches, se sont présentées plusieurs excavations annonçant des puits recomblés. M. Gozzadini en fit fouiller sept. Il les trouva remplies de galets, déposés par couches régulières dans lesquelles étaient disséminés des débris de poterie et de tuiles, des coquilles d'huîtres, des ossements et des cornes d'animaux (bœuf, chèvre, cerf, cochon, lièvre, chien, chat, tortue). Dans les couches inférieures de l'un d'eux, où apparut un squelette humain couché sur le flanc et replié sur lui-même, il y avait des vases entiers contenant des cendres, des cailloux, du charbon. Comme profondeur, ces puits variaient entre $2^{m},25$ et $8^{m},50$; ils n'avaient pas été non plus creusés de la même façon. Par leur coupe, les uns ressemblaient à un cône à base cylindrique, les autres à un cône terminé par une cuvette, d'autres à une amphore. Tous étaient revêtus, au moins dans leur partie supérieure et tant qu'ils traversaient les couches meubles, d'un parement exécuté à sec avec le plus grand soin. Sauf cette dernière particularité et le travail savant d'une fosse profonde creusée selon la figure d'une amphore, les puits de Marzabotto ne font foi d'aucun usage dont il n'ait été trouvé des exemples en France, si bien qu'en lisant cette partie du rapport de M. Gozzadini, on croirait avoir sous les yeux la traduction des mémoires écrits sur le même sujet dans le sein de nos Sociétés savantes.

Il y a eu, et il devait y avoir, divergence d'opinion sur l'attribution à faire d'un mode de sépulture qui se présentait pour la première fois en Italie. Jugeant d'après les objets manufacturés, bronze et céramique, qui sont les mêmes dans les puits et dans les cellules que ceux qu'on retire de toutes les nécropoles étrusques[1], le savant antiquaire bolonais s'est prononcé pour l'origine étrusque. Je m'incline devant son expérience, me contentant de faire remarquer à quelle antiquité cela nous reporte, puisque les Gaulois Boïens se substituèrent aux Étrusques Felsiniens plus de cinq cents ans avant Jésus-Christ; et je conclus que, selon toute probabilité, les puits funéraires de Marzabotto ne sont pas les seuls de leur espèce en Italie. On en trouvera d'autres, à l'aide desquels sera comblé le grand

1. Il faut citer particulièrement l'un des puits, où il y avait un vase grossièrement peint dans le style archaïque étrusque, reposant sous le squelette du défunt et au-dessus du squelette d'un solipède qu'on a cru être un âne. Un autre contenait les morceaux d'un vase de verre bleu avec des zigzags d'émail de couleur, et les débris d'un vase à figures, du plus bel art grec, ainsi qu'un ouvrage tressé de paille : tout cela abrité par un dôme de branchages de châtaignier et de gros copeaux de bois, abattus à la hache.

intervalle de siècles qui sépare le groupe bolonais des groupes analogues déjà signalés en France.

Quant à l'époque où nos Gaulois furent assez italianisés pour adopter cette coutume, je pense qu'on peut la rapporter au déclin du I^er^ siècle de notre ère. Nous avons en effet pour les deux sortes de sépultures celtiques, sépultures apparentes et sépultures enfouies, des exemples qui se rapportent évidemment au règne des premiers Césars : ainsi les tumulus d'Alsace, au fond desquels M. de Ring a trouvé des vases de terre rouge à reliefs ou de la vaisselle de bronze; ainsi la fosse parementée de briques, et dont le contenu cependant n'était que d'objets gaulois, découverte au mont de Hermes (Oise). Ces faits ne témoignent-ils pas que l'élément romain ne s'introduisit que graduellement dans la sépulture gauloise? Notre nation a toujours été ce qu'on la voit aujourd'hui, prompte à accueillir les idées nouvelles, lente à se défaire de ses habitudes. La transformation n'aurait peut-être jamais été ce qu'elle fut sans la proscription du culte druidique. On sait que c'est l'empereur Claude qui prit ce parti violent. J'en regarde comme une des conséquences l'adoption des puits funéraires.

C'est là de la conjecture, j'en conviens; mais la conjecture est nécessaire pour guider l'observation. Les puits seront vidés avec plus d'attention, lorsqu'on saura que de leur contenu peut sortir la confirmation ou la contradiction de la date que je propose comme celle où ils furent adoptés en Gaule.

Quant au mot latin qui servait à désigner ces singulières sépultures, je ne crois pas que celui de *conditorium*, proposé par Rich pour la sépulture du mont Aventin, soit le vrai. Aucun des auteurs allégués par cet antiquaire n'a entendu exprimer par *conditorium* autre chose qu'un tombeau, dans le sens le plus large, et les autres exemples connus du même mot n'ont point une acception différente.

Plusieurs de nos archéologues, qui ont disserté sur les puits funéraires depuis que la question s'est produite, ont cru pouvoir leur appliquer la dénomination de *puticuli*. C'est le nom de certains cimetières des pauvres, et notamment de celui qui occupait à Rome le versant du mont Esquilin. Varron et Festus ont effectivement conjecturé que *puticuli* pouvait venir de *puteus*, mais en laissant le choix entre cette étymologie et une autre qui rattachait *puticuli* à *putere*[1].

1. « Extra oppida a puteis *puticoli*, quod ibi in puteis obruebantur homines; nisi potius, ut Ælius scribit, *puticulæ*, quod putescebant ibi cadavera projecta. » (Varro, *De lingua latina*, IV, 5.) — « *Puticulos* dicunt esse appellatos, quod vetustissimum genus sepulturæ in puteis fuerit... Sed inde potius appellatos esse existimat Ælius Stilo quod... ibi cadavera ea putescerent. » (Festus, v° *Puticuli*.)

C'est cette dernière qui est la bonne. Varron et Festus, mauvais linguistes, comme on l'était dans l'antiquité, n'avaient pas remarqué que tous les noms latins en *eus*, *ea*, *eum* font invariablement leur diminutif *eolus*, *eola*, *eolum* : *alveus*, *alveolus; balteus*, *balteolus*; *malleus*, *malleolus; bractea*, *bracteola; balneum*, *balneolum*, de sorte que le diminutif de *puteus* était *puteolus*. Bien que nous ne trouvions ce mot dans aucun auteur, il a existé cependant; il nous a été conservé par la nomenclature géographique, et dans le nom de *Pouzzoles*, en latin *Puteoli*, et dans celui de tous les *Puiseaux* et *Puiseux* que nous avons en France.

Il y a d'ailleurs une raison péremptoire pour ne pas assimiler les puits funéraires aux *puticuli*. Horace, parlant de ceux du mont Esquilin, qui furent supprimés de son temps, les représente comme un charnier où les morts étaient enterrés si peu profondément que les os sortaient de terre :

> Nunc licet Esquiliis habitare salubribus, atque
> Aggere in aprico spatiari, quod modo tristes
> Albis informem spectabant ossibus agrum[1].

Abstenons-nous donc d'employer des expressions qui diraient si peu ce que nous prétendrions leur faire dire, et contentons-nous d'appeler *puits funéraires* les sépultures qui ont la forme de puits.

J'arrive maintenant, Messieurs, aux faits nouveaux qu'ont mis au jour les fouilles exécutées sous vos auspices.

Aucun des puits vidés jusqu'à présent n'avait permis de conclure qu'une même fosse eût servi à des inhumations successives. Une seule fois, à Troussepoil, on avait pu constater la présence de deux personnes dans un même puits. J'en ai touché quelque chose précédemment. Un squelette de femme non brûlé gisait à côté d'une urne remplie de cendres humaines, et ces cendres étaient celles d'un homme, à en juger par les armes et autres attributs enfouis dans les couches supérieures. Nul doute que les deux personnes n'eussent été confiées simultanément à la terre, et, selon toute apparence, le squelette de femme était celui de l'épouse ou d'une esclave qui s'était offerte en sacrifice aux mânes du guerrier.

La dernière fouille de l'abbé Baudry a fourni l'exemple d'une superposition évidente. On avait déjà rencontré une petite caisse contenant les cendres d'un individu que les objets déposés avec lui semblaient désigner comme un homme riche de la campagne. Une aire

1. *Sat.* I, VIII.

de béton formait le fond apparent de la sépulture. Défoncée, elle fit voir qu'il y avait encore une couche par-dessous, et celle-ci contenait les restes d'une femme et d'un enfant. Les chaussures de tous les deux, ainsi qu'un rouet et une quenouille, étaient placés à côté de leurs urnes.

Il est permis de supposer l'inhumation simultanée de la femme et de l'enfant; mais est-il vraisemblable que l'homme ait été aussi apporté là le même jour? Outre ce qu'il y aurait d'étrange dans cette coïncidence, l'aire de béton, qui ne s'était encore rencontrée dans aucun autre puits, me semble ouvrir la porte à une explication plus naturelle. La solidité même de ce moyen de recouvrement n'indique-t-elle pas qu'on a voulu mettre à l'abri des profanations la sépulture inférieure, en attendant qu'une autre sépulture vînt prendre place par-dessus?

Le résultat des fouilles du Vieux-Gien offre encore plus d'intérêt.

Quatre puits ont été vidés, deux avec l'argent de l'allocation, deux aux frais de l'explorateur. M. Bréan explique que la nature du terrain, ainsi que la profondeur des fosses, a rendu l'opération difficile et coûteuse. Afin d'éviter les éboulements, il a été nécessaire d'étrésillonner et de cintrer à mesure qu'on déblayait.

Les recherches ont eu lieu sur l'emplacement d'un vaste établissement thermal dont les ruines avaient été mises à découvert en 1864. Comment des puits funéraires pouvaient-ils exister là? M. Bréan ne s'en est pas rendu compte; mais, d'après les coupes et plans de diverses constructions souterraines qu'il a rencontrées en défonçant le sol, d'après l'inventaire des objets retirés des décombres, rien ne me paraît plus simple que l'explication à donner.

Les constructions souterraines dont je viens de parler consistaient d'abord en un tumulus enfoui, du genre de ceux qui constituent l'un des modes d'inhumation des anciens Gaulois, puis en trois petites chambres, dans un état plus ou moins complet de destruction, dont l'aire se trouvait à $2^{m},40$ plus bas que celle des thermes.

Le tumulus avait été écorné par la fondation de l'un des murs de l'établissement thermal, et, d'autre part, traversé par l'un des puits. Chacune des chambres souterraines avait également son puits.

Dans l'une des chambres avaient été placés un fourneau, des conduits de chaleur, des tuyaux de plomb, toutes choses qui concernaient évidemment le service des bains. Mais il y avait à côté de cela une masse de débris n'y ayant aucun rapport, et principalement les morceaux d'une belle urne funéraire, aujourd'hui restituée au complet. Elle porte en lettres perlées d'émail blanc l'inscription votive **VERTIA TIBERINO**, ce qui ne laisse aucun doute sur son usage.

D'une autre chambre, il restait un mètre en hauteur de construction et cinq marches d'un escalier pour y descendre. Dans les parois étaient pratiquées de ces petites niches appelées *columbarium*, qu'on sait avoir servi à loger des urnes funéraires. Ne pas reconnaître là un tombeau de famille eût été d'autant plus difficile que les débris des urnes qui avaient garni les niches jonchaient le sol avec une lampe funéraire, des armes et vingt autres objets ayant visiblement accompagné des sépultures.

En présence de ces faits, je me crus autorisé à conclure que les thermes du Vieux-Gien avaient été élevés par-dessus un cimetière détruit, et qu'il fallait que ce cimetière eût servi pendant une longue suite d'années, puisqu'il contenait des sépultures dans le pur rite gaulois, puis des sépultures romaines de la plus somptueuse espèce, et enfin des sépultures gallo-romaines. La destruction avait été violente. Elle avait balayé le sol, porté sa fureur jusqu'à la racine des monuments, converti un lieu respecté en un champ de ruines. L'architecte des thermes, venu plusieurs années après, ne s'inquiéta pas de faire place nette sous l'édifice qu'il avait à construire. Là où, en jetant ses fondations, il tomba sur d'anciennes bâtisses, il les détruisit quand elles le gênèrent, ou il s'en servit quand il les trouva à sa convenance; mais les parties non rencontrées restèrent intactes.

Ayant fait part de ces déductions à M. Bréan, je le priai de me dire s'il les jugeait d'accord avec ses observations. Sa réponse a été que le mode de construction est le même à toutes les profondeurs dans le sol du Vieux-Gien, que tout doit avoir été bâti en même temps, et qu'il persiste à regarder les chambres souterraines comme des dépendances des thermes. Mais j'ai lieu d'accueillir avec défiance cette appréciation. M. Bréan croit fermement que Genabum était au Vieux-Gien, et que les thermes qu'il a découverts sont ceux de cette ville, rebâtie immédiatement après sa destruction par César pour devenir une place de guerre destinée à tenir en respect les Bituriges et les Carnutes. Dès lors, il devient impossible pour lui de concevoir qu'il y aurait eu des constructions romaines antérieures à celle des thermes.

Vous n'avez pas oublié, Messieurs, les instructions que je rédigeai en votre nom pour la direction des fouilles du Vieux-Gien. Il y était expressément recommandé d'écarter la question de l'emplacement de Genabum, qui n'avait que faire en cette circonstance. Je dois rendre à M. Bréan la justice qu'il n'en a pas dit un mot dans son rapport, et je me plais à croire qu'il s'est efforcé de rendre son esprit et ses yeux aussi indépendants que possible. Mais vous savez ce que c'est qu'une conviction acquise. On en est dominé tant qu'une conviction contraire

n'a pas pris la place de celle-là ; sans le vouloir, on ramène tout à l'objet de sa préoccupation.

Quoi qu'il en soit, je pense n'avoir à faire aucune dépense d'arguments pour que vous restiez convaincus, Messieurs, que des thermes dont on trouve les ruines sur les bords de la Loire ne peuvent pas remonter au temps de la République romaine. Et, quant à l'âge de ces thermes, sans vouloir être plus précis qu'il ne convient, je persiste à soutenir leur postériorité par rapport aux constructions qu'ils surmontent, eu égard surtout au caveau garni de niches ; car ce caveau est sous une salle de l'axe de laquelle il dévie ; car il était éclairé par un soupirail dont il faudrait supposer que l'issue déboucha dans le pavement de la même salle ; car il communiquait avec un autre caveau où pénètre la fondation de l'édifice supérieur. Et, indépendamment de toutes ces raisons, il y a encore la destination funéraire du même caveau que l'on ne peut pas contester, et la certitude qu'une salle de thermes n'a pas été choisie pour établir dessous un tombeau de famille.

Reste à examiner la relation dans laquelle les puits funéraires se trouvent avec les autres sépultures du Vieux-Gien.

Je dois dire d'abord qu'un grand désordre a été constaté par M. Bréan à l'orifice de tous les puits. Jusqu'à une profondeur de 5 ou 6 mètres, il n'y a trouvé que des amas d'immondices mêlés à des pierres et à des briques calcinées : d'où il a conclu qu'on avait déjà fouillé et recomblé sans précaution. Il n'a tenu les couches pour intactes qu'à partir du point où elles apparaissaient dans une parfaite horizontalité.

La composition de ces couches ne s'est pas montrée différente de ce qu'on avait remarqué ailleurs. C'étaient des tuiles romaines, des moellons, des débris de poterie, des os d'animaux mêlés avec de la terre jaune, qui alternaient avec des lits de terre noire et de cendre. Çà et là, dans les diverses couches, gisaient des objets déposés en mémoire de celui ou de ceux dont les restes étaient renfermés dans des urnes au fond de la fosse. Il y a à signaler, parmi ces objets, des phallus de terre cuite, une statuette de la déesse nourrice, une figurine de bélier, un bijou en forme de cassolette contenant des cendres humaines, un gril de fer de grande dimension, dont la présence m'a d'autant plus frappé que tout récemment M. de Ring découvrait un gril de bronze dans l'un des tumulus de la forêt de Brumath (Bas-Rhin).

Des monnaies ont été recueillies en plus grande quantité que n'en ont fourni les sépultures semblables visitées jusqu'à présent. Je n'en compte pas moins de vingt dans l'inventaire de M. Bréan. Il y en a

une d'Antonia, femme de Drusus. Les autres appartiennent au règne de divers empereurs depuis Néron, et surtout au règne d'empereurs du IIe et du IIIe siècle. Le IVe siècle est représenté par une de Constantin Ier, une de Valens et une de Constantin II. Ces dernières, trouvées dans les couches supérieures, ne me paraissent pas devoir être employées comme élément chronologique, et j'observe la même réserve à l'égard de la plupart des autres, quoiqu'elles soient de date plus ancienne. Il suffit qu'on ait constaté des violations pour ôter toute valeur à la présence d'objets qui glissent aussi facilement que des pièces de monnaie. On peut se passer de cet indice. L'âge des puits du Vieux-Gien, jugé d'après les autres antiquités qui en sont sorties, se rapporte au plus beau temps de la domination romaine dans la Gaule.

D'après cela, je ne crois pas qu'il soit possible de supposer que les puits du Vieux-Gien aient été creusés après la destruction des monuments funéraires dont les ruines existent sous les thermes. A mes yeux, les deux modes de sépulture ont été combinés ensemble, et, par leur association, ils indiquent l'alliance de familles gauloises du IIe et du IIIe siècle avec des familles romaines. La circonstance d'un puits funéraire qui traversait un tumulus enfoui ne change rien à ma conclusion. La sépulture d'un Gaulois des vieux temps, oubliée dans le sein de la terre, a livré passage à la fosse qui fut creusée dans le même champ de repos pour un Gaulois d'un autre âge.

Je termine en consignant quelques particularités qu'il me semble bon de relever dans le rapport de M. Bréan.

L'un des puits, creusé jusqu'à 11m,35, était de forme carrée dans toute sa profondeur. A 10 mètres on y a trouvé un lit de chaux de 6 à 9 centimètres d'épaisseur. L'une des couches supérieures à ce lit contenait un crâne humain, et tout au fond de la fosse il y avait un vase avec des ossements brûlés.

Un autre puits, de forme ronde, et encore plus profond que le précédent (il descendait jusqu'à 13m,40), avait été blindé à sa partie inférieure pour contenir les parois.

Deux fois la poterie cassée composant l'une des couches s'est montrée imprégnée d'une matière verdâtre, comme si une libation avait été accomplie en versant un liquide épais ; et ce liquide doit avoir eu quelque chose de mucilagineux, car il avait fait adhérer une coquille d'œuf après l'un des tessons. Était-ce une substance alimentaire ou une substance aromatique ? C'est ce qu'on ne saurait dire, l'analyse chimique ayant été jugée impossible.

Tels sont, Messieurs, les résultats que je vous avais anoncés ; tel

est l'état actuel de la question des puits funéraires. Leur recherche, comme vous le voyez, aura été doublement fructueuse, puisquelle a augmenté le nombre des notions que nous possédions sur ces sépultures, et qu'elle a amené la découverte du tombeau de famille romain, du tombeau *columbarium*, dont l'existence dans la Gaule Celtique n'avait pas encore été, à ma connaissance, constatée scientifiquement.

LE PILUM

DE L'INFANTERIE ROMAINE

(*Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, 1866.
— Bibliogr., n° 210.)

L'année dernière j'eus l'occasion de dire ce que n'était pas le *pilum* de l'infanterie romaine[1]. Je crois être en mesure aujourd'hui d'essayer la restitution de cette arme sur laquelle on a tant disserté sans être arrivé jamais à quelque chose de satisfaisant.

Ce n'est pas quant à l'usage de l'objet qu'il y a matière à discussion. Le *pilum* était porté par les *hastati* et les *principes*[2], c'est-à-dire par les soldats qui formaient les deux premiers rangs de la légion lorsqu'elle prenait son ordre de bataille. C'était une arme longue et lourde, à la fois d'hast et de jet[3]. On la lançait comme un javelot, ou bien on s'en servait en marchant serrés les uns contre les autres, selon l'expression de Strabon[4] : ce qui revient à dire qu'on chargeait avec, de même que l'on a chargé depuis avec la pique, et qu'on charge aujourd'hui à la baïonnette. Camille apprit à ses soldats à brandir le *pilum* en le tenant à poignée, afin de parer les taillades de la grande épée gauloise[5]. Par une manœuvre un peu différente

1. Examen des armes trouvées à Alise-Sainte-Reine, *Revue archéologique*, février 1865.

2. Polybe, VI, 23.

3. « Pilum, haud paulo quam hasta vehementius ictu missuque telum. » Tite Live, IX, 19.

4. Διττὴ γὰρ ἡ τῶν δοράτων χρῆσις, ἡ μὲν ἐκ χειρὸς ἡ δ'ὡς πάλτοις· καθάπερ καὶ ὁ κόντος ἀμφότερας τὰς χρείας ἀποδίδωσι· καὶ γὰρ συστάδην χρώμεθα καὶ κοντοβολοῦντες· ὅπερ καὶ ἡ σάρισσα δύναται καὶ ὁ ὑσσός. *Géographie*, X, p. 448, *éd. Didot.*

5. Αὐτοὺς δὲ τοὺς στρατιώτας ἐδίδαξε τοῖς ὑσσοῖς μακροῖς διὰ χειρὸς χρῆσθαι καὶ τοῖς ξίφεσι τῶν πολεμίων ὑποβάλλοντας ἐκδέχεσθαι τὰς καταφοράς. Plutarque, *Vie de Camille*, c. 40.

il fut employé à larder les chevaux aux naseaux ou les hommes au visage[1].

Lorsque le *pilum* était lancé, le but où on l'adressait était le bouclier de l'ennemi. La distance était prise de telle sorte qu'il entrât de toute la longueur de sa pointe dans le bois ou dans l'osier dont la carcasse du bouclier était faite. Alors cette pointe, qui était faible, fléchissait par le poids du reste qui retombait à terre[2]. C'était comme une perche faisant étai contre un mur. L'homme atteint se trouvait bien empêché, ayant à traîner cette longue machine accrochée après lui. Il aurait secoué en vain son bras gauche, pour s'en défaire. La pointe ne pouvait sortir que s'il la redressait; et pour cela il fallait qu'il y mît les deux mains, c'est-à-dire qu'il déposât son bouclier, par conséquent qu'il se livrât à l'épée du soldat romain[3].

Le coup pouvait être assez vigoureux pour que la chair fût entamée par-dessous le bouclier, même malgré la protection d'une cuirasse[4]. Qu'on juge des terribles blessures que faisait le *pilum*, s'il pénétrait dans le corps au défaut du bouclier[5]!

A cause de la puissance de l'arme, sa course était lente, comparée à celle des autres javelots. Aussi un ennemi adroit et robuste parvenait-il, non seulement à éviter le *pilum*, mais à l'arrêter dans son trajet, de sorte qu'il le retournait ensuite contre le rang d'où il était parti[6].

Tels sont les effets connus du *pilum*. Je les ai rappelés avant d'aborder les textes où la forme est décrite, parce qu'ils doivent diriger la

---

1. Μὴ προέσθαι ὑσσοὺς, ὥσπερ εἰώθασιν οἱ κράτιστοι, σπεύδοντας ἐπὶ τὰς ξιφουλκίας, ἀλλὰ παίειν ἄνω συντιτρώσκοντας ὄμματα καὶ πρόσωπα τῶν πολεμίων. Plutarque, *Vie de Pompée*, c. 69.

2. Τοὺς δὲ θυρεοὺς συμπετάρθαι καὶ βαρύνεσθαι τῶν ὑσσῶν ἐρειχομένων. Plutarque, *Vie de Camille*, c. 41. Et dans Tite-Live, VII, 23 : « Pila... omnia librata ponderibus figerentur; oneratique telis Galli, quibus aut corpora transfixa, aut prægravata inhærentibus gerebant scuta, etc. »

3. Διὸ καὶ μεθιστάμενοι τῶν ἰδίων ὅπλων ἐπειρῶντο τοῖς ἐκείνων συστρέφεσθαι καὶ τοὺς ὑσσοὺς παραφέρειν ἐπιλαμβανόμενοι ταῖς χερσίν. Οἱ δὲ Ῥωμαῖοι γυμνοὺς ὁρῶντες ἤδη τοῖς ξίφεσιν ἐχρῶντο, καὶ φόνος μὲν ἦν πολὺς τῶν προτάκτων. *Vie de Camille*, c. 41. Et dans César, *De bello gallico*, I, 25 : « Quum ferrum se inflexisset, neque evellere, neque sinistra impedita satis commode pugnare poterant, multi, ut diu jactato brachio, præoptarent scutum manu emittere. »

4. Ἐξακοντίσας ὑσσὸν, διήλασεν αὐτοῦ τόν τε θυρεὸν καὶ τὸν θώρακα. Suidas, v° ὑσσός.

5. « Nihil terribilius Macedonibus fuit ipso vulnerum aspectu, quæ non spiculis, non sagittis nec ullo græculo ferro, sed ingentibus pilis nec minoribus adacta gladiis, ultra mortem patebant. » Florus, L. II, c. 7.

6. « Pilaque intercepta remitterent. « César, *De bello gallico*, II, 27.

critique dans l'interprétation de ces textes. J'ajouterai, comme prémisses également utiles à la discussion qui va suivre, deux hypothèses qui ont été faites en ces derniers temps, et auxquelles tout le monde attribuera avec moi la valeur de faits prouvés.

D'abord c'est que *pilum* (contracté de *pisillum* ou *pistillum*) signifiant au propre, en latin, l'instrument que nous appelons en français un *pilon*, l'arme appelée *pilum* a dû ressembler plus ou moins à un pilon[1].

En second lieu, une arme qui, comme le *pilum*, a été d'usage pendant une longue suite de siècles, n'a pas manqué d'éprouver des changements dans sa forme[2].

Et de ce dernier point je conclus immédiatement qu'il importe de ne pas confondre les traits descriptifs que nous trouvons dans des écrits d'époques différentes, attendu que les auteurs ont parlé pour leur temps, et que ce qui a été dit par exemple du *pilum* des légions impériales ne convient pas au *pilum* des légions de la République.

Cela posé, j'arrive à la description la plus ancienne que nous ayons de cette arme. Elle est de Polybe, dans un fragment qui nous reste de cet auteur sur l'organisation militaire des Romains[3]. Après avoir commencé par dire que les soldats des premiers rangs dans la légion portaient chacun deux *pilum*, il continue en ces termes :

« Il y a de gros *pilum*, il y en a de minces. Ceux de la plus forte espèce sont ronds, d'une palme de diamètre (0m,077), ou carrés, d'une palme de côté. Les minces ressemblent aux épieux de moyenne dimension et se portent avec ceux dont il vient d'être question. Aux uns comme aux autres le bois a environ trois coudées de long (0m,462 × 3 = 1m,386); aux uns comme aux autres aussi est fixé un trait barbelé de fer ayant même longueur que le bois; et comme ce trait est appliqué sur la moitié du bois avec force rivures, son adhérence et le bon usage de l'arme sont assurés assez fortement pour que, lorsqu'on s'en sert, l'emmanchement ne puisse manquer, à moins que le fer ne se brise : or le fer a trois demi-doigts (0m,0095 × 3 = 0m,0285) d'épaisseur, tant au pied qu'à l'endroit où il adhère au bois. Voilà jusqu'à quel point on pousse la précaution pour faire tenir ensemble les deux pièces[4]. »

---

1. Anthony Rich, *Dictionnaire des Antiquités*, v° *Pilum*.

2. Lindenschmit, *Le pilum*, lettre à M. Quicherat, dans la *Revue archéologique* du mois d'avril 1865.

3. Livre VI, c. 23.

4. Τῶν δ' ὑσσῶν εἰσὶν οἱ μὲν παχεῖς, οἱ δὲ λεπτοί. Τῶν δὲ στερεωτέρων οἱ μὲν στρογγύλοι παλαιστιαίαν ἔχουσι τὴν διάμετρον · οἱ δὲ τετράγωνοι τὴν πλευράν. Οἱ

[illegible]

[illegible]

[illegible]

représenter comme une douille? L'épaisseur indiquée de 28 millimètres s'y oppose, car quel eût été le poids d'une douille de cette force ayant 69 centimètres de long! Pour ce motif, je ne vois qu'une supposition possible relativement à la partie du fer qui adhérait au bois, qui avait son attache contre le bois, πρὸς τὸ ξύλον, comme dit le grec : c'est que c'était une patte engagée dans une entaille longitudinale. Et de là le grand nombre de rivures qui était jugé nécessaire pour le tenir solidement assujetti.

Le texte attribue l'épaisseur de 28 millimètres non pas seulement à la partie qui adhérait au bois, mais en même temps à une autre partie qui est assimilée à un pied d'arbre ou à un fond de vase, ἐν τῷ πυθμένι. Dans ma version française j'ai traduit par le pied. J'entends par là la base du trait, posant sur le sommet du chapiteau et ayant pour prolongement sur un côté la patte dont je viens de parler. Ce pied, dans ma pensée, était fait à la façon d'une capsule. Quant au trait dont il était surmonté, les seules données que nous ayons à son sujet sont qu'il avait 69 centimètres de long, et qu'il était terminé par un dard qu'il est permis de se figurer pareil à une pointe de flèche. Il faut supposer en outre une certaine ténuité du fer sous le dard, pour qu'il ait pu fléchir comme on le raconte.

En résumé, le *pilum* dont a parlé Polybe nous représente une arme dépassant de beaucoup la taille d'un homme et composée de trois parties d'égale longueur, savoir : un manche ou hampe en forme de bâton, comme toutes les hampes; un renflement cylindrique ou carré, tout le long duquel s'étendait une patte de fer; et enfin une tige de fer qui se rattachait à la patte et qui allait en s'amincissant vers un dard ajusté tout au bout. La figure 1 de la planche II dissipera toute obscurité à l'égard de ma définition.

Transportons-nous maintenant à présent dans les temps où finit la République romaine. Les textes et les monuments vont nous montrer d'un commun accord le *pilum* modifié dans plusieurs de ses détails, mais non pas de telle sorte qu'il eût perdu sa physionomie primitive.

Il y a d'abord dans Tite-Live une expression qui mérite qu'on s'y arrête. Décrivant la *falarique* employée au siège de Sagonte, et qui le fut également dans les légions romaines[1], cet auteur dit : « C'est un trait avec une longue hampe, faite au tour, sauf que le bout d'où partait le fer était carré comme dans le *pilum*[2]. » Voilà une indica-

1. Tite Live, XXXIV, c. 14.

2. « Falarica erat missile telum, hastili oblongo, et cætera tereti, præter-

tion assez claire du chapiteau. Or, il est dit d'une manière générale et absolue que cette partie était carrée dans le *pilum* : c'est donc que les règlements avaient fait cesser l'arbitraire en vertu duquel le chapiteau, du temps de Polybe, put être indifféremment rond ou carré.

Denys d'Halicarnasse et Plutarque nous fournissent d'autres traits à ajouter à celui-là.

Nous tenons de Denys d'Halicarnasse l'indication de la grosseur du manche. Le bois, nous dit-il, était de mesure à remplir la main[1]; en d'autres termes, il était comme une hampe ordinaire. On voit qu'il y a là une omission du genre de celle qui a été relevée tout à l'heure dans Polybe. Polybe n'a considéré, dans le bois, que le chapiteau, et Denys d'Halicarnasse ne considère que le manche.

Quant au fer, le même auteur nous en fait la peinture rien que par le nom de broche qu'il lui donne, et il estime que cette broche n'avait pas moins de trois pieds de long, soit 0m,87[2]. Cela ferait 18 centimètres de plus que la tige de l'ancien pilum qui n'avait qu'une saillie de 69 centimètres au-dessus du bois; mais cette augmentation n'oblige pas de supposer que la hampe eût été allongée à l'avenant. C'est plutôt le contraire qui avait eu lieu, puisqu'on lit un moment après, que l'arme entière, bois et fer compris, ne dépassait pas la longueur des javelots ordinaires[3]. Le fer avait pris cet accroissement au détriment du chapiteau, celui-ci ayant cessé d'être le tiers du tout.

Pour ce qui est du mode d'attache, Denys l'exprime par une phrase fort obscure, disant que la broche ajustée au bois s'élevait suivant la direction en ligne droite de chacune des deux extrémités : ὀβελίσκους ἔχοντα προύχοντας κατ' εὐθεῖαν ἑκατέρου τῶν ἄκρων. J'étais bien embarrassé par la dualité énoncée dans cette phrase, lorsque M. Egger m'a averti qu'un manuscrit, celui du Vatican, au lieu de ἑκατέρου τῶν ἄκρων, portait ἑκ θατέρου τῶν ἄκρων. Dès lors il est permis d'entendre que le fer faisait saillie à l'un des bouts du bois, κατ' εὐθεῖαν, après avoir longé le bois; et cette manière de parler, qui conviendrait au mode d'attache déduit de l'interprétation de Polybe, s'applique aussi bien à un autre dont va nous instruire Plutarque dans la Vie de Marius.

J'amène ici Plutarque, parce qu'il s'agit d'un passage que cet écri-

---

quam ad extremum, unde ferrum exstabat, id sicut in pilo quadratum, etc. L. XXI, c. 8.

1. Ξύλα προμήκη τε καὶ χειροπληθῆ. *Antiquités Romaines*, l. V, c. 46.
2. Τριῶν οὐχ' ἧττον ποδῶν σιδηροῦς ὀβελίσκους ἔχοντα. *Ibid.*
3. Μετρίοις ἀκοντίοις ἴσα σὺν τῷ σιδήρῳ. *Ibid.*

vain avait emprunté évidemment à un ancien historien latin. C'est à propos de la bataille où les Cimbres furent exterminés par Marius. « On raconte, dit Plutarque, qu'à l'occasion de cette bataille, Marius introduisit quelque chose de nouveau dans le *pilum*. Tandis qu'auparavant l'insertion du bois dans le fer était consolidée par deux attaches de fer, Marius en laissa une telle qu'elle était; mais il ôta l'autre pour mettre à la place une cheville de bois[1]. »

Deux choses dans ce récit impliquent que l'ancienne patte d'attache avait été remplacée par une chape dans laquelle entrait le bois. D'une part le bois étant représenté comme fourré dans le fer, c'est que celui-ci jusqu'à un certain point constituait une enveloppe; et la même nécessité résulte encore de ce que deux attaches suffisaient pour maintenir ce qui en avait demandé un si grand nombre dans l'instrument décrit par Polybe. Il n'était plus nécessaire de multiplier les rivures, du moment que le chapiteau était mordu par deux brides qui descendaient sous le pied du fer.

Plutarque continue. Il veut qu'on sache le motif de l'innovation introduite par Marius, et voici ce qu'il ajoute :

« Il calculait que le *pilum*, en tombant sur le bouclier de l'ennemi, n'y resterait pas droit, mais que la cheville de bois casserait, et qu'une flexion se ferait au fer, si bien que la hampe, retenue par la torsion de la pointe, trainerait par terre[2]. »

Ici je ne puis plus reconnaître le témoignage d'un vieil auteur du temps de la République. C'est l'historien grec qui parle de son chef, et son explication ne vaut rien. Elle demande à être complétée sur un point et corrigée sur un autre.

Puisque la cheville de bois devait casser quand le *pilum* atteignait son but, c'est que, lors de la clouure, le chapiteau n'avait point été poussé jusqu'au fond de la chape. Il restait un vide dans lequel le chapiteau s'avançait par la force d'impulsion de la hampe au moment où le fer s'arrêtait dans l'obstacle qu'il avait pénétré. Il fallait en outre que la cheville de fer se prêtât au même mouvement : ce qui n'était possible qu'autant qu'elle traversait le chapiteau par un trou ayant la forme d'un chas d'aiguille. Au contraire la cheville de

1. Λέγεται δὲ εἰς ἐκείνην τὴν μάχην πρῶτον ὑπὸ Μαρίου καινοτομηθῆναι τὸ περὶ τοὺς ὑσσούς. Τὸ γὰρ εἰς τὸν σίδηρον ἔμβλημα τοῦ ξύλου πρότερον μὲν ἦν δυσὶ περόναις κατειλημμένον σιδηραῖς, τότε δὲ ὁ Μάριος τὴν μὲν ὥσπερ εἶχεν εἴασε, τὴν δ' ἑτέραν ἐξελὼν ξύλινον ἦλον εὔθραυστον ἀντ' αὐτῆς ἐνέβαλε. *Vie de Marius*, ch. 25.

2. Τεχνάζων προσπέσοντα τὸν ὑσσὸν τῷ θυρεῷ τοῦ πολεμίου μὴ μένειν ὀρθὸν, ἀλλὰ τοῦ ξυλίνου κλασθέντος ἦλου καμπὴν γίνεσθαι περὶ τὸν σίδηρον καὶ παρέλκεσθαι τὸ δόρυ διὰ τὴν στρεβλότητα τῆς αἰχμῆς ἐνεχόμενον.

bois, fixée à demeure dans le [illegible], était hors d'état de résister à la violence de la secousse. Elle se brisait.

En second lieu, l'effet de la [illegible] du bois cassé n'était pas de faire traîner par terre la hampe de l'arme. La hampe traînait parce que son poids avait fait plier le fer. Il en avait été ainsi à toutes les époques, et Plutarque ne s'est pas souvenu qu'il avait dépeint cet effet dans le récit des combats livrés aux Gaulois par Camille[1]. Le but de Marius, en préparant la rupture de l'une des attaches du fer, fut de disloquer l'arme de telle sorte qu'elle ne pût point être renvoyée par l'ennemi. Et cela est si vrai, que c'est l'explication donnée par un des vieux scoliastes d'Horace, Porphyrion, qui, à propos de ces vers :

> Nec enim quivis horrentia pilis
> Agmina, nec fracta pereuntes cuspide Gallos
> Aut labentis equo describat vulnera Parthi[2],

fait la remarque suivante :

« Ceci est emprunté à l'histoire et se rapporte à Marius qui, pour combattre les Santons (Juste-Lipse corrige en substituant *Teutons* à *Santons*), imagina une façon de javelots telle qu'ils se brisaient en les lançant, et, par conséquent, ne pouvaient pas être renvoyés par l'ennemi[3]. »

Bien que le stratagème en question ait été employé contre les Cimbres et non contre les Santons ou les Teutons, bien qu'Horace ait voulu faire allusion aux victoires remportées du temps d'Auguste plutôt qu'à celles de Marius, nous n'en devons pas moins au scoliaste une réminiscence précieuse, car son explication est certainement celle d'un ancien auteur, que sa mémoire lui suggéra mal à propos.

Il ne résulte d'aucun témoignage qu'après la bataille des Cimbres, le *pilum* ait continué d'être emmanché selon le mode décrit par Plutarque. C'était là un de ces expédients dont on peut s'applaudir une fois, mais qu'il ne fait pas bon recommencer. La condition d'un jet sûr était que le bois adhérât fortement au fer. On dut revenir à l'ancien mode d'attache, au risque de voir le *pilum* renvoyé quelquefois par l'ennemi. J'ai cité en commençant un exemple qui prouve que César dans la guerre des Gaules éprouva cet inconvénient[4].

1. Ci-dessus, p. 308, note 2.
2. Satires, l. II, c. 1, v. 13.
3. « Fracta dixit ut Virgilius *ibique frangitur*. De historia est; nam Marius adversus Santonas talia tela commentus est, ut fracta mitterentur, nec remitti ab hostibus possent. »
4. Ci-dessus, p. 308, note 6.

Après les textes qui viennent d'être cités, s'il reste encore des incertitudes, elles seront dissipées par un monument figuré dont l'archéologie n'a point encore fait usage. Je veux parler de l'un des quatre bas-reliefs qui décorent le tombeau des Jules à Saint-Remy (Bouches-du-Rhône).

Il a été fort question du tombeau de Saint-Remy, dans ces derniers temps, à propos d'un mémoire de M. Ritschl, de Bonn [1]. D'après l'orthographe de l'inscription et la forme des caractères, ce savant a soutenu que le monument devait dater des dernières années de la République romaine ou, tout au plus, des premières du règne d'Auguste. C'est une opinion que nos érudits du XVII[e] siècle avaient déjà mise en avant ; mais elle n'avait pas pu se faire accepter par les critiques en matière d'art, ceux-ci croyant reconnaître dans les sculptures le mauvais goût qui caractérise la décadence. Cependant une déduction à la fois philologique et paléographique offre plus de certitude qu'un jugement esthétique. D'ailleurs en s'attachant d'une manière trop exclusive à l'expression de la forme, on a perdu de vue l'ajustement des figures, et l'ajustement des figures est aussi un élément de chronologie. Or, les soldats du bas-relief dont il s'agit sont habillés et ajustés comme ceux de tous les autres ouvrages du VIII[e] siècle de Rome. Il y a à signaler particulièrement leur manière de porter l'épée. Ils l'ont à gauche, et c'est une chose singulière que l'épée portée à droite par les vieux Romains, au dire de Polybe [2], et figurée encore à cette place dans tous les monuments du temps de Trajan et des Antonins, se montre à gauche sur ceux qui datent du temps des premiers Césars [3].

Pour en revenir à mon sujet, je mets sous les yeux du lecteur des *pilum* qui sont figurés dans le bas-relief de Saint-Remy. Ces armes sont à la main de deux soldats entre lesquels on en voit s'avancer un troisième qui charge avec la haste (Planche I). Le dessin a été fourni par une photographie que je dois à l'obligeance de M. Révoil, architecte du gouvernement, préposé à l'entretien des anciens monuments de Nîmes.

Le groupe donnera l'idée de l'ensemble. J'y ajoute, pour plus de clarté, le *pilum* restitué à part d'après un calque que M. Blancard,

---

1. *Index Scholarum quæ summis auspiciis regis augustissimi Guillelmi in universitate Fredericia Guillelmia rhenana per menses hibernos a. MDCCCLXIV et LXV, a die XV m. octobris publice privatimque habebuntur. Præcedit priscæ latinitatis epigraphicæ supplementum V.* Bonn, Carl Georgi, in-4.

2. Lib. VI, c. 23.

3. Visconti, *Iconographie romaine*, pl. 8, 19 *bis*, 23, 26, 33.

archiviste du département des Bouches-du-Rhône, a pris sur le bas-relief même (Pl. II, fig. 2). Le monument ne donne qu'une silhouette, une représentation à l'effet, rendue par le moyen d'un sillon profond qui cerne les contours de l'objet, de sorte qu'on ne peut distinguer ni la façon dont le fer s'attachait au bois ni aucun autre détail de ce genre. Mais cela n'empêche pas de reconnaître une arme très-voisine par sa forme de celle que Polybe a décrite. Il n'y a de différence qu'en deux points : le chapiteau n'est plus égal à la moitié de la longueur du bois ; la pointe en fer de flèche est remplacée par une pointe en fer de lance.

Telles étaient les choses à la fin des dernières guerres civiles. Une forme de *pilum* toute différente se révèle au déclin du premier siècle de notre ère.

Dans le recueil des antiquités de l'Allemagne, dont M. Lindenschmit poursuit en ce moment la publication [1], on trouve le dessin de deux tombeaux romains du musée de Bonn, tous deux élevés à la mémoire de soldats morts dans les cantonnements du Rhin. Ce sont des stèles sur lesquelles les défunts sont représentés en bas-relief, chacun dans une niche surmontée d'un fronton. De l'un des monuments il ne reste que la partie supérieure ; l'autre est dans son entier. Il nous montre le personnage en pied, ayant sous lui son épitaphe, et nous apprenons par là qu'il était Milanais, inscrit comme citoyen romain dans la tribu *Ufentina*, enfin qu'il mourut à vingt-cinq ans, après cinq ans de service dans la légion XV^e^ *primigenia*[2]. Ce dernier renseignement vaut une date. La XV^e^ légion *primigenia*, créée par Claude, dissoute par Trajan, avait ses quartiers en basse Germanie dès le temps de la mort de Galba, l'an 69 après J.-C.[3]. La stèle mutilée peut être considérée comme à peu près contemporaine.

L'intérêt des deux figures réside en ce qu'elles tiennent chacune à la main droite, et dans l'attitude de piquiers au repos, un bois de lance couronné à la hauteur de leur épaule par un petit chapiteau, et ce chapiteau, qui fait l'effet d'une section de pyramide ou de cône, est surmonté d'un fer de flèche à longue tige. Les mesures, estimées approximativement, peuvent avoir été 2 mètres pour la totalité de l'arme, 40 centimètres pour le trait, 5 centimètres pour la

---

1. *Die Alterthümer unserer heidenischen Vorzeit*, VIII^e^ cahier, pl. 6.

2. Q. PETILIVS QF OFENTT || SECVNDVS DOMO || MEDIO MILES LEG || XV PRIM ANN XXV || STIP VH EX T F C.

3. Becker, *Handbuch der rœmischen Alterthümer*, t. II, p. 356.

hauteur du chapiteau (Pl. II, fig. 4). Ce dernier est encore plus petit sur la stèle qui n'a point d'inscription.

C'est à cause de ces armes que M. Lindenschmit a admis les bas-reliefs de Bonn dans son recueil. Elles lui ont paru offrir des modèles de *pilum*. Ayant eu le regret d'avoir à contester la restitution du *pilum* par M. Lindenschmit [1], en tant qu'il fondait cette restitution sur l'angon germanique, je me hâte de déclarer que j'applaudis des deux mains à son opinion sur les piques portées par les légionnaires de la XV^e^ *primigenia*. Oui, il faut appeler *pilum* une arme qui réunit en elle toutes les parties du *pilum*, et qui a dû en produire tous les effets. Mais ce *pilum* n'est plus ni celui dont la description est dans Polybe, ni celui qu'on voit figuré sur le bas-relief de Saint-Remy. Le chapiteau est réduit à sa plus simple expression ; le fer, considérablement raccourci dans sa partie apparente, plonge peut-être dans le bois par une soie, et peut-être encore du plomb était-il ajouté, ou bien le chapiteau était en métal plein, pour mettre où il fallait le centre de gravité.

Nous n'avons que l'aspect extérieur de la chose ; n'allons pas plus loin. Ce qu'il importe de constater, c'est que la longueur du fer apparent était surpassée de beaucoup par celle du bois, et qu'il importe qu'il en ait été ainsi pour justifier Silius Italicus, poète contemporain des monuments de Bonn, quand il nous dépeint un *pilum* enfoncé jusqu'au bois dans la bouche d'un ennemi couché par terre :

> Huic torquet rapido correptum e gurgite pilum,
> Et quantum fongo ferri tenuata rigore
> Procedit cuspis, per hiantia transigit ora.
> Pulsati ligno sonuere in vulnere dentes [2].

L'exagération de cette peinture serait ridicule, si le poète avait eu en vue un *pilum* armé de trois pieds de fer avant d'arriver au bois.

J'ai à offrir une autre image d'un *pilum* conçu dans le même système que le précédent, mais non pas du même modèle. Celui-ci est d'une époque postérieure, du temps de Trajan peut-être, ou même des Antonins. Il était sculpté en manière d'attribut sur la stèle funéraire d'un soldat prétorien de la VI^e^ cohorte, mort à Aquilée [3]. Le

1. *Examen des armes trouvées à Alise-Sainte-Reine*, p. 6.
2. *De bello punico*, l. IV, v. 629.
3. Voici son épitaphe : C. FIRMIDIVS || CF. AEM. RVFVS SVESS || AVRVNCA MIL. COH. VI || PR. MILIT. ANN. VII || L. POMPILIVS L. F. VOLT. CELEI || COMMILITO TIT. D. S. P. — Dans Bartoli, *Le antichità d'Aquileja*, p. 153, et Muratori, p. 814.

chapiteau a la [illegible] trait ressemble à celle d'une lance [illegible].

Sur l'une des planches de l'*Encyclopédie méthodique* [1] a été figuré, sans indication de provenance, un trait [illegible] consistant en un fer de flèche, monté [illegible] sur un double culot de fer, et ce trait se rapporte [illegible] à la même famille que les précédents [illegible] le chapiteau de telle sorte que la [illegible] d'un rivet.

Enfin, d'autres [illegible] trouvées [illegible] à Alise-Sainte-Reine, peuvent être considérées comme des [illegible] du *pilum* à fer écourté [2], sans pour cela appartenir [illegible] à la classe des *pilum*. Elles finissent en pointe [illegible] est par une soie qu'elles pénétraient [illegible] emmanchement. Mais cette [illegible] de 2[illegible] à [illegible] millim., prouve que [illegible] d'une lance ordinaire : par conséquent il n'y avait pas de chapiteau [illegible] l'apparence de pilon avait disparu.

Lorsque [illegible] on a prétendu que la forme et les [illegible] à la convenance [illegible] on a réclamé contre [illegible] les temps avancés de l'Empire [illegible] la gloire de [illegible] étaient tenues en [illegible] pas les mêmes [illegible] plusieurs [illegible]. La différence n'était pas [illegible].

En [illegible] arrive à l'historien Appien [illegible] :

« C'est un bois [illegible] de la longueur de l'arme, terminé par un fer carré aussi et flexible, sauf à la pointe [4]. »

A première vue, ce passage [illegible] avec celui de Polybe, [illegible] Appien n'a point fait œuvre [illegible] chez les vieux

1. T. [illegible]
2. *Les* [illegible] photographies et gravures sur bois, par M. Verchère de Reffye.
3. *Examen des armes trouvées à Alise-Sainte-Reine*, p. [illegible].
4. [illegible] Celtic. fragm. 1.

Romains. On serait d'autant plus tenté de le croire, que son explication vient à propos de la bataille gagnée sur les Gaulois par le dictateur Sulpicius Peticus. Mais en y regardant avec plus d'attention, on voit se dégager des traits qui n'appartiennent plus à l'antiquité. Ainsi la forme carrée du fer, indiquée comme l'un des principaux caractères de l'arme, doit s'appliquer à quelque chose de plus voyant que la tige du trait. Il me semble que l'auteur a voulu indiquer par là une douille carrée qui emboîtait une partie du chapiteau. Aussi bien la distinction faite entre la tige et la pointe, quant à la flexibilité, implique qu'il n'est plus question d'un dard en pointe de flèche ou en fer de lance, mais bien plutôt d'une pyramide, comme celle qui terminait les carreaux d'arbalète.

Le texte d'Appien donnant lieu à ces interprétations, j'ai songé au fer d'un instrument dont deux échantillons ont été fournis, il y a quelques années, par un dragage exécuté dans le Rhin, devant Mayence. C'est encore à M. Lindenschmit que l'on doit la connaissance de ces pièces intéressantes. Il les a publiées dans son recueil des antiquités de l'Allemagne[1], et en a donné des moulages à plusieurs de nos collections publiques. On peut les voir en cette forme au Musée d'artillerie[2].

C'est une tige de fer fort mince, de 60 centimètres de long, en carrelet par le bas, arrondie par le haut, avec une pointe en pyramide à quatre pans. Le pied est une douille carrée du fond de laquelle sort un tenon de fer dont il ne reste plus qu'un court fragment. M. Lindenschmit suppose avec raison que ce tenon s'engageait par une fente dans un bois carré où elle était tenue assujettie par des rivets, et l'arme, ainsi restituée, serait, selon lui, un *pilum*.

En tout état de cause, sa restitution demande à être corrigée d'abord sur un point. Il s'est figuré que le bois était carré dans toute sa longueur; mais la hampe d'une arme de jet a besoin d'être ronde pour glisser facilement dans la main. Au trait dont il s'agit s'adaptait donc un bois carré d'abord et rond ensuite; en d'autres termes c'était un manche surmonté d'un chapiteau. La force de ce chapiteau nous est donnée par la douille. Il avait 3 centimètres de côté; par conséquent le bâton atteignait au plus 2 centimètres de diamètre. Or une pareille arme ne répond ni par le fer ni par le bois aux conditions du *pilum*. Elle n'était pas assez robuste. Ce qu'elle représente à mes yeux, c'est la falarique ou lance à feu des Romains.

---

1. Cahier XI, pl. 5.
2. D, 21 et 22.

Je vais reprendre, en le complétant, le passage de Tite-Live sur la falarique, dont quelque chose a été rapporté ci-dessus :

« C'était une arme de jet, à longue hampe (ou, suivant une autre leçon, à hampe de sapin), celle-ci ronde, sauf à celui de ses bouts d'où partait le fer. Cette partie, qui était carrée comme dans le *pilum*, était enveloppée d'étoupe et enduite de poix. Le fer avait une longueur de trois pieds, afin que le corps pût être transpercé par-dessous les armes[1]. »

La falarique était donc une arme construite sur le principe du *pilum*, qui devait joindre aux effets ordinaires du *pilum* celui d'un trait incendiaire. Le chapiteau était enduit de poix afin que le bois prît feu. Il suit de là que le pied du fer devait être assujetti de telle sorte qu'il ne recouvrît point le bois, car autrement celui-ci eût été préservé par le métal. Or le mode d'emmanchement du fer recueilli par M. Lindenschmit répond on ne peut mieux à cette condition, et c'est ce qui me confirme dans la pensée que ce fer est celui d'une falarique.

Maintenant, n'est-il pas arrivé qu'après un abandon passager du *pilum* à long fer, on y soit revenu au IIe siècle de notre ère, et que la falarique ait, jusqu'à un certain point, servi de modèle pour cette restauration? L'idée que je me fais de l'arme décrite par Appien me conduit à cette conjecture. Nous savons qu'Adrien renouvela l'organisation militaire de l'Empire, et que ses ordonnances réglèrent avec un soin minutieux ce qui concernait l'équipement et l'armement[2]. Nous savons d'autre part que cet empereur eut en toute chose la passion de l'archaïsme. Qu'il ait voulu ramener le *pilum* à sa forme antique, il aura pris pour point de départ la falarique, qui répondait aux descriptions peu précises du *pilum* consignées dans les anciens auteurs. Seulement l'arme ainsi refaite devait avoir plus de puissance que la falarique, le fer s'adapter à un chapiteau de plus de trois centimètres d'épaisseur, et plonger dedans par une soie plutôt que par un tenon. La fig. 1 de la pl. III, montre l'idée que je me fais du *pilum* dont a voulu parler Appien.

Mais si Adrien remit en honneur un *pilum* ressemblant d'aussi près que possible à celui des anciens Romains, ce modèle ne fut pas unique dans ses armées. Outre que l'arme figurée sur le monument

---

1. « Falarica erat missile telum, hastili oblongo (*al.* abiegno) et cætera tereti, præterquam ad extremum, unde ferrum exstabat : id, sicut in pilo quadratum, stuppa circumligabant linebantque pice. Ferrum autem tres in longum pedes habebat, ut cum armis transfigi corpus posset. » Lib. XXI, c. 8.

2. Dion Cassius, l. LXIX, c. 9.

d'Aquilée, dont il a été question ci-dessus, peut fort bien être de son temps, nous savons que plusieurs légions eurent alors une espèce de javelot qui avait du rapport avec le *pilum*, mais qui n'était plus le *pilum*.

Cela résulte des curieuses instructions écrites par Arrien pour un combat qui fut livré en Cappadoce, vers l'an 130, contre une armée de cavalerie barbare. Les Romains désignés pour l'engagement sont ceux de la XII^e^ et de la XV^e^ légion, non pas la XV^e^ *primigenia*, qui n'existait plus à cette époque ; mais l'ancienne XV^e^ *Apollinaris*. L'auteur grec nous les montre devant combattre avec une arme qu'il s'abstient d'appeler ὑσσός, mot qui dans sa langue est l'équivalent de *pilum* ; c'est le terme de κόντος qu'il emploie, et cette distinction est significative sous la plume d'un écrivain qui fut général d'armée, et qui savait la valeur des mots.

« Que les quatre premiers rangs, dit-il, soient de contophores, dont les *contos* auront à leur extrémité des fers longs et minces. Les hommes du premier rang tiendront l'arme en arrêt, de sorte que, si l'ennemi approche, le fer entre principalement dans le poitrail des chevaux. Ceux des deuxième, troisième et quatrième rangs lanceront leurs *contos* selon la manœuvre du javelot, afin de blesser les chevaux et de tuer les hommes autant que possible, ou de faire en sorte que le *contos* ayant cloué le bouclier aux bardes de la cuirasse et se recourbant à cause de la flexibilité du fer, le cavalier soit mis hors de combat[1]. »

On voit que l'effet était le même que celui du *pilum* ; par conséquent le principe de la construction devait être le même aussi. Le centre de gravité était déterminé par un objet de poids placé sous le fer. Quant au fer lui-même, la longueur et la ténuité que lui assigne l'historien grec ne nous le représentent pas autrement que comme une broche sans dard.

Je ne doute pas, d'après cela, que nous n'ayons la figure de l'arme sur un tombeau qui fut dessiné à Rome au XVI^e^ siècle et dont la gravure orne l'ouvrage de l'antiquaire franc-comtois P. Boissard[2].

1. Καὶ αἱ μὲν πρῶται τέσσαρες τάξεις ἔστωσαν κοντοφόρων, ὧν δὴ κοντοῖς μακρὰ καὶ ἐπιλεπτὰ τὰ σιδήρια προῆπται · καὶ τούτους οἱ μὲν πρωτοστάται εἰς προβολὴν ἐχόντων, ὡς εἰ πελάζοιεν αὐτοῖς οἱ πολέμιοι κατὰ τὰ στήθη μάλιστα τῶν ἵππων τίθεσθαι τῶν κόντων τὸν σίδηρον. Οἱ δευτεροστάται δὲ καὶ οἱ τῆς τρίτης καὶ τετάρτης τάξεως, εἰς ἀκοντισμὸν προβεβλήσθων τοὺς κόντους, ὅπου ἂν τύχοιεν καὶ ἵππους τρώσοντες, καὶ ἱππότην κατακανοῦτες, καὶ θυρεῷ καὶ καταφράκτῳ θώρακι ἐμπαγέντος τοῦ κόντου, καὶ διὰ μαλακότητα τοῦ σιδήρου ἐπικαμφθέντος, ἀχρεῖον τὸν ἀναδάτην ποίησοντες.

2. *Antiquitates romanæ*, t. II, pl. 94. Le monument se voyait alors dans la maison d'Euforio Fratelli.

Montfaucon et Gruter l'ont reproduite[1]. Le monument était élevé à la mémoire d'un prétorien de la septième cohorte[2]. On peut le dater de la première moitié du IIIe siècle, c'est-à-dire d'une époque où, d'après Dion Cassius, les règlements militaires d'Adrien étaient encore dans toute leur vigueur[3]. Notre soldat est armé de deux javelots de pareille façon : un grand, qu'il tient de la main gauche et sur lequel il s'appuie, un petit qu'il a dans sa main droite, le fer renversé en avant. Les deux pointes sont de véritables broches de fer, et les chapiteaux d'où elles s'élèvent ont la forme de pommeaux ou de boules. La hampe du petit javelot se perd dans le raccourci sous lequel il est représenté; celle du grand javelot va en s'amincissant à partir du chapiteau. Elle est habillée d'un ruban ou d'une ganse qui s'enroule autour d'elle (voy. pl. III, fig. 2). C'est un genre d'ornement dont j'ai recueilli plusieurs exemples, et par lequel paraissent s'être distingués, au IIIe siècle, les soldats des cohortes d'élite.

Maintenant, quel a été, dans l'armée romaine, le nom de cette arme à double module ?

La langue latine posssède le mot *contus* qui est synonyme du κόντος grec par plusieurs de ses acceptions. Est-ce le terme qu'il convient d'appliquer ici? Je ne le pense pas. L'arme que les auteurs latins du temps de l'Empire appellent *contus* était spéciale à la cavalerie. Tacite nous la montre à la main des Sarmates[4]; Silius Italicus en dépeint la manœuvre, le cavalier la tenant en arrêt sur le genou à cause de sa lourdeur[5]; Végèce la fait encore figurer dans l'armement de la grosse cavalerie romaine[6]; enfin Arrien lui-même ajoute son témoignage à tous ceux-là, lorsque, dans son *Traité de Tactique*, à la lance, arme de charge et de jet, employée par une partie de la cavalerie romaine, il oppose le κόντος dont une autre partie de cette cavalerie se servait « à la manière des Alains et des Sarmates[7]. »

---

1. *L'antiquité expliquée*, tome VII (ou IVe partie, I), pl. 9; *Corpus inscriptionum*, p. 529.

2. M· AVR· LVCIANO MILITI COH. VII P. R. ὁ ‖ ALEXANDRINI VIX. ANN. XXVIII ‖ MIL. ANN. VI HORIVNDVS EX ‖ PROVINCIA DACIA C. VIBIVS ‖ VRBICVS HERCO MANIPVLO ‖ B. M. F.

3. Ὥστε καὶ νῦν τὰ τότε ὑπ' αὐτοῦ ἀχθέντα νόμον σφίσι τῆς στρατείας εἶναι. Lib. LXIX, c. IX.

4. *Histoires*, l. I, ch. 79.

5. Sustentata genu per campum pondera conti
Sarmatici prona adversos urgebat in hostes.
L. XV, v. 684.

6. *De re militari*, l. I, c. 18; l. II, c. 14.

7. Ῥωμαίοις δὲ οἱ ἱππεῖς οἱ μὲν κοντοὺς φέρουσιν καὶ ἐπελαύνουσιν εἰς τὸν τρόπον τῶν Ἀλανικῶν καὶ τῶν Σαυροματῶν· οἱ δὲ λόγχας ἔχουσι. *Ars tactica*, c. 4.

L'image qui résulte de tout cela est celle, non point d'un javelot à fer flexible, mais d'une robuste pertuisane, et comme *contus* veut dire proprement la perche ferrée dont on se sert pour diriger les bateaux, et que l'on a trouvé souvent, parmi les débris d'armes antiques, des fers ronds et pointus, pareils à celui de la perche des bateliers[1], nous ne pouvons conserver de doute ni sur la forme du *contus*, ni sur la valeur du mot dans la langue militaire. Il répond au κόντος mentionné par Arrien dans sa *Tactique*; il n'a aucun rapport, ou du moins il n'a qu'un rapport éloigné avec le κοντός décrit par Arrien pour le combat de la XII[e] et de la XV[e] légion.

Mais il y a une définition de *verutum* par Festus, qui s'accorde à merveille et avec la description d'Arrien et avec le dessin que nous a conservé Boissard. *Veruta*, dit Festus, *pila dicuntur, quod veluti verua habent præfixa.* « Le *pilum* est appelé *verutum* parce qu'à son extrémité est fixé quelque chose comme une broche. » Eh bien! n'est-ce pas la forme de broche que nous avons déjà déduite de la description de ce fer grêle et terminé de telle sorte que l'auteur grec, au lieu du terme approximatif ὑσσός, a cru devoir recourir au terme approximatif κοντός? et le fer qui termine les javelots portés par le prétorien de la septième cohorte n'a-t-il pas l'air d'une broche?

Le *verutum*, au dire de Virgile, avait été l'arme nationale des anciens Volsques[2]. Silius Italicus l'a mentionné à son tour en le caractérisant par la ténuité de son fer[3]. Il n'était donc pas d'invention nouvelle lorsqu'il prit place dans l'armement des légions d'Orient.

Le passage de Festus nous apprend autre chose. C'est que, du temps de ce grammairien, c'est-à-dire au déclin du III[e] siècle, après le premier grand bouleversement de l'Empire, le *pilum* proprement dit était tombé en désuétude. Il le faut, pour que son nom se soit confondu avec celui d'un instrument de la même famille, il est vrai, mais d'une figure différente.

Cette transformation ne fut pas la dernière. J'en ai encore une à signaler. Celle-ci m'est révélée par des stèles funéraires dont la date

---

1. Voir la figure gravée p. 92 du Traité d'Alstorp (*Joh. Alstorphii de hastis veterum*, Amsterdam, 1767, in-4°) et réduite, avec de fausses proportions, dans le dictionnaire de Rich au mot *veru*. Le dessin d'un fer du même genre accompagne un article intitulé *Études archéologiques sur Ghelma*, dans les *Mémoires de l'académie de Metz*, année 1852. Toutes les fouilles de cimetières germaniques en ont fourni.

2. « Adsuetosque malo Ligures Volcosque verutos. » *Georgiques*, II, 168.

3. « Tenui pugnax instare veruto. » L. III, 363.

probable est le règne des empereurs qui précédèrent immédiatement Dioclétien.

Ces monuments nous montrent des soldats prétoriens représentés avec des javelots dont la longueur dépasse à peine leur taille[1]. L'arme est terminée par un chapiteau sphérique que surmonte une pointe effilée, mais robuste, incomparablement plus courte que la broche dont j'ai parlé tout à l'heure; car sa longueur moyenne ne peut pas être estimée à plus d'une vingtaine de centimètres, il y en a même dont la saillie est seulement de quelques doigts. Il semble que la forme de cette pointe ait été différente pour chacune des cohortes. Sur l'un des tombeaux, elle est en pyramide; sur un autre, en feuille de laurier; sur un troisième, en fuseau. Je trouve encore le même objet exécuté d'une manière plus correcte sur deux autres monuments de l'époque des Antonins : d'abord sur la mosaïque de Reims, où il figure à la main d'un bestiaire; ensuite sur le tombeau, reproduit par Gruter[2], d'un personnage qui paraît avoir été un *lanista* ou maître d'armes pour l'instruction des gladiateurs.

J'ai disposé sur la planche III le dessin comparatif des instruments dont il s'agit (fig. 3, 4 et 5). Quant au nom qu'il convient de leur appliquer, Végèce va nous le dire.

Végèce écrivait au milieu du IV^e^ siècle, sous Valentinien II. Quand il a décrit l'armement de la légion, la légion n'existait plus que de nom. Il en a parlé en historien peu critique et qui n'avait pas poussé bien loin ses investigations. On s'est donc mépris sur la portée de son témoignage quand on a cru pouvoir s'en servir pour éclaicir les obscurités de Polybe, Plutarque et autres. Les armes qu'il nous a fait connaître sont celles qu'il avait vues mentionnées dans les documents de la fin du III^e^ siècle, et qui, à quelques différences près, subsistaient encore de son temps.

1. Muratori, p. 807, n° 8; Gruter, p. 540 et 1072. Voici les épitaphes :
1° D. M || CORN. CASTORIS || VETERANI || AMICITIAE PIGNVS || POSVIT ASA MONTVR || RIANVS MILES COH III || ADIVT || ET SIBI ET LABERIAE || PHAEDIMAE VXORI ET || PHAEDIMO LEMNO || FILIO. — 2° DIOGENES GAIVS MIL COH XI PR Ō || VRANIDI VIX ANN XL MIL A XIII NA || TRAX CIVITATE SARDICA AVR ERODES || MIL COH PR Ō DVBITATI FRATER || B.M. F. — 3° M. DIOCLES MIL COH... Ō MAC || MVNICIP. ALTIN. SEVER || NIC. OP. FORT. D. S. D.

2. T. I, p. 335, n° 6, d'après Boissard, t. IV, pl. 134. L'épitaphe a été lue d'une manière très incorrecte : M. NAVIVS || MF THALES || SARD TYG ET NON || MYSIAE || COL || STAT.

Laissons-le parler :

« Les hommes de lourde armure avaient deux traits : un grand avec un fer triangulaire long de 9 onces (0m,22) et une hampe de 5 pieds et demi (1m,627). C'était le *pilum*, que l'on appelle aujourd'hui *spiculum*, et au jet duquel étaient principalement exercés les soldats. L'autre était plus petit, avec un fer triangulaire de 5 onces (0m,12) et un bois de 3 pieds et demi (1m,03), qui était alors le *vericulum*, qui est aujourd'hui le *verutum* [1].

Dans un autre passage, Végèce mentionne encore le *pilum*; il lui attribue un fer effilé, dont la longueur variait entre 9 onces et un pied, et il complète l'image de ce fer par l'épithète de trigone, employant cette fois un mot de forme grecque, au lieu de l'adjectif latin *triangulus* [2].

Triangulaire et *trigone* étaient indubitablement synonymes dans la pensée de Végèce. Quelle en est au juste la signification ? Les commentateurs ont compris par là un fer pointu, armé de deux crochets, comme un dard de flèche. Cela donne trois pointes dont, à la rigueur, on peut trouver l'expression dans les adjectifs *triangulus* et *trigonus*. Mais on n'a point fait attention au peu d'utilité qu'auraient eu des crochets placés à 22 et même à 29 centimètres (ou un pied romain) de la pointe supérieure ; car des crochets sont pour empêcher que le dard ne sorte de là où il est entré, et l'on ne pouvait pas espérer que le fer, si roide que fût le jet, pénétrât à une telle profondeur. Il y a donc ici une difficulté dont il n'est possible de sortir que par la vue des monuments, et quels monuments invoquer, sinon les tombeaux dont j'ai fait mention en dernier lieu ? Les javelots figurés dessus sont munis de pointes qui ont précisément les mesures indiquées par Végèce.

Celui de tous où l'arme est rendue avec le plus de netteté nous fait voir un fer en pyramide très allongée, pyramide à trois faces, sur chacun des angles de laquelle se relève une arête. Voilà l'objet dont a voulu parler l'auteur du *De re militari*. La pointe, qu'il appelle indifféremment trigone et triangulaire, était un solide à trois faces et trois arêtes. C'est ce qu'exprime d'une autre façon Nonius, contemporain de Végèce, définissant le *verutum*, un trait court et étroit [3].

1. « Hæc erat gravis armatura, qui habebant..... bina missilia : unum majus, ferro triangulo unciarum novem, hastili pedum quinque semis, quod *pilum* vocabant, nunc *spiculum* dicitur, ad cujus jactum exercebantur præcipue milites ; aliud minus, ferro triangulo unciarum quinque, hastili trium pedum semis, quod tunc *vericulum*, nunc *verutum* dicitur. » *De re militari*, l. II, c. 15.

2. « Pila, ferro subtili trigono præfixa, unciarum novem sive pedali. » L. I, c. 20.

3. « Verutum est telum breve et angustum. »

Il résulte encore des monuments que cette pointe était plantée dans un chapiteau en forme de boule. Végèce n'en parle pas ; mais ses devanciers ont-ils parlé davantage du chapiteau tétraèdre, ou cylindrique, ou conique? Je crois pouvoir ajouter que cette partie de l'arme, afin d'acquérir un poids suffisant, fut plombée. La flexion du fer n'aurait pas eu lieu sans cela, tant la hampe avait été allégée. On usa d'un artifice analogue à l'égard de la falarique, dans le temps de la dernière décadence, car la falarique, elle aussi, finit par avoir un chapiteau sphérique. Isidore de Séville définit cet instrument : « Un trait de grande longueur, fait au tour, armé d'un fer d'une coudée, avec quelque chose de rond, coulé en plomb, à la façon d'une boule[1].

Ce qui précède nous fixe sur le sens de *pilum* et *vericulum*, consignés par Végèce comme des mots qui avaient cessé d'être usités à son époque. C'est ainsi qu'on désigna, dans les derniers temps de l'existence de la légion, les diminutifs de l'antique *verutum* dont nos quatre tombeaux et la mosaïque de Reims nous fournissent la figure. Les javelots armés de la pointe la plus longue s'appelaient *pilum*, ceux qui avaient une pointe toute courte s'appelaient *vericulum*. Ces dénominations furent remplacées, au IVe siècle, par celles de *spiculum* et *verutum*.

Le *spiculum* et le *verutum* sont les seuls javelots mentionnés par Ammien Marcellin[2]. Comme cet historien est du même temps que Végèce, nous savons à quoi nous en tenir sur la valeur que ces expressions ont chez lui. C'est sans conséquence assurément qu'il emploie de certains mots composés où le nom du *pilum* figure comme radical. Ainsi, quand il dit *propilare missilia*[3], il n'exprime pas autre chose que le jet du *spiculum* et du *verutum*, comparable à ce qu'avait été autrefois le jet du *pilum*. Ailleurs il appelle *antepilani*[4] les soldats postés sur le front de bataille pour faire l'engagement, sans donner à entendre par là qu'il y eût encore des *pilani*. Toutes les langues ont des réminiscences de cette sorte. La nôtre offre des exemples identiques, lorsque nous disons *asséner un coup*, en nous servant d'un

1. « Falarica est telum ingens, torno factum, habens ferrum cubitale et rotunditatem de plumbo in modum spheræ in ipsa summitate. » *Origines*, l. XVII, c. 7.

2. « Spicula tamen verutaque missilia non cessabant. » L. XVI, c. 12.

3. L. XVI, c. 12 et 36. Quintilien regrette l'absence de ce mot, qui de son temps n'était pas encore dans la langue latine : « Qui jaculum mittit, jaculari dicitur, qui pilum aut sudum, appellatione privatim sibi assignata caret. » L. VIII, c. 4, n. 5.

4. L. XVI, 2; XXVIII, 2.

verbe qui était propre à la manœuvre de la lance chevaleresque; lorsque nous appelons *grenadiers* les hommes des compagnies d'élite dans les régiments de ligne, bien que dans ces compagnies on ne fasse plus usage de grenades depuis au moins cent quarante ans.

Il faut un poète, et un poète attaché à la recherche du latin classique, comme le fut Claudien, pour fournir postérieurement à Végèce des exemples du mot *pilum*[1]. On ne peut pas douter que le *pilum* dont cet élégant écrivain a armé les soldats de Stilicon, n'ait été la même chose que ce que Végèce vit dans les troupes de Valentinien II.

Pour Isidore de Séville, *pilum* n'était plus qu'un terme générique désignant toute arme de trait ou de jet[2].

En dernier lieu, *pilum* cessa d'être latin, et sans doute il n'existait plus lorsque la langue en vint au dernier terme de la décomposition qui engendra les langues romanes, car aucune de celles-ci ne le possède, sinon par l'effet d'une résurrection postérieure. Chose singulière, c'est dans l'idiome germanique qu'il émigra. L'allemand le possède encore sous la forme *Pfeil*, que lui avait donnée la prononciation des barbares. Il signifie un trait quelconque, et particulièrement une flèche.

Au contraire, *spiculum* et *verutum* se maintinrent avec un sens propre dans la basse latinité. Ils sont d'un fréquent usage chez les auteurs de la période barbare, et alors ils se rapportèrent sans doute aux javelots dont une si grande variété nous est fournie par les sépultures germaniques. J'ai cherché vainement à faire l'application des noms aux choses. La seule certitude qui résulte des découvertes consignées jusqu'à présent, c'est que les javelots germaniques n'ont plus le chapiteau qui caractérisait le *pilum* et ses dérivés. Il n'est donc pas légitime de les assimiler à cette arme célèbre.

1. V, 408; VIII, 281; XXI, 353; XXIX, 236.
2. « Pila sunt arma jaculorum atque telorum. » *Origines*, l. XVII, c. VII.

LETTRE

AUX DIRECTEURS DE LA *REVUE CRITIQUE*

OBSERVATIONS RELATIVES AU PILUM

Revue critique, 1867 — Bulletin n° 347

Messieurs,

Je vous demande la permission de présenter quelques observations au sujet de l'article dont mon mémoire sur le *pilum* a été l'objet dans le numéro du 29 juin de la *Revue critique*[1]. Je n'ai pas à coup sûr l'intention de faire une querelle au savant auteur de cet article. Je désire seulement m'expliquer plus clairement que je n'ai fait sur un certain nombre de points, parce que je m'aperçois que mes expressions, ou peut-être la disposition de mes arguments, ont donné le change à M. J. Kl. au point de lui faire comprendre tout autre chose que ce que j'ai dit. Il s'agit d'un instrument qui a contribué pour sa part à la conquête du monde par les Romains. La science s'est mise à la torture pour expliquer ce qu'il était. Quand une idée nouvelle se produit sur un pareil sujet, il me semble y avoir de l'intérêt à ce qu'elle soit bien saisie de tout le monde.

Mon travail se réduit à ceci :

Le mot *pilum* ayant en latin le sens de *pilon*, il faut que l'arme appelée *pilum* ait ressemblé de près ou de loin à un pilon. Mais comment un javelot pouvait-il ressembler à un pilon ? On ne l'a jamais trouvé, au moins pour le *pilum* du temps de la république. Un bas-relief du tombeau antique que l'on voit près de Saint-Remy, en Provence, m'en a donné la connaissance. L'arme était faite comme un refouloir d'artillerie à tampon allongé, ou, si l'on aime mieux, comme

---

1. Compte rendu du mémoire précédent par M. J. Kl. *Revue critique* du 29 juin 1867, t. II, p. 401.

une fusée, terminée par un dard. Partant de là, j'ai restitué d'après le même principe de construction le *pilum* décrit par Polybe. Comme je voulais établir la série chronologique des formes affectées par le *pilum*, c'est par celui de Polybe que j'ai commencé. J'ai fait venir ensuite celui de Saint-Remy, qui, par l'âge du monument où il est figuré, appartient au VIII^e^ siècle de Rome. J'ai terminé en montrant les variations incessantes que l'arme a éprouvées sous les empereurs, variations qui ont à plusieurs reprises changé totalement sa physionomie sans toutefois lui ôter jamais sa ressemblance avec un pilon. Les témoignages des auteurs grecs et latins de toutes les époques, le tombeau de Saint-Remy, la collection des antiquités de l'Allemagne par M. Lindenschmit et les anciens recueils d'inscriptions qui contiennent des monuments figurés, voilà les sources où j'ai puisé, et que j'ai suffisamment indiquées.

Eh bien, M. J. Kl. commence par dire que les fouilles les plus récentes entreprises par ordre de l'Empereur et les trouvailles faites dans ces derniers temps en Allemagne et en Suisse sont ce qui m'a servi pour ma description du *pilum*. Évidemment, pour s'exprimer ainsi, il faut qu'il ne m'ait pas compris du tout. Une seule fois, dans mon mémoire, j'ai parlé des fouilles commandées par l'Empereur, et ç'a été pour nier qu'elles eussent fourni le *pilum*. M. J. Kl. aura entendu que je voulais dire que le tombeau de Saint-Remy, dont cependant il n'est point question en cet endroit, avait été trouvé par suite des recherches exécutées à Alise-Sainte-Reine. Mais Saint-Remy est bien loin d'Alise, et le tombeau en question n'était pas à découvrir. C'est un grand et beau monument, assis sur sa base de manière à défier les siècles; et effectivement il les a traversés presque sans dommage. Beaucoup d'érudits s'en sont occupés depuis trois cents ans; seulement, aucun n'en avait jamais tiré parti pour la question que j'ai traitée.

Étant parti des prémisses qu'on vient de voir, M. J. Kl. est forcément arrivé à la conclusion que je n'avais pas ajouté grand'chose aux notions données par MM. Lindenschmit et Kœchly sur le *pilum*. La logique exigeait qu'il conclût ainsi. Mais comme le *pilum* de M. Lindenschmit est l'angon germanique emmanché d'une manière impossible, comme celui de M. Kœchly est, suivant la définition consignée par M. J. Kl. lui-même, une poutre armée d'une pointe en fer, le mien qui pouvait tenir dans la main d'un homme, le mien qui m'est fourni par un monument d'une incontestable antiquité, le mien, dis-je, a le mérite d'ajouter à ce qu'on savait auparavant un point capital, puisque c'est la conformation même à laquelle l'objet devait son nom.

[illegible] N. [illegible] [illegible] pas que l'on puisse déduire la [illegible] *pilum* figuré à Saint-[illegible] d'une circonstance [illegible] un auteur si exact qu'on [illegible]

[illegible] maintes fois en ces der-[illegible] César sur la guerre des [illegible] de l'antiquité, même les [illegible] l'idée exacte d'un [illegible] d'après ces témoi-[illegible] quelque endroit le jour [illegible]

[illegible] pourquoi en [illegible] qu'à traduire [illegible] ce qu'on a [illegible] chaque fois on est [illegible] ainsi que le [illegible] N. [illegible] repoussé le résul-[illegible] raison qu'un javelot [illegible]

N. [illegible] conséquence. Il [illegible] l'invraisemblance de [illegible] dans la main du [illegible] qui est le [illegible] ne peut pas être [illegible] *pilum*, [illegible], un [illegible] laissait [illegible] tentait l'es-[illegible]

[illegible] les choses [illegible] suppose l'omis-[illegible] Polybe, et pour [illegible] ils étaient [illegible] semble qu'il [illegible] de Polybe [illegible]

[illegible] que le soldat [illegible] venu de [illegible] N. [illegible] cette diffi-[illegible] éclats [illegible] leur côté

principal étant de défendre le camp. Mais voici que l'exact Polybe nous apprend que, de tous les soldats qui composaient la troupe de ligne dans la légion, les triaires étaient les seuls qui n'eussent pas de *pilum;* leur arme était la haste : ἀντὶ τῶν ὑσσῶν οἱ τριάριοι δόρατα φοροῦσι (l. VI, c. 23). Il y a donc erreur de mémoire de la part de M. J. Kl. Je la prends à ma charge, attendu que, m'étant donné la peine de dire que le *pilum* fut l'arme des *hastati* et des *principes*, il faut que je ne me sois pas expliqué assez clairement pour être compris.

Je n'avais rien dit, dans mon mémoire, du *pilum* de rempart, faute de renseignements suffisants. Nous ne savons en effet ni ses dimensions, ni à quelle époque on commença de s'en servir, ni s'il était lancé à la main ou au moyen de machines. César, allégué contre moi par M. J. Kl., est, à ma connaissance, le seul auteur qui en ait parlé. Il nous le représente comme une chose qui se fabriquait sur lieu pour le besoin du moment, puisqu'il dit que Quintus Cicéron en fit faire pour défendre son camp menacé par les Gaulois. En quoi ce passage peut-il servir à prouver que le *pilum* de rempart était porté par les fantassins ? Supposons cependant qu'il l'ait été. La question qu'il s'agit d'éclaicir est la question de forme; or, relativement à celui-ci, le nom lui seul suffit, ce me semble, pour que nous induisions la ressemblance avec un pilon, autrement dit une construction analogue à celle que m'a révélée le bas-relief de Saint-Remy : de sorte que, quand même le *pilum* décrit par Polybe aurait été le *pilum* de rempart, cela ne détruirait pas ma restitution.

M. J. Kl. me reproche encore de n'avoir pas fait usage de la description du *pilum* par Appien, pour complèter la restitution du *pilum* du temps de César. Hélas ! à quoi me sert-il d'avoir fait ressortir la nécessité de classer chronologiquement les témoignages ? C'est par là que j'ai commencé : « Il importe, ai-je dit, de ne pas confondre les traits descriptifs que nous trouvons dans les écrits d'époques différentes, attendu que les auteurs ont parlé pour leur temps, et que ce qui a été dit, par exemple, du *pilum* des légions impériales ne convient pas au *pilum* des légions de la république. » C'est là le fondement même de la critique archéologique. Or Appien est un auteur du IIe siècle de notre ère. Je l'ai donc invoqué pour la restitution du *pilum* sous Adrien. J'ajoute que si le témoignage des historiens de l'antiquité en pareille matière valait, non pas pour le temps où ils ont vécu, mais pour le temps dont ils racontent les faits, ce n'est pas au *pilum* des légions de César que j'aurais appliqué la description d'Appien, c'est à un *pilum* antérieur de deux cents ans à celui que nous fait connaître Polybe, car l'occasion d'Appien pour

parler de cette arme, est la bataille de Sulpicius Peticus contre les Gaulois, laquelle fut donnée l'an de Rome 397, 355 ans avant J.-C. Alors résulterait une conséquence sur laquelle j'appelle toute l'attention de M. J. Kl. Comme le *pilum* d'Appien ne ressemble pas mal à celui du monument de Saint-Remy, il deviendrait difficile de contester à celui de Polybe, qui se placerait entre les deux, la forme que je lui ai assignée.

En voilà assez pour faire voir que l'ingénieux critique par les mains de qui j'ai passé n'a pas saisi le fil de mes raisonnements. C'est ma faute, assurément. Je n'ai pas dit assez longuement les choses. J'avais de quoi faire un volume de trois cents pages, et je me suis renfermé dans quarante. Au lieu d'établir une fois pour toutes les principes en vertu desquels je me proposais d'opérer, j'aurais dû revenir sur chacun à toutes les applications que j'en faisais, et épargner à mes lecteurs la tâche laborieuse de réfléchir; au lieu de passer sous silence les recherches qui ont été faites sans avoir conduit leurs auteurs au résultat que j'ai tiré d'un monument décisif, j'aurais dû insister sur tout ce qui a été dit avant moi et à côté de ce que j'avais à dire moi-même : comme ces démonstrateurs soucieux d'occuper longtemps l'attention du public, qui promettent de faire voir une chose, et qui commencent par en faire passer sous les yeux cent autres étrangères à celle-là. C'est ainsi que l'on montre qu'on en sait long, et qu'on emporte la réputation d'érudit. Mais moi, Messieurs, je ne cherche point à passer pour un érudit. Mon unique ambition est de jeter sur la place les grains de vérité qui me tombent sous la main, et comme je suis tant soit peu Américain dans ma manière de voir, comme je pense que le temps est de l'argent, pour les savants comme pour tout le monde, je me suis toujours fait une loi d'élaguer de mes communications ce qui n'est pas le strict nécessaire. C'est un défaut, sans doute. Je le reconnais, et pourtant je ne sais pas si je parviendrai à m'en corriger.

Agréez, Messieurs, etc.

RAPPORT

AU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

SUR LE

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ POLYMATHIQUE DU MORBIHAN

2e SEMESTRE 1865 ET 1er SEMESTRE 1866.

MONUMENT ROMAIN DE LA GRÉE-MAHÉ ET DE KERHAN. STATION ROMAINE DE DURETIE.

(*Revue des Sociétés savantes*, 1867. — Bibliogr., n° 143.)

A M. le docteur Fouquet est dû le rapport d'une fouille exécutée à la Grée-Mahé, hameau de la commune de Pluherlin. Déjà on avait retiré de terre en cet endroit de nombreux débris romains. En faisant dégager complètement ce qui jusque-là n'avait été qu'effleuré, on a reconnu les fondations d'un édifice octogone à double enceinte. On a jugé que c'était un temple, et on ne s'est pas trompé. La *cella* ou octogone intérieur a 6m,76 de diamètre dans œuvre, et l'octogone extérieur, séparé de l'autre par un intervalle de 3m,26, présente une étendue de 5m,92 sur chacun de ses côtés. Un massif de maçonnerie indiquait qu'un perron et par conséquent l'entrée régnaient sur celui des côtés qui regardait l'Orient. L'appareil de la construction était soigné, mais les murs trop peu épais pour qu'on pût induire que l'édifice avait été voûté. On a ramassé dans les décombres des plaques de marbre et du stuc ainsi que des tuiles romaines.

M. Fouquet dit que le monument de la Grée-Mahé est le seul de son espèce dans le Morbihan. Peut-être serait-il sage de donner à cette affirmation quelque chose de moins absolu, en expliquant qu'elle résulte des faits constatés jusqu'à présent; car qui oserait jurer que les substructions d'un autre octogone n'existent pas ailleurs dans le même département ? Pour ma part, je suis tenté de regarder cette forme de temple comme assez commune dans l'ouest de la Gaule. Depuis trois ans j'ai déjà eu l'occasion de la signaler à deux reprises dans mes rapports au Comité, une fois d'après l'*Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée* (octogone de Saint-Gervais de Beau-

voir), et une autre fois d'après les *Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire* (octogone de la Provenchère, près Craon) [1].

En 1859 on avait mis à découvert, au lieu de Kerhan (commune d'Arradon), diverses substructions d'une villa considérable. M. Galles a jugé utile de lever le plan de ces ruines après de nouvelles fouilles exécutées en 1865. C'est toujours ce même ensemble de petites chambres carrées que des exemples sans nombre ont fait suffisamment connaître. Toutefois je remarque ici une circonstance qui ne se présente pas partout. Sur une galerie couverte de plus de 150 mètres de long, qui était tournée au couchant et, selon toute apparence, du côté d'un jardin, s'ouvraient seulement trois pièces spacieuses : une pièce carrée, de 5 mètres de côté, à chaque bout de la galerie, et au milieu, une pièce de même mesure, agrandie par des absides sur trois de ses côtés. Le plan de cette dernière salle offre par conséquent la configuration d'un trèfle. C'est justement la forme des substructions d'où a été retirée la belle mosaïque de Blangy (Aisne), conservée aujourd'hui au musée de Laon, et c'est aussi le plan sur lequel un certain nombre de chapelles furent bâties à l'époque romaine, particulièrement dans le midi de la France. On peut se demander si la destination n'était pas la même du temps des Romains, en d'autres termes, si les chambres ou édicules à triple abside n'ont pas été des *sacellum*.

Le rapport très succinct mais suffisant qui donne l'explication du plan des ruines, nous apprend que des monnaies de Gallien, Victorien, Constantin II et Constant ont été trouvées dans l'une des chambres de la villa.

Un mémoire de M. de Closmadeuc a pour objet de placer à 5 kilomètres au-dessous de la Roche-Bernard la station marquée *Duretie* sur la carte de Peutinger, quand c'est la Roche-Bernard même qui jusqu'à présent a passé pour être Duretie. Les arguments de M. de Closmadeuc sont :

1° L'époque certaine de la fondation de la Roche-Bernard que l'on sait n'exister que depuis le XI^e^ siècle ;

2° L'existence d'une voie romaine entre Nantes et Vannes qui, suivant sur presque tout son parcours la route impériale actuelle, s'en détache à la hauteur de la Bretèche pour arriver à la Vilaine en un lieu appelé le *Passage* et le *Gué-de-l'Isle ;*

---

1. *Revue des Sociétés savantes*, 3^e^ série, t. IV, 1864, 2^e^ semestre, p. 255, et 4^e^ série, t. II, 1865, 2^e^ semestre, p. 110. Voy. plus haut, p. 276.

3° Le danger qu'il y aurait eu d'établir un bac à la Roche-Bernard, à cause d'un récif qui est dans la rivière en cet endroit;

4° Les tuiles romaines et autres débris qui jonchent le sol en quantité infinie sur la rive droite de la Vilaine, dans la même direction que le passage.

Ce sont là de bonnes raisons et dont il y aura lieu de tenir compte pour la correction de la carte des Gaules.

RAPPORT

AU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

SUR UNE

COMMUNICATION DE MM. DE RING ET DE MORLET

CONCERNANT

UN BAS-RELIEF ANTIQUE DÉCOUVERT A STRASBOURG

(*Revue des Sociétés savantes*, 1868. — ibliogr., n° 148.)

En 1866, en démolissant une maison de Strasbourg, on trouva, parmi les matériaux qui avaient servi à la construction de la cave, une dalle en grès, portant sur l'une de ses faces un curieux bas-relief. Le sujet consiste dans la représentation d'une divinité d'apparence orientale. C'est un personnage barbu, muni de deux paires d'ailes et n'ayant pour tout vêtement qu'un *subligaculum*. Il tient de la main droite une clef et de la gauche un sceptre. Le crâne manque. Le front a été tranché au-dessus des sourcils, évidemment pour recevoir une coiffure postiche, qui devait être un diadème ou une tiare en métal. Un lion passant est figuré derrière les jambes du dieu. Près de chacun de ses pieds on voit un vase retourné, dont la forme est celle d'un bol. Le vase voisin du pied droit est comme brisé. Il en sort un serpent qui s'enroule autour de la panse.

Le travail de sculpture est négligé; les formes sont ramassées et trapues, mais traitées avec une énergie et un sentiment du dessin qui indiquent une bonne époque. Il serait difficile de faire descendre l'exécution d'un pareil ouvrage plus bas que le règne des Antonins.

La dalle est de petite dimension : elle a 70 centimètres de haut sur 40 de large. Il y a toute probabilité qu'elle fut encastrée dans l'atrium d'une maison, et qu'elle nous représente la divinité tutélaire du logis.

Le bibliothécaire de Strasbourg, M. Sauem, aussitôt après la découverte de cette pièce, s'empressa de l'acquérir pour la joindre à la précieuse collection de sculptures antiques qui est annexée à son dépôt. Le mythe figuré dessus était quelque chose de tout nouveau

pour le pays. M. Sauem entreprit d'en donner l'explication. Il écrivit sur ce sujet un article étendu qui parut dans la *Revue d'Alsace* et qui fut communiqué au Comité par M. de Ring, l'un de nos correspondants du Bas-Rhin. Ce que M. Sauem disait du monument nous fit désirer d'en avoir une représentation fidèle. La demande en fut adressée à la Société pour la conservation des monuments de l'Alsace, demande à laquelle M. de Morlet répondit obligeamment par l'envoi d'une photographie. Cette image ayant été renvoyée à mon examen, l'étude que j'en ai fait m'a inspiré des doutes sur la légitimité de l'attribution proposée par le savant bibliothécaire de Strasbourg.

M. Sauem voit dans le bas-relief un monument du culte de Mithra. Les attributs du personnage lui ont rappelé la divinité à tête de lion dont il y a une statue au Vatican et une autre au musée d'Arles. Le rapprochement me semble très acceptable; mais l'assimilation du dieu à tête de lion avec Mithra l'est beaucoup moins. C'est une conjecture de Visconti et de Lajard, que les archéologues de notre temps ont rejetée. La figure à tête de lion est considérée aujourd'hui comme celle du dieu Eon, dont les Grecs avaient fait un fils de Saturne. Ce dieu était d'origine babylonienne. Dans la mythologie d'où il est issu, il était moins un dieu qu'un génie. Il appartenait à une classe d'êtres intermédiaires qui remplissaient le même office que les anges dans les livres saints, et que l'on voit constamment représentés avec deux paires d'ailes sur les monuments de Ninive et de Babylone. Le personnage du bas-relief de Strasbourg, qui porte l'attribut si caractéristique des quatre ailes, serait donc la représentation d'Eon, ou d'un Eon, adopté comme divinité tutélaire par la secte mystique dont quelques adeptes, mariant les dogmes chrétiens avec les leurs, fondèrent le gnosticisme au milieu du IIe siècle de notre ère.

Comme je n'ai pas la prétentiou de décider la question, et qu'elle me paraît digne d'une étude approfondie, je propose au Comité de faire exécuter, d'après la photographie, une gravure qui mettra les érudits en état de discuter avec fruit sur le monument. (Voy. Pl. IV.)

D'UN PEUPLE ALLOBRIGE

DIFFÉRENT DES ALLOBROGES

(*Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, 1869. — Bibliogr., n° 211.)

Parmi les dissertations sans nombre que fit éclore, il y a quelques années, la question d'Alesia, il y en eut une qui plaçait cette ville en Savoie[1]. On eut lieu d'être surpris, car la Savoie était habitée par les Allobroges, et les Allobroges ont été regardés jusqu'ici comme les sujets fidèles des Romains pendant la guerre des Gaules. Aussi l'auteur de l'opinion nouvelle s'efforça-t-il d'établir que les Allobroges avaient fait défection, et l'une de ses preuves a été que ce peuple, au témoignage d'Appien, fut vaincu par César.

On lit en effet quelque chose comme cela, sinon dans Appien même, au moins dans le Sommaire qu'un abréviateur nous a laissé d'une partie de l'un des livres d'Appien[2]. Ce morceau est du domaine public depuis plus de trois siècles, et aucun historien n'a eu la tentation d'en tirer la preuve que les Allobroges eussent secondé les efforts de Vercingétorix. Pourquoi ? Parce qu'il y a toutes sortes de motifs pour n'en pas faire cet usage. On a donc eu raison de s'abstenir. Néanmoins le fait tel qu'il est ne laisse pas que d'être singulier, et l'on a eu tort de ne pas chercher à l'expliquer. C'est une omission de la critique, que je vais essayer de réparer.

Le témoignage de l'abréviateur d'Appien est que César vainquit les *Allobriges :* Ἐκράτησε δὲ καὶ Ἀλλοβρίγων ὁ Καῖσαρ. Comme les Grecs ont toujours appelé Allobriges ceux que les Romains appelaient Allo-

---

1. *L'Alesia de César près de Novalaise en Savoie*, par Théodore Fivel, Chambéry, 1866. In-8°.

2. Classé sous le n° 4, parmi les restes du livre IV des Histoires romaines.

broges, il est tout simple que nos traductions latines d'Appien portent : *Vicit* ou *superavit etiam Cæsar Allobroges*. Les littérateurs qui ont ainsi rendu sont très excusables ; mais pour que cette version fût acceptée par l'histoire, il faudrait trouver la place de la guerre où les Allobroges éprouvèrent la supériorité des armes de César. Or cela est tout bonnement impossible, puisque d'un bout à l'autre des Commentaires sur la guerre des Gaules, on voit les Allobroges seconder les Romains ou recevoir d'eux du secours. Si dans un endroit César fait allusion à une défaite qu'ils avaient essuyée depuis assez peu de temps pour que Vercingétorix pût espérer que le ressentiment n'en serait pas encore effacé[1], cela s'explique par la guerre, antérieure de deux années seulement au proconsulat de César, dans laquelle C. Pomptinus écrasa les Allobroges, mis en goût de révolte par la conspiration de Catilina.

A la vérité on cite trois inscriptions commémoratives d'un triomphe de César sur ce peuple.

La première, imprimée dans une histoire récente de la ville d'Asti[2], ne supporte pas l'examen, tant elle est grossièrement forgée. La voici :

C.IVLIO CAESARI.C.F
DE GALLIS ET ALLOBROGIBVS
TRIVMPHATORI
HAST. PATRONO
PIO . INVICTO . DIVO
HAST. CIV.
LÆTITIÆ ET GRATI ANIMI ERGO
P . L . D . D . D.

Les deux autres existent à Turin et à Nîmes, avec un air de famille frappant, malgré la distance des lieux[3].

C.IVL.CAESAR.C.F.	C. IVL. CAESAR
DE GALLEIS	DE GALLIS ET
ET ALLOBROG....	ALLOBROGIBVS
.....PHAVIT	ET ARECOMICIS
	TRIVMPHAVIT

1. *De bello Gallico*, l. VII, c. 64.
2. Serafino Grassi, *Storia della città d'Asti*. 1817.
3. Publiées dans Gruter, I, 225, et dans D. Vaissète, *Histoire générale du Languedoc*, t. I, pr. inscr. p. 6.

Elles ne sont pas jugées meilleures que celle d'Asti par les érudits en la matière. M. Léon Renier, dont j'ai eu soin de prendre l'avis, y voit un amusement de quelque savant de la Renaissance. Bref toutes les trois sont fausses aux yeux de l'épigraphie; et elles le sont aussi aux yeux de l'histoire, car il est constant, d'après le témoignage unanime des auteurs grecs et latins, y compris Appien, que pour les nombreuses victoires qu'il avait remportées sur les peuples de race celtique et germanique, César se contenta d'un seul et unique triomphe dont le titre fut *Gallicus* ou *de Gallis*[1]. Probablement l'abréviateur du récit d'Appien sur la guerre des Gaules a suggéré ces méchantes inscriptions, qui, à leur tour, sont devenues pour l'auteur de l'Alesia savoisienne des arguments en faveur de l'interprétation qu'il donnait de l'abréviateur. Voilà ce qui arrive lorsqu'on édifie un système sur une phrase saisie au vol dans un texte, sans faire attention à ce qui précède et à ce qui suit.

Le fait est qu'on n'a qu'à remettre à sa place la phrase en question pour voir combien peu il est probable que les Allobroges y soient nommés. Le morceau dans lequel elle se trouve nous représente la charpente d'un récit où Appien avait groupé méthodiquement les campagnes de César dans le nord de la Gaule. Les événements consignés sont ceux-ci :

Défaite des Belges sur les bords de l'Aisne. — Bataille contre les Nerviens. — Victoire sur les *Allobriges*. — Expédition contre les Usipètes et les Tenchtères. — Châtiment infligé aux Sicambres qui avaient mis en fuite la cavalerie romaine.

Ce sont les faits racontés par César lui-même dans le deuxième et dans le quatrième livre de ses Commentaires, sauf qu'il ne parle pas des Allobriges; mais, par contre, il mentionne une victoire sur les Atuatuques dont l'abréviateur d'Appien ne dit mot ; de sorte qu'on a le droit de se demander si, dans le texte de ce dernier, il ne faudrait pas lire Ἀτουατούκων au lieu de Ἀλλοβρίγων. Cette correction semblerait d'autant plus naturelle que l'abréviateur consigne, en la rapportant faussement aux Nerviens, une circonstance énoncée par César à propos des Atuatuques, à savoir qu'ils étaient de la race des Cimbres et des Teutons[2]. Une preuve si manifeste du peu de soin avec lequel a été fait l'abrégé autoriserait à coup sûr la supposition que le nom

1. Appien, *De bellis civilibus*, II, 101; Dion Cassius, XLIII, 19; Tite-Live *Epitome*, l. 115; Velleius Paterculus, II, 56; Suétone, *C. J. Cæsar*, 37; Florus, IV, 3.

2. *De bello Gallico*, l. II, c. 29.

propre a été estropié, et je m'arrêterais à cette conjecture, s'il n'y avait pas d'autres textes qui plaident pour le maintien de Ἀλλοβρίγων.

D'abord dans le discours que Dion Cassius prête à César au moment d'en venir aux mains avec Arioviste, le chef germain est traité d'Allobrige. « Quoi, dit César, quand un proconsul romain mande quelqu'un auprès de lui, ce quelqu'un refuse de venir ! C'est lui, au contraire, le proconsul qui est mandé ! Et par qui ? par un Allobrige[1] ! » Les commentateurs n'imaginant pas que *Allobrix*, comme il y a dans le grec, pût signifier autre chose que un Allobroge, n'ont su que dire de ce passage. Turnèbe, et en dernier lieu Sturtz, ont approuvé une correction de Xylander, qui consiste à mettre ἀλλότριος à la place de Ἀλλόβριξ[2]. Mais la leçon est la même partout, et pour que la phrase ait sa force, il faut ou une injure, qui serait déplacée dans la bouche de César, ou un nom de nationalité barbare. C'est ce qui fait que M. Gros, notre traducteur de Dion Cassius, s'est tenu à la leçon des manuscrits, en supposant toutefois que son auteur, dans la rapidité de la rédaction, avait pu se tromper de terme[3].

Ainsi on en a été réduit jusqu'à présent à accuser d'erreur soit l'écrivain, soit les copistes, et cela faute d'avoir rapproché le nom fourni par le texte de Dion Cassius de celui que donne l'abréviateur d'Appien. Il n'y a qu'à les mettre en présence pour voir qu'ils se justifient l'un l'autre. Éclairée par ce double témoignage la critique n'a qu'une chose à faire : conclure qu'il exista un peuple germanique, d'où Arioviste tirait son origine, dont le nom, sous la plume des Grecs prit la même forme que celui qu'ils attribuaient aux anciens habitants de la Savoie et du Dauphiné. L'usage des Grecs a occasionné une équivoque qu'on évitera désormais en reconnaissant des Allobriges et des Allobroges.

Ce n'est pas tout. Un second témoignage d'Appien, plus explicite que le premier, non seulement confirme l'existence des Allobriges, mais nous instruit de leur position. Je veux parler d'une citation qui se trouve égarée dans l'article Ἧιομεν du lexique de Suidas, pour lequel elle ne fournit pas d'exemple. Le nom d'Appien, comme source de la citation, manque dans l'ancienne édition de Suidas; il a été introduit dans celle de Bernhardy[4], d'après l'autorité des manuscrits de

1. « Μεταπέμπεταί τινα ὁ ἀνθύπατος ὁ Ῥωμαίων, καὶ ἐκεῖνος οὐκ ἔρχεται· μεταπέμπεταί τις τὸν ἀνθύπατον τῶν Ῥωμαίων Ἀλλόβριξ ὤν. » Lib. XXXVIII, c. 43.
2. Edition de Leipzig, 1834.
3. Histoire romaine de Dion Cassius, t. III, p. 442.
4. Brunswick, 1853. Tome Ier, col. 866.

Paris : c'est ce qui fait qu'on chercherait vainement ce passage dans l'Appien de Schweighæuser et dans celui de la Collection Didot. Le voici :

« Appien. Allobriges, peuple de la Gaule. Leurs villes étaient difficiles à attaquer, parce que chaque jour, selon la marée, elles étaient continent ou îles. Quant à eux, ils combattaient sur des navires. L'empereur Caligula fit enfoncer autour de ces villes des poteaux élevés par-dessus lesquels on fixa des tabliers. La vague passant à travers les poteaux sans atteindre les tabliers, les Romains firent leur affaire sans peine et sans interruption [1]. »

Quelques-uns de nos chercheurs d'antiquités lacustres appliquant aux Allobroges ce fait, dont ils eurent connaissance par le Recueil de dom Bouquet [2], se sont trouvés bien empêchés par la mention du flux et du reflux. Cela néanmoins ne leur a point ouvert les yeux. Ils ont planté les villes en question dans les lacs de Genève, du Bourget et d'Annecy [3]. Ils ont commis une autre erreur d'interprétation en attribuant à Jules César, qui, on ne saurait trop le répéter, ne combattit jamais contre les Allobroges, l'expédient des lignes d'investissement formées au moyen de quais en charpente. Τοῦ Καίσαρος Γαΐου, qui est dans le grec, ne peut se rendre que par le César Caius, autrement dit l'empereur Caligula. La citation de Suidas se rapporte donc à l'expédition de Caligula dans le nord de la Gaule, expédition qui, au dire de Suétone, eut pour motif le recrutement de la garde batave dont s'était entouré l'empereur [4]. Les historiens connus n'ont fait que se moquer de cette campagne, qui se passa sans combattre. Les grands travaux indiqués par Appien n'en changent pas le caractère ridicule, puisque le résultat probable de tant de dépenses fut d'exercer la presse sur quelques misérables villages. Le renseignement a cela de précieux qu'il nous fait voir les Allobriges établis sur un point de la côte septentrionale facile à déterminer; car on ne peut mettre ce peuple

1. « Ἀππιανός. Ἀλλόβριγες Γαλατῶν ἔθνος. Δύσμαχοι δ' ἀυτῶν ἦσαν αἱ πόλεις, ἀπό τε ἀμπώτεως ἐς ἡμέραν ἠπειρούμεναί τε καὶ νησούμεναι. Οἱ δὲ πλοίοις ἐπολέμουν. Τοῦ δὲ Καίσαρος Γαΐου περὶ τὰς πόλεις σταυροὺς πηξαμένου ὑψηλοὺς καὶ τοῖς σταυροῖς ἐπιθέντος γεφυρώματα, ὁ μὲν κλύδων ἐχώρει διὰ τῶν σταυρωμάτων ὑπὸ τοῖς γεφυρώμασι. Ῥωμαίοις δὲ ἀδεὲς ἦν καὶ ἐπίμονον τὸ ἔργον. »

2. *Scriptores rerum francicarum*, t. I, p. 821, d'après l'édition de Cambridge, où manque le nom d'Appien.

3. M. Troyon toutefois a hésité. *Habitations lacustres des temps anciens et modernes*, p. 168.

4. Quum ad visendum nemus flumenque Clitumni Mevaniam processisset, admonitus de supplendo numero Batavorum, quos circa se habebat, expeditionis Germanicæ impetum cepit. » *Caligula*, c. 43.

qu'entre les Ménapiens et les Bataves. Sa place était par conséquent la Zélande.

Que si l'on se demande à présent comment il se fait que les Allobriges ne soient pas nommés dans les Commentaires de César, tandis qu'ils l'étaient dans d'autres écrits sur la guerre des Gaules, l'explication à donner me paraît toute simple. Sans doute les Allobriges, conformément à un usage bien connu des Gaulois et des Germains, s'étaient associés pendant un temps avec les Atuatuques, leurs voisins, et cette confédération portant indifféremment le nom des Allobriges ou des Atuatuques, César aura préféré cette dernière dénomination pour éviter toute confusion avec les Allobroges.

Les Allobriges paraissent s'être maintenus, et même avoir pris de l'extension, pendant la décadence de l'empire. L'Anonyme de Ravenne, qui compilait au VIII^e^ siècle les écrits de plusieurs géographes contemporains de Clovis, définit ainsi la Belgique inférieure :

Ad frontem ejusdem Frigonum patriæ... ponitur patria quæ dicitur Frantia Rhinensis, quæ antiquitus Gallia Belgitia Allobrites dicitur[1].

La fin de cette phrase, altérée comme l'est à chaque instant le texte de l'Anonyme, a fait jusqu'ici le désespoir des commentateurs. On croyait voir dans *Allobrites* une mention des Allobroges[2]. Après les explications qui précèdent, le doute ne me paraît plus permis. Il faut lire *Allobrices*, forme un peu différente, mais équivalente de *Allobriges*, et la correction du tout sera : *quæ antiquitus Gallia Belgica et Allobrices dicebatur.*

L'assertion qu'un grand pays comme la Belgique inférieure a porté le nom d'un peuple qui était resté inconnu jusqu'ici pourra paraître excessive et peu digne de foi, surtout venant d'un auteur aussi barbare que l'Anonyme de Ravenne. Cependant il faut faire attention que le même fait se trouve attesté implicitement par Procope. Cet historien que recommande la sûreté de ses informations, car il n'écrivit que sur des documents officiels, raconte dans son premier livre de la Guerre gothique[3] que, lorsque les Francs habitaient encore le pays marécageux situé vers l'embouchure du Rhin, ils avaient pour voisins, demeurant côte à côte avec eux, les *Arboryches*[4], peuple anciennement soumis aux Romains, et qui continuait à combattre

1. D. Bouquet, *Scriptores rerum francicarum*, t. I, p. 119 (*ex libro* IV, *sect.* 24).

2. Alfred Jacobs, *Gallia ab anonymo Ravennate descripta* (Paris, 1858), p. 18.

3. Chap. XII (tome II, p. 63 de l'édition de Bonn).

4. « Τούτων ἐχόμενοι Ἀρβόρυχοι ᾤκουν. »

pour la cause de l'Empire, bien qu'il en eût répudié les institutions [1]. Les Francs firent la guerre à ces Arboryches pour les subjuguer, mais ceux-ci se défendirent vaillamment. Ils conservèrent leur nationalité et leur attachement au nom romain jusqu'à ce que, sollicités par leurs turbulents voisins, qui s'étaient convertis au christianisme, de se fusionner avec eux, ils embrassèrent ce parti. Les deux peuples réunis en un seul constituèrent dès lors une puissance redoutable. Tel est en substance le récit de Procope.

Je n'ignore pas qu'on a assimilé les Arboryches avec les Armoriques des annalistes du v[e] siècle; mais aucun des traits indiqués par Procope ne justifie cette manière de voir. Les Armoriques étaient une confédération des cités maritimes de la Gaule entre l'embouchure de la Gironde et celle de la Seine; donc ils ne confinaient pas aux Francs Saliens habitant les bords du Rhin inférieur. Les Armoriques n'avaient pas renoncé aux institutions romaines, et de plus ils avaient cessé de combattre pour la cause de l'Empire. Enfin les Armoriques ne se fusionnèrent pas avec les Francs. Toutes ces conditions, remplies par les Arboryches, me semblent autant de motifs plausibles pour en faire un peuple qui habitait la Zélande et la Flandre, qui, par conséquent, répond aux Allobrices de l'Anonyme de Ravenne. Il ne fait qu'un avec eux par la position, et probablement il ne fait qu'un aussi par le nom, car une raison d'euphonie peut avoir motivé le déplacement de la seconde voyelle dans Ἀρβόρυχοι, qui aurait été d'abord Ἀρόβρυχοι; et Ἀρόβρυχοι n'est qu'une prononciation très gutturale de *Allobrices*.

La fusion des Allobrices ou Allobriges avec les Francs explique que leur nom se soit éteint, malgré le bruit qu'ils avaient fait auparavant. J'ai beaucoup cherché, espérant le retrouver dans quelque dénomination territoriale. Les contrées du Nord ne m'ont rien fourni de satisfaisant; mais, chose singulière, le mot existe dans le vocabulaire des villages situés aux environs de Belfort, sur la limite des deux langues française et allemande; il existe avec la valeur d'une injure sanglante. Lorsqu'un Roman en vient aux gros mots avec un Tudesque, il lui dit : *Allebriche*, et l'autre répond : *Welche*. C'est le commencement d'une querelle qui finit ordinairement par des coups. Je tiens ce fait de M. Delacroix, de Besançon, qui en avait déjà

1. « Ξὺν πάσῃ τῇ ἄλλῃ Γαλλίᾳ καὶ μὴν Ἱσπανίᾳ Ῥωμαίων κατήκοοι ἐκ παλαιοῦ ἦσαν..... Ἐτύγχανον δὲ Ἀρβόρυχοι τότε Ῥωμαίων στρατιῶται γεγενημένοι· οὓς δὴ Φράγγοι κατηκόους σφίσιν ἐθέλοντες, ἅτε ὁμόρους καὶ πολιτείαν ἣν εἶχον πάλαι ἀπολωλότας, ποιήσασθαι. »

fait part à M. Troyon; aussi est-il consigné dans le livre de ce regrettable savant sur les antiquités lacustres de la Suisse [1]. N'y aurait-il pas à en induire qu'une colonie Allobrige fut établie par l'Allobrige Arioviste dans cette partie de l'Alsace, où il régna pendant plusieurs années en souverain tout-puissant?

Je n'en saurais dire davantage sur ce sujet. C'est assez si j'ai prouvé qu'il y aura désormais une distinction à faire entre les Allobroges, anciens habitants du Dauphiné et de la Savoie, et les Allobriges, peuple germanique émigré, dès le temps de César, sur la rive gauche du Rhin, où il sut se maintenir jusque vers l'an 500 de notre ère.

---

1. Troyon, *Habitations lacustres*, p. 169.

RAPPORT

AU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

SUR

DIVERSES COMMUNICATIONS CONCERNANT DES MOSAIQUES

TROUVÉES A SAINT-CRICQ (LANDES).

(*Revue des Sociétés savantes*, 1870. — Bibliogr., n° 151.)

Au commencement de l'automne dernier, un laboureur de la commune de Saint-Cricq-de-Maureilhan, près Mont-de-Marsan, sentit sa pioche arrêtée par un corps dur en creusant dans un pré. Il déblaya avec précaution pour voir d'où venait l'obstacle, et ne fut pas peu étonné de rencontrer un pavement en mosaïque. Les fouilles, continuées dans l'intention de constater l'étendue de cet ouvrage, firent reconnaître qu'il se prolongeait indéfiniment en longueur; mais il n'offrait pas plus de 3^{m},50 de large. Il se composait de compartiments d'un très riche dessin. La découverte s'ébruita, l'ingénieur en chef du département se rendit sur les lieux et reconnut après plusieurs sondages que des substructions non moins somptueuses que celles qui avaient apparu d'abord existaient sur un périmètre immense. Sur deux points très éloignés l'un de l'autre deux nouvelles mosaïques furent mises à découvert, et celles-ci étaient des mosaïques à figures. Il fallait beaucoup d'argent pour continuer le travail de recherche. Le propriétaire du fonds demandait à être indemnisé. L'ingénieur en référa au préfet des Landes, qui s'adressa à son tour à MM. les Ministres de la maison de l'empereur et de l'instruction publique. MM. Alexandre Bertrand et le général Creuly furent chargés de visiter les fouilles pour le compte de la Commission de la carte des Gaules. J'ignore quel a été le résultat de l'exploration de ces savants; mais j'ai sous les yeux la lettre de M. le préfet des Landes à M. Duruy; une autre adressée au même ministre par M. Castain, sous-chef au ministère de la guerre; un rapport de M. l'abbé Lugat, curé doyen de Villeneuve-de-Marsan, rapport qui est accompagné d'un plan levé

par M. Durand, architecte diocésain ; un autre plan sans nom d'auteur, qui représente les fouilles dans un état plus avancé, et une suite de dessins coloriés représentant les mosaïques ; enfin une notice de M. le docteur Sorbets, imprimée à Mont-de-Marsan, à la fin de 1868. C'est d'après ces documents que je vais faire connaître au Comité la découverte dont il s'agit.

Il n'est pas inutile de rapporter d'abord que cette découverte a causé une véritable émotion dans le pays. Les Marsanais ne voulaient pas croire que les restes d'une habitation somptueuse existassent dans une région aujourd'hui pauvre et déserte. Tout le monde a voulu voir les vestiges de la « cité détruite » ; car lorsque des substructions un peu considérables apparaissent aux yeux de ceux qui ne savent rien de l'antiquité, c'est toujours une capitale qui sort de terre. L'affluence fut telle que le propriétaire du terrain jugea que la curiosité publique pouvait lui être d'un bon rapport. Il établit une enceinte de planches avec un petit bureau à la porte. Il faut payer un franc, cinquante centimes ou vingt-cinq centimes par tête, selon la condition des personnes, pour voir les mosaïques.

De toutes les hypothèses auxquelles se sont livrés les savants du pays, il n'y en a qu'une qui soit acceptable. C'est que les substructions de Saint-Cricq sont celles d'une *villa* ayant appartenu à quelque patricien romain. M. Lugat assigne à cet établissement une date trop récente en le faisant remonter seulement à l'époque wisigothique. L'étendue des constructions et la nature des sujets figurés dans les mosaïques décèlent un âge plus reculé. D'ailleurs le plan sur grande échelle qui m'a été soumis est complété par une coupe du terrain, et sur cette coupe sont portés des reliefs annonçant qu'un camp retranché, du genre de ceux dont la Gaule s'est couverte aux IV^e^ et V^e^ siècles fut établi sur les ruines de la villa. Celle-ci dut être détruite dans la terrible invasion qui signala le règne de Gallien, et sa construction appartenait selon toute apparence au II^e^ siècle de notre ère.

Sans être de premier mérite comme œuvre d'art, cette maison était cependant celle d'un propriétaire qui aimait la magnificence et qui n'avait rien épargné pour être somptueusement logé. La disposition des parties jusqu'ici reconnues se rapporte à ce qu'on sait de ces sortes de résidences. Un vaste atrium est entouré de bâtiments divisés en une infinité de chambres, la plupart petites. Au corps de logis qui règne sur le côté sud-ouest est appliquée en contre-bas une galerie extérieure de 56 mètres de longueur. C'est celle dont le pavement s'est montré en premier lieu. Elle donnait sans doute sur le jardin de l'habitation. A l'une de ses extrémités est une

grande salle carrée garnie d'absides sur trois de ses côtés. La présence de salles pareilles avec des renfoncements en hémicycle qui donnent à leur plan la forme d'un trèfle a déjà été signalée plusieurs fois dans des substructions de *villa* gallo-romaines.

J'ai déjà dit un mot de la mosaïque qui servait de pavement à la galerie. Elle est composée d'une suite de panneaux d'ornementation variée, avec des bordures d'encadrement où l'on distingue des méandres, des entrelacs, des torsades. L'un des panneaux est orné à son centre d'une croix grecque évidée. C'est probablement ce qui a déterminé M. Lugat à voir dans cette mosaïque un ouvrage du v^e^ siècle. Il se sera dit qu'un emblème chrétien ne pouvait se rencontrer qu'à une époque où le christianisme était déjà répandu. Mais comme la croix à branches égales décore certaines pièces de poterie gauloise, elle peut très bien décorer une mosaïque gallo-romaine du haut empire. D'ailleurs si la croix de Saint-Cricq était chrétienne, comment s'expliquerait la rencontre au même lieu d'une autre mosaïque dont je vais parler ?

C'est un tableau de la plus grande dimension. Il occupe en entier l'aire d'une salle carrée de 11^m^,65 de côté, qui est au milieu du bâtiment longé par la galerie. Il représente diverses figures ou groupes de figures dont il est difficile de deviner le sujet tant la composition semble incohérente. A droite est la figure debout de Bacchus armé du thyrse et nimbé. A gauche est un jeune homme vu de dos, avec la peau de chevreuil qui est l'attribut des bacchants. Entre ces deux personnages, il y a deux groupes, l'un d'un adolescent ayant une couronne à la main, qui semble s'approcher d'un petit amour assis par terre sous les pieds du Bacchus, tandis que de l'autre côté un combattant, peut-être un gladiateur, couché par terre avec son bouclier sous lequel il s'abrite, semble recevoir l'assistance d'une femme debout. Celle-ci tient à la main gauche un objet que les uns prennent pour une boîte et les autres pour une palette de peintre. La partie supérieure du tableau est occupée par une autre femme qui semble suspendue dans les airs. Sa position est à peu près horizontale relativement aux personnages dont je viens de parler. Elle tient d'une main un maillet, et de l'autre un ciseau. Son attitude est celle du sculpteur dans l'attitude du travail. Elle applique son ciseau contre la face d'un silène figuré à mi corps, dans une position tout à fait horizontale.

Je n'essaye pas de donner l'explication de ce bizarre assemblage. Le dessin est mauvais, mais les attitudes décèlent une époque où il y avait encore de bons modèles, et les couleurs sont d'un grand éclat.

Une seconde mosaïque à figures a été découverte dans un autre corps de logis. Elle décorait le fonds d'une piscine pentagone. Le sujet consiste en monstres marins, poissons et insectes de mer posés dans tous les sens, comme un semis.

Le Comité n'a pas de décision à prendre à l'égard de ces curieux monuments. Il ne peut que souhaiter qu'on les préserve de la destruction en les transportant dans un musée.

RAPPORT

AU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

SUR UNE

COMMUNICATION DE M. DEVALS

VESTIGES ANTIQUES DANS LE DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

(*Revue des Sociétés savantes*, 1870. — Bibliogr., n° 152.)

M. Devals, correspondant de Tarn-et-Garonne, a profité d'une tournée qu'il a faite récemment dans les cantons du Bourg-de-Visa, de Montaigu, de Lauzerte et de Molières, pour se livrer à des observations dont il fait part au Comité.

Pour la première fois depuis qu'il explore son département, M. Devals a rencontré cette forme de retranchements si commune dans nos pays, qui consiste en fossés avec terre-pleins, coupant la gorge d'un promontoire à l'extrémité d'un plateau. Des emplacements ainsi fortifiés existent sur la commune de Roquecor, au lieu dit *Espermont-Haut*, et sur la commune de Valeilles, lieu dit *le Pic de l'Abat*. Dans les deux endroits, il y a double tranchée avec un intervalle assez grand entre chacune pour former deux enceintes. M. Devals rejette la dénomination de camp romain donnée dans le pays à ces retranchements. Il y voit des *oppidum* gaulois, et des *oppidum* de la plus vieille époque. Il allègue, à l'appui de son opinion, que l'on trouva, en 1854, une sépulture celtique remplie d'outils de pierre tout près des tranchées d'Espermont-Haut.

Les promontoires à la rencontre de deux vallées sont des fortifications naturelles dont se sont servis les barbares de toutes les époques. Il est peu de points offrant cette configuration où l'on ne trouve les vestiges d'une occupation celtique; mais il ne faut pas pour cela attribuer aux Celtes tous les travaux qui se présentent sur ces mêmes emplacements. Les Gallo-Romains du bas-empire y ont cherché aussi un refuge contre les invasions germaniques, et les Français du IX^e^ siècle contre les invasions normandes. C'est aux uns ou aux autres, et non

pas aux Gaulois, qu'appartiennent les retranchements du genre de ceux qu'a remarqués M. Devals.

Notre correspondant signale encore des galeries donnant accès à des chambres souterraines, qu'il a vues à Férussac (commune de Roquecor) et à Lauzerte. Ces galeries ont été pratiquées sous un sol tout rempli de débris romains : de là la conclusion qu'elles sont antérieures à l'époque romaine, et qu'elles ont servi d'habitation à la population primitive du pays. Mais la superposition de ruines ayant un âge connu à des travaux souterrains n'est d'aucun secours pour se fixer sur l'âge de ceux-ci. De ce que des souterrains existent sous des bâtisses romaines, on n'en peut pas induire *ipso facto* qu'ils aient été creusés avant l'époque romaine, et c'est attribuer aux hommes primitifs une puissance qu'ils n'avaient pas, que de supposer qu'ils ont fouillé le sein de la terre pour s'y abriter, eux qui, faute de moyens pour se construire des demeures, étaient obligés de disputer aux bêtes la possession des cavernes. Il y a à dire sur les refuges souterrains la même chose que sur les fossés au moyen desquels on a coupé la gorge des promontoires. Ce sont des ouvrages qui se rapportent au temps des invasions. De tous ceux qui ont été étudiés jusqu'à présent, je n'en connais pas un seul qui remonte au delà de l'époque carolingienne.

Les pierres avec des empreintes qui ont à peu près la forme d'une semelle abondent dans le département de Tarn-et-Garonne. On les désigne sous le nom de *Piada de Roland*. M. Devals en avait déjà reconnu trois sur les communes de Belvèze et de Saint-Amans; il en signale une nouvelle près de Touffailles, dans un hameau qui porte le nom significatif de Lapiade.

Au Rouch (commune de Saint-Vincent-Lespinasse), un gros tumulus a été fouillé récemment. Il renfermait beaucoup de squelettes qui avaient entre les dents, les uns, des monnaies consulaires, les autres, des monnaies de bronze de la même époque. Les morts avaient tous été couchés dans la même attitude, les pieds tournés du côté de l'orient. M. Devals se borne à consigner ces renseignements, qui lui ont été fournis sur les lieux. Il ne paraît avoir vu aucune des pièces découvertes. Au nom du Comité, je ferai appel à son zèle pour qu'il se livre à un complément d'enquête, et qu'il tâche de nous faire connaître les types de ces monnaies. Des morts inhumés de la sorte sont des Romains, et des Romains qui ont succombé dans un combat. Quoi de plus intéressant que de déterminer avec le secours de la numismatique l'époque où s'est livré ce combat.

RAPPORT

AU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

SUR DES

COMMUNICATIONS DE MM. DESJARDINS ET GUIGUE

LES B. NES ROMAINES DE VIEUX EN BUGEY

(*Revue des Sociétés savantes*, 1870. — Bibliogr. n° 153.)

Dans le département de l'Ain, la route qui va de Nantua à Belley traverse un territoire riche en ruines romaines, dont les points principaux sont Champagne en-Val-Romay et Vieux, deux villages très rapprochés l'un de l'autre. Champagne est aujourd'hui chef-lieu de canton et a le pas sur Vieux. C'était le contraire autrefois : Vieux fut le centre de la population dans l'antiquité. Un aqueduc souterrain, mentionné dans tous nos répertoires topographiques, y aboutit, et depuis longtemps on y a constaté l'existence d'un temple. Il y a même une inscription, signalée pour la première fois par Guichenon (elle est aujourd'hui à Belley), qui nous apprend que ce temple était dédié au dieu Soleil, et que le nom ancien de la localité était *Venetonimagus*. *Vieux*, pour le dire en passant, n'est pas autre chose qu'un dérivé de ce nom, résultant de plusieurs syncopes intérieures, de l'apocope de *magus*, qui est de règle dans tous les composés où entra ce suffixe, et enfin d'une équivoque motivée par la prononciation indécise du thème roman primitif, qui fut *Vioun*. Au lieu de Vioun, on a fini par dire *Viou* ; or *viou*, dans le patois bugiste, est l'équivalent de *vieux*. La preuve que c'était autrefois *Vioun*, et non pas *Viou*, nous est donnée par la forme latine *Vionium*, consignée dans les titres du moyen âge. Je recommande cette remarque aux savants du pays, qui regardent le nom de Vieux comme un dérivé de *vicus*.

Nous avons à Champagne un correspondant plein de zèle pour la science en la personne de M. Guigue, ancien élève de l'École des chartes, attaché à l'administration des finances. Ayant appris qu'un autre correspondant des travaux historiques, M. Desjardins, archi-

tecte de la ville de Lyon, avait entrepris la monographie des antiquités de Vieux, M. Guigue se mit à la disposition de son collègue pour faire les recherches complémentaires que celui-ci croirait utiles à son travail. L'offre fut acceptée avec empressement; M. Desjardins fournit de quoi faire des fouilles, et, en s'éclairant des premiers résultats obtenus, composa un mémoire qu'il adressa au Comité.

J'ai eu sous les yeux ce travail [1], où la plus grande part est donnée aux objets d'art et aux échantillons d'architecture trouvés à Vieux, l'auteur ayant voulu laisser à M. Guigue tout l'honneur des constatations qui rentrent dans le domaine de l'archéologie pure. Cette réserve délicate m'a mis dans la nécessité de m'adresser directement à M. Guigue. Je lui ai fait à plusieurs reprises des questions auxquelles il a bien voulu répondre. Les renseignements que je tiens de lui, fondus avec la substance du mémoire de M. Desjardins, établiront d'une manière suffisante la richesse du gisement d'antiquités sur lequel ont opéré nos deux correspondants.

L'église de Vieux paraît occuper l'emplacement du grand temple. Dans sa fabrique apparaissent beaucoup de belles pierres empruntées à la construction antique.

Les fouilles, commencées près du chevet de l'édifice, dans la direction du levant, n'ont montré d'abord qu'un effroyable pêle-mêle de fondations, de tuiles à rebords, de briques, de débris calcinés. En continuant, on arriva à une construction en petit appareil de la plus grande régularité, qui se trouva être un édifice quadrilatéral, ayant sa façade tournée au midi, long de $10^{m},60$ sur $3^{m},40$ de large. L'ouverture d'entrée, presque aussi large que la façade, était précédée d'une fondation en libage sur laquelle paraissaient avoir été établies les colonnes d'un portique. Deux tronçons de ces colonnes ont été retrouvés.

Les objets recueillis dans l'intérieur sont : une lampe en bronze avec ses chaînes de suspension; une autre petite lampe en terre rose, dont le dessus porte l'inscription VIRA, et le dessous la marque de fabrique IECI OF; deux chapiteaux composites en pierre rouge; quantité de débris d'un placage de marbre qui avait revêtu les parois de l'édifice; d'autres débris provenant de statues brisées, entre autres une tête d'Apollon, un buste habillé d'un manteau, un fragment de statue de femme également drapée; un piédestal

1. Depuis le dépôt de ce rapport, M. Desjardins a fait imprimer son mémoire sous le titre de *Notice sur les antiquités du village de Vieux-en-Val-Romay*, Lyon, 1869, 34 pages et 6 planches, in-8°.

renversé, sur l'une des faces duquel est gravée l'inscription que voici :

DEI ƃ I ƃ M
PATRI ƃ PATRV
M ƃ G ƃ RV
EVTACTO
C ƃ R ƃ VIRI
LIS ƃ FIL ƃ

M. Guigue interpréta très bien les sigles *invicti Mithræ*, qui suivent le mot *dei* dans la première ligne et il reconnut pour un grand prêtre du dieu le personnage qualifié de *pater patrum* ; mais, à cause de la cendre qui empâtait les lettres, il n'avait pas discerné les prénom et nom *Gaio Rufio*. Je fis part de sa lecture à M. Léon Renier, qui indiqua sur-le-champ, avec sa sagacité habituelle, comment elle devait être corrigée. La leçon ainsi donnée par conjecture se trouva être celle du monument, lorsque celui-ci eut été nettoyé.

Non loin du piédestal d'Eutactus a été découvert un trou carré, pratiqué à peu près dans le milieu de la cellule, et où il y avait des cendres avec un petit bronze de Magnus Maximus. Les bases de deux autres piédestaux se trouvèrent en place à 60 centimètres en avant du mur de fond.

Un boyau creusé dans le roc avait son dégagement en avant de la cellule, du côté de l'ouest, dans le prolongement du portique dont j'ai parlé tout à l'heure. Arrivé à la construction, il se retournait brusquement pour en suivre le mur septentrional jusqu'au premier tiers de la longueur de celui-ci : après quoi il se retournait encore et pénétrait de 90 centimètres sous l'aire de l'édifice. Ce réduit souterrain avait 50 centimètres de large sur 1m,20 de haut. Il était voûté en tuf. Il contenait beaucoup de cendre mêlée d'ossements de toutes sortes d'animaux et même d'ossements humains. On y trouva aussi plusieurs petits vases protégés par des tuiles à rebords, et des monnaies de Claude le Gothique au revers *Consecratio*.

Cette rencontre, ainsi que les cendres déposées dans le trou carré, troubla fort M. Guigue. Il se demanda s'il n'avait pas affaire à un monument funèbre, quoique les dimensions et l'ordonnance lui parussent annoncer plutôt un *sacellum*. Cette dernière conjecture était la seule légitime, et l'inscription d'Eutactus indiquait, à n'en pas douter, que le lieu avait été consacré au culte de Mithra.

Le recueil des monuments du culte de Mithra, formé par Lajard, montre le plan de plusieurs temples où ce dieu fut adoré dans l'ancienne Germanie romaine. La partie principale de l'édifice est toujours

une salle oblongue précédée d'un portique, comme s'était présentée celle de Vieux; mais à cette circonstance s'ajoute un trait tout à fait caractéristique. La salle oblongue est enveloppée de collatéraux a l'égard desquels elle se trouve en contre-bas. Comme M. Guigue avait conduit sa fouille sans s'éloigner du quadrilatère, j'eus l'idée qu'une nouvelle recherche ferait découvrir la fondation des collatéraux. Effectivement, notre correspondant s'étant remis à l'ouvrage d'après l'avis que je lui avais donné, un second quadrilatère s'est montré sur tout le périmètre du premier. Il y a plus : l'aire de cette précinction a pu être repérée sur un point, et l'on a constaté qu'elle s'élevait de 30 centimètres au-dessus de l'aire de la salle intérieure. Voilà donc un *Mithræum* bien authentique qui s'ajoute à ceux que l'on connaissait déjà.

Au nord du Mithræum et de l'église a été reconnue la fondation en libage d'un gros piédestal. Tout autour gisaient des éclats de marbre blanc en nombre infini. Dans la quantité s'est trouvé le pouce bien conservé de la main d'une statue colossale. On a jugé qu'elle devait avoir de 6 à 7 mètres de hauteur.

Depuis cette découverte, M. Guigue s'est occupé d'un grand et utile travail dont je parlerai tout à l'heure. Il en est à présent à reconnaître les substructions d'un vaste édifice, situé au midi du Mithræum et qui se présente avec l'apparence d'un établissement de bains.

Entre autre choses dessinées et décrites par M. Desjardins, il y a à remarquer :

Une voûte en berceau, dégradée, mais de la plus belle construction, qui recouvre la fontaine publique de Vieux.

Deux fragments de frise découverts en 1868. Le curé de Vieux, pour assurer leur conservation, les a fait mettre devant l'église. On lit dessus, en capitales de la plus grande dimension, PMARV, et II CVIIII. Ces mots faisaient partie, selon toute apparence, de l'inscription du grand temple. Une autre pierre, portant les trois lettres MAG ou MAC, appartenait à la même frise. Elle est engagée dans le mur du cimetière.

Le torse assez bien exécuté d'une femme nue, sur le pubis de laquelle est sculpté un fleuron d'ornement.

Des fragments de poterie avec les marques QVINTVS F — PASSENI M. — TERTIVS — NOSTER — VALLO FEC. Cette dernière est disposée autour d'un cercle de grènetis.

Près du village est un lieu dit *le Colonnat*, où l'on voit des tronçons de colonnes de 75 et de 30 centimètres de diamètre. Une colonne entière existe encore à Vieux. Elle était autrefois accompagnée de trois autres qui furent transportées au château voisin d'Artemare.

Les résidences seigneuriales des environs se sont ainsi enrichies des dépouilles de Vieux. Dans celle de Rougemont, on voit une colonne polie. A Machurat, l'épitaphe commémorative d'un coutumier originaire du pays servait de marche à un perron d'où M. Guigue l'a fait retirer.

D. M·ET MISERA[E]
MORTAE PERE
GRAE INTERC[E]
PTO RVFFIO RV
FFIANNO ANNO
RVM XX VEST
IARIO P[ER] ER
VDITO P...TI
TVS RVFFINV[S]
FILIO CARI · P · C

Dans le cimetière que j'ai déjà mentionné (il entoure l'église), il y a un mur antique de grand appareil, reste présumé du péribole du grand temple. Sur un de ses retours s'appuyait un canal ou conduit d'eau, aussi en grand appareil. On a pu suivre ce dernier sur une longueur de 18 mètres. Il était un embranchement de l'aqueduc depuis longtemps connu des antiquaires, lequel s'arrête aujourd'hui à l'entrée de Vieux, du côté de Champagne. Il vient en effet de Champagne, où il se forme par la jonction de deux embranchements qu'on n'a pas suivis jusqu'à leur origine. Son point d'arrivée à Vieux est la voûte antique qui a été dessinée par M. Desjardins.

La fontaine abritée par cette construction ne coulait plus que dans la saison des pluies. M. Guigue ayant persuadé aux habitants que, s'ils voulaient fournir leur travail, il leur ferait avoir une provision d'eau abondante et permanente, on s'est mis sous sa direction à déblayer le canal. Le succès a dépassé les espérances. Le cours d'eau rétabli suffit à la consommation de Champagne et de Vieux.

Cette opération a produit des résultats intéressants pour l'épigraphie.

D'abord un fragment d'inscription où se trouve pour la seconde fois le nom des anciens habitants de Vieux :

.....
RAVCI VIC
ANI VENE
TONIMAGI
NSESOBEI...
MERITA

Ensuite un témoignage qui a permis d'établir la provenance ignorée de deux inscriptions connues.

Une énorme pierre engagée parmi les décombres qu'on retirait du canal était ornée, sur l'une de ses faces, de deux frontons contigus, dans l'un desquels était figuré le globe du soleil, tandis que dans l'autre il y avait le croissant de la lune. Ces frontons surmontaient deux tableaux disposés pour recevoir des inscriptions qui n'avaient jamais été gravées. Un des ouvriers, en voyant cela, dit qu'il avait vu autrefois dans le jardin de son père une pierre toute pareille, avec la même décoration, et de plus avec de l'écriture; qu'il se rappelait que cette pierre avait été vendue par ses parents et transportée à Belley. M. Guigue courut aussitôt à Belley prendre des informations. Il eut le plaisir de trouver dans le jardin du séminaire de cette ville la sœur de la pierre retirée de l'aqueduc de Vieux. C'est une stèle de la même dimension, ornée des mêmes moulures avec deux frontons pareils et les mêmes représentations du soleil et de la lune. Dans les deux tableaux sont gravés l'épitaphe de Gaius Rufius Eutactus, le grand prêtre de Mithra de Vieux, et celle de sa femme, appelée Cæsiccia Januaria.

Quoique ces inscriptions aient été publiées, on ne sera pas fâché de les trouver ici pour la consécration du fait constaté par M. Guigue.

D M	D ⊏ M
CAESIC	G·RVFI.
CIAE	EVTAC
IANV	TIMEDI
ARIAE	CICAE
VIVAE	SICCIA
SIBI	IANVA
FECIT	RIAMA
S^{V}BAD	RITOS°V
	P ⊏ C

M. Guigue, se fondant sur la connaissance que nous avons maintenant de la condition d'Eutactus, s'est demandé si *medicus* ne serait pas l'adjectif ethnique *médique*, et n'aurait pas désigné l'un des ordres du sacerdoce dans la religion mithriaque.

Cette conjecture me semble ingénieuse; mais, si elle pouvait être soutenue, ce ne serait pas dans les termes où l'a énoncée notre correspondant. Quoique nos connaissances sur la religion de Mithra soient très incomplètes, nous savons néanmoins que ses adeptes étaient

assujettis à une hiérarchie de douze degrés. M. Lajard a recueilli les noms attribués à neuf de ces degrés ; les voici : ***Miles***, ***Bromius***, ***Leo***, ***Corax*** ou ***Hierocorax***, ***Gryphus***, ***Perses***, ***Helios***, ***Pater***, ***Pater patrum*** [1]. Dans cette liste, il y a une dénomination destinée à rappeler le lieu d'origine du culte de Mithra, et elle est exprimée par le substantif ethnique ***Perses*** et non par l'adjectif ***Persicus*** ; de sorte qu'il est assez naturel de supposer que, si le souvenir de la Médie avait été consacré par l'une des dénominations que nous ne connaissons pas, cette dénomination aurait été ***Medus*** plutôt que ***Medicus***. D'ailleurs il n'y avait pas de degré supérieur à celui de ***Pater patrum***, qui fut celui d'Eutactus en son vivant.

Je terminerai cette intéressante communication par quelques autres textes épigraphiques que m'a fait connaître M. Guigue.

Dans la sacristie de l'église de Vieux :

IO IO IO
H·DAV.....
DINV.....

Dans le dallage d'une maison particulière à Vieux :

D M
SEX MVR
RI SEXTIA
N PARENE

Sur une pierre retirée de la fontaine du hameau de Linod dépendant de Vieux :

D . . . . . .
MARTIO
ROMANI
. . . . . .
. . . MAI

A Talissieux, village voisin de Vieux :

SECVRITAT PERPETV..
AETER. . . . . .
. IAPI . . . . . .
CIADE . . . . . .

1. *Recherches sur le culte public et les mystères de Mithra*, p. 574.

RAPPORT

AU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

SUR

DIVERSES COMMUNICATIONS MANUSCRITES

CIMETIÈRES ANTIQUES DE VERNEUIL ET DE CHEVINCOURT (OISE),
PAR M. WOILLEZ.
CAMP-REFUGE DE DURESTAL SUR LA COMMUNE D'HÉNANSAL (CÔTES-DU-NORD),
PAR M. GAULTIER DU MOTTAY.

(*Revue des Sociétés savantes*, 1870. — Bibl., n° 155.)

A la fin de l'année dernière, M. Woillez, correspondant, annonçait au Comité la découverte récente d'un cimetière sur la commune de Verneuil, près de Creil (Oise). Les sépultures occupaient le dessus d'un promontoire dit le Tremblay, qui domine le cours de l'Oise. Il faut que ce lieu ait été déjà reconnu pour ce qu'il fut dans les temps anciens, car un chemin qui passe au pied du promontoire s'appelle *Chemin du Tomboir*, et il ne serait pas impossible que le nom de Tremblay fût lui-même une altération de *Tomboir* ou *Tombois*.

Quoi qu'il en soit, les morts de ce cimetière reposaient dans des fosses creusées à la profondeur de 60 centimètres sur une longueur de 1^{m},20 à 2 mètres et une largeur de 50 à 80 centimètres. Ils avaient chacun auprès de leur tête deux vases recouverts d'une assiette, et quelquefois d'autres vases à leurs pieds ou à leurs côtés. Comme ces vases étaient d'une pâte grossière, mêlée de grains de sable et à peine cuite, que d'ailleurs quelques menus objets de bronze et de fer avaient été trouvés en même temps que la poterie, sans qu'il se fût présenté ni silex taillé ni instrument de pierre, M. Woillez conclut que le cimetière était gaulois du temps de l'autonomie gauloise, mais postérieur à la période qu'on appelle l'*âge de pierre*.

Tout cela était exposé dans les termes les plus succincts, comme une simple nouvelle que notre correspondant se proposait de faire suivre d'un envoi de dessins afin de mettre le Comité en état de juger des choses par lui-même.

M. Woillez a tenu sa promesse. Nous avons reçu de lui un cahier de figures coloriées représentant trente vases, deux bracelets et un *torques*

en bronze, un fragment de lame de coutelas et un mors de cheval dans un état de parfaite conservation, ces deux derniers objets en fer.

Le mode d'inhumation décrit dans la première note de M. Woillez m'avait inspiré des doutes sur l'époque attribuée par lui aux sépultures du Tremblay. Des morts inhumés absolument comme nous inhumons les nôtres ne me faisaient pas l'effet d'avoir été des Gaulois du temps de l'indépendance gauloise. Je les regardais plutôt comme des sujets romains.

La vue des objets déposés avec eux m'a confirmé dans cette opinion. Les vases, qui consistent en petites urnes et en écuelles, sont celtiques par le procédé de leur fabrication, mais leurs galbes attestent de la part de ceux qui les ont faits la connaissance des formes de la poterie romaine. C'est de cette vaisselle à l'usage de la plèbe gallo-romaine, comme on en trouve dans les décombres de toutes celles de nos villes qui ont péri lors des premières invasions, comme il s'en présente, accouplée à des produits de façon tout à fait romaine et à des monnaies du règne des Antonins, dans les puits de Troussepoil.

Le *torques* est d'une fine ciselure, orné de stries qui en font comme une vis entre les pas de laquelle se relèvent de petits pois. Il a de plus un fermoir composé de deux plaquettes percées Un tel travail n'appartient pas à l'art primitif des Gaulois. On peut en dire autant du coutelas, que M. Woillez lui-même n'a pas pu s'empêcher de comparer aux coutelas germaniques, et du mors de cheval, qui est bien dans la forme des mors gaulois, mais plus artistement travaillé. Sans craindre de se tromper de beaucoup, on peut assigner la fin du 1er siècle de notre ère comme la date probable des sépultures du Tremblay.

M. Woillez nous a envoyé de plus une autre série de dessins représentant quarante-six objets fournis par une fouille que l'Empereur a fait faire en 1868 sur la commune de Chevincourt, aussi dans le département de l'Oise. C'est un lieu très ancien, mentionné sous le nom de *Civino-curtis* dans un diplôme de 878, accordé par Louis le Bègue à l'abbaye de Saint-Riquier. Les recherches ont été dirigées sur un cimetière où les corps avaient été inhumés de la même manière qu'au Tremblay, mais un peu moins profondément. Le butin recueilli a été partagé entre le cabinet des antiques du palais de Compiègne et le musée de la ville. Il consiste en vases et menus objets de toilette ou d'équipement. Je remarque parmi ces derniers trois poinçons en silex. Heureusement M. Woillez n'a eu garde de prendre texte là-dessus pour reporter les sépultures de Chevincourt à l'âge de pierre, ou seulement au temps de l'autonomie gauloise. Loin

de là, il propose avec assurance le IVe siècle, comme une date qui résulterait forcément de la forme et du mode de fabrication des vases.

Comme j'ai rabattu de son compte pour les antiquités du Tremblay, je crois pouvoir ajouter quelque chose en plus au temps dans lequel il place celles de Chevincourt.

La poterie est mieux faite, et surtout mieux cuite, que celle dont je parlais tout à l'heure. Plusieurs pièces sont de couleur grise; les autres d'une terre qui est devenue rose par l'action du feu. Il n'y en a aucune qui soit de ce rouge lustré que nos archéologues appellent si improprement de la poterie samienne. Deux écuelles ont sur leur panse une décoration de stries en feuilles de fougère et de treillis, exécutée au moule. C'est probablement cette circonstance qui a donné à notre correspondant l'idée du IVe siècle; il aura eu en vue certains vases de l'époque barbare qui présentent des décorations du même genre; mais ces vases ne sont jamais en terre rose. D'ailleurs la poterie de Chevincourt ne diffère aucunement par ses formes de celle que l'on rencontre partout dans les sépultures des plus beaux temps de la domination romaine, et la même appréciation résulte de la vue des autres objets que la fouille a produits. J'y vois un très bel assortiment de verrerie, fioles, flacons, verres à boire et urnes; un plat de bronze découpé et brodé sur le bord; une cuiller aussi en bronze, un peigne fin en ivoire. Tout cela décèle à mes yeux le IIe ou le IIIe siècle de notre ère.

M. Gaultier du Mottay, correspondant, signale un refuge exécuté au prix d'un travail gigantesque sur un point des marais formés par la rivière de Frémur dans la commune d'Hénansal (Côtes-du-Nord). Le nom du lieu est Durestal. On y voit un rempart de terre de 8 mètres d'élévation sur une largeur de 12 ou 15 mètres à la base, qui se développe à peu près dans la forme d'une ellipse. L'enceinte est interrompue dans son petit axe par le passage de la rivière. Sur l'un des grands côtés, où le marais est plus large, s'élève un tumulus de plus de 16 mètres de hauteur. Cette butte artificielle a sa racine dans le marais même. Elle est protégée de flanc par un réduit triangulaire de 50 ares de superficie, environné aussi de talus très élevés.

Notre correspondant a pensé d'abord que cette éminence avait pu supporter un donjon; auquel cas l'enceinte qui s'y rattache représenterait un château féodal. Il a été détourné de cette idée parce que, ayant fait faire quelques fouilles sur le sommet du tumulus, il n'a trouvé aucun débris. D'ailleurs un acte du cartulaire de Saint-Aubin-des-Bois constate qu'en 1208 l'enceinte de Durestal, complètement

fermée au moyen de chaussées et de vannes, avait été transformée en un étang dont les seigneurs de Dinant avaient la propriété.

M. Gaultier du Mottay s'est demandé ensuite si cette fortification n'aurait pas été l'ouvrage des Bretons du VI^e^ siècle : hypothèse qu'il a bien vite abandonnée parce qu'elle ne lui semblait pas conciliable avec l'immensité des travaux. Il s'est arrêté en dernier lieu à supposer que c'était là un retranchement élevé au temps de la conquête romaine par une peuplade qui aurait cherché à se défendre contre les armes des lieutenants de César.

A ces conjectures j'en préférerais une quatrième qui n'est pas venue à l'esprit de M. Gaultier du Mottay.

Les Gaulois faisaient leurs retranchements par entassement de pierres ou de bois. Ils ne s'abritaient point derrière des terre-pleins précédés de fossés. Ces sortes d'ouvrages constituent les *castellum* du Bas-Empire. Partout où on les trouve on est sûr d'avoir devant les yeux des refuges préparés pour les populations qui eurent à se soustraire aux incursions continuelles des barbares pendant toute la durée du V^e^ siècle. Je donnerai donc à la fortification de Durestal cette origine et cette destination. D'ailleurs je ne ferais pas difficulté d'admettre que plus tard la même enceinte a pu servir aux Bretons pour se défendre soit contre les Francs, soit contre les Normands. Il serait même possible qu'elle ait été convertie temporairement en un château féodal. Quantité de petits seigneurs du X^e^ siècle n'eurent pas d'autre résidence que d'anciens *castellum* romains qu'ils remirent en état. Ils y trouvaient tout ce dont ils avaient besoin : un abri sûr pour les paysans de leur terre, une motte entourée d'ouvrages de défense, qui avait supporté autrefois une tour à signaux et sur laquelle ils se construisaient un donjon de bois. Dès le XII^e^ siècle, une partie de ces demeures avaient été abandonnées ou détruites. Les donjons, réduits en cendres, n'ont pas laissé de traces.

Une remarque m'est suggérée par le nom de la rivière qui traverse l'enceinte. Ce nom est celui du vaste *castellum* qui s'étend près d'Angers, au confluent de la Mayenne et de la Loire. On dit le *camp de Frémur*. L'étymologie est certaine. Les éléments latins d'où est sorti le mot français sont *fractus murus*. C'est la dénomination qui convient à une fortification ruinée. Il y a toute apparence que le *castellum* de la commune d'Hénansal commença par être appelé ainsi. Ce nom, ayant été abandonné pour celui de Durestal, s'est maintenu cependant pour désigner la rivière.

OBSERVATIONS

SUR LA BORNE MILLIAIRE D'AHUN

ET

SUR LA LÉGENDE DE SAINT-MARTIAL

(*Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1870. — Bibl., nº 240.)

M. Quicherat signale un mémoire de M. le comte de Cessac, publié récemment dans le *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin* (tome XIX), qui est d'une importance capitale pour la question si controversée de l'apostolat de Saint-Martial.

On sait que depuis le XIe siècle, les religieux de l'abbaye placée sous l'invocation de ce saint à Limoges, prétendirent que leur patron était l'un des soixante-dix disciples de Jésus-Christ, et qu'il était venu évangéliser le pays immédiatement après la mort du Sauveur. Cette opinion, quoique contrariée par le témoignage de Grégoire de Tours, qui fait venir saint Martial en Gaule seulement sous l'empereur Dèce, a été remise en honneur dans ces derniers temps. Des hommes d'une grande érudition mais d'une critique qui laisse à désirer, ont cru la mettre hors de toute contestation et l'ont soumise au jugement du saint-siège. Elle a été approuvée par la congrégation des Rites. Mais il arrive qu'on avait oublié un monument qui en dit plus à lui seul que tous les textes invoqués jusqu'à présent. C'est une borne milliaire après laquelle une antique tradition disait que saint Martial avait été attaché et battu de verges. Cette borne fut dressée primitivement sur la place publique d'Ahun, *Acitodunum*. A cause du souvenir qui s'y attachait, elle fut transportée dans l'église du moutier d'Ahun. Elle y était avant l'époque où apparaissent les premiers témoignages en faveur de l'apostolat, puisque Adhémar de Chabannais en a parlé. Or ce monument existe encore. Il a la forme d'une colonne où l'on voit la trace de scellement de deux anneaux de

fer qui en ont été retirés pour être conservés pieusement dans l'église, tandis que la colonne elle-même est devenue le support d'un hangar dans une ferme voisine. On lit dessus l'inscription suivante, restituée par M. de Cessac d'une manière certaine.

[IMP CAES.]
M. ANT.GOR.
DIANO.PIO
FELICI.AV[G]
P.M.TR.P[II]I.CO.
II.P.P.F.XX.
[A]V.LXXXIIII.

Imperatore Cæsare M. Antonio Gordiano pio, felici, augusto, pontifice maximo tribunitia potestate III, consule II, patri patriæ. Fines XX. Augustoritum leucæ XXXIIII.

M. de Cessac fait remarquer que la distance d'Ahun à *Fines*, telle qu'elle est marquée ici, concorde avec la carte de Peutinger, mais que sur cette carte il y a deux lieues de moins pour la distance entre Ahun et *Augustoritum* (Limoges).

La conclusion de ce savant relativement à saint Martial est que, si la borne à laquelle il a été attaché date seulement du deuxième consulat de Gordien, c'est-à-dire de l'an 240 de notre ère. Il faut renoncer à faire de lui un disciple de Jésus-Christ, et qu'ainsi le monument d'Ahun donne raison à Grégoire de Tours contre tous ses contradicteurs [1].

1. La même question a été portée de nouveau par dom Chamard en 1872 devant la *Société des Antiquaires de France;* J. Quicherat rentra naturellement dans le débat, mais ses observations telles qu'elles sont consignées dans le *Bulletin* ne sont que l'explication et le commentaire de celles auxquelles nous avons donné place ici. Voy. *Bulletin* de 1872, p. 69. A. G.

SUR UNE INSCRIPTION ANTIQUE

TROUVÉE A AVENCHES (SUISSE)

(*Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 1872. — Bibliogr., n° 242.)

M. Quicherat fait part à la Société d'une inscription antique trouvée récemment à Avenches, en Suisse, et qu'il a copiée au musée de cette ville. La voici :

/L·C·FFAB·CAMIL.
AC·AVG·MAC
AIL·LEG·IIII·MACED
A·PVR·ET·COR·AVR
O·AT·CLAVD·CAES
CVM·ABEOEVOCATVS
NNIA·MILITASSET·IVL
IILLI·FIL·FESTILLA.
EX·TESTAMEN

Ce texte ne diffère que par l'indication finale d'une autre inscription toute pareille qui est au château du Villars, près Morat, et qui est rapportée sous le n° 179 du recueil de M. Mommsen (*Inscriptiones confederationis Helvetiæ*). L'inscription publiée contient que le monument qu'elle accompagnait avait été élevé à Julius Camillus aux frais de la colonie d'Avenches, tandis qu'il s'agit ici d'un monument élevé par disposition testamentaire de la fille même de Camillus. Voici d'ailleurs l'inscription du Villars qui complète la nôtre en plusieurs endroits :

c·IVL·C·FFAB·CAMILLO|*s*AC·AVG·MAG·TRIB·MIL*le*EG·IIII·MACED·HASTA·PVRA | *e*T CORONA·AVREA DONATO | *a*TI·CLAVDIO CAESARE AVG | *it*ER·CVM·AB·EO·EVOCATVS | *i*N BRITANNIA·MILITASSET | *c*OL·PIA·FLAVIA·CONSTANS | EMERITA·HELVETIOR. | EX D·D·

La Julia Festilla, dont le nom remplace celui de la colonie dans la nouvelle inscription, figure sur deux autres monuments du recueil de M. Mommsen : le n° 192 où on la voit s'acquittant d'un hommage envers la mémoire de C. Valérius Camillus, probablement son oncle, et le n° 143 qui constate au contraire un hommage qu'elle reçut comme prêtresse flamine des *vicani* d'Yverdun.

M. Quicherat ajoute qu'un fragment du même musée d'Avenches gravé en lettres de 20 centimètres de haut, que M. Mommsen a imprimé d'après une copie de feu M. Troyon (n° 208) ne peut pas se lire autrement que :

BER
RAT
VA

ce qui introduit une correction dans le texte imprimé, la troisième ligne de celui-ci étant IVA.

INSCRIPTIONS TROUVÉES A LUXEUIL

(HAUTE-SAONE)

(*Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1873. — Bibliogr., nº 244).

M. Quicherat communique à la Société trois épitaphes romaines qu'il a relevées à Luxeuil dans le jardin d'une maison particulière, la maison Nozo, habitée autrefois par un médecin inspecteur de l'établissement thermal. Ces épitaphes ne figurent pas dans le recueil des inscriptions de Luxeuil, inséré par notre regretté confrère, F. Bourquelot, dans le tome XXXI de nos mémoires.

La première est ainsi conçue :

D M
LAGVS.
SAETLVPV.
LAFIL.

Elle surmonte un fragment de stèle funéraire dont la sculpture est réduite à deux têtes en ronde bosse, sous le cintre d'une niche.

La seconde appartient à une autre stèle complète, sur laquelle est représenté un personnage en costume gallo-romain, tenant d'une main un gobelet, et de l'autre un petit coffret. On lit dans un fronton qui surmonte la figure :

L
SOLENI
CESTI

Et les sigles D. M., dans les deux angles à la naissance du fronton.

La troisième inscription est dans un cadre de moulures. Elle est en

grandes capitales et ne se compose que d'un nom propre avec la formule abrégée *Dis manibus*.

D M
MELIDDIVS

On y trouve l'emploi du D barré qui existe dans d'autres inscriptions de la Gaule avec la valeur d'une sifflante, c'est ce que prouve l'inscription DEAE DIRONAE, consignée dans l'*Alsatia illustrata* de Schœpflin, et dont le monument a existé jusqu'à l'incendie de la bibliothèque de Strasbourg. *Dironæ* dans ce texte, était certainement l'approximatif sinon l'équivalent de *Sironæ*.

M. Quicherat a remarqué dans la même maison une tête de cheval sculptée en pierre plus forte que nature, qui lui a paru provenir d'un curieux monument découvert à Luxeuil en 1755, et dont Caylus a donné le dessin (*Recueil d'antiquités*, tome III, pl. 99.) C'était un cavalier qui avait une roue de char passé dans le bras gauche. Son cheval avait le pied gauche de devant posé sur une tête humaine qui émergeait du sol. Notre confrère ajoute que, si sa conjecture est fondée, la statue équestre de Luxeuil était l'un des beaux monuments de l'art gallo-romain, car cette tête de cheval est traitée avec un talent dont on n'a pas l'idée par le dessin qui fut communiqué à M. de Caylus.

M. Quicherat ajoute qu'ayant obtenu la permission de faire laver les stèles funéraires réunies sous le portique de l'établissement thermal, cette opération lui a fourni des leçons différentes pour deux des noms propres consignés dans le recueil de F. Bourquelot. L'inscription n° 12 porte OLANI au lieu de OLAATI, et l'inscription n° 15, VENVSTI au lieu de VINVSII.

RAPPORT

AU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

SUR LES

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE

T. VIII DE LA 3e SERIE (28e DE LA COLLECTION) IN-4°. CAEN, 1873.

MOSAÏQUE DE LILLEBONNE. — INSCRIPTIONS ANTIQUES DU CALVADOS.

(*Revue des Sociétés savantes*, 1874. — Bibliogr., n° 160.)

Pour l'époque romaine je trouve d'abord dans ce volume une notice de M. Eugène Chatel, secrétaire de la Société, sur la mosaïque découverte à Lillebonne en 1870.

Ce travail imprimé depuis plus d'un an, est celui qui fut lu à la réunion des Sociétés savantes de 1873, et, à cette occasion, M. Chabouillet en a parlé dans le compte-rendu des séances de la Sorbonne [1]. D'ailleurs la *Revue des Sociétés savantes* avait déjà enregistré au moment de la découverte [2], une partie des faits sur lesquels revient M. Chatel.

Je me bornerai à rappeler qu'il s'agit d'une mosaïque à figures, de 62 mètres carrés, représentant à ce que l'on croit le mythe de Daphné poursuivie par Apollon, avec des scènes de chasse en bordures.

M. Chatel et les autres antiquaires, ses compatriotes, me semblent avoir un peu trop exalté le mérite de cette pièce comme œuvre d'art. La composition du groupe principal est bien entendue; elle est visiblement la reproduction d'un de ces motifs créés par les grands maîtres de l'antiquité, dont les industries vulgaires faisaient leur profit; mais le dessin est mauvais et l'exécution peu soignée. Les sujets de chasse ne valent pas beaucoup mieux quoique d'un style tout différent. Ils rentrent dans la catégorie des produits de l'art gallo-romain, et c'est par là qu'ils ont une valeur réelle. Ils nous montrent la manière de procéder aux grandes chasses pendant le IIe siècle de notre ère, et

1. *Rev. des Sociétés savantes*, t. V de la 5e série, p. 316 et suiv.
2. *Ibid.*, t. I de la 5e série, p. 426.

l'accoutrement sous lequel nos gentilshommes campagnards et leurs gens couraient alors le cerf.

Ce qui achève de donner à la mosaïque de Lillebonne une valeur rare comme document historique, c'est qu'elle est signée de ses auteurs. Deux noms inscrits dans des cartouches nous apprennent qu'elle est l'ouvrage d'un Titius Senius Felix, citoyen de Pouzzoles et de son apprenti, *discipulus*, qui s'appelait Amour, *Amor*. Le nom AMOR est suivi d'un C et d'un K, qu'on avait pris pour la désinence d'un nom barbare. On verra au compte-rendu cité ci-dessus que de la discussion qui eut lieu en Sorbonne à propos de ce nom singulier est sortie l'opinion très probable de M. Léon Renier, qu'il faut voir dans les deux lettres finales l'abréviation des mots *civis Kartaginiensis*. M. Chatel, je n'en doute pas, aurait fait son profit de cette ingénieuse conjecture, si son mémoire n'avait pas été imprimé lorsqu'elle s'est produite.

La Société des antiquaires de Normandie n'a rien épargné pour donner au travail de son secrétaire l'importance d'une monographie aussi complète que possible. Des lithographies de grande dimension, qu'elle a fait exécuter à ses frais, représentent avec une fidélité scrupuleuse, toutes les parties de la mosaïque.

Le contingent des antiquités romaines est complété dans le volume par un *Corpus* des inscriptions antiques trouvées dans le département du Calvados. C'est M. Lambert, bibliothécaire de Bayeux, récemment décédé, qui a eu l'idée de faire ce recueil. Il en avait puisé les éléments dans les livres et dans un musée dont l'établissement qu'il dirigeait s'est enrichi par ses soins. Le Comité ne saurait trop recommander à ses correspondants l'exemple de ce regrettable savant. Il est de la plus grande utilité qu'un travail semblable soit fait pour tous les départements. C'est par là que pourra être hâtée l'exécution du recueil général des inscriptions de la Gaule, si vivement désiré, dont M. Léon Renier n'a pas encore achevé de réunir les matériaux.

Ayant l'habitude de dire la vérité aux vivants, je ne dois pas craindre d'user de la même franchise à l'égard de M. Lambert, défunt. Le mode de publication qu'il a adopté prête le flanc à la critique. Il a omis des choses que ne devront pas oublier de faire ceux qui voudront marcher sur ses traces, et, au contraire, d'autres choses qu'il a faites seront à éviter soigneusement.

Plusieurs planches accompagnent son travail. Elles représentent dans leur état actuel les monuments sur lesquels sont gravées les inscriptions. Cela dispensait-il l'auteur de consigner de nouveau dans ses notices les mêmes inscriptions avec leurs abréviations et leurs

lacunes? Il l'a pensé; mais, à cet égard, je ne partage pas sa manière de voir. Ce n'est pas assez que les notices donnent les textes restitués. Pour la commodité du lecteur, qui a à juger si la restitution est bonne, il fallait que le texte, tel qu'il existe sur le monument, fût mis en regard. La planche sera pour le contrôle ultérieur de la lecture, s'il y a doute sur quelque point. C'est ainsi que procèdent aujourd'hui tous les éditeurs d'inscriptions.

Les notices épigraphiques doivent présenter, aussi complètement que possible, l'historique des inscriptions auxquelles elles sont consacrées. Il faut que la critique puisse recourir, en cas de besoin, à toutes les lectures, bonnes ou mauvaises, qui en ont été données, à toutes les observations auxquelles elles ont donné lieu. Il y a donc obligation pour l'éditeur à indiquer tous les ouvrages où elles se trouvent reproduites. Cette partie laisse trop à désirer dans le travail de M. Lambert, qui s'est borné le plus souvent à indiquer la première édition des textes qu'il a recueillis.

Les premières lectures qui ont été données des inscriptions sont fautives pour la plupart. Elles se ressentent de l'inexpérience de savants qui opérèrent lorsque n'étaient pas encore fixés les principes de l'épigraphie. Les travaux accomplis depuis quelques années ont bien avancé les choses. Il importe de se mettre au courant de ce qui a été fait. Tel texte dont on désespérait naguère de trouver le sens se trouve expliqué aujourd'hui, soit parce qu'il a été l'objet d'une discussion nouvelle, soit parce que la lumière s'est faite à l'occasion d'un texte semblable.

Je vois M. Lambert reprendre, à propos d'un cachet d'oculiste trouvé à Bayeux, l'explication que ce petit monument a reçue de Duchalais. Mais, plus récemment, M. Sichel a repris la discussion, et, avec l'autorité que lui donnait sa spécialité d'oculiste et la connaissance de textes nouveaux, il a établi qù'un mot qu'on lisait DIAGE doit être lu DIACE, abréviation de *diaceratos*, qui était le nom d'un collyre fait avec de la corne de cerf [1]. L'abréviation DIC du même cachet a été remplie également par M. Sichel, avec le secours d'un autre cachet qui porte en toutes lettres *dicentetum*.

Les premiers mots d'une inscription itinéraire qui n'existe plus depuis longtemps ont été rendus ainsi qu'il suit dans un mémoire présenté par Moreau de Mantour à l'ancienne Académie des inscriptions et belles-lettres :

C. P. EVBIO TETRICO.

1. *Nouveau recueil de pierres sigillaires d'oculistes romains* (p. 111). Paris, 1866.

M. Lambert complète et corrige par la leçon *Caio Pivesubio Tetrico*. Mais d'autres bornes milliaires de la Gaule et la numismatique lui auraient procuré le moyen de restituer avec plus d'exactitude *Caio Pio Esubio* ou *Esuvio;* car tels furent les prénoms et nom de Tetricus.

Dans une inscription funéraire, également détruite et que M. Lambert reproduit d'après une copie dont il n'indique pas l'origine, il y a le nom de femme TEΘΘILLAE écrit ainsi avec deux Θ. La notice dit à ce sujet : « Les signes du Θ des Grecs, pour indiquer la mort des enfants de cette famille, placés dans l'intérieur du nom d'un de ces enfants, a quelque chose de singulier et semble marquer une origine étrangère. » D'autres inscriptions de la Gaule auraient convaincu M. Lambert que ces caractères n'ont pas la signification qu'il leur attribue. Le thèta grec, ou plus exactement le Ɒ barré, est une lettre assez fréquente dans l'épigraphie gallo-romaine. Elle devait rendre une articulation peu différente de celle du thèta, puisque, dans une inscription du musée de Strasbourg, la consonne S du nom de Sirona était remplacée par ce Ɒ barré.

L'inscription d'une borne milliaire du musée de Bayeux finit par les sigles NMPXXV. L'abbé de La Rue, en introduisant ce texte dans ses *Essais historiques sur la ville de Caen*, avait interprété *Noviomago millia passuum* XXV. M. Lambert, se fondant sur ce que la borne a été trouvée sur l'ancien territoire des *Baiocasses*, déclare impossible le nom de Noviomagus, qui était une des villes des Lexovii. Il remplit l'abréviation par le mot *numero*. Mais la formule des inscriptions itinéraires est constante. Lorsqu'un sigle précède le chiffre de la distance, c'est toujours un nom de ville qui a été indiqué par là. M. Lambert aurait trouvé une solution différente à la difficulté qu'il soulevait, ou plutôt il n'aurait pas soulevé de difficulté, s'il s'était éclairé par l'exemple des autres bornes milliaires.

Ma conclusion est que les travaux du genre de celui auquel s'est livré le savant bibliothécaire de Bayeux doivent être accompagnés de recherches bibliographiques plus étendues, de telle sorte que l'auteur profite, pour son sujet, de toutes les lumières fournies par l'état actuel de la science, et qu'à son tour il procure à ses lecteurs toutes les facilités qui les mettront à même de contrôler ses assertions.

DE

QUELQUES PIÈCES CURIEUSES

DE

VERRERIE ANTIQUE

(*Revue archéologique*, 1874. — Bibliogr., n° 199.)

Au printemps de 1870 je me trouvais à Marseille, où je fus mis en rapport avec M. Augier, premier attaché au cabinet des antiques du palais Borély. Cet archéologue possède une collection où se voient les pièces les plus rares, collection qu'il a formée avec de modiques ressources, en profitant, autant qu'il a été en lui, des bonnes occasions que la ville laissait échapper. L'administration de Marseille était alors, et est encore comme celle de beaucoup de nos villes. Elle n'a pas souvent de fonds disponibles pour acquérir les antiquités qu'on lui propose pour son musée. Aussi les découvertes, si fréquentes dans le département des Bouches-du-Rhône, s'éparpillent-elles entre les mains des brocanteurs, et les documents les plus précieux pour l'histoire ancienne du pays s'en vont au dehors, sans indication de leur provenance ou même sous l'étiquette d'une origine déguisée, prendre place dans les magasins des marchands et dans les collections particulières. Il est heureux que quelques hommes éclairés se dévouent pour le public en empêchant, selon la mesure de leurs moyens, cette funeste exportation.

La collection de M. Augier est surtout remarquable sous le rapport de la verrerie. Elle renferme un riche assortiment de flacons de toutes formes et beaucoup de ces grandes urnes cinéraires en verre blanc, bleu ou verdâtre, qui ont des couvercles ornés. Mais ces ouvrages, dont les analogues sont bien connus, ne furent pas ceux qui attirèrent le plus mon attention. Je m'attachai de préférence à des objets de moindre apparence, voire même à des fragments informes, qui me semblaient ouvrir des aperçus nouveaux sur les usages et sur l'industrie des an-

ciens. Les observations que je fis alors, jointes à d'autres du même genre auxquelles je m'étais livré auparavant ou dont j'avais pris note dans mes lectures, m'ont semblé de nature à compléter sur quelques points l'utile monographie publiée récemment par M. Deville[1].

M. Augier a réuni un grand nombre d'échantillons de verre coloré, produits des fouilles qui ont été exécutées, tant pour la construction des ateliers du chemin de fer à Arles, que pour celle de la voie qui relie à présent cette voie à Montpellier.

Arles, la petite Rome des Gaules, comme l'a appelée le poète Ausone, se composa, sous les empereurs, de deux parties dont l'une occupait l'emplacement actuel de la commune de Trinquetaille, à la pointe du delta du Rhône. Des rebuts de pâtes vitrifiées, dans lesquelles on voit le mélange de plusieurs couleurs, y ont été trouvés en assez grande abondance pour témoigner qu'il y eut là une fabrique où l'on travaillait le verre à la façon de Sidon et d'Alexandrie. Il est donc permis de considérer comme indigènes les vases de cette espèce que recèle partout le sol de la ville et qui en sortent dans leur entier ou par éclats, toutes les fois qu'on fait une fouille. Pline eut probablement en vue cette fabrique d'Arles lorsqu'il consigna, dans son histoire du verre, que la Gaule venait de se mettre à cette belle industrie[2].

Les verres veinés, jaspés, réticulés ou semés de bouquets, que fournissent les sépultures romaines, attirèrent particulièrement l'attention du comte de Caylus, au siècle dernier. Cet antiquaire était dans une grande admiration des effets produits par le mélange des couleurs dans une même pâte. Il voulut savoir comment on était parvenu à l'exécuter. Consultés par lui, les verriers de Paris, qui alors ne savaient faire que des bouteilles et des verres à boire, donnèrent des réponses si peu satisfaisantes, qu'il eut recours à un médecin nommé Majault, expérimentateur habile qui s'occupait de chimie. Celui-ci non seulement imita à la perfection les échantillons qui lui avaient été confiés, mais il enseigna à M. de Caylus les procédés dont il s'était servi, et M. de Caylus à son tour voulut en faire profiter le public. Ces procédés sont décrits à la fin du premier volume du *Recueil d'antiquités*. La démonstration est accompagnée d'une planche qui met sous les yeux du lecteur les diverses combinaisons sur lesquelles s'exerça M. Majault. Il serait à désirer qu'on en fît autant pour tous les échantillons qui sont dans les musées, ou que mettent à jour les découvertes, de telle sorte que l'inventaire de tout ce que les anciens

1. *Histoire de la verrerie dans l'antiquité*. Paris, Morel, 1873, In-4.
2. *Hist. Nat.*, t. XXXVI, c. 66.

ont fait en ce genre pût être dressé un jour. C'est un point sur lequel M. Deville semble n'avoir pas suffisamment insisté.

Quoique ma visite chez M. Augier ait été longue, je n'ai pas eu le temps de prendre le dessin de tous les échantillons qu'il me montrait. J'en copiai seulement trois ou quatre; mais ils avaient leurs analogues dans Caylus, sauf un dont je donne la figure (pl. V, fig. 1). C'est un bord de coupe en verre améthyste, réticulé de blanc mat avec un chiné jaune dans les mailles.

Le nombre des fragments veinés à l'imitation de l'agate l'emporte de beaucoup sur les autres. Il y a aussi des morceaux de couleur unie, et, comme on va le voir, ce ne sont pas les moins intéressants.

M. Augier voulut bien me donner des uns et des autres une quinzaine d'échantillons que j'envoyai par l'entremise de M. Cournault, conservateur du Musée lorrain, à la cristallerie de Baccarat. Je désirais avoir sur la composition chimique de ces fragments l'avis des hommes compétents. Il résulte des analyses faites sous les yeux de M. Michaud, directeur de l'établissement, que les Romains connaissaient la plupart des substances employées aujourd'hui pour colorer le verre.

Le blanc mat, appliqué comme doublure ou introduit dans la masse à l'état de filet, est du bioxyde d'étain; le bleu clair ou foncé a été obtenu par le cobalt, le vert émeraude par le protoxyde de cuivre, le vert prase par le bioxyde du même métal, le violet améthyste par le bioxyde de manganèse, le rouge vin par une solution à base d'or, le rouge sang par une composition qui est la même que celle du pourpre de la verrerie moderne (silice, potasse, plomb, étain, cuivre et fer); le jaune transparent par le chlorure d'argent, le jaune mat de la teinte du soufre par l'urane.

Cette dernière constatation n'a pas peu surpris M. Michaud. Elle prouve une fois de plus la justesse de la sentence d'Horace.

Multa renascentur quæ jam cecidere.

L'un des titres de Klaproth à la célébrité est, en effet, d'avoir découvert l'urane en 1789. Ce n'est pas, du reste, la première surprise de ce genre qu'aient éprouvée les chimistes. M. Chevreul n'a-t-il pas dégagé d'une composition que contenait un vase trouvé en Vendée les acides oléique et margarique, que la chimie connaissait seulement depuis 1811 [1]?

Un éclat provenant d'une très petite coupe était de cette couleur

1. *Mémoires de l'Académie des sciences*, t. XXII, p. 191 et 206.

rouge qui a été assimilée au pourpre des verriers. Le verre est opaque. Son apparence est tout à fait celle du laque chinois. M. Michaud a fait au sujet de ce fragment la remarque que l'industrie actuelle ne produit rien de semblable, attendu que le pourpre, dont la composition chimique est la même, ne s'emploie qu'à l'état de doublé transparent.

Un autre échantillon, où le même rouge se trouvait introduit comme marbrure avec de l'émail blanc dans une masse de couleur améthyste, a été également signalé comme un produit qui n'est jamais sorti des fabriques modernes.

Il y a bien apparence que le verre rouge opaque est l'*hématin* vanté par Pline comme l'une des choses remarquables qui se faisaient en verrerie[1]. Le nom convient à ce produit beaucoup mieux qu'au verre grenat transparent. Je fais cette remarque, parce qu'une petite urne de cette dernière substance, que possède la Société archéologique de Montpellier, a été produit comme un échantillon de l'hématin[2]. La pièce provient d'Hautemur (Hérault), lieu si riche en antiquités. Elle est par l'élégance de sa forme un vrai chef-d'œuvre d'art; mais, sans rien diminuer de sa valeur, on peut lui dénier un titre que son apparence ne justifie pas. D'ailleurs le grenat transparent était trop facile à obtenir pour que Pline l'eût eu en si grande recommandation. Le verre de cette teinte était encore fabriqué à l'époque barbare. On le préparait en tablettes pour l'incruster dans le métal. C'est la décoration ordinaire des bijoux mérovingiens.

L'art de mélanger les couleurs dans la pâte d'une même pièce ne paraît pas s'être étendu au reste de la Gaule. Les fabriques que l'on suppose avec toute sorte de vraisemblance avoir existé en Poitou, dans le pays de Caux et sur les bords du Rhin, n'ont fourni à la consommation que du verre blanc ou du verre coloré d'une seule teinte, autant, du moins, qu'il est permis de l'inférer, du plus grand nombre des vases ou débris de vases extraits du sol de ces contrées. Tout au plus s'est-il présenté quelques échantillons du mariage des couleurs, obtenu par la soudure de baguettes de couleur différente sur des fonds blancs, verts, jaunes ou bleus.

Je ne laisserai point échapper l'occasion de citer en ce genre l'assortiment trop peu connu qui fut trouvé, il y a quelques années, à Grues en Vendée, dans un tombeau de la fin du VI^e^ siècle.

---

1. « Fit et tincturæ genere... totum rubens atque non translucens *hematinon* appellatum. » *Hist. Nat., l. c.*

2. *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*, t. I, p. 533.

La sépulture était celle d'une femme. M. Benjamin Fillon en a publié et discuté le contenu [1]. Elle a donné, en même temps que de curieux bijoux et objets de toilette en argent, un plat creux de vingt et un centimètres de diamètre en verre jaune pâle, orné extérieurement d'un filet appliqué de même couleur; une écuelle de verre tout pareil sans ornement; une bouteille en verre blanc avec un filet rouge serpentant autour du col; un goulot de flacon en verre bleu; un bol en verre vert foncé, presque opaque, godronné de filets jaunes et portant le nom EVTVCHIA. en lettres d'émail blanc.

M. Deville a reproduit cette dernière pièce dans son ouvrage [2], mais séparée des autres qui l'accompagnaient, et sans l'explication qui aurait été nécessaire pour en établir la valeur. Il en résulte que le vase de Grues, même avec l'indication de sa provenance, peut être pris pour un ouvrage d'une époque plus ancienne, que la personne auprès de qui on le déposa avait conservé de son vivant à titre de curiosité. Cette supposition n'est plus possible lorsqu'on voit tous ces vases réunis ensemble; car ils ont entre eux, par leur façon, une analogie manifeste. Il faut donc admettre que les verreries romaines fonctionnaient encore dans la Gaule sous les petits-fils de Clovis, et cela n'étonnera ni les personnes à qui sont familiers les textes de cette époque, ni celles qui songent à la quantité de verre coloré qu'il a fallu fabriquer pour exécuter la décoration de tant d'églises qui furent alors entièrement revêtues de mosaïques.

Comme preuve de la vulgarité de la vaisselle de verre dans l'ouest de la Gaule mérovingienne, nous avons le témoignage de Rurice, évêque de Limoges, faisant des envois de cette sorte de vaisselle [3], et celui de Fortunat, recevant de l'abbesse de Sainte-Croix de Poitiers des poulets tout accommodés qui lui étaient envoyés dans un plat de verre :

Intumuit pullis vitreo scutella rotatu [4].

Le plat de Grues nous donne une idée de celui dont le friand Italien a célébré le contenu. Quant au vase marqué du nom d'Eutuchia, il reste au-dessous des coupes de verre doré et du beau hanap, également de verre, que, deux cents ans plus tard, Anségise offrit en présent à l'église de Saint-Wandrille [5].

1. *Poitou et Vendée*, art. Grues.
2. *Histoire de l'art de la verrerie dans l'antiquité*, p. 57, et pl. 66 *b*.
3. Du Cange, v° *Vitrarium*.
4. *Carmina*, l. XI, n° 10.
5. « Cuppas vitreas auro ornatas duas... hanapum vitreum optimum unum. » *Chronicon Fontanellense*, c. 17.

Revenons à la collection de M. Augier.

J'y ai recueilli une marque de fabrique, que j'ai tout lieu de croire inconnue. Elle est exécutée en relief sur le fond d'un flacon de verre blanc. Elle consiste en un rameau palmé autour duquel est disposé à l'envers la légende **VALIRMVS** (pl. V, fig. 2). Ces caractères forment-ils deux mots ou un seul? Sont-ils le nom du verrier ou de l'inventeur du liquide que contenait la fiole? J'avoue ne pas le savoir. Les marques inscrites sur les verres sont énigmatiques entre toutes. Plusieurs ont été discutées à diverses reprises dans la *Revue archéologique*, sans que les savants antiquaires dont elles ont exercé la sagacité soient parvenus à des résultats bien satisfaisants [1]. Le mieux, au point où l'on en est, est de consigner purement et simplement toutes celles qui se présentent. C'est pourquoi j'ajouterai ici au **VALIRMVS** de M. Augier les inscriptions de deux autres estampilles rondes, posées également sur des fonds de fioles. Elles n'ont pas encore circulé, quoiqu'elles ne soient point inédites.

L'une qui est aujourd'hui au musée de Besançon, provient de Luxeuil et a été signalée par M. le docteur Delacroix [2]. Elle se compose des mots **APPIA PINOSSI** formant légende autour des abréviations **AVR · GEL · F.**

L'autre fut découverte, il y a deux ans à l'Ilot-les-Vases de Nalliers (Vendée). M. Fillon l'a fait connaître dans un journal du pays [3]. On lit dans le champ de l'estampille les deux lettres **A. F.**, et autour, en légende : **A · V · M · C · N · ALINGV.** Le voisinage d'une localité très ancienne appelée *le Langon*, et qui a dû se dire autrefois *Alingo*, *Alingone* comme Langon en Aquitaine, a suggéré à M. Fillon l'idée de chercher une dénomination topographique dans le dernier mot de cette inscription.

Pendant que nous en sommes aux marques de verriers, c'est le cas de diminuer l'importance d'un fait qui a été signalé, il n'y a pas longtemps, comme une conquête nouvelle de l'archéologie.

A propos d'un recueil des inscriptions romaines de Cologne, un érudit allemand a prétendu que la marque **FRONTINO** d'une fiole de verre était la première de son espèce qui nous donnât le nom complet d'un fabricant [4]. Cependant, on n'a qu'à recourir au 21e volume du *Bulletin monumental*; on y trouvera à la page 503 une

1. Voir les années 1867 et 1868.

2. *Les sources ferrugineuses de Luxeuil*, notice sur les fouilles faites en 1857 et 1858, dans les *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 1862.

3. *L'Indicateur*, journal de la Vendée, n° du 31 mars 1872.

4. *Revue critique d'histoire et de littérature*, année 1870, p. 303.

note de M. l'abbé Cochet, remontant à plus de quinze ans, où sont consignés, en même temps que diverses variantes de la marque frontinienne, qui est des plus communes en France, les noms des deux fabricants DACCIVS et AMARANVS. Bien plus, parmi les marques de verriers ou, pour parler plus prudemment, parmi les marques empreintes sur le verre que vient de réunir M. Deville, on compte une dizaine de noms qui sont dans le même cas que celui de Frontinus, c'est-à-dire écrits en toutes lettres; et il n'est pas un de ces noms dont la découverte n'ait été signalée avant la publication du catalogue des inscriptions de Cologne.

Les noms en état de prendre place dans l'histoire ancienne de la verrerie ne sont donc une nouveauté que pour ceux des habitants des bords du Rhin qui ne portent pas leurs regards au delà du cercle très étoit des antiquités de leurs pays.

Je poursuis l'inventaire des pièces de la collection de M. Augier qui m'ont semblé mériter une attention particulière.

1° Une petite boule creuse de quarante-cinq millimètres de diamètre, en verre blanc très mince, striée sur la totalité de sa surface, et percée à l'un de ses pôles d'un trou presque imperceptible.

Le même objet s'est rencontré déjà plusieurs fois dans des sépultures. M. Deville en parle et en donne une explication que je crois nouvelle[1]. Cette boule serait, suivant lui, la *pila vitrea* dont le jeu fut inventé du temps des Antonins au dire d'une inscription bien connue du recueil de Gruter :

> Ursus Togatus, vitrea qui primus pila
> Lusi decenter cum meis lusoribus,
> Laudante populo maximis clamoribus, etc.

La suite ajoute que cet Ursus Togatus donnait ses représentations dans les thermes de Rome, et qu'il fut vaincu au jeu de la *pila vitrea* par Lucius Verus.

2° Un grand flacon en verre blanc, de vingt-sept centimètres de hauteur, ayant la forme d'un matras aplati par le fond. Le col va en s'élargissant vers l'orifice de façon à produire un goulot conique. La panse offre cette curieuse particularité qu'elle est faite de deux pièces rapportées. Je ne m'explique point la raison de cette suture qu'il est impossible de regarder comme la réparation d'un accident. Elle est d'une régularité parfaite. On voit que les deux parties furent d'abord coupées à froid, puis rapprochées par la fusion. Il y a extérieurement

1. *Histoire de l'art de la verrerie dans l'antiquité*, p. 59.

un bourrelet qui indique qu'un filet de verre a été ajouté pour renforcer la soudure.

Ce vase paraît avoir servi pour la distillation.

3° Un autre matras à col étroit, recourbé et largement ouvert à son orifice. Le col a seize centimètres de développement, un centimètre de largeur, cinquante-cinq millimètres d'embouchure. Le diamètre de la panse est d'un peu plus de neuf centimètres. Sur celle-ci un petit évent est pratiqué à peu de distance de la naissance du col. (Voy. pl. V, fig. 3.)

Ce curieux objet a été trouvé dans une des couches profondes de la partie détruite des Aliscamps à Arles. On ne peut pas douter qu'il n'ait été employé à usage de cornue. Son évent, dont l'orifice n'est pas plus large qu'un trou d'épingle, devait remplir le même office que le tube de sûreté que nous ajoutons aux appareils de chimie.

Le musée d'Arles possède un autre récipient, à fond aplati et à bec recourbé, qu'on peut supposer avoir été employé aussi à des opérations de chimie. J'en ai pris la figure parce qu'il provient du même lieu que le précédent. (Voy. pl. V, fig. 4.)

4° Un tube coudé entre deux soufflures dont l'une, qui se retourne, a été tirée en pointe et resercelée, tandis que l'extrémité opposée du tube a été bouchée par la fusion après l'introduction d'un liquide. Ce liquide se trouve ainsi hermétiquement enfermé. Il est de couleur brune et en quantité suffisante pour remplir l'une ou l'autre des soufflures du tube. Depuis le coude jusqu'à l'extrémité de l'appareil, la longueur est de trente-sept centimètres; celle de l'appendice retourné est de dix. (Voy. pl. V, fig. 5.)

M. Augier affirme que cette pièce provient des Aliscamps, qu'elle a été tirée de la même couche, enfouie sous les sépultures à inhumation d'où sont sorties les plus belles urnes cinéraires qu'il possède, qu'un de ses parents, conducteur des travaux dans le chantier où a eu lieu la découverte, lui en a garanti l'authenticité. Malgré toutes ces assurances, il me resterait quelque appréhension que M. Augier n'ait été victime d'une supercherie, si l'objet ne se présentait pas avec une robe dont je ne crois pas que la contrefaçon soit possible. Le verre est fortement irisé et dans un état d'exfoliation avancé. Les ouvriers qui l'ont vendu n'ont pas manqué de dire que c'était un thermomètre. L'acquéreur est un homme trop instruit pour avoir tenu compte de ce jugement. Il n'a pas eu d'autre visée que de se procurer une chose qui lui paraissait être une véritable curiosité.

Il s'en faut que les anciens aient consigné dans leurs écrits toutes les notions de physique que l'on posséda de leur temps. Plus d'une

propriété des corps, découverte par hasard et reléguée dans le domaine des choses inexplicables, ne servit jamais qu'à amuser les oisifs ou à étonner les superstitieux. On conçoit que des instruments construits pour reproduire des phénomènes de ce genre se rencontrent dans les tombeaux.

Le fait de liquides enfermés hermétiquement dans le verre a été déjà constaté plusieurs fois.

M. Aspley Pellatt, dans ses *Curiosités de la verrerie*, mentionne un fragment trouvé en Angleterre, qui se composait de deux plaques de verre soudées ensemble, sur chacune desquelles avait été pratiqué un renflement, et le vide était rempli en partie par un liquide coloré en rouge[1].

Les Mémoires de l'Académie de Metz donnent le dessin et la figure d'un petit flacon à panse ronde qui avait été bouché hermétiquement par un tesson de verre soudé sur le goulot[2]. Ce vase était à moitié rempli d'un liquide incolore ayant l'apparence de l'eau. Il était monté sur un pied creux d'une hauteur et d'une largeur extraordinaires, qui ne pouvait avoir eu pour objet que de favoriser l'effet d'un agent physique dirigé sous le liquide.

On avait mémoire de deux autres pièces toutes pareilles trouvées à Metz, lorsque celle-ci fut publiée. Elle provenaient des fouilles faites à Thionville pour la construction de la caserne neuve. Les lecteurs ne seront pas fâchés d'en trouver ici la figure. (Voy. pl. V, fig. 6.)

Le Musée lorrain, si malheureusement incendié en 1871, possédait un tout petit flacon de cristal artificiel, haut seulement de trente et un millimètres, de forme conique et taillé à pans coupés. L'orifice avait été bouché au feu par la fusion du goulot. Il y avait dedans un liquide qui semblait être aussi de l'eau. Cet objet, dont je me félicite d'avoir pris le dessin, avait été trouvé sur la commune de Pompey (Meurthe), en un lieu dit *les Tombes*, où une légion chrétienne passe pour avoir subi le martyre. (Pl. V, fig. 7.)

Quant à la circonstance d'un tube gonflé par des soufflures qui a servi de récipient à un liquide coloré, elle n'est pas non plus sans analogue, et peut-être est-il permis de rapprocher l'objet trouvé à Arles d'une classe d'antiquités qui abonde en Italie. Ce sont des tubes qui ont été soufflés de façon à produire la forme de certains oiseaux, tels que cygne, colombe, canard, faisan, etc. L'un des bouts du tube, celui qui forme ordinairement le bec de l'oiseau, a été bou-

1. *Revue de Rouen*, année 1850, p. 514.
2. Année 1840-1841, p. 151.

ché par la fusion du verre; l'autre extrémité paraît n'avoir été fermée que par l'application d'une substance molle, soit de la poix, soit de la cire, qui s'est détruite; de sorte que le liquide contenu autrefois dans ces récipients s'est en partie répandu au dehors, en partie desséché. D'après les traces qu'il a laissées sur le verre on peut juger qu'il devait sa couleur à une substance minérale.

Le musée du Louvre possède une dizaine de ces semblants d'oiseaux, qui font partie de la collection Campana, M. Deville en a publié plusieurs[1]. Il les donne pour des jouets d'enfant; mais de pareils jouets n'auraient-ils pas été bien fragiles?

Une fiole, également de la collection Campana, que je juge appartenir au même groupe d'antiquités, suggérera peut-être une opinion plus acceptable quant à la destination de ces objets. Sa forme est celle d'une petite amphore. Elle est intérieurement partagée en deux parties égales par une cloison. Sa panse est tachée de cobalt, indice de la solution qu'elle contenait. Il y a une mutilation à l'orifice, qui risque fort d'avoir fait disparaître quelque chose d'important, qui complétait l'appareil. Tel qu'il est, je veux espérer qu'il trouvera un interprète; et afin de le recommander davantage à l'attention, j'en donne ici la figure. (Voy. pl. V, fig. 8.)

Encore une remarque au sujet des tubes à renflement.

J'en connais qui, sans qu'on paraisse avoir voulu les souffler à l'imitation d'un oiseau, rendent cependant assez bien le galbe du corps d'une grue. Ils sont plus gros au moins du double que ceux dont il vient d'être parlé. Ils sont percés des deux bouts avec un évasement prononcé à l'un de leurs orifices. Ils ne présentent point de traces de substance colorante. Le plus bel échantillon que j'aie vu en ce genre est au musée Walraf de Cologne. (Voy. pl. V, fig. 9.) Je considère cet objet comme un instrument propre à pratiquer des injections ou des insufflations médicales.

Quoi qu'on pense du tube de M. Augier et des autres dont j'ai parlé incidemment, personne ne disconviendra qu'après tout ce qu'on a dit et écrit, il nous reste bien des choses encore à apprendre de l'antiquité.

Mon dernier mot sera l'expression de l'amer regret que j'éprouve à la pensée que plusieurs hectares des Aliscamps, la plus riche nécropole de la Gaule, ont pu être retournés, il n'y a pas plus de vingt-cinq ans, sans qu'une seule personne autorisée se soit trouvée là, ni pour recueillir les antiquités qui apparaissaient à chaque coup de pioche, ni seulement pour en dresser l'inventaire.

1. *Histoire de l'art de la verrerie dans l'antiquité*, p. 68, pl. 81.

RAPPORT

AU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

SUR

UNE COMMUNICATION DE M. COURNAULT

GROUPE DU GÉANT ANGUIPÈDE TERRASSÉ PAR UN CAVALIER.

(*Revue des Sociétés savantes*, 1875. — Bibliogr., n° 162.)

Un groupe en pierre calcaire, retiré du lit de la Moselle à Portieux (Vosges), est entré au musée d'Épinal. Il représente un cavalier barbu dans le costume héroïque, cuirasse et chlamyde, qui fait passer son cheval sur le corps d'un monstre terrassé. Celui-ci a la tête et le torse d'un homme. Deux serpents lui tiennent lieu de jambes. La figure est celle d'un barbare hideux; la bouche ouverte laisse voir deux rangées de dents effroyables. M. Cournault nous a adressé un dessin de cette sculpture, qui est d'une assez bonne exécution dans certaines parties et dans d'autres extrêmement défectueuse.

Le motif est connu. Il s'est rencontré déjà plusieurs fois dans le nord-est de la Gaule. Épinal possédait déjà quelques morceaux d'un groupe semblable qui fut trouvé en éclats dans les ruines de Grand. On en voit trois autres variétés au musée de Spire, deux à Metz. M. de Beaulieu a disserté sur ces groupes, et il y a vu la représentation d'un mythe emprunté à la religion des Germains. La lettre d'envoi qui accompagnait le dessin de M. Cournault nous a appris que, dans une récente publication de M. Bretagne, membre de la Société lorraine, les mêmes monuments sont considérés comme représentant la victoire d'Hercule sur les géants; mais notre correspondant

fait remarquer avec raison qu'Hercule n'a jamais été figuré avec la cuirasse et la chlamyde. La question n'est donc point résolue. Tout ce qu'on peut dire, c'est que le personnage terrassé répond à la fiction des poètes grecs et latins qui attribuaient aux géants des pieds en forme de serpents, ὀφιόποδες, *anguipedes*.

M. Cournault a joint au dessin du groupe d'Épinal celui d'une statuette décapitée de cavalier que possède le Musée lorrain. Ce fragment, selon lui, serait à placer dans la même série archéologique; il aurait appartenu au groupe du héros ou du dieu terrassant un géant. Le rapprochement ne me paraît justifié ni par l'attitude du personnage, ni par son costume. Il est habillé en général romain et assis tranquil-

lement sur sa selle. Quoique le cheval ait perdu ses jambes, on peut juger qu'il n'était pas au galop.

Mais si le cavalier de Nancy résiste à l'attribution que M. Cournault lui a donnée, j'en connais un autre qui prendra une place incontestée parmi les monuments dont il s'agit. Il est d'autant plus à propos de citer ici cet analogue, que c'est par les soins du Comité des travaux historiques qu'il a été signalé pour la première fois. Que notre correspondant et les autres érudits qui voudront aborder le problème du géant terrassé recourent au deuxième volume de l'ancien *Bulletin*. Ils y trouveront à la page 30 le texte d'une communication ayant pour objet un exemplaire du fameux groupe, exemplaire trouvé en 1849 près de Billom (Puy-de-Dôme). Une gravure dont l'article est accompagné montre le héros avec la chlamyde et la cuirasse ajustée sur le buste. La tête, mieux exécutée que celle des échantillons de la Gaule Belgique, ressemble beaucoup à celle que les sculpteurs de l'antiquité attribuaient à Jupiter. Le cheval est harnaché à la gauloise; ses jambes sont cassées ainsi que celles du cavalier et celles du personnage abattu;

mais l'identité de celui-ci comme mouvement et comme type de figure avec le Titan des groupes congénères ne permet pas de douter que son corps n'ait été terminé aussi par des serpents.

Un autre trait de ressemblance qu'il n'est pas inutile de faire ressortir c'est la dimension. Celle du groupe auvergnat est de 1^{m},60 en longueur; celle du groupe d'Épinal de 1^{m},30, et aucun des autres ne dépasse la mesure d'une statuette.

Ainsi donc une divinité topique des régions vosgiennes et rhénane a eu aussi son culte en Auvergne. La réciproque a eu lieu. Dans la Prusse rhénane aux environs de Juliers, ont été découverts des autels votifs au Mercure Arverne. Gruter avait déjà publié une de ces inscriptions. Il n'y en a pas moins de six dans le *Corpus inscriptionum rhenanarum* de M. Brambach.

RAPPORT

AU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

SUR

D'ANCIENS MORS DE CHEVAUX

ET D'AUTRES ANTIQUITÉS

COMMUNICATIONS DE MM. CHEVRIER ET COURNAULT.

(*Revue des Sociétés savantes*, 1875. — Bibliogr., nº 164.)

M. Chevrier, correspondant du ministère de l'Instruction publique à Chalon-sur-Saône, continue ses recherches sur le harnachement des chevaux dans l'antiquité [1]. Il nous a envoyé le dessin de trois mors, dont un seul se place parmi les objets connus. C'est un bridon à embouchure brisée, composé par conséquent de deux canons aboutés l'un dans l'autre. Les deux pièces se terminent extérieurement par deux grands anneaux qui ont servi à l'attache des rênes.

Ce mors a été trouvé avec d'autres objets de fer, « incontestablement mérovingiens, » dit M. Chevrier. Il ressemble, en effet, aux mors qu'ont fournis les sépultures barbares de toutes les régions de la Gaule.

Le second mors, qui est de fer ainsi que le précédent, présente une construction tout à fait savante. L'embouchure n'est pas brisée; elle consiste en deux canons parallèles, tous les deux à roulette. Au canon supérieur se rattache une bride, de fer aussi, qui devait remplir l'office de gourmette. Les branches sont articulées et disposées pour l'attache de doubles rênes.

Cette pièce a été trouvée à Étrigny (Saône-et-Loire) sous la fondation d'une tour dont la construction remonte au XVI^e^ siècle. De ce qu'elle est conçue dans un système approchant de celui des mors africains, M. Chevrier est tenté d'y voir la dépouille du cheval d'un Sarrasin du VIII^e^ siècle, ou tout au moins d'un chevalier ayant fait le voyage d'outre-mer. Je doute fort qu'un appareil d'une telle complication remonte si haut. S'il est bien prouvé qu'il s'est rencontré sous la fondation de la

1. Voy. l'indication des travaux antérieurs de M. Chevrier dans le mémoire sur *la question du ferrage des chevaux*, plus haut, p. 167. A. G.

tour, le plus qu'on puisse faire est de lui attribuer la même antiquité qu'au monument lui-même. Autrement son origine se rapporterait très bien à l'une de ces fantaisies auxquelles donna cours l'établissement des académies ou manèges. Les mors *à la turque* sont connus en France depuis le commencement du XVII^e^ siècle.

Le troisième mors est en bronze. L'embouchure manque. Il ne reste que les branches, qui sont deux fois coudées et se rejoignent de manière à former une *sous-barbe*. Les extrémités supérieures sont également réunies par une bride, en bronze comme le reste, qui passait sur le chanfrein, à la façon d'une muserolle.

Dans la pensée de M. Chevrier, ce mors, qui a été retiré de la Saône, serait gaulois.

Je n'ai jamais rien vu de semblable parmi les produits certains de l'antiquité celtique. Les mors que nous avons des Gaulois sont presque tous de simples bridons avec canons tordus en spirale. Lorsqu'ils ont des branches, celles-ci n'offrent pas d'articulations, ni de sous-barbe, ni de muserolle. Elles se développent en demi-lune au-dessus et au-dessous de l'embouchure, et ont leurs extrémités terminées par des boutons garnis d'œillets par haut et par bas; elles servaient à l'attache de doubles rênes.

Quant aux mors des chevaux gallo-romains, tous ceux que je me rappelle avoir vus figurés sur les monuments n'ont pas d'autre appendice extérieur que des branches tombantes et quelquefois une gourmette. Ainsi sont harnachés les chevaux de Castor et de Pollux sur les bas reliefs provenant de Notre-Dame de Paris, qui sont exposés, aujourd'hui, dans la salle des Thermes, au musée de Cluny. Cette conformation est celle qu'on trouve invariablement représentée sur les monuments du moyen âge.

Pour ces motifs, je regarde comme une pièce du XVI^e^ ou du XVII^e^ siècle le mors de bronze (ou de cuivre jaune) trouvé dans la Saône.

M. Chevrier a ajouté à sa communication de mors quelques observations que lui a suggérées mon rapport sur le ferrage des chevaux publié dans la *Revue des Sociétés savantes*[1].

Le bas-relief du bouvier gallo-romain de Nancy, dont j'ai donné la gravure, n'a pas porté la conviction dans l'esprit de notre correspondant au sujet de l'emploi qu'auraient eu les sabots que j'ai proposé d'appeler *busandales*. Il persiste à penser que ces objets ont servi d'étriers. Il y a, ce me semble, pour M. Chevrier et pour tous ceux qui sont du même avis que lui, un moyen bien simple de reconnaître s'ils

1. Voy. plus haut, p. 167.

ont tort ou raison. C'est de mettre des courroies aux ferrailles dont il s'agit et de les essayer comme étriers sur le premier cheval venu.

La contradiction en matière scientifique est le stimulant le plus efficace de l'observation. Amené à réfléchir sur le ferrage des bœufs, M. Chevrier s'est enquis des procédés actuellement usités pour cette opération. Il a constaté que, dans les montagnes de la Bourgogne et du Jura, les bœufs sont ferrés d'après une méthode qui n'est pas celle des contrées environnantes. Elle consiste à appliquer sous chacun des onglons du pied une semelle qui se fixe par six clous, et de plus par une pince allongée que l'on rabat sur la corne. Un dessin de cet objet accompagne celui des mors dont j'ai parlé tout à l'heure.

C'est là un genre de communication auquel nous ne saurions trop encourager nos correspondants. Bien des choses conservent encore aujourd'hui, dans les campagnes, la forme qu'elles avaient il y a plusieurs siècles. Elles sont des documents d'archéologie, et des documents qui ne tarderont pas à disparaître devant le progrès chaque jour croissant de la circulation. Il importe de les consigner avant que l'uniformité des usages, qui résultera de l'établissement des chemins de fer, se soit étendue partout.

M Chevrier exprime aussi des doutes sur l'absence de clous à certains fers de chevaux que j'ai signalés. Il croit qu'en y regardant de plus près on eût reconnu que la rouille avait obstrué les étampures pratiquées autrefois sur ces fers.

A cela je réponds que le fer de Troussepoil, qui est encore entre mes mains, a été brossé par moi ; que j'ai recommencé plusieurs fois cette opération après avoir imprégné d'huile la superficie de la pièce, et que je puis garantir qu'elle n'a jamais eu d'étampures.

Nous avons reçu de M. Cournault :

1° Le calque d'une inscription gravée sur un fragment de borne milliaire, qui fut trouvée, en 1874, à Mumpf, sur la voie romaine d'*Augusta Rauracorum* (Augst) à *Vindonissa* (Windisch).

Les caractères sont magnifiques. Ils ont 7 centimètres de haut. Voici ce qu'on lit :

IMI
TAEI
NOA
PP
AR

Imp[eratori] *T. Ael*[io Antoni]*no* A[ugusto], *patri patriæ*, *Ar*[meniaco]....

2° Le dessin de deux grands vases en terre cuite, forme d'amphores, récemment découverts à Avranches. Ils étaient remplis l'un d'olives, l'autre de dattes ayant conservé parfaitement leur forme.

L'amphore aux olives est remarquable par son étroitesse et l'absence de panse. Elle ressemble à un long cornet. L'amphore aux dattes est, au contraire, très large de panse. Si elle n'avait pas un col étroit muni de deux oreilles, le nom d'urne lui conviendrait.

3° Trois dessins d'une statuette en bronze du musée de Genève, trouvée à Viége dans le Valais. Elle a de hauteur 29 centimètres, un pied romain.

C'est la figure bien connue du Jupiter-Pluton ou du *Dis pater* des Gaulois de l'époque romaine. Le personnage tient dans sa main droite un petit vase à large ouverture; son bras droit est levé. Il devait s'appuyer sur un sceptre ou sur un maillet à long manche. Le costume se compose d'une blouse étroite à manches ajustées, de braies et de souliers découverts. Le visage est barbu, la chevelure épaisse, séparée en deux sur le front, et surmontée d'un petit modius.

La blouse est décorée, autour de l'encolure, d'une bordure festonnée à laquelle se rattachent par des tigettes quatre feuilles cordiformes. Ces ornements, ainsi que les yeux de la statuette, sont plaqués d'argent. La ceinture offre cela de singulier qu'elle se présente comme un carcan épais sur le devant duquel aurait été fixé tout droit un clou colossal, qui projette au milieu de sa lame deux antennes semblables aux mordants d'une ancre. La tête du clou atteint presque les clavicules, et il descend jusqu'au bas de la blouse. C'est là une transformation certainement intentionnelle du nœud de ceinture que l'on voit d'ordinaire aux figurines de cette famille, nœud qui produit trois boucles et un pendant.

M. Cournault s'abstient de tout commentaire sur cette bizarrerie, et je ne puis qu'imiter sa réserve.

RAPPORT

AU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

SUR DES

PHOTOGRAPHIES REPRÉSENTANT DES ANTIQUITÉS

COMMUNICATION DE M. LACROIX, CORRESPONDANT A MACON

(*Revue des Sociétés savantes*, 1875. — Bibl., n°. 165.)

Le Comité a reçu de M. Lacroix, correspondant à Mâcon, onze photographies et une feuille de dessins à la pierre noire représentant les pièces les plus remarquables d'une collection d'antiquités que possède cet archéologue. Ce sont principalement des figurines en bronze; il y a aussi, mais en moindre quantité, des objets de l'époque celtique. Tout cela a été trouvé aux environs de Mâcon, soit sur la rive droite, soit sur la rive gauche de la Saône.

Voici l'énumération des pièces reproduites :

1° Un de ces marteaux en serpentine, de la forme des marteaux modernes, qui ont un œil percé en rond pour l'emmanchement du bois. Cet outil a été déterré vers le confluent de la Seille et de la Saône. Notre correspondant l'attribue à l'âge de la pierre polie. Il est certain que l'objet est de pierre et qu'il a reçu un beau poli; mais, si l'on veut induire de là qu'il a été à l'usage de gens qui avaient cessé de se servir de la pierre taillée par éclats, ou qui n'avaient encore aucune idée du métal, je dirai que l'on voit au musée de Niort un marteau pareil trouvé dans un tumulus célèbre (celui de Bougon), en compagnie d'une masse d'outils en pierre éclatée, et que, d'autre part, le musée de Besançon possède un autre échantillon dont l'œil, seulement ébauché, permet de juger que le percement a été fait avec une gouge en métal.

2° Une poignée de glaive en fonte de bronze, d'un type connu, mais qui néanmoins se distingue par quelques traits à part entre les autres de son espèce. Ci-joint la figure.

3° La boîte en bronze d'un essieu de roue, retirée du lit de la Saône. On dirait un petit chapeau; le bord est aplati et ajouré par la répétition de ces percements en triangle qui constituent la découpure ordinaire des pièces de bronze celtiques. La forme du chapeau, c'est-à-dire la partie cylindrique de la boîte, est percée de part en part pour le passage du goujon qui assujettissait la roue à l'essieu. Le diamètre est de 11 centimètres.

4° Un large anneau de bronze sur le bord duquel fait saillie, en un endroit, une galerie à jour couchée dans le plan de l'anneau.

M. Lacroix s'est demandé s'il fallait voir dans cette pièce un diadème ou un collier; il n'y a pas à hésiter sur ce point : c'est un *torques*, dont les analogues se sont déjà rencontrés dans des tumulus de la région nord-est de la Gaule.

5° Un beau *torques* s'ouvrant entre deux boutons aplatis comme des tampons. La tige, au lieu d'être unie, présente une suite de vingt-six nœuds équidistancés.

6° Un charmant bracelet produisant l'effet de l'ornement classique dans la composition duquel entrent alternativement des perles et des olives.

7° Un autre bracelet, festonné sur son pourtour, qui s'ouvre par un segment mobile de sa circonférence. Cette partie s'engage dans deux cuvettes par de petits tenons qui terminent chacune de ses extrémités; c'est un mode de fermeture qui, bien que rare, a été déjà signalé. Le musée de Zurich possède un grand *torques* disposé de cette façon.

8° Une figurine en bronze (11 centimètres de hauteur) du *Dis pater* habillé à la gauloise, avec ses attributs accoutumés, qui sont une petite urne placée dans la main droite et l'indice d'une tige qui traversait la main gauche : c'était le manche du long maillet avec lequel quelques-unes de ces statuettes se sont conservées. Celle-ci avait de plus, sur le devant de la tête, un petit objet déformé qui paraît avoir été un *modius*.

Cette pièce fut trouvée enchevêtrée dans les racines d'un arbre séculaire, lors du défrichement du bois de Layse, à 15 kilomètres de Mâcon.

9° Autre figurine à peu près dans la même attitude que la précédente et avec la même expression de visage, mais ajustée différemment. Le corps est nu ; l'unique vêtement du personnage consiste en une chlamyde qui n'a pas plus de valeur qu'une écharpe. Elle est jetée sur l'épaule gauche; un pan est ramené à droite sur l'autre bras. Le bras gauche paraît levé pour frapper plutôt que pour soutenir un bâton. Peut-être est-ce l'image d'un Jupiter.

10° Une statuette de 14 centimètres, véritable œuvre d'art, qui représente un enfant entièrement nu et le visage riant. La jambe gauche, rejetée en arrière, est levée, tandis que la main gauche se porte sur la nuque comme pour y saisir quelque chose; le bras droit manque. La chevelure forme sur le front la boucle relevée qui caractérise la coiffure des génies. Ne serait-ce pas un Hercule enfant? demande M. Lacroix. Il est manifeste que l'intention de l'artiste a été d'exprimer la force dans un corps enfantin.

11° Figurine de 10 centimètres, évidée et aplatie par derrière, comme si sa destination avait été d'être plaquée contre un meuble. D'ailleurs l'attitude du personnage est celle d'un homme qui médite debout, le dos appuyé à quelque chose. Le costume ne ressemble à aucun de ceux qu'on voit représentés sur les monuments antiques. Il se compose d'une large blouse déceinte à manches ajustées, de braies faisant l'effet d'un pantalon large et d'un manteau semblable au burnous arabe. Le visage, encadré d'une barbe épaisse et d'une longue chevelure, est d'une très belle expression. Une sorte de casquette ronde à visière couvre le chef. Cette pièce nous paraît digne à tous les égards de l'attention des érudits. Elle a été trouvée entre les racines du même arbre que la figurine décrite ci-dessus sous le n° 8. M. Lacroix conjecture qu'elle représente un captif gaulois; mais un captif aurait les mains liées. L'attitude et l'expression du personnage qu'on voit ici sont plutôt d'un philosophe. Peut-être y faut-il voir l'image d'un druide ou de quelque autre membre du clergé gaulois, en supposant la représentation très rapprochée de l'époque où le druidisme fut aboli. Il n'est pas inutile de rappeler ici qu'il n'a pas été produit encore de figure authentique de druide. Celle qui circule avec cette attribution, et qui a été reproduite à satiété dans les livres depuis plus d'un siècle, est la copie frelatée d'un bas-relief funéraire qui fut trouvé jadis à Autun. La grande robe et le nom gaulois du personnage suggérèrent l'idée de la qualité qu'on lui donna; il en fut mis en possession pour longtemps, par l'honneur

qu'il reçut d'être admis dans *l'Antiquité expliquée* de Montfaucon.

12° Figurine d'une déesse, habillée d'une longue tunique et d'un pallium, le bras droit campé sur la hanche, la main gauche tenant une pomme.

13° Autre déesse, diadémée et soulevant de sa main droite le pan d'un pallium qui enveloppe le bas de son corps. Les bouts de ce manteau s'enroulent autour du bras gauche, sur lequel était appuyée une corne d'abondance; il ne reste plus que des vestiges de cet attribut.

14° Troisième figurine de femme en tunique et peplum; elle a perdu ses avant-bras, qui étaient baissés et écartés, conformément à l'attitude d'une personne qui fait une invocation.

15° Un petit bœuf de bronze d'un remarquable caractère; il a la queue en trompette et le front armé de deux cornes naissantes. Cette figurine est identique à l'un des types publiés par le comte de Caylus. M. Lacroix dit avoir vu la pareille dans une collection particulière d'Autun, et que cette dernière serait montée sur un socle muni d'une inscription. Il appartient à nos correspondants d'Autun de renseigner plus amplement le Comité sur cet autre bœuf, si tant est qu'il n'ait pas déserté leur cité.

16° Une dernière photographie reproduit une inscription romaine trouvée sur l'emplacement qu'occupait l'abside de l'ancienne cathédrale de Mâcon. M. Lacroix a fait don au musée de la ville de ce monument, qui fut d'abord en sa possession. La fin de presque toutes les lignes est mutilée, la pierre ayant été endommagée par un incendie. Il eût été bon d'expliquer, en outre, si la photographie rend le monument lui-même ou bien une copie faite à l'imitation du monument, car le texte, en plusieurs endroits, semble présenter de fausses leçons. Quoi qu'il en soit, voici la lecture, qui ne saurait donner naissance à aucune hésitation :

T MEMORI
AETERNA
VICTORIA EL
TINE·QVE·ET SIM
PLICIVS·IVSTIVS I
STINVS·CONI
GICARISSIME·ET
VICTORIA·SOSI
TRATEN·ETIVSTI
VS·SANCINNVS FI

Telles sont les pièces dont M. Lacroix a bien voulu faire part au

Comité. Le texte qui accompagne chacune des photographies est tout ce qu'il y a de plus succinct : il ne consiste le plus souvent qu'en une légende indicative de la dimension de l'objet et du lieu où il a été trouvé. Nous n'en demandons pas davantage. Si nous recevions de semblables communications de tous ceux de nos correspondants qui possèdent des antiquités ou qui ont l'occasion d'en voir, soit chez les personnes de leur connaissance, soit dans les musées des villes qu'ils habitent, la science serait mise en possession d'une infinité de matériaux utiles, sans compter qu'on verrait bien des objets, dont leurs possesseurs font peu de cas, acquérir une valeur considérable, parce qu'ils se révéleraient comme des documents uniques en leur genre. Puisse donc l'exemple de M. Lacroix avoir des imitateurs parmi les lecteurs de la *Revue des Sociétés savantes!*

PUITS FUNÉRAIRES GALLO-ROMAINS

DU BERNARD (VENDÉE)

PAR

MM. L'ABBÉ BAUDRY ET LÉON BALLEREAU

1 vol. gr. in-8° de 361 pages, avec 2 cartes et plus de 400 gravures sur bois.
Paris, Dumoulin.

(COMPTE-RENDU)

(*Revue Archéologique*, 1875. — Bibliogr., n° 200.)

Voici un livre digne de remarque entre tous ceux qu'a produits, depuis un certain nombre d'années, la recherche de nos antiquités nationales. Il met hors de doute un usage singulier observé en Gaule pendant les trois premiers siècles de la domination romaine, celui d'enfouir dans des excavations en forme de puits la cendre des morts, et tout le bagage funèbre dont les anciens Gaulois avaient fait l'accompagnement de la sépulture dans les tumulus.

Depuis que les découvertes archéologiques ont commencé d'être consignées en France, il a été question d'objets trouvés dans des puits, et cette circonstance fut toujours expliquée de la même manière; on ne songeait qu'à des puits à puiser l'eau, qui auraient été comblés postérieurement, et l'on pensait ou que les choses y avaient été jetées pendant qu'ils faisaient encore leur service, ou qu'elles s'étaient trouvées par hasard dans les matériaux employés pour le comblement. La fréquence, particulière à la Gaule, d'une pareille rencontre, n'avait frappé l'attention de personne. Un groupe de ces puits, creusés l'un à côté de l'autre dans un lieu désert de la commune du Bernard (Vendée), a ouvert les yeux de M. l'abbé Baudry.

Les questions scientifiques sont soumises à la loi qui régit toutes choses ici-bas : elles ont leur moment pour éclore. La découverte de l'abbé Baudry remonte à 1858; or, dans le cours de cette même année, un savant orléanais M. de Pibrac, remarqua, sur une tranchée que l'on faisait à Beaugency, la coupe de plusieurs excavations étroites et profondes qui étaient remplies d'objets funèbres. Un mémoire qu'il composa pour signaler ce cimetière d'un genre nouveau parvint

au Ministère de l'instruction publique, en même temps que l'annonce des premières fouilles exécutées au Bernard. Le Comité des travaux historiques, comprenant l'importance d'une pareille révélation, donna l'éveil à ses correspondants des départements et bientôt arrivèrent de tous les points de la France des rapports de fouilles qui confirmaient les conclusions de MM. de Pibrac et Baudry.

Tout le monde cependant n'est pas encore convaincu. Il y a des sceptiques qui prétendent que des os et des pots trouvés dans des puits ne prouvent rien autre chose, sinon que ces puits ont été comblés avec des débris de cuisine, que la réunion de beaucoup de puits sur un même terrain tient sans doute à la convenance de quelque industrie qui consommait beaucoup d'eau, que s'il n'y a plus d'eau aujourd'hui, c'est que la veine qui fournissait le liquide s'est tarie, etc. On a toujours des raisons à donner contre l'évidence, quand on a pris le parti de se soustraire à l'évidence, mais de pareilles raisons ne sont pas la raison. Elles ont un nom en Français : on les appelle des défaites.

Les observations auxquelles M. l'abbé Baudry se livre depuis seize ans, sont la meilleure réponse qu'il y ait à faire aux objections de quelque part qu'elles viennent.

Les puits du Bernard sont creusés dans un massif schisteux formant la lèvre affaissée d'une faille. Vingt-trois ont été fouillés. Ils ont chacun une profondeur différente, variant entre 6 et 13 mètres. L'un d'eux est coudé : il présente une déviation dans son axe. Plusieurs ont été parementés en pierres sèches jusqu'à l'endroit où commence l'aggrégation rocheuse. Ils ont été fermés presque à fleur de terre, par une coupole habilement construite en pierres brutes sans ciment.

La façon dont on a exécuté le remblai est surtout significative. Dans un puits que l'on veut combler, on jette pêle-mêle des matériaux qui vont s'entasser au fond sous des plans obliques. Là, au contraire, le remblai se présente par couches parfaitement dressées, couches de cendre et couches de terre ou d'argile. Il y a des séparations établies de distance en distance avec des pierres disposées comme celles d'un pavement, ou au moyen de madriers. Le fond est occupé presque invariablement par des vases que l'on retrouve dans leur entier. D'autres vases se rencontrent dans les couches, abrités par des pierres ou par des tuiles qui forment autour d'eux la clôture d'une petite cellule. Partout, dans la plus grande partie de la profondeur, on voit la preuve manifeste d'un arrangement auquel on a procédé avec soin, en vue de la conservation des objets. Il n'y a de désordre que vers l'orifice des puits, où ont été versés pêle-mêle, de

la pierraille, des tessons de poterie et des os d'animaux domestiques. C'est le même entassement que celui qui compose le noyau de la plupart des tumulus, de sorte qu'il est permis de conjecturer par là que les deux rites ont dérivé l'un de l'autre.

Il est démontré aujourd'hui que les morts enfouis dans les tumulus n'avaient pas été soumis à la combustion. Ceux des puits, au contraire, furent réduits en cendres, et leurs cendres renfermées dans des urnes, suivant l'usage des Romains. Dans l'un des puits du Bernard, l'urne avait été remplacée par un cercueil, qu'on a trouvé debout et rempli d'ossements d'hommes et d'animaux qui n'avaient fait que passer par le feu.

La composition du dépôt était différente pour chacune des sépultures. Celle-ci avait pour accompagnement les outils du laboureur ou du terrassier, celle-là les attributs de la ménagère de campagne. Peu de bijoux, mais beaucoup d'ustensiles ayant servi aux usages communs de la vie, et des débris de pièces d'habillement. Un assortiment curieux de pièces de chaussures de cuir pour hommes et pour femmes a été recueilli par M. l'abbé Baudry. Les vases trouvés entiers, lorsqu'ils ne contenaient pas de cendres, étaient remplis ordinairement d'os de volaille, de résidus, de fruits, de coquillages, même d'insectes desséchés. Deux fois a été constatée la présence d'un arbuste de plusieurs mètres de haut, planté tout droit à partir du fond. Il serait trop long d'énumérer les antiquités de toutes sortes qu'ont fournies les fouilles. Qu'il suffise de citer, parmi les plus intéressantes, une série de monnaies de tous les empereurs jusques et y compris Aurélien ; des moules ayant servi à couler des deniers aux types d'Antonin le Pieux et de Julie Mammée; de nombreuses pièces de vaisselle en bois; des corbeilles remarquables comme ouvrage de vannerie, une statuette de bois de cinquante centimètres représentant la déesse-mère traitée dans un style qui la ferait prendre pour une sainte-vierge du XII[e] siècle, si elle n'avait pas été trouvée à treize mètres de profondeur[1].

M. Baudry a su introduire dans la distribution de son livre de la méthode et de la clarté. Il commence par donner le procès-verbal de ses fouilles puits par puits. En tête de chaque article est un dessin sur coupe qui montre la disposition des couches et la place occupée par les principaux objets. L'énumération de ceux-ci est accompagnée de gravures sur bois qui font voir la configuration de chacun. Les dessins sont de M. Ballereau, architecte à Luçon, dont le nom figure sur le titre.

1. Voyez plus haut, p. 161.

M. Baudry examine ensuite d'une manière générale le produit des fouilles et en déduit tout ce qu'il fournit de données sur l'état du pays à l'époque du Haut-Empire.

Il conclut en résumant les faits qui établissent incontestablement la destination funéraire des puits.

Un tel ouvrage se recommande comme un guide indispensable aux archéologues qui auront à faire des explorations du même genre. Comme répertoire d'antiquités gallo-romaines, il sera consulté avec fruit par tout le monde.

RAPPORT

AU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

SUR UNE

COMMUNICATION DE M. J. LAURENT

SCULPTURES GALLO-ROMAINES DÉCOUVERTES DANS UNE FORÊT DES VOSGES.

(*Revue des Sociétés savantes*, 1876. — Bibliogr., n° 166.)

M. Jules Laurent, conservateur du musée d'Épinal et correspondant du Comité pour le département des Vosges, nous a envoyé un rapport succinct, accompagné de photographies, sur une découverte faite l'année dernière dans la forêt du Ban de Harol. Il s'agit d'un cippe du genre autel et de deux stèles funéraires, les trois objets taillés et sculptés dans le grès bigarré, qui est la pierre du pays.

Le lieu de la découverte est un plateau qui domine la vallée où la petite rivière de Sérone prend sa source. La dénomination de ***Grand-Mal-Deu*** (Grand-Mauvais-Dieu), donnée à cet endroit, témoigne qu'il fut l'un des derniers refuges du paganisme. Le défrichement du plateau a mis à découvert une enceinte elliptique formée par des pierres debout. C'est dans cette enceinte que les monuments en question ont été trouvés. Ils étaient enfouis à près de deux mètres de profondeur sous les racines d'arbres séculaires.

Le cippe est de petite dimension : sa hauteur n'excède pas 60 centimètres. Quoiqu'il soit le produit d'un art grossier, il ne laisse pas que d'offrir un très grand intérêt à cause des figures dont il est couvert. Les lecteurs seront à même d'en juger par la gravure que nous leur donnons de deux des faces du monument.

Le cippe, comme on le voit, se présente avec quatre faces dont une a été laissée nue. Sur les trois autres sont représentées des figures de divinités, mais tellement frustes, et d'ailleurs si mal faites, qu'il faut renoncer à dire à quels dieux ou déesses elles se rapportent. La partie supérieure est ce qui me semble appeler l'attention des érudits. Elle

est occupée par une grosse tête dessinée dans le style de certains masques tragiques. Il n'est pas probable cependant qu'un masque tragique occuperait cette place dominante sur un monument dont la destination a été certainement religieuse. Mieux vaudrait assimiler cette tête à celles qui garnissent les coins de certains sarcophages et

qui passent pour la représentation des larves ou lémures; mais mieux vaut encore ne proposer aucune attribution et se contenter de signaler une pièce de plus à ajouter au répertoire d'où l'avenir fera sortir, il faut l'espérer, la connaissance de la religion des Gallo-Romains[1].

L'une des stèles funéraires découvertes au Grand-Mal-Deu est celle d'un personnage barbu, représenté en pied et revêtu de cette ample lacerne qui est si fréquente dans l'imagerie gallo-romaine. Le costume est complété ici par une sorte de mandille ou dalmatique à pans très étroits qui couvre le devant du corps du personnage jusqu'à mi-jambe. Les mains sont appuyées sur cette pièce d'habillement à la hauteur de l'estomac; celle de gauche retient une longue baguette ornée. Au-dessus de la tête est représenté un oiseau, les ailes étendues.

M. Laurent croit voir dans cet animal une colombe; mon opinion

1. Rapprocher de ce monument le cippe surmonté d'une triple tête que M. Fleury a publié dans ses *Antiquités du dép. de l'Aisne*, t. II, p. 79. (Note manuscrite ajoutée par J. Quicherat à son exemplaire de la *Revue des Sociétés savantes*.)

est plutôt qu'on a voulu figurer un corbeau, oiseau qui fut l'un des attributs d'Apollon, et que Dom Martin, en sa *Religion des Gaulois*, démontre avoir joué un rôle important dans les mythes de la Gaule. Je ne serais pas éloigné de penser qu'en mettant un corbeau sur la tête de notre personnage et une baguette dans sa main, on ait voulu indiquer qu'il avait exercé pendant sa vie la profession d'aruspice; car il resta des aruspices après qu'il eut cessé d'y avoir des druides. Un art dans lequel les Gaulois du temps de Cicéron surpassaient les autres peuples, ne put pas périr lorsque la Gaule adopta les superstitions romaines, parmi lesquelles la divination par le vol des oiseaux était au premier rang.

La reproduction en gravure de la photographie envoyée par M. Laurent fera saisir au lecteur la portée d'une autre observation qu'il me reste à présenter relativement au fronton qui couronne la même stèle. Il y a là un accouplement de lignes et un système d'ornementation absolument étrangers à l'architecture romaine, qui a été employée d'ordinaire pour le couronnement des tombeaux gallo-romains. Ce n'est que dans l'architecture des peuples de l'extrême Orient, ou mieux encore dans la décoration des manuscrits irlandais du moyen âge, qu'on trouverait l'analogue de ce que l'on voit ici. Je ne doute pas qu'il n'y faille voir un échantillon de l'art décoratif des Gaulois, art dont la conquête romaine fit passer le goût, mais qui cependant put se conserver dans quelques provinces éloignées faute d'ouvriers qui

sussent faire autrement, ou par l'obstination de ceux qui commandaient l'ouvrage à ne vouloir pas subir les modes nouvelles.

Une inscription a été gravée des deux côtés de la tête du personnage, mais si légèrement et avec des caractères si mal formés, qu'elle est devenue illisible. Des trois lignes qu'elle occupe, je crois discerner, à la fin de la première, TEQ... A, dans la seconde PROCVL..... EO, dans la troisième DOMIT....

L'autre stèle n'est qu'un fragment, le sommet d'un tombeau disposé comme une arcade sous laquelle sont sculptées trois têtes, deux d'hommes à barbe et une de femme. Au-dessus de l'arcade est un cartouche accosté de deux petits bustes. Ce cartouche porte une inscription de trois lignes, qui est en aussi mauvais état que celle dont je viens de parler. Je n'en puis déchiffrer que la seconde ligne, ainsi conçue :

PATERNV BOAI

M. Laurent a essayé de préciser à quelle époque il convient de rapporter chacune de ces pièces. Il met entre les unes et les autres l'intervalle de plusieurs siècles. On n'est pas libre de se donner tant de marge quand il s'agit de dater les sculptures antiques qui sortent du sol de la France. Nous ne saurions trop répéter à nos correspondants qu'il n'existe pas de sculpture de l'époque gauloise, attendu que les Gaulois tant que dura leur indépendance, ne sculptèrent point la pierre. Ils ne se mirent à ce genre de travail que lorsqu'ils eurent contracté les habitudes romaines, et ils l'abandonnèrent presque complètement lorsqu'ils commencèrent à se convertir au christianisme. C'est pourquoi la plupart des sculptures gallo-romaines se placent entre le commencement du IIe siècle de notre ère et le déclin du IIIe. Et il ne faut pas chercher dans le style de ces ouvrages de points de repère pour établir des époques dans la période que je viens d'indiquer. Sans doute une sculpture portant l'empreinte d'un vrai talent, et digne d'être classée parmi les œuvres d'art, annoncera le règne de Trajan plutôt que celui des empereurs syriens; mais des produits de la plus insigne barbarie peuvent appartenir indifféremment à ces deux époques, et même remonter jusqu'aux premiers Césars. On ne risque pas de se tromper beaucoup en regardant comme contemporaines les trois pierres du Grand-Mal-Dieu et en leur assignant pour date les alentours de l'an 200 de notre ère.

La Société d'émulation des Vosges a obtenu de l'administration des forêts que ce monument et tous ceux que l'on pourrait trouver au même lieu allassent s'ajouter à la riche collection que le musée d'Épinal possède déjà en ce genre.

COMMUNICATION

SUR UNE

INSCRIPTION ROMAINE TROUVÉE AU CHATELET

(HAUTE-MARNE)

(*Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1876. — Bibliogr., 257.)

M. Quicherat communique à la Société la rectification d'une inscription romaine publiée par l'ingénieur Grignon dans le *Second Bulletin des fouilles du Châtelet en Champagne* (p. cxxxvij). Cette inscription est la seule qu'aient fournie les fouilles, d'ailleurs si productives, du Châtelet. Grignon dit qu'elle était gravée sur une lame de cuivre de rosette. Voici le texte qu'il en donne :

DEO OVNI ORIGI SATVRNALIS PAVLI
FILIVS EX VOTO P.

D'après son interprétation, OVNI serait une faute d'orthographe pour *uni*, et ORIGI l'abréviation de *origini*, de sorte qu'il faudrait traduire « au Dieu qui est la source unique de toutes choses ». Mais ni le latin de l'antiquité ne se serait prêté à une semblable locution ni l'épigraphie n'autorise une semblable lecture.

Or, un registre dans lequel Grignon a dessiné ou fait dessiner une partie des objets trouvés au Châtelet existe encore. Il est en la possession de notre confrère, M. Bordier. L'inscription y est figurée avec la plaque sur laquelle elle était gravée. Cette plaque est un petit quadrilatère de $0^{m},05$ de côté, munie sur ses flancs d'oreillons en forme de queues d'aronde. A son sommet, elle est percée d'un trou dans lequel est passé un anneau : ce qui fait voir que cet objet était suspendu, et non plaqué, ainsi que semblerait l'indiquer sa forme. Les caractères de l'inscription sont formés de points, comme c'est le cas de beaucoup

de petites inscriptions gravées sur métal. Le texte, distribué sur cinq lignes, se présente ainsi :

DEO OVNI
ORIGI - SA
TVRNALIS
PAVLI FILIVS
EX VOTO - P.

Il est manifeste, d'après cela, que Grignon a indûment séparé *ouni* et *origi*. Ces deux mots n'en font qu'un, qui est le nom du dieu, qu'il a fallu couper en deux à cause de l'exiguïté de la plaque, de même qu'il a fallu aussi couper en deux le nom *saturnalis*; Ouniorix est analogue à Ambiorix. C'est un nom gaulois à ajouter à ceux que l'on possède déjà [1].

1. Dans les séances de la Soc. des Antiq. des 2 février et 12 juillet 1876, MM. Bordier et Héron de Villefosse ont complété les renseignements donnés par J. Quicherat sur cette inscription, sur le manuscrit de Grignon et sur les fouilles du Châtelet. Voyez *Bulletin de la Soc. des Antiq.*, 1876, p. 74 et 160. A. G.

RAPPORT

AU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

SUR LE

BULLETIN DE L'ACADÉMIE DELPHINALE

T. XII DE LA 3e SÉRIE, ANNÉE 1876.

INSCRIPTION ROMAINE DE DIE. — DIEUX INDIGÈTES DU PAYS DES VOCONCES.

(*Revue des Sociétés savantes*, 1878. — Bibliogr., n° 171.)

Ce volume ne contient que deux articles rentrant dans l'ordre des travaux qui intéressent la section, et tous les deux sont des articles d'épigraphie.

Nous avons d'abord une interprétation nouvelle proposée par M. Guirimand pour une inscription de Die qui a été maintes fois publiée et commentée. Le texte ne compte pas moins de dix éditions et toutes si parfaitement conformes, que l'on est amené à croire qu'il n'a présenté aucune incertitude de lecture. Le voici, tel qu'il est rendu dans le mémoire que j'analyse, après un nouvel examen de la pierre où il est gravé :

D M
LIBERORVM AC CON
IVGIBVS PVBLICI CALIS
TI ET IPSIVS CONSECRAT
CVM BESE VINEAE AREP
EX CVIVS REDITV OMNIB
ANNIS PROLIBARI VOLO
NE MINVS XV V.S.E
H.T.H.N.S.

Il s'agit comme on le voit, d'une fondation pieuse attachée à une sépulture. Un certain Publicius Callistus, qu'à la forme de son nom on reconnaît pour un affranchi, a été marié au moins deux fois et père d'enfants qu'*il* a perdus. Il affecte les deux tiers d'un arpent de

vigne (*cum besse vineæ arepennis*) aux libations annuelles qui devront être faites au tombeau commun de toute la famille. Les sigles par lesquels se termine l'inscription étant des plus connus qu'il y ait, il n'y a réellement de difficulté que sur les mots *ne minus XV* qui renferment une prescription relative à la manière dont seront faites les libations.

M. Guirimand rejette avec raison comme inacceptables quatre interprétations qui nous ont été données jusqu'ici. La dernière en date, et la plus sérieuse, qui a été soutenue par M. Herzog dans son Histoire de la province romaine, d'après une indication d'Orelli [1], attribue à la clause *ne minus XV* le sens de « une valeur de 15 sesterces fixée comme minimum de la dépense qu'occasionnerait une libation unique renouvelée tous les ans ».

M. Guirimand élève, contre cette manière d'entendre les choses, une objection qui n'est pas très solide. Elle ferait dire au texte, prétend-il, qu'on répandra en libations, non pas un liquide, mais des pièces de monnaie. Il est cependant tout naturel que la quantité de vin à offrir dans un sacrifice soit exprimée par une somme d'argent. Mieux eût valu, ce me semble, exciper de l'absence des sigles consacrés *HS*. On n'aurait point omis ce signe, s'il s'était agi de sesterces.

Cherchant une solution différente, M. Guirimand s'est livré à des calculs ingénieux sur ce que pouvaient rapporter de vin deux tiers d'arpent de vigne. Il estime le produit brut annuel à 5 hectolitres, et réservant les deux cinquièmes de la récolte pour les frais de façon, il se trouve avec un reste de 3 hectolitres à employer pour le sacrifice. Est-il supposable qu'une telle quantité de liquide aurait été versée en une seule fois? Le savant dauphinois ne le pense pas. Il se rappelle ce qu'Ovide a dit du peu d'exigence des dieux mânes, *parva petunt manes*, et cela lui suggère l'idée que la cérémonie devait se renouveler plusieurs fois dans l'année, tant à l'occasion des fêtes publiques des morts qu'à celle des anniversaires d'une nombreuse famille.

Je me rendrais à sa conclusion s'il l'avait maintenue dans ces termes généraux; mais il va plus loin. La nécessité d'expliquer *ne minus XV* le conduit à entendre que le testateur a voulu que les libations eussent lieu quinze fois par an à tout le moins, c'est-à-dire que le chiffre *XV*

---

1. Voyez nos 4350 et 4419. Dans la *Religion des Gaulois* de Dom Martin, II, p. 422, dans le *Corpus* de Gruter, 897, n° 18; dans le recueil d'Orelli, n° 4350, à la ligne 4 de cette inscription, on lit, non pas *consecrat*, mais *consecratum*. Les lettres DM ont elles été vues sur la pierre originale par M. Guirimand? (Note du secrétaire de la section d'archéologie.)

de l'inscription représenterait, selon M. Guirimand, l'adverbe de nombre *quindecies*.

Mais y a-t-il en épigraphie des exemples d'adverbe de nombre représentés par un simple signe numéral? Vainement le savant dauphinois invoque les chiffres romains employés pour désigner la répétition des dignités. Ces chiffres, qui répondent à des nombres ordinaux pris adverbialement, accompagnent toujours l'expression de la dignité dont ils constatent l'exercice, outre qu'ils sont surmontés d'ordinaire d'un trait indicatif de leur valeur.

L'opinion de M. Léon Renier, consulté sur ce point, est que le groupe *XV* se compose du chiffre *V* précédé de l'abréviation de *denariis*, qui est un *X* traversé d'un petit trait à l'intersection de ses branches. Il faudrait lire alors *denariis quinque*, et nous aurions la valeur de 5 deniers assignée comme minimum au prix du liquide à répandre dans les libations.

Cinq deniers romains équivalaient à peu près à 4 fr. 25 cent. de notre monnaie. C'est une somme si modique, eu égard au produit supputé de 3 hectolitres de vin, qu'on peut sans témérité se rallier à l'opinion de M. Guirimand, que les libations étaient réitérées plusieurs fois dans l'année. Il est même permis de le suivre dans une autre de ses déductions, qui est que l'accomplissement des sacrifices ayant été confié, selon toute apparence, à une corporation, l'excédent du liquide, après que la terre avait reçu sa part, était consommé par les confrères.

Si M. Guirimand veut bien se donner la peine de vérifier jusqu'à quel point l'état actuel de l'inscription justifie la conjecture de M. Renier, je lui recommanderai de regarder en même temps si la lettre qui termine l'avant-dernière ligne n'est pas un *F* plutôt qu'un *E*. La formule ordinaire est *vivus sibi fecit*, et non pas *vivus sibi erexit*. Quant aux sigles de la dernière ligne, pour l'interprétation desquels il se conforme à la leçon d'Orelli, *hic tumulus heredes non sequitur*, ne faut-il pas plutôt, au lieu du présent, mettre le futur indicatif ou impératif, *sequetur* ou *sequitor*?

Les deux indigètes du pays des Voconces, dénommés dans un certain nombre d'inscriptions, ont fourni à M. Florian Vallentin le sujet d'une intéressante monographie. C'est une bonne idée d'avoir rassemblé tous les textes propres à nous faire connaître les divinités honorées dans l'une des circonscriptions de la Gaule romaine. Lorsque le même travail aura été fait pour toutes les provinces, il sera possible de reconstituer, non pas la religion des Gaulois, mais tout un Olympe

de génies locaux assimilés plus ou moins exactement aux grands dieux de l'empire et admis comme eux à jouir d'un culte public.

Le contingent formé par M. Vallentin comprend *Mars Rudianus*, dieu particulier des Vertacomicori; *Mars Albiorix*, dont le culte a existé au nord du mont Ventoux; *Vasio*, génie local de Vaison, associé à Mars; *Dullovis* ou *Dullovius*, honoré également à Vaison, et qu'un bas-relief, depuis longtemps détruit, représentait sous la forme d'une divinité mâle environnée de lauriers; *Dea Andarta*, nommée dans huit inscriptions qui ont été trouvées à Die ou dans des villages voisins de Die; *Albiorica*, dont l'existence est constatée par un fragment d'inscription provenant de la même région que celle du dieu Albiorix; *Belesamis*, dont le nom a été fourni par une inscription en langue celtique découverte à Vaison; *Bormanus* et *Bormana*, génies des eaux thermales de toute la Gaule centrale, qui se retrouvent à Aix en Diois; *Nymphæ percernes*, sur un monument d'une provenance incertaine, mais voisine de Vaison; *Ignes æterni*, déification des flammes qui se dégagent de la célèbre fontaine ardente, l'une des sept merveilles du Dauphiné, laquelle, indépendamment de cela, fut dédiée à Vulcain, comme le constatait une inscription vue par Salvaing de Boissieu.

Trois autres inscriptions incomplètes et sur la lecture desquelles on ne s'accorde pas ont fourni à M. Vallentin les incertains de sa liste, à savoir : un *Jupiter Anxur*, conjecturé d'après les lettres VI [illegible]NXVRI; un *Sumalis Voretus*, très suspect à M. Allmer, quoique Pictet ait trouvé dans ces noms le sens de « doux protecteur »; enfin une déesse qualifiée *conservatrix*, du nom de laquelle il ne reste que la désinence *dalla*.

M. Vallentin ne se donne pas pour un celtiste. Il n'a pas entrepris l'explication des noms qu'il consignait; il s'est borné à rapporter les opinions émises avant lui ou que lui ont suggérées des personnes de sa connaissance. Je suis loin de lui en faire un reproche. En pareille matière, les plus savants atteignent tout au plus à la vraisemblance, et c'est pourquoi, au point où nous en sommes, il est plus utile de grouper les noms de formes analogues que de chercher à en démêler le sens. On a heureusement rapproché la *Belesamis* de Vaison de la *Belisama* de Saint-Lizier, le *Bormanus* d'Aix en Diois, des *Bormo* et *Borvo* d'Aix en Savoie, de Bourbonne-les-Bains et de Bourbon-Lancy. Il me semble que l'on pourrait établir une parenté entre le *Rudianus* des Vertacomicori et le *Rudiobus* trouvé à Neuvy-en-Sullias.

La haute vallée du Vercors, dans les Alpes dauphinoises, représente l'ancien *pagus* des Vertacomicori. Je trouve tout à fait digne d'atten-

tion une conjecture de M. Vallentin au sujet du pays de Royan, contigu au Vercors. Il voit dans le nom de *Royan* un dérivé de *Rudianus*. L'analogie autorise effectivement cette étymologie, mais je n'oserais pas affirmer, comme le fait le savant dauphinois, que c'est le dieu qui a donné son nom au pays, car nombre d'exemples tendent plutôt à établir que c'est des lieux, ou de quelque accident naturel par lequel les lieux se distinguent, que les divinités gauloises ont tiré leurs noms. Les dénominations *Pæninus*, *Vosagus*, *Dumias*, qu'il invoque pour appuyer sa thèse, la contredisent absolument, car ces mots sont des adjectifs formés sur des noms de montagnes, et l'on peut donner pour certain que *Borvo*, *Icaunis*, *Sequana* et tant d'autres ont été des noms de sources ou de rivières avant d'être des noms de divinités.

RAPPORT

AU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

SUR

DIVERSES COMMUNICATIONS

(*Revue des Sociétés savantes*, 1879. — Bibliographie, n° 174.)

Objets nouveaux d'antiquités celtiques, par M. Cournault. — Les tumulus de Run-Aour et de La Torche (Finistère), par M. du Chatellier. — Continuation des fouilles du mont Beuvray (Saône-et-Loire), par M. Bulliot. — Sépulture gallo-romaine de Rochega (Gers), par M. Tholin. — La statue du Mas d'Agenais (Lot-et-Garonne), par M. Braquehaye. — Sculpture gallo-romaine de Bligny-sous-Beaune (Côte-d'Or), par M. Foisset. — Figure mithriaque de Saint-Clair (Gers), par M. Clément Simon. — Substruction d'un édifice gallo-romain près Sainte-Foy (Gironde), par M. Henriet. — Enceinte et tertre funéraire à Serre-Gaston (Landes), par M. Martres. — Fouille du cimetière antique de Saint-Nicolas-les-Arras, par M. Terninck.

Le cabinet des estampes de la Bibliothèque Nationale s'est enrichi depuis peu d'un recueil considérable de dessins d'antiquités gauloises qui est le résultat de plusieurs missions accomplies pour le compte du ministère de l'Instruction publique par notre collègue non résident M. Charles Cournault. Ce zélé collaborateur du Comité, artiste habile autant que judicieux archéologue, a reproduit à l'aquarelle, presque toujours dans leur dimension et avec un talent d'imitation irréprochable, tous les objets dignes de remarque qui ont été fournis, soit par le dragage des lacs de la Suisse, soit par les fouilles de la région supérieure du Danube. On voit là la réunion de la plupart des produits de l'industrie celtique, particularisés par un style qui se recommande à l'étude comme étant la marque de ce qu'ont su faire les populations helvète et boïenne.

M. Cournault, étant retourné en Suisse depuis l'achèvement de son travail, a visité de nouveau les collections publiques et particulières de ce pays. Cette exploration lui a donné connaissance de plusieurs pièces

récemment découvertes qui auraient eu leur place parmi les dessins de sa mission, s'il les eût rencontrées plus tôt. Il les signale au Comité comme des choses qui méritent d'appeler sur elles l'attention du public.

C'est d'abord un bracelet de bronze creux, sur le dehors duquel sont pratiquées des entailles verticales alternant avec d'autres en croix de Saint-André, et dans ces entailles remplies d'oxyde de fer, il est impossible, au jugement de M. Cournault, de voir autre chose qu'un travail de damasquinure. Il y eut donc une époque où le fer, traité comme un métal précieux, était incrusté dans le bronze. Cette conclusion ne surprendra pas les personnes qui se rappellent l'exhibition faite à Paris, il y a quelques années, d'une hache de bronze qui portait les traces d'un placage de fer. D'ailleurs M. Cournault lui-même cite une poignée d'épée en bronze incrusté de fer qui fait partie du cabinet de M. Gross, le diligent collecteur du lac de Bienne.

Notre collègue nous signale ensuite:

Une bossette d'ornement en pur étain, le seul objet dans ce cas qu'il ait jamais rencontré;

Un collier formé d'une grosse tige de bronze fortement tordu, dans laquelle étaient passés des anneaux, de bronze également, et en si grand nombre, que, soudés les uns aux autres par l'oxyde, ils ont été transformés en un véritable tuyau annulaire;

Un petit vase de terre présentant une cassure qui a été raccommodée par une application de bitume.

Un gros bouton d'argile noire, hémisphérique et côtelé, traversé de part en part par un trou, comme s'il avait été destiné à être enfilé dans une tige. A la partie supérieure, chacune des côtes, qui sont au nombre de six, aboutit à un trou plus petit et moins profond que le percement central. Le curieux est que l'objet, qui provient du lac de Bienne, a été retiré de l'eau avec une aiguille de bronze, plantée dans l'un de ces petits trous, de sorte qu'il n'y a pas à douter qu'il ne nous représente la pelote en usage dans les habitations lacustres et vraisemblablement aussi dans les habitations terrestres.

M. Cournault, qui a beaucoup voyagé, établit de fréquentes comparaisons entre les produits de l'art celtique et des analogues qui ont leur emploi et sont fabriqués encore aujourd'hui. Dans la lettre que j'ai sous les yeux, il s'étend sur la ressemblance que présente la poterie lacustre avec celles de certaines tribus arabes de l'Afrique. On a eu de quoi se convaincre, à l'Exposition universelle, de la justesse de cette remarque, si l'on a fait attention à un assortiment de vases qui était étalé dans l'une des galeries du palais algérien. On avait là une

collection de pots et d'écuelles dont la terre, traitée de la même manière que celle de la vaisselle lacustre, présentait des formes toutes pareilles et une décoration identique par les couleurs aussi bien que par le dessin.

M. du Chatellier nous a envoyé une note accompagnée de dessins à la pierre noire, sur une exploration qu'il a faite des tumulus de Run-Aour et de la Torche-en-Plomeur (Finistère).

Le tumulus de Run-Aour est de ceux qui recouvraient une allée de pierre aboutissant à une cellule. Le tertre a été depuis longtemps bouleversé ; l'allée et la cellule ont perdu leurs plafonds. Le monument est orienté de l'est à l'ouest. La longueur de la galerie, y compris la cellule, est de 9 mètres. Un dallage recouvert d'une terre fine mêlée de charbons règne dans toute la longueur. La fouille de cette terre a donné sur tous les points des fragments de poterie grossière, et dans la chambre funéraire des éclats nombreux de silex pyromaque, une lame de 12 centimètres en pierre verte siliceuse, une petite urne et deux bols à fond rond, une perle d'ambre, un disque ou palet de pierre calcaire tendre, extrêmement régulier de forme et percé de deux trous vers ses bords.

Parmi les morceaux de poterie ramassés dans la galerie antérieure, M. du Chatellier en a remarqué un qui est entièrement couvert d'un semis de petits croissants exécutés en creux, avec l'ébauchoir, et un autre, qui avait formé le ventre d'une vaste marmite, sur lequel sont relevés à distance des boutons qu'on a percés au moyen d'une baguette, pendant que la terre était encore fraîche, comme pour faire des anses.

On appelle *La Torche* un mamelon rocheux qui s'élève comme un phare sur la côte d'Audierne.

M. du Chatellier a découvert sur le sommet un autre tumulus du même genre que celui de Run-Aour, mais encore plus dévasté. La construction de pierre recouverte par le tertre forme deux allées débouchant, l'une au levant, l'autre au couchant. Dirigées sur un même axe, elles ont leur fond séparé par 4 mètres de terre. La fouille n'a fourni que des éclats de silex et une petite tasse à fond rond, décorée de rayures et de marques d'ongles.

Sur le versant par lequel le mamelon de la Torche se rattache à la plage, existe un relief que M. du Chatellier a fait sonder par une tranchée. C'était un de ces singuliers entassements de débris alimentaires auxquels les Danois, qui les ont remarqués les premiers, ont donné en leur langue le nom de *Kjökkenmödding*. Le dépôt, d'après les calculs

approximatifs consignés dans le rapport que j'ai sous les yeux, forme une masse d'environ 600 mètres cubes. L'agrégat, devenu très compact, présente une quantité innombrable de silex taillés pour servir de pointes de flèches, de racloirs, de couteaux, et avec cela des coquilles d'huîtres, de patelles, de peignes, de palourdes, enfin de tous les coquillages qui se mangent. Des ossements d'échassiers, de porcs, de cerfs s'y rencontrent aussi, mais dans une proportion presque infinitésimale. Nul fragment de poterie. La pièce la plus précieuse de la récolte faite par M. du Chatellier est un crâne humain dolichocéphale, dont les dimensions dénotent un individu de très petite taille.

Le prix de mille francs, décerné par la section d'archéologie à la Société éduenne au concours de 1877, ayant été consacré par elle à la continuation des fouilles du mont Beuvray, l'infatigable M. Bulliot s'est chargé encore de la direction de cette nouvelle campagne, et il en a consigné les résultats dans un rapport où il se montre toujours l'attentif et ingénieux observateur que connaît le comité.

Ce rapport ayant été lu à la dernière réunion des sociétés savantes, M. Chabouillet a eu l'occasion d'en parler déjà dans la *Revue* [1]. Il l'a jugé surtout au point de vue des déductions où l'auteur a été conduit par ses découvertes, et sur ce point l'appréciation de notre secrétaire me paraît si juste, que je ne saurais mieux faire que d'y renvoyer le lecteur. Je me contenterai ici de noter les particularités dignes d'intérêt que j'ai relevées dans le rapport.

Les recherches ont porté sur une suite de loges établies à proximité du forum et qui, selon toute apparence, ont servi de boutiques d'étalage. Fondées en moellon avec empâtement de mortier, contenant dans leurs débris des tuiles à rebord, des médailles des colonies de Nîmes et de Vienne, elles appartiennent à la Bibracte romanisée des derniers temps de la République. Plusieurs étaient précédées d'auvents de 3 à 4 mètres de saillie. Leur largeur varie entre 4 mètres et 4^{m},80 ; leur longueur entre 3 et 5 mètres : dimensions d'où M. Bulliot conclut qu'elles n'ont pas dû servir d'habitations permanentes. Ces loges reposent sur un puissant remblai dans lequel se trouve une couche compacte de charbon mélangée à des débris de creusets et de scories, indice certain de l'affectation industrielle déjà ancienne de ce lieu lorsqu'il fut accommodé à des besoins nouveaux.

Les auvents avaient pour support des piles en formes de colonnes, dont on retrouve les bases consistant en un cube de pierre, et les pièces

1. Voir le numéro de mars-avril 1879 (t. VII, 6^{e} série, p. 249.)

de leur fût, composées de briques en quadrant. L'assemblage donne une circonférence de 50 centimètres.

Sur l'emplacement de l'une des loges abondaient des fragments de bronze oxydé ou fusé, ainsi que des têts de creusets. Dans un autre, c'était un fragment de vase en verre filigrané, divisé par bandes parallèles sur chacune desquelles serpentaient des fils de verre opaque noyés dans une pâte transparente.

Voici l'énumération des objets fournis par l'exploration des autres loges.

Des vases en terre fine à couverte noire trouvés pêle-mêle avec des tessons de la vaisselle gauloise la plus grossière; quelques fragments d'une poterie peinte d'apparence orientale; de nouveaux débris de creusets, vitrifiés, dont l'un contenait un culot de bronze, des pesons de fuseau et des palets en terre cuite, un fragment de figurine en terre blanche; une pointe de flèche en silex très délicatement travaillée, une hachette en pierre polie très fine et très tranchante, une cassolette à parfum, carrée de forme; une petite feuille de bronze ovale, offrant la représentation grossière d'un visage humain exécuté par l'estampage; des médailles gauloises en quantité; une rondelle d'acier de 6 centimètres de diamètre; un fragment d'épée en fer; un grand coutelas; une fibule gauloise en argent.

Dans l'enclos sur lequel donnaient les loges s'est montrée, près du mur, une fosse ronde de 80 centimètres de diamètre, entaillée dans le tuf à la profondeur de 30 centimètres, remplie de charbon, de poterie brisée, d'os calcinés d'hommes et d'animaux. Sur l'un des fragments céramiques était tracé à la pointe en caractère grecs le nom YNOYKIAC.

Je m'arrête ici, parce que ce graffite a eu sa place dans le compte rendu de la séance de la Sorbonne, que je rappelais il n'y a qu'un instant. M. Chabouillet l'a signalé, en même temps que plusieurs marques de potiers de la même provenance à propos desquelles il s'est livré à une judicieuse et utile discussion sur la propriété de l'épithète « samienne » appliquée à la poterie rouge lustrée.

Un dépôt funéraire dont nous devons la connaissance à M. Tholin, correspondant de Lot-et-Garonne, a fourni des objets d'argent qui, s'ils ne sont pas contemporains de ceux qu'ont fournis les fouilles du mont Beuvray, appartiennent néanmoins à une époque où la Gaule, quoique déjà romanisée, n'avait pas encore répudié toutes les anciennes traditions de l'industrie nationale.

Un cultivateur, défonçant la terre d'un lieu appelé *Rochega*, entre

Montréal et Gondrin (Gers) mit à découvert une fosse consolidée au moyen de six grandes briques. Elle renfermait des cendres, et les objets en question, les seuls auxquels le découvreur ait donné son attention à cause de leur valeur intrinsèque. Des taches de vert-de-gris que l'on voit sur l'argent, attestent que la sépulture contint également du bronze.

Les pièces recueillies sont :

1° Une paire de fibules, tellement semblables de forme et de dimensions, qu'elles ont paru à M. Tholin avoir été fondues dans le même moule ;

2° Un bracelet ;

3° Une plaque triangulaire avec une charnière à sa base ;

4° Deux bagues.

La gravure d'une photographie envoyée par notre correspondant fera connaître mieux qu'aucune description l'apparence de ces bijoux.

Les deux fibules, longues de 145 millimètres chacune, ont leurs analogues parmi les bijoux de bronze retirés des tumulus de la Gaule orientale. Elles sont de cette forme qu'on pourrait appeler « un pistolet » où l'épingle est le prolongement d'un fil enroulé en hélice pour faire ressort. Ce ressort, dans l'une des pièces, à conservé sa souplesse au point de pouvoir jouer encore. Il y a sur les parties plates une décoration de lignes pointées et de hachures contenues dans des chevrons, avec intercalation de petits ronds vidés.

La plaque triangulaire, longue de 11 centimètres, est fort mince. La pointe au sommet du triangle est terminée par un bouton. Au revers, près de la base, se relève un petit tenon rivé qui devait servir à fixer la pièce dans une courroie. La totalité de la superficie est décorée de boutons ou gros pois produits par l'estampage, qui s'accommodent avec des figures linéaires au pointillé.

Le bracelet a 8 centimètres de diamètre. Il se compose d'un gros fil de métal aplati, dont les extrémités, après avoir été tordues en hélice, sont ramenées l'une sur l'autre, de manière à procurer un fermoir.

L'une des bagues est un simple anneau, l'autre est massive, dans le genre dit *bague chevalière*, avec un chaton contenant une pierre gravée. C'est une intaille qui a pour sujet un personnage nu, assis sur une pierre, qui semble caresser un chien, à moins qu'il ne présente une coupe à l'animal qui serait alors la panthère bachique. L'image est devenue fruste par la décomposition de la pierre, qui a l'air d'être une pâte artificielle.

A propos de cette bague, M. Tholin est amené à en signaler une

autre dont l'empreinte accompagne sa note. Celle-ci, qui appartient à Mme Bladé, d'Algen, est en or. Elle fut découverte en 1867 dans la forêt du Ramier, commune de Paulhiac (Gers), à une grande pro-

fondeur dans le sol, en un lieu de tout temps désert et où ne s'est révélée aucune trace de sépulture. La pierre du chaton est aussi une intaille, mais gravée dans une pierre dure et parfaitement conservée. Le travail est quelque peu archaïque ; le sujet représenté est un person-

nage assis sur un siège à bras et jouant de la lyre, tandis que devant lui est agenouillé, les mains tendues dans l'attitude d'un suppliant, un vieillard habillé du costume des barbares asiatiques.

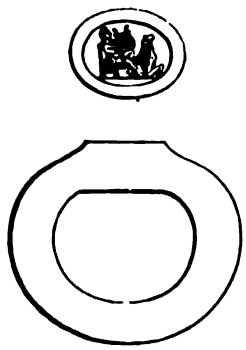

M. Tholin a cru reconnaître Apollon dans le citharède; ne serait-ce pas plutôt Achille qu'on a figuré quelquefois la lyre à la main[1]? Dans ce cas le personnage agenouillé serait Priam; il est vrai qu'il est coiffé de la tiare au lieu du bonnet phrygien, mais cette circonstance ne suffit pas pour éloigner l'attribution que je propose, eu égard surtout au caractère d'antiquité que me semble présenter la gravure.

Au printemps de l'année 1877, un autre cultivateur, mais celui-ci de la commune du Mas-d'Agenais (Lot-et-Garonne), trouva dans un terrain à lui, lieu dit *le Bréguet*, une statue de femme en marbre blanc de 1 mètre de haut, et malheureusement mutilée, car il y manque la tête, le bras droit et la main gauche jusqu'au-dessus du poignet.

L'ajustement du personnage, qui consiste en un pallium retenu sous l'aisselle gauche et laissant le devant du corps presque complètement nu, a fait prendre cette statue pour une statue de Vénus, quoique son attitude ne soit celle d'aucune des représentations connues de Vénus.

Le bras gauche, tout à fait plié, dénote que la main qui était au bout tenait dressé quelque chose comme une coupe, tandis que le mouvement du bras droit, accusé par l'épaule, justifierait très bien la supposition que le personnage avait une aiguière dans l'autre main. La conclusion serait que la divinité du Mas-d'Agenais est une Hébé plutôt qu'une Vénus.

Je livre cette idée pour ce qu'elle est, c'est-à-dire pour une simple conjecture. Ce qu'il importe de publier avant tout, c'est le mérite de la statue comme œuvre d'art. Lorsqu'elle aura été vue d'un nombre

1. On peut en effet comparer la curieuse intaille décrite par M. Tholin à la célèbre améthiste du cabinet des médailles et antiques, qui porte la signature de Pamphile, et où l'on voit Achille jouant de la lyre, seul, et non pas comme ici en présence de Priam. La pose de cette représentation d'Achille offre une grande analogie avec celle du citharède de la pierre de Pamphile qui porte le n° 1815 dans le catalogue publié, en 1856, par celui qui écrit ces lignes. (Note du secrétaire de la section archéologique.)

suffisant de connaisseurs, et qu'on en aura parlé comme il faut parler des choses pour qu'elles acquièrent la célébrité, elle prendra certainement sa place parmi les beaux produits de la sculpture antique. Nul doute qu'elle ne soit sortie de la main d'un artiste grec. Son style est celui de l'école de Praxitèle.

Cela a été compris dans le pays, car les enchères se sont établies autour de la précieuse découverte aussitôt qu'elle se fut ébruitée. Les prétentions du propriétaire se sont élevées d'autant. Le conseil général de Lot-et-Garonne a eu le bon esprit d'en faire l'acquisition pour le compte du département.

La statue figurera dans un musée qui est en voie de formation à Agen.

Une photographie envoyée par M. Braquehaye, secrétaire général de la Société archéologique de Bordeaux, est ce qui m'a amené à faire l'exposé qu'on vient de lire. A la réunion des Sociétés savantes de 1877 [1], M. Braquehaye avait déjà apporté une photographie, mais plus petite, qui circula sous les yeux de l'assistance sans être assez remarquée, de sorte que la communication passa presque inaperçue. M. Braquehaye a voulu la réitérer en procurant au Comité une autre image dont la dimension fît mieux apprécier le mérite de l'œuvre qu'elle représentait. Le Comité, à son tour, ne saurait faire mieux que de vulgariser cette image au moyen d'une gravure qui en dira plus que tous les discours qu'on pourrait tenir sur la statue du Mas-d'Agenais. (Pl. VI.) Notre gravure ne fera pas double emploi avec une autre qui a déjà été faite sur une communication de M. Tholin [2], mais que son exiguïté réduit à n'avoir de valeur que comme renseignement archéologique.

Nous devons à M. Paul Foisset une autre photographie qui représente une tête de l'époque romaine trouvée à Bligny-sous-Beaune et exécutée certainement dans le pays, car elle est en pierre blanche de la Côte-d'Or. L'original a figuré à l'Exposition universelle, dans l'une des salles du Trocadéro, et une reproduction en photogravure de la photographie elle-même a été donnée dans la *Gazette archéologique* [3].

La tête est celle d'une femme couronnée d'un diadème radié; elle se détache sur les plis d'un manteau qui semble voler au vent. Au cou, qui s'est conservé dans son entier, adhère un moignon de l'épaule

1. *Revue des Sociétés savantes*, 6e série, t. V, p. 154.
2. *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, année 1877, p. 100.
3. Année 1877, planche 16.

gauche indiquant que le personnage levait le bras, sans doute pour porter la main à son manteau.

Le lieu du gisement est une fondrière humide appelée le *Crot de la Noue*. M. Foisset induit de là que ce fragment, ainsi que des tuiles à rebords et beaucoup de débris informes dont il était accompagné, sont du déblai apporté comme gravois d'un champ voisin en vue de consolider le terrain. Acceptons cette conjecture d'un observateur attentif.

Quant à l'attribution qui convient à la figure, il y a toute apparence qu'il faut la chercher ailleurs que dans l'Olympe classique. C'est le masque de quelqu'une de ces divinités locales de la Gaule romaine dont le répertoire est infini. Le nom latin de Beaune ayant été *Belna*, qui fait songer à un primitif *Belena* ou *Belina*, il ne serait peut-être pas trop téméraire de penser qu'il exista une déesse de ce nom, et que cette déesse, outre le temple qu'elle eut à Beaune, avait encore une chapelle à Bligny, dont le nom latin, *Beliniacum*, signifie un lieu consacré à Belina. Mais il faut se borner à penser une telle chose, qui ne méritera de devenir une affirmation que lorsque l'état civil de Belina aura été établi par la découverte d'une inscription.

Par une note dont il fut donné lecture à la réunion des Sociétés savantes de 1877, M. Clément Simon, procureur général à la cour d'Aix, correspondant du Comité, a fait connaître une statue mithriaque recueillie, il y a une dizaine d'années, sur la commune de Saint-Clair, arrondissement de Lectoure (Gers). Elle gisait aux abords d'un puits, d'où la tradition locale affirme qu'elle avait été tirée autrefois. Sa dimension est de 70 centimètres. Elle est en pierre calcaire, d'un style ramassé, lourd, et d'un mauvais dessin. Elle représente un personnage habillé du costume persan, debout, dans l'attitude de la méditation, la main droite sous le menton, la gauche sur la poitrine.

Dans cette figure M. Clément Simon a reconnu l'un des deux acolytes inséparables de la personne de Mithra. L'ordinaire est que ces acolytes soient représentés tenant chacun un flambeau, l'un droit, l'autre renversé; mais une planche des *Recherches* de Lajard sur le culte de Mithra fournit un type analogue à la figure de Saint-Clair.

Notre correspondant fait la remarque que les monuments mithriaques, d'où il exclut avec raison les figures léontocéphales, sont extrêmement rares en Gaule. Après des recherches sur ce qui a été jusqu'à présent signalé en ce genre, il n'est parvenu à ajouter aux deux bas-reliefs de Bourg-Saint-Andéol et de Vienne, publiés tant de

fois, qu'un petit autel votif avec l'inscription **DEO SOLI INVICTO MITHRAE**, et une statuette d'acolyte armé du flambeau : ces deux pièces trouvées à Eause, l'antique *Elusa* (qui est aussi une localité du département du Gers), dans le siècle dernier, et portées à la connaissance du public par le marquis d'Orbessan dans le tome II de ses *Mélanges historiques*[1]. Ce relevé si exigu peut être augmenté de plusieurs articles. Il y a d'abord le Mithræum et l'inscription de Vieux en Bugey, dont la *Revue des Sociétés savantes* a enregistré la découverte en 1870, d'après une communication de M. Guigue[2]. Il y a ensuite deux inscriptions lyonnaises, dont l'une reconnue fausse (elle est aujourd'hui à la Bibliothèque nationale), confirme l'authenticité de l'autre, de sorte qu'on peut tenir pour certaine l'existence du culte de Mithra dans le Lyon antique[3]. Enfin, il faut compter, avant tout, la fameuse urne cinéraire de Chyndonax, trouvée à Dijon en 1598. Peu de découvertes firent autant de bruit que celle-là. Tous les savants de l'Europe s'en occupèrent. Casaubon fit exprès le voyage de Genève à Dijon pour voir ce vase et l'inscription qui l'accompagnait. Henri IV lui-même chargea le duc de Bellegarde, alors gouverneur de Bourgogne, de lui en faire un rapport[4].

L'inscription était en grec, gravée sous le récipient en pierre l'urne, qui était façonné en forme de boisseau. Par suite d'une préoccupation étrange, on crut avoir mis la main sur la sépulture de l'un des souverains pontifes du druidisme, lorsqu'on avait un texte qui indiquait aussi clairement que possible que les cendres contenues dans l'urne étaient celles d'un grand-prêtre de Mithra. Voici ce texte, qu'il n'est pas inutile de rapporter, bien qu'il soit dans le recueil de Gruter[5], mais Gruter l'a rendu inexactement, et cependant ce savant eut sous les yeux le monument lui-même, le président de Thou le lui ayant envoyé après en avoir fait l'acquisition[6].

---

1. In-8, Paris et Toulouse, 1768.

2. V^e^ série, t. XI, p. 86. Voy. plus haut, p. 354.

3. Voir dans la *Revue archéologique*, 1866, t. XIV, p. 73, l'article intitulé : *Monument mithriaque apocryphe de la Bibl. nat.* Cf. Gabriel Simeoni, *Apologia generale dell' istesso con la vita e metamorphoseo d'Ovidio*, Lyon, 1559. G. Marcel, *Histoire de l'origine et des progrès de la monarchie française*, t. I, p. 51. Caylus, *Recueil d'antiquités*, t. III, p. 94.

4. Jean Guénebauld, *Le réveil de Chyndonax, prince des Vacies, druides celtiques dijonnois, avec la sainteté, religion et diversité des cérémonies observées aux anciennes sépultures*, in-4, Dijon, 1621 ; Paris, 1623.

5. *Corpus inscriptionum antiquarum*, p. 1059. Il est aussi avec la représentation de l'urne dans l'ouvrage précédemment cité de G. Marcel, t. I, p. 24.

6. *Le réveil de Chyndonax*, ch. II.

Les caractères disposés en deux cercles concentriques formaient quatre versets dont voici le texte, avec leur orthographe.

ΜΙΘΡΗC ΕΝ ΟΡΓΑΔ[Ι] ΧΩΜΑ ΤΟ CΩΜΑ ΚΑΛΥΠΤΕΙ
ΧΥΝΔΟΝΑΚΤΟC ΙΕΡΕ[Ω]Ν ΑΡΧΗΓΟΥ
ΔΥCΕΒ[ΕC] ΑΠΕΧΟΥ
ΛΥCΙΟΥ ΚΟΝ[ΙΟΝ] ΟΡΩCΙ

On doit regretter qu'un monument de cette importance n'ait pas trouvé place parmi ceux que M. Lajard a recueillis sur le culte de Mithra ; mais tous ceux que je viens de mentionner, d'après mes propres souvenirs ou d'après la notice de M. Clément-Simon, sont dans le même cas.

M. Milne-Edwards, président de la section des sciences du Comité, nous a renvoyé une lettre à lui adressée par M. Henriet, architecte à Sainte-Foy (Gironde). C'est l'annonce d'une substruction nouvellement découverte aux environs même de Sainte-Foy dans un terrain tout rempli de débris romains.

La ruine se compose de quatre murs fondés à 2 mètres en contrebas du sol actuel et formant une chambre de 7 mètres de côté. Les murs sont construits en petit appareil fortement jointoyé, et garnis à leur pied d'un bourrelet de ciment profilé en quart de rond. Sur trois des côtés, des niches en forme de petites arcades (55 centimètres de large sur 65 centimètres de haut) interrompent le bourrelet et pénètrent la construction à une profondeur de 50 centimètres. Un enduit de ciment revêt l'intérieur de ces renforcements. Leur cintre est surmonté d'une avance en maçonnerie de 40 centimètres de saillie, qui forme comme un auvent au-dessus de leur baie.

M. Henriet ajoute qu'en défonçant le sol de la chambre, on a reconnu qu'il était formé de deux aires en ciment entre lesquelles régnait un vide d'environ 15 centimètres.

Je ne trouve rien à dire au sujet de ces particularités, sinon que les cellules, par leur disposition et leur dimension ne sauraient être considérées comme des trous de columbarium, et que l'espace vide entre les deux aires ne peut s'expliquer que par la présence d'un garni de planches ou de joncs, aujourd'hui consommé par le temps, qu'on avait étendu au moment de la construction pour assainir le sol.

M. Léon Martres, juge de paix à Castets (Landes) signale une curieuse ruine qui existe à Serre-Gaston, et que les habitants désignent

sous le nom de *la Salle*. C'est une enceinte ovale, d'une superficie d'environ 2 hectares, délimitée par un fossé derrière lequel règne un terre-plein de 2 à 3 mètres de hauteur. Au milieu s'élève une éminence de 4 à 5 mètres appelée *la Haute-Salle*, que surmonte la base d'une construction d'apparence romaine. C'est une petite tour de 3 mètres de diamètre seulement, bâtie en moellons de grand appareil avec insertion de briques, et flanquée de pilastres en pierre de taille dont il ne reste que les bases.

Dans une étendue de 5 kilomètres à l'ouest de cette ruine, on ne remue pas la terre qu'on ne fasse venir à la surface des décombres, des tuiles à rebords et surtout des monnaies romaines.

Le tertre central qui est extrêmement étendu, car il occupe une quarantaine d'ares, semble avoir été dès l'antiquité affecté à l'usage de cimetière. Une terre noire qui le compose est regardée comme un engrais excellent par les cultivateurs des environs, qui viennent en prendre pour amender leurs champs. De tous côtés il recéle des fosses de 2 mètres de long sur 50 centimètres de large, murées avec des briques plates, des tuiles à rebords ou même des plaques de marbre, et le contenu de ces fosses consiste en urnes cinéraires, accompagnées de coquilles d'huitres, d'os de volaille, de porc, de bœuf et de toute sorte d'animaux domestiques. Il n'est pas jusqu'au sol intérieur de la tour qui n'ait présenté des vestiges de sépultures, et même, dit-on, un sarcophage recouvert d'une grande pierre; mais tout a été brisé, détruit ou dispersé. De tout ce qui avait été découvert, M. Martres n'a pu se procurer qu'un petit groupe délicatement sculpté en marbre blanc, qui représente une femme enchaînée et couchée sur le dos, ayant un enfant, également couché, tout à côté d'elle, et une salamandre qui semble se glisser sous son bras gauche.

Il est à désirer que ce lieu soit l'objet d'une exploration scientifique. M. Martres en dit assez pour qu'on pressente qu'il y a là quelque chose de peu commun ; mais ce n'est pas sur des indications aussi peu précises que celles qu'il donne qu'il est possible d'asseoir un jugement.

M. Terninck, correspondant dans le Pas-de-Calais, fait part au Comité de quelques-uns des résultats qu'il a obtenus en fouillant un cimetière antique à Saint-Nicolas-lès-Arras. La plupart des objets recueillis sont de l'époque barbare, mais l'appropriation plus ancienne du lieu à la sépulture est mise hors de doute par la rencontre d'une fosse où gisait un dépôt considérable de vaisselle gallo-romaine.

La pièce principale qui a été tirée de là est une aiguière de bronze dont l'anse est ornée à ses deux extrémités de figures artistement exé-

cutées ; en haut, un buste de femme qui semble être celui de Vénus ; en bas, un masque de satyre. La photographie de cette anse nous a été envoyée.

Il n'y a plus guère d'objets entièrement nouveaux à tirer des tombes mérovingiennes ; mais on peut être sûr qu'autant on fera de fouilles dans les cimetières de cette époque, autant il se produira de variétés, quant à la forme ou au style, des objets déjà connus. A cet égard la communication de M. Terninck n'est pas sans valeur. Plusieurs des pièces qu'il nous signale pourront prendre place, sans faire double emploi, à côté de leurs analogues déja publiées.

Voici l'énumération des plus remarquables :

Un ferret de lanière en bronze cloisonné, produisant sur son contour la tête de l'oiseau à gros bec, semblable au perroquet, qui fut d'un usage si fréquent dans l'ornementation barbare ;

Une épingle à cheveux en argent, dont la tête est décorée de la découpure du même oiseau entièrement incrustée de verre rouge. Le squelette auquel appartenait ce bijou avait au poignet un bracelet en argent aussi, composé d'une grosse tige qui s'ouvrait sans fermoir ;

Une bague en or dont l'anneau formé d'une bandelette en or, s'adapte à un chaton filigrané qui se relève comme une petite coupole ;

Une face de broche ronde, plaquée d'or avec décoration de filigrane et de cabochons. L'intérêt de ce bijou consiste en ce qu'il s'est présenté attaché à une chaînette de bronze doré de 2m,10 de long qui faisait deux fois le tour du squelette ;

Une face de fibule en bronze doré représentant la découpure grossière d'un cavalier. C'est l'imitation mal faite d'un des types de la fibule de bronze émaillé qu'on trouve dans toutes les collections d'antiquités gallo-romaines.

Il est à regretter que, pour d'autres pièces qui méritaient autant que les précédentes l'honneur d'être photographiées, M. Terninck se soit borné à des esquisses au trait ou à des descriptions tout à fait insuffisantes. Tous ceux qui s'occupent d'antiquités mérovingiennes auraient été curieux de voir la forme d'une poignée en bronze avec laquelle s'est présentée une longue épée, la seule qu'ait produite la fouille ; et il n'eût pas été moins utile de préciser la forme de « quatre plaques en acier, » dit M. Terninck et qu'il appelle plaques de ceinturon, bien qu'elles aient été trouvées à la hauteur de la poitrine du mort. Mais probablement notre correspondant ne s'est si peu expliqué sur ces objets que parce qu'il se réservait de nous en entretenir une autre fois plus au long.

RAPPORT

AU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

SUR DES

COMMUNICATIONS MANUSCRITES

VASE A FIGURES TROUVÉ A MONTIERS-SUR-SAULX (MEUSE) ET ATTRIBUTIONS DE NOMS DE LIEUX, PAR M. MOREL.
DÉCOUVERTES D'ANTIQUITÉS GALLO-ROMAINES A ARRAS, PAR M. TERNINCK.

(*Revue des Sociétés savantes*, 1879. — Bibliogr., n° 177.)

M. Morel est curé de la paroisse de Sampigny. La découverte sur laquelle il appelle l'attention du Comité n'est pas des plus nouvelles, car elle remonte à 1854, et la relation qu'il en fait manque de précision. Toutefois il y a dans sa communication plusieurs choses à noter, sans compter que sa lettre est accompagnée d'un bon dessin qui ne tiendra pas une place inutile dans nos archives.

Ce dessin est celui d'un vase à figures, en terre rouge lustrée. Il offre un nouvel exemple du peu de peine que se donnaient certains potiers pour composer leurs sujets décoratifs. Ils prenaient çà et là, par le procédé du surmoulage, des figures qu'ils accouplaient ensuite, quoiqu'elles n'eussent aucun rapport entre elles par la dimension, par le style, par l'attitude. Leur seule préoccupation était de ne pas laisser de vide dans leur ouvrage. Ainsi se présente le vase de M. Morel. On y voit Vulcain, Hercule en sacrificateur, un berger, des athlètes, tout cela entremêlé de bizarres petits fleurons qui semblent mis là pour séparer les personnages.

Ce vase a été trouvé à Fouchères, village du canton de Montiers-sur-Saulx, dans les ruines « d'un édicule ou monument funèbre », selon l'expression de M. Morel. Il ajoute que ces ruines s'étendaient sur un espace de 20 mètres carrés, et qu'elles ont fourni, outre beaucoup de débris jugés insignifiants, deux bustes en pierre.

Tout cela aurait eu besoin d'être mieux expliqué. Comment se présentaient ces ruines? Étaient-elles apparentes ou enfouies? Dans quelle

circonstance a eu lieu la découverte? Que semblaient représenter les bustes? Que sont-ils devenus?

A 1,500 mètres de ce qu'il appelle le monument de Fouchères, M. Morel dit avoir fouillé un ancien cimetière, où tous les corps avaient été inhumés la face contre terre, la tête protégée par une sorte de petite voûte qu'on avait formée au-dessus avec des pierres brutes. Il n'a d'ailleurs recueilli aucun objet qui lui permît d'assigner une date à ces inhumations.

Un diplôme de 885, de l'empereur Charles le Gros, confirme à l'église de Toul plusieurs domaines dont l'emplacement n'a pu être encore déterminé. Ce sont : *Pociaca villa*, *Aracharii monasterium*, *Christani monasterium*, *Vuathadi villa*, *Buriaci curtis*.

M. Morel revendique toutes ces localités pour le canton de Montiers-sur-Saulx, ce qui est trop demander pour une si petite circonscription. On lui accordera volontiers qu'un endroit où il y a des ruines, qu'il a découvert dans la forêt de Morley et qui s'appelle *la tête de Possey*, peut répondre à *Pociaca villa*, mais en lui faisant remarquer qu'il y a un autre lieu appelé *Possay*, dans le département des Vosges, où les évêques de Toul fondèrent, au XI^e^ siècle, un monastère de femmes qui a, sur le lieu détruit de la forêt de Morley, l'avantage de s'être conservé jusqu'aux temps historiques comme propriété de l'église de Toul.

Les autres assimilations que M. Morel cherche à établir ont encore moins de valeur que celle que lui a suggérée *Pociaca villa*. Il veut que *Aracharii monasterium* ait été le nom primitif de Montiers-sur-Saulx. L'histoire ne s'y oppose pas, attendu qu'on ne sait rien sur l'origine de cette abbaye et que les actes les plus anciens qui la concernent datent seulement du XII^e^ siècle; mais il faudrait plus qu'une simple assertion pour faire admettre qu'elle fut réellement désignée, au IX^e^ siècle, sous le nom d'*Aracharius*. Quant à Hévilliers et à Biencourt donnés comme équivalents de *Vuathadi villa* et de *Buriaci curtis*, il n'y a pas autre chose à en dire qu'à renvoyer M. Morel aux formes anciennes que M. Liénard a consignées, pour ces deux localités d'Hévilliers et de Biencourt, dans le *Dictionnaire topographique du département de la Meuse*.

M. Terninck est aussi zélé correspondant que chercheur infatigable. Le Comité a reçu de lui deux rapports, depuis le commencement de cette année.

Le premier de ces rapports n'est que l'indication des gisements d'antiquités que M. Terninck a remarqués au cours d'un voyage rapide

dans l'arrondissement de Saint-Omer, et notamment à Thérouanne. Là s'élevèrent successivement, à une lieue de distance l'une de l'autre, deux cités dont l'emplacement est livré aujourd'hui à la culture : la *ville verte*, qui fut la ville romaine, et la Thérouanne du moyen âge, détruite en 1553. Les décombres de la cathédrale et des autres grands édifices de cette dernière ont produit des reliefs de terrain d'où la charrue fait sortir de temps en temps des pierres sculptées et du métal. Il n'est pas d'antiquaire parcourant ces champs de désolation qui ne souhaite de les voir fouiller méthodiquement pour le profit de l'histoire. C'est le vœu que forme M. Terninck en constatant que les brocanteurs sont à l'affût autour du village actuel, et que la plus grande partie de ce qui se trouve s'en va hors du pays.

Le second rapport de notre correspondant a pour objet : 1° des substructions romaines mises à découvert dans une fouille faite à la demi-lune n° 24 de la fortification d'Arras; 2° des sépultures trouvées dans le faubourg Saint-Nicolas de la même ville.

Un très beau plan, exécuté par le capitaine Quéroy, du 3e régiment du génie, représente ce qu'on a pu reconnaître des substructions cachées sous la demi-lune. Elles forment un ensemble de quinze chambres et de deux portiques en retour d'équerre, montés autrefois sur des colonnes d'ordre toscan de 20 centimètres de module. L'aire des pièces est revêtue d'un béton dont la couleur varie pour chacune. Dans une seule chambre s'ajoute au fond de béton l'ornement d'un grand carreau noir, encastré au milieu, et de filets, également de couleur noire, qui règnent sur les quatre côtés du carré. Des enduits de couleur avaient garni les parois de toutes les chambres : il y en a même une où l'on a ramassé des fragments annonçant des peintures de feuillage et de personnages.

Quelque chose de plus curieux que tout cela est une figure de vieillard, seul débris reconnaissable d'un bas-relief en gypse, qui s'est trouvé écrasé sous une masse de tuiles à rebords et de grosses poteries. Cette pièce, quoique mutilée, a conservé la hauteur de 65 centimètres. Le personnage qu'elle représente est drapé dans un vaste manteau qu'il porte par-dessus une robe à longues manches. De sa main gauche il appuie sur sa poitrine quelque chose qui paraît être une poignée de l'étoffe de son manteau.

Le caractère singulier de cette figure, qui ne se rapporte à aucun des types usuels de l'imagerie classique, échappant à toute description, le mieux est de mettre sous les yeux du lecteur la reproduction d'une photographie, exécutée au sixième de la grandeur de l'objet, qui nous a été envoyée par M. Terninck. Aux critiques qui seraient tentés de

se récrier sur ce que cet ouvrage, par son style, a l'apparence moderne, il est bon de rappeler que maints produits de la sculpture gallo-romaine semblent appartenir au moyen âge plutôt qu'à l'antiquité.

La même fouille a fourni encore :

Un petit modèle en bronze de la tête d'enfant chauve, joufflu et riant, que l'on trouve si fréquemment en Gaule;

Une figurine en terre blanche, malheureureusent fruste (il n'en reste que le torse et le haut des jambes), habillée de ce costume collant qui fait ressembler les Gaulois des premiers temps de la domination romaine aux court-vêtus du règne de notre Charles V;

Le socle d'une figurine, qui était certainement la déesse-nourrice, car on voit encore le bas du fauteuil d'osier, et au-dessous une inscription que M. Terninck n'a pu déchiffrer, mais que la photographie a reproduite assez nettement pour qu'on lise PISTILLVS. On sait que ce nom se trouve à la même place sur nombre de statuettes de la même divinité, et qu'il n'est guère possible d'y voir une indication de fabrique, tant il y a de différence, comme conception et comme travail, dans les pièces ainsi marquées ;

Un moule de poterie, de la présence duquel M. Terninck infère que, dans certaines maisons particulières, on fabriquait de la vaisselle, ou du moins certains vases d'un usage commun : conclusion qui me paraît parfaitement légitime;

Des morceaux de verre plats comme du verre à vitre, polis d'un côté et rugueux de l'autre : circonstance qui a fait juger à M. Terninck que ce verre avait été coulé en plaque et non soufflé. Sur ce point, notre correspondant ne doit point espérer de convaincre tout le monde. On lui objectera que le verre à vitre du moyen âge, qui fut certainement soufflé, est dans le même cas.

Le caractère de ces objets, celui des débris céramiques qui les accompagnaient, le type des monnaies recueillies, tout concourt à faire remonter au règne des premiers empereurs romains et classer parmi les riches habitations du temps l'édifice dont les fortifications d'Arras recouvrent les ruines.

Passons aux fouilles du faubourg Saint-Nicolas.

Dans l'un de mes derniers rapports à la section [1], je signalais, d'après les indications de M. Terninck, des antiquités romaines de la belle époque, entre autres un vase de bronze à anse ciselée, qui s'étaient montrées comme à l'improviste dans le cours d'une exploration consacrée à des sépultures de l'époque barbare. Le tombeau d'où sortirent ces objets était situé à proximité du chemin d'Arras à Hénin-Liétard, qui fut une voie romaine. Éclairé par cette rencontre, notre correspondant jugea que, suivant l'usage des anciens, la voie elle-même avait dû être bordée de tombeaux, et il fit faire en conséquence une suite de sondages sur le bord du chemin. Rien de plus curieux que le résultat de cette exploration. Quatre fois de suite, à la distance exacte de 10 mètres, se présentèrent des fosses pratiquées de la même façon que celle d'où était sorti le vase de bronze; seulement la troisième n'était qu'à l'état d'ébauche. Elle n'avait été creusée qu'à 1 mètre de profondeur, tandis que les autres l'étaient à 2; elle ne contenait aucun objet, aucune trace d'inhumation ni de combustion. Évidemment, après avoir été ouverte, elle avait été recomblée sans qu'on s'en fût servi, abandonnée par suite de contestations imprévues ou pour obéir à quelque prescription religieuse. L'intervalle entre cette excavation abandonnée et les autres ne laissait pas que d'être absolument le même que si elle avait reçu son emploi. Après la quatrième, il fut reconnu que la série s'arrêtait à un endroit où apparurent les vestiges d'un fossé creusé, selon toute apparence, pour délimiter l'emplacement de ce groupe de sépultures.

Les quatre fosses qui avaient été employées étaient carrées de forme, mesurant sur côtés de 3m,50 à 4 mètres. Elles avaient leur aire entourée d'une rigole, et contenaient en même temps que des résidus de bûcher, des ossements d'animaux qui n'avaient pas subi l'action du feu, et quantité d'objets de ménage et d'outils propres à diverses industries. L'ordre dans lequel avaient été disposés ces objets n'était le même dans aucune des sépultures. Afin de faire mieux saisir ces différences, M. Terninck a eu la bonne idée de dresser des plans sur lesquels est figurée la place des objets dans chaque tombeau.

1. Voy. plus haut, p. 423.

Les résidus de bûcher, cendres et os humains calcinés, étaient renfermés dans un vase, soit de terre, soit de bronze, ou bien encore dans une boîte de bois dont la forme seule restait accusée; ils n'occupaient pas le milieu de la fosse.

En fait d'ossements d'animaux, le rapport signale deux squelettes de chiens, l'un ayant au cou sa chaîne de fer; un squelette entier et une tête de porc, des os de volaille et d'autres ayant appartenu à de très petits quadrupèdes qui remplissaient des vases de terre.

La vaisselle était surtout abondante. Les assiettes se sont rencontrées par douzaines; chaque fosse a fourni son vase de bronze ou de cuivre. Dans chacune, des amphores hautes de 1^{m},20 étaient posées toutes droites dans les encoignures. Elles contenaient une matière solide qui a été reconnue pour avoir été de l'huile. L'un de ces vases portait l'estampille DA[illegible]A.

Le milieu de deux des fosses était occupé par un objet dont la définition a fort embarrassé M. Terninck et embarrassera tout le monde. C'est une armature de fer composée de quatre tiges de 44 centimètres de haut, que relient entre elles quatre bandeaux

aussi en fer, l'assemblage formant un carré de 42 centimètres de côté. Les tiges se terminent par des antennes qui se projettent en dehors, tandis qu'intérieurement il y a un troisième appendice retom-

bant en forme de crosse. Des vestiges de bois adhéraient à ces crosses ainsi qu'aux bandeaux d'enchâssement. Notre correspondant ayant envoyé une photographie de cet objet, réduit au huitième, nous ne saurions mieux faire que d'en mettre une reproduction sous les yeux du lecteur.

Comme dans les deux sépultures où s'est rencontrée cette pièce singulière elle était accompagnée d'une paire de forces, et qu'il y avait aussi des objets en os qui m'ont fait l'effet de bobines, l'idée de l'industrie lainière, qui a rendu les Atrébates célèbres dans l'antiquité, s'est présentée à mon esprit. Je me suis demandé si nous n'aurions pas là les attributs d'un pareur de drap. A la vérité, je ne vois pas trop à quelle opération de l'apprêt aurait répondu une cage ou un coffre bâti sur pareille carcasse. Je laisse aux praticiens du métier à décider si la conjecture que je viens de hasarder a quelque fondement.

Un ouvrage de tabletterie, qui consiste en une suite de découpures en os figurant, par leur assemblage, une grecque simple ou frette crénelée d'un mètre de long, doit avoir été enchâssé dans du bois; mais à quoi pouvait se rattacher une planche décorée de la sorte? M. Terninck n'a pas pu le deviner, ni moi non plus.

La fouille de la dernière fosse a produit les outils du menuisier gallo-romain : un compas, un marteau, une gouge, des ciseaux, une doloire et une pierre à repasser.

Notons encore la rencontre de trois pièces de moyen bronze d'Auguste, d'Agrippa et de Tibère, et celle de deux haches de pierre éclatée, dont la situation ne permettait pas de soupçonner qu'elles appartinssent à un dépôt antérieur. Il est évident que ce sont les monnaies qui donnent la date de la sépulture.

A la question de savoir si ces tombeaux avaient été construits en forme de chambres par l'établissement d'un plancher qui aurait originairement recouvert le dépôt contenu dans chacun, M. Terninck répond que l'inspection attentive de l'état dans lequel se sont présentées les choses, et l'absence de tout vestige de ce plancher qui aurait dû être d'une certaine force, vu l'étendue de l'espace à couvrir, l'autorisent à affirmer que les objets mis en place furent immédiatement recouverts de terre et la fosse recomblée par-dessus.

Il résulte de là que, à part la différence du creux d'enfouissement, les grandes fosses du cimetière gallo-romain d'Arras présentent la plus grande analogie avec les puits funéraires signalés dans tant d'endroits de la Gaule. Les uns et les autres sont de la même époque; dans les uns comme dans les autres, c'est la même association d'os-

sements d'animaux avec les restes du défunt, la même abondance de poterie, la même variété d'objets dans la composition du dépôt, avec ce trait commun que les objets semblent indiquer la profession et les goûts de la personne. Une monographie des quatre tombeaux gallo-romains de Saint-Nicolas, accompagnée de photogravures, serait un livre utile pour la connaissance de nos antiquités et ferait honneur à M. Terninck.

OBSERVATIONS

SUR LA LECTURE D'UNE INSCRIPTION ANTIQUE

A BOURG-SAINT-MAURICE (SAVOIE)

(*Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1879.
— Bibliogr., n° 271.)

M. Quicherat fait part à la Société d'une nouvelle lecture qu'il a été à même de faire récemment d'une inscription importante de la Tarentaise. Le texte, à sa connaissance, n'a été encore publié que par M. l'abbé Ducis, qui, après l'avoir signalé une première fois en 1855 dans les *Mémoires de l'Académie de Savoie*, l'a reproduit en 1871 dans son livre intitulé *Questions historiques et archéologiques sur les Alpes de Savoie*.

Le monument consiste en une pierre épaisse, malheureusement cassée sur l'un de ses bords, qui est jetée à l'abandon, la face exposée aux injures de l'air, sur un tas de décombres, dans une ruelle qui longe l'église de Bourg-Saint-Maurice (Savoie). On sait dans le village que cette pierre provient de la démolition d'un ancien couvent de Clarisses, où elle avait été employée comme jambage de porte.

Bourg-Saint-Maurice est situé sur la rive droite de l'Isère, au pied du petit Saint-Bernard. Aux yeux de plusieurs géographes, ce lieu répond au *Bergintrum* de la carte de Peutinger. La proximité d'un torrent appelé aujourd'hui *Borgeat* justifie assez cette assimilation; seulement on a la preuve, par des restes de vieux murs, que l'ancienne localité n'était pas juste à l'endroit où se trouve le bourg actuel; peut-être même l'emplacement a-t-il changé plus d'une fois depuis l'antiquité. Le torrent, qui n'est rien en temps ordinaire, devient, après les orages, comme un lac en vidange (on dit dans le pays un *sac d'eau*), qui se déverse sur la vallée, et les masses de terre et de pierre qu'il entraîne avec lui, se portant tantôt à droite, tantôt à gauche, modifient incessamment la configuration du sol. Lors de

l'exploration de M. Quicherat, au mois de septembre 1878, deux cents mètres de long de la grande route venaient d'être enterrés par un accident de ce genre, en avant de Bourg-Saint-Maurice.

L'inscription dont il s'agit consacre la mémoire de grands travaux exécutés aux frais de Lucius Verus pour réparer des dégâts que les inondations avaient causés, non seulement sur ce point de la vallée de l'Isère, mais dans tous les pays des Ceutrons, *per fines Ceutronum*, dit le texte, qui fournit un troisième exemple épigraphique de la véritable forme du nom de ce peuple.

Voici l'inscription dans son entier :

IMP CAES LV
AVRELIVS VERVS AV
T IB POTEST III COS II
AS PER FINES CEVTRO
VM·V|·TORRENTIVM
ERSAS EXCLVSIS
MINIBVS ET INNA
EMALVEVM RED
LIBVS PLVRIM
OSITIS·ITEM
PLAET BALINE
SVA RESTIT

Les corrections au texte tel que l'a publié en dernier lieu M. Ducis sont :

A la cinquième ligne, VM.VI au lieu de VMVL.

A la neuvième LIBVS au commencement de la ligne au lieu de IBVS ; à la fin, PLVRI suivi des vestiges d'un M conjugué au lieu de PLVRIB.

A la onzième, au commencement PLAET au lieu de PIALT, et à la fin BALINE au lieu de BALINEV.

Ces nouvelles leçons rendent inadmissibles deux des restitutions proposées par M. Ducis, *cumulis torrentium* à la cinquième ligne et *templum* ou *compitum*, *altare*, *balineum* à la onzième. Il s'agit dans le premier passage de la violence et non du volume des torrents, cause du désastre; il s'agit dans le second de temples et d'établissements de bains réparés, sans qu'il soit fait mention d'autel. Quant à la désinence, enlevée par la cassure de la pierre, du mot *baline*, l'usage veut qu'elle soit au pluriel féminin plutôt qu'au singulier neutre, *balineas* et non *balineum*.

M. Ducis, afin de faire coïncider les travaux avec un voyage possible de Verus dans les Alpes, a ajouté le chiffre V au quantième de la puissance tribunitienne, ce qui reculerait l'événement à l'année 168 de notre ère ; mais il n'est pas nécessaire que l'empereur soit venu dans la contrée pour lui avoir fait sentir ses bienfaits. De l'Arménie, où la guerre le retint plusieurs années, il fit à la colonie de Narbonne un don qui motiva une inscription encore existante et datée, de même que celle de Bourg-Saint-Maurice, du troisième tribunat et du second consulat, c'est-à-dire de l'an 164 de notre ère.

Le mot si important du commencement de la quatrième ligne dont il ne reste que la désinence a été suppléé AQVAS, et le participe de la sixième ligne qui s'y rapporte, EVERSAS. M. Quicherat faisant ressortir l'impropriété qui résulte de l'accouplement de ces deux termes, M. Rayet demande si VIAS ne serait pas plutôt la véritable restitution à introduire dans la quatrième ligne. M. Quicherat reconnaît qu'à tous les égards cette leçon lui semble préférable; mais il corrigerait aussi le participe et au lieu de *eversas* il mettrait *mersas*.

M. Ducis a complété le premier mot de la septième ligne par la syllabe LI, *exclusis liminibus*, et il a entendu par là que les eaux étaient sorties de leurs lits, mot à mot avaient passé par-dessus leurs seuils ; mais on ne trouverait pas d'exemple de *limen* pris dans ce sens, et d'ailleurs les ravages des eaux ayant été suffisamment exprimés par l'incise *vi torrentium*, une seconde incise doit se rapporter à un autre ordre de faits : ce qu'indique assez la conjonction *et* qui rattache *exclusis... minibus* au rétablissement des eaux dans leurs lits. D'après cette considération, M. Quicherat propose FLVMINIBVS avec le sens que les cours d'eaux ont été rejetés hors des routes qu'ils submergeaient.

L'epithète mutilée de *alveum* ne semble pas pouvoir être restituée autrement que par NATALEM, ainsi que l'a proposé M. Ducis, quoique *naturalem* soit mieux justifié par l'usage des auteurs; mais la place manquerait pour un mot si long.

RED qui termine la même ligne ne peut pas être complété comme prétérit, conformément à la conjecture de M. Ducis; il n'y a qu'un verbe pour toute la période qui est le mot de la fin, *restituit*. Il faut absolument un participe se rapportant à *fluminibus*, par conséquent REDVCTIS.

La neuvième ligne en acceptant MOLIBVS proposé pour le commencement, devra se terminer par PLVRIMIS, conformément à la nouvelle leçon.

A la dixième ligne, où M. Ducis met POSITIS, le composé OP-

POSITIS vaudrait mieux, et à la fin, la répétition des trois dernières lettres est indispensable : ITEMTEM.

La restitution de la onzième ligne a été indiquée ci-dessus; pour qu'elle soit complète, il faut suppléer à la fin la lettre P, signe de *pecunia*.

La lecture complète est donc celle-ci :

IMP CAES LVCIVS || AVRELIVS VERVS AVG. || TRIB POTEST III COS II VIAS PER FINES CEVTRO || NVM · VI · TORRENTIVM || MERSAS EXCLVSIS || FLVMINIBVS ET INNATA || LEM ALVEVM REDVCTIS || MOLIBVS PLVRIMIS || OPPOSITIS · ITEM TEM || PLA ET BALINEAS P. || SVA RESTITVIT.

RAPPORT

AU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

SUR LE

BULLETIN DE L'ACADÉMIE DELPHINALE

T. III DE LA 3e SÉRIE, ANNÉE 1877.

EXPLORATION ARCHÉOLOGIQUE DE LA VOIE ROMAINE DE L'OISANS

PAR M. FLORIAN VALLENTIN

(*Revue des Sociétés savantes*, 1879. — Bibliogr., n° 178.)

L'étude de M. Florian Vallentin sur la voie romaine de l'Oisans est de celles qui demanderaient l'accompagnement d'une carte. Le chemin exploré par ce savant est une partie de celui qui, aujourd'hui encore, conduit de Grenoble à Briançon. Depuis le temps des Romains jusqu'au nôtre, la direction n'a pas pu beaucoup changer. La nature y a mis bon ordre. Il faut à toute force suivre la vallée de la Romanche, étroite dans toute sa longueur lorsqu'elle n'est pas absolument étranglée. Les rectifications ou déviations amenées par la suite des siècles se réduisent à de légères différences dont on ne pourrait se faire une juste idée que par un tracé sur grande échelle. Mais j'insiste trop sur ce point, qui est du ressort de la géographie ancienne plutôt que de l'archéologie.

Je n'ai à parler que des antiquités proprement dites signalées par M. Florian Vallentin, qui sont la Porte des Romains, et des tronçons de la voie antique, reconnaissables à leur dallage, qu'ils ont conservé, ou à leur taille pratiquée dans le roc.

La Porte des Romains est une arcade résultant du percement d'une roche qui obstruait un point de l'ancienne voie pratiquée en corniche. On a cité bien des fois cet ouvrage de l'antiquité. Quelques-uns ont voulu y voir le passage frayé par Annibal, dont il est parlé dans Tive-Live. Une partie du cintre de l'arcade fut emportée par un éboulement à la fin du siècle dernier. M. Vallentin a constaté qu'une nouvelle avarie s'était produite depuis peu. Il prévoit la disparition prochaine de ce qui reste de l'arcade, et bientôt après de toute trace

de travail humain. Il voudrait qu'on avisât au moyen d'arrêter cette destruction, et que tout d'abord le monument fût classé. Mais quelle espèce de résistance opposer à une roche qui se désagrège ? Le classement officiel ne garantit pas les monuments de l'insulte des hommes ; à plus forte raison sera-t-il impuissant contre les forces de la nature.

Plusieurs remarques intéressantes résultent des observations de M. Vallentin sur la construction de la voie antique. Sur divers points des parties rocheuses, existent encore des ornières profondes de 0m,08 à 0m,15, dont la taille au ciseau ne fait pas de doute aux yeux du savant dauphinois. Lorsque le chemin est en corniche, il n'y a qu'une seule rainure. Ailleurs, où il y a deux rainures, l'écartement est de 1m,38. Cet intervalle concorde, à 0m,02 près, avec celui des ornières creusées dans le pavé des rues de Pompéi, car celles-ci sont écartées de 1m,36.

Des montagnards, interrogés par M. Vallentin sur le nom d'une section abandonnée entre le Villard d'Arène et le col du Lautaret, ont répondu que cela s'appelait la *voie sarrasine*. Là-dessus le savant dauphinois conjecture que cette dénomination est due probablement aux travaux de restauration dont les anciennes routes furent l'objet pendant l'occupation de l'Oisans par les Sarrasins.

Il ne faut pas se lasser de répéter les choses qu'il importe de faire entrer dans les esprits. J'ai souvent dit en public et plusieurs fois écrit que le mot sarrasin, dans la tradition aussi bien que dans la langue du moyen âge, ne doit pas être entendu dans son acception rigoureuse. Autrefois Sarrasins voulait dire non seulement les Arabes conquérants avec qui les chrétiens eurent à se mesurer depuis le VIIIe siècle, mais encore tous les peuples, n'importe de quel lieu et de quel temps, qui n'étaient pas chrétiens. C'était un terme général, synonyme de païen. L'identité des deux mots est parfaite, attendu que, dans l'opinion des occidentaux, les vrais Sarrasins, les Arabes sectateurs de Mahomet, étaient des adorateurs d'idoles. Au Xe siècle, la mémoire de l'antiquité se perdit si complètement qu'on avait oublié même l'existence des Romains. Il resta, pour toute notion historique du passé, que la France, avant d'être convertie à la foi, avait été peuplée de païens, c'est-à-dire de Sarrasins dans le langage du temps. Par conséquent tous les ouvrages que leur façon témoignait être antiques, étaient réputés sarrasins. M. Vallentin allègue lui-même une preuve de cette manière de juger les choses ; car il fait la remarque que, dans l'Oisans, les monnaies romaines sont appelées *or des Sarrasins*, et que par tout le Dauphiné les gens de la cam-

pagne appellent *tuiles sarrasines* les tuiles à rebords. Dans beaucoup de textes du XIII^e^ et du XIV^e^ siècles se rencontrent les expressions *murs sarrasinois*, qui désignent les maçonneries antiques en blocage revêtu de petit appareil.

Mais d'autres ouvrages que ceux de l'époque romaine peuvent avoir été appelés sarrasins, de même que le nom de Sarrasins s'appliqua à d'autres qu'aux Romains et aux Musulmans. C'est, selon moi, le cas de ce peuple sous le joug duquel plusieurs parties du Dauphiné et de la Savoie passèrent momentanément au X^e^ siècle; car je trouve trop peu vraisemblable et nullement prouvé que cette conquête ait été le fait des Arabes africains. Dans tous les cas, la question mérite d'être plus approfondie qu'elle ne l'a été jusqu'ici. Je me féliciterais de l'avoir soulevée, si mon invitation pouvait amener quelque savant dauphinois à la résoudre.

LA RUE
ET
LE CHATEAU HAUTEFEUILLE
A PARIS

(*Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, 1882.
— Bibliogr., n° 212.)

Jaillot, l'auteur classique pour la topographie parisienne, dit dans sa description du quartier Saint-André-des-Arts, à propos de la rue Hautefeuille :

« Il y auroit plus que de la simplicité à tirer l'étymologie du nom de cette rue du château de Hautefeuille, qu'on prétend avoir appartenu à un petit-neveu de Charlemagne, moins connu dans l'histoire que dans les romans [1]. »

Et plus loin, pour mettre quelque chose à la place de l'opinion qu'il vient de combattre, il ajoute :

« A l'égard de l'étymologie du nom de Hautefeuille, je conjecture qu'il pourroit venir des arbres hauts et touffus dont cette rue ou chemin pouvoit être bordée ; et je me fonde sur ce que, dans les premiers statuts ou règlements faits pour les Cordeliers, on défend aux religieux de jouer à la paume sous la haute feuillée. »

Je vois dans chacune de ses assertions une erreur qu'il me semble utile de redresser, non pas tant pour l'importance de la chose en elle-même, qu'à cause des aperçus que la discussion ouvrira incidemment sur une période inconnue de l'histoire de Paris.

Arrêtons-nous d'abord à la conjecture proposée quant à l'origine du nom de Hautefeuille.

Un document très ancien, puisque c'étaient les premiers statuts du grand couvent des Cordeliers, aurait établi, nous dit Jaillot, l'existence d'un lieu planté de grands arbres, à proximité du monastère,

1. *Recherches sur Paris*, t. V, Quartier Saint-André, p. 85.

qui s'appelait « la Haute-Feuillée ». Assurément, si le fait était prouvé, il serait difficile de n'en pas reconnaître la valeur. Mais quels sont ces premiers statuts du grand couvent des Cordeliers ? L'auteur de l'Histoire générale des Frères Mineurs, si bien informé de tout ce qui concernait leur maison de Paris, atteste que là, non plus que dans les autres couvents de France, il n'y eut de règlements particuliers qu'à partir de 1502, époque où ils furent réformés par le général de l'ordre, appelé Gilles Delphin [1]. Un manuscrit, postérieur d'une trentaine d'années à cette réforme, nous a conservé un corps de dispositions rédigées d'après les préceptes de Gilles Delphin [2]. Elles concernent surtout la discipline à laquelle devaient être soumis les étudiants de l'ordre qui venaient chercher leur instruction dans la maison de Paris. Or, le seul article de ce manuscrit où il soit question du jeu de paume est une menace de punition aux jeunes religieux qui se livreraient à ce divertissement sous les yeux des séculiers [3]. De la *Haute-Feuillée* il n'est pas dit un mot, et l'on n'en trouve pas davantage la mention dans les anciens contrats concernant les terrains qui touchaient aux Cordeliers. On trouve au contraire, sur le plan de Paris par Gomboust, et encore sur celui de Jean Boisseau, l'indication d'un jeu de *longue-paume* établi, non pas sous l'ombrage, mais à découvert, dans la partie du fossé de la ville qui longeait le couvent (aujourd'hui la rue Monsieur-le-Prince). De tout cela on a le droit de conclure, ce me semble, que Jaillot n'a allégué les statuts du grand couvent que sur la foi d'un on-dit mal fondé, qui probablement avait cours de son temps parmi les religieux de la maison.

D'autre part, rien n'est plus faux que le rapprochement étymologique établi entre le nom de Hautefeuille et la feuille ou feuillage des arbres.

Notre vocabulaire topographique renferme un nombre considérable de noms dans lesquels se trouve un radical de la forme latine *folium*, qui a fléchi en *feil, fueil, feuille*, mais qui, pour avoir été identique pour la prononciation et pour l'orthographe avec *folium*, feuille, n'en était pas synonyme. Je suis tout à fait porté à croire que c'est du

1. Wadding, *Annales minorum*, t. II, p. 383; et aussi du Breul, *Théâtre des antiquitez de Paris*, p. 519.

2. Archives nationales, LL 1508. Manuscrit sur parchemin, exécuté après que le règlement eut reçu l'approbation d'un autre général de l'ordre en 1533.

3. « Si quis vero contra prefata deliquerit, pro prima vice privetur vino et pitantia, pro secunda expellatur irremittibiliter a conventu; prius tamen per tres dies carceretur. Et simili pena punietur qui luserit ad pillam coram secularibus. » *Cap.* 12.

même radical, accentué différemment, qu'est sorti, par une autre équivoque, le nom de tant de lieux appelés *folie*.

Cette dernière forme serait, selon moi, celle qui a prévalu pour le mot employé au simple, tandis qu'en composition c'est l'autre forme, celle qui résultait de l'accent tonique porté sur le première syllabe qui a été de règle.

Voici un certain nombre de ces composés pris dans toutes les régions de la France :

Aigrefeuille (Loire-Inférieure ; Charente-Inférieure ; Haute-Garonne[1]).

Arfeuille, Arfeuilles, Arpheuille, Arpheuilles (Creuse ; Allier ; Cher ; Indre).

Cherchefeuille[2], lieu dit de la commune de Vitry (Seine).

Fueil-Sauvain, écrit et prononcé depuis le XVI^e^ siècle *Fief-Sauvain*[3] (Maine et-Loire), emplacement d'une station romaine que quelques-uns croient être *Segora*.

Glanfeuil, *Glannafolium*, nom primitif de Saint-Maur-sur-Loire (Maine-et-Loire).

Grandfuel, déterminatif d'une paroisse de Saint-Sauveur en Rouergue, mentionnée dans le cartulaire de Saint-Victor de Marseille[4].

Greffeil, Greffeuille, Greffulhe (Aude ; Gard). Cette dénomination n'est pas autre chose que celle d'Aigrefeuille réduite par aphérèse, s'il est permis de généraliser le cas de Greffulhe, aujourd'hui simple ferme de la commune de Roquedur, qui figure comme *villa* avec le nom *Agrifolio* dans le cartulaire de la cathédrale de Nîmes, en 957[5].

Orfeuil, Camp-d'Orfeuil, Orfeuill, hameaux ou lieux-dits des communes de Desaignes (Ardèche), Semide (Ardennes), Ranville (Charente), Saint-Loup sur Thouet (Deux-Sèvres)[6].

---

1. Il faut ajouter les deux propriétés de ce nom, situées dans le comté de Carcassonne, dont Charles le Chauve fit don à Oliba en 870 : « Agrifolium vero et alterum Agrifolium, hoc quod ad nostrum filium pertinebat. » Vaissete, t. I, p. 122.

2. *Bulletin de la Société des Ant. de France*, 1861, p. 129.

3. Port, *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire*, t. II, p. 148. La forme latine constatée par des actes du commencement du XII^e^ siècle est double : *Failum* et *Failliacum* : ce qui indique l'incertitude des notaires ayant à donner une forme latine à un nom français. Le déterminatif *Sauvain* a été traduit plus tard par *Silvani*.

4. Tome II, p. 119 : « Cella Sancti Salvatoris ad Grandefolium. » *Anno* 1079.

5. Germer Durand, *Dictionnaire topographique du département du Gard*, p. 123.

6. Probablement il faut rattacher au même groupe *Orfollingus villa* dans le Toulousain, domaine vendu à l'abbaye de Moissac en 680 (Pardessus, *Diplomata, chartæ*, t. II, p. 181).

Roquefeuil, Roquefeuille (Aude ; Gard ; Bouches-du-Rhône, Var). Les Roquefeuille du Gard (ils sont deux) sont un hameau de la commune de Mialet, et un château ruiné près d'Arrigas[1].

Tournefeuil (Haute-Garonne).

Verfeil, Verfeuil (Haute-Garonne ; Tarn-et-Garonne ; Gard).

Il faut ajouter à ces composés celui de Hautefeuille, qui m'a entraîné dans cette digression. Il existe dans bien d'autres endroits qu'à Paris. Je le trouve avec la forme masculine Hautefeuil près de Rozoy (Seine-et-Marne), tandis qu'il s'écrit au féminin dans la Nièvre, dans l'Yonne où il y a deux localités de ce nom, dont l'une fut érigée en comté par Louis XIV[2], dans le Puy-de Dôme dont le Hautefeuille fut l'un des principaux fiefs de la maison de La Fayette[3].

Étant admise l'assimilation de *folie* et de *feuille* que j'ai proposée d'abord, les *Haute-Folie* qui abondent en France et en Belgique[4] formeraient une branche de la famille des lieux dits Hautefeuile.

Dans les chansons de geste du cycle carolingien, Hautefeuille est un fief et en même temps le cri de guerre de la famille du sinistre Ganelon[5]. Ce traître était réputé fils de Grifon d'Hautefeuille. Après Grifon le titre passa à Thibaud, après Thibaud à Guyon.

Ce serait perdre son temps que de chercher sur la carte ce Hautefeuille qui n'a pas existé ailleurs que dans l'imagination des trouvères. Il fut loisible de placer le château partout où le nom existait, et la tradition ne s'en est pas fait faute, quoique la position eût été précisée par l'auteur du Gaufrey. Il est dit dans ce roman que Hautefeuille occupait le sommet d'une montagne d'où l'on voyait en plein la ville de Troyes[6]. Grifon obtint de l'empereur Charles la concession de cette montagne en même temps que l'office de maréchal de Champagne. Alors la cime du mont était tout à fait nue. Grifon s'empressa d'y faire construire un château formidable auquel travaillèrent pendant trois ans et demi quinze cents ouvriers maçons qui avaient été embauchés à Paris. L'ouvrage fut en pierre de taille amenée de Châlons. Le nom de Hautefeuille sembla au fondateur le seul qui fût digne d'une telle forteresse[7].

1. Germer-Durand, *Dictionn. topogr. du dép. du Gard.*

2. Expilly, *Dictionnaire géographique*, v° *Hautefeuille.*

3. P. Anselme, *Histoire généalogique de la maison de France*, t. VII, p. 58.

4. Meerts, *Dictionnaire géographique et statistique du royaume de Belgique.*

5. *Histoire littéraire de France*, t. XXII, p. 431, et la suite qui est l'analyse du roman de Gaydon par Paulin Paris.

6. Guessard et Chabaille, *Gaufrey, chanson de geste*, publiée pour la première fois d'après le ms. unique de Montpellier, p. 146.

7. *Gaufrey, chanson de geste*, p. 156 et 159.

Voilà qui démontre assez que dans l'esprit des trouvères, même de l'époque la plus avancée (le roman de Gaufrey est du XIII[e] siècle), l'idée de feuillage ou d'ombrage ne s'attachait pas encore au nom de Hautefeuille. Il n'en faudrait pas davantage pour se dispenser de chercher dans cette dénomination une réminiscence de l'époque où la plupart des châteaux féodaux avaient pour toute clôture des terre-pleins surmontés de haies vives ou d'arbrisseaux entrelacés. Mais cet argument est inutile puisqu'on a vu plus haut des exemples de la même classe de vocables dans des textes antérieurs à l'époque féodale.

Comme il est légitime de demander aux idiomes celtiques l'étymologie des mots français qui ne viennent ni du latin ni du germanique, en se mettant en quête de ce côté on trouve que le gaélique possède un substantif *foil* [1], lequel s'adapte parfaitement au *feuil* ou *feuille* de nos noms de lieux.

Foil signifie un réduit, un repaire, et particulièrement un repaire propre à monter de mauvais coups : ce que d'un seul mot le français moderne appelle *embuscade*. Des accidents naturels, des vestiges d'anciens terrassements, des ruines d'édifices ont motivé cette dénomination à laquelle s'ajoutent d'ordinaire, pour les lieux où elle a été appliquée, des récits d'apparitions et d'aventures sinistres. Les lieux appelés *folie* sont à cet égard dans le même cas que ceux dont le nom contient le radical *feuille*, et c'est ce qui m'a conduit à établir la communauté d'origine des deux groupes.

Folium ou *Folia*, dans le sens qui vient d'être indiqué, fut corrélatif d'un autre mot du latin populaire qui passa dans les langues romanes : c'est *gannum*. Il signifia successivement dérision et déception. Il s'est conservé en composition dans l'espagnol et dans l'italien. Depuis qu'on écrit le français nous ne le trouvons plus dans notre langue employé autrement qu'au simple et seulement comme nom de lieu : Ganne, les Gannes, tour de Ganne, château de Ganne [2]. Cette

1. Owen.

2. Tour de Ganne est le nom populaire des donjons de Montlhéry, de Montjay, de Montmirail et de la Queue-en-Brie. L'abbé Lebeuf a remarqué qu'il y avait eu une tour de Ganne à Brunoy, et une autre entre Compiègne et Soissons (*Histoire du diocèse de Paris*, XIII, 340). M. Raynal (*Histoire de Berri*, t. I, p. 110) signale des ruines près de Léré qu'on appelle *Cité de Gannes*; à l'occasion de quoi il rappelle que la même dénomination est appliquée dans le roman de Lancelot du Lac à la capitale du roi Claudas. *Ville de Gannes* désigne un lieu-dit sur les confins du Berri et de l'Orléanais au confluent du ruisseau de Châtillon, où abondent les ruines romaines. (*Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. V, 2[e] série, p. 212.)

dénomination impliquait l'idée de piège, de surprises dans le genre de celles que les ingénieurs du XI^e^ et du XII^e^ siècle s'évertuèrent à multiplier dans la fortification des châteaux. *Ganne,* à ce point de vue, fut l'accessoire du principal auquel répondait le terme *foil.* Je ne crois pas tomber dans la témérité en conjecturant que l'homophonie de *ganne* et de la première syllabe du nom germanique francisé *Ganelon* fut ce qui détermina l'appellation du traître par excellence des chansons de geste; d'autant plus que dans les scènes où figure ce personnage, nous le voyons nommé Gannes ou Guennes aussi souvent que Ganelon. Après cela l'on saisit sans peine par quelle association d'idées Ganelon fut réputé natif d'un château de Hautefeuille, et l'on comprend également pourquoi dans les lieux-dits Hautefeuille s'implanta plutôt qu'ailleurs la légende de Ganelon.

Arrivons au château de Hautefeuille à Paris.

Jusqu'à présent on n'en a trouvé la mention dans aucun texte antérieur à la chronique de Jean de Venette, le continuateur de Guillaume de Nangis. Cet auteur raconte que dans le cours des travaux qui furent exécutés pour mettre Paris en état de défense pendant la captivité du roi Jean, on découvrit au pied du mur de la ville, entre la porte Saint-Michel et la porte Saint-Jacques, des substructions considérables que l'on n'eut pas de peine à reconnaître pour celles d'une ancienne fortification. Les murs étaient d'une épaisseur prodigieuse et armés de redents qui furent pris pour une garniture de tours. Il n'y eut qu'une opinion au sujet de ces ruines. Tout le monde s'accorda à y voir les restes d'un ancien palais ou château appelé Hautefeuille, dont il était question dans les chansons de geste encore existantes : *Et, ut fertur, olim ibi fuerat palatium sive castrum quod ab antiquis in gestis quæ nunc adhuc habentur* Altum folium *vocabatur* [1].

Voilà, je le répète, le témoignage le plus ancien qui nous reste d'un château de Hautefeuille à Paris, bien qu'une assertion de Félibien donnerait à penser que ce manoir était encore debout au commencement du XIII^e^ siècle et qu'il fut donné aux Dominicains lors de leur établissement dans la rue Saint-Jacques, par un seigneur de la lignée de Ganelon [2]. Mais vérification faite de la source invoquée par Félibien qui est une notice apologétique des religieux illustres du couvent de la rue Saint-Jacques composée par le dominicain Antoine Mallet [3], on

1. Géraud, *Chronique de Guillaume de Nangis,* t. II.

2. *Histoire de Paris,* t. I, p. 261.

3. *Histoire des saincts papes, cardinaux, patriarches, archevesques, évesques, docteurs de toutes les facultez de l'Université de Paris, et autres hommes*

se trouve en face d'une fausse tradition d'origine toute récente, où il n'est pas difficile de discerner, comme éléments principaux, une bévue commise au sujet du Grifon d'Hautefeuille des romans qu'on a pris pour un personnage réel du temps de Philippe-Auguste, et un contresens de Belleforest qui, en s'appropriant le passage de Jean de Venette rapporté ci-dessus, avait traduit par *pancarte* le mot *gesta* qui veut certainement dire chanson de geste [1].

Les titres de propriété du grand couvent de la rue Saint-Jacques nous sont parvenus au complet. Ils sont aujourd'hui ce qu'ils étaient du temps d'Antoine Mallet. Aucun ne contient la donation ni seulement une mention quelconque du château de Hautefeuille. Les chartes connues des autres établissements du quartier sont dans le même cas, si bien qu'il est de toute vraisemblance que, l'édifice ayant depuis longtemps disparu, le nom lui-même n'avait plus d'application territoriale au XIII^e^ siècle. Mais il survivait dans la tradition. On parlait de ce terrible château que personne n'avait jamais vu. L'unanimité des Parisiens à juger que les ruines découvertes en 1358 étaient les siennes démontrerait à elle seule la persistance du souvenir. J'en vois une autre preuve non moins décisive dans la dénomination de la rue Hautefeuille, constatée dès 1252. Ici, par conséquent, je diffère encore d'opinion avec Jaillot. Non seulement je pense, contrairement à ce critique, que la rue a tiré son nom du château, mais encore je vois jour à établir sans beaucoup de difficulté qu'il fut un temps où la rue conduisait à l'emplacement du château.

La raison donnée par Jaillot pour rejeter l'origine commune des deux noms est que la rue est trop éloignée du point où se montrèrent les ruines, la distance entre les deux étant au moins de 180 toises. Cent quatre-vingts toises équivalent à 350^m^,82. L'écart est-il si grand qu'on ne puisse admettre que le nom ait sauté par-dessus? Il y a bien davantage entre la montagne de Montmartre et la rue qui en porte le nom.

Mais la difficulté fût-elle insurmontable, comme le veut Jaillot, il reste à se demander de quel endroit il a pris sa mesure de 180 toises? Or, le compas à la main, on trouve que c'est de la rue de l'École de Médecine, c'est-à-dire du point où la rue Hautefeuille se terminait de son temps et où elle se termine encore aujourd'hui. Cependant il est avéré qu'avant la fondation des Cordeliers, cette rue allait plus loin. Jaillot lui-même le reconnaît. Il confesse qu'à la fin du siècle dernier

---

illustres qui furent supérieurs ou religieux du couvent Saint-Jacques de l'ordre des Frères Prescheurs à Paris, 1634.

1. Annales, l. V, ch. 14.

on pouvait suivre encore la direction de la rue Hautefeuille dans le jardin du couvent. Il ajoute même qu'elle s'était prolongée jusqu'au mur de ville, et la preuve très pertinente qu'il en donne est une charte de Saint-Germain-des Prés, du mois d'avril 1288, portant l'indication *in vico de Hautfolia prope domum episcopi Autissiodorensis*[1]. Comme l'hôtel de l'évêque d'Auxerre, situé tout en haut de la rue de la Harpe, longeait par ses derrières l'enceinte de Philippe-Auguste à peu près à l'alignement des maisons neuves par lesquelles se termine à présent la rue Monsieur-le-Prince, il est clair que la rue Hautefeuille, pour arriver à proximité de cet hôtel, se détournait à gauche, à la montée du coteau, et qu'elle atteignait le mur de fortification tout près de la porte Saint-Michel.

En prenant sa mesure de là, Jaillot n'aurait plus trouvé entre la rue et l'emplacement des ruines d'Hautefeuille que la distance de 100 mètres; mais surtout il aurait été amené à réfléchir que cette rue qui venait échouer contre le mur devait s'être prolongée au dehors avant la construction de l'enceinte, et ce prolongement, rétabli d'après la direction du tronçon voisin de l'hôtel d'Auxerre, l'aurait amené tout droit sur l'emplacement du château de Hautefeuille.

Il s'ensuit qu'en concluant comme il a fait, Jaillot a fermé les yeux à l'évidence des témoignages qu'il produisait lui-même : inadvertance qu'il faut attribuer à ce qu'il s'est laissé guider par le jugement de Sauval plutôt que d'user du sien. La thèse qu'il a développée se trouve en effet dans le premier volume de l'*Histoire des antiquitez de Paris* sous la forme d'une simple proposition que l'auteur promettait de démontrer plus tard [2]. La démonstration n'est pas venue, ou plutôt Sauval l'a faite à côté, en se bornant, lorsqu'il a reparlé de la rue Hautefeuille, à reléguer au rang des fables tout ce qu'on racontait de Ganelon[3]. Cependant il ne s'agissait pas de juger la valeur historique des récits où fut mêlé le nom de Hautefeuille. La question était de savoir si la dénomination d'une des rues de Paris avait été motivée oui ou non par l'un de ces récits localisés dans le voisinage de la même rue. Je crois en avoir dit assez sur ce point pour que les plus circonspects se prononcent dans le sens de l'affirmative.

Mais ce n'est pas assez d'avoir acquis la certitude que la rue Hautefeuille doit son nom au lieu où elle aboutissait dans l'origine. On

1. T. V, *Quartier Saint-André-des-Arts*, p. 87.
2. *Histoire et recherches des antiquitez de la ville de Paris*, t. I, p. 141.
3. *Hist. et rech. des antiq. de la ville de Paris*, t. II, p. 234.

voudra savoir ce qu'il faut penser de ce château de Hautefeuille pour lequel la critique moderne s'est montrée si dédaigneuse.

A cet égard les renseignements abondent au point de ne pas laisser la moindre place au doute.

D'abord la suite du récit de Jean de Venette, dont je n'ai cité qu'une partie tout à l'heure, nous éclaire sur l'époque à laquelle appartenaient les constructions déterrées en 1358. Elles étaient maçonnées si fortement qu'on ne parvint pas à les désagréger. Pour les démolir il fallut les casser à l'aide de coins et de maillets de fer qui n'en venaient à bout qu'à grand'peine : circonstance que le chroniqueur explique par la raison qu'on avait affaire à « un ouvrage des Sarrasins ». C'est l'expression dont il se sert[1]. Or nous savons que dans la langue du moyen âge *œuvre aux Sarrasins*, *murs sarrasinois*, voulaient dire les maçonneries romaines parementées de petit appareil et liées avec ce mortier si tenace dont on avait alors perdu le secret. On était donc tombé sur les fondements d'un édifice romain.

Si l'on songe que le travail qui amena la découverte consistait à creuser un fossé de près de vingt mètres de large sur huit de profondeur, on aura une idée de l'importance de ces ruines, encore qu'elles n'apparurent que sur un point. Elles s'avançaient jusqu'au milieu de la tranchée, derrière la maison conventuelle des Jacobins. On n'en détruisit que ce qu'il fallait pour la régularité du terrassement, et comme la démolition s'arrêta au talus du fossé, il resta là un témoignage que le massif se prolongeait sous le sol. Un accident ne tarda point à en mettre à découvert une autre portion.

L'automne de 1365, extrêmement pluvieux, causa deux éboulements successifs. Sur une longueur de cinquante toises (97m,45), une masse de terre cubant plus de 200 mètres descendit au fond du fossé. Il fallut procéder au déblai, et ensuite rélargir ce même fossé sur toute l'étendue du front où l'accident s'était produit. Le détail de ces deux opérations nous est connu par le compte de la dépense qu'elles occasionnèrent. M. Léopold Delisle a heureusement retrouvé, sous la couverture d'un manuscrit de la Bibliothèque nationale[2], et M. Robert de Lasteyrie a réédité depuis[3], ce document qui avait été connu de Sauval. Il y est spécifié qu'une partie considérable des « forts murs

1. « Ut vix a quibuscumque malleis vel etiam instrumentis ferreis posset dictum opus, ut pote Sarracenicum, destrui aliquatenus vel dissolvi ». Édit. Géraud, t. II, p. 258.

2. *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, année 1867, p. 176.

3. *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. IV, p. 270.

aux Sarrasins » se montra encore dans le cours de ces travaux, et demanda pour être démolie autant de peine que l'autre partie rencontrée sept ans auparavant.

Voilà donc bien constatée l'existence d'un gros ouvrage de fortification romaine, qui s'était étendu au haut de la côte méridionale de Lutèce, sur le parcours que suivit plus tard le mur de Philippe-Auguste entre les portes Saint-Jacques et Saint-Michel. Il n'en faut pas davantage pour placer là le quartier fortifié ou camp permanent (*castra stativa*, suivant l'expression d'Ammien Marcellin [1]), si célèbre dans l'histoire par le mouvement militaire qui éleva Julien à la dignité d'Auguste en 360. Le prince habitait en ce moment le palais des Thermes, et le camp en était voisin, si voisin que Zozime, à qui nous devons le récit le plus détaillé de l'événement, dépeint les soldats qui étaient occupés à banqueter, se précipitant vers le palais, la plupart le gobelet à la main, comme si leur festin ne devait éprouver qu'une courte interruption [2]. Le château de Hautefeuille répond ainsi à la condition de proximité. Il répond de plus à une autre qui n'est pas exprimée dans les auteurs, mais qui résulte de la destination des *castra stativa*. Ces postes avaient pour objet non seulement de tenir des troupes en sûreté, mais aussi de défendre l'accès des villes. Or le château de Hautefeuille, par sa position, couvrait la grande voie méridionale de Lutèce, qui est aujourd'hui la rue Saint-Jacques.

Cependant une opinion différente s'est accréditée au sujet du camp romain de Paris. Au dire de tous nos auteurs modernes, Dulaure en tête, il aurait occupé la partie du jardin du Luxembourg que longe aujourd'hui le boulevard Saint-Michel. La raison qu'on en donne est que de nombreuses antiquités romaines furent trouvées en cet endroit au commencement du siècle.

Effectivement, en 1801, lors de l'affectation du Luxembourg au Sénat, des travaux de démolition et de nivellement exécutés du côté de la rue d'Enfer mirent à découvert des restes de maçonnerie, des pavements de mosaïque, des ustensiles, des bijoux, des monnaies consulaires et impériales, enfin tout ce qui est de nature à prouver que le lieu avait été habité à l'époque romaine. Grivaud de la Vincelle, présent à ces découvertes dont il fit plus tard le sujet d'un curieux mémoire [3], ne sut pas résister à la tentation où succombent

1. Lib. XX, cap. 9.

2. Dans D. Bouquet, t. I, p. 581.

3. *Antiquités gauloises et romaines recueillies dans les jardins du Luxembourg en l'an IX.* In-4°, 1807.

la plupart des archéologues : celle de rattacher les objets qu'on voit sortir de terre à des monuments ou à des faits connus par les textes. Quoiqu'il n'eût rien recueilli ni observé qui se rapportât à un établissement militaire, le terrain fouillé au Luxembourg ne laissa pas d'être à ses yeux l'emplacement du camp mentionné par Ammien Marcellin. Il le dit, et tout le monde le répéta après lui.

Mais c'est là une erreur, et une erreur d'autant plus manifeste que les véritables vestiges du camp fortifié, sans parler de l'apparition qu'ils firent au XIVe siècle, se sont montrés à plusieurs reprises dans ces dernières années.

En 1849, lorsque l'on commença a bâtir devant le Panthéon la rue si désirée dont Soufflot avait laissé le projet[1], des fouilles profondes, exécutées sur la plus grande partie du terrain occupé autrefois par le couvent des Jacobins, mirent à découvert la fondation de la muraille de Philippe-Auguste, et plus bas les témoins nombreux d'autres fondations qui avaient été celles de la fortification romaine. Ces derniers débris dessinaient la figure d'un vaste quadrilatère traversé en écharpe par le mur de ville. M. Albert Lenoir signala le fait au Comité des travaux historiques en émettant la conjecture que ces ruines pourraient bien être celles du camp permanent de Lutèce[2]. Personne ne fut frappé de l'importance de sa communication, et l'opinion resta ce qu'elle était auparavant.

Les Parisiens attentifs aux travaux de la ville savent qu'on s'y est repris à trois fois pour faire la rue Soufflot telle qu'on la voit aujourd'hui. Après quinze ans d'existence, elle fut trouvée trop étroite et d'une pente trop rapide. On en démolit les maisons en 1865 dans toute la partie qui avoisinait le Luxembourg, afin de la mettre en harmonie avec la rue Gay-Lussac et le boulevard Saint-Michel qu'on était en train de percer. Quant à l'autre partie, les événements en retardèrent l'exécution. Ce qui restait de l'ouvrage de 1849 ne fut transformé qu'en 1877.

Des remuements de terre prodigieux signalèrent ces deux campagnes de travaux et firent encore apparaître des restes de la grosse muraille romaine. C'est surtout en 1865 qu'il fut donné de reconnaître

1. Gravé avec le titre : *Plan général de l'église Sainte-Geneviève et de la rue au-devant, suivant le dernier projet présenté au roy par M. le marquis de Marigny, approuvé par S. M. le 2 mars 1751, et dessiné par J.-G. Soufflot.* Les démolitions pour le percement avaient été commencées en 1847. Elles formaient en 1848 un champ de ruines où l'on se battit dans les journées de juin.

2. Rapport imprimé dans le *Bulletin des Comités* pour les années 1852 et 1853, t. I, p. 413.

le caractère et la destination du monument. La substruction presque complète du front occidental fut trouvée sous les maisons de l'ancienne place Saint-Michel et de la rue d'Enfer. Elle s'étendait à peu près dans la direction qui est donnée au nouveau boulevard. Le fragment le plus considérable était dans le sol où fut fondée la maison n° 63, qui fait le coin du même boulevard et de la rue Soufflot. Je l'ai vu plusieurs fois pendant qu'on le démolissait; car il fallut bien des journées pour en avoir raison. La coupe représentait un mur d'un peu plus de trois mètres d'épaisseur, évidé à 60 centimètres de son parement intérieur d'un couloir ou canal de 75 centimètres, que les uns jugèrent avoir été un conduit d'eau, les autres un chemin couvert. M. Albert Lenoir avait déjà signalé cette circonstance [1]; elle fut observée de nouveau par M. Vacquer, inspecteur des travaux de la ville, qui assista aux fouilles de 1865 et de 1877.

Il est bon de dire qu'à l'aide de ses relevés sur le terrain, M. Vacquer a restitué le plan tant du quadrilatère que de diverses autres constructions plus légères qui paraissaient en avoir été des dépendances. Le dessin sur grande échelle est exposé dans la salle des Antiques du Musée Carnavalet; mais, sans l'avoir sous les yeux, rien n'est plus facile que de se figurer l'objet principal qu'il représente, puisque c'est tout simplement une enceinte en carré long et fermée de gros murs à mettre à la place de la rue Soufflot et des îlots de maisons qui la bordent. D'ailleurs, pour l'intelligence des faits énoncés dans le présent mémoire, j'ai reproduit un fragment du plan de restitution de M. H. Legrand [2] où le quadrilatère est indiqué à sa place par un tracé sommaire en lignes pointées. Voyez planche VII.

Ayant tant fait que de rendre à la réalité un édifice dont l'existence était placée au rang des fables, je dirai tout ce que la réflexion m'a suggéré au sujet de son origine et de sa destruction.

Il est avéré aujourd'hui que jusqu'à la première dislocation de l'empire romain, au déclin du IIIe siècle, il n'y eut de camps à demeure qu'aux frontières. C'est par les restaurateurs de l'unité romaine, notamment par Aurélien, que des camps commencèrent à être établis dans l'intérieur des provinces. Pendant tout le IVe siècle on ne cessa pas d'en construire, de sorte qu'il y en eut tant, qu'on manqua de troupes pour les occuper. Alors ils n'eurent plus d'autre emploi que de servir de refuges aux populations contre les invasions des barbares;

1. *Bulletin des Comités*, l. c.
2. *Paris en* 1380, parmi les publications de l'*Histoire générale de Paris*.

puis, lorsque les invasions eurent cessé, ils devinrent pour la plupart des carrières où l'on allait chercher de la pierre à bâtir. Telle est l'histoire plus que probable de celui de Lutèce. Bonamy lui assignait pour auteur Constantin [1]. Peut-être eût-il mieux valu dire Constance Chlore qui gouverna la Gaule avec le titre de César puis d'Auguste de 293 à 306; et je ne m'étonnerais pas si, de l'examen des antiquités qui ont été trouvées avec les fondations, quelqu'un tirait la preuve qu'il faut remonter jusqu'à Probus, sinon même jusqu'à Aurélien.

Quant à la ruine de cette forteresse, qu'elle ait commencé avant ou après l'établissement du régime barbare, elle était certainement consommée depuis plusieurs siècles lorsque Philippe-Auguste étendit à la rive gauche de Paris le système de fortification déjà appliqué par lui à la rive droite. J'en juge ainsi d'après ce fait que les fondations des murs romains se trouvaient si profondément enfouies qu'elles ne furent pas atteintes dans le déblai que motiva la construction de la nouvelle enceinte. Combien d'années n'avait il pas fallu pour la formation d'une couche de terre si épaisse !

En me reportant à l'ouvrage des ingénieurs du XIII^e^ siècle, je suis frappé d'une chose qui me paraît n'avoir pas été sans rapport avec l'idée qu'on avait d'un château anciennement construit sur ce terrain.

Contre la partie de la muraille située entre les deux portes Saint-Michel et Saint-Jacques (c'est-à-dire la partie qui passait par-dessus l'aire du camp romain), tous les anciens plans de Paris, jusques et y compris celui de Gomboust, figurent un gros bâtiment carré, adhérant à l'une des tours de l'enceinte, qui s'avançait très avant dans le fossé [2].

Les idées des modernes sur cet édifice sont fort incertaines, quoiqu'il soit clair comme le jour qu'il nous représente l'ancien *Parloir aux Bourgeois* qui fut au XIII^e^ siècle le siège de la juridiction exercée par la hanse des marchands de Paris. Un débat soulevé à l'hôtel de ville en 1504, dont nous possédons le procès-verbal, ne laisse pas de doute à cet égard [3].

La nue propriété de la tour carrée, qui n'avait pas cessé jusque-là de s'appeler le Parloir aux Bourgeois, appartenait à la ville, et les Ja-

1. *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XV, p. 678.

2. Voy. le plan annexé à ce mémoire. Les plans d'Androuet-Ducerceau (1555) et de Belleforest (1575) donnent de cet édifice la vue la plus nette. Une restitution conforme, mais sur plus grande échelle, a été introduite par M. Hoffbauer dans son *Paris à travers les âges*.

3. Le Roux de Lincy, *Hôtel de ville de Paris*, seconde partie, pièce justificative n° 6.

cobins en étaient usufruitiers à charge de cens. La longue jouissance ayant habitué ces religieux à se regarder comme les maîtres de cet immeuble, ils voulurent le rendre d'un usage plus commode pour le service de leur maison, en le haussant d'un étage et en le rattachant à leurs autres bâtiments par la suppression du chemin de ronde qui régnait à l'intérieur du mur d'enceinte. Pour ce faire, ils jugèrent n'avoir besoin que de la permission du roi; et cette permission leur fut accordée sur l'avis favorable d'une commission de gens de guerre qui avait été nommée pour examiner le cas.

C'est là-dessus que l'orage éclata à l'hôtel de ville. A la suite de la discussion la plus vive, le prévôt des marchands et les échevins furent chargés de se rendre au Parlement pour mettre opposition à l'enregistrement des lettres royales. Il faut que leur démarche soit demeurée sans succès, car le chemin de ronde fut supprimé et la tour mise en communication avec un des corps de logis du couvent. Elle servit d'infirmerie jusqu'en 1676 qu'elle fut démolie en vertu de l'ordonnance qui fit disparaître les anciennes fortifications de Paris.

Sauval vit encore cette tour debout, et, qui plus est, il eut connaissance de la contestation de 1504 qui est consignée dans l'un des registres de l'hôtel de ville [1]. Il ne jugea pas cependant que l'édifice qui avait fait l'objet du débat sous Louis XII fût celui qu'il avait sous les yeux. Mêlant à l'interprétation du texte le plus décisif des réminiscences erronées qui lui restaient d'autres lectures, il en vint à cette conclusion insoutenable qu'entre les portes Saint-Jacques et Saint-Michel, c'est-à-dire sur une étendue de murs de 200 mètres au plus, outre la tour carrée qui existait de son temps, il avait dû y en avoir une autre qui aurait été démolie depuis 1504, sans laisser trace de l'endroit où elle avait été soudée à l'enceinte.

C'était là une conjecture tant soit peu téméraire. Sauval l'émit avec un ton d'assurance qui fit que tout le monde l'adopta les yeux fermés. Elle a pris place dans la plupart des travaux dont l'histoire ou la topographie parisienne ont depuis lors été l'objet, et par suite on n'a plus su que faire de la tour carrée qui figurait sur les cartes [2]. Berty est le seul qui ne se soit pas laissé imposer par l'autorité du vieil historien de Paris. Il ne lui a pas été donné de discuter la question comme sans doute il se proposait de le faire. Mais son plan de l'Université au moyen âge met son opinion en pleine lumière. Le nom de Parloir aux Bour-

1. *Histoire et recherches des antiquitez de la ville de Paris*, t. II, p. 481.

2. Ces incertitudes sont résumées par Géraud, qui les partage. *Paris sous Philippe le Bel*, p. 369.

geois est gravé sur l'unique tour carrée qui s'appuie au mur de ville derrière les Jacobins.

Pour l'objet que je me propose, ce n'est pas assez d'avoir fixé les idées sur l'emplacement du Parloir aux Bourgeois, il faut chercher à démêler quel rapport eut cet édifice avec le reste de la construction militaire à laquelle il adhérait.

Faisant saillie de 20 mètres [1] sur le mur d'enceinte, garni de contreforts et couvert en terrasse, il était l'équivalent d'un bastion. Mais on ne bastionnait pas les murs de fortifications au treizième siècle. Le système alors en vigueur ne comportait d'ouvrages avancés qu'aux portes et poternes, et les seuls saillants qu'il y eût sur les fronts étaient ceux des tours. Une grosse construction comme celle dont il s'agit, et à la place où nous la trouvons, doit sembler d'autant plus étrange que les tours de l'enceinte de Philippe-Auguste, constamment désignées dans les textes par le nom diminutif de *tournelles*, étaient effectivement du plus petit diamètre.

Il y a là une anomalie dont la seule explication à donner est que la grosse tour carrée et l'enceinte furent deux ouvrages d'époques différentes, qu'un motif étranger aux besoins de la défense avait fait raccorder l'un à l'autre; et, sans hésitation aucune, on peut dire à qui des deux appartient la priorité. Si imparfaites que soient les figures qui nous sont parvenues du Parloir aux Bourgeois, elles sont la représentation très reconnaissable d'un donjon féodal, dans la forme que ce genre d'édifice affectait sous Louis VII, et qui cessa de lui être donnée vers le temps de l'avènement de Philippe-Auguste. Par conséquent le Parloir doit être antérieur de plus d'un demi-siècle à la muraille méridionale de Paris, laquelle on sait avoir été construite en 1211 [2].

Le témoignage des textes s'ajoute à celui de l'archéologie pour autoriser à voir un donjon, un vrai donjon doté de toutes les prérogatives seigneuriales, dans la maison forte du XII[e] siècle qui fut le premier palais municipal des Parisiens (du moins le premier que l'on connaisse). Dans le procès-verbal de 1504 mentionné ci-dessus, à la dénomination de Parloir aux Bourgeois est ajouté le titre de fief. Le vieil édifice est appelé « le fief du Parloir aux Bourgeois », et il est défini

1. C'est la mesure donnée par le plan de Berty. Le procès-verbal de 1504 allégué ci-dessus dit, par approximation, 9 toises qui feraient seulement 17[m],541; mais Berty s'est aidé des mesures prises par M. Albert Lenoir sur les fondations, quand elles furent mises à découvert.

2. Guillaume le Breton, dans Duchesne, *Historiæ Francorum Scriptores*, t. V, p. 52.

comme « le propre héritage de la ville, d'où sont mouvans les droits, baux et censives de ladite ville et à cause dudit fief. »

A la vérité le fief était tombé à rien à la fin du moyen âge; mais, grâce à une suite de chartes qui constatent plusieurs de ses démembrements, nous pouvons nous faire une idée, sinon de ses contenances primitives, du moins de ce qu'il lui en restait encore du temps de saint Louis.

Ainsi, du côté du midi, il confinait, avant 1263[1], au domaine de Vauvert (où finit aujourd'hui l'École des Mines), tandis qu'au nord il embrassait la totalité du terrain sur lequel s'étendit par la suite le couvent des Jacobins. Dès le commencement du XIII^e^ siècle cette partie était couverte de maisons habitées par des suppôts de l'Université naissante. On y voyait une chapelle dédiée à saint Jacques, un hôpital et un édifice appelé la Voûte Saint-Quentin, à cause d'un doyen de la collégiale de Saint-Quentin, médecin de Philippe-Auguste, qui en était le propriétaire[2].

Cette voûte, mentionnée dans plusieurs actes de la même époque, est faite pour donner à réfléchir[3]. Faut-il penser qu'elle ne faisait qu'un avec la maison du doyen, que l'on trouve désignée en 1225 par l'expression de *domus turrita*[4]? Je ne saurais l'affirmer; mais, dans tous les cas, elle était propre à servir, sinon d'habitation, du moins de lieu de réunion, car on sait que l'abbaye de Saint-Denis l'eut en location pour ceux de ses religieux qui fréquentaient l'Université[5].

---

1. « Confratres magnæ confratriæ parisiensis tenentur reddere confratribus confratriæ mercatorum parisiensium annuatim septem denarios et obolum parisienses, pro quinque quarteriis vinee sitis a latere Vallis Viridis. » Le Roux de Lincy, *Recherches sur la grande confrérie Notre-Dame*, pièce 36 (dans les *Mémoires des Antiquaires de France*, t. XVII).

2. Son nom était Jean Barastre, et il était Anglais, natif de Saint-Alban. Duboulai, *Historia universitatis parisiensis*, III, 92: *Gallia Christiana*, IX, col. 1047.

3. « La volte Saint-Quentin o totes ses appartenances. » Amortissement du mois de février 1281 (v. st.) par Philippe le Hardi, après la vente que la ville avait faite aux Jacobins de ses droits de seigneurie sur six propriétés (Archives nationales, S 4229): transaction dont l'effet resta longtemps ajourné, car les six propriétés sont déclarées en 1292, dans le Livre des sentences du Parloir aux Bourgeois, comme des choses tenues de la ville par les Frères Prêcheurs jusqu'à ce que le prévôt des marchands et échevins auront acquis ailleurs l'équivalent en fait de cens et de fonds de terre.

4. « In quadam domo sita, ut dicitur, juxta domum turritam que fuit quonr dam Johannis, decani quondam Sancti Quintini. » Renonciation en 1240 pa- Robert de Saint-Quentin à tous ses droits sur cette maison (Archives nationales, S 4229).

5. « Domus sita, ex opposito novi refectorii dictorum fratrum, juxta domum

Comme on ne voit pas qu'une voûte ait pu faire partie d'aucune des chétives constructions qui répondaient alors aux besoins de la vie civile ou de la vie scolaire, je soupçonnerais celle-ci d'avoir été une ruine romaine. Sa situation à peu près dans l'axe de la rue de Sorbonne m'a fait penser à la porte septentrionale du camp romain qui avait dû épouser la même direction, et je me demande s'il n'y avait pas là le berceau dégradé et transformé en salle d'étude d'un arc de triomphe qui aurait été dressé autrefois aux abords du camp, en regard du palais impérial [1].

Le doyen de Saint-Quentin ayant fait don aux Dominicains, installés par lui dans ce quartier, à la fois de sa maison et de sa voûte [2], la ville ne laissa pas de garder la seigneurie de l'une et de l'autre; mais, invitée plus tard par le roi Philippe III à laisser amortir, moyennant compensation, toute la partie de son fief que détenaient déjà les mêmes Dominicains depuis la voûte jusqu'à la rue Saint-Jacques, elle en passa par cet arrangement en prenant du temps pour l'accomplir [3]. Dans le siècle suivant elle résigna pareillement, à la demande de Charles V, les droits qui lui restaient sur l'autre partie *intra muros*, depuis la voûte jusqu'à la porte Saint-Michel [4].

Quant aux consistances du fief *extra muros*, du côté de Vauvert, il y a grande apparence qu'elles avaient été aliénées, fonds de terre et seigneurie, dès avant 1200, et cela en faveur de la grande Confrérie aux Bourgeois, institution à laquelle il n'est pas possible que la hanse parisienne n'ait pas contribué par quelque sacrifice. Ce qui est certain, c'est que le principal domaine de cette confrérie, appelé le

---

que fuit quondam scolarium Sancti Dyonisii que vocatur Volta Sancti Quintini. » Concession du prévôt des marchands et des échevins aux religieux Jacobins, 1266 (Archives nat., l. c.).

1. Voyez le plan annexé à ce mémoire.

2. « Quicquid juris habemus vel habere videmur in loco nostro qui de Parisius coram Sancto Stephano, ad manum dextram, inter duas portas proximas in exitu civitatis, sicut vie communes ambiunt, tam in terris quam in edificiis. » Charte de 1221. Archives nat., S 4229.

3. Voyez là note ci-dessus, p. 455, note 3.

4. Charte de l'échevinage de Paris (Jean Culdoe étant prévôt des marchands), par laquelle la ville renonce aux cens et crois de cens dus annuellement au Parloir aux Bourgeois « sus un hostel comme il se comporte avec ses appendances et deppendances, assiz à Paris, lès la porte d'Enfer, tenant d'une part aus hostieux et pourpris de religieuses personnes le prieur et convent des Frères Prescheurs de Paris et d'autre part a la dite porte d'Enfer », ladite renonciation consentie « pour obéir au roy nostre sire, qui de ce nous a voulu parler, et pour accomplir sa voulenté, si comme tenuz y sommes. » Le 9 novembre 1365. Archives nationales, S 4229.

Clos aux bourgeois, comprenait tout ce qui forme aujourd'hui la partie orientale du jardin du Luxembourg et le pâté de maisons entre les rues Médicis, Vaugirard et Monsieur-le-Prince, naguère des Francs-Bourgeois [1].

En histoire on voit comment les choses ont fini ; il est rare qu'on voie comment elles ont commencé. Il n'a été produit jusqu'ici aucun document d'où l'on puisse inférer à quel moment ni à quelle occasion la hanse parisienne fut investie de la seigneurie d'un donjon au midi de la ville ; à plus forte raison les textes font-ils défaut quant à l'origine du donjon lui-même. Sur un point comme sur l'autre il n'y a de lumière à tirer que de la conjecture.

Comme le droit de posséder noblement ne fut reconnu aux associations bourgeoises qu'après le triomphe de l'institution communale, il me semble infiniment probable que la tour du Parloir ne fut pas inféodée au corps des marchands avant le déclin du XII^e^ siècle. Peut-être l'obtinrent-ils par échange de Philippe Auguste, en retour d'autres propriétés qu'il leur avait fallu céder en 1190, lorsque fut bâtie l'enceinte de la rive droite. Les contemporains en effet ont rendu cet hommage à Philippe-Auguste qui, bien qu'il aurait été autorisé par le droit écrit à exproprier purement et simplement ses sujets pour une opération d'utilité publique, condescendit cependant à compter avec eux et leur donna sur son domaine la compensation de ce qu'il leur avait pris [2]. Dans tous les cas, la précaution avec laquelle cette tour fut enclavée dans la muraille du midi prouve que la hanse avait dessus, dès avant 1211, un droit que la puissance royale se crut tenue de respecter.

Pour ce qui est du donjon, il faut sans doute en reporter le premier établissement à l'époque où la propriété n'eut plus nulle part de sécurité qu'à la condition d'être dans la zone d'une place d'armes. Sa proximité de la capitale dut le recommander d'une façon particulière à l'attention des rois, et faire qu'il resta de leur domaine direct tant qu'il eut de l'utilité. Un arbre séculaire que l'on voyait à la porte Saint-Michel en 1299 s'appelait *l'Orme du roi*, et le nom de *Clos du*

1. Le Roux de Lincy, *Recherches sur la grande confrérie Notre-Dame*, dans le tome XVII des *Mémoires des Antiquaires de France*. — Berty, *Topographie historique du vieux Paris*, région du bourg Saint-Germain, p. 229 et 292. — Voy. le plan ci annexé.

2. « Mira et laudanda justicia, licet de jure scripto posset propter publicum regni commodum in alieno fundo muros erigere et fossata, ipse tamen juri præferens æquitatem, damna sua quæ per hoc homines incurrebant de fisco proprio compensabat. » Guillaume le Breton, l. c.

roi, était celui d'un vaste terrain situé entre les deux faubourgs Saint-Michel et Saint-Jacques[1]. N'étaient-ce pas là des indices de l'époque où la tour de ce quartier avait été propriété royale ?

Me voici arrivé où j'en voulais venir.

Conformément à ce qui fut, on peut dire, l'usage universel lorsque les fiefs se constituèrent, la position choisie pour la forteresse dont devait relever une partie du coteau méridional de Paris fut l'emplacement d'un de ces postes romains si nombreux en Gaule, que la tradition désignait comme d'anciens repaires de Sarrasins ou de traîtres. Le donjon destiné à défendre la terre du roi, entre les deux abbayes fortifiées de Sainte-Geneviève et de Saint-Germain, fut planté sur le sol qui recouvrait les ruines du légendaire château de Hautefeuille. Le nom de Hautefeuille était un nom sinistre. Il fut évité comme appellation d'un donjon royal si voisin du palais qu'il en était presque une dépendance ; mais l'usage populaire conserva ce nom à l'un des chemins qui conduisaient au donjon. La rue Hautefeuille se trouve être ainsi l'une des plus anciennement dénommées de Paris.

Je devrais en rester là. On me permettra d'ajouter encore quelques mots au sujet d'une seconde méprise de Jaillot sur la rue Hautefeuille, qui ne pourrait pas être relevée plus à propos qu'ici.

Le nom de Hautefeuille n'était point autrefois appliquée à cette rue dans toute sa longueur. Elle le portait seulement à partir de la rue Serpente. Plus bas, c'était la rue de la Barre.

Jaillot non content de consigner ce fait qui avait été déjà établi par Sauval, voulut en donner l'explication[2]. Il attribua l'origine du nom de la Barre à un propriétaire ainsi appelé qu'il avait trouvé inscrit sur les registres terriers de Saint-Germain au commencement du XVI^e^ siècle. Mais il avait échappé à ce savant homme que la rue de la Barre est déjà mentionnée, sous ce nom, dans le *Dit des rues de Paris*, rédigé au temps de Philippe le Bel.

Il est bien clair d'après cela que le nom ne date pas du règne de Louis XII, et même qu'il n'était pas celui d'un homme, car du temps où fut composé le Dit des rues, c'est-à-dire au XIII^e^ siècle, un nom de famille ne désignait les personnes qu'autant qu'il était précédé de leur

1. Donation par Jean Arrode, panetier du roi, au couvent de Saint-Jacques de « une porte assise à Paris oultre Petit Pont, laquele est de la partie de l'Ourme qui souloit estre dit l'Ourme du roy, et est apelée généraument quant à présent la porte d'Enfer. » Juin 1299. Archives nat., S 4229. — Le Clos du roi est dessiné sur la partie *extra muros* du plan de l'Université par Berty.

2. Quartier de Saint-André-des-Arts, p. 88.

prénom. La dénomination de la Barre se rapportait incontestablement à un de ces barrages ou barrières comme il y en avait dans toutes les villes du moyen âge et dont l'existence dans d'autres quartiers de Paris est attestée par les noms de rue des Barres, rue Barre-du-Bec, la Barre du Chapitre, etc. L'objet de ces barrages fut ordinairement de délimiter les juridictions ; il était aussi d'empêcher à volonté la circulation devant les résidences princières, et cela en vertu d'un privilège si respecté que la barrière, une fois établie, ne pouvait pas être arrachée quand même le maître avait renoncé ostensiblement à en faire usage. On ne reconnaissait qu'au temps le droit de la détruire. Cela explique comment dans des endroits le nom a persisté après que la chose avait entièrement disparu [1].

Je ne saurais dire pour lequel des deux usages avait été originairement établi le barrage qui m'a conduit à cette explication. Il peut avoir marqué l'une des fins de la censive de Saint-Germain-des-Prés, comme il peut avoir servi de clôture à un passage pratiqué à travers le jardin du palais des Thermes ; car il ne faut pas oublier ce que Fortunat nous apprend de ce jardin qui, de son temps, s'étendait jusque vers l'église Sainte-Croix aujourd'hui Saint-Germain [2] ; de sorte qu'à moins de faire un long détour, la communication entre le bas et le haut du coteau ne put avoir lieu anciennement qu'en traversant le jardin.

Sans se perdre en suppositions sur des choses qu'il est impossible de savoir aujourd'hui, tenons-nous-en à ce dernier trait qui complète ce que j'avais à dire de la rue Hautefeuille : le jardin du palais des Thermes, soit avant soit après son démembrement, a fourni le terrain sur lequel elle fut frayée.

1. Thiéry, *Almanach du voyageur à Paris* pour 1786, p. 82.
2. *Carmina*, l. VI, c. 8.

LES VESTIGES ROMAINS

DE LA RIVE GAUCHE DE LA SEINE

A PARIS

Fragments inédits écrits en 1882

La dissertation sur *la rue et le château Hautefeuille* devait avoir primitivement, dans la pensée de J. Quicherat, des développements plus étendus que ceux qu'il lui a donnés. Ce devait n'être rien moins qu'une étude sur le Paris romain de la rive gauche de la Seine. De ce travail il avait détaché pour la *Société des antiquaires* le mémoire qu'on vient de lire. Il destinait un second mémoire qui devait être le complément du premier à la *Société de l'histoire de Paris*. Il y a travaillé jusque dans les derniers jours de sa vie, et n'a pas eu le temps de l'achever. Nous donnons ici les quelques pages qu'il en avait rédigées, bien qu'il y manque le commencement et la fin. Si incomplets que soient ces fragments, ils nous ont paru exprimer assez fidèlement la doctrine du maître sur un sujet qu'il avait longtemps médité pour qu'on ne nous sache pas mauvais gré de livrer à la publicité ces dernières pages tracées d'une main déjà défaillante.

A. G.

. . . . . .

On peut tenir pour chose prouvée que le camp mentionné par Ammien Marcellin occupa la plus grande partie de l'espace contenu aujourd'hui entre le boulevard Saint-Michel et les trois rues Soufflot, Saint-Jacques et Royer-Collard; et il n'est pas moins certain que les ruines baptisées du nom de château de Hautefeuille par les gens du XIV^e^ siècle étaient celles de cette construction militaire.

En continuant d'interroger le sous-sol, il est possible d'ajouter quelque chose de plus à cette conclusion.

Le percement de la rue Gay-Lussac en 1865, la reconstruction du haut de la rue Soufflot en 1877 ont fait remuer jusqu'au tréfonds la presque totalité du terrain occupé autrefois par le camp. Partout,

dans le cours de ces travaux, ont apparu des substructions dont l'origine romaine était attestée autant par leur façon que par la nature des décombres qui les accompagnaient. La rue Sainte-Catherine, notamment, et les maisons qui en bordaient le côté droit recouvraient, soit des hypocaustes, soit les aires admirablement fondées de plusieurs grandes salles n'ayant pu faire partie que d'un édifice public ou d'un palais. Sous les rues Saint-Hyacinthe et Saint-Thomas, dans la fondation des maisons du côté droit de la rue Soufflot, on rencontra des vestiges analogues, bien qu'annonçant des résidences moins somptueuses. Du bois charbonné, des éclats de tuiles à rebords, des gravois calcinés mêlés à ces restes témoignaient d'une destruction générale accomplie par le feu.

Ce n'est pas tout. A une hauteur variant entre 25 et 40 centimètres au-dessus de la couche qui vient d'être décrite, la coupe du terrain laissait voir une autre couche de résidus d'incendie, moins épaisse, moins régulière, interrompue en maints endroits, ne contenant guère, en fait de débris appréciables que de menus fragments de poterie; et cette poterie était encore de la romaine, tandis que dans l'entassement confus de 3 à 4 mètres de terre et de décombres superposés il n'y avait pas trace d'objets appartenant à l'antiquité.

La conséquence à tirer de là est qu'à deux reprises, pendant la durée de la domination romaine, des habitations qui couvraient ce terrain périrent par le feu; que la première destruction fut dirigée contre des bâtiments en maçonnerie, tandis que la seconde n'eut affaire qu'à des constructions légères, comme seraient des baraques de bois; enfin, qu'à la suite de chacun de ces sinistres le lieu resta à l'abandon assez longtemps pour que le sol se soit reformé par-dessus les ruines.

Essayons de combiner ces données avec ce que nous savons de l'emplacement du camp.

Rien de plus facile si l'on se remémore les phases de tranquillité et de perturbation, de prospérité et de misère par lesquelles passa la Gaule romaine. Il n'y a qu'à étendre à Paris ce que nous savons avec certitude être arrivé pour quantité d'autres villes.

Un beau quartier s'était formé sur le côté méridional de la Seine pendant la période heureuse de la domination romaine. Il fut détruit au milieu du III^e^ siècle de notre ère, dans les premières incursions des barbares germains, celles qui firent le plus de ruines parce qu'elles survinrent à l'improviste et qu'aucune précaution n'avait été prise pour s'opposer à leurs ravages. Les habitants emmenés en esclavage ou mis en fuite, il n'en revint pas d'autres prendre leur place pendant un demi-siècle de guerres civiles et sociales qui suivirent une dévasta-

tion sans exemple et qui ajoutèrent encore les massacres aux massacres, les ruines aux ruines.

Sous Constance Chlore ou Constantin, lorsqu'il fut permis enfin au pays de respirer, le système défensif de l'Empire était changé. On fortifiait les villes de l'intérieur, et, dans leur voisinage, l'on construisait des citadelles pour y tenir des troupes à demeure. C'est alors que Lutèce eut son camp permanent. On revint demeurer sur le coteau quand il y eut une forteresse qui en garantissait la sécurité. Les maisons s'y multiplièrent, moins riches, mais peut-être aussi peuplées qu'autrefois. Les choses en étaient là sous Julien. Mais Théodose retira les garnisons de l'intérieur de la Gaule pour les employer à la défense de l'Italie et des frontières danubiennes. Les places fortes grandes et petites furent cédées aux populations qui surent mieux en tirer parti pendant la paix que les défendre en cas d'attaque. Celle de Lutèce n'aura pas mieux résisté que tant d'autres aux grandes invasions du commencement du v^e^ siècle. Après la dispersion, ou le massacre, des hôtes qui l'occupaient, les habitations groupées dans l'intérieur et aux abords de son enceinte furent livrées aux flammes; puis ses murailles, laissées à l'abandon dans un quartier redevenu désert, furent bientôt une carrière où vinrent s'approvisionner de matériaux les Parisiens de la Cité.

L'édifice n'aurait pas duré plus d'un siècle dans son intégrité. Probablement il s'écoula beaucoup plus de temps avant qu'il disparût de la surface du sol. On ne conçoit guère qu'il aurait donné lieu à la légende dont il fut l'objet s'il n'en fût resté quelque débris encore debout à l'époque carolingienne.

Le rapprochement des indices archéologiques qui m'a amené aux déductions qu'on vient de lire, m'a suggéré encore, sur la totalité du coteau, une idée qu'il me semble pouvoir exposer ici sans trop m'écarter de mon sujet.

César nous apprend que la Lutèce gauloise était contenue dans une seule des îles de la Seine, celle que nous appelons encore aujourd'hui la Cité. D'autre part, la Lutèce gallo-romaine dont l'empereur Julien fit l'éloge quatre siècles plus tard, ne dépassait point les mêmes limites. De là l'unanimité avec laquelle nos historiens affirment que, dans toute la durée de l'antiquité, Paris resta la ville insulaire qu'elle était encore lorsqu'elle fut assiégée par les Normands, en 886. Seulement, ils reconnaissent que cette capitale si exiguë posséda des faubourgs sous les empereurs romains, et ils citent à l'appui l'assertion formelle d'Ammien Marcellin, corroborée, pour la rive gauche, par les restes encore si considérables du palais des Thermes.

Cette opinion qui paraît assise sur une base si solide et que je partageai avec tout le monde, je sentis diminuer en moi la confiance que j'y avais lorsque j'eus été témoin de ce que recélait le terrain aux abords de l'ancienne place Saint-Michel. Des substructions si étendues et en même temps si importantes, contiguës à celles que Grivaud de la Vincelle avait constatées sous le jardin du Luxembourg, constituaient un groupe où il me semblait difficile de voir les ruines d'un simple faubourg; d'autant qu'à ce groupe se rattachait le palais des Thermes, et que de puissantes constructions, dont les fondements furent reconnus au siècle dernier, reliaient le palais des Thermes à la rivière. Peu à peu la réflexion m'amena à soupçonner qu'il y avait là un nouvel exemple du fait signalé par M. de Caumont à l'égard de beaucoup de cités gallo-romaines qui, après avoir pris une grande extension sous les premiers Césars avaient été réduites, à l'époque du Bas-Empire, à n'occuper plus qu'un coin de leur ancienne superficie. N'était-il pas possible qu'entre la Lutèce de César et celle de Julien il en eût existé une autre qui avait la plus grande partie de son développement sur la rive gauche de la Seine? Les textes ne s'opposaient point à cette supposition, et je m'appliquai à recueillir tous les indices qui étaient susceptibles de lui donner de la consistance.

Attentif aux fouilles qui se sont faites depuis quinze ans dans les quartiers du Luxembourg, de Saint-Sulpice et de Saint-Germain-des-Prés, il n'en est pas dont le déblai ne m'ait montré quelque fragment de la tuile à rebords qui est le cachet de l'antiquité romaine. Même rencontre, et en plus grande abondance, dans les tranchées exécutées tant pour le percement que pour le nivellement des abords de la rue Monge, et, tout récemment, dans la fondation des dernières maisons bâties de la rue des Écoles, il se présentait encore de ces vestiges.

J'avoue que dans une question si délicate, il est permis de refuser l'autorité d'un témoignage décisif à la présence, si générale fût-elle, de débris de terre cuite mêlés à des couches superficielles qui, depuis des siècles, n'ont pas cessé d'être remaniées. Mais ce qui me semble tout à fait probant, c'est que tous les édifices publics érigés pour la distraction des Parisiens, sujets de l'Empire, eurent leur place sur la rive gauche de la Seine.

J'ai besoin d'insister sur ce fait qui, à ma connaissance, n'a été encore articulé par personne.

La preuve n'est pas à faire pour les arènes. Leur découverte récente a justifié aux yeux de tout le monde les textes du moyen âge qui indiquaient leur emplacement au-dessus de Saint-Victor, c'est-à-dire en haut du versant dont l'Entrepôt des vins occupe aujourd'hui le bas.

Mais rien de positif n'a été proposé encore au sujet du théâtre et du cirque, sinon que plusieurs, par l'impossibilité de dire où avaient été placés ces monuments, ont nié leur existence et prétendu que les arènes avaient pu, au besoin, servir aux usages de l'un et de l'autre.

On va voir ce qu'il en est.

L'égout de la rue de la Harpe, construit en 183(?), fut creusé, depuis la rue des Mathurins (aujourd'hui Du Sommerard) jusqu'à l'ancienne place Saint-Michel, dans l'empierrement d'une voie romaine. Les ouvriers occupés à cet ouvrage furent bien étonnés de trouver à un moment le massif traversé par un canal parfaitement bâti et voûté en pierres de taille. C'est bien autre chose qu'ils rencontrèrent un peu plus loin. En face du collège Saint-Louis, la chaussée antique était complètement interrompue par un couloir de $2^{m},28$ de large, voûté en berceau.

L'explication donnée à cette double rencontre fut que le canal avait été pratiqué pour assainir le dessous de la voie, et que la voûte était un souterrain d'époque postérieure, destinée à faire communiquer les maisons des deux côtés de la rue. Mais depuis lors, la reconstruction du collège Saint-Louis, motivée par le percement du boulevard Saint-Michel, a apporté la preuve que, bien loin qu'on eût bâti à travers la voie romaine, c'est la voie romaine qui avait été établie à travers les restes d'un édifice, romain lui aussi. En effet, on découvrit, sous les fondations du vieux collège, une suite de ruines qui se rattachaient incontestablement à celle de la rue, et telle était leur disposition que M. Vacquer, chargé de les relever, ne tarda pas à reconnaître qu'elles avaient appartenu à un théâtre.

Ainsi Lutèce, nonobstant l'absence de témoignages écrits, doit être comptée parmi les villes gallo-romaines qui possédaient un théâtre, et il est certain de plus que ce monument fut placé sur la rive gauche de la Seine, de même que l'était l'amphithéâtre, mais à une assez grande distance de celui-ci.

Pour ce qui est du cirque, Grégoire de Tours en atteste implicitement l'existence dès l'époque romaine, lorsqu'il rapporte que Chilpéric Ier, désireux de se concilier par des spectacles l'affection des Soissonnais et des Parisiens, qu'il venait d'ajouter au nombre de ses sujets, fit faire des cirques dans leurs villes. Prétendre que les jeux du cirque auraient été inaugurés à Soissons et à Paris seulement à la fin du VIe siècle serait une thèse insoutenable. Évidemment le roi barbare ne fit que rendre à ces deux villes un plaisir connu d'elles et dont elles étaient privées depuis plus ou moins de temps par la ruine de leurs cirques. La signification du « fit faire » de Grégoire de Tours

est que Chilpéric fit rétablir au moyen d'une construction, en bois vraisemblablement, des édifices de pierre dont il ne restait plus que d'inutiles débris. Cette interprétation est celle d'Adrien Valois, et tous les historiens s'y sont ralliés. Quelques critiques seulement, se fondant sur l'impropriété des termes dont Grégoire de Tours est coutumier, ont prétendu que ce qu'il avait appelé *circus* devait être entendu des arènes.

C'est là une difficulté à laquelle je ne pense pas que l'on doive s'arrêter. Un motif péremptoire s'oppose à ce que Grégoire de Tours ait fait une confusion de termes entre *arenæ* ou *amphitheatrum* et *circus*. Le cirque fut un lieu de plaisir toléré, sinon approuvé, par le christianisme; la réprobation, au contraire, s'attacha dès l'origine de la nouvelle religion, et sans retour, aux arènes ainsi qu'au théâtre. Nous avons à cet égard un curieux témoignage relatif aux arènes de Paris, qui prouve que l'opinion n'avait pas encore changé au XII^e^ siècle. Le clerc anglo-normand, Alexandre de Neckham, étudiant de notre Université, considérait ces ruines comme celles d'un théâtre de Vénus qui avait été renversé par les zélateurs de la foi :

> Indicat et circi descriptio magna theatrum
> Cipridis; illud idem vasta ruina docet:
> Diruit illud opus fidei devotio.

La pensée de ces vers est si nette qu'il est à peine nécessaire de faire remarquer que le terme *circus* employé ici est sans valeur pour la question. Il est pris dans son acception large de *cercle, circonférence*.

En fin de compte, on peut tenir pour certain qu'il y eut un cirque à Lutèce. A quoi je me hâte d'ajouter que, selon toute probabilité, les fondations de cet édifice furent trouvées au commencement de ce siècle-ci, mais par quelqu'un qui ne sut pas les définir.

Héricart de Thury, qui mourut directeur des travaux de Paris, avait eu, en 1809 et 1810, la surveillance des constructions nécessitées par l'établissement de l'Entrepôt des vins sur les terrains de la ci-devant abbaye de Saint-Victor. Il se rappelait avoir vu et fait détruire, au cours des fouilles, une puissante construction dont le caractère l'avait assez frappé pour qu'il en eût fait un tracé. Cela lui avait paru être un amphithéâtre romain. Il en parla en ce sens à M. Jollois, lorsque celui-ci était à la recherche des antiquités de Paris. On ne savait alors rien de précis sur les arènes, sinon qu'elles avaient existé dans le voisinage de Saint-Victor. M. Jollois ne fut pas éloigné de leur attribuer l'emplacement que lui indiquait un savant ingénieur, son supérieur hiérarchique. Toutefois il attendit, pour se décider, d'avoir vu le plan

relevé en 1809 dont communication lui avait été promise. Soit que ce dessin n'ait pas été retrouvé, soit que M. Jollois n'ait pas trouvé l'occasion d'en tirer parti, il n'a plus été question de la découverte de l'enclos Saint-Victor.

Une simple note du mémoire de M. Jollois sur les antiquités romaines de Paris nous a transmis ce renseignement. Il est clair que Héricart de Thury se trompait en plaçant l'amphithéâtre de Paris là où il n'avait pas été; mais l'explication naturelle de l'erreur de ce savant n'est-elle pas de penser qu'il aura pris l'hémicycle d'un cirque pour une portion d'amphithéâtre?

Je n'ai pas à chercher ce que put être un édifice considérable qui s'élevait au mont Saint-Hilaire et dont les substructions apparurent lors du percement de la rue de l'École polytechnique; mais au sujet du palais des Thermes, il y a à faire quelques remarques dont la place est certainement ici.

Le nom que porte ce monument mérite qu'on s'y arrête à cause de l'accouplement des deux mots qui le composent.

On sait que les Romains du temps de l'Empire appelèrent thermes de vastes établissements qui étaient moins des maisons de bains que des gymnases, ou, pour me servir d'une expression qui réponde à un objet actuel, des casinos pourvus de tout ce qu'il fallait pour l'exercice des corps et la récréation des esprits. Quoiqu'il y ait eu des thermes dans beaucoup d'endroits de la Gaule, leur nom, cependant, n'est pas entré dans la langue française autrement que comme dénomination de lieu-dit. C'est ce qui est arrivé à Paris : aussi le mot thermes accolé à celui de palais ne fut-il plus compris au moyen âge: Lorsque l'on commença à raisonner sur le sens des noms de lieux, on prit ce nom pour le dérivé de *terminus*. Dans une charte de Philippe-Auguste, le palais est surnommé *de terminis seu termis*, et, un siècle et demi plus tard, Raoul de Presles, l'un des grands savants de la cour de Charles V, racontait sérieusement que Jules César « fist le palais de Termes, qui estoit ainsi appelé parce que là se payoit le trehuz aus termes qui estoient ordonez ».

D'autre part, le mot *palatium*, appellation propre de la maison des Césars sur le mont Palatin, s'appliqua par extension à toutes les résidences impériales, tant dans le reste de l'Italie que dans les provinces. Le nombre des palais impériaux, d'abord restreint, s'augmenta considérablement par suite de la constitution de Dioclétien qui partagea le gouvernement de l'Empire entre quatre personnes. Les Augustes et les Césars, obligés de contenir par leur présence tantôt les populations, tantôt les barbares, eurent chacun plusieurs résidences dans

l'étendue de leur circonscription. C'est à ce moment que l'on fait remonter l'origine du palais des Thermes, et généralement on lui donne pour fondateur Constance Chlore.

L'hypothèse, car ce n'est qu'une hypothèse, a pour elle la vraisemblance, et je trouve tout à fait légitime de s'y rallier, moyennant, toutefois, une réserve sur le sens où il convient de prendre le mot « fondateur ».

Si l'on ajoute aux ruines que nous avons encore sous les yeux, à côté de l'hôtel Cluny, les indications fournies par les textes du moyen âge et les vestiges qui ont été remarqués dans le sol de tout le quartier depuis cinquante ans, on voit se dessiner un groupe d'édifices dont l'étendue et la disposition justifient parfaitement le nom de thermes, puisqu'une salle de bains colossale occupe le milieu du champ des ruines.

En outre, la preuve existe qu'une partie de ce vaste ensemble fut renversée dès l'époque romaine au point de disparaître sous l'exhaussement du sol; car les mêmes fouilles de la rue de la Harpe, qui mirent en lumière les premiers vestiges du théâtre, avaient d'abord fait apparaître, à la hauteur de la rue des Mathurins, un gros mur se rattachant au palais qui traversait de biais et en contre-bas, sur une grande longueur, l'empierrement de la voie romaine mentionnée ci-dessus.

Il y a donc de bonnes raisons pour juger que des thermes publics à l'usage des Parisiens existèrent d'abord à la place occupée plus tard par le palais; que ces thermes n'ayant été détruits qu'à moitié lors de la grande dévastation du IIIe siècle, ce qui en était resté debout fut converti en palais pour répondre aux besoins d'une autre époque, et qu'ainsi on ne doit pas attribuer à Constance Chlore autre chose que ce changement d'appropriation.

Nous reviendrons tout à l'heure au palais. Le plus pressé est de bien établir d'abord ce qui résulte, comme conséquence, de la restitution de tant de monuments au coteau méridional de Lutèce.

. . . . . .

III

QUESTION D'ALESIA

JULES QUICHERAT DÉFENSEUR D'ALAISE

A propos d'une interpellation concernant la question d'Alesia, qui lui était arrivée par le canal du Ministère de l'Instruction publique, Jules Quicherat préludait en ces termes, le 23 février 1869, à une dernière affirmation écrite du système dont il avait embrassé la défense :

« On n'ignore pas, disait-il, que c'est moi qui ai mis à l'ordre du jour la question d'Alesia; que, l'ayant trouvée traitée d'une façon tout à fait neuve et conforme, selon moi, aux données des textes dans un mémoire de M. Delacroix, de Besançon, j'appelai les suffrages du public sur les conclusions de ce mémoire; que ma recommandation, loin d'avoir le succès que j'avais espéré, souleva une résistance presque universelle; que je fus amené par là à prendre en main la cause de l'Alesia séquanaise; que je l'ai défendue pendant sept ans dans une infinité d'écrits où j'ai discuté sous toutes les formes les témoignages des auteurs et les monuments susceptibles d'apporter quelque lumière; qu'enfin, si j'ai laissé tomber le débat, ç'a été sans reculer d'une semelle, et en gardant ma conviction, que j'exprime toutes les fois que l'occasion se présente[1]. »

Quicherat rappelait ainsi, avec autant de fierté que d'exactitude, la part considérable qu'il avait prise au plus retentissant débat qu'ait encore engendré la géographie historique. Il n'avait pas soulevé la question de l'emplacement d'Alesia; mais il en avait, dès l'origine, rectifié les termes et présenté au grand public, sous l'autorité de son nom, les arguments favorables à une solution nouvelle.

L'auteur de cette solution, l'architecte Alphonse Delacroix, l'un des fondateurs de la Société d'Émulation du Doubs, s'était improvisé archéologue par le fait d'une illumination soudaine de son esprit puissamment imaginatif

1. *Revue des Sociétés savantes*, 4e série, t. X, 1869, 2e semestre, p. 524.

et généralisateur. Dans ses courses, le plus souvent pédestres, à travers la région montagneuse de la Franche-Comté, il avait rencontré un plateau en forme de trapèze, taillé à pic sur trois de ses faces et bordé sur la quatrième par une vallée relativement plane : deux cours d'eau baignent les pieds de ce massif et se rejoignent vers l'un de ses angles. Un village qui se nomme Alaise occupe le centre du plateau : il est environné des vestiges d'un *oppidum* ou place de guerre du temps de la Gaule indépendante. Sur tout le pourtour du massif d'Alaise, les sépultures gauloises étaient semées en si grand nombre, qu'il paraissait difficile de ne pas les considérer comme résultant de grands combats livrés pour l'attaque ou la défense de l'*oppidum;* plusieurs appellations topographiques, très significatives, semblaient les échos de cette lutte sanglante. Ajoutons que quelques documents du moyen âge donnent au village d'Alaise le nom d'*Alesia*.

Or Alesia, la place de guerre dont le siège par Jules César fut considéré comme le principal exploit de ce grand capitaine, Alesia, dis-je, était un *oppidum* du pays des *Mandubii*, peuplade ayant un nom qui fait songer au fleuve *Dubis*, le Doubs, principal cours d'eau de la région où se trouve le massif d'Alaise. Bien plus, César avait affirmé qu'il se dirigeait vers la Séquanie et atteignait la frontière qui était commune à ce pays et à celui des Lingons, quand Vercingétorix, ayant essayé de lui barrer le chemin, fut battu par l'armée romaine et contraint de se réfugier dans l'*oppidum* d'Alesia. Ce combat, qui ne précéda que d'un jour et demi le début de l'investissement d'Alesia, avait eu lieu, suivant Plutarque et Dion Cassius, dans le pays même des Séquanes. Et quand la reddition d'Alesia eut livré Vercingétorix à son implacable vainqueur, celui-ci alla prendre ses quartiers d'hiver dans le pays des Edues. Alesia était donc ailleurs que chez les Edues; et comme dans le récit des opérations militaires qui précédèrent le mémorable siège, il n'est question que du pays des Séquanes et du territoire des Mandubes, on comprend l'impression produite sur un esprit prompt à concevoir par la révélation de l'existence en Séquanie, au milieu des affluents du Doubs, d'un *oppidum* gaulois, environné d'innombrables tertres funéraires, ayant porté le nom d'Alesia et concordant, quant aux traits essentiels de sa topographie, avec la description trop sommaire que César a laissée de la place forte si vaillamment défendue contre ses attaques par Vercingétorix.

Jusqu'alors personne n'avait sérieusement contesté les titres du Mont-Auxois à représenter l'Alesia des *Commentaires* de César. Ce n'est pas que l'application du récit historique à ce terrain se fût faite sans rencontrer des difficultés nombreuses; il pouvait même sembler que l'attribution avait été surtout respectée parce que l'on manquait d'une solution à lui opposer. En effet, la bourgade gallo-romaine située sur le Mont-Auxois est appelée *Alisia*, et non *Alesia*, dans plusieurs inscriptions gallo-romaines. Cette localité appartenait au territoire des Edues, celui précisément dans lequel César semblait dire qu'Alesia n'était pas, puisqu'il eut à s'y transporter après la reddition de cette place. Si l'on objecte qu'Alesia était spécialement l'*oppidum* de la subdivision territoriale des Mandubes, il restera toujours la difficulté de loger

ceux-ci sur les bords de la Brenne, concurremment avec les Brannoves et les Aulerces-Brannovices, qui sont indiqués par César comme clients des Edues et qui paraissent devoir leurs noms au principal cours d'eau de l'Auxois. L'exiguité du monticule d'Alise, dont la superficie n'est guère qu'un cinquième de celle du massif d'Alaise, démentirait les assertions de César au sujet du nombre d'hommes qu'il dit avoir assiégés dans Alesia. Le pourtour de cette place est dépeint par César comme un sol pourvu d'accidents nombreux et variés : *prærupta loca, campestres loci, abrupta loca, demissi loci, planities intermissa collibus*, qualifications dont l'ensemble ne paraît guère convenir aux pentes relativement douces et aux prairies généralement planes qui environnent le Mont-Auxois. De plus, cette hauteur est fort en dehors d'un itinéraire qui aurait eu la frontière des Lingons et des Séquanes comme point de départ, la Séquanie comme pays à parcourir et la Province romaine comme but à atteindre : c'était pourtant la ligne de marche que César commençait à accomplir lorsque Vercingétorix se fit battre en essayant de lui couper cette route. Pour que le Mont-Auxois représente la place forte d'Alesia, il faut admettre que le premier échec de Vercingétorix a entraîné une déviation dans l'itinéraire de l'armée romaine, circonstance que les *Commentaires* n'indiquent pas; il faut aussi que César ait énormément exagéré les proportions de l'événement qui lui livrait le héros de la défense nationale des Gaules : aussi Napoléon Ier avait-il été frappé de la disproportion du Mont-Auxois avec l'importance historique du siège d'Alesia. « Mais est-il vrai, écrivait-il, que Vercingétorix se soit enfermé avec quatre-vingt mille hommes dans la ville (le Mont-Auxois) qui est d'une médiocre étendue ? »

La plupart de ces arguments furent mis en ligne par Jules Quicherat dans un article de l'*Athenæum français*, qui portait la date du 10 mai 1856 et avait pour objet de faire connaître, quelques semaines après sa publication, le mémoire qu'Alphonse Delacroix intitulait : *Découverte d'Alesia.*

Ce mémoire était bien plus un tableau d'artiste qu'une dissertation d'érudit. Comme l'abbé Bullet, son compatriote de l'autre siècle, Delacroix avait conçu tout un système d'interprétation des *lieux dits*. La plupart de ceux du pays d'Alaise résultant, suivant lui, des événements du siège d'Alesia, il les avait présentés comme une sorte de narration patoise des incidents de cette grande lutte.

Quicherat fut très loin, sans doute, de recommander en principe cet ingénieux moyen de suppléer à l'insuffisance des récits historiques; mais il ne lui déplut pas que la légende populaire eût été associée, dans une certaine mesure, à un ensemble de preuves tirées des relations du terrain avec les textes. Lui-même, quatre années auparavant, ne s'était-il pas appuyé sur l'interprétation de quelques noms de lieux et sur l'origine d'une procession générale présumée d'origine payenne, pour « transporter de Grenelle à Vitry-sur-Seine le lieu de la bataille entre Labiénus et les Parisiens ? [1] » Or, cette

1. *Du lieu de la bataille entre Labiénus et les Parisiens.* Voy. plus haut, pp. 207-242.

bataille, dont le gain permit à Labiénus d'opérer sa jonction avec César, avait été en quelque sorte le prélude du siège d'Alesia. Dès lors, il put sembler à Quicherat qu'il avait, dès 1852, écrit la préface du mémoire d'Alphonse Delacroix, et ainsi s'expliquerait l'adhésion immédiate qu'on le vit donner à la plupart des hardiesses du novateur bisontin. « Personne, écrivait-il, ne renversera nos conclusions : oui, l'Alesia de César est l'Alaise de M. Delacroix. »

La question d'Alesia était posée : on sait le chemin qu'elle fit dans les deux mondes. Alors, en France, la politique était au calme plat, et aucune complication ne semblait menacer d'une façon immédiate la paix européenne : la question d'Alesia fut donc aisément à l'ordre du jour de la curiosité publique, et elle eut la rare fortune de s'y maintenir pendant une assez longue période. La lutte fut extrêmement vive : d'abord entre Bourguignons et Franc-Comtois, puis entre militaires et professeurs, incidemment même entre conservateurs et libéraux[1]; certaines répliques furent émaillées de gros mots, mais il y en eut aussi de parfaitement dignes. Comme il arrive d'ordinaire dans notre France si profondément gauloise, la solution nouvelle eut les premières faveurs de l'opinion. A la suite d'un important mémoire dans lequel Quicherat rétorquait tous les arguments invoqués par les défenseurs de la cause bourguignonne[2], on put croire qu'Alaise était définitivement triomphante. Obéissant à ce sentiment, l'helléniste Carl Müller n'hésita pas à rectifier, dans l'atlas joint à son édition de Strabon, ce qu'il avait dit, dans l'*Index* de ce même ouvrage, au sujet de l'emplacement des Mandubii et d'Alesia[3] : sa quatrième carte géographique place Alesia sur le massif d'Alaise.

Mais ce n'avait été qu'une éclaircie au milieu de l'orage. Le plus acerbe des factums dirigés contre Alaise obtint une seconde médaille dans le concours des antiquités de la France de 1857 : il n'en fallut pas davantage pour faire croire que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, qui fournit les juges de ce concours, avait solennellement condamné la solution franc-comtoise du problème d'Alesia. Pour détruire l'effet de cette interprétation, Quicherat se hâta de mettre au jour sa *Conclusion pour Alaise dans la question d'Alesia* : il y montrait que l'auteur du factum couronné s'était étrangement mépris en affirmant qu'aucun témoignage archéologique ne pourrait jamais être invoqué par les défenseurs d'Alaise. Quicherat venait de parcourir toute la partie de la Franche-Comté mise en cause dans le débat, et il y avait rencontré, conformément à ce que son application du texte au terrain faisait prévoir, ici un sillon de route gauloise, là des groupes imposants de sépultures de la même époque, le tout accompagné de désignations topographiques et de traditions se rapportant aux guerres de l'antiquité.

---

1. Plus de cinquante écrivains français prirent part à la lutte.

2. *L'Alesia de César rendue à la Franche-Comté*, 1857, in-8°. — Une reproduction de ce mémoire vient à la suite du présent exposé.

3. Strabonis, *Geographica;* Parisiis, Didot : *tabularum præfatio*, p. VI.

Ces révélations ne passèrent point inaperçues : leur influence aurait été considérable si, au moment où elles venaient de se produire, la publication d'une étude nouvelle du problème d'Alesia n'eût ajouté un imposant suffrage à ceux qui recommandaient déjà la solution bourguignonne. L'auteur avait gardé l'anonyme; mais son ouvrage trahissait le bibliophile délicat, le militaire érudit et expérimenté, l'écrivain toujours réfléchi et souvent éloquent dont la *Revue des deux mondes* avait publié déjà plusieurs belles études sur les institutions militaires de la France. M. le duc d'Aumale (car c'était lui) avait eu le bon goût d'associer une réserve à ses conclusions : si le massif d'Alaise, que l'on disait couvert de débris, allait livrer quelque document décisif, le prince ne demanderait pas mieux que de réformer son raisonnement [1]. C'était nous provoquer gracieusement à entreprendre des fouilles.

Un mois à peine s'était écoulé depuis la publication faite par la *Revue des deux mondes*, qu'une commission de la Société d'Émulation du Doubs préludait aux fouilles d'Alaise, en faisant ouvrir deux des importants *tumulus* du massif : dans l'un était un chef gaulois avec ses armes et son chariot de bataille; dans l'autre, une inhumation gauloise se trouvait associée à un dépôt cinéraire daté par des monnaies romaines du II[e] siècle de notre ère. Donc Alaise avait servi de domicile à des guerriers gaulois, et son vaste plateau faisait vivre encore des habitants à l'époque gallo-romaine. Au moyen d'une souscription publique à laquelle plusieurs érudits d'un haut mérite voulurent bien contribuer, les délégués de la Société d'Émulation du Doubs, et Quicherat à leur tête, purent conduire, entre les années 1858 et 1864, cinq nouvelles campagnes de fouilles, tant à Alaise et sur son pourtour que dans le lieu présumé de la bataille qui précéda l'investissement d'Alesia. Quicherat avait confié à l'un de ses anciens élèves le soin de dresser les procès-verbaux des fouilles [2]; mais il s'était réservé la rédaction des premiers bulletins de chaque

---

1. *Alesia, étude sur la septième campagne de César en Gaule :* extrait de la *Revue des deux Mondes*, livraison du 1[er] mai 1858. — En déclinant modestement, « trop modestement peut-être », toute compétence quant à « la discussion archéologique » du problème d'Alesia, M. le duc d'Aumale reconnaissait à son savant adversaire le droit d'essayer encore de le convaincre. La réplique de Jules Quicherat fut aussi courtoise que l'avait été la provocation : elle parut dans la *Revue archéologique*, le 15 juin 1858, c'est-à-dire six semaines après la publication par la *Revue des deux Mondes* de l'*Étude sur la septième campagne de César en Gaule*.

2. Voici les titres de ces procès-verbaux : *Les Tombelles celtiques du massif d'Alaise* (1858); *Les Tombelles celtiques et romaines d'Alaise* (1859); *Les Tombelles et les ruines du massif et du pourtour d'Alaise* (1860); *Les Vestiges du siège d'Alesia* (1861); *Les camps, les tombelles et les villas du pourtour d'Alaise* (1862); *Les champs de bataille et les monuments du culte druidique au pays d'Alaise* (1863); *Les préliminaires du siège d'Alesia* (1864) : sept rapports faits au nom de la commission des fouilles d'Alaise, par Auguste Castan, publiés en partie dans la *Revue archéologique* et en totalité dans les *Mémoires de la Société d'Émulation du Doubs*.

trouvaille importante [1], et il les opposait victorieusement au prophète de malheur qui avait écrit que nous n'avions pas « même une fibule romaine » à l'appui de notre Alaise.

Cependant l'empereur Napoléon III n'avait pu rester indifférent à l'entrée en scène du plus courtois des adversaires d'Alaise : il se souvint, à ce propos, que des travaux du même genre avait jadis charmé les loisirs de la captivité de Louis Bonaparte; lui aussi voulut sacrifier à la mode du jour en se faisant l'historien et nécessairement l'apologiste de César [2]. Les défenseurs du Mont-Auxois avaient plus d'un des leurs dans l'entourage du monarque : aussi n'eurent-ils pas besoin de recourir à une souscription publique pour créer le budget de grandes fouilles à opposer à celles d'Alaise. Ces fouilles eurent lieu de 1860 à 1865 : elles embrassèrent tout le pourtour du Mont-Auxois et furent spécialement consacrées à la recherche des travaux du siège raconté dans les *Commentaires*. Une contrevallation et une circonvallation continues, composées chacune d'un double fossé, furent nettement constatées autour du Mont-Auxois. Ces deux couronnes ne répondaient exactement, ni par les dimensions de leur circuit, ni par la profondeur des fossés qui les constituaient, aux chiffres énoncés dans le récit de César; mais la certitude était acquise que le Mont-Auxois avait été l'objet d'un siège conforme quant aux principes, mais inférieur quant aux proportions, à celui que les *Commentaires* décrivent. La question fut considérée par le plus grand nombre des érudits comme résolue dans le sens d'Alise, et une statue colossale de Vercingétorix, érigée sur le Mont-Auxois, consacra officiellement le triomphe de la cause bourguignonne.

Les partisans d'Alaise n'auraient pas eu les ressources nécessaires pour répliquer par de grandes fouilles à cette condamnation de leur doctrine. Force avait été pour eux de se borner à ouvrir les sépultures du pourtour de leur *oppidum* et à pratiquer quelques sondages, un peu au hasard, sur les points présumables du passage des lignes d'investissement. Cinq pieux de chêne, reliés par des fascines, furent constatés sous le sol, en un endroit qui eût été certainement disputé durant un siège. Quicherat désirait vivement les moyens d'opérer à Alaise des recherches plus amples : aussi ne cessa-t-il de protester contre l'emploi exclusif que l'on avait fait des largesses impériales. La cause d'Alaise lui sembla dès lors avoir été sacrifiée au souci de la conservation des idées routinières, et les écrits qu'il fit ultérieurement pour défendre cette cause se ressentirent un peu de la préoccupation chagrine dont il était parfois obsédé [3].

---

1. *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, années 1858, 1859 et 1860.

2. Huit jours avant la publication dans la *Revue des deux mondes* de l'écrit du duc d'Aumale, le *Moniteur universel* annonçait l'entreprise, par ordre de l'Empereur, d'un grand travail d'ensemble sur la topographie des Gaules (22 avril 1858). Ce fut le premier pas du monarque dans la voie des recherches qui préparèrent la composition de la *Vie de César*.

3. Voir *Alaise défendue avec le ministère de l'huissier*, faisant partie de la

Quicherat n'a jamais regretté le temps et la peine que lui coûta son rôle dans la question d'Alesia. Il avait certainement conscience de s'être montré, dans les diverses phases de ce débat, écrivain vigoureux, critique délié et polémiste habile. Il n'ignorait pas non plus que son intervention si longtemps active avait agrandi considérablement les proportions de la lutte : or comme il est notoire que la question d'Alesia, par son retentissement immense, a remis en faveur les études concernant les origines nationales de la France, Quicherat était trop patriote et trop artiste pour demeurer insensible à l'honneur d'avoir été la principale cause d'un tel résultat.

AUGUSTE CASTAN,
Correspondant de l'Institut.

Besançon, le 13 janvier 1883.

— *P. S.* Aucun intérêt scientifique ne pouvant motiver désormais le réveil du débat entre Alaise et Alise, nous ne jugeons pas utile de reproduire tout ce qui est sorti de la plume de Jules Quicherat au cours de cette longue polémique. On trouvera d'ailleurs, dans la *Bibliographie* des travaux du maître, une énumération fidèle de cette catégorie de ses écrits, dont plusieurs n'avaient qu'un intérêt de circonstance. De cet ensemble nous réimprimons seulement les morceaux qui nous ont semblé particulièrement aptes à caractériser le talent supérieur que possédait Jules Quicherat pour exposer avec clarté, disserter avec méthode et déduire avec la verve d'un brillant logicien.

A. C.

---

brochure intitulée : *La question d'Alesia dans le Moniteur de l'armée*; Besançon, 1862, in-8°.

L'ALESIA DE CÉSAR

RENDUE A LA FRANCHE-COMTÉ

RÉFUTATION DE TOUS LES MÉMOIRES POUR ALISE

(Paris, librairie de L. Hachette et Cie, 1857, in-8°. — Bibliogr., n° 6.)

Entre l'article de l'*Athenæum français*, qui porte la date du 10 mai 1856, et l'important travail que l'on va lire, Jules Quicherat n'avait produit sur la question d'Alesia qu'un article, imprimé dans la *Revue archéologique* (t. XIII, 1856. — Bibliogr., n° 193) et répliquant à un mémoire contre Alaise publié à Auxerre par un écrivain originaire de la Franche-Comté, M. Aristide Déy. *L'Alesia de César rendue à la Franche-Comté*, dirigée particulièrement contre le plaidoyer pour Alise de M. Rossignol, gagna beaucoup de bons esprits à la solution nouvelle du problème d'Alesia. M. le duc d'Aumale qualifia cette publication de « brochure fort piquante, où la verve du style s'unissait à tout ce qu'annonçait le seul nom de l'auteur : érudition solide, grande habitude des discussions historiques et rare habileté à manier les textes. Encore bien novice sur ce terrain, ajoutait le prince, je fus facilement convaincu, et après la première lecture, je ne doutais plus qu'Alesia ne dût être rendue à la Franche-Comté. »

A. C.

Il y a un an, à pareille époque, j'annonçais dans l'*Athenæum français*[1] une nouvelle idée qui venait de se produire, au sein de la Société d'Émulation de Besançon, sur l'emplacement de la ville celtique d'*Alesia*, où César enferma Vercingétorix. M. Delacroix, architecte de la ville de Besançon, enlevait à la montagne d'Alise en Auxois, pour le transporter à une montagne de son pays, l'honneur, jusqu'ici infructueusement contesté, de nous représenter ce lieu à jamais célèbre.

---

1. Numéro du 10 mai 1856.

Quoiqu'il me fût arrivé d'avoir écrit et imprimé au moins une fois en ma vie qu'Alesia était Alise, cependant la thèse de M. Delacroix ne me choqua en aucune façon. Au contraire, il me sembla du premier coup d'œil que les choses s'expliquaient bien mieux en les plaçant comme il faisait. J'examinai ses arguments avec le plus grand soin : je les trouvai irréprochables, et je lui donnai raison.

Bientôt j'eus la satisfaction de voir abonder dans le même sens un homme spécial, M. Ernest Desjardins, professeur d'histoire et de géographie, qui a l'habitude de contrôler les textes par l'inspection des lieux, et que recommandent divers travaux de ce genre [1]. Mais bientôt aussi les contradictions se firent entendre. Il en partit d'Auxerre, de Dijon, de Paris, de Besançon même, et ce fut un tel concert, qu'à l'heure qu'il est le vacarme n'est pas fini. Sans doute, entre le moment où j'écris ceci et celui où je paraîtrai, un nouveau mémoire sera venu enrichir la bibliothèque qui s'amoncelle sur le tombeau d'Alise.

Rien de plus naturel. Il y a des siècles qu'Alesia fut confondue pour la première fois avec Alise : une erreur si ancienne ne se déracine pas du premier coup ; la force de l'habitude et le point d'honneur s'y opposent :

> .... Turpe putant, quæ
> Imberbes didicere, senes perdenda fateri.

Mon expérience le sait. Elle se hausse même jusqu'à concevoir que la discussion à propos d'une ville perdue, qu'on retrouve, prenne de la part de certaines personnes le ton de l'aigreur et de l'emportement ; qu'un adversaire ait cherché à paraître redoutable en ne faisant qu'un massacre de M. Delacroix, de M. Desjardins et de moi ; que le même adversaire, pour mieux triompher de ma personne, ait par deux fois cité comme miennes, entre guillemets, des paroles de moi qu'il a travesties, et qui par conséquent ont cessé de m'appartenir. Mauvaise humeur, fanfaronnades, altération de textes : j'ai vu plus rare que tout cela. Et, en somme, puisque les choses se sont passées jusqu'ici

---

1. M. Ernest Desjardins, aujourd'hui membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres) et professeur au Collège de France, a été ramené, par les découvertes faites autour du mont Auxois, « à l'ancienne opinion, qui, bien qu'étayée par des arguments fort sérieux, dit-il, ne répond pas encore parfaitement à toutes les conditions exigées par le texte des *Commentaires*. » (*Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, t. II, 1878, pp. 695-696.) — A. C.

suivant l'ordre accoutumé, j'espère que jusqu'au bout il en sera de même, c'est-à-dire que la raison finira par avoir le dessus.

Les deux points fondamentaux du mémoire de M. Delacroix sont :

1° Que la campagne de César, qui s'est terminée par la prise d'Alesia, eut pour théâtre, non pas le pays d'Auxois, mais la Franche-Comté ;

2° Que le territoire d'Alaise, village du département du Doubs, répond à toutes les données de César quant au site d'Alesia et à ses opérations autour de cette ville.

Présentement, je me trouve assez édifié pour donner les mains à cette double conclusion. Mais je n'ai point encore vu Alaise, et, comme les assertions au sujet de cette localité sont telles, que ce que l'un avance, l'autre le nie, et que des deux côtés on en est à s'envoyer des démentis, dans un débat d'une conséquence si grave, je ne saurais m'aider du témoignage de personnes tierces. Je différerai donc de me prononcer sur l'attribution : je traiterai seulement la première des questions résolues par M. Delacroix, celle qui forme la base inébranlable de son système, et qui dépend de l'interprétation de tous les auteurs anciens qui se sont étendus sur la campagne d'Alesia.

Mais cela tout seul ne suffirait pas. Un examen auquel M. Delacroix ne s'était pas livré, parce qu'il n'avait pas besoin de le faire, est devenu, par suite de la controverse, le préliminaire indispensable de la discussion que j'entreprends. Il faut prouver le peu de valeur des titres d'Alise, dont ses défenseurs font tant de bruit. C'est par là que je commencerai.

I

ALISE N'EST POINT ALESIA

Un moine du IX^e^ siècle paraît avoir le premier confondu Alesia avec Alise en Auxois. Il s'appelait Herric, et suivait la profession de Saint-Benoît dans le monastère de Saint-Germain d'Auxerre. Homme instruit, judicieux pour son temps et d'une vive imagination, il lu les Commentaires de César. Ayant vu, selon toute probabilité, les ruines encore considérables d'une ville appelée Alise, dont le nom, dont le site semblaient cadrer d'une manière étonnante avec ceux de l'endroit où la Gaule acheva d'être vaincue, il conclut à l'identité, et

il exprima son opinion dans quelques vers qu'il ajouta au récit de l'un des miracles de saint Germain[1].

En face de la montagne d'Alise était l'abbaye de Flavigny, aussi de l'ordre de Saint-Benoît ; mais la règle y était tombée en désuétude au x^e^ siècle. Hildric, abbé de Saint-Germain d'Auxerre, l'y porta de nouveau vers l'an 1000[2], et après le passage d'Hildric, l'opinion d'Herric fut professée à Flavigny. Ce fut pour cette abbaye un titre de gloire et un article de foi d'avoir à sa porte un champ de bataille fameux. Ses religieux en gardèrent soigneusement la mémoire; ils l'inscrivirent dans leur bréviaire, ils l'offrirent aux savants du xvi^e^ siècle, qui l'acceptèrent ; et ainsi la critique d'un homme des temps barbares s'est imposée à l'érudition moderne.

Il n'y a que cela de sensé à déduire des vers d'Herric, du bréviaire de Flavigny[3] et de l'accord des érudits, qui, depuis Paradin ou je ne sais quel autre Bourguignon, ont affirmé, sans la discuter, l'identité d'Alise et d'Alesia. Il ne fallait pas, comme on l'a fait, aller chercher ces témoignages pour en forger le système historique le plus monstrueux, pour supposer une tradition qui, soit à Auxerre, soit aux environs de Flavigny, se serait transmise de bouche depuis le temps de la république romaine jusqu'au règne de Charles le Chauve, pour donner enfin comme les échos de cette tradition, au moyen de laquelle on prétend interpréter César, des gens qui n'ont pu tirer que de l'interprétation même de César tout ce qu'ils ont su et dit au sujet d'Alise.

---

1. Le poème des Miracles de saint Germain est dans le recueil des Bollandistes, t. VIII du mois de juillet, col. 241.

2. *Gallia christiana*, t. IV, col. 459.

3. Voici les vers d'Herric, tels qu'ils ont été cités :

« Te quoque, Cæsareis fatalis Alesia castris,
Haud jure abnuerim calamis committere nostris,
Te fines Heduos ac limina summa tuentem,
Aggressus quondam sævo certamine, Cæsar
Pæne tulit latias non æquo marte phalangas,
Expertus patriis quid Gallia posset in armis :
Nunc restant veteris tantum vestigia castri. »

Et l'ancien bréviaire de Flavigny, tel qu'il a été cité aussi : « Ne vero lateat « eversionis Alesiæ causa, diligens lector noverit fortissimum imperatorem « Romanorum Julium, qui postmodum monarchiam obtinuit et totum pene « orbem maximis bellis et viribus romanæ ditioni subegit, ut ipse in libro Belli « gallici scribsit, post domitam Galliam constitisse, et conspiratione Gallorum « rebellionem passum omnium civitatum, quæ simul omnes suas vires contra « eum effuderant, maximis operibus pluribusque congressibus pariter supe- « rasse, et contra suam naturam, quam lenem jactabat, in auctores seditionis « atque conspirationis acerbius animadvertisse, eoque.... securi percussisse, « civitatemque, ne quid deinceps simile moliretur, diruendam curavisse. »

A l'égard des moines de Flavigny, la preuve de ce que j'avance est facile à administrer. Ils ont déclaré eux-mêmes que ce qu'on lit dans leur bréviaire était parvenu à leur connaissance par le livre de la Guerre des Gaules; et ils ont eu la bonne foi d'ajouter qu'ils avaient manqué de renseignements pour savoir si la ville détruite par César avait été réédifiée depuis : de sorte qu'ils prenaient les ruines gallo-romaines d'Alise pour celles de l'antique Alesia ; de sorte encore que, loin d'y avoir dans l'Auxois des traditions au sujet de la ville celtique, il ne s'en était pas même conservé au sujet de la ville romaine, quoique sa destruction remontât seulement au VIII^e^ siècle de notre ère. Tout cela est dit dans la leçon VI du bréviaire, qui vient après la leçon V [1]. On a cité la leçon V, on a omis la leçon VI ; et s'être autorisé de l'une sans avoir parlé de l'autre, est ce que j'appelle une coupable réticence.

Pour ce qui concerne Herric, je m'expliquerai un peu plus longuement, afin que les personnes à qui nos origines ne sont pas familières voient jusqu'à quel point on a cherché à les décevoir sur la manière dont nous est parvenue la notion de l'antiquité.

Ni à la campagne, ni à la ville, en quelque lieu que ce soit de notre pays, il n'y avait au IX^e^ siècle de bonnes gens qui racontassent aux savants les grandes tribulations que les ancêtres gaulois avaient eues à souffrir des conquérants romains. La nation française, en ce temps-là, n'avait conservé aucun souvenir ni de l'ère celtique, ni de la conquête romaine, ni seulement des Romains, dont elle ignorait le nom. Ses connaissances en histoire se bornaient à savoir qu'avant qu'il y eût des chrétiens, le pays avait été peuplé par des païens ; mais ces païens, elle les confondait avec les barbares, destructeurs de l'empire et de la monarchie mérovingienne : Wandres (Vandales), Saisnes (Saxons), Sarrasins disait tout. Les ruines amoncelées sur le sol avaient été faites par les Sarrasins, et les auteurs des monuments auxquels appartenaient ces ruines étaient encore les Sarrasins. ***Murs sarrasinois*** est la seule expression qu'il y ait eu dans l'ancienne langue pour désigner les restes de constructions romaines. Si, par un sort privilégié, la mémoire d'un grand événement avait pu se

1. « Hæc ex memoratis libris Belli gallici diligentius innotuerant, quorum « priores ipse (Cæsar), posteriores Hircius Pansa, notarius ejus, composuit. « Situs exædificandæ [urbi], ut cernentes judicare possunt, opportunissimus « est; sed utrum instauratio ejus deinceps ab aliquo inchoata fuit aut peracta, « nulla, quæ ad nos pervenerunt, monumenta docuerunt. » Dom Georges Viole, *Apologie pour la véritable présence du corps de sainte Reine d'Alize dans l'abbaye de Flavigny*, p. 101. Paris, in-12, 1653.

perpétuer en quelques lieux, c'était en perdant tout caractère historique, en devenant une légende amalgamée d'autres réminiscences, privée de noms propres ou attribuée de génération en génération au héros du moment : de sorte qu'on voit se succéder, selon les siècles, le roi Brunehaut (une femme devenue un homme), le roi Charlon et ses pairs, le roi Artus. Parmi les lettrés qui lisaient l'histoire, il n'y en avait pas un sur mille qui fût capable de s'en servir pour débrouiller cette confusion. Au plus grand nombre il fallut des siècles avant d'en venir à hasarder des attributions savantes, et des siècles encore avant de les faire descendre dans la multitude. Les traditions populaires où se mêlent le nom de César et celui des Romains sont les premières conquêtes de cette érudition enfantine. On n'en trouvera pas d'exemple avant le XIV^e^ siècle.

De tout cela il résulte que, si Alise avait été l'objet de quelques récits dans le temps où vivait Herric, ni les Gaulois ni César n'auraient été nommés dans ces récits. Mais comme la leçon du bréviaire de Flavigny, qui peut remonter au XII^e^ siècle, constate de la manière la plus formelle qu'il n'existait alors aucun renseignement relatif à la même Alise, il est plus que probable que déjà les choses étaient en cet état au IX^e^ siècle, et qu'ainsi le moine d'Auxerre n'a pas même eu à son service une légende indéchiffrable.

Je sais qu'on a cherché à faire croire qu'il serait constaté par des chartes qu'au X^e^ siècle on avait mémoire, non pas précisément du grand rôle joué par Alise, mais de l'existence en Auxois des Mandubiens, auxquels appartenait Alesia.

C'est là un détestable usage qu'on a fait d'une phrase mal rédigée de l'abbé Courtépée. Ce savant homme, dénombrant les paroisses du diocèse d'Autun, dit ceci :

« *Insulæ sub Monte-regali;* Lisle sous Montréal, *id.*, et le *Gallia christiana* de Robert l'appelle *Insulæ in Mandubiis*, p. 215, X^e^ siècle[1]. »

Quelle preuve y a-t-il là que le nom des Mandubiens s'est conservé par les chartes jusqu'au X^e^ siècle? X^e^ siècle ne tombe pas sur le *Gallia christiana* de Claude Robert, qui parut en 1626, où il n'est parlé de Lisle qu'à l'occasion des Cordeliers établis là du temps de Louis XI, et où il reste, pour unique argument, que Claude Robert, comme tous les érudits de son temps, a affecté la couleur antique en rehaussant le nom d'un obscur village par une appellation qu'autorisait l'opinion générale sur Alise. X^e^ siècle tombe sur *idem*, qui est un

1. *Description du duché de Bourgogne*, t. I, p. 337.

renvoi aux preuves du premier volume de Dom Plancher, alléguées dans l'article précédent. Et en effet, à la colonne vingt-quatre de ces preuves, il y a une donation faite en 992 de plusieurs églises, parmi lesquelles celle de Lisle figure en ces termes : *Insulis, altare sancti Medardi.* L'autel de Saint-Médard est-il l'équivalent de *in Mandubiis?*

Ainsi on n'a pas plus de document à produire que de tradition à supposer. Le seul auteur d'Herric est César, César qu'il a interprété avec les ressources de son jugement; et le public aurait certainement été plus à même de s'en apercevoir, si celui qui a amené les vers d'Herric comme la *fatalis machina,* aussi intrépide abréviateur des textes en vers que des textes en prose, n'avait pas retranché la naïve étymologie que le poète donne du nom d'Alise :

> *Te quoque, Cæsareis fatalis Alesia castris,*
> *Haud jure abnuerem calamis committere nostris,*
> Quæ, quod alas proprios præpingui pane colonos,
> Nominis adjectu quondam signata putaris, etc.

Qui a fait l'étymologie a fait l'attribution; et je vais démontrer maintenant que l'attribution est fausse.

La ville dont il est question dans les Commentaires et celle qui s'élevait jadis sur le mont Auxois ne se sont jamais appelées de même.

Par le plus heureux des hasards, Alise nous offre de son nom un monument écrit du temps même où l'on commença à s'y servir de l'écriture. C'est une inscription en langue celtique, contemporaine de César ou peu postérieure à lui. On y lit en magnifiques capitales romaines ALISIIA : orthographe d'où il résulte que les Gaulois affectaient d'une prononciation étroite la seconde syllabe du mot. L'usage des Gallo-Romains fut le même : une monnaie mérovingienne est marquée ALISIA, et la basse latinité nous offre la forme adjective *alsiensis,* où, par le déplacement de l'accent, la voyelle a tout à fait disparu. Enfin le nom du village d'*Alise*-Sainte-Reine nous montre la prononciation gauloise conservée encore dans la bouche des Français.

On se trompe si on croit que Pline fournit une exception quand il écrit *Alexia* le nom d'une ville celtique où se fabriquaient des objets de cuivre plaqué d'argent [1]. Alexia s'éloigne d'Alisia par la seconde voyelle et par la troisième consonne; elle s'en éloigne encore plus par

1. *Hist. nat.*, lib. XXXIV, cap. XVII.

le trait dont le naturaliste la caractérise. Les barbares ne travaillent pas les métaux à distance de leur gisement; le cuivre et l'argent, qui sont nécessaires à la fabrication dont il s'agit, n'existent pas dans l'Auxois. Il faut chercher Alexia dans un pays de montagnes argentifères, comme sont, par exemple, les Cévennes, et l'Alexia de Pline ne fait qu'un avec l'Ἀλεξία de Diodore de Sicile, qu'on disait avoir été fondée par Hercule, vainqueur de Géryon.

Ainsi, pour le nom de la ville éduenne, la forme étroite est la seule qui ait jamais existé.

Au contraire, le nom que nous a transmis Jules César se présente avec la prononciation large à la seconde syllabe, *Alesia*. La leçon est incontestable, tous les manuscrits la donnent; elle est confirmée par l'accord de tous les auteurs subséquents : *Alesia* dans l'Épitome de Tite-Live et dans Velleius Paterculus; *Alesia* ou *Alexia* dans Florus; Ἀλεσία dans Strabon et dans Dion Cassius, Ἀλησία dans Plutarque, Ἀλαισία dans Polyen.

Vainement on a cherché à détruire cette unanimité en alléguant que les Grecs prononçaient leur η comme un ι, et qu'ainsi l'Ἀλησία de Plutarque équivaudrait à *Alisia*. Les hellénistes qui ont mis cette doctrine en avant (ils sont deux) n'ont qu'à repasser dans leur mémoire tous les noms et mots transportés du grec dans le latin, et tous les noms transportés du latin dans le grec; ils s'apercevront que l'η grec a été constamment rendu par l'*e* long des latins, et l'*e* long des latins par l'η des Grecs. Ἀλησία dans Plutarque équivaut à *Alesia* dans César.

En dernière analyse, ou bien *Alesia* et *Alisia* sont deux noms tout à fait distincts, comme *braise* et *brise*, et alors ils s'appliquent à deux endroits différents; ou ils sont le même nom diversement prononcé, et de là résulte l'idée de deux dialectes, par conséquent de deux pays séparés, par conséquent encore de deux endroits qu'on a eu tort de confondre.

Voyons maintenant comment la configuration du terrain d'Alise répond aux données des Commentaires sur la configuration du terrain d'Alesia.

1° Toutes les expressions dont César se sert, toutes ses opérations autour de la ville qu'il assiège, indiquent un lieu horriblement tourmenté. Sa circonvallation n'était nulle part de niveau : *Regiones secutus quam potuit æquissimas, pro loci natura* (cap. LXXIV). Sur un seul point il avait trouvé un endroit plat, *planities*, d'environ une lieue de long, et il insiste sur le contraste que présentait cet endroit

avec la ceinture de montagnes, qui serrait la ville d'aussi près que possible : *Ante id oppidum planities millia passuum III in longitudinem patebat; reliquis ex omnibus partibus colles mediocri interjecto spatio pari altitudinis fastigio cingebant* (cap. LXIX). Il achève plus loin de nous dépeindre la physionomie du même endroit en disant qu'il était encaissé : *In ea planitie, quam* intermissam collibus *tria millia passuum in longitudinem patere demonstravimus* (cap. LXX). Comme la longueur seule est spécifiée dans ces deux passages, il est certain que la largeur était relativement beaucoup moindre. Cet endroit plat régnait devant la ville.

Alise est une montagne oblongue dont la pointe orientale se relie par un col étroit à une suite de plateaux. Tout le reste de son périmètre est entouré de deux vallons qui débouchent au couchant dans la vallée de la Brenne, élargie là de manière à former une vaste plaine qu'on appelle la plaine des Laumes. Sauf à l'extrémité orientale, il y a donc des endroits plats tout autour d'Alise. Les vallons latéraux, si étroits qu'ils sont[1], suffisent pour détruire l'assimilation du lieu avec Alesia, où il n'y avait pas d'endroits plats, même étroits, ailleurs que sur un seul point.

Quant à la plaine des Laumes, parce qu'elle est située devant celle des pointes de la montagne qui peut être considérée comme le front de l'ancienne ville, on y voit la *planities* mentionnée par César. Mais elle ne répond à aucune des autres données. Elle n'est pas encaissée : sa largeur atteint dans des endroits plus de trois kilomètres. Elle n'est pas de celles dont on puisse dire qu'elles ont une lieue de long.: si elle forme un espace qui a effectivement cette longueur, tant qu'elle s'appelle la plaine des Laumes, là où elle cesse de porter ce nom, elle ne cesse pas de régner; elle est la vallée de la Brenne, qui va d'enfilade, sans se détourner, jusqu'à Fain-lez-Montbard; de sorte qu'aux yeux de celui qui ne s'inquiète pas de nos dénominations cadastrales, elle a, non pas une, mais trois lieues de long.

2° Parmi les hauteurs qui encaissaient la *planities*, il y avait notamment une côte continue sur laquelle campaient plusieurs divisions de l'armée romaine, de sorte que, quand la cavalerie s'engageait en bas, de tous les quartiers à la fois on avait vue sur le champ de bataille : *Erat ex omnibus castris, quæ summum undique jugum tenebant, despectus* (cap. LXXX).

La plaine des Laumes n'est dominée, dans le sens où se seraient

1. Ils ne le sont pas tant. Il y en a un qui mesure, rien qu'en plate prairie, de 400 à 500 mètres.

tenus les Romains, que par deux promontoires où deux camps seulement pouvaient être posés, lesquels promontoires constituent l'extrémité de deux *jugum*, et non pas la continuité d'un seul.

3° Il existait autour d'Alesia des précipices qui avaient permis aux ingénieurs romains de simplifier sur ces points les ouvrages de contrevallation, car on voit Vercingétorix et ses Gaulois tenter l'assaut de ce côté-là à un moment où ils désespèrent de traverser les ouvrages trop considérables dans les lieux plats : *Desperatis campestribus locis propter magnitudinem munitionum, loca prærupta ex ascensu tentant* (cap. LXXXVII).

Il n'y a pas de précipices auxquels on puisse appliquer cela sur le terrain d'Alise : ce qui est cause que tous ceux qui ont essayé de dessiner sur ce terrain les lignes de César, leur ont donné partout la même force, contrairement au passage que je viens de citer.

4° Des deux rivières qui entouraient Alesia, il y en avait une dont le général romain n'avait pas pu dériver l'eau dans son fossé de retranchement, car il dit expressément qu'il tira de l'eau d'une seule rivière : *Fossam campestribus ac demissis locis aqua ex* flumine *derivata complevit* (cap. LXXII); et c'est là une nouvelle preuve de l'existence d'un précipice qui bordait la montagne d'Alesia d'un côté, et au fond duquel coulait l'autre rivière.

Transportons-nous à Alise. Nous voyons la ligne de contrevallation traverser la vallée de l'Ose vers l'est, la vallée de l'Oserain au sud-est, la Brenne deux fois à l'ouest; l'Ose encore une fois au nord-ouest, le ruisseau de Rabutin au nord : de sorte que César aurait disposé de quatre cours d'eau propres à faire des dérivations sur six points; et alors il aurait mis *aqua ex fluminibus derivata*, et non pas *ex flumine*.

5° Le terrain au nord d'Alesia présentait de telles difficultés, que la division romaine qui gardait ce côté avait été contrainte d'établir son camp en un lieu défavorable : *Necessarioque pæne iniquo loco et leniter declivi castra fecerant* (cap. LXXXIII).

Le nord d'Alise présente le débouché d'un vallon où le camp pouvait être établi dans la position la plus favorable, et où les stratégistes modernes s'étonnent de ne le pas trouver.

6° Alesia était surmontée d'une acropole : *Vercingetorix ex arce Alesiæ suos conspicatus* (cap. LXXXIV). *Arx*, c'est-à-dire un lieu de défense séparé de la ville, un refuge posé sur une éminence, comme est le Capitole à Rome, comme sont les citadelles de toutes les villes antiques.

La montagne d'Alise ne présente à son sommet qu'un plateau sans éminence d'aucune sorte.

7° On accédait à Alesia par un grand nombre de portes : *Eruptionem ex oppido* pluribus portis *summa vi facere conabantur* (cap. LXXIII).

Le plateau d'Alise est escarpé de toutes parts, sauf à ses deux pointes ; de sorte qu'il n'a jamais pu y avoir que deux portes, de l'aveu même de ceux qui y placent Alesia. Avec de la bonne volonté, on pourra admettre une poterne sur le flanc septentrional. Mais deux portes et une poterne ne répondent pas à *pluribus portis*.

8° Alesia était dans une position telle, qu'une armée de quatre-vingt-dix mille hommes pouvait trouver un abri sous ses murailles : ce qui résulte du parti pris par Vercingétorix de s'y retrancher.

Alise n'offre point un pareil abri. La ville occupait la totalité du plateau : les quatre-vingt-dix mille hommes auraient été obligés de s'étager en gradins sur les deux versants du col. Forcés dans leurs retranchements, ils n'auraient pas pu s'aider de la ville avec efficacité ; ils ne disposaient que d'une porte pour communiquer avec elle, et cela quand nous savons que, de son camp, l'armée de Vercingétorix pouvait entrer dans la ville par plusieurs portes : *Vercingetorix jubet* portas *claudi, ne castra nudentur* (cap. LXXI).

9° La montagne sur laquelle était posée Alesia avait demandé, pour être enveloppée, une contrevallation de seize mille deux cent-quatre-vingt-onze mètres, ou onze milles romains : *Ejus munitionis, quæ ab Romanis instituebatur, circuitus XI millia passuum tenebat* (cap. LXIX).

La montagne d'Alise ne demandait, pour être enveloppée, qu'une contrevallation de douze mille quatre cents mètres, d'après les calculs d'un officier d'état-major qui a essayé de placer sur ce terrain les opérations de César[1].

10° L'enceinte d'Alesia présentait un immense développement. Outre une partie du peuple mandubien, réfugié là avec ses troupeaux, outre les magasins nécessairement considérables dans un lieu d'asile, outre les édifices isolés, de forme ronde et sans étage, qui constituaient l'habitation gauloise, elle put contenir à un moment toute l'infanterie de Vercingétorix, quatre-vingt mille hommes[2], avec de nombreuses réquisitions de bétail qu'il avait tirées de tout le pays[3]. Quel était le nombre des habitants d'Alesia ? on l'ignore. J'accepte le chiffre proposé par les défenseurs d'Alise, vingt-quatre mille cinq cents. Vingt-

1. *Spectateur militaire*, année 1839, p. 626.

2. « Copias omnes, quas pro oppido collocaverat, in oppidum recepit. » (Cap. LXXI.)

3. « Pecus cujus magna erat copia ab Mandubiis compulsa. » (C. LXXI).

quatre mille cinq cents et quatre-vingt mille font cent quatre mille cinq cents; ajoutons cinquante mille têtes de bétail, et cherchons à placer cela dans l'enceinte d'Alise.

Cette enceinte, mesurée sur le plateau, était de quatre-vingt-dix-sept hectares, y compris l'épaisseur des fortifications.

Les calculs faits par les gens du métier sur la castramétation romaine, dont les Gaulois s'étaient rendus imitateurs, établissent, que, dans ce système, un are, ou dix mètres carrés, fournissait le campement d'un peu plus de six fantassins; mettons sept. Dans la pratique actuelle, on fait tenir huit fantassins sur le même espace : mettons huit. Si huit hommes occupent un are, huit cents hommes occuperont un hectare, quatre-vingt mille hommes cent hectares. Cent hectares! Mais je viens de dire qu'Alise, dans l'état où elle est aujourd'hui, une plaine toute nue, n'en a que quatre-vingt-dix-sept. Il faut donc renoncer à loger deux mille quatre cents[1] hommes de l'armée gauloise, plus les vingt-quatre mille âmes de la population, plus les bêtes, plus le matériel, plus les constructions!

La méprise d'Herric est par trop évidente. Alise ne répond à Alesia ni par son nom, ni par son site, ni par ses eaux, ni par ses escarpements, ni par ses dimensions en haut, en bas, dans tous les sens.

Je m'en tiendrais là si je n'avais qu'à déposséder Alise d'une renommée illégitime; mais une fantasmagorie que je dois dissiper a été répandue autour de la question. Les auteurs les plus graves en matière d'art militaire ont été invoqués, opposés, avec toutes sortes d'apostrophes et d'exclamations, aux professeurs qui se mêlent de réformer le jugement des grands capitaines. Moi, pour ma part, j'ai été signalé, non pas seulement comme un sot, mais presque comme un séditieux, pour me trouver, ce a-t-on dit, d'une opinion contraire à celle de Napoléon.

Sur la valeur de ce moyen oratoire, voici ce que j'ai à répondre :

Les militaires ne sont pas ordinairement philologues. Ils ne se targuent ni n'ont besoin de l'être. Jamais aucun d'eux n'a trouvé mauvais que les professeurs touchassent aux textes qui contiennent le récit des siéges et des batailles. Au contraire, les plus illustres, les plus savants dans leur art ont toujours eu cette déférence pour l'éru-

1. D'après les supputations de Quicherat, il aurait fallu dire ici, non pas deux mille quatre cents, mais douze mille quatre cents : une incorrection typographique avait été probablement la cause de cette apparente erreur de calcul.

A. C.

dition, de s'aider de ses travaux, et de ne dégager le sens stratégique des choses qu'après avoir vu comment le sens littéral avait été fixé par les commentateurs de robe courte ou longue. Il en résulte que la science militaire n'a pas plus dit son dernier mot sur les guerres des Grecs et des Romains que l'érudition n'a dit le sien sur la valeur des textes, et que bien des jugements, même d'hommes supérieurs, sont à réformer, par la raison qu'ils procèdent de commentaires erronés.

Voyons maintenant ce qui est advenu dans le cas particulier d'Alesia.

Une solution fausse, universellement acceptée, a été offerte aux militaires comme une solution vraie, certaine, sur laquelle il n'y avait plus à revenir. On ne leur a pas dit : « Il est supposable qu'Alise nous représente Alesia : voyez si les opérations de César peuvent s'accorder avec cette conjecture ; » on leur a dit : « Alise est Alesia ; arrangez-vous pour placer sur ce terrain les opérations de César. » Alors les militaires ont opéré dans le cercle où on les avait enfermés. Ils sont parvenus à mettre un certain nombre de choses à leur place, et Dieu sait qu'on l'a fait sonner assez haut ; mais ils n'ont su que faire d'un non moins grand nombre de choses, et l'on s'est bien gardé de le dire : de sorte qu'on les a représentés comme les apôtres d'une doctrine dont ils n'étaient que les adeptes, et où, quand ils ont voulu l'accommoder aux principes de leur art, ils n'ont laissé voir qu'embarras, incertitude, incrédulité.

Comme il est toujours temps d'accomplir ce qui est indispensable, je m'acquitterai du soin auquel se sont soustraits mes adversaires. On a cité ou nommé (plutôt nommé que cité) Guischardt, Napoléon, Berlinghieri, les officiers de l'état-major qui ont dressé la grande carte de France, c'est-à-dire le commandant Dumesnil, rapporteur de leurs travaux sur Alise. Je vais montrer ce que valent pour Alise les témoignages de Guischardt, de Napoléon, de Berlinghieri et du commandant Dumesnil.

Guischardt, colonel d'infanterie au service du grand Frédéric, s'est livré à deux reprises à l'examen du siège d'Alesia. La première fois [1], il raisonna sans avoir eu pour se guider aucun renseignement topographique. Ayant commis des fautes contre les règles du métier, il fut aigrement censuré par l'un de ses collègues, nommé le chevalier de Lo-Looz. Cela le détermina à reprendre la question [2] ; il opéra en

1. *Mémoires militaires sur les Grecs et les Romains*, t. I, ch. XVI.

2. *Mémoires critiques et historiques sur plusieurs points d'antiquités militaires*, t. IV.

s'aidant de la carte très imparfaite qui accompagne la dissertation de d'Anville, et ce fut avec si peu d'idée des vraies mesures, qu'il réduisit la ville à n'occuper que le tiers du plateau d'Alise, de sorte qu'il logeait plus de cent mille hommes et des maisons sur trente hectares de terrain. Quant à la valeur de ses autres interprétations, Berlinghieri a démontré que presque aucune ne répondait au texte.

Passons à Napoléon.

Son opinion, non pas sur Alise, mais sur le siège d'Alise, est exprimée dans l'ouvrage que M. Marchand publia en 1836, sous le titre de *Précis des guerres de César, écrit à Sainte-Hélène, sous la dictée de l'Empereur*[1]. *Précis* annonce très bien de quoi il s'agit. L'Empereur lisait les Commentaires, résumait à mesure chacun des livres dans sa mémoire, et dictait ce résumé à son valet de chambre. Il a réduit de la sorte le septième livre à douze petites pages. A la suite de chaque campagne, il faisait écrire une ou plusieurs observations, ordinairement très succinctes, sur les choses du métier. Voilà tout le livre. Lors donc qu'on veut se prévaloir de l'opinion de Napoléon sur un point quelconque des Commentaires, il ne faut pas citer ses résumés, où il n'est que l'écho des traducteurs ou annotateurs dont il s'était aidé pour comprendre le texte ; il faut citer ses observations.

Eh bien, en allant chercher là ce qu'il pensait du siège d'Alesia, on trouve que, s'il n'a pas douté un moment de l'identité de cette ville avec Alise, d'un autre côté, il n'a rien vu que d'inintelligible et d'incroyable dans le récit de César.

« Est-il bien vrai, dit-il, que Vercingétorix s'était renfermé avec quatre-vingt mille hommes dans la ville, qui était d'une médiocre étendue ? Lorsqu'il renvoie sa cavalerie, pourquoi ne pas renvoyer les trois quarts de son infanterie[2] ? » Et plus loin : « Si Vercingétorix eût eu quatre-vingt mille hommes, peut-on croire qu'il se fût enfermé dans les murs de la ville ? Il eût tenu les dehors à mi-côte, et fût resté campé, se couvrant de retranchements, prêt à déboucher et à attaquer César[3]. »

L'étendue des lignes romaines ne lui cause pas moins d'embarras : « Un pareil problème pourrait-il être résolu aujourd'hui ? Cent mille hommes pourraient-ils bloquer une place par des lignes de contrevallation, et se mettre en sûreté contre les attaques de cent mille hommes derrière sa circonvallation[4] ? »

1. Paris, Gosselin, 1 vol. in-8.
2. Page 109.
3. Page 110.
4. Page 111.

Deux pages contiennent la totalité des observations sur le siège d'Alise. J'en ai extrait tout ce qui peut être utile pour le débat, et je demande si, quand Napoléon a parlé de la sorte, il n'a pas condamné plutôt qu'approuvé l'hypothèse qui place Alesia à Alise.

Voici maintenant Berlinghieri, l'auteur le plus considérable dans la question, parce qu'il a longtemps médité dessus, et qu'aux talents militaires, il joignait le savoir d'un érudit et la pénétration d'un critique.

Léopold Vaccà Berlinghieri était un professeur de physique de l'Université de Pise que la Révolution fit soldat. Il servit dans les états-majors de l'insurrection toscane, commanda à Sienne avec le grade de général, et lorsque la cause de la liberté italienne fut perdue, entra comme simple chef de bataillon dans l'armée française. La guerre ne fut jamais pour lui qu'une étude à laquelle il apporta l'esprit scientifique dont il était imbu. Sa dissertation en est une preuve, en même temps qu'elle décèle un latiniste de première force [1].

On pourrait nier qu'il ait admis l'attribution d'Alise ; car, outre qu'il n'introduit dans son mémoire aucun nom de lieu ni de rivière, nulle part il n'appelle la ville assiégée par César autrement qu'*Alesia*. Cependant, comme il ne combat pas non plus l'attribution, et que dans un endroit il met Guischardt en contradiction avec sa carte des lieux [2], il est assez vraisemblable que son opinion s'est formée à la vue de cette carte. Or, son opinion est que les travaux du blocus peuvent se concevoir, mais que les batailles sont de toute impossibilité ; et, sans aller chercher si elles s'adapteraient mieux à un autre terrain, il traite tout simplement César d'imposteur.

Pour qu'on en soit convaincu, et aussi pour qu'on voie ce qu'était aux yeux d'un juge compétent cette admirable clarté des Commentaires, que ne cessent de vanter les partisans d'Alise, je rapporterai textuellement les prémisses et la conclusion du mémoire de Berlinghieri.

« Je commencerai, dit-il dans son introduction [3], par annoncer que le jugement que je porte sur cette expédition n'est point conforme à celui des écrivains qui m'ont précédé ; et mon intention est de démontrer, 1° que le texte de César n'a été bien compris de personne dans

1. *Examen des opérations et des travaux de César au siège d'Alesia*, par Léopold Vaccà Berlinghieri, œuvre posthume. Lucques, Bertini, 1812, 1 vol. in-8.

2. « Si l'on observe le plan de M. Guischardt, copié d'après M. Danville, on verra qu'il n'y avait pas la distance d'un mille depuis la crête de la montagne jusques aux retranchements. » Page 158.

3. Page 60.

les points les plus importants; 2° que cela provient de ce que ce texte est réellement inintelligible en certains endroits, et de ce que, dans d'autres, les interprètes n'y ont pas mis assez d'attention et de sagacité. »

Et à la fin [1] :

« Je ne crois pas qu'on ait raconté ce qui a été fait réellement, et l'on se perdrait si l'on voulait porter un jugement solide sur une opération de guerre qui contient, à mon avis, beaucoup de circonstances fabuleuses.

« Je conclus qu'il faut cesser de donner cette campagne de César pour un chef-d'œuvre, comme ont fait tous les gens de lettres et tous les écrivains militaires jusqu'à nous, savoir : Juste-Lipse, Vigenère, Le Blond, Folard, Guischardt et beaucoup d'autres.

« Ce n'est point que je conteste à Jules César le mérite le plus éminent, ni la réputation de grand général. J'admire son expédition en Espagne contre les lieutenants de Pompée; je suis surtout enthousiaste de sa campagne d'Afrique contre Scipion, et je trouve partout des traits de génie; mais je ne saurais regarder les campagnes dans les Gaules avec la même admiration, et je crois qu'on ne doit point aller chercher la vérité dans cette partie des Commentaires qui est destinée à les décrire. »

Ainsi se résume Berlinghieri, et je ne vois pas de quel secours il peut être pour ceux qui se sont abrités sous son nom.

Le commandant Dumesnil, dont il me reste à parler, est encore, bien qu'à un autre titre, une autorité très grave. Il est le seul qui ait introduit dans la question l'étude approfondie du terrain d'Alise[2]. Il a conclu que le récit de César s'appliquait à ce terrain : cela est vrai; mais il ne suffisait pas de rapporter sa conclusion, il fallait vérifier l'opération par laquelle il y est arrivé.

Faisons cette preuve.

D'abord il convient que « les recherches consciencieuses qui avaient pour objet la découverte des vestiges des lignes romaines, n'ont pas été couronnées de succès[3], » circonstance plus fâcheuse qu'il n'a l'air de le croire, pour lui qui ajoutera plus loin qu'une partie des retranchements a dû être creusée dans le roc. Il est vrai qu'il n'admettra qu'avec l'expression du doute (ce en quoi il se soustrait à l'autorité du texte) que des fossés aient été exécutés sur ces mêmes points : « L'on

1. Page 183.
2. *Spectateur militaire*, année 1839.
3. Page 624.

se demande, dit-il, comment les Romains pouvaient creuser de larges et profonds fossés sur les plateaux qui présentent une croûte rocheuse couverte de quelques décimètres de terre[1]. »

Ensuite il trouve la ligne de circonvallation « vulnérable en plusieurs points. » Il signale surtout avec étonnement la négligence de César, qui aurait laissé le vallon de Rabutin déboucher sur ses lignes sans avoir pris aucune mesure pour le faire surveiller[2].

Ensuite il pense que « peut-être a-t-on outré les dimensions données aux ouvrages, » exagération qu'il n'attribue pas à César, parce qu'il « serait pénible de penser que tous les détails minutieux donnés par lui n'aient eu qu'un but, celui de couvrir une jonglerie ; » mais il l'attribue à d'autres, qu'il ne nomme pas.

Ensuite il opère comme si cette exagération était prouvée, et le développement qu'il donne aux lignes, « tracé d'après le relief du terrain, et tenant compte de toutes les circonstances qui peuvent concourir à la défense, » ce développement reste, suivant son calcul, de 2116 toises, soit 4232 mètres au-dessous des mesures du texte pour la contrevallation, et de 1588 toises ou 3176 mètres pour la circonvallation[3] : plus d'une lieue de différence à la première ligne, presque une lieue à la seconde.

Enfin il est d'avis que le chiffre attribué à l'armée de Vercingétorix est trop fort, que cette armée n'aurait pas pu tenir dans la ville, et qu'il faut la réduire, sans dire de combien[4].

Résoudre un problème, c'est satisfaire à toutes ses données : si une seule des données a été omise, le problème n'a pas été résolu. Or le commandant Dumesnil a manqué à cinq des données dont il a eu connaissance, sans en compter plus de dix dont il ne s'est point aperçu ; il n'a donc pas placé les opérations de César sur le terrain d'Alise : il a montré au contraire par son exemple que personne ne les y placera.

J'ai donné vingt raisons dont une seule aurait suffi pour prouver l'erreur accréditée par les siècles. Si, après cela, les personnes de bonne foi ne regardent pas la cause d'Alise comme perdue à tout jamais, c'est que, contrairement à l'axiome, aussi vrai en critique qu'en jurisprudence, ce qui abonde aura vicié.

---

1. Page 625.
2. Page 629.
3. Page 626.
4. *Ibid.*

II

ALESIA DOIT ÊTRE CHERCHÉE EN FRANCHE-COMTÉ

Ce qui est cause que la situation d'Alesia peut donner lieu à tant de controverses, c'est que César ne l'a pas indiquée autrement que par un terme relatif dont la valeur s'est perdue. Il lui a semblé qu'il suffisait de dire qu'Alesia était une ville des Mandubiens, ***Alesiam quod est oppidum Mandubiorum***; mais les Mandubiens, il les a détruits; mais tous les auteurs qui pouvaient avoir parlé d'eux lors de leur existence ou au moment de leur destruction, le temps les a fait disparaître également, de sorte que pour un Grec du premier siècle de notre ère, c'était déjà un problème à résoudre que de définir où avaient été les Mandubiens. Strabon y a échoué. Personne ne s'en rapporte à lui lorsqu'il les place sur la frontière des Arvernes[1].

Il faut donc examiner avec le plus grand soin le texte des Commentaires, chercher au commencement et à l'issue du récit de la campagne les indications d'où puisse sortir la lumière dont l'auteur s'est montré si malencontreusement avare.

Deux petits membres de phrase, interprétés avec le secours de la géographie et du bon sens, ne permettent pas de placer ailleurs que dans le pays des ***Séquanais***, c'est-à-dire en Franche-Comté, la bataille qui fut cause du siège d'Alesia; et de là résulte la position d'Alesia, qui est aussi en Franche-Comté.

On comprendra qu'il est nécessaire d'exposer la situation, avant de discuter ces deux passages.

César, battant en retraite après avoir reconnu l'impossibilité de prendre Gergovie, a repassé l'Allier et la Loire. Il est entré dans le pays des Sénonais pour rallier une de ses divisions qu'il avait laissée dans le Nord. La jonction a lieu[2]; on veut que ce soit aux environs d'Auxerre : je l'accorde. De ce moment, il ne nous informe plus de ce qu'il fait; il se contente de dire ce que font les Gaulois.

D'un bout à l'autre la Celtique est en pleine insurrection. Hormis les Rémois et les Lingons, toutes les peuplades se mettent sous les armes. Une assemblée générale est convoquée dans la capitale des Éduens pour élire celui des chefs à qui appartiendra l'honneur d'exterminer les Romains[3]. La campagne est déjà tenue par une armée

1. Ἀλεσίαν πόλιν Μανδουβίων, ἔθνους ὁμόρου τοῖς Ἀρουέρνοις.
2. *De Bello gallico*, lib. VII, cap. LVI et LXII.
3. Cap. LXIV.

éduenne qui a inquiété César dans sa retraite, qui a détruit tous ses approvisionnements et enlevé la caisse de son armée[1]. Des corps ne tardent pas à être dirigés sur les frontières de la province romaine, les uns contre les Helviens et les Volques Arécomiques (Vivarais et bas Languedoc), les autres contre les Allobroges (Dauphiné, partie du Bugey et Savoie)[2]; tous les chemins par lesquels César pouvait communiquer avec la Gaule romaine et avec l'Italie sont interceptés[3]; enfin le feu est au nord, à l'ouest, au midi; mais à l'est sont les Lingons, encore amis des Romains. Cela nous met à même de deviner ce qu'a fait César après avoir réuni tous les corps de son armée. Il est allé chez les Lingons : il y est allé et s'y est tenu pendant tout le temps que les Gaulois ont mis à faire tant de choses qu'il relate.

Cette conclusion est la mienne; elle n'est pas celle de la partie adverse.

César, dit-on, s'est retranché à Eburobriga. Qu'est-ce que Eburobriga? Une ville du pays sénonais, qu'on prétend être le village actuel d'Averolles, dans le département de l'Yonne. Pourquoi Averolles plutôt qu'un autre lieu? Parce que Averolles est sur la route de Paris à Alise, que la division ralliée par César venait de Paris; que l'armée, une fois au complet, devait aller à Alise, et qu'ainsi cette position est nécessaire quand on soutient qu'Alise est Alesia. Ici, comme partout, c'est la chose à prouver qui sert de point de départ à l'argumentation.

Pour moi, voici ma façon de raisonner :

Une armée qui a déjà fourni trois rudes campagnes en six mois[4], qui n'est pas sortie heureuse de la dernière, puisqu'elle a battu en retraite et que dans sa retraite on lui a fait éprouver une perte immense, qui a besoin à tous les égards de se reposer et de se refaire, et qui trouve ouvert devant elle un pays ami, cette armée-là n'établit pas ses quartiers sur le territoire ennemi, dans un lieu où elle aurait à être sans cesse sur le qui-vive et où il lui serait impossible de se remonter de tout ce qu'elle a perdu. Elle profite au contraire de la bonne fortune qui lui est offerte; elle entre dans le pays ami, s'y cantonne au point le plus sûr et le plus central, celui où aboutissent le plus grand nombre des routes par où elle aura à faire venir ses approvisionnements. Et ainsi je me crois autorisé à conduire l'armée ro-

1. Cap. LVI.
2. Cap. LXIV.
3. « Interclusis omnibus itineribus, nulla re ex Provincia atque Italia sublevari poterat. » (Cap. LXV.)
4. Vellaunodunum, Avaricum et Gergovie.

maine au beau milieu du territoire lingon, mais sans me charger de spécifier l'endroit.

J'ajoute, pour ce qui concerne César tout seul, qu'au moment où sa division de Paris l'a rejoint, il ignorait ce qu'il ferait quinze jours ou un mois plus tard, ses mouvements étant dès lors subordonnés aux dispositions ultérieures de l'ennemi. Il savait seulement qu'il aurait forte besogne; et, en prévision de cela, il envoie demander l'assistance des Germains[1]. La situation lui commandait donc, pour lui aussi bien que pour ses troupes, d'aller attendre chez les Lingons.

Je dis enfin que son silence sur ce qu'il a fait indique deux choses : d'abord que, pendant tout le temps en question, il n'a rien eu à démêler avec les Gaulois : ce qui ne serait point arrivé s'il avait gardé l'attitude hostile qu'on lui donne; ensuite qu'il a eu à dissimuler une circonstance peu avantageuse pour lui : ce à quoi répond très bien son séjour chez les Lingons.

Il me semble que cette manière d'arranger les choses est préférable de tout point à la pétulance de mes contradicteurs, qui voient, même avant la conception de la campagne, le siège de leur Alise poindre à l'horizon, et qui ne sont contents que quand ils ont nommé par son nom le lieu où s'est arrêté un homme qui ne dit pas seulement qu'il se soit arrêté.

Voyons la suite des événements.

Les troupes arvernes et les contingents de cavalerie de tous les pays soulevés arrivent chez les Éduens. Une armée se forme. Vercingétorix, qui a été nommé généralissime, entre en campagne. Ici César se remet en scène. Nous le voyons déterminé à porter secours à la Province romaine, et son itinéraire, qu'il représente comme le plus facile qu'il pouvait adopter, consiste à prendre par le pays des Séquanais : « *cum Cæsar in Sequanos per extremos Lingonum fines iter faceret, quo facilius subsidium Provinciæ ferri posset.* » (Cap. XLVI.)

C'est ici que commencent les tortures infligées au texte, et tout le travail d'embrouillement par suite duquel ce qui est au levant dans César a été transporté au couchant dans les mémoires en faveur d'Alise.

On prétend d'abord que *subsidium ferri* veut dire « envoyer du secours, un corps auxiliaire. » C'est une erreur. L'acception de *subsidium* est déterminée par le verbe. Pour que le sens qu'on propose fût soutenable, il faudrait qu'il y eût *mitti*, et non *ferri*. *Ferre* ne veut pas dire envoyer, il veut dire porter. On porte du secours, de l'assis-

1. Cap. LXV.

tance : on ne porte les corps d'armée que depuis qu'il y a des chemins de fer. La preuve qu'il ne peut pas y avoir d'hésitation sur le sens de *subsidium* ni sur celui de *ferri*, c'est que ces mots ont été entendus comme je viens de le dire par les traducteurs de toute langue qu'on a cités avec un étalage d'érudition bien inopportun :

Miguel de Eguia : « Porque pudiese socorrer mas ligeramente á los de la Provinciade. »

Manuel de Valbuena : « Para poder socorrer mas facilmente á la Provincia. »

Le Vénitien Ortica : « Acciò più facilmente porgesse soccorso alla Provincia. »

La traduction de Turin, dont on ne nomme pas l'auteur : « Per potere con maggior facilità far venir i soccorsi in Provenza. »

Clément Edmonds : « To the end he might the easier releeve the Province. »

Johnson Towers : « That succour might more easily be brought to Provence. »

L'allemand L. Haus : « Um desto ungehinderter die Provinz decken zu kœnnen. »

Le Hollandais Fenacoluis : « Op dat hij te bequaamer alle hulpe aan Provencen zoude doen. »

Et enfin le traducteur français, M. Artaud : « Pour porter à la Province un plus facile secours. »

Il s'agit donc bien pour César d'aller au secours de la Province romaine, et non d'y envoyer du secours par un autre.

La seconde erreur est de rendre *in Sequanos iter faceret* par « marcher vers les Séquanais, » en mettant dans *vers* l'idée d'une direction approximative. *In Sequanos* est le but ; si des traducteurs l'ont entendu autrement, c'est qu'ils ont été troublés par l'hypothèse qu'Alesia était Alise, laquelle effectivement ne peut pas s'accorder avec une marche sur la Séquanie. Lorsqu'au début de ses guerres en Gaule, César nous raconte que les Helvétiens avaient l'intention *in Santonum fines iter facere*[1], il n'entend pas dire que les Helvétiens voulaient se porter quelque part du côté des Santons, mais bien qu'ils avaient résolu d'aller s'établir dans le pays même des Santons. Lorsque le même César, quelques pages avant celle qui m'arrête en ce moment, déclare qu'ayant repassé la Loire après l'affaire de Gergovie, *iter in Senones facere instituit*[2], il dit par là qu'il a formé le

1. *De Bello Gallico*, I, x.
2. Lib. VII, cap. LVI.

dessein d'aller chez les Sénonais mêmes, et non dans un pays plus ou moins voisin des Sénonais. *In Sequanos* n'a pas une valeur différente. Le général romain gagnait la Séquanie, pour aller chercher par là son entrée dans la Province.

La troisième erreur est d'entendre par *Provincia* la Provence, ou tout au moins les environs de Vienne. Comme la Province romaine s'étendait de Toulouse à Genève, il ne s'agit pas de choisir *a priori* le point qui vous convient sur cet immense développement. Il faut se laisser conduire où aboutit la direction de celui qui marche. Or, César marche sur la Séquanie, et qui prenait la Séquanie pour gagner la Province arrivait chez les Allobroges du haut Rhône, soit à Genève, en traversant quatre lieues de territoire helvétien, soit sur une partie de la rive droite du fleuve occupée par les mêmes Allobroges au-dessous du défilé de l'Écluse[1]. Les Séquanais ne confinaient à la Province que par ces deux points.

Veut-on que César ait eu l'intention de rabattre des Séquanais chez les Ambarres (habitants de la Bresse)? Malgré l'invraisemblance de cette supposition, puisqu'alors les Romains auraient été conduits par leur général comme dans une impasse, entre trois immenses rivières[2] dont deux étaient à la disposition de l'ennemi, j'y consens. On se crée alors la latitude de placer entre le Léman et le confluent de la Saône, ce que, moi, je renferme entre le Léman et le confluent de l'Ain. En quoi est-on plus avancé? C'est toujours par les Allobroges du haut Rhône que devront entrer dans la Province ceux qui ont commencé par gagner la Séquanie; et ainsi il faut renoncer absolument à cette vision du pont de Vienne qui tire les yeux des défenseurs d'Alise, au point de leur ôter perception de ce qui est dans le texte.

La quatrième erreur est de contester l'interprétation que j'ai donnée de *quo facilius*, quand j'ai dit que la direction sur le haut Rhône était pour les Romains le chemin le moins disputé. Sans doute il n'est mention dans le latin ni de chemin ni de résistance opposée sur ce chemin; il dit seulement : « afin qu'assistance pût être portée plus facilement à la Province; » mais c'est là une expression louche qu'il est nécessaire d'accommoder à la clarté française, quand il s'agit de mettre sa signification en évidence. César se sert d'un comparatif, et tout comparatif se rapporte à un terme de com-

1. « Allobroges, qui trans Rhodanum vicos possessionesque habebant. » (*De Bello gallico*, I, XI.)

2. L'Ain, le Rhône et la Saône.

paraison. Se diriger par la Séquanie est pour lui le moyen de secourir *plus facilement* la Province. Plus facilement que quoi? Apparemment, que s'il avait pris le chemin par lequel on allait d'ordinaire dans la Province, c'est-à-dire que s'il eût traversé le pays qui fut depuis la Bourgogne, et que s'il s'était engagé dans la direction où précisément on le met pour le faire aller à Alise.

Tous les lazzi qu'on oppose à cette conséquence pour la rendre ridicule ne prouvent rien autre chose, sinon que ceux qui discutent de la sorte sont de grands plaisants.

On se récrie sur les difficultés du sol, sur les torrents, les défilés, les montagnes dont la marche d'une armée aurait été empêchée en Séquanie, sur l'impossibilité de se nourrir dans une contrée si pauvre, sur les attaques immanquables d'une population hostile. Objections irréfléchies!

Que l'on compare donc ce qui se présentait à droite et à gauche, du côté de la Bourgogne et du côté de la Franche-Comté.

Là des forces imposantes déjà réunies et organisées, déjà mises en mouvement; car la guerre est flagrante; elle s'engage avec cet emportement que les Gaulois mettent à tout ce qu'ils commencent. Ce n'est pas un peuple qui est devant les Romains, c'est une nation enthousiaste, exaltée encore par l'idée du premier grand succès qu'elle ait remporté sur eux. A la vérité, les Éduens se repentent d'avoir donné lieu à cette conflagration : ils le font dire à César. Oui; mais ils lui déclarent en même temps qu'ils sont engagés d'honneur[1]. Force leur est d'agir sous la pression de la Gaule que leur exemple a soulevée tout entière : ils ne sauraient faillir devant les mandataires du pays qu'ils ont constitués chez eux en une assemblée omnipotente, et qui surveillent la marche de l'insurrection. Si l'on veut bien se rappeler l'aveu précédemment échappé à César, qu'il lui était devenu impossible de tirer quoi que ce fût de la Province, parce que les chemins étaient interceptés[2], on contestera difficilement la détresse où l'avait mis la situation que je viens d'exposer.

De l'autre côté, que voit-on? Un pays de montagnes, mais très fréquenté, et que César connaissait pour y avoir fait la guerre. Un sol, non pas stérile, comme on le prétend, mais au contraire très productif, le plus productif de la Gaule : c'est César qui le dit[3]. Un peuple

1. Cap. LXIII.

2. Ci-dessus, p. 493.

3. « Tertiamque partem agri Sequanici qui esset optimus totius Galliæ. » (*De Bello gallico*, I, XXXI.) C'est la situation dans laquelle, il y a vingt-cinq ans, la Kabylie se trouvait à l'égard de l'Algérie.

nombreux, engagé dans la confédération, par conséquent ennemi, mais qui est isolé par les Lingons, qui a livré six ans auparavant le secret de sa faiblesse aux Romains en implorant leur secours pour se défaire des Germains, qui d'ailleurs n'est pas de force à résister à dix légions.

Ainsi nous avons tout ce qu'il faut pour juger que la direction sur le haut Rhône était la plus facile, c'est-à-dire, afin d'éviter l'équivoque, la moins disputée. Et quand même les moyens de contrôle nous manqueraient, ce serait assez du témoignage de l'auteur qui parle pour ôter le prétexte à toute chicanerie. *Facilius* est une facilité relative, et qui ne peut pas se rapporter à autre chose qu'à l'itinéraire.

Il y a enfin une cinquième erreur, commise sur le sens de *per extremos Lingonum fines*, mots qui complètent le passage rapporté ci-dessus, et qui indiquent par où commença la marche de l'armée romaine pour aller en Séquanie. On soutient que *per* signifie *le long de*, et que *fines*, déterminé par *extremos*, nous fait voir le bord du pays à l'extrémité occidentale des Lingons.

Peu importe que le plus outré défenseur de l'argutie qui consiste à spécifier ainsi *fines* par *extremi*, l'ait combattue récemment chez quelqu'un qu'il y avait entraîné, et cela en feignant d'y être étranger lui-même. Si par cette manœuvre couverte il est revenu sur une méprise qui n'était d'aucune utilité pour sa thèse, il n'a pas amendé son contre-sens, et ainsi la discussion n'est pas épuisée.

Fines, très souvent en latin et toujours dans César lorsqu'il est accompagné d'un nom de peuple, signifie, non pas la frontière, mais la circonscription. *Extremi fines*, c'est donc l'extrémité de la circonscription, ou la frontière. Quant à *per*, c'est une préposition qui implique l'idée de n'importe quel mouvement de translation, mais cela dans un sens que l'interprète n'a pas le droit de règler à sa convenance. La direction du mouvement qui est dans *per* est fixée par celle du sujet de la phrase. Or, César était chez les Lingons, c'est-à-dire dans une contrée qui renfermait un coin du département de l'Yonne, toute la moitié orientale de celui de la Côte-d'Or, la Haute-Marne en entier et une partie de la Haute-Saône jusqu'à la Saône; il allait dans la Séquanie, qui nous représente le reste de la Haute-Saône, le Doubs et le Jura, son but définitif étant la Savoie ou le Bugey; de plus, il n'avait pas à longer la frontière du pays des Lingons dont toutes les routes intérieures étaient à sa disposition, et on doit croire qu'il était pressé d'arriver : sa direction était du nord-ouest au sud-est, et par conséquent *per*, dans la phrase des Commentaires, emporte avec soi le sens de traverse, et nous voyons que les Romains ont eu à traverser la frontière orientale des Lingons.

Mais qu'est-ce que la frontière orientale des Lingons? C'est la Saône. Donc les Romains ont eu à traverser la Saône.

Maintenant, qu'on regarde les choses de près, et que l'on saisisse bien la valeur de l'expression employée par César. Il ne fait pas qu'indiquer d'une manière couverte que la Saône a été traversée; il s'abstient encore de préciser par un verbe le temps du mouvement où cette opération est contenue, de sorte que, lorsqu'on s'en tient aux seuls mots *per extremos Lingonum fines*, il est impossible de définir si le passage aura lieu, a lieu ou a eu lieu. C'est absolument la même chose que si quelqu'un disait : « Comme je me rendais en Espagne par la frontière de France... » On verrait le but du voyage de cette personne, ainsi que sa direction : on n'hésiterait pas à mettre le passage des Pyrénées dans son trajet; mais il resterait incertain si ce qu'elle s'apprête à raconter a eu lieu avant, pendant ou après le passage des Pyrénées; on serait averti seulement qu'on va avoir le récit de quelque chose qui est arrivé soit dans les montagnes, soit en vue des montagnes, d'un côté ou de l'autre. C'est le complément de la phrase qui mettrait fin à l'incertitude.

Il est donc temps de placer la phrase incidente, objet de toute la discussion qui précède, dans la période à laquelle elle appartient, afin que l'indécision cesse pour nous au sujet du degré d'avancement qu'avaient les Romains par rapport à la Saône.

« *Magno horum coacto numero, cum Cæsar in Sequanos per extremos Lingonum fines iter faceret, quo facilius subsidium Provinciæ ferri posset, circiter millia passuum X. ab Romanis trinis castris Vercingetorix consedit*[1]. »

Je traduis, en profitant d'observations fondées qu'on m'a faites, et en acceptant le défi qu'on m'a porté de m'abstenir de toute paraphrase : défi qui n'est qu'un piége, mais dont le péril est peu de chose après le travail auquel je viens de me livrer.

« Ayant rassemblé un grand nombre de ces Gaulois[2], lorsque César se rendait en Séquanie par la frontière des Lingons, pour qu'assistance fût portée plus facilement à la Province, Vercingétorix campa sur trois points à dix mille environ des Romains. »

Voilà le calque du latin. Il nous montre d'abord la formation d'un corps de cavalerie à Bibracte, et c'est le commencement de tout; plus loin, le campement de Vercingétorix à trois lieues et demie des Ro-

---

1. Cap. LXVI.

2. C'est-à-dire les contingents de cavalerie envoyés à Bibracte par les cités réunies.

mains, et c'est la fin de tout. Entre les deux actions des Gaulois, les Romains ont marché; ils marchaient encore quand les Gaulois se sont arrêtés, et il faut croire qu'ils n'ont pas tardé à s'arrêter eux-mêmes, puisque la distance des uns aux autres est indiquée d'une manière approximative.

Maintenant où étaient les Gaulois?

C'est ici qu'apparaît la profonde obscurité et le vice de ce récit, qu'on se tue à représenter comme un chef-d'œuvre de clarté. Lorsqu'un terme précis était nécessaire pour dissiper ce qui reste d'incertain dans la phrase incidente, nous trouvons au contraire un terme vague, dont la valeur ne pourra être tirée que par induction de la phrase incidente elle-même. Il faudrait conclure, et l'auteur nous met dans l'obligation de raisonner encore pour le pénétrer.

Là-dessus grand triomphe des partisans d'Alise. Ils ont commencé par mettre César à Eburobriga; ils nient qu'il ait songé à gagner la Séquanie; ils voient dans *in Sequanos iter facere* la direction prise sur Vienne; ils déduisent de là l'itinéraire tracé le long de la frontière occidentale des Lingons : toutes ces prémisses, ils les font venir à temps pour dissiper le vague de la phrase latine. Par les explications qu'ils donnent, ils persuadent au lecteur qu'il faut regarder du côté d'Alise, et ouvrant la fenêtre de derrière, ils lui montrent Vercingétorix campé dans l'Auxois.

Pour moi, qui ai mis d'abord César chez les Lingons; qui ai démontré géographiquement qu'il voulait gagner le haut Rhône, parce que c'est là qu'on tombait fatalement quand on prenait par la Séquanie pour gagner la Province; qui ai démontré ensuite que la seule frontière des Lingons dont il ait eu à parler était la Saône : usant aussi de mes prémisses, j'ouvre la fenêtre de devant, et je vois Vercingétorix posté en Séquanie; car sa présence dans cette contrée résulte de ce simple raisonnement :

Puisque César devait déboucher par la Saône, la tactique de Vercingétorix ne pouvait être que de lui faire obstacle de ce côté. C'est donc sur la rive gauche de la Saône, c'est-à-dire en Séquanie, qu'est marquée la place du camp gaulois.

Et tout de suite j'arrive à la certitude que la Saône ne peut plus être barrée aux Romains; car c'est à faire cela que devaient être tournées les vues de Vercingétorix. Du moment qu'il s'arrête à plus de trois lieues de l'ennemi, sans qu'il ait été question d'aucune résistance éprouvée par celui-ci, c'est que l'armée gauloise est arrivée trop tard. Les Romains sont en train de passer la rivière ou viennent de la passer; ils sont en Séquanie.

Admirez combien les choses diffèrent selon la disposition de l'œil qui les regarde ! Le silence de César sur le passage de la Saône, qui devient une raison pour moi de croire qu'il l'a effectué, est, dans le camp opposé, le grand argument pour soutenir qu'il n'a pas pu l'effectuer. Mais ma conclusion est naturelle, tandis que l'autre est forcée. Il est tout simple que, les Gaulois étant encore à distance, cinquante mille Romains et Germains, maîtres de la rive droite de la Saône, puisque la rive droite de la Saône appartenait aux Lingons, se soient transportés sans obstacle sur la rive gauche. Dès lors l'historien n'a pas à insister; il lui est permis d'indiquer la chose dans les termes les plus vagues; c'est aux bons entendeurs à suppléer ce qui manque. Est-ce qu'il n'a pas fallu suppléer tout à l'heure le séjour de César chez les Lingons? Est-ce qu'il ne faut pas suppléer ici même des mouvements exécutés par Vercingétorix entre l'instant où il forme son armée et celui où il campe devant les Romains? De semblables lacunes existent à toutes les pages des Commentaires; c'est la manière césarienne : une concision admirable, comme on a coutume de dire; un art qu'on fait reposer exclusivement sur des principes littéraires; mais moi j'y reconnais souvent la dextérité d'une politique qui glisse comme avec des patins sur les situations équivoques, et qui dérobe sous la précipitation du récit les faits désagréables pour sa gloire, qu'il lui était impossible de passer sous silence. Ici, il n'a pas voulu laisser voir qu'il s'en était fallu seulement de quelques heures que Vercingétorix l'enfermât chez les Lingons.

Je termine donc en soutenant que la rencontre entre les Romains et les Gaulois a eu lieu sur le territoire séquanais, c'est à-dire en Franche-Comté; et comme César, chassant Vercingétorix devant lui, est arrivé le lendemain de la bataille à le bloquer dans Alesia, Alesia est aussi en Franche-Comté.

On vient de voir la démonstration directe. Conformément à la méthode géométrique, j'y joindrai la démonstration par l'absurde, c'est-à-dire par les impossibilités de tout genre qu'implique la thèse en faveur d'Alise.

D'abord il y a ce séjour de César à Eburobriga, dont j'ai fait voir sous un jour assez manifeste la conception précipitée et l'inconséquence.

Ensuite, la marche des Romains le long de la frontière occidentale des Lingons, à quoi aboutit-elle? A livrer à l'ennemi le secret de tous leurs mouvements, de sorte que, quoi qu'ils veuillent faire plus tard

pour sortir de chez les Lingons, ils rencontreront des forces prêtes à les en empêcher : ils ont les Gaulois à droite et devant eux.

Mais c'est surtout la manière dont on amène le conflit, qui montre jusqu'à quel point d'hallucination peut conduire l'attachement opiniâtre à une idée préconçue. J'appelle là-dessus toute la clairvoyance du lecteur.

La domination éduenne pénétrait autrefois sur le sol des Lingons par une langue de terre de cinq lieues de long sur sept lieues de large, de sorte que la frontière lingonne à l'occident formait une rentrée sur tout le contour de cette portion éduenne. Cela ne devrait rien faire, même dans l'hypothèse que César marchant *vers* les Séquanais, aurait suivi la frontière occidentale des Lingons, car le bon sens commande de supposer ou qu'il aurait contourné le redent éduen, ou qu'il aurait pris sa direction d'assez loin pour que ce redent n'allongeât pas son chemin.

Pas du tout.

La route impériale n° 75, qui va d'Auxerre à Dijon en suivant l'ancienne frontière lingonne, traverse la langue de territoire éduen. On transporte cet état de choses à l'an 52 avant Jésus-Christ, de sorte qu'on met César dans l'obligation de prendre par là, et que tout naturellement on amène Vercingétorix pour lui barrer le passage.

Mais quoi ? n'est-ce pas exiger beaucoup de notre crédulité que de classer parmi les antiquités gauloises la route impériale n° 75? N'est-ce pas porter une trop rude atteinte au sens commun, que de supposer les Lingons si dépourvus de routes, qu'ils n'auraient pas pu se remuer chez eux sans violer le territoire d'un peuple rival ? N'est-ce pas pousser l'aberration encore plus loin que de faire subir à César les inconvénients d'une voirie si mal entendue? Et même étant admise, pour ce maître homme, l'absolue nécessité de suivre l'itinéraire des ci-devant diligences Laffitte et Caillard, n'est-ce pas le juger d'une manière bien ridicule que de croire qu'il aurait représenté avec l'apparence incontestable d'une retraite un mouvement qui eût été l'agression la plus directe, la plus audacieuse ?

Je ne tire pas de conséquence forcée du système de mes adversaires : qu'on me comprenne bien.

César suit la frontière occidentale des Lingons. S'il veut marcher toujours en ligne droite, il aura à traverser l'enclave éduenne qui s'enfonce dans le territoire lingon ; s'il traverse l'enclave, il aura à combattre. Il va donc de propos délibéré chercher une bataille qu'apparemment il voit jour à gagner ; laquelle gagnée, il poursuivra le vaincu, et le voilà au cœur du pays éduen, et c'est le terme où effec-

tivement on le conduit. Mais alors son dessein, aux yeux de quiconque, est celui d'un homme qui tente tout de suite le coup décisif; il a résolu de défier les forces et les conseils de la Gaule réunis à Bibracte, il veut attaquer dans son foyer même la plus formidable des insurrections, et dans ce cas il n'a pas à nous parler des Séquanais, auxquels il tourne le dos, et encore moins à nous apprendre qu'il va chercher l'entrée de la Province par le pays des Séquanais, c'est-à-dire qu'il file vers le Rhône supérieur.

Quoi qu'on fasse, il n'y a pas de composition à trouver avec cet inexorable *in Sequanos*. Les contradicteurs de M. Delacroix n'ont qu'une chose à faire pour avoir raison contre lui : c'est de prouver qu'il faut changer la leçon et mettre *in Æduos* au lieu de *in Sequanos*. Qu'ils produisent avec cette variante un manuscrit plus autorisé que tous ceux que nous avons. Ils n'ont qu'à bien chercher ; ils le rencontreront peut-être sous les décombres d'Alise.

J'arrive maintenant à la phrase finale du récit qui prouve également qu'Alesia n'était pas dans l'Auxois.

La ville a succombé à la suite de trois batailles livrées sous ses murs, Vercingétorix s'est rendu, César a distribué le butin entre ses soldats. Que fait-il après cela ? *in Æduos proficiscitur*[1], il part pour aller chez les Éduens. Or, le pays de l'ancienne Gaule auquel appartenait l'Auxois était celui des Éduens.

Vainement on a cherché à dérober au public la lumière éclatante de ce passage ; vainement on a éludé le texte, ici, en traduisant *in Æduos proficiscitur* par « il entra ensuite chez les Éduens ; » là, en paraphrasant par un anachronisme d'où il résulterait que Bibracte était désignée, du temps de César, par le nom des *Ædui ;* vainement on a accumulé des textes du moyen âge et de la Renaissance qui ne font rien au débat ; vainement, pour donner le change, on a morcelé et entremêlé l'une dans l'autre plusieurs démonstrations à la fois, suivant l'art des prestidigitateurs qui ne font jamais un tour d'un seul coup, mais qui en commencent un, puis un autre, afin que le premier s'accomplisse pendant que le second occupe les yeux du spectateur ; vainement enfin on s'est rendu insaisissable, en ne disant rien, quoiqu'on ait semblé dire beaucoup : il n'y a qu'une question, simple à poser, brève à résoudre : Oui ou non, l'Auxois faisait-il partie de la cité éduenne ?

1. Cap. XC.

D'Anville me donne la réponse, d'Anville dont tous les mémoires que je réfute ne sont que des éditions replâtrées :

« Comme l'emplacement de la ville d'Alesia est encore aujourd'hui du diocèse d'Autun, on ne peut douter que les peuples *Mandubii*, dont elle était capitale, n'aient fait partie de l'ancien peuple ou cité des *Æduis*[1]. »

Et moi je dis : Alesia étant chez les Éduens, César n'aurait pas eu à indiquer un voyage pour se rendre dans un pays où il était tout rendu.

On épilogue encore sur le passage que je viens d'alléguer : on dit qu'il est à deux fins, et que, s'il semble indiquer qu'Alesia n'était pas tout à fait chez les Éduens, la suite prouve qu'elle n'était pas du tout chez les Séquanais, parce que César a eu à faire faire un voyage à l'une de ses divisions pour l'envoyer de là chez les Séquanais.

Je cite le texte pour qu'on voie la valeur de ce faux fuyant :

« *His rebus confectis, in Æduos proficiscitur ; civitatem recipit. Eo legati ab Arvernis missi, quæ imperaret, se facturos pollicentur. Imperat magnum numerum obsidum. Legiones in hiberna mittit, captivorum circiter XX. millia Æduis Arvernisque reddit. Titum Labienum duabus cum legionibus et equitatu in Sequanos proficisci iubet.* » (Cap. XC.)

L'artifice consiste à opposer *in Æduos proficiscitur* de la première phrase, avec *in Sequanos proficisci jubet* de la quatrième. Mais quelle contradiction peut-on trouver là ?

César, maître d'Alesia, se dirige chez les Éduens : apparemment il n'entreprend pas ce voyage tout seul. Il ne laisse pas ses soldats s'ébattre sur les ruines de la ville gagnée, tandis que lui se met en route, comme Thésée ou Hercule, tenant dans sa main le bout d'une corde à laquelle sont attachés lés milliers de captifs éduens et arvernes dont le sort sera réglé à Bibracte. Tout est fini, à condition que le général romain emploiera à recueillir le fruit de sa victoire les forces qui lui ont servi à la remporter. La Gaule a encore plus de cent cinquante mille hommes sous les armes. Il s'agit de la réduire au repos en recevant d'abord la soumission de la cité éduenne, et la cité éduenne n'est pas seulement Bibracte, c'est l'ensemble de toutes les places disséminées sur le vaste territoire éduen. Il faut désarmer tout cela, envoyer de ville en ville, prendre partout ses assurances : ouvrage pour lequel une armée était nécessaire. Donc César a emmené avec lui son armée chez les Éduens. Puis, quand il s'est établi en maître au cœur du pays vaincu, quand il a eu soumis et pacifié, au bout d'un mois, deux mois peut-être, il envoie une partie de ses légions

1. *Éclaircissements géographiques sur l'ancienne Gaule*, p. 439.

prendre leurs quartiers d'hiver en diverses contrées. Deux de ces légions, qu'il met sous le commandement de Labiénus, avec de la cavalerie, sont dirigées chez les Séquanais : quoi de plus naturel ? Il se précautionnait par là contre la possibilité d'une nouvelle tentative de résistance en Séquanie, et le choix de Labiénus, ainsi que la force de la division qui lui est attribuée, indiquent à eux seuls que César n'était pas encore délivré de tout souci de ce côté.

Il est temps de conclure :

Puisque nous voyons en dernier lieu les Romains revenir d'Alesia chez les Éduens, nous avons la confirmation pleine et entière du sens donné par la première phrase : à savoir qu'Alesia était chez les Séquanais et non pas chez les Éduens. J'ai donc eu raison d'annoncer en commençant que le récit des Commentaires était assez bien charpenté pour qu'on pût, avec la seule ressource des tenants et des aboutissants, restituer la valeur perdue du terme ***oppidum Mandubiorum***, qui, dans la pensée de l'auteur, disait tout. Les Mandubiens étaient une peuplade séquanaise.

Telle est ma démonstration. Elle est assise sur des positions de peuples et sur des directions de marche que personne ne saurait contester. Elle est aussi complète qu'on puisse le désirer ; c'est partout de la déduction, nulle part de la conjecture.

Maintenant il est possible que quelques esprits ne mettent pas de différence entre conjecturer et déduire, ou du moins qu'ils n'accueillent le fait déduit qu'avec réserve, jusqu'au moment où il aura été confirmé par un témoignage direct. Ce qui me reste à dire est pour l'édification de ceux-là.

Deux historiens de l'antiquité, Plutarque et Dion Cassius, ont consigné avec un certain développement la campagne d'Alesia, et tous les deux en se servant à la fois de César et d'autres auteurs que nous avons perdus, puisqu'ils relatent des circonstances qui ne sont pas dans les Commentaires. Laissons de côté Plutarque ; son expression est que César traversa le pays lingon pour aborder celui des Séquanais [1] : la vérité, chez lui, demande donc aussi à être déduite. Mais Dion Cassius, que dit-il ? « Lorsque César était en marche pour secourir les Allobroges, Vercingétorix l'arrêta chez les Séquanais et l'enveloppa [2]. » Voilà le fait directement exprimé, et la pensée de César mise dans son relief par un lumineux commentaire.

1. « Ὑπερέβαλε τὰ Λιγγονικὰ, βουλόμενος ἅψασται τῆς Σηκουανῶν. » (*Vita Cæsaris*, cap. XXVI.)

2. « Κἀν τούτῳ ὁρμήσαντα αὐτὸν (Καίσαρα) ὡς καὶ βοηθήσοντα σφίσιν (Ἀλλό-

Veut-on savoir ce qu'on répond à cela ? Que Dion Cassius raisonne comme un homme ivre, qu'il ne sait pas ce qu'il dit, que son témoignage n'a aucune valeur, et, avec la même audace qu'on a mise à investir les moines du moyen âge d'une autorité que les pauvres gens ne revendiquaient pas, on récuse l'historien consciencieux et bien informé qui a donné à notre siècle le moyen de se reconnaître dans les ténèbres de l'histoire romaine. Soit ; quand on s'y prend de la sorte, il n'est pas de difficulté dont on ne se tire à son avantage ; mais alors, aussi, on fait de l'avocasserie, au lieu de critique. La critique consiste à user de ce qui est plus clair au profit de ce qui l'est moins, et non pas à embrouiller l'un, pour déclarer ensuite l'autre inadmissible.

C'est assez.

Je ne m'adresse ni à ceux que toute idée nouvelle effarouche, ni à ceux qu'aveugle une préférence outrée pour le pays qu'ils habitent, ni à ceux qui, ayant écrit qu'Alesia était Alise, aimeraient mieux se faire hacher que de convenir que cela soit à corriger dans leurs livres. Mais devant les juges désintéressés qui n'ont pas de parti pris pour l'erreur, mais devant les esprits libres que la découverte de la vérité enchante, je tiens pour solidement établies l'une et l'autre de mes conclusions :

Alise n'est point Alesia ;

Alesia doit être cherchée en Franche-Comté.

Et maintenant je me fais un devoir de déclarer que le fond de l'argumentation à laquelle je viens de me livrer appartient en propre à M. Delacroix. C'est lui qui a compris la valeur de *in Sequanos* au commencement du récit, et celle de *in Æduos* à la fin ; c'est lui qui a introduit Plutarque et Dion Cassius comme les commentateurs de César les plus naturels et les plus autorisés. Qu'à cela il ait mêlé de ausses étymologies, des citations qui ne se rapportent pas au sujet, et peut-être d'autres erreurs de détail : peu m'importe. Dans les livres que je lis, je ne cherche pas le mauvais pour en faire du venin, je prends le bon pour tâcher d'en composer du miel. Il m'a suffi, pour me rendre à M. Delacroix, de trouver chez lui une interprétation du texte de César établie par les moyens les plus approuvés de la critique. J'ai dit, il y a un an, que cette interprétation resterait, et aujourd'hui je le répète, et je me loue d'avoir donné la publicité qu'elle méritait à cette découverte d'un esprit ingénieux et logique.

ὄρεξι), ἀπίλαβιν ἐν Σηκουανοῖς γενόμενον, καὶ ἐνικυκλώσατο. » (*Hist. rom.*, lib. XL, cap. XXXIX.)

CONCLUSION POUR ALAISE

DANS LA QUESTION D'ALESIA

(Paris, librairie de L. Hachette et Cie, 1858. — Bibliogr., n° 8.)

Ce travail est le fruit d'une exploration attentive de toute la portion de l'ancienne Séquanie mise en cause dans le débat d'Alaise et d'Alise. Quicherat fit cette exploration au mois de septembre 1857, et le travail qui en résultait parut au mois de janvier 1858. En hâtant cette publication, il eut principalement en vue de modifier le sentiment public au sujet d'une prétendue condamnation du système d'Alaise par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Cette compagnie avait bien, il est vrai, accordé une récompense à l'un des mémoires publiés contre Alaise ; mais le jugement d'une commission de concours ne ressemblait en rien à une sentence qui aurait jeté l'interdit sur la solution franc-comtoise de la question d'Alesia. M. le duc d'Aumale retarda la publication de son étude, à l'effet d'y ajouter quelques notes en réplique aux arguments de la *Conclusion pour Alaise*. « Le savant professeur, disait le prince, soutient son opinion avec la verve, le talent et la science qu'on lui connaît..... Ceux, ajoutait-il, qui ont le goût des dissertations historiques feront bien de lire la *Conclusion pour Alaise ;* ils y trouveront une lecture fort attrayante, et, avons-nous besoin de le répéter, autant de talent que d'érudition. »

Nous reproduisons la seconde partie de ce mémoire, celle qui donne une saisissante peinture de cette nature franc-comtoise dont Quicherat demeura, jusqu'à son dernier jour, si vivement épris.

A. C.

J'ai visité le lieu qui avait été signalé comme l'emplacement de l'antique Alesia ; j'ai parcouru les champs de bataille qui l'environnent ; j'ai recherché les chemins par où purent arriver sur ce point les masses d'hommes qui s'y heurtèrent ; je suis allé voir, là où j'ai su qu'il y en avait, les restes tirés de quelques-unes des sépultures qu'on rencontre encore de tous côtés sur une région aussi vaste que le département de la Seine en son entier.

J'ai fait tout cela sans précipitation comme sans mystère, marchant un nombre d'heures que je ne saurais additionner, préparé comme il fallait pour une excursion de ce genre, ne fuyant les yeux de personne et possédant toute la liberté des miens. Je n'étais pas èngagé d'honneur à trouver ce qui n'existerait pas. La question a été portée par moi sur un terrain tel, qu'Alise ne survivait pas quand bien même Alaise ne m'aurait pas satisfait. D'ailleurs j'avais prévu le cas d'une déception. Si les nombreux renseignements sur la foi desquels je m'étais mis en route s'étaient trouvés faux, je savais un autre lieu de la Franche-Comté où j'aurais porté mes pas, et, trompé une seconde fois, j'aurais eu la résignation de laisser une place vide dans mon esprit, en attendant la solution à venir.

Je n'ai pas commis la maladresse de m'aventurer tout seul en un pays de montagnes ; je sais trop bien que là où le sol est tourmenté, on peut passer à côté des choses sans les apercevoir. M. A. Castan, l'un de mes meilleurs élèves, m'a prêté tout le temps son utile assistance. M. Delacroix avait bien voulu se proposer pour nous conduire, et, parce qu'il était l'auteur de la découverte que j'allais contrôler, il ne m'a pas semblé que je pusse me confier à un meilleur guide. Son attitude dans le débat ne me contraignait en aucune façon. Je ne m'étais point abdiqué devant lui. Depuis le commencement, je lui ai fait de l'opposition sur divers points, et sur le terrain je lui ai montré tout autant d'indépendance. Il est de ses idées auxquelles je m'étais rendu d'abord, qu'il m'a vu réformer en sa présence. Il ne l'a pas trouvé mauvais, parce qu'il n'est pas dans ses principes qu'on doive recevoir ses idées d'autrui comme on prend le pain de ceux qui vous l'offrent ; et moi, de mon côté, j'ai trouvé très bon d'avoir à mon service l'inépuisable répertoire d'un observateur plein de tact et d'expérience, qui connaît non seulement les lieux que je voulais parcourir, mais le département du Doubs tout entier, comme un propriétaire connaît son domaine. D'ailleurs je ne me suis pas fait faute de recourir à d'autres moyens d'information. J'ai entendu parler, et les hommes instruits qui depuis des années donnent leur attention aux choses, et les hommes simples qui possèdent la tradition des siècles.

Du voyage accompli dans les circonstances que je viens de dire, il me reste à faire connaître le résultat, non pas à raconter les journées ni le détail. Je n'aspire pas à l'agrément d'un touriste. Je suis un juge d'instruction. Il faut que les faits que j'ai recueillis viennent se ranger comme il convient, pour la démonstration de la vérité sur laquelle j'appelle le jugement du public.

Lorsqu'on part de la donnée des Commentaires, que César se ren-

dait de chez les Lingons dans la Province romaine en traversant la Séquanie[1], par conséquent qu'il voulait gagner Genève ou les environs de Seyssel, il est impossible de ne pas arrêter son attention sur Alaise, dont le nom répond exactement à la forme latine *Alesia*, dont le site est dans la direction voulue. Cela toutefois n'est pas assez : il faut constater qu'une voie antique a existé là, qu'il y a eu un temps où l'on gagnait les cimes supérieures du Jura en traversant le territoire d'Alaise. En effet, nous voyons que Vercingétorix, après une tentative infructueuse pour détruire le matériel des Romains, a précipité sur Alesia le gros de son armée qu'il ne voulait engager à aucun prix[2]; nous voyons encore que César s'est mis aussitôt en marche dans la même direction, sans chercher, lui non plus, à engager une véritable bataille [3]. C'est bien un indice que les deux antagonistes n'avaient en vue que la possession d'un chemin, et d'un chemin qui ne laissait pas de choix, sur lequel les Gaulois voulaient garder l'avance, tandis que le général romain le suivait forcément, attendant de la fortune et de son génie l'occasion de le pouvoir disputer.

Alaise a été un passage pour arriver au sommet du Jura, le premier passage qui s'offrait lorsqu'on venait de la Saône supérieure avec le dessein d'éviter Besançon. Derrière le massif sur lequel est assis le village d'Alaise, dans un défilé appelé la *Languetine*, existe une fondrière où le roc, mis à nu, laisse voir des ornières d'une profondeur extrême. Ce sont les traces qu'ont imprimées sur le sol des chariots comme il n'y en a plus depuis des siècles dans le pays, chariots étroits, portés sur des roues basses et massives. Cela se déduit de l'écartement des deux sillons (1 mètre 20 c.), de leur largeur, des marques laissées par le frottement des moyeux contre la berge du chemin. De pareilles ornières, fournissant les mêmes mesures, se voient au-dessus de la citadelle de Besançon, et ont toujours passé, depuis qu'on les a reconnues, pour les vestiges d'une route gauloise qui suivait par les crêtes la chaîne du Lomon.

Beaucoup d'autres voies du même genre existent en Franche-Comté, toujours dirigées par les sommets, ne descendant dans les vallées que pour les traverser, antérieures à l'état moderne du pays, parce qu'elles ne mettent pas les villages en communication, antérieures aussi à la domination romaine, parce que là où elles ont

---

1. *Alesia rendue à la Franche-Comté*, voy. plus haut, p. 494.

2. « Peditatu quem ante habuerit se fore contentum dicit, neque fortunam tentaturum aut in acie dimicaturum. » *De bello gallico*, l. VII, c. 64.

3. *Ibid.*, c. 67 et 68.

conservé leur physionomie primitive, on ne reconnaît pas le système des ingénieurs romains. Le plus souvent elles sont désignées sous les noms de *charrières* et de *voies des rettes*[1]. Plusieurs partaient des divers passages de la Saône, montaient vers le sud-est, et se reliaient incontestablement au chemin de la Languetine.

Passé le défilé, celui-ci se continue presque intact jusqu'à Miège (près de Nozeroy), où il se sépare en deux branches. L'une gagne les crêtes qui dominent le Léman, l'autre atteint le sommet du mont auquel s'appuie le fort de l'Écluse.

Un autre trait remarquable de la route que je viens de signaler, c'est qu'en deçà comme au delà d'Alaise, elle n'offre pas de difficulté sérieuse. Les collines par lesquelles elle se dirige ont des montées commodes, des plateaux étroits, et partout du découvert à droite et à gauche sur les vallées qui sont à franchir. Mais les gorges de la Languetine sont de véritables Thermopyles. Là il a été possible d'arrêter à toutes les époques les armées du dehors aussi bien que les armées du dedans : de sorte que si Alaise est Alesia, l'existence de ce défilé nous explique aussitôt la manœuvre, autrement inintelligible (le chevalier Folard a dit ridicule[2]) de Vercingétorix. Il court fermer la porte par où son ennemi sera obligé de passer.

Le lecteur va voir si cette présomption si légitime sera justifiée par les indices qu'il est permis de recueillir sur toute la longueur du trajet.

César vient de quitter les Lingons en traversant leur frontière, c'est-à-dire la Saône. Son point de départ, placé au cœur du pays lingon, et son but, qui est le sud-est de la Séquanie, nous indiquent approximativement le lieu du passage. Il est quelque part aux environs de Gray. M. Delacroix a désigné la presqu'île de Mantôche : je crois qu'il a raison, mais je n'affirme pas, parce que je n'ai reconnu là aucun témoignage certain d'un fait si éloigné, et que les traditions que j'y ai recueillies se rapportent évidemment aux invasions des barbares[3]. Mais ce que je puis certifier, c'est que ceux qui se sont

1. *Rette* n'est pas autre chose que la forme française de *rheda*, et Quintilien nous apprend que *rheda* était un mot gaulois.

2. *Abrégé des commentaires sur l'histoire de Polybe*, t. III, p. 186.

3. On dit que dans un temps très éloigné, où Mantôche n'était rien, la presqu'île était occupée par une grande ville du nom d'Ancloche. L'ennemi ayant surpris cette ville, tous les habitants s'enfuirent par la Saône sur la rive franc-comtoise, et se cachèrent dans des bois où l'on ajoute que se voient encore eurs tombeaux. L'existence d'Ancloche est incontestable ; le terrain de la presqu'île est semé de briques romaines. On en a tiré un magnifique sarcophage qui est à la mairie de Gray. Un *castellum* très bien conservé, nommé le *Château d'Amange*, domine l'emplacement de la ville.

récriés sur la difficulté du passage, auraient mieux fait d'y aller voir que de s'exposer à la déconvenue d'une objection sans fondement. La Saône au-dessous de Gray a environ quatre-vingt-dix mètres de largeur; ses rives sont celles d'un cours d'eau disposé pour l'agrément; les gués y abondent au point de ne laisser que l'embarras de les choisir. Il y en a trois qui ont chacun plus de deux cents mètres d'étendue, entre Gray-la-Ville et Mantôche : l'un à Essertey; l'autre sous Essertey, appelé le *gué du Poiron*; le troisième tout de suite après Mantôche. Traverser une telle rivière n'a pas été plus difficile que de traverser l'Yonne auprès d'Auxerre; et comme César a traversé l'Yonne sans la nommer, il est absurde de prétendre qu'il n'a pas pu traverser la Saône parce qu'il ne la nomme pas.

En même temps que les légions franchissaient la Saône, Vercingétorix s'arrêtait sur une autre rivière à environ dix milles de distance[1] Les dix milles environ font quinze ou seize kilomètres. A vingt-deux kilomètres sud-est de la Saône prise vers Gray coule la rivière d'Ognon. De vingt-deux kilomètres ôtons-en quinze, restent sept; et la distance de sept kilomètres est bien à peu près celle que la tête de l'armée romaine devait avoir atteinte lorsque la queue était à effectuer l'opération du passage. Ainsi la direction connue des Romains et la mesure donnée par les Commentaires concourent à indiquer l'Ognon comme la rivière à laquelle s'étaient appuyés les Gaulois.

La nature du sol franc-comtois se révèle aussitôt qu'on a passé la Saône. Le terrain ondoie sans discontinuer, prenant plus de relief à mesure qu'on avance. Ce sont d'abord des coteaux qui se relèvent et s'abaissent sur la ligne où ils sont disposés, en même temps que d'autres rangs parallèles se prolongent avec de semblables mouvements. Ces petites chaînes forment entre Gray et l'Ognon un premier massif à travers lequel a dû s'effectuer d'abord la marche des Romains. Là, leur cavalerie a eu à soutenir un combat contre celle des Gaulois, qui s'était portée au-devant d'eux pour leur barrer le passage.

Si entre Gray et Mantôche on cherche la direction la plus courte pour atteindre l'Ognon, en suivant autant que possible les vieux chemins et en joignant à cette condition la proximité d'un cours d'eau, qui est nécessaire pour fixer la marche d'une armée, on arrive au mont Colombin.

Le mont Colombin n'est pas un mont, à proprement parler, mais

---

1. « Circiter millia passuum X ab Romanis trinis castris Vercingetorix consedit.... Fugientes usque ad flumen ubi Vercingetorix cum pedestribus copiis consederat, persequuntur. » Capp. 66 et 67.

plutôt une longue friche bosselée. Il a été le théâtre d'une bataille dont la mémoire existe encore à plus d'un myriamètre à la ronde. Une légende était même racontée à ce sujet, légende que les vieillards, qui en ont retenu quelque chose, affirment avoir été dite autrefois toujours dans les mêmes termes; mais depuis que les générations, instruites aux écoles, sont devenues moins curieuses des anciennes histoires, des variantes se sont introduites, des lacunes ont détruit la continuité du récit. Je rapporte la version que M. Delacroix est parvenu à reconstituer en comparant et complétant l'un par l'autre les dire de beaucoup de personnes. Elle ne concerne qu'une circonstance fabuleuse du combat, et s'applique à une petite rivière du nom de Charsenne, qui prend sa source au pied du Colombin :

« Autrefois, la Charsenne portait un autre nom. On l'appelait Senne, et alors *Senne* voulait dire de l'eau. Or, Jules César ayant remporté une grande victoire sur Colombin, la terre fut trempée de sang jusqu'aux conduits souterrains de la source. Lorsque le général, mourant de soif, y accourut pour boire, le sang l'avait devancé. « O Senne, dit-il, pour mon empire, pour mon nom, une goutte d'eau pure ! » Et la Senne continua à rendre du sang. « O Senne, que la victoire m'aura coûté cher[1] ! » « Je retiens ce mot, répondit la Senne, je retiens ce mot qui fera durer le souvenir de ta visite. Va, tu ne me reverras plus. » Et depuis lors la Senne a pris le nom de Charsenne. C'était au temps des Gaulois. Maintenant la terre du mont Colombin, brûlée par le sang, ne peut plus se labourer, et les bruyères qui y poussent sont tachées de rouge. »

Voilà une véritable et antique légende, marquée au coin de l'érudition populaire, et conforme autant qu'on peut le désirer à ces sortes de récits, où les événements sont toujours traduits par une idée poétique. Je ne tiens pas au nom de César : on le prononce à Charsenney[2], au bout du mont Colombin, et à Marnay ; mais il est ignoré à Gy et dans d'autres endroits où l'on dit tout simplement « un général. » Il en est de même des Gaulois : ces noms peuvent avoir été suppléés par les savants. Mais le sang qui a été répandu à si grands flots que la source voisine en a été infectée et que la terre en est encore stérile, mais la pause que le général a faite à cette source, mais le discours qu'on lui fait tenir, ne décèlent-ils pas César et son premier

1. Variante : « O Senne, tu m'auras coûté cher. » C'est dans cette partie que la légende est surtout altérée.

2. Et non pas *Charenney* comme cela est marqué sur la carte de l'État-major.

exploit en Séquanie? Examinons, pour nous en assurer, le récit des Commentaires et celui de Plutarque.

Les cavaliers gaulois étaient nombreux. Ils s'étaient liés par un serment redoutable. Si chacun d'eux ne traversait pas deux fois les rangs de l'ennemi, il renonçait à rentrer dans sa maison et à revoir les objets de sa tendresse [1]. Distribués en trois corps, ils s'avancent à la fois sur le front et les flancs de l'armée romaine. César leur oppose sa cavalerie, formée aussi en trois divisions. Le reste de l'armée fait halte, et les légions conservent leur ordre de marche; mais elles se déplacent pour rétablir le combat partout où la cavalerie romaine fait mine de reculer. A la fin, un mouvement de droite exécuté par les Germains dépossède les Gaulois d'une crête qu'ils occupaient. Rejetés sur les pentes, ils commencent à fuir [2].

Ainsi s'explique César. Plutarque, indifférent aux évolutions militaires dont il ne parle pas, se borne à dire que ce ne fut qu'après beaucoup de temps et beaucoup de carnage qu'on put venir à bout des Gaulois; que le commencement de l'action passait pour n'avoir pas été à l'avantage des Romains; enfin que César y paya de sa personne et courut le plus grand danger, car, à un moment, il se trouva serré de si près que son épée lui fut ôtée des mains [3].

Donc la lutte a été sanglante, et la légende a trait à une bataille sanglante; César a combattu, et l'on parle de César ou d'un général, possesseur d'un empire [4], que la fatigue du combat avait réduit à mourir de soif; le succès a dépendu pour les Romains de l'occupation d'une crête, et c'est par la crête du Colombin qu'était tracée leur route; enfin les Gaulois, chassés par la droite, ont été précipités l'épée dans les reins sur les pentes de la colline, et au bas du mont Colombin est le vallon de la Charsenne où le vainqueur de la légende arrive en dernier lieu.

Des témoignages d'une autre nature complètent les étonnantes conformités qui existent entre l'histoire et le récit populaire.

La victoire a été décidée sur le mont Colombin; mais l'action, continuée par la poursuite des vaincus, n'a fini qu'en vue des lignes de Vercingétorix. César rapporte qu'il y eut là un nouveau carnage [5].

---

1. Cap. 66.
2. Cap. 67.
3. *Vita Cæsaris*, cap. 26.
4. C'était là un des traits principaux de la légende, à ce point que le vainqueur racontait à la source toutes les nations qu'il avait soumises; mais personne ne se rappelle plus les termes de l'énumération.
5. Cap. 67.

Dans la vallée de l'Ognon, tout droit en venant du mont Colombin, on rencontre un lieu dit *le Camp des Avant-Gardes*, et un peu plus loin, à droite, deux territoires qui s'appellent *Bataille*.

Vercingétorix a échoué dans son dessein, qui était de rompre les rangs des Romains pour qu'à la faveur du désordre, on détruisît leurs provisions [1]. Sans plus tarder, il donne à ses Gaulois le signal du départ, et commence sa marche sur Alesia [2]. Tout l'avantage est à lui pour exécuter ce mouvement. Ses quatre-vingt-trois mille hommes d'infanterie sont reposés et repus; il a plus de deux lieues d'avance sur l'ennemi; il pourra en gagner davantage, parce que le jour est avancé, et que la nuit, qui arrêtera nécessairement les légions, n'interrompra pas sa marche.

César se met à sa poursuite, avec l'intention évidente de le rattraper avant la fin du jour. Il conduit sur une colline du voisinage son matériel qu'il laisse à la garde de deux légions [3] : c'est dire qu'il se débarrasse de ce qui l'empêchait d'accélérer le pas. Mais la rapidité de son récit s'oppose à ce qu'on détermine le moment précis où il a pris cette résolution, et dès lors il y a lieu d'hésiter sur la colline dont il a voulu parler. Si, après le combat, il s'est reposé en attendant la nouvelle de ce qu'allait faire Vercingétorix, le bagage a été conduit sur la colline de Gy, dont la croupe opposée à celle du mont Colombin présente les dénominations significatives de *Châtoillon* et *Châtoillenot*. Si au contraire les Romains ont continué d'avancer jusqu'à ce qu'ils aient eu constaté de leurs yeux la retraite de Vercingétorix, c'est au delà de l'Ognon qu'a été effectué le dépôt du bagage, et l'on en trouve l'emplacement au dessus de Placey. Par ce village monte en effet une vieille route abandonnée sur laquelle se présentent, dès qu'on a atteint le plateau, un camp rond de la décadence, et d'autres lignes qui s'étendent en longueur. Celles-ci, très effacées, sont couvertes par un quartier de bois qu'on appelle *Au Remay*. Leur état de dégradation permettrait d'en attribuer le travail aux légions de César. Je crois cependant que la première position que j'ai indiquée est plus convenable, et sans insister davantage sur ce point, que l'avenir éclaircira sans doute, je me transporte à Routelle, qu'on rencontre à trois lieues au delà de Placey, sur le bord du Doubs.

Routelle est tout moderne. C'est un village qui s'est formé sur

---

1. Cap. 66.
2. Cap. 68.
3. « Cæsar, impedimentis in proximum collem deductis duabusque legionibus præsidio relictis, secutus, etc. » Cap. 68.

l'emplacement d'une villa détruite, dont un dicton du pays nous a seul conservé le souvenir et le nom : « Routelle, route du Doubs, ville d'Anguin, près du rang de Belin. » On dit « route du Doubs, » parce que là existait l'un des gués si rares dans cette rivière profonde et dangereuse. Il avait une étendue de trois cents mètres et se trouvait au débouché d'un vallon contenu entre la côte ou le rang de Belin, et une autre côte parallèle, dite *le Bois d'Ambres*. Il était dominé sur l'autre rive par l'une des extrémités de la colline sous laquelle règnent les fameuses grottes d'Osselle. Il fut détruit il y a quelques années, lors des travaux de la canalisation du Doubs. Le bois d'Ambres cache les vestiges de la route par où on arrivait au gué. Dans le vallon qui le côtoie, des fers de chevaux et de mulets ont été trouvés en grand nombre.

Avec M. Delacroix, je trouve là de quoi préciser des choses qui sont vaguement énoncées dans le texte.

César dit qu'après s'être débarrassé de son bagage, il continua sa poursuite aussi longtemps que le lui permit la durée du jour, et qu'il tua trois mille hommes de l'arrière-garde ennemie [1].

La mort de trois mille hommes implique un engagement d'une certaine durée ; un pareil engagement n'a été possible qu'à cause d'une halte des Gaulois ; le passage du Doubs explique cette halte, et enfin les débris d'animaux marquent le lieu du carnage.

D'autre part, la durée du jour n'a pas pu permettre aux Romains de s'avancer plus loin que le lieu de ce dernier exploit. Le point d'où ils étaient partis le matin est séparé de la vallée du Doubs par une distance de trente-deux kilomètres. Ils avaient fait une partie de ces trente-deux kilomètres à marche forcée ; mais aussi le combat de cavalerie les avait arrêtés un certain temps. On était alors en été, au plus tard dans le moment de cette saison où il y a encore quinze heures de jour. Les quinze heures, suffisamment remplies par tout ce que je viens de dire, forcent de placer sur la rive droite du Doubs le second campement de César en Séquanie.

Reste-t-il des vestiges de ce campement ? Je n'ai rien pu constater de certain à cet égard. On m'a parlé d'un hameau de Candard au bout de la côte d'Ambres, qui se serait aussi écrit *Camp d'Ar;* on m'a montré plusieurs camps sur le territoire d'Osselle, mais petits et qui me paraissent avoir servi plutôt pour la défense du pays à l'époque des invasions. Tenons-nous en au résultat fourni par les déductions qui se tirent du texte.

1. Cap. 68.

Nous ne savons plus rien, ni n'avons la possibilité de conjecturer quoi que ce soit jusqu'à l'arrivée de César devant Alesia, qui eut lieu le lendemain.

De Routelle pour arriver en vue d'Alaise, il y a vingt kilomètres. D'abord on traverse les collines qui séparent la vallée du Doubs de celle de la Loue. Le chemin devient plus fatigant parce que les élévations augmentent ; mais les escarpements sont encore exceptionnels. Sur une petite partie de sa longueur, ce chemin se confond avec une voie romaine qu'on appelle *la Levée de Jules César*.

La Loue, dans la région où on l'aborde, ne présente aucune difficulté pour le passage. Son eau est peu profonde, sa vallée large et dégagée. Les pentes qui se présentent au delà, quoique appartenant à ce qu'on peut déjà appeler des montagnes, n'ont rien qui soit capable d'arrêter la marche de l'armée même la plus nombreuse. Après avoir franchi deux rangs, dont les montées sont à peine sensibles à cause de leur extrême prolongement, on arrive au sommet, en exécutant une ascension plus marquée, par un col qui s'appelle *Bras*. Il y a un dicton sur ce passage : « Au delà de Bras, ne te frotte pas. » C'est l'annonce de quelque chose de redoutable.

En effet, une région qui ne ressemble à rien de ce qu'on a rencontré jusqu'alors ne tarde pas à se dérouler sous les yeux. Les chaînes qui se suivaient auparavant dans une direction parallèle, semblent s'être nouées, et l'espace circonscrit de tous les côtés forme une vaste enceinte d'où l'on ne devine pas qu'il soit possible de sortir. L'aspect est celui d'un théâtre immense. Du sud au nord s'arrondit, dans le sens du levant, un pourtour de pentes roides et en parties dénudées. Le bas, qui répondrait au parterre, se relève du côté de la scène représentée par une puissante chaîne de montagnes. Celle-ci ferme en ligne droite le côté occidental. A ses pieds règne une vallée profonde, largement ouverte à la hauteur des cimes, étroite par le bas, étranglée à son extrémité méridionale, où elle s'adapte à deux défilés, l'un à droite, l'autre à gauche. Le défilé de gauche est la Languetine, dont j'ai parlé précédemment ; l'autre est le passage par où s'introduit dans la vallée une petite rivière pleine d'accidents, nommée le Tôdeure. Vainement on a nié l'existence de ce nom [1] ; il est sur la carte de Cassini et dans la bouche des habitants.

Le Tôdeure, après avoir parcouru la vallée dans toute sa longueur, tombe dans une autre rivière, qui est le Lison.

---

1. *Alaise, Alise, ni l'une ni l'autre ne peut être Alesia*, par M. Victor Revillout, page 26.

Le Lison mérite une mention à part. Sa source, qui n'est pas loin de là, passe avec raison pour l'une des belles choses qu'on puisse voir. Il sort tout fait d'une grotte qu'on dirait être un palais de fées. A l'endroit où il reçoit le Tôdeure, il apparaît comme à l'improviste, à l'issue d'un vallon étroit, qui est lui-même le débouché d'une brèche formidable pratiquée entre les roches calcaires dont le sol est formé. Au fond de cet abîme, entre deux murs à pic de cent et cent cinquante mètres de haut, s'opère presque tout le parcours de la mystérieuse rivière. Elle suit tantôt de plus loin, tantôt de plus près, le pourtour qui borne la vue au levant. Avant d'avoir reconnu le pays, on ne soupçonnerait pas le chemin qu'elle suit. Aux yeux de celui qui regarde des hauteurs, la brèche ne se trahit que par quelques échappées de crêtes blanches qui scintillent entre la verdure des bois dont est couverte la presque totalité du bassin.

Le Lison, la vallée du Tôdeure et la Languetine, avec les murs infranchissables d'une autre gorge qui s'adapte à celle-ci, délimitent un espace en forme de trapèze et de quatre lieues de pourtour, qui est le massif d'Alaise. Nulle part la nature n'a préparé un lieu plus propre à la défense, car on n'y aborde que par six montées, dont une seule a pu être un grand passage. Même en l'absence de tout vestige d'antiquité, on affirmerait que les hommes des temps primitifs ont dû faire de ce lieu un asile. De vagues souvenirs qui sont restés dans la mémoire des habitants, les noms des lieux-dits, des traces de terrassements et des restes de constructions en pierres sèches, attestent que telle a été réellement la destination du massif.

Naguère les gens d'Alaise ne cessaient d'interroger les voyageurs sur ce qui s'était passé anciennement dans leur village. Ils avaient l'idée d'une grande catastrophe arrivée dans un temps où Alaise était une ville considérable ; et c'est cette curiosité qui a poussé M. Delacroix à rapprocher Alaise de l'Alesia de César. A présent qu'ils sont instruits, ils ne questionnent plus comme autrefois, mais ils ont encore des locutions qui attestent à leur insu leur importance dans un autre temps.

A la source du Lison est le village de Nans, le plus fréquenté du pays. En y arrivant, la première parole que je recueillis fut celle d'un habitant du massif, qui disait à un autre : « Viens-t'en à la cité. » C'est toujours comme cela qu'à Sarraz, hameau dépendant d'Alaise, on désigne la commune par rapport aux villages environnants.

Voilà pour la tradition.

Déjà à quatre reprises on a énuméré les dénominations décisives, on a signalé les monuments incontestables d'où il résulte que la tradi-

tion ne se trompe pas [1]. A la face de l'incrédulité qui se moque et qui dénie, je redirai tout cela une cinquième fois, en y ajoutant plus d'un trait nouveau.

Le massif se termine au nord par trois promontoires qui s'avancent parallèlement au-dessus du Lison. L'un, qui s'appelle *Mouniot* ou *les Mouniots*, nous rend en patois la dénomination *munitorium* (lieu couvert de fortifications), qui existe dans la basse latinité. L'autre est dit *les Châteleys*, et se prononce avec un incroyable prolongement de la dernière syllabe, qui me fait reconnaître dans son nom une corruption toute franc-comtoise du mot *châtelar* ou *châtelier* (*castellare* en latin), qui partout en France désigne les lieux couverts de ruines. La dénomination du troisième, qui est *Châtaillon* (*castellio*), s'explique d'elle-même.

Mouniot est le plus élevé des trois; il couvre les deux autres, et forme un rempart de deux kilomètres de long sur la vallée du Tôdeure. Sa pente sur cette vallée a été interrompue vers la cime par un fossé qui n'a pas moins de vingt-cinq mètres de large sur sept ou huit de profondeur. On reste saisi d'étonnement lorsqu'on aperçoit de loin sur le profil de la montagne cette brèche énorme qu'on dirait taillée par la main des géants.

Les Châteleys sont couverts de *murgers*, d'entassements de pierres apportées d'un autre endroit, qui sont trop nombreux et en masses trop considérables pour avoir jamais servi de délimitations de champs sur un sol où la terre labourable est rare. Ils ne peuvent être que les ruines d'anciennes constructions. Une de ces constructions subsiste d'ailleurs à la pointe du promontoire. C'est une enceinte ronde comme la base d'une tour, du genre de celles qu'on appelle *cabordes* dans le pays, et qui nous montre l'appui inférieur de l'habitation ronde du Gaulois décrite par Strabon [2].

Châtaillon, au point où il se dégage tout à fait du massif, est fermé en travers par une puissante muraille percée d'une ouverture qui a servi de porte. De tous les côtés d'étroites voies empierrées se prolongent et se coupent sous les fourrés épais dont cette partie est couverte. Les cabordes y abondent aussi; elles sont si nombreuses qu'on ne les a point encore comptées. Quelques-unes s'élèvent encore à la hauteur d'un mètre.

---

1. Voir *Alesia* par A. Delacroix, les lettres de M. Léon Robert dans l'*Abeille jurassienne* des 16 et 23 nov. 1856, *Alesia. Alaise Sequane, Alise en Auxois*, par Ch. Toubin, Besançon, 1857, in-12 et *Lettre à M. Renan sur l'Alesia de César*, par E. Desjardins. (*Rev. de l'Instruction publique*, 1er et 3 septembre 1857).

2. « Τοὺς δ' οἴκους ἐκ σανίδων καὶ γέρρων ἔχουσι μεγάλους, θολοειδεῖς, ὄροφον πολὺν ἐπιβάλλοντες. » Lib. IV.

Les trois promontoires sont séparés l'un de l'autre par de fortes dépressions de terrain qui, vers l'extrémité du massif, se précipitent tout d'un coup et deviennent deux ravins profonds. On y a pratiqué des voies pour descendre du plateau. L'une aboutit à un endroit du Lison qu'on appelle *le Pont*, quoiqu'il n'y ait pas de pont ; mais des blocs, assemblés avec beaucoup de recherche et sans mortier, attestent qu'il y en a eu un autrefois. Vers l'issue de l'autre ravin se dressent, dans une pièce de pré qui tient au moulin de Chiprey, de grosses pierres celtiques dont une fait un retour d'équerre sur les autres.

Regagnons les hauteurs.

A la tête des ravins et pour les continuer, ont été visiblement pratiqués de main d'homme des fossés dont la direction indique qu'ils enveloppaient une éminence qui s'élève au nœud des promontoires. L'un de ces fossés, entre Châtaillon et les Châteleys, longe un champ où l'on ne voit aucune trace de murs et qui néanmoins s'appelle *le Murot*. L'autre fossé, qui sépare les Châteleys de Mouniot, se bifurque et enveloppe *le Champ des rettes*. Près de là est un terrain dit *les Fourneys* où abondent les tumulus.

Les vestiges de fortifications dont je viens de parler circonscrivent des enceintes intérieures. Une clôture qui embrassait le tout est marquée, à l'ouest, par des murgers qui s'étendent en ligne brisée sur un col très déprimé, entre l'extrémité sud du Mouniot et un double rang de collines, qui sont *les Grandes* et *les Petites Montfordes*. Là se reconnaissent deux entrées, les deux grandes portes par où on accédait dans l'*oppidum*. L'une est surtout singulière, en ce qu'elle est obstruée intérieurement par des lignes de pierres disposées dans tous les sens, comme un labyrinthe destiné à tenir en échec l'ennemi qui se serait emparé de la porte.

Lorsqu'on est entré par là, on ne tarde pas d'arriver à un champ remarquable par une clôture de pierres qui a la figure d'une ellipse, et par une allée couverte dont le plafond a été enlevé. Toute cette région s'appelle *les Temples* : c'est le mot *templa*, pris dans son acception primitive d'enceinte sacrée. A droite est *le Champ Belin*, ou de Bélénus, que personne ne contestera avoir été une divinité gauloise. En face s'élève *la Chênée* d'Alaise.

La Chênée est cette colline dont j'ai indiqué la position au nœud des promontoires. Il semble que ç'ait été là le sanctuaire de la ville ; malheureusement les bois qui la couvrent sont si épais, que toute recherche y a été jusqu'à présent impossible. La proximité des Temples n'est pas le seul indice qui révèle son caractère sacré. Au revers opposé règne, ou plutôt régnait naguère, *la terreur de sainte Reine*.

On donnait le nom de sainte Reine à un chêne séculaire, près duquel la plupart des habitants du massif ne passaient pas le soir sans trembler. Ils tenaient de leurs pères, que sous ce feuillage maudit s'abritait un génie malfaisant, dame blanche selon les uns, dame verte selon les autres, dame entourée de chiens dévorants. Ils appelaient *le Tertre sauvage* une éminence sur laquelle l'arbre s'élevait naguère, mais ne s'élève plus aujourd'hui, car sa longue existence vient de finir. Il tomba de vétusté l'année dernière, et depuis lors la frayeur des moins braves s'est évanouie. Il y en a qui regardent la fée qui l'habitait comme la gardienne du mystère qui planait sur Alaise. Elle a fui, et son repaire s'est affaissé derrière elle, le jour où s'est faite la révélation.

Une autre sainte Reine, vierge et martyre, est la patronne du mont Auxois. Sans savoir quel rapport existe entre deux noms identiques auxquels se rattachent des idées si différentes, ils me semblent néanmoins établir un lien d'étroite parenté entre *Alesia* et *Alisia*. Il n'est pas moins singulier que la rivière qui coule à droite d'Alaise soit le *Lison*, tandis que la rivière qui coule à droite d'Alise est la *Loze*[1] ; qu'une montagne appelée *la Réa* existe également à droite du Lison et à droite de la Loze. J'ai vainement travaillé sur les racines de la langue gaélique pour avoir le mot de ces analogies.

J'ai décrit la partie septentrionale du massif, celle qui me paraît avoir formé la ville proprement dite. L'autre partie, un peu plus étendue, sur laquelle est Sarraz, possède aussi ses tumulus et ses vestiges de fortifications. On y voit, en outre, de ces fosses en entonnoir dont le sol est percé partout où les Celtes du centre de la France ont eu des établissements. Quelques-uns considèrent ces fosses comme des silos : d'après les débris qu'on trouve au fond, il est plus probable qu'elles ont été des éviers creusés sous l'habitation. On les appelle communément des « mardelles, » nom ignoré en Franche-Comté aussi bien que l'objet auquel il s'applique. L'occasion se présentera tout à l'heure de revenir sur ces restes d'un ensemble qui différait essentiellement du premier. Je ne m'arrête qu'à celui-ci pour le moment, et je dis qu'il nous offre l'un des plus grands *oppidum* celtiques qu'on ait signalés, et incontestablement le mieux conservé de tous. Deux et trois fois plus grand que les plateaux de Gergovie et du Beuvray, il ne le cède par ses dimensions

1. Je m'en rapporte pour la forme de ce dernier nom à nos vieux auteurs, qui l'ont toujours rendue ainsi. La « Loze » figure encore sur la carte de Cassini. Aujourd'hui on écrit et on prononce « l'Oze. »

qu'au Hohenbourg d'Alsace ; mais tandis que tous ces lieux, utilisés à des époques postérieures, ont reçu des défenses d'un système plus savant et nous montrent plutôt des ruines romaines que des ruines gauloises, le vaste emplacement sur lequel se perd l'imperceptible village d'Alaise se dessine encore avec son plan primitif. L'époque gallo-romaine n'y a pas superposé son empreinte ; il reste tel que l'ont fait la destruction et le temps.

Vérifions maintenant si cet *oppidum* répond à celui dont César et Plutarque nous ont laissé la peinture.

1° Alesia était en Séquanie, et Alaise est en Séquanie.

2° Alesia devait commander un passage du Jura facile à intercepter, et Alaise répond à cette condition.

3° *Alesia*, avec un *e* d'une prononciation très marquée, était le nom latinisé de la ville antique. Des titres du moyen âge nous montrent qu'au XII^e^ et au XIII^e^ siècle, Alaise se disait en latin *Alesia* ou *Alasia*[1]. Cette dernière forme résulte d'une exagération dans l'ouverture de la bouche, qui est dans l'essence du parler franc-comtois. Elle s'explique d'autant mieux, que sur le massif même, à Sarraz d'un côté et à Alaise de l'autre, deux dialectes se rencontrent ; et ce qui se prononce *é* dans l'un, est prononcé *â* dans l'autre.

4° Alesia était une ville des Mandubiens.

Il n'est pas si facile qu'on le croit de ridiculiser l'observation faite par M. Delacroix que le nom des Mandubiens doit exprimer la proximité du Doubs[2]. Le vieil historien bourguignon Saint-Julien de Balleure avait déjà émis une idée semblable[3]. Pour s'être trompés tous les deux sur l'un des radicaux, ils n'ont pas moins trouvé la véritable étymologie. En gaélique *m'an dhuib* voudrait dire « auprès du Doubs, » ou, ce qui est la même chose, « auprès de la (rivière) sombre[4]. » Au moyen d'une désinence adjective que César a raccourcie, mais qui a existé plus longue puisque les monnaies mandubiennes sont marquées MATUBINOS[5], *m'an dhuib* arrive à signifier

1. *Altare de Alesia*, article du nécrologe de S. Paul de Besançon, qui se rapporte à un personnage mort au commencement du XII^e^ siècle ; *Girardus de Alesia*, article daté de 1272 sur le nécrologe de S. Anatoile de Salins ; *ecclesia de Alasia*, pancarte d'Innocent II (1139) pour S. Paul de Besançon ; *Jocerannus de Alasia*, charte de 1192 dans l'*Histoire des sires de Salins*, par Guillaume, t. I, p. 75 ; *Petrus* et *Fromundus de Alasia*, chartes de S. Paul de 1234 et 1275, citées par M. Delacroix, p. 48.

2. *Alise*, etc., par M. Rossignol, p. 35 et 115.

3. *De l'origine des Bourguignons*, p. 218.

4. Armstrong, *Gaelic dictionary*.

5. A. Barthélemy, *Nouveau manuel complet de numismatique ancienne*, p. 98.

« ceux qui sont auprès du Doubs. » Mais ce n'est pas là que j'en veux venir.

Si le nom latin *Mandubii* avait été francisé, il s'écrirait *Mandoubs* ou *Mendoubs* et se prononcerait *Mendous*, de même que *Dubis* s'écrit *Doubs* et se prononce *Dou*. Mangeur, à Besançon, se dit *menjou ;* à Myon, village qui est en face d'Alaise, de l'autre côté du Tôdeure, *menjou* est devenu *meudjou*, et les habitants de Myon appellent par dérision ceux d'Alaise « les Meudjous. » Pourquoi cela? Sont-ils plus mangeurs que leurs compatriotes des communes voisines? Encore plus isolés que les autres au milieu d'un pays qui n'abonde pas en délices, les pauvres gens n'ont guère à se mettre sous la dent que le pain qu'ils gagnent péniblement par leurs journées. Ils mangent uniquement pour vivre. Les traiter de mangeurs n'a pas de sens. Mais si l'on fait attention à la nuance si peu sensible qui sépare *meudjou* de *mendou*, si l'on admet (ce qui est souvent arrivé dans le langage) qu'un mot dont la signification primitive s'était perdue, a pu être confondu avec un mot usuel d'une prononciation à peu près semblable[1] ; si l'on se rappelle que dans ces noms injurieux qu'on s'envoie de ville à ville, de village à village, l'origine des populations a été maintes fois retrouvée[2] : alors on ne fera aucune difficulté de considérer *meudjous* comme un approximatif de *mendous* et de voir dans les habitants d'Alaise, non pas des mangeurs, mais des Mandubiens.

Ceux de Sarraz ne disent pas *meudjou*. Conformément à leur dialecte, ils prononcent *meudzâr*, et à cette appellation ils joignent celle de *clamots*, qui veut dire « les pousseurs de lamentations, » comme s'ils voulaient faire allusion aux cris déchirants dont retentirent les échos du Lison, lorsque les infortunés Mandubiens furent réduits à périr par la famine entre les Gaulois, qui les avaient chassés de leur ville, et les Romains, qui tiraient sur eux quand ils approchaient de la contrevallation. Chose non moins étrange! pour répondre à ces insultes, les Alaisiens appellent *loups* les habitants de Myon et *sangliers* ceux de Sarraz. A Myon a dû être l'un des principaux quartiers des Romains; Sarraz fut la position donnée par Vercingétorix à une partie de ses Gaulois avant qu'il les eût fait entrer

1. Comme *dodenne* dont on a fait *dos-d'âne; coute-pointe* (*culcita puncta*), qui est devenu *courte-pointe*, etc.

2. Les *Cousiots* des Landes, qui sont les anciens *Cocosates;* les *Guépins* d'Orléans, qui sont les habitants de l'antique Genabum, *Genabini;* les *Cagots* du Midi, issus de Goths transplantés par les derniers empereurs pour repeupler diverses provinces, etc.

dans la ville; et la louve était l'emblème des Romains, et le sanglier celui des Gaulois.

5° Alesia occupait le sommet d'une colline, à un endroit de cette colline qui était d'une excessive hauteur : *Ipsum erat oppidum in colle summo, admodum edito loco.* (C. 69.)

J'ai démontré que les vestiges de l'antique Alaise couvrent la moitié d'un massif élevé à cent mètres et plus, au-dessus de tous les fonds par lesquels on peut l'aborder. Quelle difficulté fait-on sur la conformité des deux sites ?

On prétend que *collis* ne signifie pas un massif, une hauteur sur laquelle s'élèvent d'autres éminences. Les latinistes qui ont cette susceptibilité auraient bien fait de dire par quel mot différent de *collis* César devait exprimer l'emplacement d'une ville disséminée sur des éminences tenant toutes à la même racine. La preuve que la colline dont il a entendu parler n'avait pas un plateau pour sommet, résulte de cette circonstance qu'Alesia possédait une *arx* ou acropole [1]. Il est de toute vraisemblance que l'historien a voulu désigner par là le mont Mouniot. Dans tous les cas, *arx* est si bien un lieu éminent, que les poètes en appliquent le nom à tout objet qui s'élève au-dessus de son entourage.

On prétend que la ville occupait la totalité de la colline. Deux fois le latin dit positivement le contraire : d'abord par les mots *admodum edito loco*, qu'on a tort de traduire comme une apposition à *collis*, lorsque c'est un complément qui se rapporte à la situation de la ville. César ne dit pas qu'Alesia couvrait le haut d'une colline qui était un lieu très élevé; il explique qu'Alesia couvrait une partie très élevée de la colline au haut de laquelle elle était située. D'ailleurs, il nous montre un peu plus loin les soldats de Vercingétorix campés sous le mur d'Alesia, sur une partie de la colline qui regardait l'orient : *Sub muro, quæ pars collis ad orientem solem spectabat, hunc omnem locum copiæ Gallorum compleverant* (c. 69). Puisque la partie orientale de la colline hors de la ville était assez vaste pour contenir les quartiers d'une armée considérable, la ville n'occupait donc pas le tout.

6° Cette partie orientale se trouvait tellement disposée à Alesia, que les Romains ne pouvaient pas voir ce qui s'y passait; et cela résulte de ce que César met au nombre des choses qu'il apprit par les déserteurs gaulois, l'entrée des troupes de Vercingétorix dans la ville : *Frumentum omne ad se referri jubet;... pecus... viritim distri-*

1. Cap. 84.

buit;... copias omnes, quas pro oppido collocaverat, in oppidum recipit... Quibus rebus ex perfugis et captivis cognitis, etc. (Cap. 71 et 72.)

L'emplacement de Sarraz forme la partie orientale du massif d'Alaise, et s'étend à partir du mur de l'ancien *oppidum*. Déprimé comme une combe, il est inaccessible aux regards. Le rideau des Montfordes en dérobe surtout la vue du côté de la vallée du Tôdeure.

7° Le pied de la colline était baigné de deux côtés par deux rivières, *collis radices duo duabus ex partibus flumina subluebant* (c. 69) : ce qui est autre chose que si l'auteur avait dit simplement que le pied de la colline était baigné par deux rivières. Du moment qu'il ajoute « de deux côtés, » c'est qu'un côté au moins n'était pas dans le cas des autres.

Cette circonstance se rencontre au massif d'Alaise, qui est enveloppé entre le Tôdeure et le Lison, mais dont tout le côté méridional a pour bordure une gorge sans eau; du moins il n'y coule qu'un ruisseau que l'été met entièrement à sec. C'est à l'ouverture de cette gorge que débouche la Languetine; c'est par elle que se dirige la route de Nans à Salins.

8° Devant Alesia s'étendait un espace plat, d'environ trois milles de long : *Ante id oppidum planities circiter millia passuum III in longitudinem patebat.* (Cap. 69.)

La vallée du Tôdeure, qui va en montant et en se resserrant du nord au sud, forme un espace plat d'un peu plus de quatre kilomètres (équivalent exact des trois milles), lequel s'étend en longueur devant ce qui était bien véritablement la face de l'*oppidum*, c'est-à-dire son côté le plus régulier et le plus abordable, celui sur lequel ses grandes entrées étaient établies.

Rien n'est plaisant comme le bruit qui s'est fait pour couvrir la voix de ceux qui ont proclamé cette application si parfaite de la vallée du Tôdeure aux paroles des Commentaires.

« Il est absurde, ont-ils dit, de prétendre que le mot *planities* s'appliquerait à un fond de vallée qui n'est qu'un boyau. *Planities* est une plaine dans toute la force du terme. »

Je leur réponds en les renvoyant au premier livre, chapitre 43, des Commentaires sur la guerre civile, où il y a ceci : « *Erat inter oppidum Ilerdam et proximum collem planities circiter passuum trecentorum, atque in hoc fere medio spatio tumulus erat paulo editior.* » Ainsi voilà une *planities* qui avait trois cents pas de large, et encore avec une butte au milieu. Eh bien ! la vallée du Tôdeure pendant plus d'une demi-lieue a mieux que cela, et sans butte; de plus elle se re-

lève des deux côtés par des pentes douces. Il faut surtout signaler la pente de la rive gauche qui est un plan incliné de soixante-seize hectares de superficie, rien qu'en terre labourable. On l'appelle la *Section de Plan*. Elle se décompose en plusieurs pièces qui portent les dénominations de *Plan*, *Dessus de Plan*, *Sous le Plan*, *Pré de Plan*, *Chaux de Plan*; et si ce nom de Plan ne vient pas de *planities* ou de son équivalent *planum*, je demande d'où on le tire?

En second lieu, quoique César ne définisse pas la *planities* d'Alesia autrement que par sa longueur, certains traits qu'il ajoute plus tard font comprendre aux interprètes de bonne volonté qu'elle était très étroite.

Au chapitre 70 il dit qu'elle était encaissée, *intermissa collibus* [1]; au chapitre 79, que huit mille hommes, dont se composait la cavalerie gauloise, la remplissaient tout entière : *Equitatu ex castris educto omnem eam planitiem, quam in longitudinem III millia passuum patere demonstravimus, complent.* Est-ce là une plaine dans la force du terme, un espace aussi large que long et qui, par conséquent, aurait contenu en carré une vingtaine de kilomètres?

Mais il est matériellement impossible que deux batailles de cavalerie, mentionnées dans les Commentaires, aient eu lieu sur les bords du Tòdeure.

Qui dit cela? Ceux qui n'ont pas fait attention au dernier passage que je viens de citer, qui n'ont pas cherché quel pouvait être l'effectif de la cavalerie romaine, qui ne savent pas comment se passait un combat de cavalerie entre Romains et Gaulois.

Supposons le nombre de cavaliers le plus fort qu'on puisse attribuer à dix légions : nous aurons trois mille hommes. Mais l'effectif ne pouvait être complet après six mois de campagne et surtout au lendemain d'un combat sanglant. Un millier d'hommes sont à déduire par ces deux considérations.

Des cavaliers germains étaient venus renforcer l'armée romaine. Est-ce par myriades que se comptaient ces auxiliaires? Un trait rapporté par César nous prouve que non. Ils arrivèrent enfourchant de si misérables montures, qu'il jugea nécessaire de leur donner de meilleurs chevaux, et pour cela il suffit de mettre à pied les tribuns des légions, les chevaliers romains et les vétérans qui avaient le privilège de chevalerie [2]. On ne peut pas supposer que cette mesure ait

1. La traduction que je donne d'*intermissa* résulte de l'acception constante dans laquelle César prend ce mot qui revient sans cesse sous sa plume.

2. « Eorum adventu, quod minus idoneis equis utebantur, a tribunis mili-

procuré la remonte de beaucoup plus de mille hommes ; mettons quinze cents, pour tenir compte de quelques compagnies que César avait à son service depuis le commencement de la campagne [1]. Nous arrivons ainsi au chiffre de trois mille cinq cents chevaux pour l'armée romaine : faiblesse numérique qui justifie l'expression de « multitude » appliquée par le texte au contingent gaulois [2].

En second lieu, les cavaliers germains avaient amené avec eux des fantassins habitués à combattre dans leurs rangs [3]. Les Gaulois, de leur côté, observaient la même coutume : les Commentaires le disent positivement à propos du second combat livré dans la *planities* [4]. Avec des escadrons ainsi organisés, la tactique devait être d'éviter les terrains de niveau aussi soigneusement qu'on les rechercherait aujourd'hui, et l'action ne pouvait pas consister en charges au galop.

Loin donc que la configuration de la vallée s'oppose à ce qu'on y place les deux batailles de cavalerie, elle favorise au contraire cette application des lieux au texte, parce qu'il s'agit de deux batailles où moins de douze mille chevaux ont été engagés, où il n'y a eu de courses que par groupes ou par individus, et seulement à l'heure de la déroute.

D'ailleurs, il faut bien que le Tòdeure ait vu des escadrons se heurter sur ses rives. Tout y parle encore de cavalerie et de combat. Au-dessus de Myon il y a *le Camp de la cavalerie*, devant Myon *le Guidon* ; plus bas *le Champ soldat*, et à l'endroit le plus resserré de la vallée *l'Ile de Bataille*.

9° Excepté du côté où régnait la *planities*, des collines très rapprochées du massif d'Alesia s'élevaient à la même hauteur des crêtes : *Reliquis ex omnibus partibus colles, mediocri interjecto spatio, pari altitudinis fastigio oppidum cingebant.* (Cap. 69.)

Cela est parfaitement vrai, et pour les deux bordures du Lison, et pour celles de la Languetine, et pour celles de la gorge de Nans. Il en est autrement sur la vallée du Tòdeure que César excepte.

---

tum reliquisque, sed et equitibus romanis atque evocatis, equos sumit Germanisque distribuit. » L. VII, c. 65.

1. « Germanos equites circiter cccc submittit, quos ab initio secum habere instituerat. » Cap. 13.

2. « Quum .... nostros multitudine premi viderent. »

3. « Equitesque ab his (Germanis) arcessit et levis armaturæ pedites, qui inter eos præliari consueverant. » C. 65.

4. « Galli inter equites raros sagittarios expeditosque levis armaturæ interjecerant, qui suis cedentibus auxilio succurrerent et nostrorum equitum impetum sustinerent. » C. 80.

10° Plutarque nous fait voir dans Alesia une ville assez vaste pour avoir pu contenir à la fois cent soixante-deux mille personnes [1].

L'enceinte de l'antique Alaise mesure plus de quatre cents hectares, espace qui suffit pour une si grande accumulation de monde, même en observant les conditions du domicile gaulois.

11° Pour envelopper le massif d'Alesia, il fallut une ligne d'investissement d'onze mille pas : *Ejus munitionis, quæ ab Romanis instituebatur, circuitus XI millia passuum tenebat.* (Cap. 69.)

Onze milles romains font dix-sept kilomètres. Le pourtour du massif d'Alaise en a seize.

12° Le massif d'Alesia présentait une configuration telle que la ville et quatre-vingt-huit mille hommes qui s'étaient retranchés tant dans son enceinte que sous ses murs, purent être bloqués du jour au lendemain, lorsque la ligne d'investissement, dont je viens de parler, n'avait encore pour défenses que les camps romains et vingt-trois redoutes gardées de jour seulement par des postes de sentinelles : *Castra opportunis locis erant posita, ibique castella XXIII facta; quibus in castellis interdiu stationes disponebantur, ne qua subito eruptio fieret.* (Cap. 69.)

Soixante mille hommes qui en emprisonnent cent soixante-dix mille avec des dispositions si simples! Alaise est peut-être le seul endroit de la Gaule où l'on conçoive qu'une pareille chose a pu se passer.

J'ai dit que le massif n'a que six issues. En mettant un camp devant chacun de ces points, les assiégés furent mis dans l'impossibilité de tenter une sortie en bon ordre, et César n'eut plus qu'à obvier à des irruptions par ceux des flancs qui n'étaient pas à pic. De là l'efficacité de ses vingt-trois redoutes, quoiqu'elles ne fussent pendant le jour que de simples corps de garde. En effet, la descente de pentes pareilles à celle de Mouniot ou des Montfordes eût été une opération impossible à cacher. Les factionnaires de jour la signalant dès qu'ils l'auraient aperçue, on eût eu le temps d'arriver en force des camps voisins. Il n'en était pas de même pendant la nuit où, l'ennemi pouvant se couvrir de l'obscurité, il fallait avoir des hommes tout prêts à l'accueilir. C'est ce qui explique le complément des dispositions prises par le général romain. Le soir, de forts détachements allaient occuper les redoutes : *Hæc eadem noctu excubitoribus ac firmis præsidiis tenebantur.*

La discussion du site d'Alesia vient de m'amener aux travaux de César devant cette ville. Avant de découvrir davantage cette autre

1. Ci-dessus, p. 30.

face de la question, je viderai ce qui tient aux positions tant des Gaulois de Vercingétorix que des autres Gaulois qui vinrent à son secours.

On sait que la plus grande partie de l'armée qui amena les Romains devant Alesia s'était logée d'abord hors de la ville sur la partie orientale du massif. Les commentaires ajoutent qu'elle se retrancha derrière un fossé et un murger de six pieds de haut : *Fossamque et maceriam sex in altitudinem pedum præduxerant.* (C. 69.)

Les vestiges de fortifications qui ont été reconnus autour de Sarraz ne peuvent être que des restes de ce retranchement. Il avait pour objet d'opposer un obstacle à l'escalade tentée par les pentes accessibles du massif; il était de la part des Gaulois une mesure de précaution semblable à celle que les Romains avaient prise contre eux en disposant des redoutes en face des mêmes pentes. Il est certain que, du côté de la *planities*, le retranchement était abordable à la cavalerie, puisque, dans la première bataille, les Germains poursuivirent jusque-là les escadrons gaulois qu'ils avaient rompus : c'est dire qu'il régnait au pied des Petites-Montfordes. On y avait pratiqué des portes, mais si étroites, qu'elles occasionnèrent un grand massacre des fuyards[1]. Ces issues semblent avoir été placées aux extrémités de la côte. Des vieillards se souviennent qu'au bas de la croupe méridionale fut déterrée, il y a cinquante ans environ, « une légion d'ossements. »

Le retranchement gaulois subsista pendant toute la durée du siége. Il délimitait ce que César continue d'appeler *castra*, après l'entrée des troupes de Vercingétorix dans la ville. Ce camp était le territoire de Sarraz. Les Romains en virent sortir, dans les derniers jours, les machines destinées contre eux[2]; preuve qu'il avait été converti en atelier de construction. Les ouvriers qui y travaillaient s'y étaient bâti des habitations posées sur des mardelles, à la mode de leur pays. Le lieu était d'ailleurs on ne peut mieux choisi pour sa nouvelle destination. On y trouvait du bois de charpente en abondance. Il fournissait en outre les pâturages nécessaires au bétail des assiégés.

Quant aux Gaulois qui furent envoyés au secours de Vercingétorix, ils arrivèrent au nombre de deux cent quarante-huit mille[3], six semaines au moins après le commencement du blocus. Ils se posèrent sur un lieu éminent, que César appelle « colline extérieure » parce

1. « Se ipsi multitudine impediunt atque angustioribus portis relictis coarctantur. » Cap. 70.

2. « Vercingetorix ... a castris longurios, musculos, falces reliquaque, quæ eruptionis causa paraverat, profert. Cap. 84.

3. Cap. 75 et 79.

qu'elle était en dehors de ses travaux. Ils avaient là un ou plusieurs camps qui n'étaient qu'à un mille des lignes ennemies[1]. De ce lieu leurs combattants descendaient dans la *planities*, et ceux qui restaient en haut pouvaient se tenir en bataille devant leurs logis sans être aperçus des Romains[2].

La *planities* étant la vallée du Tôdeure, c'est dans la chaîne de montagnes qui borde cette vallée à l'occident, qu'est indiquée la position des Gaulois. Effectivement, il n'y a que ce lieu dans tout le pays, qui ait pu abreuver et abriter, avec des dégagements convenables, un rassemblement d'hommes aussi considérable. Le versant oriental qui regarde Alaise est composé de deux rangs, entre lesquels règne un vallon spacieux. Ce vallon est à un mille de l'endroit où nous verrons que s'étendaient de ce côté les lignes romaines. Il fournissait aux Gaulois l'emplacement de leurs quartiers, tandis que la crête du premier rang formait le rideau derrière lequel ils se dérobaient aux yeux des Romains. Les lieux dits *Gaulardes*, *Gaulières* et *Gallois*, rappellent quelques-unes de leurs positions.

Sur cette montagne maudite, ils ne rapportèrent jamais, toutes les fois qu'ils en descendirent, que l'insuccès et la déroute : elle s'appelle *Malquartier*. Le chemin pour y arriver passe dans un bois qui s'appelle *le Bois de la Foye*, et le Bois de la Foye veut dire « le Bois de la fuite. »

Enfin, lorsque tout fut perdu, l'armée de secours décampa. Elle fut poursuivie et perdit beaucoup de monde dans sa marche. Les territoires de By et de Bartherans, qui sont sur le chemin de sa retraite, possèdent un nombre considérable de tumulus. Dans l'un, on a trouvé le squelette d'un prisonnier qui avait aux jambes des fers formés de petites tringles articulées l'une dans l'autre par leurs extrémités. Cette chaîne, d'une forme singulière, est conservée au musée de Besançon.

Revenons aux Romains.

Leur blocus était complet, ainsi que je l'ai démontré tout à l'heure, rien que par l'effet de vingt-trois redoutes qui se reliaient avec leurs camps. Mais ce n'était là qu'un état de choses provisoire. Les principes et la situation exigeaient que la ligne fût entièrement fermée, et c'est à cela que l'on avisa aussitôt que les positions furent prises.

1. « Colle exteriore occupato, non longius M passibus ab nostris munitionibus considunt. » Cap. 79.

2. « Pedestres copiæ paulum ab eo loco (scil. planitie) abditas in locis superioribus constituunt. » Cap. 79.

Le premier mot des Commentaires, après que le site d'Alesia a été décrit, est pour annoncer le développement de onze mille pas que devait avoir la contrevallation[1]. Elle était en pleine exécution, lorsqu'eut lieu le premier combat dans le Plan[2]; Vercingétorix la voyait sur le point de se fermer, lorsqu'il congédia sa cavalerie[3].

Postérieurement à tout cela, le même Vercingétorix, résolu d'attendre l'assistance du reste de la Gaule, fait entrer dans la place la totalité de ses troupes. César l'apprend, et aussitôt il s'arrête à un système de retranchements qu'il juge à propos de décrire. Il fait creuser un fossé à fond de cuve afin de couvrir ses travailleurs; à quatre cents pieds en arrière de ce fossé il établit ses autres ouvrages, consistant en deux nouveaux fossés qui précèdent un terre-plein surmonté d'une palissade[4]; en un mot, il s'exprime et agit comme s'il n'y avait absolument rien de fait. Il n'est plus question du retranchement dont il a déjà parlé plusieurs fois. Son esprit conçoit, ses hommes se mettent à l'œuvre; on se croirait revenu au moment où le blocus vient d'être décidé. Comment concilier cela avec ce qui précède?

Il n'y a qu'une explication possible : l'entrée des Gaulois dans Alesia a fait changer le plan du siège. C'est un nouveau retranchement qui s'exécute. Les précautions prises indiquent qu'on opère plus près de la ville; par conséquent il y a eu une réduction sur l'étendue de l'espace investi. Mais l'élément principal pour déterminer la valeur de la modification fait défaut. Nous ne savons pas à quelle distance en avant du premier tracé fut porté le second; nous ne savons pas non plus si le triple fossé fut exécuté partout, par conséquent si la réduction porta sur tout le circuit. Sans doute le latin est assez absolu pour qu'on soit autorisé à conclure que les détails énoncés dans le chapitre 72, s'appliquent à la totalité de la ligne. Mais, s'il en est ainsi, d'une part la ligne a cessé d'être de onze milles, et d'autre part elle a été partout de même force. Pourquoi alors César ne corrige-t-il pas la mesure de onze milles qu'il a donnée en premier lieu, et pourquoi confesse-t-il plus loin que ses retranchements n'étaient pas

1. Cap. 69.
2. Cap. 70.
3. Cap. 71.
4. « Quibus rebus ex perfugis et captivis cognitis, Cæsar hæc genera munitionis instituit. Fossam pedum XX directis lateribus duxit ....: reliquas omnes munitiones ab ea fossa pedes CCCC reduxit : id hoc consilio.... ne de improviso aut noctu ad munitiones hostium multitudo advolaret, aut interdiu tela in nostros operi destinatos conjicere possent. Hoc intermisso spatio, duas fossas, XV pedes latas, eadem altitudine perduxit.... Post eas aggerem ac vallum XII pedum exstruxit, etc. » C. 72.

aussi forts d'un côté que de l'autre? Cet aveu se trouve au chapitre 86, où il oppose les défenses très compliquées des *campestria loca* à celle des *prærupta loca*, qui l'étaient moins.

Je viens de signaler l'une des grandes difficultés du récit de César, difficulté qui, pour n'avoir pas arrêté les interprètes que la vision du mont Auxois rend si agiles à sauter par-dessus tout, n'en est pas moins de nature à rendre impossible tout jugement sur la contrevallation établie devant Alesia. La pensée de l'auteur resterait impénétrable, si le site d'Alaise ne venait lui donner la clarté dont elle manque, en démontrant que la description du chapitre 72 ne concerne qu'un côté de la ville, celui où porta le principal effort du siège.

Le massif étant bordé, sur la moitié de son pourtour, par des falaises immenses, auxquelles répondent de l'autre côté des falaises pareilles, la nature avait formé une partie de la contrevallation; car, là où existent ces formidables murailles, il n'y a pas eu à exécuter de retranchement.

Mais, sur plusieurs points, les falaises opposées au massif ont été bouleversées; elles sont devenues des pentes roides et profondément ravinées par lesquelles il est possible de monter. Ce sont les *prærupta loca*, des lieux abruptes, que la difficulté de leur accès fortifiait à demi. On n'avait pas à s'y précautionner contre des surprises pareilles à celles que le latin exprime par les mots *hostium multitudo advolaret*; il eût été inutile d'y couvrir les travailleurs d'un fossé, et même de doubler le fossé en avant du rempart. Ces précautions ne convenaient qu'aux lieux découverts, que surplombaient les positions ennemies, *campestria loca*.

Je dis « les lieux découverts, » parce que nous n'avons pas de terme pour rendre l'adjectif *campestris*. Il ne signifie pas « de la plate campagne. » Berlinghieri, sans songer le moins du monde à Alaise, en a indiqué le vrai sens. Il voit dans *campestria loca* l'image des lieux qui, « étant propres à former des guérets, des champs, devaient être en pente douce pour que la charrue pût les sillonner[1]. » Je ne sais pas si la charrue a jamais sillonné à Alaise la totalité des lieux auxquels peuvent s'appliquer les mêmes termes; je dirai donc, en me servant d'une définition plus large, que César a appelé *campestria loca* ceux qui lui rappelaient la campagne de Rome, formée de monticules à pentes douces. Dès lors, nous trouvons indiqué dans le texte le premier contre-fort des Montfordes sur la rive droite du Tôdeure. C'est une vaste lande bosselée et d'un assez fort relief avec

1. *Examen des opérations et des travaux de César devant Alesia*, p. 78.

des pentes douces sur la partie large de la vallée. Son nom est *Charfoinge* [1].

Il n'y a que là où l'entrée des Gaulois dans la ville ait pu motiver une réfection des lignes, que là où la proximité de l'ennemi et sa position dominante aient nécessité tant de travaux.

Au revers de Charfoinge qui regarde le massif, règne un vallon étroit, auquel s'attache la montée d'abord très douce des Petites Montfordes. Vers le bas de cette montée fut le retranchement dont se couvrirent d'abord les Gaulois. Le vallon forme comme une rivière profonde de terre végétale qui descend dans le même sens que la vallée du Todeure, et qui aboutit à cette vallée après avoir longé la façade de la ville et le pied du Mounioz. Là même où il est le plus étroit, il offre encore plus de largeur qu'il n'en faut pour avoir contenu le double fossé et les autres défenses qui précédaient le retranchement romain. Il justifie l'épithète de *demissa* que les Commentaires joignent à celle de *campestria* dans le passage où est expliquée l'appropriation de l'arrière-fossé, qui servit à conduire de l'eau : *duas fossas... perduxit, quarum interiorem campestribus ac demissis locis aqua ex flumine derivata complevit*. (C. 72.) Cette eau formait sans doute un surcroit de défense; mais elle était destinée avant tout à fournir de quoi boire dans les camps établis sur Charfoinge, derrière le retranchement. Elle fut dérivée du Todeure qui se prêtait parfaitement à une opération de ce genre. Cette rivière, avant de se précipiter de cascade en cascade, coule à une assez grande élévation pour avoir pu être conduite au revers de Charfoinge rien que par des rigoles de bois. On a objecté à tort qu'elle était privée d'eau pendant l'été [2]. Le public sera bientôt mis à même d'en juger par une vue de la belle cascade dite *le Gou de Conche*, qui a été prise au mois de septembre, après la sècheresse exceptionnelle de l'été dernier [3]. La vérité est que, par un phénomène qu'on n'a pas expliqué, le Todeure,

---

1. Vraisemblablement le nom de César est contenu dans *Charfoinge* et dans Chateau?. L'analogie [illegible] *Caesaris burgus* m'autorise à le conjecturer; mais, pour l'affirmer, il faudrait des titres très anciens qu'il n'y a pas d'espoir de rencontrer.

2. *Alise*, etc., par M. Rossignol, p. 50; *Alaise, Alise*, par M. Revillout, p. 9.

3. Cette vue fait partie d'un album lithographié que l'éditeur Dodivers prépare en ce moment à Besançon sous le titre de *Itinéraire d'Alesia*.

Quelques planches de cet album ont été exécutées : les unes par M. Victor Jeanneney, actuellement professeur de dessin au Lycée de Vesoul; les autres par le dessinateur et archéologue Edmond Tudot. Le départ de Besançon du premier de ces artistes et la mort du second ont empêché l'entreprise d'aboutir. — A. C.

dans de certaines saisons, finit par n'être plus qu'un mince filet d'eau lorsqu'il arrive au Lison, quoiqu'il soit toujours abondant dans son cours supérieur.

Ainsi, tout ce qui est énoncé dans le chapitre 72 s'applique parfaitement à Charfoinge. Cette éminence était primitivement hors des lignes : les lignes furent portées dessus aussitôt que la plaine située derrière les Montfordes cessa d'être le quartier général de l'ennemi. Le retranchement, loin d'avoir été remanié dans toute son étendue, ne le fut que sur une longueur de trois à quatre kilomètres. Les onze milles énoncés en premier lieu ont donc pu rester sans que la vérité en souffrît. Elle n'est même atteinte en aucune façon : le développement total fut de onze milles juste après la réduction ; auparavant il était de onze milles et demi.

Par cette interprétation, qui est des lieux et non pas de moi, s'évanouit l'hypothèse d'une contrevallation conforme sur tout son circuit à la description que donne l'historien, et, indépendamment de cela, défaite partout, après avoir été commencée, pour être refaite plus petite. Un ensemble de fossés, qu'on n'aurait pas pu évaluer à moins de soixante ou soixante-dix kilomètres, se réduit à vingt-cinq au plus, et l'on obtient une économie de temps et de forces qui permettra de concevoir l'immensité des ouvrages exécutés postérieurement.

Faisons maintenant le tour du massif. A tous les endroits où l'explication qui précède exige qu'il y ait eu des travaux, nous allons trouver, soit des vestiges encore visibles de ces travaux, soit des dénominations qui en ont conservé la mémoire.

Je commence par le Mouniot au pied duquel est la *Fossure*, et le mot fossure ne peut pas avoir été appliqué à un accident naturel. Évidemment des fossés ont été creusés en cet endroit ; on peut même affirmer que ces fossés munissaient une contrevallation, parce que la Fossure se décompose en *Bas de Vallières*, *Vallières*, *Dessus de Vallières*.

Il faut être étranger à toutes les notions de l'étymologie pour avoir soutenu, comme on l'a fait, que Vallières, *vallariæ*, est un diminutif de *vallis*[1]. Le diminutif de *vallis* est *vallicella*, qui a formé *vaucelle*. *Vallariæ* est un dérivé de *vallum* au même titre que *pomarium* et *columbarium* sont des dérivés de *pomum* et de *columba*. Il désigne un lieu où ont été posés ces retranchements en palissades que les Romains appelaient *vallum*. Cette déduction est rigoureuse non seulement pour les *Vallières d'Alaise*, mais pour tous les lieux de France qui portent le même nom.

1. *Alise*, etc., par M. Rossignol, p. 63.

Les Vallières, par leur partie supérieure, aboutissent au *Conat*, qu s'appelle aussi *Barre du Conat*. Peut-être est-il permis de voir dans ce mot *conat* un proche parent de *cunette*, qui est resté en termes de fortification. *Barre* ou *bar* est un vieux mot français qui désigne la fortification de bois posée sur des terre-pleins. C'est l'étymologie de tant de noms de lieux dont les premiers seigneurs féodaux, qui se retranchaient comme les soldats romains, firent des citadelles : Bar-sur-Aube, Bar-sur-Seine, Bar-le-Duc, Mont-Bar (écrit à tort Mont-Bard), la Barre, etc.

A l'extérieur des Vallières et du Conat, s'étendent en ligne droite, avec des retours d'équerre, les substructions d'une enceinte de pierres qui ne peut avoir été qu'un camp. Le grand côté a cent vingt mètres; sur les flancs le terrain est semé de tumulus.

En avançant au-dessus du Conat, Charfoinge perd son nom et disparaît sous les bois ; mais un lieu-dit de cette région nous fournit la dénomination de *Goulure de Mont-Barré*. Barré est un participe formé sur le nom « barre, » et nous sommes instruits par là que la côte au pied des Petites-Montfordes a été couverte de retranchements sur toute sa longueur.

Plus loin se présente le *Grand camp-baron* à l'entrée du Tôdeure dans la vallée, et le *Petit camp-baron*[1] au débouché le plus prochain de la Languetine. En avant de ces deux points, un léger mouvement de terrain sillonne en ligne droite la prairie dite de l'*Oye* (ou plutôt de *Loye*), tandis qu'à l'autre issue de la Languetine se voient d'immenses bouleversements à travers lesquels on suit parfaitement la direction de deux fossés parallèles. Tous ces ouvrages fermaient les issues du côté de Salins ; le chemin par lequel on monte de cette ville au massif s'appelle *la Rampe des Vallières*.

A partir du camp dont je viens de dire qu'on reconnait le double fossé, commencent les falaises. Elles se prolongent jusqu'à Nans. L'entrée du Lison dans la gorge qui découpe le massif a lieu à Nans même, entre des pentes roides. Celle de ces pentes qui regarde le massif nous offre *la Grange d'assaut* avec le *Champ des morts* au-dessous : indice certain d'une partie de contrevallation qui a été attaquée dans l'une de ces sorties que César signale sans en raconter le

1. Il y a au cadastre et sur la carte de l'État-Major *Champbaron* au lieu de Camp-baron. C'est une faute qui a été reconnue par suite d'une enquête que M. le maire de Myon a faite à ce sujet il y a deux ans. Tous les vieillards disent *Camp baron*, et les personnes instruites du pays se rappellent avoir vu la même forme dans les anciens contrats.

détail : *Nonnunquam opera nostra Galli tentare atque eruptionem ex oppido pluribus portis summa vi facere conabantur.* (C. 73.)

Après la Grange d'assaut, il n'y a plus que des rochers à pic jusqu'à l'issue d'une gorge qui descend d'un village nommé Éternoz. A cette issue est le *Camp-Brezy*. Camp-Brezy se dirait en latin *Castra Breciacca* ou *Bretiaca*. Je me trompe fort si ce n'est pas là une corruption de *Brutiaca*, et si le Camp-Brezy ne nous indique pas le quartier de la division que commandait Brutus au siège d'Alesia [1].

Un nouvel et long intervalle, occupé encore par des murailles naturelles, nous conduit aux versants qui sont, selon toute apparence, les *prærupta loca* dont j'ai parlé précédemment. Ils aboutissent, par leur sommet, à une zone d'un immense développement qu'on appelle les *Champs de guerre*. En avant du village de Refranche, cette région a conservé la marque d'un vaste camp. Des pièces de terre dénommées *Champ-carriots*, *Champ-couteaux*, *Champ-colliers* indiquent selon toute vraisemblance des antiquités qui y furent trouvées jadis.

On atteint enfin l'endroit où le Lison, s'approchant du Tôdeure, coule dans un vallon moins étroit. Dans ce vallon même, au *Pré du pont*, où aboutit l'un des ravins creusés entre les promontoires d'Alaise, existent derrière la rivière, qui servait là d'avant-fossé, des bourrelets de terre en ligne droite avec trois redents dont les angles sont parfaitement d'équerre. J'y vois les vestiges d'un retranchement muni de tours, qui a été comblé. Les redents sont espacés de vingt-quatre à vingt-six grands pas, et cet intervalle correspond à celui de quatre-vingts pieds romains que César avait mis entre les tours de sa fortification : *Turres toto opere circumdedit quæ pedes LXXX inter se distarent.* (C. 72.)

Ainsi des monuments existent sur toute l'étendue de la contrevallation.

Après s'être mis à couvert du côté de la place, César fit exécuter une ligne de circonvallation pour assurer ses derrières. Elle était conçue, dit-il, dans le même système que la contrevallation, mais tournée en sens inverse, et formait un circuit de quatorze milles (près de vingt-un kilomètres) : *Quatuordecim millia passuum complexus, pares ejusdem generis munitiones, diversas ab his, contra exteriorem hostem perfecit.* (C. 74.)

D'après ce passage, ceux qui mettent trois fossés sur tout le pourtour de la contrevallation en mettent trois aussi sur tout le pourtour de la circonvallation. Pour moi, je supprime d'abord à la seconde

1. Lib. VII, c. 87.

ligne le fossé qui ne fut creusé devant la première que dans le but de couvrir les travailleurs. L'ouvrage extérieur put se faire librement, puisque l'ennemi du dehors n'était pas encore arrivé.

En second lieu, comme j'ai tenu compte d'une différence de force que le texte signale entre les diverses parties de l'enveloppe intérieure, j'introduis la même différence à l'enveloppe extérieure ; et cela est justifié par la position de l'armée de secours, position que César n'avait pas eu de peine à prévoir, car elle ne pouvait être que dans la montagne à gauche du Tôdeure.

Enfin la vue des lieux m'a fait comprendre qu'un retranchement n'avait pas été exécuté sur la totalité de la contrevallation ; et la vue des lieux me fait comprendre encore que, sur la gorge de Nans, la nature avait formé la circonvallation aussi bien que la contrevallation, deux camps et une ou deux redoutes dans l'intervalle étant tout ce qu'il fallait pour rendre cette gorge impénétrable.

J'arrive ainsi à un tracé de vingt-un kilomètres ou quatorze milles, appuyé sur les deux bouts de la gorge de Nans, muni de deux fossés sur la vallée du Tôdeure, et d'un seul sur le reste de son pourtour. Cela ne répond-il pas parfaitement à *pares ejusdem generis munitiones ?*

Il faut noter toutefois qu'un autre élément, dont je n'ai pas parlé, achevait l'assimilation établie par le latin. Un surcroît de défense, formé par une garniture continue de divers pièges, fut mis devant la totalité des deux retranchements pour en empêcher l'approche[1]. C'est un expédient au moyen duquel, les lignes se gardant presque d'elles-mêmes, César put faire face à toutes les attaques, malgré le peu de monde qu'il avait et l'éloignement de ses quartiers. Je n'ai pas à insister sur ce point, qui n'est pas de mon sujet. Qu'il me suffise de dire, pour ceux qui voudraient approfondir les opérations du siège, que personne, excepté Berlinghieri, n'a compris le chapitre où les pièges en question sont décrits.

Je reviens à la circonvallation qui enveloppait une partie de Charfoinge, le bas de la vallée du Tôdeure, une colline nommé le Peu (*podium*) qui se détache là du massif occupé par les Gaulois auxiliaires, et la moitié à peu près de l'étroite bande qui forme la rive droite du Lison au-dessus de précipices. Comme sur ce parcours il n'y a guère que des terres labourables, la charrue qui y passe et repasse depuis bientôt deux mille ans a presque tout effacé. Néanmoins des traces de fossé sont sensibles sur les communes de Coulans et de Refranche, au-dessus des Champs de guerre. Un ravin, dont la tête

1. Cap. 73.

a été creusée de main d'homme et qu'on appelle *Tréchâteau* (ce serait en latin *trans castellum*), ne peut laisser aucun doute sur l'investissement du Peu, qui d'ailleurs est très clairement indiqué par César comme l'une des positions qu'il occupait. C'est au chapitre 82, où il parle d'un camp supérieur d'où les Gaulois de Malquartier, descendus dans le Plan, craignaient d'être pris en flanc par les Romains : *Veriti ne ab latere aperto ex superioribus castris eruptione circumvenirentur.*

Le Peu, Myon, la colline qui ferme le bas de la vallée et Charfoinge, toutes positions occupées par des redoutes ou par des camps, se suivent de si près, qu'en perspective on dirait la précinction d'un cirque[1]. De là l'expression des Commentaires pour indiquer que la seconde bataille de cavalerie fut comme un spectacle dont on eut la vue de tous les camps établis au-dessus de la *planities : Erat ex omnibus castris, quæ summum undique jugum tenebant, despectus* (c. 80). *Summum jugum* est bien une suite de crêtes, et *undique* fait naître l'idée d'un pourtour.

Outre les deux enveloppes du massif, il y avait une troisième ligne de travaux.

C'est ici que le site d'Alaise va donner l'explication, jusqu'ici vainement cherchée ou prudemment éludée, de la bataille qui mit fin à la résistance d'Alesia ; c'est ici que nous allons avoir le mot de cette énigme que le profond Berlinghieri, après avoir longtemps médité dessus, déclara inutile de vouloir pénétrer, parce que, selon lui, le récit de César finissait par un tissu de fables[2].

La bataille dont il s'agit fut livrée par soixante mille Gaulois qui, s'étant détachés de l'armée de secours, gagnèrent par une marche nocturne une colline qui s'élevait au nord des lignes du siège. Ils forcèrent un camp où s'abritaient deux légions commandées par les légats Rebilus et Reginus. Il fallut que Labiénus d'abord, César ensuite, se portassent sur les lieux pour avoir raison de cette attaque d'autant plus dangereuse qu'elle se combinait avec d'autres attaques dirigées du côté du Plan par le reste des Gaulois auxiliaires, et du côté des lieux abruptes par les Gaulois assiégés[3].

Ce n'est que dans le récit de la dernière journée que César commence à parler de la colline située au nord, et ce qu'il en dit suffit pour convaincre qu'elle était hors de sa circonvallation.

1. Je me sers du mot cirque dans l'acception que lui donnaient les anciens.
2. *Examen des opérations*, etc., p. 183.
3. Cap. 83 et 86.

Voici de quels termes il se sert :

« Deux fois repoussés avec perte, les Gaulois (de l'armée extérieure) délibèrent sur ce qu'ils feront. Ils consultent les gens qui connaissent le pays : ils apprennent d'eux la position et le système de défense d'un camp supérieur. Il y avait au nord une colline que les nôtres, vu son immense circuit, n'avaient pas pu envelopper d'ouvrages, et ils avaient été forcés d'asseoir le camp dans une position assez défavorable, sur un terrain en pente douce. C. Antistius Reginus et C. Caninius Rebilus, légats, occupaient ce camp avec deux légions[1]. »

Sur ce passage je ferai remarquer d'abord que huit chapitres se sont écoulés depuis que César a parlé des deux lignes d'investissement. Il en a décrit l'exécution comme si elle était complète; il l'a représentée comme étant son propre ouvrage ; César fit ceci, César fit cela; c'est lui qui a tracé, qui a creusé, qui a construit les clôtures et disposé les pièges. En un mot la contrevallation et la circonvallation sont déjà debout par le fait de César, et elles ne laissent pas de place pour l'ouvrage des *nôtres*, c'est-à-dire pour le camp que les Gaulois ont forcé. Premier indice que ce camp n'adhérait pas aux lignes qui enveloppaient la ville.

Le soin que met notre auteur à décrire la situation du même camp aussitôt après qu'il l'a mentionné, est un autre avertissement pour le lecteur de diriger son attention sur un emplacement qui n'a pas encore figuré dans les descriptions précédentes.

Mais aux chapitres 87 et 88, toute obscurité se dissipe. On y voit César rétablir la résistance contre Vercingétorix, qui avait attaqué le retranchement au-dessus des lieux abruptes, puis immédiatement après monter au camp supérieur qui était déjà en la possession de l'ennemi[2]. La colline du nord où était le camp surmontait donc le point d'attaque de Vercingétorix, et ainsi se dégage à nos yeux le tableau d'un champ de bataille à triple étage, les Gaulois combattant à la fois dans le Plan, sur la crête des lieux abruptes et sur la colline du nord.

---

1. « Bis magno cum detrimento repulsi Galli, quid agant consulunt; locorum peritos adhibent; ab his superiorum castrorum situs munitionesque cognoscunt. Erat a septentrionibus collis quem, propter magnitudinem circuitus, opere circumplecti non potuerant nostri, necessarioque pæne iniquo loco et leniter declivi castra fecerant. Hæc C. Antistius Reginus et C. Caninius, Rebilus, legati, cum duabus legionibus obtinebant. » Cap. 83.

2. « Restituto prælio ac repulsis hostibus, eo quo Labienum miserat contendit.... Ejus adventu ex colore vestitus cognito, turmisque equitum et cohortibus visis quas se sequi jusserat, ut de locis superioribus hæc declivia et devexa cernebantur. »

Alaise répond à tout cela. La vallée du Tôdeure, les Champs de guerre entre Refranche et Coulans, le plateau d'Amancey, sont les trois plans sur lesquels la fureur gauloise se déchaîna en même temps contre les Romains. Et comme il y eut un lieu d'où César put voir à la fois deux de ces actions lorsque les lieux abruptes n'avaient pas encore été escaladés, *Cæsar idoneum locum nactus, quid quaque in parte geratur, cognoscit* (c. 85), nous avons, au-dessus du confluent du Lison et du Tôdeure, le mont Rouchat qui satisfait encore à cette donnée.

Arrêtons-nous à ce qui concerne le camp supérieur.

Cette zone étroite sur la rive droite du Lison, où je cherchais tout à l'heure les vestiges de la circonvallation romaine, est dominée par un plateau dont les pentes très rapides et dénudées forment ce que j'ai appelé « le pourtour », lorsque j'ai comparé le bassin d'Alaise à un théâtre. Celles de ces pentes qui correspondent aux lieux où était logé le gros de l'armée romaine, sont toutes septentrionales; mais le plateau qui commence au nord d'Alaise, s'étend dans la direction du nord-est.

C'est une plaine très tourmentée, qui n'aboutit à rien, et où l'on ne va que pour gagner plusieurs villages qui s'y trouvent, entre autres Amancey, le chef-lieu du canton. Elle a à peu près la forme d'un triangle. Sa base s'appuyant sur le bassin d'Alaise, elle est fermée d'un côté par une chaîne de montagnes et de l'autre par une bordure de précipices affreux. Entre une suite interminable de promontoires, s'ouvrent dans vingt directions différentes des gorges qui tombent du plateau dans la vallée de la Loue. Ces gorges offrent toutes des montées plus ou moins difficiles. Il y en a une cependant par où une armée atteindrait le plateau dans un intervalle de temps assez court; mais elle est loin au nord-est, à dix kilomètres du bassin d'Alaise.

N'est-ce pas là la colline gardée par Reginus et Rebilus? On avait prévu qu'elle pourrait être escaladée du côté de la Loue, et on avait songé à la défendre; mais pour l'envelopper d'ouvrages, il aurait fallu plus de retranchements qu'il n'y en avait déjà pour les deux lignes du siège, et l'on s'était rabattu à y placer un camp. Un seul camp? César ne dit pas cela; il parle d'un camp, sans affirmer qu'il n'y avait pas d'autres postes. Comment ce camp aurait-il à la fois défendu les points vulnérables de l'immense colline, et couvert la descente de la même colline vers la circonvallation? Nous sommes arrivés à un de ces endroits où l'historien n'a pas l'envie de raconter le menu des choses. Nous l'avons vu tout à l'heure rejeter sur les siens la res-

ponsabilité de la position donnée au camp; par un détail qui lui échappe un peu plus loin, il nous prouve que le véritable état des défenses disposées sur la colline est resté au bout de sa plume. En effet Rebilus et Reginus commandaient deux légions, c'est-à-dire vingt cohortes. Après que leur camp a été forcé, malgré Labiénus envoyé pour les soutenir avec six autres cohortes, nous voyons le même Labiénus rallier trente-neuf cohortes, qui ont été tirées à l'aventure des postes voisins : *coactis undequadraginta cohortibus, quas ex proximis præsidiis deductas fors obtulit* (c. 87). Comptons dans ces trente-neuf cohortes les vingt du camp et les six envoyées en dernier lieu par César : il en reste encore treize, plus d'une légion, auxquelles s'appliquent les expressions *quas ex proximis præsidiis deductas fors obtulit.*

Il y avait donc là-haut d'autres postes et d'autres hommes que ceux de Reginus et Rebilus.

Effectivement, un système de forts détachés se combinait avec le camp supérieur pour protéger le plateau contre les Gaulois. On en retrouve la trace au nœud des cinq premiers promontoires. Il y en a un parfaitement conservé au-dessus de Refranche. Autour d'Amancey, on ne voit que reliefs de terre interrompus avec des murgers en forme de triangles, dont je laisse aux militaires à rechercher la destination. L'embouchure de tous les ravins présente de semblables terrassements et de semblables murgers. Un entassement plus considérable que les autres s'appelle le *Château Mipoux*. Les débris de la fortification qui fermait la gorge praticable portent le nom de *Château Cassar*, et, sur la plate-forme qui les domine, j'ai pu voir encore le tracé du *Camp Cassar*. La ligne des défenses se continue jusqu'au village de Flagey, où elle se retourne pour traverser le plateau par les lieux dits *Château Dame-Jeanne* et *Frétorio*. Là elle s'appuie sur les premiers contreforts de la chaîne de montagnes à droite du plateau, puis elle revient sur le *Camp de mine* (*Cam de meinno*, en patois), qui commandait la totalité du système et défendait la grande rampe pour descendre à la circonvallation.

Mine, *mina* dans la basse latinité, a voulu dire des parapets de fortification[1]. L'intérieur du camp est appelé, dans la langue du pays, *Plano rebeussio*, champ bouleversé. Il a un autre nom, celui de *Siân*, dont personne aujourd'hui ne comprend la signification. Armstrong l'explique : *sian*, en gaélique, veut dire *ouragan* ou *assaut*; c'est le corrélatif exact de l'expression patoise. Ces dénominations, l'immen-

1. Du Cange, au mot *Mina*.

sité de l'enceinte, sa déclivité (elle est de cinq centimètres par mètre) dans le sens où s'est effectuée l'attaque, indiqueraient assez la position de Reginus et Rebilus. Les bords d'un ruisseau qui sourd près de là, à la tête de l'un des ravins, s'appellent, l'un *la Régille*, l'autre *la Trébille*.

Les faits se placent d'eux-mêmes sur un terrain qui en a conservé des traces si manifestes.

Soixante mille hommes d'élite ont été désignés par les chefs de l'armée auxiliaire et mis sous le commandement de Vergasillaune. L'entreprise dont le succès leur est confié a pu rester secrète [1]. Partis à la première veille, c'est-à-dire à six heures du soir, à peine atteignaient-ils à l'aube du lendemain la gorge gardée par le Camp Cassar [2]. Le siège, commencé vers la canicule, avait duré près de six semaines; on était donc vers l'équinoxe d'automne. Le temps indiqué pour la marche revient, par conséquent, à environ douze heures. La distance à parcourir étant de vingt-quatre kilomètres, les lieux font concorder l'opération avec le texte, car soixante mille hommes, marchant de nuit avec du matériel dans un pays montueux, ne peuvent fournir plus de deux kilomètres à l'heure.

Le chef de l'expédition se cache derrière la montagne, *post montem se occultavit;* et le pied du plateau sur les bords de la Loue était bien le derrière pour les Romains, dont la position était tant sur la partie antérieure qu'en deçà du plateau.

Il fait reposer ses hommes pendant toute la matinée. A midi ses colonnes s'ébranlent. La côte est gravie en un instant; un premier combat a lieu sous le Camp Cassar, sur un revers qui s'appelle *la Côte de Bataille*; les défenses des Romains sont culbutées; les Gaulois ont envahi le plateau. Ils se dirigent entre les tertres qui font de cette partie de la plaine un véritable dédale : des groupes de tumulus indiquent que chaque traite de chemin leur a été disputée. Sans doute la garnison du Camp de Mine est sortie au devant d'eux; ils la refoulent dans ses quartiers et l'assiègent. Ni les commandants de la division, ni Labiénus (César dit : « ni les fossés, ni les remparts ») ne peuvent tenir contre la fureur de l'attaque. Le camp est pris, les légions l'évacuent; l'art de Labiénus consiste à profiter de l'avantage qu'il a par la connaissance d'un terrain où les vainqueurs ne s'éparpilleraient pas sans compromettre leur succès. Il rallie,

1. « Quid quoque pacto agi placeat, *occulte* inter se constituunt. » C. 83.

2. « Ille ex castris prima vigilia egressus, prope confecto sub lucem itinere, etc. » *Ibid.*

comme le hasard les lui amène, les détachements qui sont sortis des autres postes ; il prend position de manière à couvrir la rampe qui descend vers Alaise, et il attend, parce qu'il a envoyé chercher César en lui traçant ce qu'il doit faire[1]. Le général en chef viendra avec tout ce qu'il peut se procurer de monde. La cavalerie qui est à Myon se partagera en deux divisions. L'une passera entre les deux lignes du siége pour monter par-dessous le camp de Mine, l'autre sortira de la circonvallation pour gravir les pentes occidentales du plateau.

Aussitôt que la première division de cavalerie est arrivée, César se met en marche dans la direction où l'attendait Labiénus. A un tournant de la rampe, les Gaulois qui sont dans le Camp de Mine l'aperçoivent d'en haut. Ils l'ont reconnu à sa chlamyde de pourpre ; ils ne lui laisseront pas l'avantage de les attaquer[2]. De la gauche qu'ils occupent, ils s'élancent sur les Romains, qui sont rangés à droite, avec un terrain propice derrière eux pour se développer. L'action s'engage. Les Commentaires ne disent pas combien de temps elle dura ; elle finit par l'arrivée simultanée de nouvelles cohortes qui débouchèrent en flanc, et de la deuxième division de cavalerie qui parut sur les derrières de l'ennemi. La horde gauloise se rompit et se dispersa à deux kilomètres du Camp de Mine, au lieu dit le *Fonds de la Victoire*.

Telle fut la bataille qui décida du sort d'Alesia, de Vercingétorix, de la Gaule toute entière. Quatre-vingt-dix mille hommes y furent engagés ; quatre-vingt-dix mille hommes jouèrent cette grande partie assez près de ceux dont l'existence en dépendait, pour que les clameurs des combattants allassent jusqu'à eux[3] ; et cependant, ni dans la place, ni dans les retranchements qui l'entouraient, personne ne put être spectateur de l'action, personne ne put en deviner les péripéties, de sorte que la plus douloureuse attente, toutes les émotions de l'espoir, toutes les étreintes de l'anxiété n'eurent de fin pour les deux partis que lorsque parurent les chargements de dépouilles que les Romains ramenaient ; et ceux qui regardaient de la ville furent les premiers témoins de ce dénoûment, qu'ils signalèrent par leurs lamentations. C'est Plutarque qui raconte cela[4], et, par ce trait, il

1. Cap. 87.

2. Cap. 88.

3. « Multum ad terrendum nostros valuit clamor qui post tergum pugnantibus exstitit. » Cap. 84.

4. « Μάλιστα δὲ ἄν τις θαυμάσειε τὸ λαθεῖν τοὺς ἐν τῇ πόλει Καίσαρα τοσούτοις μυριάσι ταῖς ἔξω συμβαλόντα καὶ περιγενόμενον. μᾶλλον δὲ καὶ τῶν Ῥωμαίων τοὺς τὸ πρὸς τὴν πόλιν τεῖχος φυλάττοντας. Οὐ γὰρ πρότερον ἔγνωσαν τὴν νίκην ἢ κλαυ-

achève d'assurer l'identité d'Alesia avec Alaise, où tout est disposé pour un semblable coup de théâtre.

Je ne quitterai pas le plateau d'Amancey sans avoir dit quelques mots des antiquités qui s'y trouvent.

Retournons d'abord à ce Fonds de la Victoire, qui porte encore nom sous lequel il fut incorporé au domaine de la République. Son sol recèle les décombres d'une vaste et somptueuse villa. Dix-sept chambres avec des absides, un aqueduc souterrain, des restes d'enduits, des chapiteaux de colonnes, des plaques de marbre, attestent la splendeur de cette habitation dont l'emplacement s'appelle *l'Égliserie*. Ce mot signifie un bien dépendant d'une église. Aurait-on mémoire d'une église située dans le voisinage ? Oui; au dire des gens du pays, le *Champ de la Dame*, situé près de là, possédait autrefois une chapelle isolée en pleine campagne, où on allait acquitter des vœux. La sainte Vierge y était honorée sous le nom de Notre-Dame des Aventures, et représentée par une petite statue noire qu'on a transportée depuis au village de Bolandoz. Le terrain n'a conservé aucune trace de l'édifice depuis longtemps détruit; vainement on en cherche la mention dans les chartes et terriers ; le nom du Champ de la Dame n'est pas même un témoignage de son existence. La sainte Vierge au moyen âge a été appelée partout Notre-Dame, nulle part la Dame. Il faut que la chapelle ait disparu depuis des siècles, et il reste à savoir de quelle dame le souvenir s'est perpétué sur le lieu qu'elle occupait.

Entre le champ qui porte ce nom et l'Egliserie se trouve le Château Dame-Jeanne, dont il a été question ci-dessus.

Si l'on croyait la tradition, les Suédois auraient éprouvé un échec devant le Château Dame-Jeanne. Ces Suédois sont ceux de Weimar, qui désolèrent la Franche-Comté de 1632 à 1642, et dont les dévastations sont encore présentes à l'esprit des habitants. L'histoire ne dit pas qu'ils aient trouvé de résistance ailleurs qu'à Salins et à Besançon. Cependant le Château Dame-Jeanne aurait été une forteresse féodale, qu'on pourrait admettre la défaite de quelqu'une de leurs bandes devant ses murailles. Mais le château dont il s'agit n'a jamais eu ni murailles ni donjon. C'est un lieu très découvert, manquant de tout ce qu'il aurait fallu pour se retrancher soit dans les temps modernes, soit au moyen âge. Des reliefs de terre qui forment un carré

θμὸν ἐκ τῆς Ἀλησίας ἀνδρῶν καὶ κοπετὸν γυναικῶν ἀκουσθῆναι θεκσαμένων ἄρα κατὰ θάτερα μέρη πολλοὺς μὲν ἀργύρῳ καὶ χρυσῷ κεκοσμημένους θυρεοὺς, πολλοὺς δ' αἵματι πεφυρμένους θώρακας, ἔτι δ' ἐκπώματα καὶ σκηνὰς Γαλατικὰς ὑπὸ τῶν Ῥωμαίων εἰς τὸ στρατόπεδον κομιζομένας. » *Vita Cæsaris*, cap. 27.

parfait de 69 mètres de côté nous apprennent qu'il fut un *castellum* romain, et rien autre chose. D'autres reliefs qui traversent le plateau en se dirigeant sur lui, me l'ont fait placer parmi les avant-postes établis pour couvrir le camp supérieur, pendant le siège d'Alesia. Évidemment une légende de Suédois n'est point ici à sa place. Mais si, par une confusion, des noms propres et des dates qu'on pourrait appeler la loi des récits populaires, les derniers venus des barbares ont été substitués à d'autres barbares dont parlait une ancienne tradition, si par les Suédois il faut entendre les Gaulois, alors la défaite de Vergasillaune sur le Fonds de la Victoire se trouve attestée par un souvenir encore vivant. Et aussitôt l'explication de la Dame-Jeanne se présente d'elle-même, car tout est romain en ce lieu si romain. C'était l'usage de consacrer aux dieux les champs de victoire. Celui du plateau d'Amancey fut donné en offrande à une divinité dont le titre de dame, *domina*, indique qu'elle possédait la souveraineté parmi ses attributs, dont le nom francisé de Jeanne sonne dans la bouche des Franc-Comtois absolument comme sonnait celui de *Juno* dans la bouche des Latins. Soit dans l'enceinte du *castellum*, soit sur le Champ de la Dame, il y a eu un temple à Junon dont dépendait la villa de l'Égliserie. Ce temple fut détruit à l'époque où l'on renversa les temples ; mais les lieux continuèrent d'être l'objet d'une superstition que le christianisme ne put abolir qu'en y érigeant une chapelle à Notre-Dame.

Les personnes qui ont quelque habitude en archéologie ne trouveront pas que ces déductions excèdent les bornes de la critique. Dans tous les endroits illustrés par les armes romaines existent ou ont existé des chapelles dont l'origine se rattache de la même manière à des monuments religieux qu'y éleva d'abord la reconnaissance du vainqueur.

Aussi loin que s'étend le plateau d'Amancey, c'est-à-dire jusqu'à dix kilomètres au delà du Fonds de la Victoire, les gorges qui descendent à la Loue et celles qui montent dans les montagnes présentent toutes des vestiges de fortifications. Ces travaux dénotent plusieurs époques. Les uns sont gaulois ; les autres ressemblent à ceux que j'ai précédemment décrits. On dirait que l'immense plaine fut un antique refuge abandonné que les Romains accommodèrent à leur usage. Mais je ne puis pas croire que César ait embrassé tout cela dans son système. La ligne très bien marquée qui traverse le plateau délimite tout ce que pouvaient garder trois légions, et d'ailleurs il est dit positivement dans les Commentaires que la totalité de la colline n'avait pas pu être enveloppée d'ouvrages. Aussi les défenses ultérieures qui

ont le caractère romain me paraissent-elles être un complément ajouté plus tard pour faire du plateau tout entier un grand poste militaire. Ce n'est pas au temps des invasions barbares qu'eut lieu cette addition, parce que le mode de défense universellement appliqué depuis Aurélien diffère tout à fait de celui dont il s'agit ; ce n'est pas non plus pendant les beaux temps de l'Empire, où toute la force militaire qui gardait la Gaule fut concentrée sur le Rhin. Les vingt-cinq ans qui séparent la septième campagne de César de la pacification définitive du pays par Auguste sont le seul intervalle de temps où l'on puisse placer l'occupation militaire de la Séquanie. Comme je sais que les adversaires d'Alaise sont en quête d'un grand fait d'armes qui expliquerait suivant leur vœux les antiquités d'Amancey, je suis bien aise de leur épargner de la peine en limitant le cercle de leurs recherches : si toutefois ce que je vais dire des sépultures ne les fait pas sortir de leur endurcissement.

J'ai parlé, en passant, des tumulus par lesquels est tracé l'itinéraire de l'armée gauloise entre le Camp Cassar et le Camp de Mine. Autour de ce dernier, ils forment une nécropole nommée le *Cimetière des Goudes*. L'enceinte elle-même en est semée. Il y en a plus loin que le Cimetière des Goudes, jusqu'au-dessus de Refranche, sur toute la côte appelée *les Champs de la Vie du Ciel* et *les Champs des Goëles*, qui dominait la circonvallation des Romains. Entre le Camp de Mine et le Fonds de la Victoire, les lignes se suivent comme autant de bataillons renversés, et, pour témoigner de la déroute, on en trouve de disséminés à une ou deux lieues plus loin, au fond de la plaine, à l'entrée des gorges, à l'extrémité des promontoires où il a fallu tomber sous le glaive ou se précipiter. Nulle part n'existe une semblable accumulation ; on les compte, non pas par cents, mais par mille, et cela lorsque depuis des siècles les travaux de l'agriculture et la cupidité des hommes concourent à les faire disparaître.

Voyons ce que renferment ces tumulus.

Jusqu'à ces derniers temps la science les avait ignorés. Les gens du pays allaient y chercher de l'or; ils en rapportaient plus souvent des grains de verroterie et des fragments de bronze qu'ils donnaient pour jouer à leurs enfants. Ils y trouvaient aussi des lames de fer auxquelles ils donnaient la destination spéciale de saigner les *gourits*. Les gourits sont les pourceaux en langage franc-comtois. Depuis quelques années qu'un musée d'archéologie a été créé à Besançon, des fouilles plus régulières s'exécutent sous la direction de M. Cuinet, curé d'Amancey. Elles ont fourni déjà la plus belle collection d'objets celtiques que je connaisse. Ce sont des restes d'armures, des boucles

d'oreilles, des anneaux, de grosses perles de verre, des rouelles en métal d'un usage inconnu, et dont quelques-unes, formées de plusieurs pièces concentriques, atteignent un très grand diamètre. Presque tout ce qui servait pour l'ornement ou pour la défense du corps est en bronze, d'un bronze mince, souvent décoré, par le procédé de l'estampage, de dessins à carreaux qui nous représentent la décoration des étoffes gauloises décrite par Diodore de Sicile [1]. A ces pièces se joignent de singuliers bracelets d'un bois qui a dû être du buis, formés d'une seule pièce, plus étroits que la main, et dont on ne conçoit la présence au bras de ceux qui les portaient qu'en les supposant introduits dès le jeune âge et gardés ensuite tout le reste de la vie. Quant aux armes défensives, elles sont en fer. Le musée de Besançon n'a pu recueillir encore qu'un croc à quatre pointes; des fouilles récemment entreprises il n'est rien sorti qu'on ait pu transporter; les épées et fer de lances se sont toujours montrés réduits à une simple forme que dessinait sur le sol de l'oxyde en poussière.

Une circonstance s'oppose à ce que toutes les recherches soient également fructueuses. Beaucoup de corps ont été inhumés avec de la chaux. A peine reste-t-il de ceux-là quelques débris humains.

On voudra nier que les objets dont je viens de parler soient celtiqués; on ne le pourra pas : ils ont pour la plupart des analogues qui sont classés dans nos musées, et qui sont reconnus par tout le monde comme les produits de l'art gaulois. Bien plus, par l'absence des armes de pierre et par la présence des armes de fer, ils ont une date approximative : ils ne peuvent appartenir qu'aux derniers temps de l'indépendance de la Gaule.

Mais les Gaulois ne sont pas les seuls qui aient jonché de leurs corps le champ de bataille. Beaucoup de Romains y ont aussi perdu la vie. Il faut constater la présence de sépultures romaines.

Il y en a. Bien différentes des sépultures gauloises, elles consistent en des amas d'ossements brûlés parmi lesquels on ne trouve aucune arme, mais seulement des dents de sanglier et des fragments d'une poterie que ceux qui l'ont vue appellent étrusque [2]. Le nom de *fours* appliqué à tous les tumulus, tant sur le plateau d'Amancey que sur le massif d'Alaise, vient sans doute de ce qu'un certain nombre, ouverts dans les temps anciens, ont présenté de semblables résidus de combustion.

1. « Ἐπιπορποῦνται δὲ σάγους ῥαβδωτοὺς πλινθίοις πολυανθέσι καὶ πυκνοῖς διειλημμένους. » Lib. V, cap. 35.

2. Lettre de M. le curé d'Amancey dans la *Feuille d'affiches* de Besançon, du 25 mai 1856.

Je dirai enfin que l'on trouve des monnaies. On les ramasse non pas dans les tumulus, mais çà et là, entre les pierres, à la place où sont tombés les combattants. Celles que j'ai vues sont des bronzes gaulois. Elles ont été apportées au Musée de Besançon avant que se produisît la question d'Alesia; elles y ont été rangées dès lors avec l'indication de leur provenance. Toutes sont anépigraphes ; elles appartiennent à ce grossier monnayage que M. de La Saussaye considère avec raison comme la plus basse dégénérescence de types longtemps reproduits, et que par conséquent il date des derniers temps de la Gaule indépendante [1]. J'y ai reconnu la figure du cheval à queue de lion, avec les jambes de derrière allongées comme celles d'une sarigue. L'auteur de notre meilleur traité de numismatique, M. Anatole de Barthélemy, a discuté sur ce type, qu'il attribue aux Santons [2]; et voilà que la bourse d'un guerrier santon est venue se vider sur les montées du Jura, pour témoigner, après tant d'autres choses, que c'est là, et non ailleurs, que les Santons, ainsi que les autres peuples de l'ouest, envoyèrent leurs enfants à la défense de la patrie expirante.

Ainsi, à quelque moyen d'information qu'on ait recours, le résultat est constamment le même. Les preuves arrivent de tous les côtés et sous toutes les formes pour constituer un ensemble qui accable la contradiction.

Maintenant ces preuves sont complètes. J'en ai déroulé le long enchaînement. Ce n'est pas telle où telle circonstance du récit qu'elles viennent corroborer; c'est le récit tout entier. Rien d'arbitraire dans le choix des passages que j'ai rapportés, rien de tronqué ni de subreptice dans mes interprétations. Je suis sorti du système de grossiers à peu près auquel on s'est toujours tenu, et qui seul a favorisé le succès de l'opinion que je renverse. Cet auteur, d'une rapidité si dangereuse, qui a tout dit avec l'art de celui qui désire n'être entendu souvent qu'à demi, je ne l'ai pas regardé courir à travers des traduc-

1. *Revue de la Numismatique française*, t. II, p. 219.

2. *Ibid.*, t. III, p. 1.

Le mot SAMI, que portent quelques-unes de ces monnaies, avait été lu SANT : de là vint l'attribution faite aux Santons de ce type monétaire. « Mais il est reconnu aujourd'hui que ces potins avaient cours chez les Séquanes et chez les Éduens. » (*Alesia, son véritable emplacement*, par Anatole de Barthélemy, extrait de la *Revue des questions historiques*, 1867, gr. in-8°, p. 61, note 5.) — A. C.

tions plus ou moins accommodées à l'erreur du moine Herric : je l'ai abordé directement, serré de près et sur tous les points, de manière à lui faire rendre le fond de sa pensée; et j'ai donné de la consistance à chacun des aveux que j'ai arrachés de lui, par le rapprochement des témoignages qui sont encore écrits sur les lieux. Il ne fallait pas moins pour ramener au véritable sentiment des choses la conscience publique égarée par de fausses apparences. Quelle que soit mon aversion pour la prolixité, j'ai dû étendre aux dimensions d'une brochure le raisonnement qu'en toute autre circonstance j'aurais renfermé dans ce peu de paroles :

Il y a dans l'ancienne Séquanie un lieu dont le nom actuel est le calque du nom latin *Alesia*. Ce lieu a été une ville celtique. Tout ce qui l'environne atteste qu'il a été assiégé dans les règles de l'art, qu'on s'est battu, qu'on s'est tué sur tout son pourtour. Au-dessus est l'emplacement d'une grande bataille, un plateau à peu près inabordable de tous les côtés, au bout duquel le monde semble finir, où des armées n'ont pu se rencontrer qu'à l'occasion de la ville qui était à ses pieds. Des vestiges de retranchements, des sépultures sans nombre, des antiquités tirées de ces sépultures, prouvent que la bataille a eu lieu entre les Romains et les Gaulois, à une époque où ceux-ci n'avaient encore perdu ni leurs arts ni leurs usages. Les Romains n'avaient pas porté leurs armes en Séquanie avant César; après César la civilisation gauloise n'a pas subsisté plus d'un quart de siècle, et il est certain que pendant ce laps de temps la Séquanie n'a été le théâtre ni d'une grande bataille, ni d'un siège comparable à celui de Numance par la difficulté de son entreprise. C'est donc dans les Commentaires de César que doit être l'explication des événements qui se sont passés là.

Voilà ce qu'il suffisait de dire, et ce qui justifiait aux yeux de juges non prévenus ma conclusion, qui est certaine de la certitude que porte avec lui le fait le mieux prouvé :

Alaise est l'antique Alesia.

Je plains la témérité de ceux qui l'on nié tout d'abord. Blessés dans je ne sais quelle religion, ils ont commencé par crier à l'anathème, comme si l'arche sainte avait été violée; et des personnes, dont plusieurs se sont fait un nom en redressant des erreurs commises sur le sens des auteurs, n'ont pas voulu admettre qu'on se fût trompé en expliquant César. Le livre de la guerre des Gaules serait-il donc de ceux sur lesquels l'accord des érudits s'est fixé au point qu'il ne soit plus permis d'y toucher? C'est tout le contraire. A l'heure qu'il est, deux doctrines divisent l'Allemagne rien qu'au point de vue

de l'interprétation grammaticale[1]. Quant à l'interprétation géographique, on est encore à l'attendre de la France, qui seule peut la donner, qui depuis des années aurait dû la donner, puisque le livre de la guerre des Gaules est sa Genèse. Nous n'avons cependant à offrir que des mémoires sur un petit nombre de points pris çà et là, presque toujours les mêmes mémoires, et ces mémoires, à peu d'exceptions près, sont des ouvrages surannés, composés lorsque manquaient tant de notions acquises, tant de ressources de toute sorte qui sont aujourd'hui au service de la science. De tous les lieux que César nomme en dehors de la province romaine, il n'y en a pas six dont on ait retrouvé la place d'une manière incontestable; à plus forte raison l'incertitude existe-t-elle pour les autres lieux qu'il désigne sans les nommer.

Une idée nouvelle se produisant sur un passage capital d'un auteur si peu travaillé, l'accueillir par des huées n'était pas le fait de la sagesse; il fallait au contraire lui prêter attention et faveur. En se livrant d'abord à une étude approfondie du texte, on aurait vu que cette idée n'était pas si extravagante. En remontant à l'origine de l'interprétation accréditée par le temps, on aurait eu à décider si le témoignage d'un moine du IX^e^ siècle l'emporte sur celui de César, de Plutarque, de Dion Cassius. Il était temps alors de prêter l'oreille à M. Delacroix. En faisant un choix parmi les raisons qu'il allègue, on parvenait à former presque complètement cet ensemble surprenant de dénominations et de monuments dont le mémoire qu'on vient de lire n'est guère qu'une mise en œuvre différente, car les éléments pour tout dire ont été donnés dès le premier jour. Se défiait-on de M. Delacroix? Il fallait recourir au récit des autres excursions dans lesquelles les mêmes faits ont été constatés; et si l'on doutait encore, il fallait y aller voir. Voilà quelle est la conduite à tenir dans une question de critique.

Au lieu de cela, on se révolte, on s'interdit la lecture de tout ce qui se dit pour Alaise, on n'accueille que les écrits contradictoires, sans observer tout ce que ces écrits contiennent de sophismes, de contresens, de fausses citations et de lacunes; on nie jusqu'à l'utilité d'une discussion, en se retranchant derrière la carte du Dépôt de la guerre, où les reliefs des parties basses ont été exagérés, et qui, donnât-elle d'ailleurs la plus juste idée des lieux, ne prouverait pas que les Romains n'ont pas pu faire la guerre dans le Jura, pas plus que la carte de la Kabylie ne prouvera, dans les âges futurs, que nos armées n'y

1. Voir les deux éditions des Commentaires données récemment par MM. Nipperdey (un vol. gr. in-8, Leipzig), et Schneider (2 vol. in-8, Halle).

ont pas parlé de la cavalerie et des canons; on multiplie les voyages au mont Auxois pour constater des découvertes d'antiquités gallo-romaines qui ne font rien à la question, pour en rapporter une broche de fer et de la monnaie gauloise qui fait rire les connaisseurs en numismatique, pour y découvrir, à une distance impossible, les vestiges d'une prétendue circonvallation répondant à une montagne dont la disposition est telle, que la sottise du général qui l'aurait investie de la sorte ne serait surpassée que par celle de l'ennemi qui s'y serait laissé enfermer; enfin, l'on s'enferre autant qu'il est possible, et on se réduit à la dernière alternative ou de persévérer dans une opposition ridicule ou de confesser qu'on s'est fait l'apôtre de l'erreur.

Si les champions d'Alise veulent m'en croire, ils choisiront ce dernier parti; ils se convertiront; ils apporteront le tribut de leur savoir et de leurs efforts au grand travail d'exploration qui doit commencer à présent. Les choses ne sont qu'indiquées : la terre et les bois en couvrent encore la plus grande partie. Archéologues et militaires, ils trouveront là de l'ouvrage pour longtemps. Que les uns aillent fouiller les tumulus de Bartherans, de By, d'Amancey, de Charfoinge et du massif d'Alaise; qu'ils recueillent les produits d'un art qui se révèle sous le jour le plus nouveau; qu'ils reconnaissent toutes les ruines d'habitations, les directions des vieilles voies, les vestiges des enceintes successives qui formaient l'*oppidum*, et la somme des notions que nous avons sur les Gaulois s'augmentera de beaucoup. Que les autres remettent les lignes du siège juste à leur place, qu'ils étudient le système des retranchements supérieurs, qu'ils supputent les ressources avec lesquelles furent exécutés ces immenses travaux, et ils feront comprendre mieux que je ne l'ai fait comment trois cent cinquante mille hommes intelligents et braves furent incapables de l'emporter sur soixante mille Romains, comment aussi l'antiquité ne se trompa pas lorsqu'elle vit dans les opérations de César autour d'Alesia le chef d'œuvre des chefs-d'œuvre en fait d'art militaire.

NOUVELLE DÉFAITE

DES DÉFENSEURS D'ALISE

SUR LE TERRAIN D'ALESIA

(*Correspondance littéraire*, 1861. — Bibliogr., n° 338.)

Cet opuscule eut originairement pour titre : *Sur un point topographique du texte de César dans la question d'Alesia.* Quicherat en donna lecture à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le 19 juillet 1861 ; il trouva un contradicteur dans M. Alfred Maury. La *Correspondance littéraire* du 25 juillet publia le morceau avec ce titre : *Nouvelle objection au sujet des découvertes faites à Alise-Sainte-Reine.* M. Alfred Maury répliqua une seconde fois dans la séance tenue par l'Académie le 26 juillet. Alors Quicherat fit tirer à part son opuscule dont il modifia encore le titre et auquel il ajouta un *avant-propos* quelque peu vif. Il avait sur le cœur certain passage du *Rapport* fait à l'Académie, en 1860, au nom de la Commission des antiquités de la France : dans ce document l'identification d'Alesia à Alaise était traité de « simple paradoxe ; » on y parlait de « textes torturés pour les besoins de la cause, » par les défenseurs d'Alaise, ainsi que de la « terreur » que ceux-ci « étaient presque parvenus à organiser pour empêcher le retour de l'ancien régime, » c'est-à-dire « la restauration d'Alise-Sainte-Reine. » Ces inculpations avaient fourni à Alphonse Delacroix le thème d'une brochure humoristique, intitulée : *Alaise à la barre de l'Institut.* A. C.

S'il fallait en croire une nouvelle qui a été accueillie par tous les journaux et par tous les recueils périodiques, des fossés de retranchement, découverts depuis peu au pied du mont Auxois, auraient décidément tranché la question toujours controversée de l'emplacement d'Alesia. Il ne serait plus permis de chercher cette ville gauloise ailleurs que sur la colline où s'élève aujourd'hui Alise-Sainte-Reine.

Un de mes amis, militaire très instruit et qui possède la connaissance de l'antiquité, M. Paul Bial, professeur à l'École d'artillerie de Besançon, vient de faire paraître une brochure[1] où il examine ces

1. *La Vérité sur Alise-Sainte-Reine*, par Paul Bial. Paris, Garnier, 1861.

fossés qui ont si vivement impressionné le public. Il était allé les voir afin de vérifier les mesures, car les auteurs de la nouvelle avaient omis ce détail important. Au lieu des trois fossés de César, dont l'un était à fond de cuve et les deux autres talutés, il n'en a trouvé que deux en talus ; au lieu que les fossés en talus de César avaient chacun 15 pieds de large sur autant de profondeur (soit $4^{m},35$, le pied romain étant de $0^{m},29$), ceux qu'on a découverts sont d'inégale largeur et d'inégale profondeur, car, aux points où les tranchées les ont atteints sous les atterrissements qui ont haussé le niveau de la plaine, les largeurs sont $2^{m},90$ et $2^{m},50$, les profondeurs $0^{m},80$ et $1^{m},3$, ce qui représente en pieds romains 10 et 8 2/3 d'une part, moins de 3 et 4 1/2 d'autre part. M. Bial a conclu de là que les fossés n'étaient pas ceux qui sont décrits dans les Commentaires.

C'était une manière de démontrer que la question n'est pas décidée ainsi que l'ont cru les journaux. Le procédé me semble critique et bon. Il y en a un autre cependant par lequel on peut arriver au même résultat, et celui-là est peut-être préférable, parce qu'il dispense d'invoquer des objets qui ne sont pas placés sous les yeux du lecteur.

Pour me servir du moyen que j'ai en vue, je me placerai dans l'hypothèse que le site d'Alise nous représente réellement l'Alesia de César.

Devant cette ville d'Alesia régnait une plaine d'environ trois mille pas de long. C'est ainsi que s'expriment les Commentaires (l. VII, ch. 69 et 70). Devant le mont Auxois, entre l'extrémité de ce mont et les hauteurs qui lui font face à l'occident, il y a une plaine nommée la plaine des Laumes, au sujet de laquelle j'admettrai qu'elle peut répondre à celle de César, car dans le sens que je viens de dire elle a 4 kilomètres qui font à peu près trois milles romains.

Voyons ce qui s'est passé dans cette plaine.

Les Romains y arrivent chassant l'ennemi devant eux. Leur général a reconnu la nécessité d'investir la ville. Ils se mettent immédiatement à l'œuvre, et immédiatement aussi les Gaulois, qui croient avoir bon marché d'eux à la faveur du travail qui les tient dispersés, font sortir contre eux leur cavalerie. Mais la cavalerie romaine se présente. Un combat s'engage. C'est dans la plaine de trois mille pas, dans la plaine des Laumes, qu'il a lieu.

L'issue de cette action tourne contre l'espoir des Gaulois. La cavalerie ennemie ayant montré sa supériorité, ils n'attendent plus rien de la leur. Ils la renvoient tandis qu'il en est encore temps ; ils donnent aux guerriers qui la composent la mission d'aller chercher, chacun

dans son pays, et d'amener le plus tôt possible à la délivrance d'Alesia toutes les forces armées dont peut disposer la Gaule. Pour eux, ils se résignent à subir le blocus et à laisser se dresser autour d'eux les retranchements qui bientôt les envelopperont. En effet, les Romains travaillent jour et nuit à leurs lignes. Ils les conduisent nécessairement dans la plaine des Laumes, et le double fossé qu'on vient de retrouver dans cette plaine nous apprend à quelle distance du pied de la montagne passait leur contrevallation.

La contrevallation est la ligne de travaux qui emprisonnait les assiégés dans la place. Derrière cette ligne, César en fit dresser une autre pour se mettre à couvert des Gaulois auxiliaires dont il était menacé : c'était la circonvallation. On dit qu'on a fait de nouvelles fouilles pour chercher les vestiges de la circonvallation, et que ces vestiges se sont rencontrés à 181 mètres en arrière des fossés accouplés [1]; mais la recherche n'a pas été bien dirigée; on a sondé beaucoup trop près de la ville, car nous savons par le chapitre LXXIX du livre VII des Commentaires que la circonvallation n'était pas à plus d'un mille (soit 1 kilomètre 1/2) des quartiers que les Gaulois auxiliaires établirent plus tard sur les hauteurs, vis-à-vis d'Alesia. C'est sur cette base qu'il faut raisonner.

La pente pour arriver aux hauteurs est d'un kilomètre au bout de la plaine des Laumes; la distance de un kilomètre et demi entre la circonvallation et les quartiers gaulois, nous représente donc un demi-kilomètre de plaine et un kilomètre de montée. Ainsi, quand les travaux des Romains furent achevés, de la plaine de quatre kilomètres qui régnait auparavant devant la ville, il ne restait plus qu'un demi-kilomètre où pussent circuler et manœuvrer les ennemis du dehors.

Je continue le récit des opérations.

Les Gaulois auxiliaires arrivent lorsque les travaux des Romains sont achevés. Il leur importe d'attaquer promptement. Le lendemain même du jour où ils ont pris leurs positions, ils mettent leur infanterie en bataille sur les hauteurs qu'ils occupent, et font descendre leur cavalerie dans la plaine.

Les termes dont César se sert pour indiquer cette dernière manœuvre sont ceux-ci : « Les chefs gaulois ayant fait sortir leur cavalerie des quartiers, remplissent la totalité de cette plaine que nous avons signalée ci-dessus comme ayant une étendue de 3 milles en longueur. » *Equitatu ex castris educto, omnem eam planitiem,*

1. *Journal général de l'instruction publique*, numéro du 17 juillet 1861.

quam in longitudinem III millia passuum patere demonstravimus, complent (cap. 79).

L'auteur veut que nous comprenions bien qu'il ne s'agit pas d'une nouvelle plaine, puisqu'il rappelle qu'il a déjà parlé de cet endroit; il veut que nous sachions que le combat qu'il s'apprête à raconter a eu lieu, non pas dans un coin de la plaine, non pas dans une partie plus ou moins réduite qui en restait au delà de ses retranchements, puisqu'il nous la représente avec la même mesure de trois milles, et qu'il ajoute qu'elle a été remplie dans sa totalité, *omnem... complent*. C'est donc la plaine tout entière, sur sa longueur de trois milles ou quatre kilomètres, qui a été le théâtre de la première bataille engagée par les Gaulois auxiliaires.

Mais quoi ! l'application du siège au site d'Alise vient de nous montrer qu'après la construction des lignes romaines, toute la plaine des Laumes, moins un demi-kilomètre, aurait été fermée par les travaux. Comment une bataille peut-elle avoir eu lieu dans la totalité de la plaine des Laumes, quand la plaine des Laumes était réduite à un boyau de cinq cents mètres sur sa bordure occidentale?

Comme il faut que quelqu'un se trompe, et que ce n'est certainement pas César, que ceux dont j'ai épousé un moment l'opinion consentent à reconnaître leur erreur.

La plaine de trois milles de long qui régnait devant la ville d'Alesia n'a pas été entamée dans sa longueur par les travaux de César. L'avant-veille de la capitulation de la place, elle avait encore sa dimension de trois milles, absolument comme le jour de l'arrivée des Romains.

La plaine des Laumes est placée de telle sorte relativement à Alise qu'elle a été nécessairement traversée de retranchements toutes les fois qu'on a investi la ville, et la preuve, c'est que tous les savants militaires qui ont essayé de dessiner le siège d'Alesia sur le site d'Alise ont fait passer les lignes romaines à travers la plaine des Laumes; la preuve encore, c'est qu'on vient de trouver des fossés de retranchement dans cette plaine.

Je ne m'étonne pas qu'on ait trouvé des fossés de retranchement devant une ville sur l'emplacement de laquelle existe par endroits une triple couche de ruines, c'est-à-dire le témoignage qu'elle a été trois fois assiégée; mais je m'étonne qu'on ait signalé comme monuments du siège de César des vestiges découverts en un lieu où César ne devrait point avoir fait de travaux dans l'hypothèse qu'Alesia est Alise; je m'étonne qu'après six ans de discussion, le texte sur lequel on raisonne soit encore si mal connu, que tout le monde

ignore que les Romains avaient laissé entièrement libre dans sa longueur la plaine qui est le pivot du débat.

Je ne m'exprime pas bien quand je dis qu'on ignore : on sait, on ne peut pas ne pas savoir ; mais les traits les plus forts, les circonstances les plus décisives passent inaperçus parce qu'on est sous l'empire de l'illusion ; et cette illusion, je vais dire d'où elle procède.

Elle a pour cause une habitude d'esprit contractée par la lecture des auteurs modernes. Qu'un historien de notre temps s'apprête à raconter une action, il commence par décrire le lieu qui en a été le théâtre. Il sait que ses lecteurs veulent qu'on les préserve de l'incertitude et qu'on leur épargne la fatigue. Il s'applique à leur mettre d'abord sous les yeux un tableau assez clair pour qu'ils n'éprouvent aucun embarras, assez fidèle pour qu'ils aient dans leur esprit une image de la scène dépeinte avec tous ses recoins. Il n'en était pas ainsi dans l'antiquité. Lorsque les auteurs anciens ont eu à raconter des batailles ou des sièges, ils n'ont pas introduit le *genre descriptif* dans l'histoire. Ils esquissent les choses très succinctement, le plus souvent par traits séparés, surtout si l'action est compliquée. Pour chacune des circonstances, ils font venir la notion du lieu qui la concerne. Ils ne cherchent pas à tracer un tableau ; mais dans toute la suite du récit, ils marquent un assez grand nombre de points pour que celui qui aura lu d'un esprit appliqué se forme, en réunissant toutes leurs indications, non pas une image pittoresque des choses, mais un sentiment suffisant de ce que l'action a présenté comme difficulté, comme grandeur ou comme infortune. C'est ainsi que les anciens comprenaient l'art.

Si quelqu'un s'est montré fidèle à ces principes, c'est César. Nulle part il n'en donne une preuve plus marquée que dans son récit du siège d'Alesia. Il a à faire valoir la plus haute conception de son génie, une entreprise qui sera qualifiée de divine par ses admirateurs : va-t-il énumérer avec complaisance tout ce que la nature semblait opposer d'impossibilités à cette entreprise? En aucune façon. Il écrit pour les patriciens de Rome, pour des hommes habitués à la méditation et ayant tous fait la guerre comme on la faisait de son temps. Il compte que ses opérations seront suffisamment appréciées, s'il accompagne le récit de chacune du trait indispensable pour qu'elle devienne intelligible. Il arrive devant la ville; il veut faire part du dessein qu'il a conçu de la bloquer : il dit qu'elle était sur une colline, en un lieu très élevé, que deux rivières baignaient de deux côtés le pied de la colline, qu'il régnait sur le devant une plaine de 3 milles de long, que de tous les autres côtés d'autres collines, séparées par des vallons étroits

de celle où était la ville, s'élevaient à même hauteur de crête (chapitre 69).

Voilà les traits qui apparaissent au commencement du récit. Si l'on pouvait prendre cela pour un tableau, sans doute Alesia pourrait être identifiée jusqu'à un certain point avec le mont Auxois. Mais dans les chapitres suivants se présentent d'autres traits qu'il n'est pas permis de négliger. Il faut les combiner avec ceux qui précèdent, et bientôt on reconnaît que ce que l'auteur a donné en premier lieu ne forme pas encore un dessin, car il n'y a ni contour ni ensemble. Ce sont seulement des points qui en attendent d'autres, et lorsque ceux-ci sont mis à leur place, ils se trouvent dans une relation telle à l'égard des premiers, qu'on voit s'évanouir l'image de la montagne, des deux rivières, de la plaine et des collines environnantes, telles qu'elles existent à Alise.

Je me tiens strictement renfermé dans le coin de la discussion où je me suis placé d'abord, et je dis ceci :

Si l'existence d'une plaine de 3 milles de long devant la ville d'Alesia a pu donner l'idée qu'Alesia était Alise, parce que devant Alise la plaine des Laumes règne sur une longueur de 4 kilomètres, le fait énoncé plus tard par l'historien latin que la plaine de 3 milles resta libre de tout retranchement jusqu'à la fin du siège, exclut l'idée de la plaine des Laumes, attendu que la plaine des Laumes, dans l'hypothèse du siège, aurait été traversée de retranchements et obstruée de telle sorte, que de sa longueur il ne serait resté que 500 mètres. Donc Alise n'est pas l'antique Alesia.

J'ajoute encore : On a rendu le problème beaucoup trop facile quand on s'est figuré qu'il s'agissait de chercher une ville posée sur une colline très élevée entre deux cours d'eau, avec une plaine d'une lieue par devant. Cet énoncé ne contient pas le tiers des données qui ressortent du texte. La formule à laquelle doit répondre le site de l'antique Alesia est celle-ci : Une ville sur une colline très-élevée entre deux cours d'eau, avec une plaine d'une lieue de long par devant et dans une position telle que la ville pouvait être investie sans qu'il y eût de retranchements à travers la plaine, lorsque cependant les Romains avaient des lignes à l'opposite de cette plaine, et que là leur circonvallation n'était éloignée que de 1,500 mètres du camp des Gaulois auxiliaires.

Voilà l'un des côtés de l'antique Alesia dans son expression géométrique. J'affirme qu'un pareil lieu n'existe ni dans l'Auxois ni dans aucun autre quartier de la Bourgogne.

EXAMEN

DES

ARMES TROUVÉES A ALISE-SAINTE-REINE

(*Revue archéologique*, 1865. — Bibliogr., n° 197.
Mémoires de la Société d'Émulation du Doubs, 1865. — Bibliogr., n° 348.)

Le mémoire qui va suivre fut une réplique à l'exhibition qu'avait faite M. Verchère de Reffye, officier d'ordonnance de l'Empereur, des armes remises à cet érudit militaire comme provenant des fouilles d'Alise-Sainte-Reine. Ces fouilles avaient produit d'abord des armes et outils appartenant en majorité à l'âge du bronze, époque antérieure d'environ six siècles à l'ère moderne. Un second apport se composait, au contraire, d'armes en fer, dont plusieurs semblaient analogues à celles des peuplades barbares qui envahirent la Gaule aux quatrième et cinquième siècles de notre ère. Quicherat insistait sur ces analogies, qui lui paraissaient défavorables à la cause du mont Auxois, et il en prenait texte pour donner, une fois de plus, la somme des motifs qui empêchaient, selon lui, l'assimilation de cette localité avec l'Alesia des *Commentaires*.

A. C.

Je ne crois pas me tromper en regardant comme un appel à la discussion l'article sous forme de lettre au docteur Keller, de Zurich, publié par M. Verchère de Reffye dans le numéro de la *Revue archéologique* du mois de novembre dernier[1]. L'objet de cet article est de porter à la connaissance du public les armes fournies par les dernières fouilles que l'Empereur a fait exécuter autour du mont Auxois. La découverte remonte déjà au mois de mars 1863. Presque tous les journaux de la France et de l'Europe l'ont annoncée, et, qui plus est, ont décidé quelle en était la signification archéologique : de sorte que ce jugement, auquel de nombreux auteurs se sont référés

1. *Les armes d'Alise*, lettre à M. le docteur F. Keller, président de la Société des antiquaires de Zurich, *Revue archéologique*, nouvelle série, 5e année, p. 337.

depuis lors, est devenu presque souverain. On voit qu'il était à propos que les pièces fussent produites, ne fût-ce que pour la satisfaction de ceux qui aiment voir avant de croire. Il faut se réjouir que la production ait eu lieu par les soins d'un savant et loyal officier, qui a fait d'ingénieuses expériences sur les objets dont il s'agit, qui n'est pas engagé autrement dans le débat où il apporte son concours, et qui veut avant tout que la lumière se fasse. C'est ce qu'il exprime on ne peut mieux en terminant son article : « Quand on a pour but moins le désir de faire triompher sa propre manière de voir que d'arriver à la connaissance de la vérité par la discussion, on ne craint pas de prêter ses propres armes à ses adversaires. » Il n'est personne qui n'applaudisse à ces paroles. Non, la solution d'un problème historique n'est pas un jeu de surprise et d'embûches ; oui, il faut que les cartes qu'on a dans la main soient mises libéralement et franchement sous les yeux de l'adversaire : c'est là la première condition pour que la partie soit dans les règles ; et la seconde condition, c'est que l'adversaire ne garde rien pour lui des objections que sa conscience et sa raison lui suggèrent.

L'opinion que le mont Auxois nous représente l'Alesia de César est entrée dans l'atelier dont M. de Reffye dirige les travaux. L'honorable officier l'a accueillie, certainement parce qu'elle lui était présentée comme la meilleure, et, partant de là, il a trouvé dans les auteurs anciens qui ont décrit l'armement des légions romaines et celui des Gaulois l'image fidèle des pointes et des lames qu'on lui apportait d'Alise. Je vais essayer de démontrer d'abord que ses interprétations, ou pour mieux dire les interprétations sur lesquelles il s'est appuyé, manquent tout à fait de rigueur, et ensuite je dirai ce que j'ai à dire sur la thèse historique en faveur de laquelle on lui a fait accroire qu'il travaillait.

La plus grande partie de la lettre au docteur Keller est consacrée au pilum, l'arme distinctive de l'infanterie romaine, cet objet si commun, dont il a dû se perdre un grand nombre sur les champs de bataille, et dont cependant il a été impossible jusqu'ici à l'archéologie de recueillir un seul échantillon certain. M. de Reffye annonce que le pilum vient d'être retrouvé en Allemagne. M. Lindenschmit, conservateur du Musée de Mayence, est l'heureux auteur de cette découverte, dont les fouilles d'Alise auraient pleinement confirmé le résultat.

Les travaux de M. Lindenschmit devenant ainsi la base de déductions toutes nouvelles dans une question très controversée, il n'était pas inutile de résumer ces travaux, ou au moins d'indiquer où et

quand ils ont paru. M. de Reffye s'est dispensé de ce soin : en quoi il s'est montré plus pressé de faire connaître ce qu'il avait dans l'esprit qu'attentif à préparer le chemin par où devait passer l'esprit de ses lecteurs. Les notes et renvois dont les érudits surchargent leurs écrits ne sont pas de la superfétation, lorsqu'ils ont pour objet de faciliter le recours aux sources. M. de Reffye l'éprouvera plus tard, s'il continue à faire de l'archéologie, et dès à présent je ne doute point qu'il ne soit au regret lorsqu'il saura que son laconisme m'a fait perdre en recherches un temps infini. Heureusement pour moi, j'ai l'habitude du métier, et voici ce que j'ai constaté par suite de mes vérifications.

En 1860, M. Lindenschmit, publiant la collection d'armes du prince de Hohenzollern-Sigmaringen, émit, à propos d'un angon mérovingien, l'opinion que cet objet n'était pas autre chose que le fer du pilum romain[1]. Il dessina même une restitution du pilum tel qu'il le concevait, en interprétant à sa manière la description que Polybe nous a laissée de cette arme dans le chapitre XXIII de son sixième livre.

L'année suivante, M. Lindenschmit revint sur le même sujet dans le *Recueil des antiquités de l'Allemagne païenne*, autre ouvrage dont il est également l'auteur[2]. Cette fois il prit pour thème les angons du musée de Mayence, et quoique ces armes ne différassent en rien des autres angons, il crut devoir, pour le triomphe de sa doctrine, les mettre en comparaison avec un autre objet qui n'y ressemble que de loin. C'est une pique figurée à la main de deux soldats de la XV^e^ légion *primigenia*, lesquels ont été représentés en bas-relief sur leur cippe funéraire[3]. Le trait caractéristique de cette pique est que, vers les trois quarts de sa hauteur, elle présente un renflement dont l'effet est celui d'un gros peloton enfilé dans une broche. Quoiqu'il soit impossible, par la manière dont la sculpture est faite, de discerner l'ajustement respectif du fer et du bois, l'antiquaire mayençais n'en eut pas moins la conviction qu'il tenait une autre manière d'être du *pilum*, c'est-à-dire, pour lui, une variété de l'angon.

En troisième lieu, et très peu de temps après ce que je viens de rapporter, un dragage pratiqué dans le Rhin fournit, avec beaucoup de débris romains des deux premiers siècles de l'Empire, deux traits de fer qui furent apportés au même musée de Mayence[4]. Ces

1. *Die vaterlændischen Alterthümer der fürstlich Hohenzoller'schen Sammlungen zu Sigmaringen*, p. 22 et suiv.
2. *Die Alterthümer unserer heidnischen Vorzeit*, Mayence, in-4.
3. Huitième cahier, pl. VI.
4. Onzième cahier, pl. V.

pièces ont certainement plus de ressemblance que les angons mérovingiens avec la pique des légionnaires de la XV^e^, mais sans cependant être la même chose que cette pique. Le dard est posé sur un large pied creux en forme de douille, qui rend assez bien l'effet du renflement dont je parlais tout à l'heure; mais de ce pied sort un barreau de fer à usage de tenon pour engager l'instrument dans un tasseau de bois aussi large que le pied lui-même : de sorte que la monture détruisait la ressemblance avec la pique. D'ailleurs la tige du dard est plus longue du double, en même temps que moins épaisse de la moitié, et la pointe du dard est sans ailes. Quoi qu'il en soit, l'objet ne laissa pas que d'être encore un pilum aux yeux de M. Lindenschmit, et il le fit graver comme tel.

Voilà donc, de compte fait, trois formes assignées à la même arme. Pour plus de clarté, j'en donne la figure, en prenant le soin, que n'a pas eu M. Lindenschmit, de réduire les trois modèles à la même échelle (Pl. VIII, fig. 1).

A est l'angon mérovingien réputé être le plus conforme à la description de Polybe.

B est l'un des deux fers retirés du lit du Rhin.

C est la pique figurée dans la main des légionnaires de la XV^e^ *primigenia*.

Voyons comment ces objets justifient l'attribution qu'ils ont reçue du savant mayençais.

Pour que l'angon mérovingien devienne le fer du pilum, il faut, d'une part, que la mesure donnée par Polybe pour le diamètre, c'est-à-dire pour l'épaisseur, sinon de l'arme entière, au moins de sa partie principale, il faut, dis-je, que cette mesure d'épaisseur de l'arme devienne celle de la longueur du dard[1] : transposition qu'il m'est permis de trouver un peu forte.

Il faut, en outre, que l'on donne à l'angon une profondeur de douille de quarante-cinq centimètres[2], ce qui ne s'est jamais trouvé sur aucun échantillon, ni du musée de Mayence, ni de la collection de Sigmaringen, ni d'aucune autre des collections de l'Europe qui possèdent des angons, la douille de cette arme n'ayant jamais en profondeur plus de dix à quinze centimètres.

De telles suppositions, inadmissibles en bonne critique, me forcent de restreindre l'usage de l'angon à celui qu'il eut entre les mains des barbares germains, du IV^e^ au VIII^e^ siècle de notre ère.

---

1. *Die vaterlændischen Alterthümer*, etc., p. 23.
2. *Ibid.*, p. 24.

Le fer trouvé dans le Rhin nous représente-t-il plus fidèlement le *pilum*?

La seule preuve alléguée en sa faveur par M. Lindenschmit, c'est que le barreau inférieur qui faisait office de tenon présente l'épaisseur attribuée par Polybe à la partie inférieure des fers de pilum [1]. J'avoue que ma surprise est grande de voir citer Polybe ici, quand cet écrivain a déjà été pris pour autorité dans l'assimilation du pilum avec l'angon ; quand le critique allemand a précisément discuté dans sa première dissertation [2] cette épaisseur de la partie inférieure du fer, et qu'il a conclu qu'on devait l'entendre de l'épaisseur produite par la superposition d'un anneau de fer à la douille de l'angon. Evidemment il y a inadvertance de la part de M. Lindenschmit. Qu'il réfléchisse et qu'il choisisse entre l'arme dont le bois s'engageait dans le fer et celle dont le fer s'engageait dans le bois, qu'il se décide pour la figure *A* ou pour la figure *B*. Je veux bien que dans sa pensée ce soit l'une ou l'autre que Polybe a voulu décrire ; personne ne lui concédera que ç'aient été toutes les deux à la fois.

Et tout de suite j'ajoute, pour mon compte, que ce n'est ni l'une ni l'autre, et comme j'ai démontré tout à l'heure au prix de quelle violence le texte de Polybe avait été rendu conforme à la figure de l'angon, je vais faire voir que ni ce texte ni aucun autre ne peuvent s'appliquer à l'instrument trouvé dans le Rhin.

En effet, les termes de Polybe [3] sont que le fer présente trois demi doigts (vingt-huit millimètres) d'épaisseur à sa partie inférieure et à l'endroit où il s'adapte contre le bois : καὶ τῇ πρὸς τὸ ξύλον συναφῇ. *Contre* le bois, et non pas *dans* le bois ; c'est-à-dire que le fer était appliqué extérieurement au bois, et non pas fourré dans le bois.

Plutarque, dans la Vie de Marius [4], exprime la même chose avec encore plus de clarté, quand il définit le mode d'ajustement des deux pièces. Ses paroles sont celles-ci : τὸ εἰς τὸν σίδηρον ἔμβλημα τοῦ ξύλου, l'insertion ou, à proprement parler, l'ente du bois dans le fer, et non pas l'ente du fer dans le bois.

Et maintenant, lorsque le même Plutarque [5] et Strabon [6] attestent

1. *Die Alterthümer unserer heidnischen Vorzeit*, XI[e] cahier, notice de la pl. VI.
2. *Die vaterlændischen Alterthümer*, etc., p. 23.
3. Livre VI, ch. XXIII.
4. Chap. XXV.
5. *Vie de Camille*, ch. XL et XLI; *Vie de Pompée*, ch. LXIX.
6. Liv. X (t. I, p. 385 de l'édition Didot).

que le pilum, indépendamment de son usage comme javelot, pouvait servir à charger comme on charge aujourd'hui à la baïonnette, et servir encore à parer les taillades de la grande épée gauloise, e t-il possible d'imaginer qu'on aurait fait tout cela avec une tige de six à huit mill mètres d'épaisseur comme l'est celle du trait *B*? Evidemment M. Lindenschmit a été déçu par une fausse apparence.

Reste la figure *C*, l'arme des soldats de la XV^e^ légion *primigenia*. Si quelque chose répondait à la solution cherchée, il me semble que c'était cet objet. A la vérité, il ne se montre pas d'une manière si nette qu'il n'eût été nécessaire de le discuter. Les détails qui permettraient d'en saisir le mode d'emmanchement sont particulièrement à regretter. M. Lindenschmit ne s'étant pas donné la peine d'y suppléer par le raisonnement, je ne m'embarquerai pas ici dans cette recherche. Je n ai pas autre chose à faire qu'à constater. comme conséquence de tout ce qui vient d'être dit, que les pièces du musée de Mayence proposées comme échantillons de fer de *pilum* ne sont pas des fers de *pilum*. Et là dessus je reviens à M. de Reffye.

Le mauvais exemple venu d'Allemagne l'a entraîné. Au lieu de deux modeles. le savant officier nous en présente onze [1], c'est-à-dire neuf en sus des deux inacceptables qu'avait fournis M. Lindenschmit. L'assortiment est aussi varié que possible. Ceux-ci sont longs, ceux-là sont courts, mais courts à n'avoir que le tiers ou même le quart des longs. Dans l'un. la pointe a l'aspect d'un petit harpon à quatre crocs ; dans d'autres, cette pointe est conique, ou bien elle affecte la forme d'une petite pyramide quadrangulaire, sans compter qu'il y a des pointes méplates ayant la figure d'un cœur. Quant à la façon d'attacher le fer, les différences ne sont ni moins nombreuses, ni moins radicales. Telle de ces armes s'emmanche comme une lance, telle autre comme un ciseau de menuisier, telle comme un couteau de cuisine. Et quels que soient la dimension, le poids, la pointe, l'emmanchement, c'est toujours *pilum*. Bien plus, M. de Reffye érige l'existence d'une telle bigarrure en un fait nécessaire, parce que, à cette époque (qu'on n'oublie pas qu'il raisonne pour le temps de César), à cette époque où la force musculaire était tout dans le maniement des armes, il n'eût pas été rationnel d'établir l'uniformité de celles-ci, à cause des différences de la force musculaire.

Que la conscience militaire de M. de Reffye porte tout le poids de cette parole, qui est tout bonnement la négation de la discipline romaine.

---

1. *Revue archéologique*, l. c. p. 338 et 339.

Je soutiens, pour ma part, que les armes étaient uniformes dans les légions du temps de César; et quant aux pièces sur lesquelles on prétend établir le contraire, je dis qu'elles sont pour la plupart barbares et germaniques, appartenant à l'époque où les Germains jouèrent un si grand rôle, comme défenseurs ou comme destructeurs de l'Empire d'Occident.

En effet, les tiges d'environ quatre-vingt-dix centimètres avec un petit harpon à quatre crocs à la pointe, ou bien avec une pyramide quadrangulaire, ce sont les angons sortis d'un si grand nombre de tombeaux francs, allemands, burgondes, saxons; les angons tels qu'ils sont décrits et dessinés dans vingt ouvrages d'archéologie, notamment par MM. Akerman dans l'*Archæologia* [1]; l'abbé Cochet dans ses *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes* [2]; Baudot dans ses *Sépultures de barbares de l'époque mérovingienne*; Lindenschmit, dans les deux ouvrages précédemment cités, car M. Lindenschmit a fait ses conjectures sur le *pilum* sans dissimuler l'origine barbare ni la basse époque des angons qui lui servaient de types [3].

Les fers de javelot à pointe conique sans dard, ils ont leurs représentants et au musée de Sigmaringen (provenance du cimetière de Steineck) [4], et dans le Recueil de M. Baudot (provenance du cimetière de Charnay [5].

Les fers de javelot à pointe méplate, qui ont la figure d'un cœur, il y en a eu la possession de M. Baudot, qui les a également publiés.

Quant aux longues tiges qui s'emmanchaient par le moyen d'une soie, si l'on en n'a pas trouvé dans les sépultures barbares, du moins à ma connaissance, il suffit qu'elles se présentent dans un même dépôt avec les objets ordinaires de ces sépultures pour qu'on les rapporte aussi au même âge, et pour qu'on ait le droit d'affirmer, quand bien même elles seraient romaines, que ce n'est pas dans la main des légionnaires de la République qu'elles ont figuré. Non, mille fois non, aucun des traits rajustés et éprouvés par M. de Reffye n'est de ceux qui furent employés le jour où succomba l'indépendance de la Gaule. Leur postériorité résulte des travaux de l'Europe savante qui a classé et daté leurs analogues.

Après en avoir fini avec les prétendus *pilum* découverts à Alise,

1. Tome XXXVI, p. 78.
2. Page 216.
3. Pl. II et III.
4. *Die vaterlændischen Alterthümer*, etc., pl. XXXII, fig. 31.
5. *Loc. cit.*

j'aborde le chapitre des fers de lance et des lames d'épées. On va voir que l'attribution archéologique donnée à ces divers objets n'est pas plus soutenable que celle dont je viens de montrer le défaut; on va voir aussi que ces mêmes objets n'appartiennent pas à une époque différente des précédents.

Relativement aux fers de lance, M. de Reffye dirige d'abord ses regards sur les ouvrages en bronze du même genre qui proviennent des tumulus celtiques, et il lui semble que les pièces analogues produites par les fouilles d'Alise en sont des copies si parfaites, qu'elles doivent être de la période où le travail du fer succéda à celui du bronze. Il lui semble encore que les armes trouvées dans les monuments des VII^e^ et VIII^e^ siècles de notre ère ont perdu l'élégance de ces premières copies en fer des objets de l'âge de bronze, qu'au V^e^ siècle on ne fabriquait plus d'armes de ce genre, que les tombes franques n'en offrent pas de traces.

Cependant tous les fers de lance qu'il montre à l'appui de cette assertion ont leurs semblables fournis par les tombeaux des V^e^ et VI^e^ siècles. Je le renvoie aux mêmes auteurs que je citais tout à l'heure, à l'abbé Cochet[1], à M. Baudot[2] à M. Lindenschmit[3]. J'appelle surtout son attention sur la figure 2 de notre planche, qui reproduit, d'après les *Antiquités de l'Allemagne païenne*[4], le dessin d'une lance trouvée à Ulm dans un tombeau de l'époque franque. Non seulement cette pièce présente les difficultés de forge dont M. de Reffye croit qu'on n'aurait pas su se tirer à l'époque franque, mais encore les lames sont damasquinées en or et en argent avec un goût exquis, et la forme générale est celle des lances de bronze du galbe le plus pur. Cette preuve de l'habileté des armuriers mérovingiens, administrée par l'érudit allemand dans lequel M. de Reffye a mis toute sa confiance, aura, je l'espère, le pouvoir de le convaincre.

Il y a dans la collection qu'il exhibe d'autres fers de lance bien autrement caractéristiques que ceux auquels je viens de faire allusion ; de ces types qui s'éloignent de la forme généralement adoptée par tous les peuples de l'antiquité, et dont il semble que l'étrangeté eût dû servir de point de départ pour la recherche d'attribution : par exemple des fers profilés sur leurs tranchants en courbes et contre-courbes (Pl. VIII, fig. 3., *D* et *E*), puis d'autres fers munis d'un double crochet d'arrêt à la partie supérieure de leur douille (fig. 4, *K*).

1. *Tombeau de Childéric*, p. 142 et suiv.
2. Pl. II et le texte p. 23.
3. *Die vaterlændischen Alterthümer*, pl. IV et XXXII.
4. Cahier III. pl. V.

Au lieu de s'attacher à la piste de ces objets révélateurs, M. de Reffye se laisse aller à sa préoccupation du celtique. Il se persuade qu'aucune collection ne possède des fers de ce genre, et parce qu'il les répute uniques, ils doivent être gaulois. Cependant M. Lindenschmit a donné le fer à tranchants tourmentés, et l'a donné comme une trouvaille faite dans des sépultures de l'époque allémannique[1]. On n'a qu'à voir les formes de deux pièces provenant l'une de Langenenslingen, l'autre de Darmstadt. (Pl. VIII, fig, 3, *F* et *G*.)

Quant au fer à crochets, il est peu de cimetières mérovingiens qui ne l'aient fourni. C'est l'arme que quelques antiquaires appellent *framée*. Je mets en regard de l'un des échantillons de M. de Reffye (Pl. VIII, fig. 4, *K*.) deux pièces analogues (*Ibid.*, *L* et *M*), trouvées l'une à Charnay, dans le département de la Côte-d'Or[2], l'autre à Nackenheim, sur les bords du Rhin[3]. M. l'abbé Cochet a réuni sur cette arme les notions qu'il a trouvées éparses dans un grand nombre d'écrits[4]. Si j'avais à y ajouter quelque chose, ce serait pour faire voir que l'usage de la lance à crocs s'est conservé pendant toute la durée du moyen âge.

Passons aux épées.

M. de Reffye en signale deux espèces : les unes à la lame robuste, terminées par une pointe aiguë, et elles lui représentent l'épée ibérique et l'équipement romain; les autres, à lame mince et flexible avec une pointe camarde et quelquefois arrondie, sont considérées par lui comme les épées faussantes que les historiens de Rome ont mises dans les mains des plus anciens Gaulois.

Pour ce qui est de l'épée ibérique, elle a été assez souvent figurée et présente des caractères assez distincts pour n'être pas confondue avec une autre.

D'abord elle était excessivement courte. Sur les monuments les plus voisins du temps de César, tels que le prétendu bouclier de Scipion, les bas-reliefs du tombeau de Saint-Remy[5], le camée de Vienne[6], l'arme étant portée par un baudrier en écharpe, le fourreau

---

1. *Die vaterlændischen Alterthümer*, pl. I, fig. V; *Die Alterthümer unserer heidnischen Vorzeit*, cahier I, pl VI, fig. 13.
2. Baudot, *Sépultures de barbares*, etc., pl. II.
3. Lindenschmit, *Die Alterthümer unserer heidnischen Vorzeit*, cahier I, pl. VI. fig. 14.
4. *Sépultures gauloises, romaines, franques*, etc., p. 219.
5. A. de Laborde, *Monuments de la France*, t. Ier.
6. Visconti, *Iconographie romaine*, pl. XIX bis.

va du défaut du corps à mi-cuisse. La longueur de la lame paraît avoir été, par conséquent, d'environ quarante centimètres. Telle est encore la mesure des épées mises à la main de tant de statues du commencement de l'Empire [1]. Elle devient un peu plus longue dans l'armement des soldats représentés sur la colonne Trajane, qui est postérieure d'un siècle et demi à la conquête des Gaules. Alors les lames peuvent avoir atteint de cinquante à cinquante-cinq centimètres.

En second lieu, la pointe du glaive était formée sous un angle très ouvert, ses biseaux se rapprochant d'autant plus de la perpendiculaire que l'arme est plus ancienne.

Les soi-disant glaives ibériques déterrés sous le mont Auxois ne remplissent pas ces conditions. Comme M. de Reffye n'en a pas plus indiqué les mesures que celles des autres pièces dont il a parlé (ce qui, par parenthèse, me donne lieu de compter sur son indulgence s'il y a erreur dans les évaluations approximatives auxquelles je suis forcé de me livrer), j'estime ici la longueur à une soixantaine de centimètres [2]. En outre, la pointe est formée sous un angle très aigu.

La figure 5 de notre planche montre par à peu près les distinctions que je cherche à faire saisir. *N* est la lame d'épée des temps les plus anciens, *O* la lame d'épée de l'époque de Trajan. *P* l'une de celles dont le dessin accompagne la lettre au docteur Keller, et du parallèle résulte mon opinion. Au lieu de rapporter la lame *P* et celles qui lui ressemblent au *gladius hispaniensis*, je les rapporte à la *spatha*; au lieu de les attribuer aux soldats de César, je les attribue soit aux soldats des empereurs flaviens, dont Végèce a décrit l'armement [3], soit à ceux des barbares de qui les Romains empruntèrent la *spatha*, soit encore aux autres barbares qui, à leur tour, empruntèrent la *spatha* des Romains. Ce qu'il y a de certain, c'est que depuis le troisième siècle de notre ère jusqu'en pleine barbarie, on n'a pas cessé de fabriquer des lames d'épée de cette forme.

Quant aux lames de la seconde espèce, à pointe camarde ou complètement arrondie, à fourreau de fer mince, longue de soixante-quinze à quatre-vingts centimètres d'après mon calcul, j'enregistre une observation intéressante de M. de Reffye. « Dans ces armes, dit-il, les tranchants ne sont pas du même fer que le corps de la lame.

1. Entre autres ce lui d'Agrippa, de Drusus, de Germanicus, dans l'*Iconographie romaine*, pl. VIII, XXIII et XXIV.

2. On nous a appris depuis que cette épée a cinquante-sept centimètres de lame.

3. *De re militari*, lib. II, c. XV.

L'ouvrier, après avoir forgé cette partie avec du fer très nerveux, étiré dans le sens de sa longueur, soudait de chaque côté de petites cornières de fer doux pour former les tranchants. Ce fer était ensuite écroui au marteau. »

A la bonne heure ! Voilà un fait constaté en connaissance de cause et dont les archéologues devront faire leur profit. Mais l'habile expérimentateur conclut-il d'après les épreuves qu'il a faites, lorsqu'il suppose que ces lames d'un fer nerveux et si artistement travaillées nous représentent les risibles épées gauloises du IVe siècle de Rome, que les Romains convertissaient en crosse (en strigiles, dit Polybe) au moyen d'une simple parade ?

L'attribution archéologique des armes dont il s'agit est encore à faire. Bien qu'on en ait trouvé dans le lac de Bienne, cela ne prouve pas qu'elles soient du temps des habitations lacustres. Elles appartiennent au contraire à une époque avancée de l'industrie et de la civilisation, à en juger par la circonstance curieuse que je mentionnais tout à l'heure et par d'autres, de pareille conséquence, qui avaient été déjà signalées. Ainsi, lorsque les fourreaux sont décorés, c'est tantôt d'ornements en relief exécutés au ciselet, tantôt d'une gravure qui paraît avoir été obtenue par l'emploi d'un acide [1].

D'ailleurs, si le style de ces ornements n'est ni grec ni romain, ainsi que le conjecture très bien M. de Reffye, il n'est pas davantage gaulois. M. Keller, le savant de Zurich à qui est adressée la lettre que je discute, est le premier qui ait raisonné sur les épées en question. M. Keller a repoussé l'idée d'une fabrication celtique [2], et il suffit de jeter les yeux sur les modèles gravés (pl. XIV du livre de M. Troyon), pour voir jusqu'à quel point M. Keller a eu raison.

M. de Reffye, qui soutient au contraire la thèse d'une fabrication celtique, se trouve ainsi en désaccord avec son correspondant. Il y a plus, il se trouve en désaccord avec l'un des savants qui ont dirigé les fouilles d'Alise, car l'un de ceux-ci a publié, dans la *Revue archéologique* elle-même [3], une de ces épées découvertes en 1861. Là, la pièce est donnée pour une épée *romaine*, et son attribution est fondée sur sa ressemblance avec un échantillon du musée de Mayence, échantillon dont le fourreau est marqué des lettres romaines C S I. L'étrange, c'est que cette dernière épée avait été trouvée dans les en-

1. Troyon, *Habitations lacustres*, p. 196.
2. Troyon, *ibid.*
3. Numéro du mois d'août 1861 ; tome VIII, p. 141 et pl. XIV.

virons d'Ingelheim, selon le dire de M. Lindenschmit, qui la fit connaître le premier au monde savant [1].

Que M. de Reffye veuille bien considérer ensemble tant de circonstances bizarres, et il reconnaîtra, je n'en doute pas, qu'il n'y a rien à en conclure jusqu'à présent, sinon que l'arme trouvée à Ingelheim avec une marque romaine, ni aucune de ses pareilles, n'est une arme gauloise du temps où succomba l'indépendance de la Gaule. S'il n'admet pas cette déduction, qu'il renonce au moins à vouloir tirer la lumière de ce qui n'est encore que ténèbres; qu'il recherche plutôt les analogues de certaines lames d'une longueur énorme (quatre-vingt-dix centimètres au moins, en apparence), très propres à caractériser un dépôt, et qui n'ont rien dit à ses yeux, puisqu'il en a donné le dessin sans disserter dessus. Ces rapières de l'ancien âge ont été trouvées jusqu'ici dans les sépultures de l'Allemagne et de la Belgique déjà germanisée; elles portent le même témoignage que les *spatha*, que les fers de lance, que les fers de javelot examinés ci-dessus [2].

Afin de compléter l'assortiment barbare, il faudrait de ces couteaux grands et petits qui sont sortis en si grande abondance des tombeaux. Rien ne caractérise mieux l'équipement du Germain dans les derniers temps de l'Empire. M. de Reffye, qui opère sur les objets apportés d'Alise sans avoir assisté aux fouilles, croit que celles-ci n'ont produit que les lames tranchantes des deux côtés. Cependant j'ai sous les yeux un numéro de la *Revue française* [3] dans lequel M. Léon Fallue signale comme découverts à Alise « des couteaux semblables à ceux qui ont été trouvés dans les cimetières mérovingiens des pays de Caux, de Metz, de Namur. » M'étant renseigné auprès de M. Fallue lui-même pour savoir s'il avait parlé *de visu*, il me répondit que oui; que, lorsque les objets lui avaient été montrés, il y avait certainement dans le nombre au moins un *scramasax* et d'autres couteaux plus petits. C'est donc un indice chronologique de plus à mettre avec tous ceux que j'ai déjà fait ressortir.

Divers petits objets énumérés très succintement par M. de Reffye, ou simplement figurés sur les planches qui accompagnent son article, ne peuvent point être discutés, faute de renseignements suffisants :

---

1. *Die Alterthümer unserer heidnischen Vorzeit*, cahier I. pl. V.

2. Lindenschmit, *Die vaterlændischen Alterthümer der fürstlich Hohenzollerschen Sammlungen*, pl XXXI; — Publication de la Société archéol. du Luxembourg, t. VIII, article de M. Namur, cité par l'abbé Cochet, *Tombeau de Childéric*, p. 70.

3. 1er septembre 1863.

ainsi les deux viretons ou fers de flèche d'arbalète photographiés sur la planche XXII[1], l'éperon et l'espèce de tétière écrasée qui sont rendus sur la même planche[2], les jugulaires de casque publiées de préférence au casque lui-même dont on dit que la forme a pu être restituée, et qui eût été un bien meilleur élément de critique, l'*umbo* ou bosse de bouclier représenté en projection sans ombre, lorsque le caractère de cette pièce réside uniquement dans son relief. Sur toutes ces pièces, je me bornerai à une remarque : c'est que, selon toute apparence, il ne faut pas leur appliquer l'indication de gisement donnée d'une manière générale au commencement de l'article. « Les objets recueillis dans les fouilles, est-il dit, ont été retrouvés gisant sur le sol du fond d'un fossé qui devait avoir été rempli d'eau à l'époque du siège. »

Mais ceux dont il s'agit seraient-ils dans l'etat de conservation où on les voit, s'ils avaient séjourné dans l'eau?

D'ailleurs une personne bien informée a parlé des bosses de bouclier au moment de la découverte. Il y en avait deux qui recouvraient chacune un petit tas de six monnaies gauloises, et celui qui racontait cela ne doutait pas que les boucliers n'eussent été posés dans l'origine sur la sépulture de deux guerriers indigènes. C'est dans le *Journal de Beaune*, du 14 mars 1863, que j'ai lu cette curiosité archéologique. J'en laisse la responsabilité au narrateur, ne faisant profit pour mon compte que de l'impression qui fut produite par la découverte des résidus de boucliers. Si on a pu dire qu'ils avaient couvert des sépultures, c'est qu'ils n'étaient pas au fond de fossés anciennement remplis d'eau.

Encore une observation, qui sera la dernière.

A l'exposition industrielle qui se tient actuellement au palais des Champs-Élysées, on voit le moulage en galvanoplastie d'un magnifique casque de gladiateur, lequel est indiqué comme trouvé dans les fouilles d'*Alesia*, c'est-à-dire d'Alise. Les mêmes fouilles ont produit encore à ma connaissance des boulets de pierre, des monnaies de tous les empereurs, d'innombrables fragments de tous les genres de poterie gallo romaine, et même, à ce qu'assurent diverses personnes, des ossements qu'on ne s'attendait pas à y rencontrer. Pourquoi garde-t-on le silence sur ces objets? Est-il sans portée pour le procès qui se débat que des choses d'une toute autre nature que celles que l'on produit aient été trouvées dessus, dessous ou à côté? Une poignée d'échantillons minéraux, triés arbitrairement et exhibés sans autre indication

1. Première colonne à gauche.
2. Deuxième colonne.

que celle de la contrée d'où ils viennent, justifierait-elle un système qu'on voudrait faire triompher quant à la formation géologique de cette contrée? J'en appelle à la raison de l'honorable officier dont je conteste ici la doctrine. Qu'il veuille bien réfléchir à mon objection S'il en comprend la gravité, il reconnaîtra, je n'en doute pas, que sa manière d'envisager les choses a été par trop incomplète; il confessera qu'il a jugé sous l'empire d une illusion parce qu'il n'a tenu compte que de ce qui s'adressait à son érudition spéciale, et que son érudition spéciale ne pouvait pas lui donner toute seule la clef d'un problème d'où il n'est possible de sortir que par le concert de toutes les parties de l'érudition.

Et maintenant, laissant de côté la lettre au docteur Keller, je m'achemine à ma dernière conclusion.

En 1861, lorsque l on commença à annoncer que la question d'Alesia était définitivement résolue par la découverte de fossés traversant la plaine des Laumes sous Alise-Sainte Reine, j'obtins la permission de soumettre à l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres un passage des *Commentaires* de César, d'où il résulte qu'aucun fossé n'a traversé la plaine qui régnait devant Alesia. Une réponse verbale et évasive, à laquelle je n'eus pas le droit de répliquer sur le moment, fut la seule que reçut ma communication, et les choses en sont restées là, quoique ce que j'avais lu à l'Académie ait été aussitôt après imprimé dans une Revue [1], tiré et vendu à part [2].

Dans le même temps, M. le capitaine Bial, professeur à l'École d'artillerie de Besançon, après inspection des fouilles qui s'exécutaient sous Alise, démontra que les fossés découverts n'avaient pas de rapport avec ceux dont César se couvrit devant Alesia [3]. Il ne lui fut pas répondu.

En 1862, M Delacroix, le père de la question d'Alesia, dégagea du texte des *Commenta res* soixante-quatre conditions de topographie nécessaires pour fixer le site de la ville assiégée par César, et dont aucune ne convient à Alise-Sainte-Reine [4]. Il ne lui fut pas répondu.

En 1863, M. Auguste Castan, rapportant devant la Société d'Émulation du Doubs l'état des fouilles continuées autour d'Alise Sainte-

1. *Correspondance littéraire* du 25 juillet 1861.

2. *Nouvelle defaite des défenseurs d'Alise sur le terrain d'Alesia.* Voy. plus haut, p. 551.

3. *La vérité sur Alise-Sainte-Reine*; Paris, Garnier frères, 1861, in-8°.

4. *Alaise et le Moniteur*; Besançon, Bulle, in-8; *Mémoires de la Société d'Émulation du Doubs*, année 1862.

Reine, donna les preuves invincibles de l'âge postérieur auquel se rapportaient les ouvrages d'investissement, ainsi que les objets nouvellement découverts. Son rapport, publié et distribué dans le monde savant [1], ne reçut pas de réponse.

La même année, M. Léon Fallue dénonça, dans l'article de la *Revue Française* que j'ai précédemment cité, le caractère mérovingien des armes apportées d'Alise. Il ne lui fut pas répondu.

Il n'a pas été répondu davantage à un mémoire considérable publié au commencement de cette année 1864 [2], et dans lequel M. Sarrette, lieutenant-colonel au 86e de ligne, qui avait déjà subsidiairement combattu l'Alesia bourguignonne, fait l'application militaire du texte de César à l'Alesia franc-comtoise.

Au milieu de cette conspiration du silence, il faut placer, pour être exact, la tentative isolée d'un adversaire qui, en 1862, jugea utile d'établir que nous avions succombé, M. Delacroix et moi, à une irréparable défaite. Le *Moniteur de l'Armée* fut choisi pour loger cette démonstration. Nous n'eûmes pas de peine à établir, au contraire, que nous n'étions pas défaits du tout, mais nous en eûmes tant à obtenir l'insertion de notre réponse que je n'y réussis, pour ma part, qu'avec le ministère d'un huissier [3].

Tel est l'état de la question seulement depuis quatre ans. Quant au débat qui avait précédé et qui comptait déjà cinq années d'existence, puisque c'est en 1856 qu'il prit naissance, il avait fourni dès lors tout ce qu'il était susceptible de rendre pour le point en litige. Il avait mis en lumière les textes d'où résulte l'impossibilité de maintenir Alesia sur le mont Auxois; il avait provoqué les fouilles d'Alaise, qui ont confirmé pleinement l'attribution franc-comtoise; il avait déterminé la critique vigoureuse de M. Carl Müller, par qui la même attribution a pris place dans les notes du Strabon de la nouvelle Bibliothèque grecque [4].

Il est plus commode d'affirmer ou de nier que de discuter. Les écrits pour Alaise contre Alise sont nombreux et disséminés. Leur publicité a été celle à laquelle peuvent atteindre dans notre pays les

---

1. *Les camps, les tombelles et les villas du pourtour d'Alaise*, dans les *Mémoires de la Société d'Émulation du Doubs*, 1863.

2. *Alesia (Alaise), étude d'archéologie militaire*, Besançon, in-8.

3. *Moniteur de l'armée*, nos du 16 avril et du 1er mai 1862, et la brochure intitulée : *La Question d'Alesia dans le Moniteur de l'armée*, Besançon, Dodivers, in-8.

4. « Alesia est hod. *Alaise*, non vero, ut olim putabant et ipse in nomi- « num indice dixi, hod. *Alise*. » T. II, p. 963, col. 1.

travaux d'érudition. On compterait les personnes qui les ont lus, et plus d'une à qui il serait nécessaire de les avoir lus n'a jamais voulu s'en donner la peine. Des millions d'hommes, au contraire, sont depuis quatre ans périodiquement informés, par des nouvelles insérées presque de mois en mois dans tous les journaux, que décidément l'Alesia de César est Alise-Sainte-Reine, qu'on y retrouve tout des Gaulois et des Romains, et les ouvrages militaires de César, et jusqu'au gobelet du grand capitaine [1], enfin qu'une statue colossale de Vercingétorix (preuve devant laquelle on n'aura plus qu'à se taire) doit être élevée bientôt sur le mont Auxois.

La disproportion des forces est grande. Elle ne nous décourage pas. La vérité n'a pas encore été écrasée sous la pression des entrefilets. Sa voix a été couverte par des hurrah prématurés; elle s'empresse de la faire entendre aujourd'hui que s'annonce le moment qu'il aurait fallu prévoir avant de chanter victoire, aujourd'hui que la prévention subit l'inévitable nécessité de fournir ses preuves. Réduisant aux points capitaux les raisons que j'ai fait valoir tant de fois [2], et dont le seul défaut est d'avoir été trop nombreuses, je dis :

Alise-Sainte-Reine n'est pas Alesia :

1° Parce qu'Alise fut une ville de la cité éduenne, et qu'Alesia fut si peu de la cité éduenne, que le premier mot de César après avoir raconté la prise de cette ville, est qu'il donna l'ordre du départ pour la cité éduenne [3];

2° Parce qu'Alise, située à l'ouest, n'a pas pu être le point de rencontre de deux généraux qui prirent d'abord leur direction à l'est : César exécutant sa retraite du pays des Senons (diocèses de Sens et d'Auxerre) en Séquanie ou Franche-Comté, par le pays des Lingons, qui répond à l'ancien diocèse de Langres [4]; Vercingétorix ayant commencé par une marche du côté des Allobroges, c'est-à-dire vers le Bas-Bugey ou le Valromey [5];

3° Parce que la bataille qui précéda l'investissement d'Alesia eut lieu en Séquanie ou Franche-Comté [6], et qu'il y a trop de distance

1. *Illustration* du 6 décembre 1862.

2. *L'Alesia de César rendue à la Franche-Comté. — Lettre à M. le Directeur du Spectateur militaire*, deuxième série, t. XX (1857), p, 309. — *Conclusion pour Alaise dans la question d'Alesia. — La question d'Alesia dans la Revue des Deux-Mondes :* Revue archéologique, année 1858.

3. « His rebus confectis, in Æduos proficiscitur » *De bello Gallico*, l. VII, c. XC.

4. « Quum Cæsar in Sequanos per extremos Lingonum fines iter faceret. » B. G. VIII, LXVI.

5. Οὐερκιγγετόριξ... ἐπ' Ἀλλόβριγας ἐστράτευσε : Dion Cassius, l. XL, c. XXXIX.

6. Ἐν Σηκουανοῖς : Dion Cassius, *ibid.*

entre un point quelconque de la Franche-Comté et Alise pour que le trajet eut été accompli en un jour et demi de marche, intervalle de temps qui sépara la bataille de l'arrivée des Romains devant Alesia;

4° Parce qu'Alise, avant-poste de la cité éduenne sur une langue de terre enfoncée dans le pays lingon [1], le pays lingon s'étant prononcé pour les Romains, Alise, dans une telle situation, ne pouvait pas être choisie pour le rempart suprême de la nationalité gauloise;

5° Parce qu'Alise, bornée, comme l'exigent les textes, au seul plateau du mont Auxois, ne présente en superficie que quatre-vingt-dix-sept hectares, et qu'il est matériellement impossible de placer sur un si étroit espace des fortifications épaisses, les cases d'une population de quatre-vingt-dix mille Mandubiens [2], le campement de l'armée de Vercingétorix, composée de quatre-vingt mille hommes [3], un nombreux bétail [4], et enfin tout le matériel nécessaire à une si grande agglomération, que la ville a contenue pendant au moins un mois;

6° Parce qu'Alise, enfermée dans une enceinte de quatre mille cinq cents mètres, isolée et découverte de toutes parts, plus facile encore qu'Uxellodunum à réduire par le manque d'eau, pour qui l'eût serrée de près, Alise n'aurait pas demandé pour être investie la contrevallation de seize kilomètres qu'il fallut mettre devant Alesia; et si l'on objecte les fossés récemment découverts autour d'Alise, lesquels forment une enveloppe d'une très grande étendue, je réponds que ces fossés ont été creusés pour investir non pas la petite Alise celtique, bornée au plateau de mont Auxois, mais une grande Alise romaine, qui occupait à la fois le mont Auxois et les vallées environnantes;

7° Parce que, grâce à une série non interrompue de monuments qui attestent son existence depuis le moment de la conquête romaine jusqu'à l'époque de nos rois fainéants, Alise est démontrée ne s'être appelée jamais autrement qu'*Alisia*, ce qui diffère d'*Alesia* autant qu'Alise diffère d'Alaise; et afin que l'on voie bien que l'accord dont je me prévaux ici n'est pas l'effet du hasard, je mets sous les yeux du lecteur cette série de monuments :

ALISIIA, dans une inscription celtique trouvée à Alise même, laquelle peut remonter aux dernières années de la république romaine;

---

1. Voir les cartes de l'ancien diocèse d'Autun.

2. Chiffre résultant du témoignage de Plutarque, ch. XXVII de la *Vie de César* : Αἱ δὲ ἐν αὐτῇ τῶν μαχομένων οὐκ ἐλάττονες ἦσαν ἑπτακαίδεκα μυριάδων.

3. *De bello gallico*, l. VII, c. LXXVII.

4. *Ibid.*, c. LXXI.

ALISANV. dans une autre inscription gravée sur le manche d'un poêlon de sacrifice trouvé près de Dijon, et qui, par sa fabrication, n'est pas postérieur au premier siècle de notre ère [1];

ALISIENS[ES], nom des habitants de la ville, sur une tessère en plomb du temps des Antonins, monument fourni par les dernières fouilles, et qui depuis s'est retrouvé ailleurs [2].

ALISIA, dans le très ancien martyrologe attribué à saint Jérôme [3];

ALISANA LOCO, dans un autre martyrologe antique, compilé par Rhaban-Maur [4];

ALISIENSIS LOCVS, dans la vie de saint Germain d'Auxerre, écrite au v[e] siècle, par le moine Constantin [5];

ALISIA, dans les miracles de saint Loup, évêque de Troyes, écrits au vi[e] siècle [6];

ALISIENSI OPPIDO, dans la vie de saint Amatre, évêque d'Auxerre, écrite au vi[e] siècle [7];

ALISIENSE PAGO, dans la vie de saint Germain de Paris, par Fortunat;

ALISIA CAS[TRVM], légende d'un triens mérovingien du vii[e] siècle [8].

Voilà quelques-unes de nos raisons [9]. Sans trop de présomption, il nous est permis de croire qu'elles forment un ensemble dont la solidité n'est pas ébranlée parce qu'on produit à l'encontre un amas d'armes telles que celles dont firent usage les pères ou les grands-pères des compagnons du roi Gondebaud.

---

1. *Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or*, t. IV, p. 281.
2. *Revue numismatique*, année 1861, p. 253.
3. Dachery, *Spicilegium*, t. II, p. 18.
4. Bollandistes, t. III de septembre, p. 26.
5. Bollandistes, 31 juillet.
6. *Ibid.*, 29 juillet.
7. *Ibid.*, 1[er] mai.
8. *Revue archéologique*, novembre 1863, p. 379.
9. Si nous ne mentionnons pas le diplôme de 841 signalé par la *Revue archéologique* (1863, p. 383) comme donnant à Alise le nom d'*Alesia*, c'est que l'unique leçon de ce monument se trouve dans le cartulaire de l'abbaye de Flavigny où fut imaginée, au ix[e] siècle, l'identification d'Alise et d'Alesia. (Voir plus haut, *L'Alesia de César rendue à la Franche-Comté*, p. 478.)

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Jules Quicherat, sa vie et ses travaux, par ROBERT DE LASTEYRIE. . . 1

Bibliographie des ouvrages de Jules Quicherat. 36

Préface d'un manuel d'Archéologie (*Fragment inédit écrit vers* 1867). 71

I

ANTIQUITÉS CELTIQUES

Rapport au Comité des travaux historiques sur le Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace (1857-1860, t. II et III).

Fouilles de tumulus dans la plaine d'Alsace. — Enceintes en pierres sèches. — Antiquités du Ziegenberg et du Wiseburg. 80

Rapport sur les pièces produites à l'appui d'une réclamation de M. Pistollet de Saint-Ferjeux, auteur d'un mémoire intitulé : Mémoire sur l'ancienne lieue gauloise. 88

Nouvelles observations sur la lieue gauloise 94

Voie romaine, pierre levée et souterrain à Soisy-sur-École (Seine-et-Oise). Rapport au Comité des travaux historiques. 100

Rapport au Comité des travaux historiques sur diverses communications de M. l'abbé Barranger et de M. l'abbé Audré.

Tumulus et dolmens enfouis. 102

Rapport au Comité des travaux historiques sur le Bulletin de la Société polymathique du Morbihan (1862 et 1863).

Tumulus de Tumiac. — Fouilles des tumulus de Carnac. — Fouilles diverses. 106

Rapport au Comité des travaux historiques sur les Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie (3e livraison du XXVe volume).

Numismatique gauloise. 113

Pages.

Rapport au Comité des travaux historiques sur le Bulletin de la Société polymathique du Morbihan (année 1864 et 1er trimestre de 1865).

Fouilles des tumulus de Manné-Lud, de Moustoir, de Kergonfals, etc — Lande de Lanveaux. — Objets de provenance orientale dans les tumulus 117

Rapport au Comité des travaux historiques sur un envoi de M. Aubertin, intitulé : Étude sur un disque en serpentine verte trouvé à Volnay, arrondissement et canton de Beaune (Côte-d'Or) 127

Rapport au Comité des travaux historiques sur le Bulletin de la Société polymathique du Morbihan (2e semestre de 1865 et 1er semestre de 1866).

Tumulus du Mont-Saint-Michel en Carnac. — Fouilles au pied des menhirs 132

Rapport au Comité des travaux historiques sur les monuments de la sidérurgie gauloise découverts par M. Quiquerez 134

Rapport au Comité des travaux historiques sur le Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace (1864, 1865 et 1866).

Fouilles de tumulus à Mackwiller (Bas-Rhin). — Enceintes en pierres sèches retenues par des crampons de bois du château de Frankenbourg 139

Rapport au Comité des travaux historiques sur une communication de M. André relative aux menhirs de la montagne de Faillitou . . . 142

Rapport au Comité des travaux historiques sur les mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville (1861 à 1866, 1 vol. in 8, 1867).

Archéologie antéhistorique 144

Communication sur une exploration archéologique à Ballancourt (Seine-et-Oise) 147

Rapport au Comité des travaux historiques sur des communications manuscrites de MM. de Rochambeau, de Ring et Devals.

Dolmen de Vaugiffard (Loir-et-Cher). — Tumulus de Mussig (Bas-Rhin). — Vestiges antiques dans le département de Tarn-et-Garonne 149

Rapports au Comité des travaux historiques sur les fouilles du lac du Bourget 154

Statuette en bois d'une déesse mère 161

Rapport au Comité des travaux historiques sur le Bulletin de la Société polymathique du Morbihan (années 1866 à 1872).

Fouilles de la Trinité-sur-Mer, de Crach, de Carnac, de Plouharnel, de Quiberon. — Antiquités celtiques 163

La question du ferrage des chevaux en Gaule. Rapport au Comité des travaux historiques 167

Pages.

Une épée gauloise trouvée à Salon (Aube). Rapport au Comité des travaux historiques. 187

Rapport au Comité des travaux historiques sur diverses communications de M. Cournault.

Ornements gaulois en or. — Épingles gauloises. — Le *Chaté* de Boviolles. — Nouvelles découvertes d'antiquités à Naix. 190

Haches celtiques découvertes en Bretagne en 1731. 19

Observations sur le chapitre 34 du livre V de Tite-Live sur les migrations des Gaulois. 197

Rapport au Comité des travaux historiques sur le Bulletin de la Société polymathique du Morbihan (années 1872, 1873 et 1874).

Tumulus, dolmens, haches de pierre. 199

Rapport au Comité des travaux historiques sur le Bulletin de l'Académie delphinale (t. XIV de la 3e série, année 1878).

Antiquités préhistoriques. 204

Rapport au Comité des travaux historiques sur les mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard (3e série, t. II, 1re partie, 1878).

Antiquités préhistoriques. 206

II

ANTIQUITÉS ROMAINES ET GALLO-ROMAINES

Du lieu de la bataille entre Labiénus et les Parisiens. 207

L'opinion de M. de Saulcy sur la bataille entre Labiénus et les Parisiens 235

Rapport au Comité des travaux historiques.

Le camp romain de Dalheim. 243

Conclusions sur un envoi de M. Grimot concernant une découverte de vases grecs et égyptiens faite à Thun, près Meulan (Seine-et-Oise). 246

Rapport au Comité des travaux historiques sur la partie archéologique des tomes VII, VIII et IX du Bulletin de la Société académique de Laon (1858 et 1859).

Voies romaines du Vermandois. 250

Rapport au Comité des travaux historiques sur les Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire (5e vol., 1859).

Robrica, station romaine. 252

Rapport au Comité des travaux historiques sur l'Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée (années 1858 et 1859).

Fouilles de l'abbé Baudry à Troussepoil et au Bernard. 255

Pages.

Rapport au Comité des travaux historiques sur diverses communications.

Étude par les monuments de la voie antique du petit Saint-Bernard. 261

Rapport au Comité des travaux historiques sur le Bulletin de la Société académique de Laon (tomes X et XI, 1860-1861).

Mosaïques de Blanzy et de Bazoches. — Anciennes voies du département de l'Aisne. — Tumulus de Brunehamel à Parfondeval.. 263

Rapport au Comité des travaux historiques sur diverses communications.

Le dolmen de la Chapelle-Vendomoise et le théâtre d'Arcines (Loir-et-Cher). 266

Rapport au Comité des travaux historiques sur une nouvelle étude des ruines de Triguères (Loiret) envoyée par M. Boutet de Monvel. 268

Rapport au Comité des travaux historiques sur diverses communications

Puits funéraires de Gourgé (Deux-Sèvres). — Clouterie romaine de Boviolles (Meuse). 273

Rapport au Comité des travaux historiques sur les Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire (t. XIII et XVI, année 1863).

Ruines romaines aux Provenchères, près Craon. 276

Rapport au Comité des travaux historiques sur le Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace. (2e série, t. I, 1862-1869).

Antiquités de la montagne Sainte-Odile. — Sépultures gauloises et romaines de l'Alsace. — Fouilles de Saar-Union. 278

Découvertes archéologiques en Savoie et en Franche-Comté. 285

Rapport au Comité des travaux historiques sur le Bulletin de l'Académie Delphinale (t. III de la 2e série et t. I de la 3e série. 1862 à 1866).

Tour romaine de la Sarrasinière. — Sépulture de Moirans (Isère). — Monuments divers. — Sépulture de la *Butte-aux-Pendus*, près de Tallard (Hautes-Alpes). 289

Rapport au Comité des travaux historiques sur l'état de la question des puits funéraires 291

Le pilum de l'infanterie romaine 307

Lettre aux directeurs de la *Revue critique*.

Observations relatives au pilum 328

Rapport au Comité des travaux historiques sur le Bulletin de la Société polymathique du Morbihan (2e semestre de 1865 et 1er semestre de 1866).

Monument romain de la Grée-Mahé et de Kerhan. — Station romaine de Duretie. 333

Pages.

Rapport au Comité des travaux historiques sur une communication de MM. de Ring et de Morlet concernant un bas-relief antique découvert à Strasbourg 336

D'un peuple Allobrige différent des Allobroges 338

Rapport au Comité des travaux historiques sur diverses communications concernant des mosaïques trouvées à Saint-Cricq (Landes). 346

Rapport au Comité des travaux historiques sur une communication de M. Devals.

Vestiges antiques dans le département de Tarn-et-Garonne . . . 350

Rapport au Comité des travaux historiques sur des communications de MM. Desjardins et Guigue.

Les ruines romaines de Vieux-en-Bugey 352

Rapport au Comité des travaux historiques sur diverses communications manuscrites.

Cimetières antiques de Verneuil et de Chevincourt (Oise), par M. Woillez. — Camp refuge de Durestal sur la commune d'Hénansal (Côtes-du-Nord), par M. Gaultier du Mottay 359

Observations sur la borne milliaire d'Ahun et sur la légende de saint Martial 363

Sur une inscription antique trouvée à Avenches (Suisse) 354

Inscriptions trouvées à Luxeuil (Haute-Saône) 367

Rapport au Comité des travaux historiques sur les mémoires de la Société des antiquaires de Normandie (t. VII de la 3e série, 1873).

Mosaïque de Lillebonne. — Inscriptions antiques du Calvados. . 369

De quelques pièces curieuses de verrerie antique 373

Rapport au comité des travaux historiques sur une communication de M. Cournault.

Groupe du géant anguipède terrassé par un cavalier 383

Rapport au Comité des travaux historiques sur d'anciens mors de chevaux et d'autres antiquités 387

Rapport au Comité des travaux historiques sur des photographies représentant des antiquités 391

Puits funéraires gallo-romains du Bernard (Vendée) par MM. l'abbé Baudry et Léon Ballereau (Compte-rendu) 396

Rapport au Comité des travaux historiques sur une communication de M. J. Laurent.

Sculptures gallo-romaines découvertes dans une forêt des Vosges. 400

Communication sur une inscription romaine trouvée au Chatelet (Haute-Marne) 404

Pages.

Rapport au Comité des travaux historiques sur le Bulletin de l'Académie delphinale (t. XII de la 3e série, année 1876).

Inscription romaine de Die. — Dieux indigètes du pays des Voconces 406

Rapport au Comité des travaux historiques sur diverses communications.

Objets nouveaux d'antiquité celtique, par M. Cournault. — Les tumulus de Run-Aour et de La Torche (Finistère), par M. du Chatellier. — Continuation des fouilles du mont Beuvray, par M. Bulliot. — Sépulture gallo-romaine de Rochega (Gers), par M. Tholin. — La statue du Mas d'Agenais, par M. Braquehaye. — Sculpture gallo-romaine de Bligny-sous-Beaune, par M. Fosset. — Figure mithriaque de Saint-Clair, par M. Clément Simon. — Substruction d'un édifice gallo-romain près Sainte-Foy, par M. Henriet. — Enceinte et tertre funéraire à Serre-Gaston, par M. Martin. — Fouilles du cimetière antique de Saint-Nicolas-les-Arras, par M. Terninck 411

Rapport au Comité des travaux historiques sur des communications manuscrites.

Vase à figures trouvé à Montiers-sur-Saulx (Meuse), et attributions de noms de lieux, par M. Morel. — Découvertes d'antiquités gallo-romaines à Arras, par M. Terninck 425

Observations sur la lecture d'une inscription antique à Bourg-Saint-Maurice (Savoie) 433

Rapport au Comité des travaux historiques sur le Bulletin de l'Académie Delphinale. (T. III de la 3e série 1877.)

Exploration archéologique de la voie romaine de l'Oisans, par M. Florian Vallentin 437

La rue et le château Hautefeuille à Paris 440

Les vestiges romains de la rive gauche de la Seine à Paris (*Fragment inédit*) 460

III

QUESTION D'ALESIA

Jules Quicherat défenseur d'Alaise par A. Castan 468

L'Alesia de César rendue à la Franche-Comté. Réfutation de tous les mémoires pour Alise 475

Conclusion pour Alaise dans la question d'Alesia 507

Nouvelle défaite des défenseurs d'Alise sur le terrain d'Alesia 551

Examen des armes trouvées à Alise-Sainte-Reine 557

TABLE DES PLANCHES

Portrait de Jules Quicherat.

Carte pour l'intelligence de la bataille entre Labiénus et les Parisiens.

Pl. I. Bas-relief du tombeau des Jules, à Saint-Remy, représentant des Pilum.

II. Pilum restitués.

III. Pilum et armes diverses.

IV. Bas-relief trouvé à Strasbourg en 1866.

V. Pièces de verrerie antique.

VI. Statue trouvée au Mas d'Agenais en 1876.

VII. La rue et le château Hautefeuille.

VIII. Figures comparatives d'armes antiques.

Angers, imp. Burdin et C^ie^, rue Garnier, 4

Imp. Bulla, rue Cassette 9.

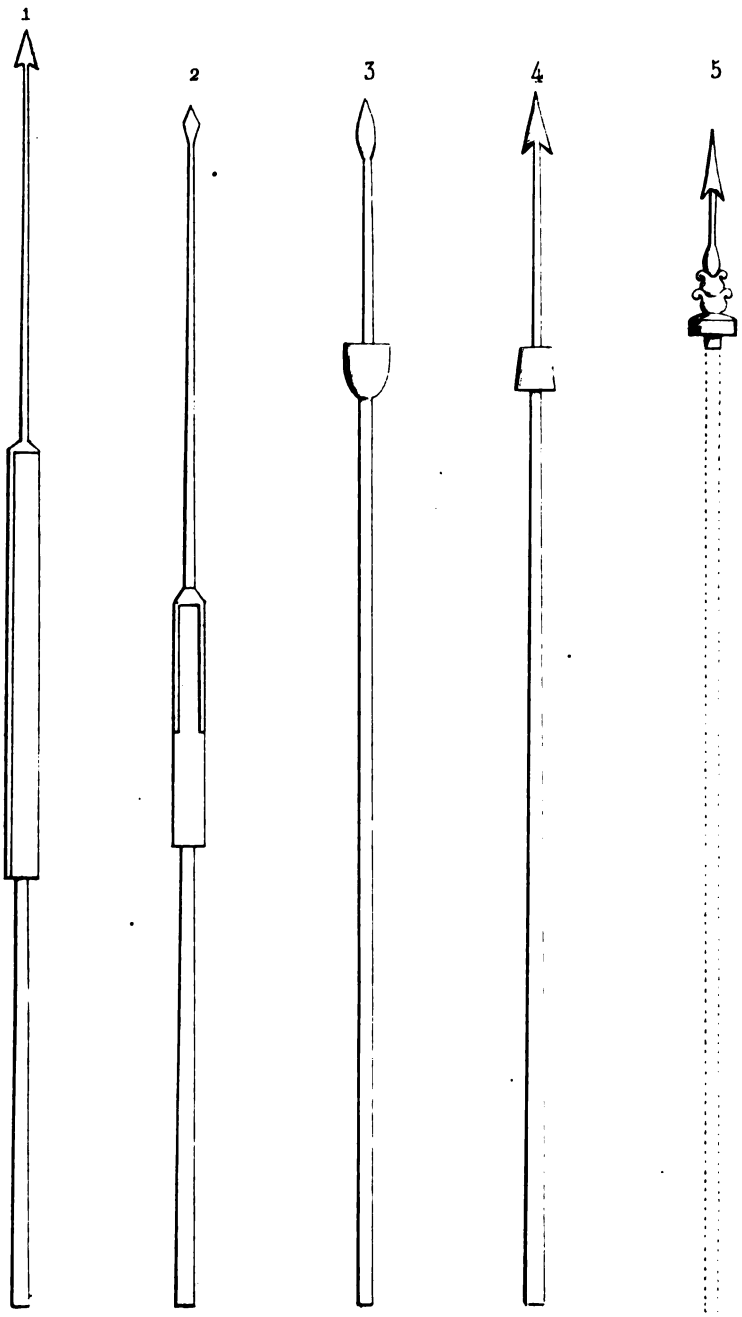
1
2
3
4
5

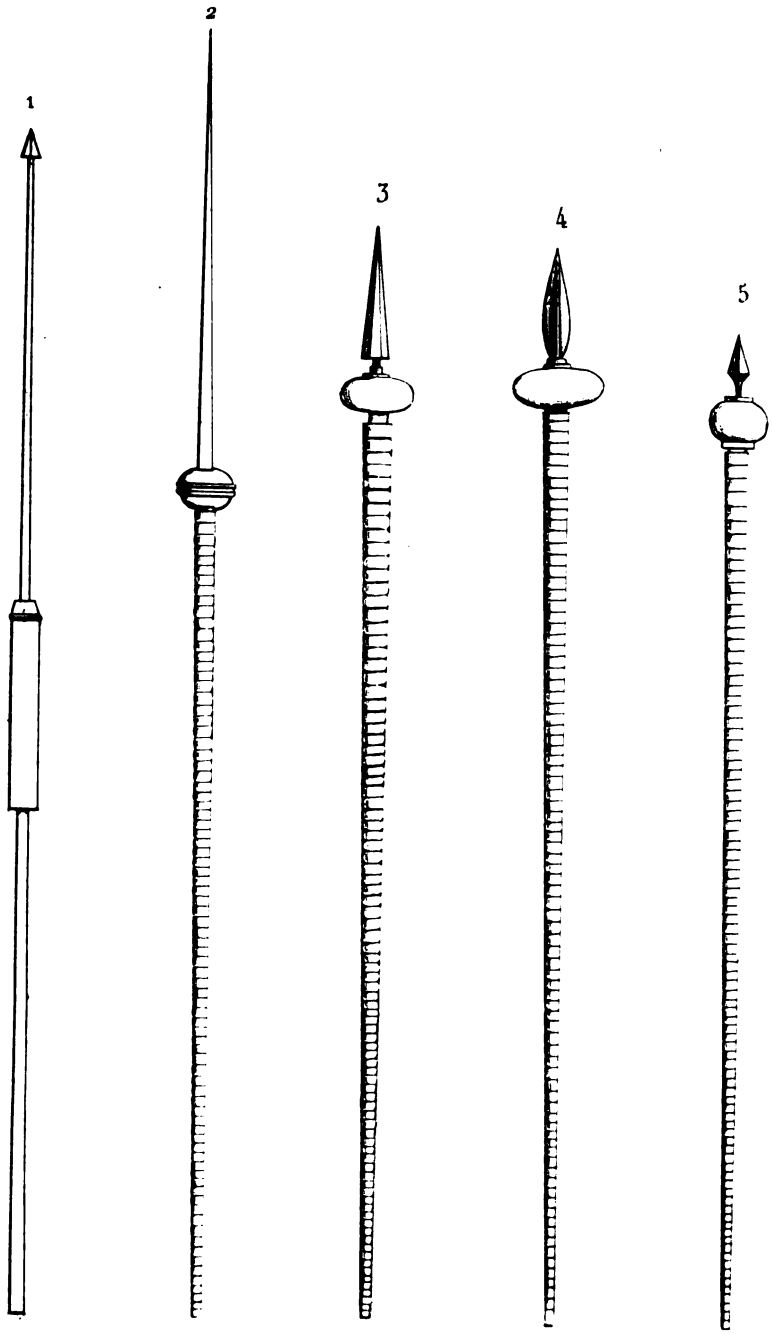
1
2
3
4
5

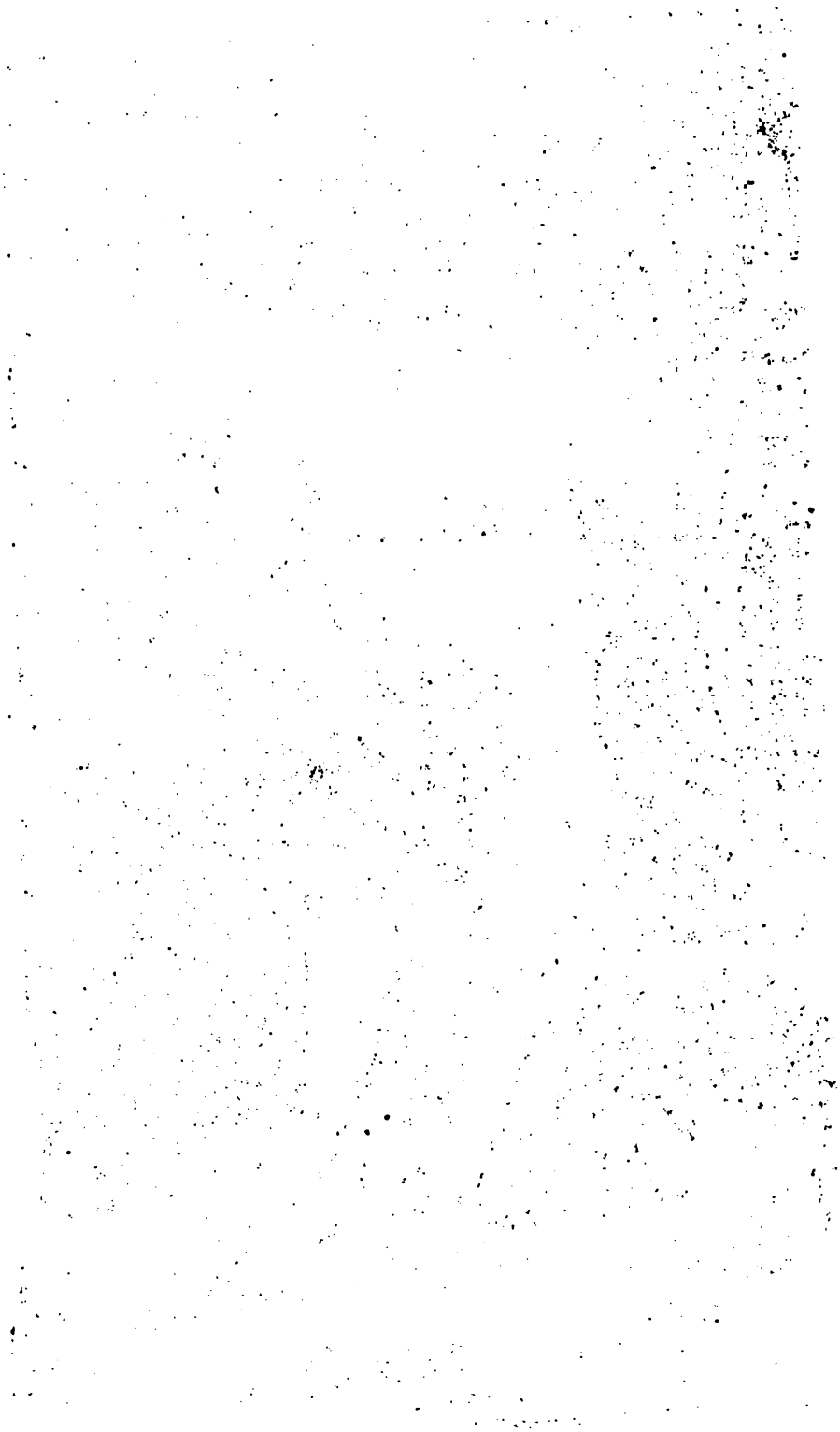

Hauteur 0m 70

Largeur 0m 40.

BAS RELIEF TROUVÉ A STRASBOURG

en 1866.

PIECES DE VERRERIE ANTIQUE.

STATUE TROUVÉE AU MAS D'AGENAIS EN 1876

LÉGENDE

A'. Rue de la Barre.
AA. Rue Hautefeuille.
BB. Couvent des Cordeliers.
CC. Couvent des Jacobins.
DDDD. Enceinte de Philippe-Auguste.
E. Porte Saint-Michel.
F. Porte Saint-Jacques.
G. Tour ou Parloir aux Bourgeois.
HHH. Camp romain, Château Hautefeuille.
III. Voie romaine, Rue Saint-Jacques.
K. Hôtel d'Auxerre.
MM. Rue Saint-Hyacinthe.
O. Vedète Saint-Quentin.
PP. Palais des Thermes.
Q. Fief de Vauvert (les Chartreux).
R. Vignes.
S. Clos aux Bourgeois.
T. Clos de la Confrérie aux Bourgeois.
V. Rue des Francs-Bourgeois.
X. L'Orme le Roi.
Z. Le Clos le Roi.

La Rue et le Château Hautefeuille.

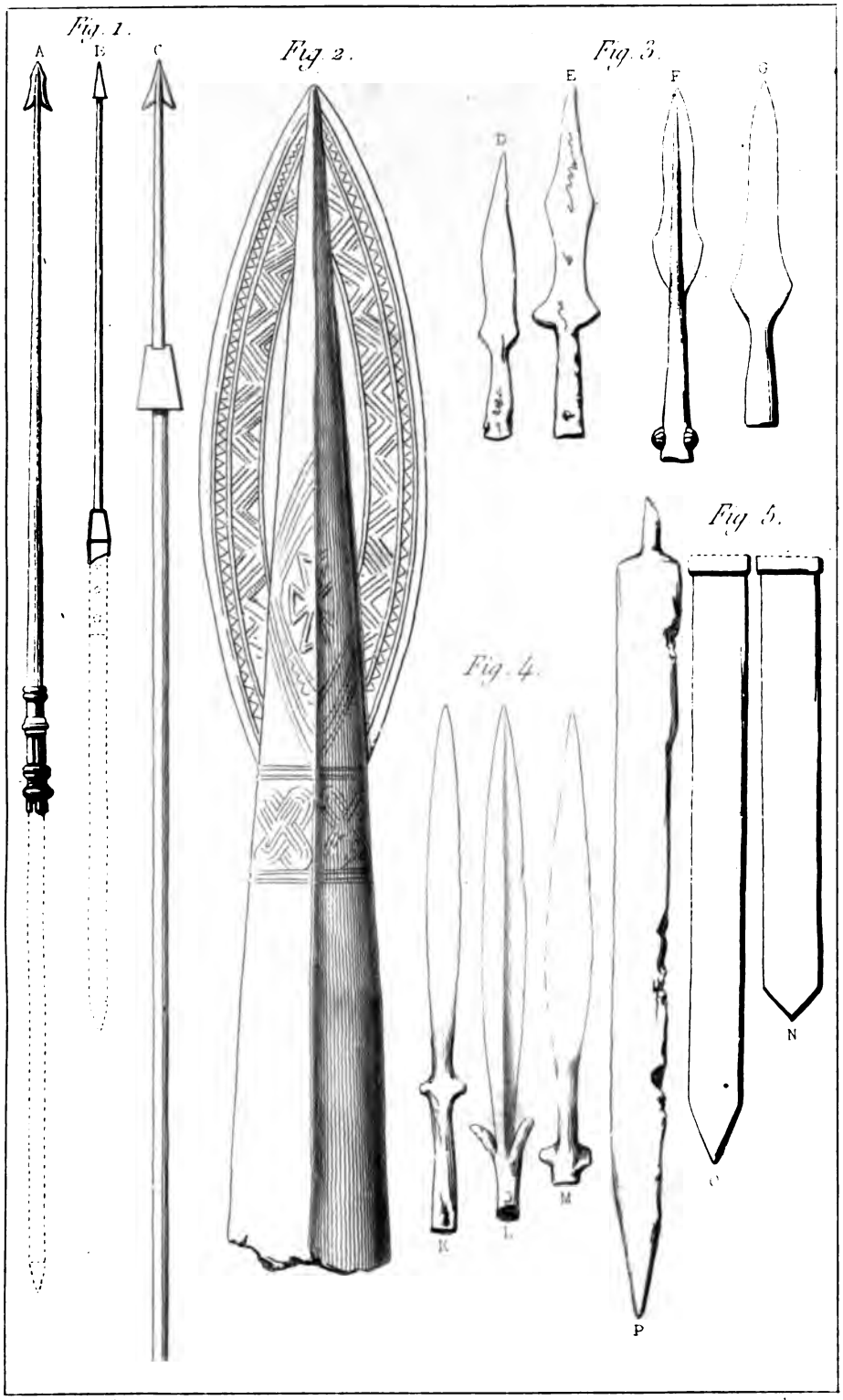

FIGURES COMPARATIVES D'ARMES ANTIQUES

JULES QUICHERAT

MÉLANGES D'ARCHÉOLOGIE & D'HISTOIRE

Ces Mélanges, publiés sous la direction d'amis et d'anciens élèves de Jules Quicherat, seront composés de mémoires et d'articles publiés dans divers recueils, auxquels seront ajoutés des fragments inédits. Ils formeront quatre ou cinq volumes du format de la *Bibliothèque de l'école des Chartes*. Chacun de ces volumes, portant un titre particulier, constituera un ensemble complet et sera vendu séparément. Le premier, intitulé : *Antiquités celtiques, romaines et gallo-romaines*, publié par MM. A. Giry et A. Castan, est en vente.

Les volumes suivants auront pour titres :

Archéologie du moyen âge, mémoires et fragments recueillis et publiés par M. R. de Lasteyrie.

Histoire du moyen âge, mémoires et articles publiés par M. Jules Roy.

Histoire de l'industrie et du commerce de la laine dans l'Occident de l'Europe au moyen âge, fragments d'un ouvrage inédit, publiés par M. A. Giry.

Prix du premier volume..... **15** fr.

Le même sur papier vergé..... **24** fr.

Le prix du tome II, qui est sous presse, sera fixé prochainement.

Recueil de fac-similés à l'usage de l'École des Chartes. Recueil de planches pour l'étude de la paléographie, avec l'analyse et le commencement de la transcription de chaque document, 1re, 2e et 3e séries. Chaque série contient 25 planches comprenant environ 80 à 100 documents, tirées in-folio dans un carton. Chaque série. **25** fr.

Recueil de textes pour servir à l'enseignement de l'histoire du droit. Ier fascicule. **Coutumier d'Artois**, publié d'après les manuscrits 5248 et 5249, fonds français de la Bibliothèque nationale, par Adolphe Tardif, professeur de droit civil et canonique à l'École nationale des Chartes, 1883. 1 vol. in-8°..... **6** fr.

Deuxième fascicule. **Coutumes de Toulouse**, publiées d'après les manuscrits 9187 et 9993, fonds latin de la Bibliothèque nationale, par Ad. Tardif, professeur à l'École nationale des Chartes. 1884. 1 vol. in-8°..... **4** fr.

Histoire des institutions monarchiques de la France sous les premiers Capétiens (987-1180), par M. Achille Luchaire, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux. 2 volumes in-8°, imprimés à l'Imprimerie nationale (1883). **15** fr.

Études sur les actes de Louis VII, par Achille Luchaire, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux (1885). 1 vol. in-4° avec pl. et fac-similés. **20** fr.

G.-F. Schœmann. — **Antiquités grecques**, traduites de l'allemand, par C. Galuski. Tome premier. 1 volume in-8° jésus de 650 pages. Prix..... **9** fr.

Simon de Montfort, comte de Leicester, sa vie (1202-1265), son rôle politique en France et en Angleterre, par Ch. Bémont, docteur ès-lettres, 1884. 1 volume in-8°..... **7** fr. **50**

Le compte des recettes et dépenses du roi de Navarre en France et en Normandie, de 1367 à 1370, publié par R. Izarn, avec une introduction par Gustave Prevost. 1885. 1 vol. in-8° de CXLVI et 504 pages..... **12** fr.

ANGERS, IMPRIMERIE BURDIN ET Cie, RUE GARNIER, 4.